1977

Bibliothèque Nationale du Québec

ÉCHANGES

EX LIBRIS B. T. R.

B.N.A.

rare.
917.1458
P222a

LES ANNALES

DE

LOTBINIÈRE

1672-1933

LES ANNALES

DE

LOTBINIÈRE

1672-1933

LES ANNALES

DE

LOTBINIÈRE

1672-1933

LOTBINIERE

Armoiries de la famille Chartier de Lotbinière

Abbé Louis L. Paradis

LES ANNALES DE LOTBINIÈRE

1672-1933

QUÉBEC.

Des ateliers de l'Action Catholique,
1933

Propriété
de la Bibliothèque
des Trois-Rivières

Nihil obstat.

Québec, le 9 mars, 1933.

Arthur LAPOINTE, ptre.

Imprimatur

Quebeci, die 10 martii, 1933.

B.-Ph. GARNEAU, V. G.

FC
2949
L983P37
1933

AVANT-PROPOS

Le bon peuple de Lotbinière, pour qui l'on a écrit cet ouvrage, voudra bien en agréer la dédicace.

C'est le récit, par le menu, des faits et gestes des ancêtres et de ceux qui, tant bien que mal, les ont gouvernés.

L'auteur ne se proposait pas de publier, cette compilation un peu indigeste, de renseignements cueillis au cours de son long séjour au pays de Lotbinière : il se figurait que le travail serait mieux fait par quelque plume plus exercée que la sienne. L'on a eu la bonté de lui dire qu'il vaudrait mieux ne pas trop compter là-dessus et que ses notes péniblement amassées pourraient bien ne jamais voir le jour. Il s'est donc mis à l'œuvre un peu malgré lui, tout en maugréant contre un esprit vieilli où la pénurie des formules le dispute à celle de l'information.

A son gré, il aurait fallu chercher encore, compulser les archives, vérifier les renseignements déjà acquis : mais le temps presse, « Inclinata jam est dies (1) *», le jour est à son déclin ; à 74 ans, c'est le crépuscule, en attendant la nuit noire. Il convient donc de ne pas s'attarder sous prétexte de mieux faire.*

L'ouvrage porte le titre d' « Annales » ; celui d' « Histoire » supposant des qualités de rédaction qui en sont absentes. C'est en effet un journal presque intime, où la multitude des faits narrés n'a guère d'autre liaison que la suite des temps. Un homme de lettres a su dire que compiler, c'est un moyen ingénieux d'employer l'esprit des autres pour suppléer au

(1) *S.-Luc*, 24-19.

défaut du sien propre. Le procédé est vieux comme le monde, et ceux qui en sont les victimes ont vraiment mauvaise grâce de s'en formaliser. L'important, c'est de frapper aux bonnes portes, c'est ce que l'auteur n'a pas manqué de faire.

Merci à tous ceux dont la collaboration anonyme a rendu ce travail possible.

LES ANNALES DE LOTBINIÈRE

CHAPITRE I

LOTBINIÈRE.— SITUATION.— DESCRIPTION DU TERRITOIRE.— ÉTENDUE.— LA SEIGNEURIE ET LA PAROISSE.— FORMATION DE LA SEIGNEURIE.

C'est à partir de 1672 qu'il est question de Lotbinière. Toutes les localités ne présentent pas les mêmes attraits. Les unes favorisées par une situation avantageuse se développent rapidement, tandis que d'autres végètent pendant de longues années et ne prennent un certain accroissement que bien tard. C'est ce qui est arrivé pour la Seigneurie et la Paroisse de Lotbinière, qui, pendant près de deux siècles, renfermèrent le même territoire. A partir de 1645 l'on voit la côte nord du St-Laurent se coloniser entre Québec et les Trois-Rivières, tandis que du côté Sud, depuis St-Nicolas jusqu'à Nicolet, la forêt primitive n'est pas encore entamée par la hache du colon. Ce n'est guère qu'en 1672 que l'on s'avisa de tailler une Seigneurie dans le territoire qui porte aujourd'hui le nom de Lotbinière. Le fief de Ste-Croix et celui de St-Ours (aujourd'hui Deschaillons) avaient déjà été concédés ; il restait entre les deux une étendue de trois lieues et demie, dont partie même avait été passée à des particuliers.

A cette époque, vivait à Québec un jeune magistrat de noble extraction et dont le père avait, pendant bon nombre d'années, exercé des fonctions judiciaires. Il était fort bien vu par les Autorités et sur sa requête, l'Intendant Talon lui fit concéder une étendue de $2\frac{1}{4}$ lieues sur le fleuve ayant deux lieues de profondeur. Cette concession commençait

au fief Ste-Croix, à la Pointe-Platon, et se terminait une demi-lieue plus bas que la Rivière du Chêne (1). Le nouveau propriétaire qui se nommait René-Louis Chartier de Lotbinière, Substitut du Procureur Général auprès du Conseil Souverain, et plus tard Conseiller du Roi, donna son nom à la nouvelle acquisition. C'est la plus belle partie de la Seigneurie actuelle. Quelques souvenirs anciens s'y rattachent. Les érudits de notre histoire sont assez unanimes à localiser à la Pointe-Platon le site du bourg sauvage de Hochelaï où Cartier s'arrêta lors de deux de ses voyages. C'est la limite nord-est du territoire de Lotbinière et le manoir seigneurial semble en occuper l'emplacement (2). Quelques milles plus haut, sur le bord du chenal, il y a un banc de rochers nommé de temps immémorial l'Islet et sur lequel Champlain aurait placé une caronade pour défendre le passage du fleuve à cet endroit très rétréci à marée basse (3). Il est difficile de dire trop de bien de l'aspect de cette côte, ce qui est vrai, du reste, de tout le territoire bordant le St-Laurent depuis St-Antoine jusqu'à St-Pierre les Becquets. Le terrain est assez accidenté et s'élève par une pente peu sensible jusqu'aux limites de la Seigneurie. La Baie de Lotbinière décrit une courbe gracieuse qui, partant presque de la Pointe du Platon, vient mourir un peu au-delà de l'église actuelle. Il y a peu de cours d'eau : quand l'on a nommé la Rivière du Chêne et ses affluents, la Rivière Bois-Clair et la Rivière Huron, la liste en est complète. Des ruisseaux en nombre arrosent le terrain et ajoutent du pittoresque au paysage. Quelques uns d'entre eux, si on en juge par les énormes échancrures qui les encadrent à leur embouchure, devaient avoir autrefois une importance qu'ils n'ont pas aujourd'hui. Pour la plupart ce sont maintenant, à quelques arpents du rivage, de modestes rigoles grande-

(1) Voir appendice, pièce I.

(2) L'on a trouvé dans les terrains bas, un peu à l'est du moulin à farine actuel, des silex taillés en nombre (têtes de flèches et gouges). Ce serait une preuve de la présence des sauvages à cet endroit.

(3) Quel est cet ilet du Richelieu nommé des Sauvages Kaouapassimiskakhi où M. de Champlain fit dresser une plateforme sur laquelle on posa un canon pour commander toute la rivière? (*Bulletin Rech. Hist.*, Trois-Rivières, 1929, page 334).

ment utiles au drainage des terres. Les contours de la baie et ses prolongements présentent une aimable diversité de paysages. Ce sont tantôt des côtes abruptes coupées à pic dans le tuf et dont l'ascension défie l'effort de l'alpiniste le plus adroit, tantôt de légères élévations qui vont s'éteindre dans des terrains bas qui dans le pays portent l'appellation de « fonds ». Ce sont ces endroits qui étant plus accessibles ont été colonisés les premiers. Un cachet tout particulier distingue le territoire qui partant du Domaine va jusqu'à l'extrémité est de la Seigneurie. Il semble qu'à cet endroit, dans les temps préhistoriques, il a dû y avoir un barrage de rochers ou de glaces, car il y a triple accore dont le plus élevé, partant du fleuve, s'abaisse graduellement pour aller disparaître dans les futaies du Domaine. A distance l'on distingue parfaitement les trois terrasses successives couronnées par une plaine assez étendue. Rien de plus charmant que d'aborder ce coin de pays à marée haute. La Pointe-Platon et le Cap Lauzon (1) semblent presque se rejoindre d'un côté, tandis que de l'autre, la Pointe des Grondines et le Cap à la Roche ferment l'horizon. L'on dirait un vaste lac où se mirent des rives coquettes couronnées de blanches habitations ou de forêts vert sombre. Presque au fond du paysage, l'Islet se dégage de la mer qui l'encercle et ses deux phares ajoutent au pittoresque naturel des lieux.

Au point de vue de l'esthétique, l'acquisition de M. de Lotbinière ne laissait pas à désirer. Il n'est pas du tout certain qu'il se soit donné la peine de venir s'en rendre compte, retenu qu'il était par ses fonctions importantes au chef-lieu de la Colonie. Du reste, tout ce domaine inconnu des blancs était un territoire de chasse pour les sauvages nomades qui à cette époque y cherchaient leur subsistance.

La bourgade de Hochelaï n'existait plus et l'absence de cours d'eau navigables donnait une certaine sécurité contre les incursions des Iroquois, mais aussi rendait les communications plus difficiles.

Une des conditions imposées par le Roi de France aux titulaires des Seigneuries c'était de demeurer sur leurs

(1) Nom primitif de la pointe de Deschambault.

terres et de les coloniser. Le nouveau Seigneur ne semble pas s'être bien pressé de remplir cette condition et l'on ne paraît pas l'avoir inquiété à ce sujet.

Treize ans s'écoulèrent et c'est à peine si une poignée de colons se fixèrent dans les bornes de la Seigneurie. En 1685 M. de Lotbinière songea à s'agrandir et MM. de la Barre et de Meulles lui accordèrent un territoire de trois quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur, entre la Rivière du Chêne et le fief St-Ours. Il était entendu que la nouvelle concession ne ferait qu'une Seigneurie avec l'ancienne de 1672 (1). Il y avait solution de continuité entre ces deux territoires, car un bourgeois de Québec, Nicolas Marsollet, s'était fait concéder en 1672 une terre d'une demi-lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, depuis la Rivière du Chêne en descendant le fleuve. Après la mort de Marsollet, sa propriété étant tombée entre les mains de M. de Louvières, parent de M. de Lotbinière, ce dernier en fit l'acquisition le vingt-deux février 1686 au prix modique de six cents livres. (2)

A cette époque donc, la Seigneurie avait sur le fleuve, le développement qu'elle possède aujourd'hui après deux cent cinquante années d'existence. L'on conviendra bien qu'un territoire de trois lieues et demie sur deux lieues de profondeur, constituait un domaine considérable, mais M. de Lotbinière ne le trouvant pas suffisant, se fit encore concéder par Frontenac le vingt-cinq mars 1693 (3) quatre lieues de terre en profondeur sur trois lieues et demie de front, en arrière de ce qu'il possédait déjà, ce qui porta l'étendue totale de la Seigneurie de Lotbinière à trois lieues et demie de front sur le fleuve et à six lieues de profondeur. Ces chiffres n'ont pas varié.

En 1695, M. de Lotbinière ayant songé à faire enregistrer par le Conseil Souverain ses titres de propriété, Louis Hamelin, Seigneur des Grondines, s'y opposa et produisit un titre de concession du 21 mars 1683 par lequel MM. de la

(1) Voir appendice, pièce I.
(2) Voir appendice, pièce I.
(3) Voir appendice, pièce I.

Formation de la Seigneurie

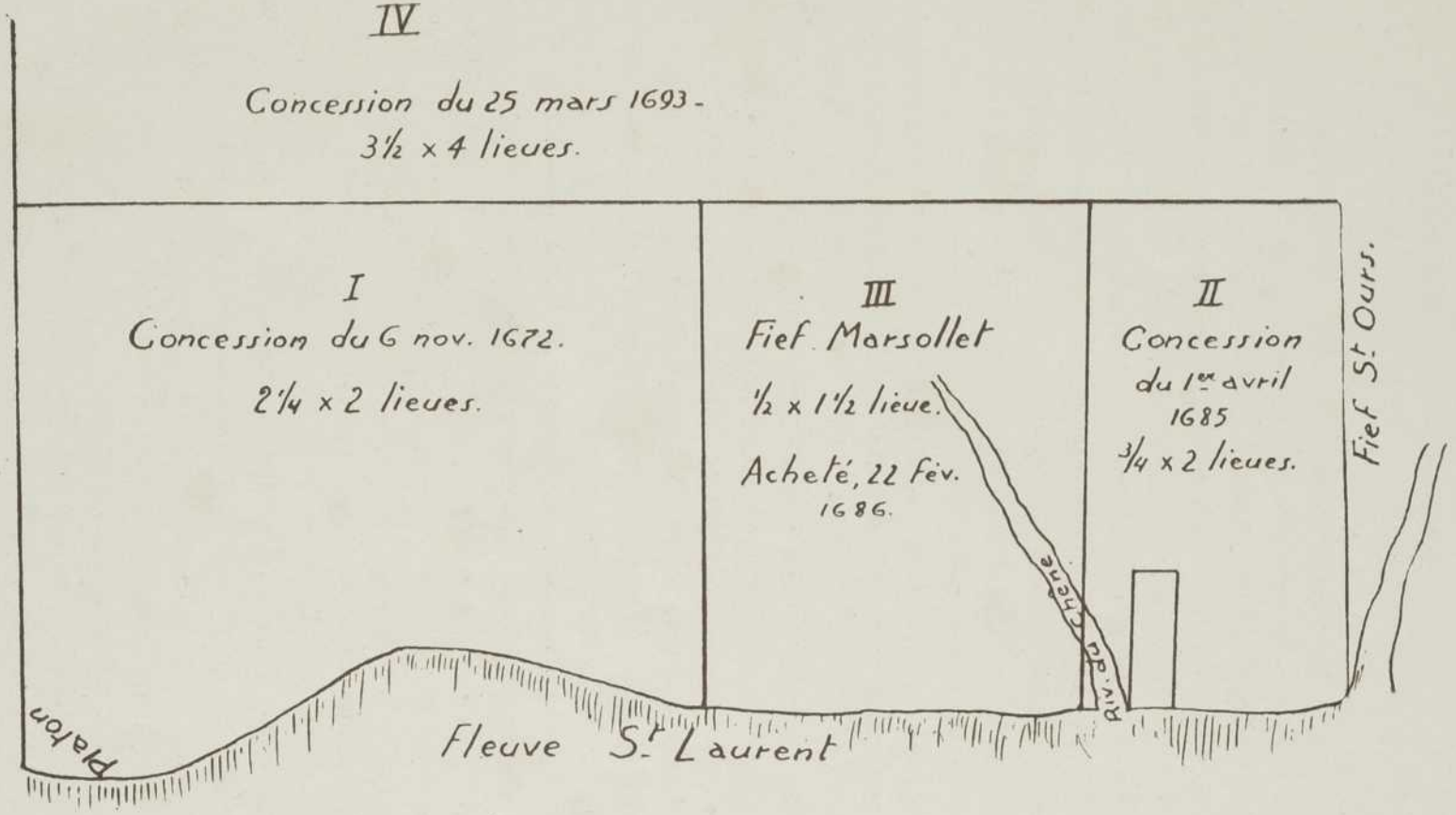

Barre et de Meulles lui cédaient une étendue de terre de dix arpents de front sur quarante de profondeur, située dans les limites des terres concédées à M. de Lotbinière. Le Conseil admit la validité des titres de Louis Hamelin et formula son jugement dans les termes suivants :

« Le Conseil... maintient le Sieur de Lotbinière dans la « Seigneurie des terres qui se trouvent depuis la borne des « terres du Sieur St-Ours juqu'à celle des Religieuses Ursu- « lines dites de Ste-Croix et cependant le dit Hamelin « continuera dans la jouissance et propriété de dix arpents « de terre de front sur quarante de profondeur en relevant « du dit fief de Lotbinière dont les dites terres composent « partie. » (1)

Le Tribunal règle ensuite que la terre de Hamelin sera sujette à tous les droits seigneuriaux payables à M. de Lotbinière. Cette terre de Louis Hamelin, au dire de de Couagne dans son relevé de 1709, était située sur la rive ouest de la Rivière du Chêne et renfermait tout le terrain où se trouve actuellement le village de Leclercville avec l'église et ses dépendances. Une carte ci-jointe résume d'une façon assez claire la formation graduelle de la Seigneurie de Lotbinière.

(1) *Ordonnances du Conseil Souverain*, vol. III, p. 1019.

CHAPITRE II

———

La famille Chartier de Lotbinière.— Louis-Théandre Chartier de Lotbinière.— Sa carrière a Québec.— Louis-René Chartier de Lotbinière.— Sa jeunesse.— Ses prouesses militaires.— Établissement de la Seigneurie de Lotbinière.

Lotbinière est à peu près la seule des Seigneuries anciennes, qui, à travers les vicissitudes des temps, se soit conservée entière et sous la dépendance de la même famille. Il ne sera pas hors de propos de consacrer quelques pages au fondateur de la Seigneurie et à la famille distinguée dont il sortait.

Les Chartier du Canada proviennent d'une famille très ancienne, originaire du Dijonnais, et dont une branche fit souche en Touraine et au Poitou. L'ancêtre des Chartier du Canada, allié à la famille de M. de Lauzon, Gouverneur de la Nouvelle-France, débarqua à Québec en même temps que ce Gouverneur, le 13 octobre 1651. Il se nommait Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, était marié et avait deux enfants. Sa famille l'accompagnait. L'on affirme que ses relations de parenté avec M. de Lauzon ne furent pas étrangères à sa décision de quitter Paris qu'il habitait et de venir chercher fortune au Canada. Sa femme, Élisabeth d'Amours, appartenait à une famille considérable de la Capitale et ses deux enfants étaient destinés à jouer un grand rôle dans le Nouveau-Monde. Louis-René, son fils, âgé de dix ans à son arrivée à Québec, devint un des personnages les plus importants de la Colonie et le fondateur de la Seigneurie de Lotbinière ; et Françoise, qui n'avait que six ans lorsqu'elle aborda nos rives, maria M. de Joybert, le Gouverneur de L'Acadie, et fut la mère de la Marquise de Vaudreuil.

Louis-Théandre Chartier, s'il n'était pas avocat, devait posséder un certain bagage de connaissances légales, car presque à son arrivée, M. de Lauzon le nomma Procureur

Fiscal ou Trésorier de la Sénéchaussée de Québec, sorte de tribunal de police. Cinq ans plus tard on le voit Lieutenant-général de la même juridiction, en attendant d'être nommé en 1667 Lieutenant Civil et Criminel de la Prévôté, charge qu'il conserva jusqu'en 1677. Repassant en France en 1679, M. de Lotbinière ne revint plus au pays.

Nous avons vu ailleurs qu'à son arrivée au Canada Louis-Théandre de Lotbinière avait un fils âgé de 10 ans. Le jeune homme, qui portait le nom de René-Louis, fut confié aux soins des Pères Jésuites dont le Collège existait à Québec depuis quelques années. Comme c'était un bon élève, ses maîtres ne craignirent pas de lui confier un rôle important dans une circonstance mémorable. M. d'Argenson, nouveau Gouverneur, venait prendre possession de sa haute charge et les Jésuites préparèrent une grande démonstration pour fêter son arrivée. Les élèves du Collège en firent les frais et au premier rang se lit le nom de René-Louis Chartier. Son cours terminé, le jeune homme dut choisir une carrière. Une seule se présentait : celle des armes. En attendant mieux, en 1666, on le voit prendre part à l'expédition de M. de Courcelles contre les Agniers. A défaut d'exploits militaires remarquables, le jeune officier se fit le chantre de ce lointain et pénible voyage qu'il raconta en vers burlesques qui ne manquent pas de saveur. (1) Appelé bientôt à d'autres fonctions, Chartier de Lotbinière semble n'avoir pas renoncé complètement à sa vocation première. Pour preuve, l'annaliste de l'Hôtel-Dieu raconte qu'au siège de Québec par Phipps, en 1690, les canonniers manquant pour pointer les pièces, « le Capitaine de Lotbinière remplissait cet office et ne « manquait pas un coup ». L'Administration du temps ne manqua pas de discerner les belles qualités du jeune officier et son avancement fut rapide. Substitut du Procureur-Général auprès du Conseil Souverain en 1670, membre du Conseil Souverain en 1674 ; dès 1677, par suite de la résignation de son père, il devint Lieutenant-Général de la Prévôté de Québec, charge qu'il occupa pendant plus de vingt-cinq

(1) Voir *Bull. des Rech. Hist.*, mai 1927, p. 264.

ans, à la satisfaction générale. Les Gouverneurs et les Intendants de toute cette époque sont unanimes à louer le dévouement et les qualités du cœur et de l'esprit de René-Louis Chartier. A tour de rôle, dans leurs dépêches à la Cour, le Marquis de Denonville, M. de Vaudreuil et les Intendants Duchesneau, Champigny, Beauharnois et Raudot, font son éloge. L'apogée de sa carrière fut atteinte en 1703, alors que nommé Premier Conseiller, il devenait le quatrième personnage en importance dans la Colonie. Seuls, le Gouverneur, l'Évêque et l'Intendant l'emportaient sur lui. Madame de Vaudreuil était sa nièce, ce qui dut ne pas nuire à son avancement. A plusieurs reprises, pendant l'absence de l'Intendant, il fut chargé des devoirs de sa charge, et, chose rare, jamais aucune plainte ne s'éleva sur sa manière de gérer les affaires publiques. René-Louis Chartier avait songé de bonne heure, même avant son mariage, à se former un patrimoine. Les Pères Récollets ne revenant pas au pays, on lui avait cédé une partie des propriétés qu'ils avaient occupées près de la rivière St-Charles. A leur retour en 1670, il leur remit généreusement leurs anciennes terres ; c'était un beau geste qui ne devait pas tarder à être récompensé, car, en 1672, la majeure partie de la Seigneurie actuelle de Lotbinière lui fut accordée.

Nous n'ignorons pas à ce sujet, qu'il a été dit et écrit que le fondateur de la Seigneurie fut Louis-Théandre de Lotbinière, encore au pays en 1672. Il y a de bonnes raisons pour différer d'avis et croire que cette largesse des gouvernants fut faite à Louis-René de Lotbinière. Le titre de concession de 1672, signé par l'Intendant Talon, n'est pas concluant, car il est question uniquement de M. de Lotbinière, sans préciser s'il s'agit de Louis-Théandre de Lotbinière ou de son fils René-Louis de Lotbinière, mais celui de 1685 est beaucoup plus explicite. En effet, MM. de la Barre et de Meulles, après avoir désigné le territoire nouveau ajouté à la concession de 1672, emploient les expressions suivantes : « lequel dit fief et Seigneurie ne seraient q'un « seul avec celui qu'il a obtenu de M. Talon, ci-devant Inten-

« dant de ce pays ». Or, en 1685, l'augmentation de la Seigneurie a bien été accordée à René-Louis Chartier ; son père étant disparu du pays depuis 1679, et il est dit que c'est lui qui l'a « obtenu » en 1672. Il y a plus. L'arrière-petit-fils de Louis-René Chartier, le dernier de la lignée, prié en 1814 par Joseph Bouchette de lui envoyer quelques notes sur la Seigneurie de Lotbinière pour son ouvrage descriptif sur le Haut et le Bas-Canada, lui donne entre autres détails, le suivant (1) : « Cette Seigneurie peut avoir environ « quatre lieues de front sur six lieues de profondeur et a été « concédée par différents lopins de terre et différents titres « en date des 3ème et 6ème de novembre 1672, 3 avril « 1685 et 25 mars 1693 à feu René-Louis Chartier de Lot- « binière, Lieutenant-Civil et Criminel, Bisaïeul de l'Hono- « rable M. E.-G.-A. Chartier de Lotbinière, propriétaire « actuel de ce bien. » Nous serait-il permis d'ajouter à ces autorités un raisonnement qui semble admissible, tiré de circonstances purement locales pouvant motiver une gratification de la part des administrateurs du pays. En 1672, Louis-René Chartier, quoique jeune, était déjà hautement considéré et avait de remarquables états de service méritant quelque récompense. Son père, Louis-Théandre Chartier, tout en occupant une haute position, avait vieilli, et peut-être sans qu'il y eût absolument de sa faute, s'était trouvé assez souvent en mauvaise posture avec l'Administration. A distance, il fait l'effet ce ces viveurs d'ancien régime impatients du joug des convenances et s'en affranchissant du moment que l'occasion s'y prête.

Pour preuve, examinons d'un peu près sa carrière d'après les documents du temps. En 1667, au 10 janvier, après avoir végété quelque temps il reçoit sa commission de Lieutenant-Civil et Criminel. Pour célébrer cet heureux événement il ne trouve rien de mieux à faire que de donner un bal, le premier qu'on eût vu dans la Nouvelle-France. La chose surprit désagréablement les autorités religieuses qui, à raison de la haute position de M. Chartier, redoutaient

(1) *Archives de la Seigneurie de Lotbinière.*

avec raison les conséquences. On est si porté à imiter les exemples des grands.

Les Édits et Ordonnances du Conseil Souverain nous font connaître certaines autres circonstances où Louis-Théandre Chartier eut à subir d'assez humiliantes épreuves ; ainsi, en 1673, ses gages sont saisis à la réquisition de l'agent général de la Compagnie des Indes ; en 1675 il entre en contestation avec le Procureur-Général Ruette d'Auteuil, au sujet du paraphement des registres de l'état civil ; en 1675 on le voit obligé de poursuivre pour diffamation de caractère, une personne de réputation louche ; en 1676, il est suspendu de ses fonctions pour avoir mis en liberté une prisonnière contre les ordres du Conseil. Cet ensemble de faits est de nature à faire croire que les hommes qui détenaient le pouvoir à Québec, tant laïques qu'ecclésiastiques, ne devaient pas être enclins à accorder des faveurs à un fonctionnaire auquel l'on faisait de semblables reproches. L'Intendant Duchesneau dans sa correspondance avec le Ministre de la Marine et des Colonies, parle en termes plutôt sévères de Louis-Théandre Chartier et de sa vie à Paris, après avoir quitté la Colonie en 1679.

Pour nous, il reste donc acquis que Louis-René Chartier de Lotbinière est le fondateur de la Seigneurie qui porte son nom. Il se maria à Marie-Madeleine Lambert, à Québec, le 24 janvier 1687, à l'âge de 37 ans et en eut dix enfants. Un homme accablé d'occupations aussi absorbantes ne pouvait guère avoir le temps d'observer les règlements imposés par le Roi à ceux qui obtiennent des Seigneuries. Un certain nombre de colons se fixèrent sur les terres de Lotbinière. L'on en comptait onze en 1681, dispersés en deux groupes inégaux : l'un, le plus nombreux, sur les terres voisines du Platon, l'autre, de quatre familles tout au plus, dans le voisinage de la rivière du Chêne. Il n'y avait ni domaine ni moulin banal ni apparemment de représentant du Seigneur.

En 1709, année de la mort de Louis-René de Lotbinière, l'on compte vingt-et-une familles, augmentation peu considérable. La carte de de Couagne qui donne ces détails nous

fait connaître que le Domaine Seigneurial est délimité ; mais ne donne pas d'indications au sujet de l'église, ni du moulin banal qui l'un et l'autre devaient exister à cette époque. Il en sera question plus loin, L'on ne voit pas que M. de Lotbinière soit venu bien souvent voir ses censitaires, mais il est constaté par les registres du Cap-Santé qu'en 1692, son fils aîné et sa femme se trouvaient, sinon à Lotbinière, au moins dans le voisinage. Le vieux registre raconte en effet qu'à la date du 12 octobre 1692, un enfant étant né à Jean Hamel, pionnier de Lotbinière, fut ondoyé à domicile par l'abbé Foucault, missionnaire de Batiscan, et conduit à l'église du Cap-Santé plus tard, pour faire suppléer les cérémonies du baptême. « Il fut nommé Louis par le Sieur « Louis Chartier et Demoiselle Marie-Magdelaine Lambert, « fils et femme de M. de Lotbinière. » Le Sieur Louis Chartier, ici nommé, doit être le fils aîné du Seigneur. Il se nommait Louis-Réné comme son père et avait alors onze ans. Ce ne peut être Louis-Eustache, le futur Seigneur, âgé alors de quatre ans seulement. Faute de pouvoir trouver le domicile de René-Louis de Lotbinière dans la Seigneurie, l'on pourrait chercher où il logeait à Québec. Les délibérations du Conseil Souverain peuvent nous l'apprendre assez sûrement. Le 9 avril 1674, le Conseil enregistre une donation . . . « en advancement d'hoyrie », ce que nous présumons vouloir dire en héritage par avance — « Une maison située en la « Haute-Ville de Québec, consistant en deux chambres « basses de plain pied, cave, grenier, boulangerie, cabinets, « étable, cour, clos et jardin, bornée d'un côté par les re- « présentants de Raymond Paget, d'un bout par devant sur « la rue qui part du fort St-Louis et se rend à la Grande- « Allée et d'autre à la rue du Mont-Carmel. »

« L'advancement d'hoyrie » coûta bien quelque chose à René-Louis Chartier qui s'engageait à payer mille livres aux Religieuses Hospitalières. Quel est ce terrain acquis en 1674 par le Seigneur de Lotbinière ? L'emplacement de la rue St-Louis et de la rue du Mont-Carmel, n'a pas varié et l'on désigne un immeuble construit à l'angle de la rue St-Louis et de la rue Haldimand comme étant, sauf les

changements faits dans le cours des temps, la maison acquise par René-Louis Chartier de Lotbinière et où il éleva sa famille. On lui a donné le nom de « Kent House » parce qu'elle fut occupée pendant un certain temps par le Duc de Kent, père de la Reine Victoria d'Angleterre. Cet immeuble demeura dans la famille des Chartier jusqu'en 1713, époque où on le vendit pour liquider la succession de René-Louis Chartier.

Nous avons dit que le premier Seigneur de Lotbinière fut le père de dix enfants : deux d'entre eux méritent une mention spéciale, à raison de leurs rapports avec la Seigneurie de Lotbinière. Pierre Alain, né en 1686, devint plus tard religieux Récollet sous le nom de Frère Valentin. Il était missionnaire, faisant les fonctions curiales à Lotbinière en 1717 et mourut en 1745. Louis-Eustache, frère cadet du précédent, naquit en 1688, hérita de la Seigneurie de Lotbinière et fournit une très intéressante carrière dont il sera question plus loin.

CHAPITRE III

LES PREMIERS COLONS DE LOTBINIÈRE.— LEUR PROVENANCE.— FAMILLES SOUCHES.— DÉTAILS.— PREMIÈRE VISITE ÉPISCOPALE.

La première partie de la Seigneurie, concédée à René Louis Chartier en 1672, ne fut pas colonisée immédiatement ; du moins il n'y a rien pour le prouver. C'est vers 1680 que l'on voit paraître les pionniers de la civilisation qui se fixent sur les bords du fleuve, en attendant de se tailler des domaines au sein des grands bois. Il y a un document qui permet de reconstituer la liste des nouveaux arrivants et de se rendre compte d'une façon suffisante du territoire qu'ils occupaient. C'est le recensement de 1681 fait du temps de Monseigneur de Laval et par les soins de ce zélé prélat. Ce dénombrement indique qu'au 1er juin 1681 il y avait dans la Seigneurie de Lotbinière onze colons, dont sept avaient femme et enfants. Ils étaient partagés en deux groupes dont l'un formé de sept familles était fixé à l'extrémité est de la Seigneurie et l'autre de quatre colons seulement, dans un territoire rapproché de la grande rivière du Chêne.

Ce qui le démontre bien, c'est que Monseigneur de St-Vallier, dans un mandement de 1693, (probablement du mois de juillet), adressé à ses « chers enfants en N. S. les « habitants de Lotbinière », parle de deux cimetières à faire relever, celui du « Platon Ste-Croix » et celui de la « Rivière du Chesne ». Les colons n'étaient donc pas fixés en un seul et même endroit, puisque dix ans après leur arrivée il y avait deux cimetières.

Voyons en peu de mots quelles étaient ces familles et ébauchons les débuts de leur histoire. Le groupe le plus voisin de la Rivière du Chêne renferme les censitaires suivants :

1° MICHEL HÉBERT, 38 ans, et ANNE GALLET, sa femme, 35 ans ; Marie Hébert, 10 ans ; Michel Hébert, 9 ans ; Jeanne Hébert, 6 ans ; Marguerite Hébert, 2 ans.

Michel Hébert et sa femme étaient originaires de Paris. En 1667, on trouve Hébert domestique à Ste-Foy, chez un cultivateur voisin de l'église ; son mariage à Anne Gallet, fille d'un cultivateur habitant le fief de Gaudarville, (Ste-Foy) remonte à 1670. En 1673, il est à la « coste St-Paul » (Édits et ordonnances) et en 1681 dans la Seigneurie de Lotbinière où il obtient une concession le treize novembre 1686. Il est probable qu'en 1709, il demeurait au même endroit et que sa fille Marguerite, mariée à Gaspard Roy (Roux) dit Laliberté, habitait avec lui. La présomption s'en trouve dans le fait que le 17 juin 1712, le Curé des Grondines baptisa Joseph, né le 1er juin, fils de Gaspard Roy et de Marguerite Hébert de la paroisse de St-Louis. Or, Gaspard Roy n'avait pas de terre en propre à cette époque à Lotbinière. Sur le plan de de Couagne dressé en 1709, les noms de Hébert et de Laliberté peuvent vraisemblablement être substitués à ceux proposés par l'abbé P. O'Leary qui a reconstitué le travail de de Couagne, rendu presque illisible par suite de vétusté. Au dénombremnt de 1724 il n'est plus question de Michel Hébert à Lotbinière.

2° Pierre Lapointe dit Tousignan, 40 ans ; Madeleine Philippe, sa femme, 30 ans ; Marguerite, 10 ans ; Madeleine, 8 ans ; Jean-Baptiste, 5 ans ; Michelle, 2 ans ; Marie-Madeleine, 6 mois.

Avoir en 1681 : 1 fusil, 3 bêtes à cornes, 6 arp. en culture (1).

Pierre Lapointe dit Tousignan ou Tousillon était originaire de Blaye, ville dépendant de l'évêché de Bordeaux et sa femme Madeleine Philippe, venait de St-Étienne du Mont, à Paris. Mariés à Québec en 1668, ils vécurent aux Grondines pendant quelque temps. Nous le savons par un arrêté du Conseil Souverain en vertu duquel, à la date du 10 avril 1673 (2), Michel Gauron dit Petitbois et sa femme sont condamnés à subir leur procès « pour avoir battu

(1) Comme en 1681 le territoire allant du Bois des Hurons à la Rivière du Chêne appartenait encore à la famille Marsollet, il faut chercher ailleurs les terres des colons de 1681 qui, dit-on, habitaient la Seigneurie de M. de Lotbinière. Ils devaient occuper des terres plus à l'est dans le voisinage du Bois de Hurons ou de la Vieille-Église.

(2) *Edits et Ordonnances*, I, p. 730.

« Madeleine Philippe, épouse de Pierre Lapointe, habitant « du lieu des Grondines ».

Fixés à Lotbinière en 1680, les époux Tousignan devinrent la souche d'une nombreuse postérité habitant encore Lotbinière et les environs. Les familles Noël et Vaudreuil sont de la même lignée que les Lapointe-Tousignan.

3° Jean Daniau, 30 ans ; Marguerite Vaillant, sa femme, 35 ans ; Marie, 12 ans ; Madeleine, 9 ans ; Jeanne, 5 ans ; François, 3 ans ; Marguerite, 1 an.

Avoir en 1681 : 1 fusil, 7 bêtes à cornes, 7 arpents en valeur.

Cette famille était encore à Lotbinière en 1683, mais disparut ensuite. D'après Mgr Tanguay, Jean Daniau mourut à Repentigny en 1687.

4° Jean Chastenet, 35 ans et célibataire. Il se maria en 1689, à Batiscan, avec Jeanne Fafard qui habita Lotbinière avec lui. Il y demeurait encore en 1709, mais quitta l'endroit bientôt après. D'après Tanguay, Chastenet mourut avant 1722. Il était natif de St-Léger, diocèse de Périgueux. En 1724 sa terre est passée en d'autres mains.

Ces quatre colons forment le premier groupe établi depuis la Rivière du Chêne en allant vers l'est. En confrontant les données du recensement de 1681 avec celles de la carte de de Couagne (1709), l'on arrive forcément à la conclusion que ces quatre terres occupées en 1681 étaient situées près du Bois des Hurons. Il semble également acquis qu'en 1681 le reste du territoire de Lotbinière jusqu'à environ dix arpents à l'ouest du Domaine Seigneurial n'était pas encore concédé.

Les terres du second groupe de censitaires, au nombre de sept en 1681, commenceraient donc à une dizaine d'arpents à l'ouest du Domaine. Le premier par ordre sur la liste, offre des difficultés spéciales. Les renseignements manquent à peu près totalement sur son compte.

5° Jean Pagési dit St-Amant, âgé de 30 ans et célibataire. Il était encore à Lotbinière en novembre 1682 mais en 1685 on le trouve à Batiscan et marié. Au dire de Mgr Tanguay il serait mort à Boucherville, en 1695.

6° Louis Montenu, 30 ans, célibataire, originaire de la Rochelle. Louis Montenu occupait la première terre à l'ouest du domaine. Il fut confirmé à Lotbinière en 1681, par Monseigneur de Laval. Le site de sa terre se trouve précisé par la carte de de Couagne et par le fait que le ruisseau du Domaine, qui a son embouchure vis-à-vis de cet endroit, portait encore en 1733 le nom de ruisseau de Montenu. Michel Lemay, son voisin au-delà du Domaine étant mort, il maria, le 16 novembre 1685, sa veuve Marie Dutaud. Louis Montenu mourut à Lotbinière, le 10 mars 1724, sans postérité.

7° Michel Lemay, 50 ans, originaire de Chesnehutte (Angers) ; Marie Dutaud ou Ouinville, 34 ans, née au diocèse de la Rochelle ; Michel, 21 ans ; Joseph, 18 ans ; Marie, 16 ans ; Ignace, 14 ans ; Noël, 13 ans ; Charles, 12 ans ; Jean, 11 ans ; Pierre, 10 ans ; Marie, 9 ans ; Xavier, 7 ans ; Antoinette, 6 ans ; Madeleine, 4 ans ; Antoinette, 1½ an.

Avoir : 3 fusils, 9 bêtes à cornes, 20 arpents en culture.

Michel Lemay s'était marié aux Trois-Rivières, le 13 juin 1659, à Marie Dutaud qui n'avait que douze ans.

Des Trois-Rivières, il alla aux Grondines, et de là prit le chemin de la Seigneurie de Lotbinière où il se trouvait en mars 1680, alors du baptême de sa fille Antoinette. Cette dernière, baptisée aux Grondines à la date ci-dessus, est le premier enfant dont le baptême a été enregistré dans cette paroisse. Michel Lemay est de beaucoup le colon le plus remarquable des temps anciens. Sa descendance, très nombreuse, a peuplé Lotbinière et tout le territoire voisin. Il est facile de ramener à Michel Lemay tous ceux qui portent ce nom dans la Province de Québec et ailleurs. Un de ses fils, Ignace, a pris le surnom de Poudrier, sous lequel une partie de la famille Lemay est connue. Le territoire occupé par la famille Lemay était très considérable, allant du Domaine vers l'est jusqu'au patrimoine de la famille Beaudet.

8° Jean Beaudet, 31 ans, de Blanzais, évêché de Poitiers ; Marie Grandin, 30 ans, St-Aubert, évêché

d'Orléans ; Marie, 10 ans ; Simone, 8 ans ; Charles, 5 ans ; Louise, 2 ans ; Jeanne, 15 jours ;

Avoir : 1 fusil, 1 vache, 3 arpents en culture.

Jean Beaudet, à son arrivée au pays, s'arrêta à la Rivière-Ouelle où il semble avoir passé fort peu de temps. On le trouve ensuite à Ste-Foy, comme domestique chez des cultivateurs. Son mariage avec Marie Grandin eut lieu à Québec, le 20 septembre 1670. Les premières années qui suivirent son mariage durent se passer à Ste-Foy (Sillery), ou dans les environs, car ses deux premiers enfants furent baptisés dans l'église de St-Michel à Sillery et le troisième à Lorette. L'on ne voit pas cependant qu'il ait possédé de terre à ces endroits. En 1677, il est fixé dans la Seigneurie de Portneuf, d'où il passe le fleuve et vient s'établir à Lotbinière, probablement en 1679 ou 1680. Il est à noter que Jean Beaudet est l'ancêtre de toutes les familles portant ce nom dans Lotbinière et dans la Province entière de Québec. Mgr Tanguay, et d'autres après lui, admettent une double souche pour cette famille : Jean Beaudet dont nous venons de parler et Charles Beaudet *dit du Cap* qui serait fils de Laurent Beaudet, fixé au Cap-dela-Madeleine, d'où le surnom de du Cap. Il n'y a rien de fondé dans cette assertion, et pour preuve, un diligent examen des registres du Cap-de-la-Madeleine prouve que Laurent Beaudet mourut sans descendance masculine.

D'où provient maintenant ce nom de « du Cap » qui persiste encore ? Voici : La concession primitive accordée à Jean Beaudet était bornée au fleuve St-Laurent dominé en cet endroit par de très hautes falaises coupées à pic, que dans le pays on appelle volontiers des caps. Après quelques années, certainement avant 1709, Jean Beaudet chargé d'une nombreuse famille, dont plusieurs garçons, obtint du Seigneur une nouvelle concession, encore occupée pour une partie par ses descendants, et abandonna la première terre à son fils Charles, né en 1676. Ce dernier fut gratifié du surnom de « du Cap » pour le distinguer de ses frères, vivant dans la même paroisse. Ces surnoms empruntés à des accidents de terrain sont chose commune dans la

patrie canadienne. La famille Beaudet devint l'une des plus prospères et compte de nombreux descendants dans la Seigneurie de Lotbinière et dans les paroisses qui l'avoisinent.

9° Jean Hamel, 30 ans ; Charlotte-Christine Gaudry, 21 ans, (sa femme) ; Charles, 2 ans.

Jean Hamel et son épouse, mariés en 1677, venaient de Ste-Foy (Sillery). Leurs deux premiers enfants furent baptisés dans l'église dite de St-Michel, à Sillery, mais l'acte de baptême de Charles-Joseph, leur fils, baptisé le 16 août 1679, est consigné dans les registres de Ste-Foy. C'est même le premier acte des registres de cette paroisse.

Jean Hamel, comme son voisin Jean Beaudet, dût arriver à Lotbinière en 1680. L'on est surpris de constater son avoir, se chiffrant par 2 fusils, 6 bêtes à cornes et vingt-trois arpents de culture. Il devait y avoir des fonds dénudés ou des prairies naturelles dans son voisinage immédiat pour avoir autant de terre faite à sa disposition. Les descendants de Jean Hamel sont nombreux dans Lotbinière et les paroisses voisines. Notons en passant qu'un de ses fils, Joseph, né en 1694, est mort élève du Séminaire de Québec, en 1711. C'est Mgr Tanguay qui fournit ce détail.

10° Léonard Dubord, 44 ans, de Québec ; Anne Hayot, sa femme, veuve en premières noces d'Étienne de Nevers, fixé à Sillery ; elle-même était fille d'un cultivateur de Ste-Foy, et âgée de 42 ans, en 1681.

Léonard Dubord avait marié Anne Hayot, à Québec, en 1667.

Daniel de Nevers, 25 ans ; Étienne de Nevers, 20 ans ; Jean de Nevers, 15 ans.

Avoir : 1 fusil, 3 bêtes à cornes, 2 arpents en culture.

Il est bon de noter que la Dame Dubord avait eu de son premier mari deux autres enfants, Guillaume et Élisabeth-Ursule. Le premier habita Ste-Croix et possédait assez d'instruction pour se faire octroyer le titre de notaire. C'était l'aîné de la famille. Élisabeth-Ursule devint la femme de Jacques Gauthier. Anne Hayot mourut vers 1695, et Léonard Dubord se remaria en 1697, à Québec. La terre

semble avoir appartenu à sa femme et aux enfants du premier lit, d'après une décision du Conseil Souverain en 1695. Les Boisvert de la Seigneurie de Lotbinière sont en partie issus de la famille de Nevers, dont le nom primitif était Brantigny. Les noms de Brantigny et de de Nevers sont tombés en désuétude. En quelle année Léonard Dubord arriva-t-il à Lotbinière ? Rien de précis. Nous savons seulement qu'en 1675 il était encore à Québec.

11° Jacques Gauthier, 34 ans ; Élisabeth-Ursule de Nevers, 23 ans ; François Gauthier, 6 ans ; Joseph Gauthier, 4 ans.

Avoir : 1 fusil, 1 vache, 3 arpents en culture.

Jacques Gauthier était charpentier, originaire de France (Chandenevers, Poitou), et protestant converti, ayant fait son abjuration à Québec, où dut se faire son mariage avec Élisabeth-Ursule de Nevers. La mariée n'avait que seize ans, et à cette époque habitait Sillery (Ste-Foy) avec ses ses parents. Nous croyons pouvoir indiquer l'année 1680 comme la date de l'arrivée de Jacques Gauthier à Lotbinière. Sa femme étant morte en 1703, il se maria peu après avec Françoise Lambert, veuve de Michel Châtel. Mgr Tanguay fait erreur à son sujet. D'après le dictionnaire généalogique, Jacques Gauthier, mari de Françoise Lambert, serait le fils du premier colon de ce nom. Or il est amplement constaté, par l'acte de tutelle des enfants mineurs de Jacques Gauthier et d'Ursule de Nevers et des enfants mineurs de Michel Châtel et de Françoise Lambert, en date du 22 août 1703 (Registre de la Prévôté de Québec), que c'est Jacques Gauthier, père, qui marie Françoise Lambert en 1709.

Jacques Gauthier avait une terre à Lotbinière et une autre toute voisine, à Ste-Croix. En 1724 il n'y a pas de trace de sa descendance à Lotbinière, mais elle y revint plus tard.

Pour résumer tout ce que l'on vient de dire au sujet de la population de Lotbinière en 1681, donnons le chiffre total, soit : huit familles composées de cinquante-cinq personnes formant, en y ajoutant les trois célibataires, une population totale de cinquante-huit âmes. Il y avait seulement soixante-

dix-sept arpents en culture et les colons possédaient trente et une têtes de bétail et onze fusils. Les habitations minuscules en bois rond, avec les dépendances, étaient placées, les unes dans les fonds, où la hauteur des berges les protégeaient contre les vents impétueux du nord-est, et les autres au sommet de la côte, à l'abri des grands bois. Les chemins faisaient absolument défaut. Pour se transporter d'un endroit à un autre, il fallait descendre à la grève qui, à Lotbinière, est uniformément unie et garnie d'un sable compact ou pavée de tuf. Encore, était-ce nécessaire de profiter du temps où la mer était basse, car, au montant, l'eau couvrait le rivage. Chacun devait posséder une embarcation pour aller un peu loin, ou pour faire la pêche dans le poissonneux St-Laurent. La pêche était une ressource précieuse avec la chasse, et les colons y comptaient en bonne partie pour leur nourriture, parce que les défrichements n'étaient pas suffisants pour fournir la subsistance aux nouveaux censitaires.

L'hiver, les déplacements ne pouvaient se faire qu'à la raquette, « ces chevaux de ficelle », dont parle plaisamment René-Louis de Lotbinière dans son récit de l'expédition de M. de Courcelles. Les distractions étaient rares et la vie fort dure. L'absence à peu près complète de tout office religieux ajoutait encore aux difficultés résultant de l'isolement. C'est à peine si, à de rares intervalles, un missionnaire voyageant de St-Joseph de Lévis à la rivière Nicolet, s'arrêtait un jour, pour faire accomplir le devoir pascal, baptiser les nouveaux-nés, ou donner l'Extrême-Onction aux mourants. Le plus souvent il fallait traverser le fleuve et se rendre aux Grondines, au Cap-Santé, ou à la Pointe-aux-Trembles pour faire baptiser les enfants. Quant aux mourants, l'on peut conjecturer que la plupart d'entre eux devaient mourir sans sacrements, au moins dans les cas fortuits ou de déplacement difficile. Les colons de Lotbinière passèrent de longues années dans cet état de privation de secours religieux, car la nomination du premier curé date du mois de novembre 1724. Comptons bien : de 1680 à 1724 il y a quarante-quatre ans. La première génération

née à Lotbinière dut avoir de la difficulté à ne pas souffrir d'anémie spirituelle et il ne fallait rien moins que la foi robuste de nos pères, pour empêcher la vie morale de fléchir plus que de raison. Ce fut donc un bien grand bonheur pour ces déshérités de la civilisation de voir arriver le premier juin 1681, en cours de visite pastorale, Monseigneur de Laval, leur Évêque, que beaucoup d'entre eux connaissaient bien pour l'avoir entendu prêcher dans le voisinage de sa ville épiscopale. Sans que la chose soit consignée par écrit dans les rapports sur les missions de l'époque, l'on peut conjecturer en toute vraisemblance que le Prélat descendit à terre à la Pointe du Platon, étant venu de Québec en barge à rameurs. Il y a deux raisons pour le croire : c'était le lieu le plus commode pour un débarquement, et là se trouvait le gros de la population de Lotbinière. Ajoutons que l'endroit était habité par des gens venant de Sillery (Ste-Foy), ayant l'habitude d'assister aux cérémonies religieuses à la mission des Jésuites de Sillery ou à Québec, et par conséquent plus capables de faire une réception convenable au grand personnage qui les visitait. La venue de Monseigneur de Laval avait dû être annoncée et préparée par un missionnaire, car le séjour de l'Évêque ne fut que d'un seul jour. Le 2 juin, il était à Champlain. Les compagnons du Prélat furent des Jésuites, car la liste des confirmés à Lotbinière en 1681 est consignée dans leur registre des actes de l'état civil à St-Michel de Sillery. (1) Voici les noms des confirmands :

Jean Barabé, 10 ans ; Noël Barabé, 11 ans ; Pierre Lemay, 10 ans ; Jeanne Lemay, 15 ans ; Marie Lemay, 18 ans ; Ignace Lemay, 17 ans ; Marie Beaudet, 10 ans ; Ursule de Nevers, 23 ans ; Jean de Nevers, 17 ans ; Lucien Montenu, 30 ans, (Poitiers).

Notons en passant qu'Ursule de Nevers, c'est la femme de Jacques Gauthier, et que Lucien Montenu est bien le même que Louis Montenu dont il a été question plus haut. L'on peut se demander par quel hasard les noms de Jean

(1) Ce registre est conservé à l'Archevêché de Québec.

Barabé et de Noël Barabé figurent sur cette liste. Voici la raison la plus probable. Le père de ces deux enfants, Nicolas Barabé, avait marié aux Trois-Rivières Michelle Dutaud, sœur de Marie Dutaud, l'épouse de Michel Lemay. Fixé dans le fief de St-Ours, son nom ne figure pas dans le recensement de 1681 ; seulement, prévenu à temps, il avait envoyé ses deux fils chez leur tante à Lotbinière, pour les faire confirmer lors de la visite de l'Évêque.

Jean Barabé et son frère Noël étaient destinés à habiter Lotbinière plus tard. Une autre famille qui alors demeurait au fief St-Ours, presque sur les limites de Lotbinière, et qui ne tarda pas à s'y établir, c'est celle de Michel Gauron dit Petitbois, marié à Marguerite Robineau, connus l'un et l'autre par leurs démêlés avec Pierre Tousignan, alors qu'ils habitaient les Grondines. Nous aurons occasion d'en reparler ailleurs.

CHAPITRE IV

LES PREMIERS MISSIONNAIRES DE LOTBINIÈRE.— LA PREMIÈRE CHAPELLE.— MANDEMENT DE MGR DE SAINT-VALLIER AUX HABITANTS DE LOTBINIÈRE.— OÙ SE TROUVAIT LA PREMIÈRE CHAPELLE? — MORT DE LOUIS-RENÉ DE LOTBINIÈRE.

Les colons de Lotbinière, quoique peu nombreux, ne furent pas oubliés par le Prélat qui alors gouvernait l'église de Québec, et malgré la disette de prêtres aptes au travail pénible des missions, il s'occupa de les faire visiter de temps à autre. Le premier missionnaire, par ordre de date, ce fut Pierre Volant de St-Claude, prêtre séculier, ordonné en 1678. Le 8 mars 1680, se trouvant à Lotbinière, il baptisa Antoinette Lemay, fille de Pierre Lemay et de Michelle (Marie) Ouinville (1). L'abbé Volant, en cet acte, qui est le premier des registres des Grondines, prend le titre de Curé des endroits dépendant de la paroisse de St-Charles des Roches, et ajoute que le baptême a été fait en la Seigneurie de M. de Lotbinière, chose qui surprend un peu, quand on lit plus loin que la marraine était Antoinette Aubert, femme du Seigneur des Grondines. La conclusion qui s'impose c'est que la Dame Hamelin avait traversé le fleuve avec le missionnaire.

L'année suivante, 8 février 1681, l'abbé Volant baptise aux Grondines, Marie-Marguerite Daniau, fille de Jean Daniau, de Lotbinière, et s'intitule Curé de Lotbinière et de St-Charles des Roches. Au mois de juin de la même année il est remplacé par l'abbé Paul Vachon qui nominalement Curé des Grondines avait à desservir les missions des deux côtés du fleuve. Le 10 juin 1681, il baptisa aux Grondines,

(1) Marie Dutaud, femme de Pierre Lemay, est souvent désignée de la sorte dans les registres de l'époque.

Marie-Madeleine Tousillon, fille de Pierre Tousillon dit Lapointe et de Madeleine Philippe, sa femme, née « le dix-« huitième mai ». L'année suivante, sans doute pour soulager l'abbé Vachon, la desserte de la Rive sud est confiée à Claude Volant, de St-Claude, le frère de l'abbé Pierre Volant. Messire Claude Volant ne devait pas avoir de temps à perdre, sa juridiction embrassant toutes les missions depuis Berthier en Bas jusqu'à St-Jean-Deschaillons. Apparemment, il n'y avait pas de registres partout, car trois baptêmes de gens de Lotbinière, faits par lui, sont entrés dans les registres de St-Joseph de Lévis : ceux de Marie-Madeleine Daniau, du 15 novembre 1682, de Marie-Marguerite Goron, 10 mars 1683 et de Catherine-Agnès Tousignan, 28 juillet 1683. Il y en a bien un quatrième, celui de Jean-Baptiste Beaudet, du 17 septembre 1683, qu'il signe au registre, au nom du Père Xyste Letac, Récollet, qui avait fait ce baptême.

Non contents d'avoir un missionnaire les gens de Lotbinière en eurent même deux en 1682. Les registres de la Pointe aux Trembles nous apprennent que le seize avril 1682, Messire Jean Pinguet « missionnaire de Lotbinière » baptisait, à la Pointe aux-Trembles, Jeanne-Françoise Beaudet, née le premier octobre 1681 ; Alexis Hamel, né le 29 janvier 1682, et Marie-Angélique Gauthier, née le 15 février 1682.

L'on en prenait largement avec les règlements diocésains. Presque tous ces baptêmes se sont certainement faits à Lotbinière, car les parrains et les marraines sont de l'endroit ; ce qui ne serait guère possible si les baptêmes avaient eu lieu à Lévis. Depuis septembre 1683 jusqu'à juillet 1689 il est impossible de constater par qui Lotbinière fut desservi. Il y eut des naissances dans les familles Gauthier, Hamel et Beaudet. Mais Mgr Tanguay qui les note ne peut indiquer où ces enfants ont été baptisés.

Jean Hamel présente au baptême, à Sillery, sa fille Catherine, le 15 juillet 1687. C'était un long voyage pour un enfant de quelques jours, à moins toutefois que la Dame Hamel

ne se soit trouvée à Ste-Foy, chez ses parents, pour cette éventualité.

L'on peut croire que les actes de l'état civil, écrits au petit bonheur sur des feuilles volantes, ont été perdus par les missionnaires, ou égarés par leurs successeurs en office. Le 4 juillet 1689, les régistres du Cap-Santé jettent un peu de lumière sur la situation. A cette date Michel Pinot, du Cap-Santé, marie Simone Beaudet, fille de Jean Beaudet, de Lotbinière, et l'officiant qui signe Dorothé, missionnaire Augustin Déchaussé, se dit faisant les fonctions curiales à Lotbinière. Ce ne fut pas pour longtemps, car au mois de novembre de la même année le Père André Richard, s.j., au baptême d'Ignace Lemay, prend le titre de missionnaire de Lotbinière.

Au mois d'octobre 1692, nouveau missionnaire, cette fois c'est le Père Bonaventure Flicourt, Récollet, qui supplée les cérémonies du baptême à Louis Hamel, fils de Jean, né à Lotbinière le 5 octobre 1692. Le 20 novembre de la même année, le Père Bonaventure rend le même service à Louis Auger, fils de Louis Auger, né à Lotbinière le 29 octobre.

Jusqu'à cette époque les colons de Lotbinière ne possédaient pas d'endroit spécialement affecté au culte. Lors de la visite du missionnaire qui portait sa chapelle avec lui, l'on improvisait un autel dans l'endroit le plus convenable et la Messe se disait dans un milieu qui pouvait quelquefois laisser à désirer. Tout l'ensemble du culte public, administration du Baptême et du Sacrement de Pénitence, s'accomplissait dans les mêmes conditions. C'est encore de la sorte que les choses se passent dans les pays de mission. Mais ce ne peut être qu'un état de choses transitoire. Les habitants de Lotbinière s'en rendirent compte et malgré leur petit nombre et leur pauvreté, au printemps de 1693 ils se mirent à construire une chapelle. Il est fort possible que l'exemple des habitants du fief Ste-Croix fût pour quelque chose dans leur décision. Ces derniers, favorisés par les largesses d'une personne possédant quelques ressources, élevaient un oratoire qui devait sous le nom de Chapelle de l'Enfant-Jésus, servir au culte pendant un certain nombre d'années. Cette

chapelle était placée presque à l'extrémité de la baie de Ste-Croix, trop loin pour être d'accès commode aux censitaires de Lotbinière. Il fut donc décidé de construire une chapelle rudimentaire. Nous n'en saurions rien, car les derniers vestiges de cette construction sont depuis longtemps disparus et le souvenir même ne s'en est pas conservé jusqu'à la génération présente ; si, lors de sa visite pastorale en 1693, Mgr de Saint-Vallier n'avait jugé à propos d'adresser un mandement à « ses chers enfants en N. S. les habitants « de Lotbinière ». C'est un document révélateur qui nous apprend certaines choses dont nous chercherions vainement la connaissance ailleurs.

Voici ce mandement précieusement conservé dans les archives de la paroisse de Lotbinière et transcrit dans les registres de l'Archevêché de Québec :

« JEAN, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVEQUE DE QUÉBEC.

« A nos Chers Enfants en N. S. les habitants de Lot-« binière, salut et bénédiction.

« Ayant eu la consolation de vous voir travailler à la « bâtisse de votre église, et ayant été bien aise d'y contribuer « de nostre part tout ce qui nous a été possible pour vous « donner le moyen de l'achever et vous mettre ainsi en état « de pouvoir rendre votre mission une véritable paroisse, « c'est ce qui nous a engagé à mettre votre église sous la « protection de St Louis dont nous — l'avons rendu titulaire « et c'est ce qui nous engage encore à — vous ordonner par « cette présente lettre pastorale à vous assembler pour « faire élection de trois marguilliers que tous les habitants « nommeront pour la première fois et dans la suite les « nouveaux seront élus toutes les années par les anciens en « sorte qu'en sortant un tous les ans il en puisse entrer un « nouveau qui apprendra à fournir l'église de ses besoins « en voyant agir celui qui restera en charge ; — en atten-« dant que vous puissiez avoir quelque revenu assuré pour « votre église, nous ordonnons à ceux qui seront nommés

« marguilliers et à leurs successeurs dans leur charge de « faire une quête tous les ans qui leur puisse donner le « moyen de fournir à l'église les choses absolument néces- « saires comme luminaire, vin, hosties et s'il est possible « ménager quelque chose pour la décoration, à quoi nous « exhortons très instamment les habitants pour mériter « d'attirer sur eux et sur leurs enfants les grâces abondantes « du ciel.

« Nous permettons que lorsqu'il y aura un missionnaire « résidant à la dite mission il puisse laisser le St Sacrement « dans le tabernacle et donner ainsi aux habitants la conso- « lation de l'aller visiter dans toutes les heures du jour.

« Nous ordonnons aux habitants de faire une clôture « pour entourer un espace qui sera destiné à un cimetière « que nous permettons au missionnaire qui desservira la « mission de bénir. Nous ordonnons — qu'on n'y enterrera « seulement et non en aucun autre lieu, souhaitant mesme « que le dict missionnaire y fasse transporter les corps qui « se trouvent en terre au cimetière du platon, Ste Croix ; « à l'ancien cimetière de la mesme paroisse qui est éloigné « de l'église et à celui de la Rivière du Chesne, quand ce « transport pourra se faire commodément et afin que cette « présente lettre pastorale — soit exécutée, nous ordonnons « qu'elle sera écrite au commencement du livre que nous « ordonnons au marguillier d'acheter dans lequel on écrira « l'élection des marguilliers et toutes les choses qui — peu- « vent ou qui pourront dans la suite appartenir à l'église « afin qu'il ne se perde rien,— dans lequel livre on pourra « transcrire — aussi les baptêmes, mariages et sépultures « jusqu'à ce que les marguilliers en puissent avoir un second « qu'ils destinent à ce seul usage et qui serait remis entre les « mains du missionnaire qui desservira.— En foy de quoi « nous avons signé, faict sceller du sceau de nos armes et « faict contresigner par notre secretaire.

(Signé) : Jean, Évêque de Québec.
Par Monseigneur
Daüric, Ptre.

Il y a de légères divergences entre l'original des registres de l'Archevêché et le mandement des Archives de Lotbinière ; ainsi, les mots « à l'ancien cimetière de la même « paroisse qui est éloigné de l'église » et la signature du secrétaire Daüric ne se trouvent pas dans l'original, mais uniquement dans la copie de Lotbinière. D'autre part, l'année et le quantième sont absents de la copie et se trouvent indiqués dans l'original. Le document est du mois de juillet 1693. Il n'est pas possible de se faire illusion sur le sens des paroles du Prélat : « Ayant eu la consolation de vous voir « travailler à la bâtisse de votre église et ayant été bien « aise d'y contribuer de nostre part, tout ce qui nous a été « possible pour vous donner le moyen de l'achever. » C'est péremptoire, l'édifice était commencé et assez avancé pour que l'évêque lui assignât un titulaire et ordonnât d'élire des marguilliers pour administrer le temporel de la nouvelle mission. Serait-il par hasard survenu quelque chose pour retarder les travaux ? Il ne le semble pas, car au mariage de Pierre Lemay, de Lotbinière, avec Anne Germaine, du Cap-Santé, le 7 février 1695, le père Bonaventure Flicourt qui a officié, s'énonce comme suit : « L'an mil six cent quatre « vingt-quinze, ce sept février en vertu de l'attestation du « Révérend Père Hilaire, Récollet, missionnaire de Lotbi- « nière, par laquelle il me conste qu'il a fait les trois procla- « mations ordonnées de nostre mère la Ste Église, par trois « jours différents pendant la messe paroissiale, deux fois à « la paroisse de Lotbinière et une à la chapelle de Ste-Croix. »

En 1698, le sept juillet, encore au Cap-Santé, au mariage de François de Nevers, de Lotbinière, et de Marie Marquot, du Cap-Santé, le Père Félix, Récollet, déclare dans l'acte, avoir publié trois bans de mariage dans l'église de St-Louis de Lotbinière. Il y avait donc une église, celle que Mgr de Saint-Vallier voyait commencer en 1693. Nous pourrions alléguer d'autres preuves encore, mais nous croyons que celles qui sont données ci-dessus sont amplement suffisantes. Où se trouvait cette première église de Lotbinière ? Aucun document ne nous l'indique, mais en y mettant un peu de bonne volonté l'on peut conjecturer avec assez de vraisem-

blance dans quel voisinage elle était bâtie. C'est chose reconnue en matière d'histoire, que les déductions ressortant de faits antérieurs ou postérieurs ne présentent pas toujours une certitude suffisante. Toutefois, en y apportant les précautions nécessaires, cette méthode est légitime et d'usage courant. Nous serait-il possible de déterminer le site probable de la première église de Lotbinière en ayant recours à cet expédient ? Nous pouvons toujours l'essayer en utilisant certains faits indiscutés.

Le 21 septembre 1717, par conséquent 24 ans après la publication du mandement de Mgr de Saint-Vallier, Louis-Eustache Chartier, de Lotbinière, se décida à faire bâtir une église sur son Domaine. Les travaux préliminaires sont faits et l'on se dispose à poser la première pierre du nouvel édifice. Le procès-verbal s'en dresse séance tenante, et voici ce qu'on y lit : « Apprès avoir célébré la sainte messe dans « le lieu où réside le très St Sacrement jusqu'à ce que la « ditte nouvelle église soit achevée et estant sortis proces- « sionnellement du dit lieu, accompagné de Monsieur « Mestre Eustache Chartier escuier Seigneur haut justicier « de Lotbinière, etc., et de tous les paroissiens précédé du « porte-croix et de deux céroféraires, nous nous sommes « transporté sur le lieu de la ditte nouvelle église. » En examinant de près ce texte l'on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il est question de *nouvelle* église. C'est donc qu'il y en avait une autre, l'ancienne. L'on parle du lieu où était conservé le St-Sacrement « *habituellement* » jusqu'à l'achèvement de la nouvelle église. Ce privilège n'appartient qu'aux églises. L'on ajoute, et c'est le point principal, que le célébrant alla processionnellement avec le Seigneur et tous les paroissiens, précédés de la croix et des céroféraires jusqu'à l'emplacement de la nouvelle église. L'endroit où se trouvait l'ancienne église était donc très rapproché du site de l'église nouvelle. Voyons plutôt : la messe se dit et le célébrant, le Père Valentin, se met en route, précédé par la croix de procession et les acolytes, pour aller bénir la première pierre de l'église nouvelle. Si la distance eût été un peu considérable est-ce que la chose aurait été possible ?

Dans ces temps reculés, il n'y avait pas de chemins et il aurait été bien inutile d'essayer à faire procession dans cet attirail à travers les terres nouvellement défrichées, pour peu que la distance fût un peu longue. Remarquons en plus, que nulle part dans les archives paroissiales l'on ne trouve d'indication que le cimetière de l'église de 1693 ait été relevé. L'on peut en déduire que l'ancien cimetière touchait au nouveau et que par conséquent l'église ancienne et la nouvelle étaient fort peu éloignées l'une de l'autre. Ceci nous amène à croire que la première église était bâtie sur un terrain situé dans les « fonds », voisins du Domaine Seigneurial, sur la terre actuellement en possession du Sieur Hégésippe Leclerc, ou sur celle d'un de ses voisins. Cette église devait être de petites dimensions, en bois à peine dégrossi, ressemblant aux chapelles qui s'élèvent encore de nos jours dans les missions taillées en pleine forêt. Il y avait deux raisons pour lui donner des proportions plutôt minuscules : le petit nombre des colons et leur peu de ressources. Rappelons-nous en effet qu'en 1681 Lotbinière ne comptait que onze familles formant, adultes et enfants, une population de cinquante-huit âmes ; 17 ans plus tard, en 1698, le recensement n'accuse la présence que de vingt-neuf ménages, renfermant une population totale de 116 âmes, répandue sur un territoire de deux lieues et demie de front. La lenteur de la colonisation n'était pas de nature à faire prévoir un rapide accroissement dans l'avenir et les censitaires, tous peu aisés, songeaient surtout à pourvoir aux nécessités du moment.

Il y a apparence qu'un presbytère fut bâti en même temps pour la commodité du missionnaire. Il en est question lors de la visite pastorale faite en 1701 par M. de la Colombière, Grand Vicaire de l'Évêque de Québec. Quel était le missionnaire de Lotbinière lors de la construction de l'église de 1693 ? Les précisions sont difficiles, mais l'on peut affirmer que ce fut ou bien le Père Bonaventure Flicourt, Récollet, ou son confrère le Père Hilaire, du même ordre. Dans les *Edits et Ordonnances du Conseil Souverain*, le Père Hilaire, à la date du 14 décembre 1694, est appelé missionnaire des côtes de Lotbinière et du Platon Ste-Croix.

Le 7 février 1695, au mariage de Pierre Lemay et D'Anne Germaine, au Cap Santé, on lui donne le titre de missionnaire de la paroisse de Lotbinière. L'année suivante le Père Hilaire disparaît et le Père Félix Cappes le remplace, pour y remplir, au moins par intervalles, les fonctions curiales jusqu'à 1713. C'est donc le Père Félix Cappes qui le plus probablement était missionnaire de Lotbinière à la mort de Louis-René Chartier, de Lotbinière, le fondateur de la Seigneurie.

Nous avons dit ailleurs combien cet homme distingué était estimé par ses contemporains. Il mourut à Québec, dans sa maison de la rue St-Louis, le 3 juin 1709, à l'âge de 67 ans, et fut inhumé le lendemain dans la Cathédrale. Depuis sa nomination de Premier Conseiller, il avait dû résigner la charge de Président et Lieutenant Général de la Prévôté ; mais en examinant les archives du Conseil Souverain, l'on se rend compte que son exactitude à se rendre à la Cour Souveraine du pays ne se démentit jamais. Le seul reproche que l'on puisse lui faire c'est d'avoir un peu négligé les censitaires de sa Seigneurie. Il avait probablement pour cela de bonnes excuses; le défaut de temps, la quasi impossibilité de laisser, même pour peu de jours, le chef-lieu de la colonie et peut-être le défaut de ressources. Comme tous les gentilshommes d'alors, M. de Lotbinière manquait de revenu. D'autres y pourvoyaient en faisant du commerce, mais ses fonctions judiciaires lui interdirent toute entreprise de ce genre. Sa famille assez nombreuse, entraînait de lourdes charges et il dut demander au Roi une augmentation d'appointements pour suffire à ses dépenses.

Voici son acte de sépulture que tous aimeront à connaître: « Ce même jour quatrième juin 1709 a été inhumé dans cette « église Monsieur Mestre Louis René Chartier Escuyer « Seigneur de Lotbinière, premier conseiller du Conseil « Supérieur de ce pays lequel est décédé hier, après avoir « reçu les Sacrements de Viatique et d'Extrême-Onction. « Son enterrement a été fait par moi soussigné curé de « Québec en présence de Claude de Bernières Escuyer « Seigneur de la Martinière Lieutenant-Général de cette « ville et de Monsieur Mestre Charles Macart Conseiller du dit Conseil Supérieur. « DOSQUET. »

CHAPITRE V

———

Louis Eustache de Lotbinière, 2nd Seigneur (1709-49).— État de la paroisse et de la Fabrique.— Carte de de Couagne.— Remarques au sujet de cette carte.— Les nouveaux arrivés.— L'église du Domaine.

Nous ignorons ce qui détermina le choix de Louis-Eustache de Lotbinière comme héritier de la Seigneurie de ce nom. Il avait deux frères plus âgés que lui, René-Louis et Pierre-Alain. De René-Louis il n'est fait mention nulle part après son baptême à Québec. Pierre-Alain, devint Récollet, séjourna en dehors du pays, probablement pour son noviciat, et de retour en 1712, fut employé au ministère paroissial ; nous le retrouverons à Lotbinière en 1717. Le nouveau Seigneur avait à peine vingt ans quand il prit possession de son héritage. Élève du collège des Jésuites il avait obtenu le grade de Lieutenant dans les troupes de Marine et semble avoir joui d'une partie de la considération que l'on accordait à son père. Son avancement fut rapide. Le Roi le nomma Conseiller au Conseil Supérieur, alors qu'il était encore mineur. Sa nomination à ce haut emploi est du 5 mai 1710, et ses lettres de provision présentées au Conseil le 23 novembre 1711, furent immédiatement enregistrées et lui permirent de prendre son siège de Conseiller à cette date. Les rapports faits à la Cour sur le rôle qu'il joua au Conseil sont uniformément favorables.

Nous l'avons laissé entrevoir, la Seigneurie dont il devenait le titulaire n'avait guère progressé depuis les origines. L'absence presque complète de documents laisse dans l'obscurité les agissements des premiers colons qui, abandonnés à leurs propres ressources, luttaient âprement contre les misères, résultant de l'isolement et de la privation des biens de la civilisation. Leur nombre n'augmentait que peu et répétons-le, en 1698, il n'y avait que 116 âmes dans la Seigneurie. Vers 1699, une petite amélioration fut apportée

à leur sort ; un moulin à moudre le grain fut installé, probablement par les soins du Seigneur qui, du reste, y était obligé de par son acte de concession. Ce détail nous est parvenu par suite d'une chicane entre René Réaume, que nous présumons avoir été le meunier, et Ignace Lemay. Pour une raison qui n'est pas donnée, Lemay avait été mis hors du moulin par Réaume. De là, procès devant le Conseil Supérieur (1). Réaume est trouvé en faute et condamné à payer à Ignace Lemay sept minots de blé ou leur valeur, « pour le dédommager du temps qu'il a été mis hors du « moulin de Lotbinière ». Sans nous arrêter aux autres problèmes que soulève cet incident, soyons heureux de pouvoir constater qu'au 21 juillet 1699 il y avait à Lotbinière un moulin à farine. La vie paroissiale s'organisait, un peu péniblement il est vrai, mais enfin il y avait progrès. La lecture du mandement de Mgr de Saint-Vallier nous laisse voir que le Prélat, tout en faisant certaines promesses aux censitaires, leur avait aussi imposé des obligations, entre autres : l'élection d'un corps de marguilliers, l'établissement d'un cimetière et le relèvement de deux autres, la tenue régulière des registres et des comptes de Fabrique.

Il arriva pour la mission de Lotbinière ce qui arrive encore de nos jours pour des localités autrement plus favorisées : l'on obéit à une partie des règlements épiscopaux et l'on met le reste de côté. Ainsi, un corps de marguilliers fut élu, impossible de dire à quelle date précise, mais certainement avant l'année 1700. Quels furent les premiers membres de cet illustre corps ? On ne le sait. Mais advenant l'année 1701, un coin du voile se lève. C'est une feuille volante, conservée en excellent état, malgré l'éloignement des temps, qui nous renseigne. Le 5 juin 1701, M. de la Colombière, Archidiacre, et Vicaire Général de Mgr de Saint-Vallier, faisait la visite épiscopale à la place de ce dernier. Arrivé à Lotbinière, il se met en devoir d'accomplir les graves devoirs de sa charge, et avant de partir dresse un procès-verbal, laissé dans les archives de la paroisse. Il est regrettable qu'il n'en ait pas écrit un peu davantage. Voici ce document :

(1) Voir *Edits et Ordonnances*, vol. IV, p. 334.

« Compte de Jean Hamel, marguillier sortant de charge « qu'il m'a rendu dans ma visite pour l'année présente 1701—

Recette		Dépenses	
« Reçu en une quête	33 lbs 10s	Pour vin, les cierges, un réchaud, des couplets, une serrure, de la toile à châssis	44 lbs
« Reçu en plusieurs autres quêtes	41 lbs 3s		

« Reste entre ses mains 30 lbs et 13s qu'il remet à Jacques « Gauthier, son successeur qui tâchera d'avoir au plus tôt « un livre relié où il mettra la recette et la dépense par « ordre afin qu'on puisse vérifier son compte et l'approuver.

« Le Ve juin 1701

« La Colombière.»

« Je soussigné archidiacre et grand vicaire faisant ma « visite dans la paroisse de St-Louis de Lotbinière ai ordonné « qu'on fera clore incessamment le cimetière et qu'on mettra « une croix au milieu de son enceinte. Les corps qu'on a « laissés dans l'ancien cimetière seront exhumés et apportés « dans celui-ci et si la présente ordonnance demeure sans « exécution, je déclare le cimetière interdit et défends « qu'on y enterre jusqu'à ce qu'on ait satisfait à des devoirs « si pressants et qu'on néglige depuis tant d'années. Fait « au presbytère le Ve juin 1701 —

« La Colombière. »

Ce peu de lignes jette un jour assez complet sur l'état de la paroisse de Lotbinière en 1701. Résumons ici les conclusions qui s'en dégagent forcément. Tout d'abord, il est évident qu'il y a église et presbytère. L'élection des marguilliers s'est faite conformément à l'ordre de l'Évêque. Les comptes se tiennent et le marguillier en charge, Jean Hamel, les présente au Grand Vicaire. Ces comptes accusent une prospérité fort relative. Il y a un surplus de trente livres et 13 sous ou $6.13 de la monnaie actuelle. La somme n'est

pas forte mais cela vaut encore mieux que les déficits chroniques de quelques-unes de nos grandes paroisses d'aujourd'hui. Les dépenses n'étaient pas énormes, étant donné que le missionnaire se montrait rarement. L'on parle de toile à châssis ; notons en passant qu'il ne s'agit pas de garde-soleil mais de toile remplaçant les carreaux de verre de nos jours.

M. de la Colombière, après avoir approuvé les comptes en arrive à certaines monitions. Par elles, nous apprenons qu'il y avait un cimetière auprès de l'église, mais sans clôture ni croix centrale. Les cimetières n'ont pas encore été relevés suivant l'ordre de Mgr de Saint-Vallier et le Visiteur ordonne d'exécuter ce travail sans retard, sans quoi interdiction du cimetière ouvert près de l'église. Enfin, le marguillier de 1702, Jacques Gauthier, est chargé de se procurer un cahier (relié) pour y inscrire les comptes de fabrique.

Il semble que le missionnaire du temps, probablement le Récollet Félix Cappes, a dû prendre pour lui-même une partie des reproches faits par le représentant de Mgr de Saint-Vallier. Les paroissiens ont toujours besoin d'être vigoureusement aiguillonnés quand il s'agit de recommandations de ce genre. Plût au ciel que Jacques Gauthier et ses successeurs nous eussent légué une série de livres de compte bien tenus. Notre tâche en aurait été bien allégée. Il y a pénurie complète de documents, sauf quelques concessions de terres, jusqu'à l'année 1709, où Louis-Eustache de Lotbinière succéda à son père. Cette année même, de Couagne, Ingénieur du Roi, dressa une carte des établissements situés des deux côtés du fleuve depuis Québec jusqu'aux Trois-Rivières. Ses indications, sans être d'une grande précision, sont suffisamment exactes pour donner une idée du développement de la colonisation dans les différentes Seigneuries. L'exemplaire que nous avons eu à notre disposition est conservé au Séminaire de Québec et, à raison de sa grande vétusté a dû être restauré par l'abbé P. O'Leary en 1897.

Ce travail a été fait avec toute l'intelligence et la discrétion possibles, mais naturellement, quand les noms étaient à peu près indéchiffrables il a fallu se contenter d'à peu près. En ce qui regarde la Seigneurie de Lotbinière, la carte de de Couagne permet de contrôler les données du recensement de 1681 et de se rendre compte du site exact des terres colonisées à cette époque. Détail qui surprend,— un recensement fait en 1698 accuse la présence de 29 ménages, alors qu'en 1709 de Couagne ne trouve que 19 censitaires. Explique qui pourra. Il est possible après tout, qu'au recensement de 1698 on n'ait tenu compte que des familles, dont plusieurs pouvaient loger sous le même toit, ou encore que l'on ait embrigadé dans Lotbinière les voisins du fief St-Ours. De Couagne, d'autre part, a pu faire des omissions,— il n'y aurait en cela rien de bien surprenant. Voici le résultat de son travail pour la Seigneurie de Lotbinière, en suivant l'ordre employé pour l'examen du recensement de 1681 et en copiant exactement les noms tels que restaurés par l'abbé O'Leary, sauf à suggérer certains changements :

1° L. Herpot (Lavallée Herpot).— A notre avis, c'est Hébert qu'il faudrait lire ; Michel Hébert logeait vers le même endroit en 1681. Au lieu de Lavallée, nous croyons qu'il faudrait lire Laliberté et nous en avons donné les raisons ailleurs.

2° P. Tousignan.— C'est le Pierre Lapointe dit Tousignan de 1681 qui n'avait pas encore augmenté son patrimoine à Lotbinière, mais possédait, en son propre nom et en celui de son fils Jean-Baptiste, les deux dernières terres de Deschaillons, dans le voisinage immédiat de la Seigneurie des Becquets.

3° Jean Chatené.— C'est le Jean Chastenet de 1681, probablement marié, mais tout à la veille de disparaître de Lotbinière.

4° F. Marquot.— Nouveau censitaire venant de la Pointe-aux-Trembles, il faut peut-être lire Jacques Marcotte.

5° N. Marquot.— Nouveau censitaire venant de la Pointe-aux-Trembles. C'est probablement Nicolas qu'il faut lire.

L'on voit ici un tout petit espace sur le plan de de Couagne avec l'indication « pas concédé » ; c'est en réalité une étendue qui commence à près de 10 arpents à l'ouest de ce que l'on nomme le Bois des Hurons et s'étend à plusieurs arpents à l'est de la même forêt.

6° Louis Augé.— Censitaire venant de la Pointe-aux-Trembles, marié en 1691, à Antoinette Barabé, née aux Trois-Rivières. Il devait habiter Lotbinière en 1690. L'on en trouve la preuve dans le fait que son premier enfant Louis, présenté à l'église du Cap Santé, le 20 novembre 1691, est dit avoir été ondoyé par Ignace Lemay, le premier novembre. Or Ignace Lemay habitant Lotbinière, la conclusion est évidente. Cette terre occupée par Louis Augé en 1709, n'était pas la seule qu'il possédât, nous le verrons dans l'instant.

7° Daniel de Nevers.— Né à Ste-Foy, fils d'Étienne de Nevers et d'Anne Hayot (femme Léonard Dubord en secondes noces). En 1681 il demeurait chez son beau-père, au Platon. Le 19 novembre 1691 il marie Madeleine Girard à la Pointe-aux-Trembles. Inhumé à Lotbinière, le 10 septembre 1729, à l'âge de 73 ans.

8° M. Grégoire.— Mathurin Grégoire, venant de la Pointe aux-Trembles, et originaire de Québec ou de Ste-Foy. Concession avant 1697 (1). Il occupait la même terre en 1724. La côte, dite de la Vieille-Église, se nommait en 1723 la côte à Grégoire, ce qui laisse entendre que la terre de ce dernier était voisine du Sault à la Biche.

9° Jean Beaudet, époux de Marie Grandin.— C'est le colon de 1681 qui tout en conservant sa première concession, s'en est fait octroyer une autre de 15 arpents pour y établir ses nombreux garçons.

10° Jean Pérusse, époux de Jeanne Barabé, née aux Trois-Rivières, le premier mars 1673. Il est très possible que Jean Pérusse ait été établi à Lotbinière avant 1689. On peut le conjecturer avec quelque certitude par suite du fait

(1) Au mariage de Joseph Grégoire, son fils, et de Marie Marcot, Pointe aux Trembles, 18 février 1697, Mathurin Grégoire est dit habiter Lotbinière.

que Marie-Jeanne Barabé, sa femme, a été marraine d'Ignace Lemay, au Cap Santé, le 21 novembre 1689. La famille Pérusse s'est perpétuée dans Lotbinière jusqu'à nos jours et n'a essaimé au dehors que depuis peu d'années. D'où venait l'ancêtre ? Mgr Tanguay ne se risque pas à le dire et nous imiterons sa prudence.

11° H. Faucher.— Ce doit être Jean-Baptiste-Joseph Faucher, plus connu sous le nom de Joseph, baptisé à la Pointe-aux-Trembles, le 21 juin 1682 ; marié à Marguerite Marcotte avant 1703. Famille disparue de Lotbinière depuis au-delà de 75 ans.

12° Gourron.— Il n'est pas impossible qu'il s'agisse de Michel Gouron ou Gauron, ou de l'un de ses fils. Avant 1683, Michel Gauron possédait une terre tout auprès de la Seigneurie de Lotbinière, dans le fief St-Ours. En 1724, il n'est plus question de « Gourron ».

13° P. Lemay.— Pierre Lemay, né en 1671, fils de Michel, le colon de 1681 ; marié le 7 février 1695 à Anne Germaine, du Cap-Santé. La postérité de Pierre Lemay s'est maintenue à Lotbinière.

14° Ignace Lemay.— Né en 1667, et comme le précédent, fils de Michel, marié le 24 novembre 1687, à Marie-Anne Girard, à Charlesbourg. Il semble bien prouvé que Ignace Lemay est le premier de sa famille qui ait porté le nom de Poudrier.

15° Louis Augé.— Celui dont nous avons déjà fait la connaissance. C'est probable qu'il a occupé cette terre avant d'obtenir la concession dont il a été question ci-devant. Louis Augé est représenté encore dans Lotbinière par de nombreux descendants.

16° Montenu.— Louis Montenu avait déjà une concession de terre en 1681, et l'on se rappelle qu'âgé de 30 ans, il avait été confirmé par Mgr de Laval, cette année même. Il se marie en 1685, à Marie Dutaud, veuve de Michel Lemay, et meurt le 10 mars 1724.

De Couagne n'en dit rien, mais il devait y avoir des terres non concédées entre la propriété de Louis Augé et celle de Montenu.

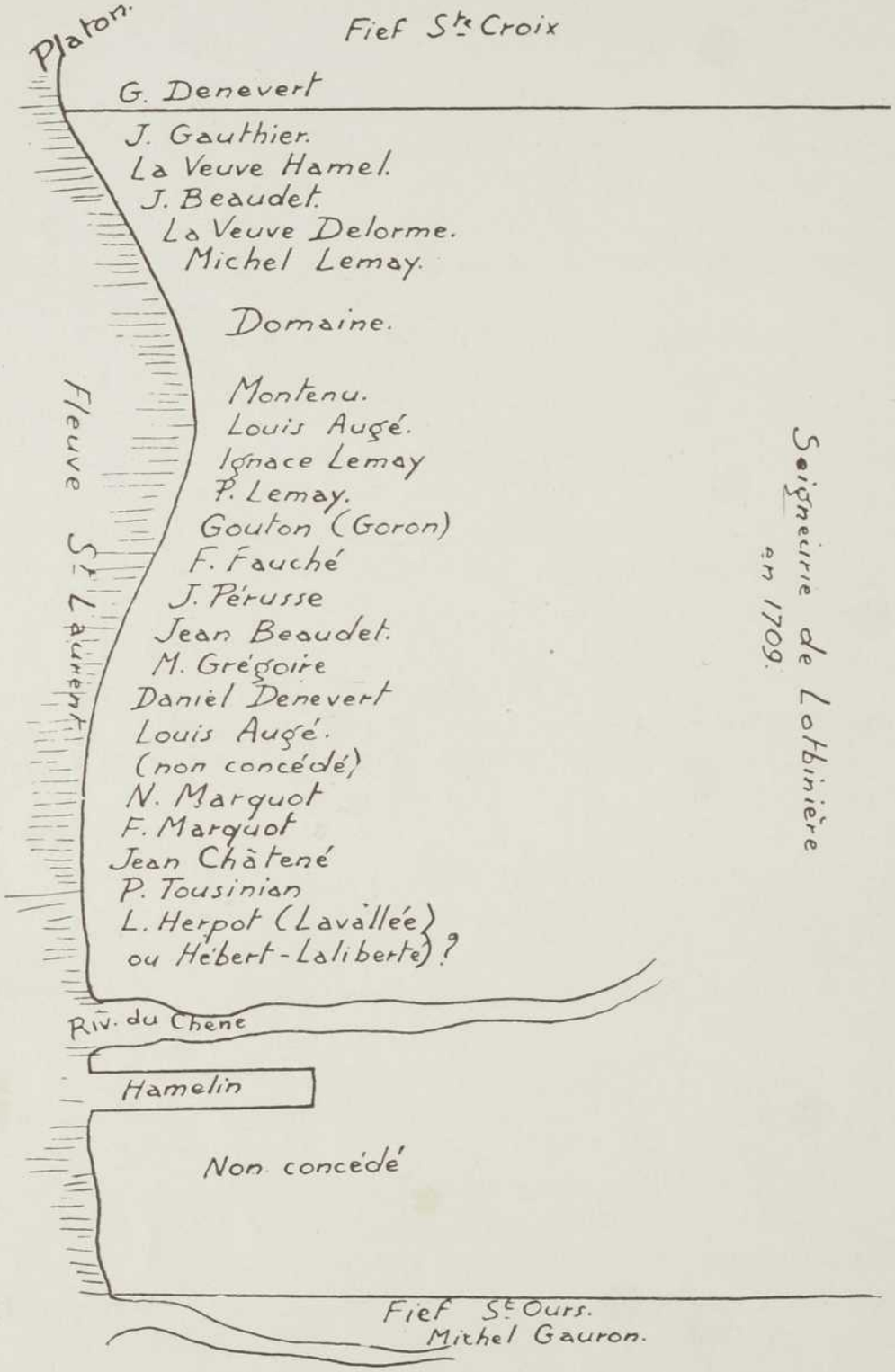
Platon.
Fief Ste Croix
G. Denevert
J. Gauthier.
La Veuve Hamel.
J. Beaudet.
La Veuve Delorme.
Michel Lemay.
Domaine.
Montenu.
Louis Augé.
Ignace Lemay
P. Lemay.
Gouton (Goron)
F. Fauché
J. Pérusse
Jean Beaudet.
M. Grégoire
Daniel Denevert
Louis Augé.
(non concédé)
N. Marquot
F. Marquot
Jean Châtené
P. Tousinian
L. Herpot (Lavallée ou Hébert-Laliberté) ?
Fleuve St Laurent
Riv. du Chene
Hamelin
Non concédé
Fief St Ours.
Michel Gauron.
Seigneurie de Lotbinière en 1709.

17° Domaine des Lotbinière.— De Couagne prend la peine de l'indiquer sur son relevé. Les dimensions de ce Domaine Seigneurial sont données sur l'aveu de dénombrement de l'année 1724. Sa grandeur est de 12 arpents de large, sur 6 lieues de profondeur. De quoi faire un beau parc en vérité !

18° Michel Lemay.— Il s'agit ici de Michel Lemay, fils, né en 1660, marié à Catherine Jobin, à Champlain, le 22 avril 1686. L'on s'explique pourquoi Michel Lemay a pris le côté de Champlain pour se trouver une femme ; c'est que le frère de sa mère, Charles Dutaud, s'était fixé à cet endroit. Michel Lemay ne possédait qu'une partie de la concession de son père.

19° La veuve Delorme.—Cette veuve Delorme, née Marie-Agnès-Madeleine Gaudry, avait été baptisée à Québec, le 20 novembre 1667. Sœur cadette de Dame Jean Hamel, dont il sera question plus loin, elle avait épousé, avant 1689, Joseph Lemay dit Delorme, le second fils de Michel Lemay, le premier colon. Delorme, dont la terre était voisine de celle de son père, était à Montréal avant 1702.

Joseph Lemay dit Delorme mourut entre 1703 et 1709. L'acte de dénombrement de 1724 donne l'étendue de sa terre que ses héritiers possédaient encore.

20° Jean Beaudet.— C'est le colon de 1681, qui a conservé sa concession première, à laquelle il en a ajouté une autre plus considérable. Son fils Charles, né à Lorette, en 1676, deviendra bientôt le propriétaire de ce bien.

21° La veuve Hamel.— Charlotte-Christine Gaudry, veuve de Jean Hamel, l'un des colons de 1681, mort après 1702. De Couagne indique comme propriété de la Dame Jean Hamel une grande concession dans le fief Ste-Croix. C'est tout probablement là qu'elle est morte, car sa sépulture s'est faite à Ste-Croix, le 17 septembre 1729.

22° J. Gauthier.— Jacques Gauthier, marié premièrement à Élisabeth-Ursule de Nevers, et deuxièmement en 1713 à Françoise Lambert, veuve Michel Châtel. Il semble avoir acheté l'héritage des de Nevers occupé par lui, en même temps qu'une concession dans le fief de Ste-Croix.

Les de Nevers devenus Boisvert, pour la plupart ont gagné Ste-Croix. Jacques Gauthier mourut en 1715.

Là, se termine la liste de de Couagne en ce qui regarde Lotbinière. Le tout se chiffre par 22 censitaires, mais il y a deux propriétaires qui sont nommés chacun deux fois et il faut en plus retrancher le Domaine où il y a un moulin à farine établi avant 1699, et aussi un meunier que de Couagne passe sous silence.

Donc, d'après le plan de de Couagne il y avait à Lotbinière en 1709, seulement 19 censitaires, dont deux possédaient chacun deux terres. Pour l'intelligence des détails qui précèdent, nous joignons à cette énumération un peu aride, un tracé calqué sur les données de de Couagne, en faisant remarquer que G. Denevert (Guillaume de Nevers) habite le fief Ste-Croix, tandis que Michel Gauron à l'autre extrémité, se trouve dans le fief St-Ours. La concession de Louis Hamelin sur les bords de la grande Rivière du Chêne n'est pas habitée, de même que tout l'espace entre les deux rivières du Chêne.

A cette époque reculée de notre histoire, les Seigneuries les plus considérables et les mieux situées, malgré le système compliqué de redevances établi par la loi, n'étaient pas une source de fortune pour leurs propriétaires ; à plus forte raison un Domaine comme celui de Lotbinière, où il n'y avait à tout prendre que 19 censitaires. Le Seigneur de céans avait donc besoin de revenus par ailleurs. Quelles étaient les ressources pécuniaires du nouveau Seigneur ? Nous ne lui en connaissons pas d'autres que ses honoraires de Conseiller et ce que son père avait pu lui laisser. Cela ne l'empêcha pas de prendre femme. Aussi le voit-on, le 14 avril 1711, marier à Québec, Marie-Françoise Renaud d'Avesnes des Méloises. La mariée n'avait que 18 ans et était fille d'un Capitaine d'Infanterie de Marine, fixé au pays. A l'époque de son mariage le Sieur Chartier de Lotbinière devait habiter encore la maison paternelle de la rue St-Louis. La propriété changea de mains en 1713, pour régler la succession de René-Louis de Lotbinière qui avait des filles à désintéresser. L'on peut croire que le Seigneur de Lotbinière s'installa alors quelque part sur la rue Buade ; du moins son fils et

héritier Michel Chartier occupait une maison sur cette rue en 1758, et, bien avant cela, il est question d'une résidence que Louis-Eustache Chartier, devenu prêtre et Archidiacre, possédait quelque part dans le voisinage de l'évêché. Quoi qu'il en soit, le nouveau Seigneur ne se bâtit pas de manoir dans la Seigneurie, que du reste il ne pouvait visiter souvent. Le nombre des censitaires augmentait quelque peu, et dès 1715, l'on voit les dernières terres de la concession aboutissant au fleuve se concéder. C'est probablement la raison qui porta le Seigneur à mettre à exécution une entreprise de haute conséquence pour les habitants de Lotbinière, mais qui entraînait aussi de lourdes charges pour la paroisse.

Il se décida à faire bâtir une église, dans un fond situé à l'extrémité est du Domaine. Son frère, le Père Valentin, Récollet, desservait Lotbinière et Ste-Croix depuis le départ du Père Félix Cappes, et ne manqua pas de contribuer largement à préparer les esprits au changement projeté. La première église, bâtie en 1693, avec des matériaux qui laissaient à désirer et par des ouvriers improvisés, ne pouvait être d'une grande solidité, et le temps avait fait son œuvre. Le Seigneur de Lotbinière voulut construire grand et beau et se constitua patron de l'église et son bienfaiteur insigne. Il y a gros à parier qu'il en détermina les proportions et en dirigea les travaux. Voici les fondations qui se creusent et les murs sortent de terre. L'on se dispose à mettre en place la première pierre du nouvel édifice. L'officiant c'est le Père Valentin, et la cérémonie terminée, il dresse un procès verbal qui nous met abondamment au courant de ce qui s'est passé. Que d'actions de grâces nous avons à lui rendre, à ce bon Père ! Son précieux écrit, heureusement conservé à travers les vicissitudes des temps, nous apprend des détails fort utiles pour l'histoire. Voici ce document :

« L'an mil sept cent dix sept, le vingt et un de septembre.
« Nous soussigné frère Valantin Chartier de Lotbinière,
« prestre Religieux de St-Francois faisant les fonctions
« curialles de la paroisse Saint Louis scise en la Seigneurie
« de Lotbinière, ayant pouvoir de Monseigneur L'illustrissime

« et révérendissime Jean Baptiste De La Croix de Saint « Vallier, évêque de Québec, de faire la bénédiction de la « première pière de la nouvelle église que nous faisons bastir « sur le domaine de la ditte seigneurie de Lotbinière sous « l'invocation de Saint Louis, apprès avoir célébré la sainte « messe dans le lieu ou réside le très Saint Sacrement jusqu'à « ce que la ditte nouvelle église soit achevée et étant sortis « processionnellement du dit lieu accompagné de Monsieur « Mestre Eustache Chartier escuier, Seigneur haut justicier « de Lotbinière, con-er du roy au conseil supérieur de ce « pays et garde scel du dit conseil et de tous les paroissiens, « précédé du porte-croix et de deux céroféraires, nous « sommes transporté sur le lieu de la ditte nouvelle église « ou nous avons planté une croix le jour — d'hyer sur les « six heures du soir au lieu ou doit estre le grand autel,— « ou étant arrivé avons sous l'authorité de mon dit Seigneur « évesque procédé à la bénédiction de la ditte première piere « à la manière accoutumée, laquelle a été posée dans les « fondements par le seigneur de la ditte paroisse cy dessus « desnommé lequel a signé le présent procez verbal avec nous « à Lotbinière les jour et an susdits, lequel procez verbal a « été mis sous la ditte première piere à tel fin que de raison « pour servir et valloir à qui il appartiendra.

(Signé) : F. Valentin Chartier de Lotbinière
Chartier De Lotbinière

La scène décrite vaut la peine d'être reconstituée, tant elle rappelle de touchants souvenirs. C'est de bon matin, par un de ces beaux jours d'automne où l'été commence à n'être qu'un aimable souvenir, et où ses ardeurs sont tempérées par de bienfaisantes fraîcheurs. L'église de Lotbinière, la première, celle que les défricheurs ont édifiée au prix de bien des sacrifices voit se presser dans son enceinte, avec ce qui reste des colons d'autrefois, leurs fils et leurs filles déjà dans la force de l'âge. Au premier rang, occupant un siège d'honneur, est Chartier de Lotbinière, le Seigneur de ces vastes domaines, qui veut édifier une plus convenable demeure à son Dieu et son Roi. A l'autel paraît bientôt le

missionnaire de l'endroit, religieux consacré dès longtemps aux travaux apostoliques, et tout joyeux de l'événement qui se prépare. L'Auguste Sacrifice se termine et la procession s'organise. Les cérémonies du culte ne varient guère d'un siècle à l'autre. En tête marche le porte-croix accompagné de deux acolytes, « deux céroféraires », dit le vieux texte. A leur suite se rangent respectueusement les fidèles que suit le Seigneur « Conseiller du Roy au Conseil Supérieur et garde « scel du dit Conseil». Vient ensuite le Célébrant. Le cortège serpente à travers un sentier à peine tracé au milieu des terrains cultivés et parvient bientôt au lieu choisi par le Seigneur sur son Domaine, pour y dresser le nouveau temple. Les fondations sont faites et une croix est placée à l'endroit que doit occuper le maître-autel. Le missionnaire élève la voix, récite quelques courtes prières pour attirer la bénédiction divine sur la nouvelle église et ceux qui viendront y adorer leur Dieu et, sur un geste de sa part, Eustache de Lotbinière, aidé de quelques maçons, pose dans les fondements la pierre angulaire du nouvel édifice. La cérémonie terminée, la foule se disperse, mais non sans avoir salué respectueusement celui dont ils étaient les censitaires. Le nouvel édifice était assez vaste pour une église de ce temps-là. Les fondations encore en place et sortant de terre ont un développement de 82 pieds de longueur sur 38 pieds de largeur. Chose peu commune, le chevet en rond-point est orienté à l'ouest et le portail se trouve du côté est. Une minuscule chapelle est ménagée du côté sud, elle semble faire partie du rond-point tant elle en est proche. Un certain nombre d'anciennes églises, avons-nous remarqué, sont pourvues de chapelles de ce genre. Nous pourrions nommer la vieille église du Cap-de-la-Madeleine et les églises de l'Hôpital-Général et de N.-D. des Victoires à Québec. Leur grande utilité était de servir de reposoir le Jeudi-Saint. Il ne faudrait pas croire que les travaux de l'église, commencés en 1717, furent menés bien rondement. La plupart des entreprises d'ordre public se faisaient autrefois par corvées et Chartier de Lotbinière, tout en contribuant assez largement de ses deniers à la construction nouvelle, ne manqua

pas d'avoir recours à ce moyen, en somme peu satisfaisant et sujet à d'inévitables retards. Les censitaires, avec la meilleure volonté du monde ne pouvaient pas librement disposer de leur temps pendant la belle saison. Il fallait labourer, semer, récolter, et avec des terres rocheuses, encore garnies de souches, tout cela demandait du temps. Rien de bien surprenant alors si advenant l'établissement du premier chemin, verbalisé en mai 1723, six ans après la pose de la première pierre, le Grand-Voyer Pierre Robineau, après avoir tracé le chemin depuis Ste-Croix jusqu'à la Grande Rivière du Chêne et assigné à chacun sa part de travail s'exprime comme suit : « Et comme ils sont occupés « de la bâtisse de leur église et que c'est une affaire qui ne « peut se remettre, nous les exemptons pour cette année « de travailler, à moins que ce ne soit dans des heures « perdues et à leur volonté. » Remarquons bien que les travaux qui se poursuivaient en 1723 ne devaient pas être des travaux de menuiserie fine ni d'ornementation, mais plutôt de maçonnerie et de charpenterie, car c'était là tout ce que les censitaires pouvaient faire. Cette lenteur à terminer l'édifice et la mauvaise qualité des matériaux employés expliquent son peu de durée. Pour favoriser l'entreprise de l'érection de l'église, Chartier de Lotbinière avait donné un terrain de 5 arpents en superficie pour y placer l'église, le cimetière et le presbytère avec ses dépendances et en plus, une terre à bois, de 4 arpents de largeur sur 30 arpents de profondeur, située à l'extrémité ouest de son Domaine. Une petite note du Père Valentin de Lotbinière, écrite sur le procès-verbal de la pose de la première pierre en fait mention dans les termes suivants : « Le contrat de donation tant que « pour le terrain de l'église que la terre donnée à la dite « église par mon frère est ché Hubert greffier, n'ayant pas « été retiré par les marguilliers. » (Signé) F. Valentin de Lotbinière. Au-dessous se trouve une deuxième note apposée par le Seigneur : « Je l'ai retiré et donné depuis. A Québec « ce 13 juillet 1728. » Chartier de Lotbinière Ptre.

Il y ajouta par la suite d'autres libéralités comme en fait foi la lettre suivante de Monseigneur de Saint-Vallier :

« Je suis ravi, monsieur, de tout ce que vous m'apprenez « de l'église de Lotbinière ; je vous loue de ce que vous « avez fait pour elle au delà de ce que vous aviez déterminé. « Dieu vous en tiendra un bon compte, n'en doutez pas, et « le grand St-Louis dont vous voulez procurer la gloire ; — « je seray fort exact à ce que je vous ay promis. Pour les « deux permissions que vous me demandez, je vous les « accorde bien volontiers, la 1ère est de faire bénir la dite « église avant d'y faire dire la messe par le père Valentin ou « tout autre prêtre qu'il voudra prier,— la 2ième, je donne « de bon cœur mon consentement à la fondation des dix « messes que les marguilliers auront soin de faire dire à « perpétuité à votre intention pour la somme de trois cent « soixante quinze livres que je vous permets d'employer à la « bâtisse et perfection de votre église. Cette lettre vous « servira d'assurance pour des papiers plus amples si vous « les desirez avoir de moy. Je suis avec toute l'estime que « vous méritez et la considération qu'on doit avoir pour « vous,— Votre très humble et très obéissant serviteur — « JEAN, évêque de Québec. A l'Hôp. Gen, ce 13 août 1723.»

Cette fort intéressante lettre prouve, non seulement que Mgr de Saint-Vallier avait grande estime pour M. de Lotbinière, mais encore que la nouvelle église ne servait pas encore au culte au mois d'août 1723. Constatons encore, grâce à elle, que le Père Valentin à la même date desservait Lotbinière. Pour ce qui est de la fondation de messes mentionnée, comme il n'en est jamais question dans les archives de la Fabrique, il faut en conclure, ou bien que le Seigneur ne donna pas suite à son généreux dessein, ou qu'advenant le changement du site de l'église cette fondation fut remplacée par une autre consignée dans un acte notarié du mois d'octobre 1758. Mgr de Saint-Vallier promet au cours de la lettre d'être « fort exact » à ce qu'il a promis. De quoi s'agit-il au juste ? Peut-être de placer à Lotbinière un Curé en permanence, peut-être de contribuer quelque chose à l'ornementation de la nouvelle église. Le bon évêque fut « fort exact » dans l'un comme dans l'autre cas.

Quelle mine pouvait avoir l'église dont il est fait mention ci-dessus ? Tout ce qu'il est possible d'affirmer, à défaut de mieux, c'est que la nouvelle construction devait largement ressembler à l'église du Cap-de-la-Madeleine, bâtie en 1715. Tous ces bâtiments d'autrefois ont un incontestable air de famille. Dans la pensée de Chartier de Lotbinière, le charmant endroit où s'élevait ce qu'il nomme quelque part « son église », était destiné à devenir le centre des activités de la Seigneurie, et il y eut bientôt groupés autour d'elle un certain nombre de constructions ; mais de manoir, il n'en exista jamais. Le côté faible de l'administration de la famille Chartier, c'est de n'avoir jamais fixé sa demeure au milieu de ses censitaires à l'exemple des Chavigny, des Fleury d'Eschambault et d'autres.

CHAPITRE VI

———

Les derniers missionnaires de Lotbinière.— Délimitation civile de la paroisse.— La Famille Seigneuriale.— Mort de Madame de Lotbinière.— Le premier chemin verbalisé.— Recensement de 1724.

Le Père Valentin de Lotbinière ne semble pas avoir été plus prodigue d'écritures que ses devanciers. De son administration à Lotbinière et à Ste-Croix il ne reste aucun acte public, et chose étrange, on ne retrouve plus sa trace nulle part dans les missions. Tout ce que l'on peut affirmer c'est qu'il partit de la région de Lotbinière avant l'année 1724. Au commencement de 1724, c'est le Père Luc Flamand qui le remplace, et de lui nous possédons deux actes de sépulture écrits sur des bouts de papier qui évidemment n'ont jamais formé partie d'un cahier quelconque. Ce qui distingue ces documents, c'est leur grande brièveté,— nous les transcrivons pour l'édification de la postérité : « Ce 9ième janvier 1724, « je soussigné missionnaire Récollet faisant les fonctions « curiales dans la paroisse de St-Louis de Lotbinière certifie « avoir enterré la bône fême Lapointe après avoir reçu tous « ses sacrements. En foy de quoy j'ay signez les jours et « ans que dessus. Fr. Luc. Récollet Mission. » Au dire de Mgr Tanguay cette « bône fême Lapointe » c'est Madeleine Philippe, veuve de Pierre Lapointe dit Tousignan, le colon de 1681. L'autre acte de sépulture, c'est celui de de notre connaissance Louis Montenu : « Le 10 mai 1724 je sousigné « missionnaire Récollet faisant les fonctions curiales dans « la paroisse de St-Louis de Lotbinière certifie avoir enterré «dans la paroisse de St-Louis, Louis Montenu âgée d'en- « viron 80 ans après avoir reçu tous ses sacrements. En foy «de quoy j'ai signez les jours et ans que dessus. F. Luc. « Rec. Missionnaire. » Si, comme le dit le recensement de 1681, Montenu avait 30 ans en 1681, il n'en pouvait avoir que 73 en 1724. Quant à la « bône fême Lapointe » elle était

du même âge. Il semble bien que Frère Luc fut le dernier des missionnaires ambulants. En octobre 1724, Lotbinière vit arriver son premier Curé. Depuis quelques années, sans doute sur les instances du Seigneur, l'Administration songeait à délimiter les frontières de la paroisse et à fixer les territoires à desservir par le Curé que l'on désirait y installer. Le 3 mars 1722, l'Intendant Bégon présenta au Conseil Supérieur l'ordonnance qui détermine la juridiction de Lotbinière. Voici ce document : « L'étendue de la paroisse « de St-Louis située en la dite Seigneurie sera de trois lieues « et demie que contient de front la dite Seigneurie à prendre « du côté d'en bas depuis le fief de Ste-Croix en remontant le « long du fleuve jusqu'au fief Deschaillons, ensemble des « profondeurs renfermées dans ces bornes et sera le fief « de Ste-Croix desservi par voie de mission par le curé de « Lotbinière. Le même curé desservira aussi par voie de « mission le fief Deschaillons, mais attendu le grand éloigne- « ment il ne sera obligé que d'y dire une messe tous les mois « un jour de fête ou de dimanche autant que faire se pourra « dans la chapelle qui sera à cet effet construite sur le dit « fief et d'y faire le même jour le catéchisme aux enfants. « Pour copie (Signé) Bégon. » En vertu de ce décret, les curés successifs de Lotbinière ont desservi Ste-Croix et Deschaillons, ou l'une de ces deux paroisses jusqu'en 1815. L'on ne voit pas qu'ils aient eu à faire du ministère ailleurs. Deschaillons, en 1722, n'avait pas encore d'édifice consacré au culte. Le premier à diriger cette mission naissante est probablement le Père Valentin de Lotbinière.

A peu près une année plus tard, Chartier de Lotbinière eut à supporter une bien lourde épreuve : sa femme, jeune encore, fut ravie à son affection et à celle de ses enfants en bas âge. C'est le 15 avril 1723, que se produisit cet événement malheureux qui devait avoir les conséquences les plus graves pour M. de Lotbinière. Il restait avec cinq enfants, dont l'aîné avait onze ans et le plus jeune deux semaines. De ses trois fils, l'un, né en 1715, et qui portait le nom de son père, fut ordonné en 1741. Le deuxième, né en 1716, nommé François-Louis, au dire de Mgr Tanguay, fut ordonné

le même jour que son frère aîné. Il était religieux Récollet et eut une carrière aussi scabreuse que celle de son frère fut édifiante. Le petit enfant de deux semaines, Michel, devait perpétuer la lignée des Chartier à travers bien des années d'une vie agitée.

L'année 1723 est celle d'une bien sensible amélioration apportée au sort des censitaires de Lotbinière. C'est la date de l'établissemnt du premier chemin verbalisé de la Seigneurie. Nous en possédons le procès-verbal (1). Si ce n'était de l'existence d'un acte d'aveu et de dénombrement, de l'année 1724, ce procès-verbal serait à transcrire tout entier, parce qu'il donne la série des terres occupées depuis Ste-Croix jusqu'à la rivière du Chêne, avec les noms de leurs propriétaires. Le dénombrement de 1724 nous en exempte en partie. Nous nous bornerons à citer le préambule qui fait connaître des détails intéressants, et à noter quelques problèmes que soulève cet écrit : « L'an mil sept vingt-trois « le dix-huit mai en vertu d'un règlement général de police, « arrêté au Conseil Supérieur de ce pays, le lundi premier « février mil sept cent six , article huitième touchant les « chemins ; Nous Pierre Robineau, Chevalier, Seigneur de « Bécancour, Baron de Portneuf, Conseiller du Roy, Grand « Voyer de la Nouvelle France, nous nous sommes transporté « dans la coste et Seigneurie de Lotbinière, appartenant à « Maitre Eustache Chartier écuyer, Seigneur de Lotbinière, « Conseiller au Conseil Supérieur de ce pays et de l'avis « du Sieur Joseph Lemay, Capitaine de la Milice de la dite « Seigneurie et de Jean Pérusse Enseigne, de Charles « Beaudet, Sergent, de Charles Hamel de Jean Tousignan « et de Jean Barabé tous habitants de la dite Seigneurie : « avons réglé le grand chemin de la dite Seigneurie de trois « lieues et demie de long et de douze ou 18 pieds de large à « prendre en montant de la ligne des Très Révérendes Mères « Ursulines qui separe la dite Seigneurie. » Nous sommes ici mis au fait de l'organisation de la milice dans Lotbinière. Du temps de M. de Courcelles (1665-72) un édit royal avait

(1) Voir appendice, pièce III.

statué que dans la Nouvelle-France tous les hommes valides de 15 à 60 ans seraient sujets au service militaire dans certaines conditions prévues. Sur un ordre du Gouverneur-Général, ils étaient obligés de se mettre en campagne, accompagnés par leurs officiers, mais sans être nécessairement commandés par eux. Le Capitaine de Milice était chargé dans chaque paroisse de la police générale. En retour des services rendus, il avait droit à certains honneurs spéciaux à l'église et ailleurs. Joseph Lemay, Capitaine de milice à Lotbinière, en 1723, devait être fils de Michel Lemay, marié à Catherine Jobin, en 1686. Quant à aux autres officiers, ils sont plus faciles à retracer, grâce au dénombrement de 1724. L'on remarquera que la terre de Joseph Lemay est indiquée comme située entre les propriétés des héritiers Delorme et le terrain des mineurs (Michel Lemay, fils). Un petit problème se pose à propos de la situation du chemin vis-à-vis de la nouvelle église du Domaine. Le procès-verbal dit ce qui suit : « Suivra sur le Domaine le long de la côte « reculant les clôtures afin que le chemin ne soit nullement « atteint des grandes mers et ce jusqu'à vis-à-vis l'église. » A notre sens, le chemin devait passer entre l'église et la grève, car plus haut, du côté sud de l'église, le chemin n'aurait pas eu besoin de protection contre les grandes eaux. De notre temps, la grève se termine par un talus qui est haut de huit à dix pieds, mais autrefois il pouvait n'en pas être ainsi. Il y a eu érosion du rivage et les grandes mers ne peuvent plus couvrir les fonds qu'elles envahissaient autrefois. Une visite de l'endroit prouve bien qu'il y a eu des éboulis assez considérables. D'après le procès-verbal, les clôtures doivent être reculées jusqu'à 15 pieds de la côte et à l'heure où nous sommes, l'ancien chemin, dont on distingue parfaitement la trace dans les bois du Domaine, est beaucoup plus proche du talus qui borde le rivage. Il y a exception cependant pour la partie qui avoisine la descente au ruisseau du Domaine — l'ancien ruisseau Montenu. A ce propos, la description que fournit le procès-verbal, soulève une difficulté de haute envergure, qui ne fait que s'accroître par une descente sur les lieux ; nous citons :

Grève du St. Laurent.

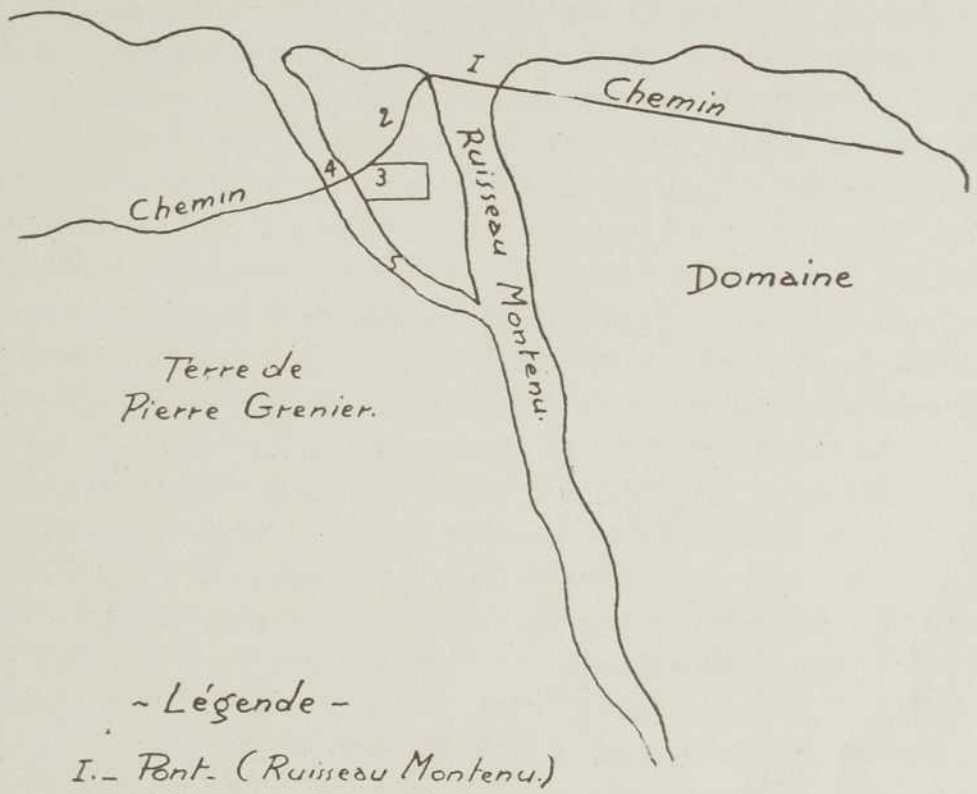

~ Légende ~

1.– Pont. (Ruisseau Montenu.)
2.– Montée du Moulin.
3.– Moulin.
4.– Pont de l'écluse.
5.– Canal de l'écluse.

Emplacement du moulin
en 1723.

« Suivra toujours la borne du Seigneur et descendra chez « Pierre Grenier, au ruisseau de Montenu, au moulin à « farine, où il sera fait un pont ; le pont passé, ira se rendre « à la montée du moulin, laquelle passée ira droit se rendre « au dessus de l'écluse où il sera fait un pont. » Pour y comprendre quelque chose, il faut faire abstraction de l'apparence actuelle de la côte. Ce qui peut aider un peu à localiser l'emplacement du moulin, c'est une ordonnance de Lanoullier de Boisclerc Grand-Voyer et Successeur de Robineau. Le préambule de cette ordonnance, qui est du 26 mars 1733, déclare que le pont du ruisseau Montenu avait été emporté par les grandes mers, probablement en 1732, et qu'il était urgent de le reconstruire moins près de la grève. Cela donne à croire que le pont ancien était plus bas que le moulin ; du reste l'expression « montée du moulin » l'indique. Pour ce qui est de l'écluse, il faut supposer qu'une saignée avait été pratiquée un peu plus haut pour amener une partie de l'eau du ruisseau à l'endroit convenable. Un plan ci-joint fait comprendre les suppositions que l'on vient d'exprimer.

Un autre point à éclaircir, c'est le passage du ruisseau du Sault-à-la-Biche (1) sur la terre de « Grégoire ». Il n'est pas question de pont pour franchir ce ruisseau. Ceci nous porte à croire qu'avant d'arriver à ce cours d'eau le chemin obliquait vers le sud au lieu de serrer d'assez près la côte du fleuve. Le Sault-à-la-Biche est un endroit creusé assez profondément par les eaux du ruisseau et les berges sont fort hautes. Règle générale, nos ancêtres tournaient la difficulté pour éviter de bâtir un pont. Autant de raisons de croire que le ruisseau du Sault à la Biche se franchissait à gué près de l'endroit où se trouvait le pont avant la confection du chemin neuf et du canal en béton qui emprisonne actuellement les eaux du torrent. L'ancienne descente se voit encore très bien. Le reste du parcours ne présente pas de difficultés d'interprétation. Au reste, le Grand-Voyer Robineau ne s'écarte guère du système en vogue à cette époque et qui

(1) Ruisseau qui se déverse dans le St-Laurent assez près de la «Vieille Église ».

consistait à faire les chemins dans les fonds et aussi près de la grève que possible, afin d'éviter la construction de ponts dispendieux sur les coulées, souvent très larges aux abords du rivage. Fallait-il pour effectuer le passage d'un maigre ruisseau, avec des bords formant une large échancrure, descendre une très forte côte et en monter immédiatement une autre qui ne valait pas mieux, on le faisait sans sourciller. Cela n'empêche que le nouveau tracé constituait un progrès réel, malgré que le brave homme de Voyer eût conservé l'ancien chemin partout où c'était possible. Il terminait en donnant les dimensions du chemin exigé. Son ordonnance imposait une largeur de 18 pieds pour les endroits où il y avait des clôtures et de douze seulement là où il n'y en avait pas. Quant aux ponts, ils devaient avoir douze pieds de largeur. Chose singulière,— dans les côtes on ne demandait que huit pieds, ce qui devait rendre les rencontres peu commodes. Enfin, des peines sont édictées contre les récalcitrants et les négligents,— 20 lbs d'amende au profit de la Fabrique de la paroisse. Nous l'avons dit ailleurs, le Grand-Voyer accordait un délai d'un an aux paroissiens qu'il voyait activement employés aux travaux de leur nouvelle église. Ce chemin, tel que verbalisé par le Grand-Voyer Robineau, avec ses marécages et ses côtes, ne reçut aucune amélioration jusqu'en 1810.

Il a été question, ci-dessus, d'un acte d'aveu et de dénombrement de la Seigneurie, fait dans l'année 1724. Ce document est fort important pour l'histoire de Lotbinière et nous devons le citer en son entier, en y ajoutant les commentaires nécessaires pour lier connaissance avec les familles des censitaires et surtout avec celles arrivées depuis 1709. Le Seigneur faisait aveu et hommage, le 3 août 1724. Le Gouverneur d'alors était son parent, le marquis de Vaudreuil, et comme c'était la première fois que l'on remplissait cette formalité pour la Seigneurie de Lotbinière, la chose se fit avec toute la solennité requise. M. de Lotbinière donne d'abord l'étendue de sa Seigneurie, de même que les dimensions de son Domaine et passe à l'énumération des édifices placés sur ce territoire spécialement réservé. Il y a une église

en pierre et un presbytère de colombages, de 30 pds de longueur sur 20 pds de largeur ; aussi, une maison de colombages, de 36 pds de longueur sur 25 pds de largeur ; une étable de 25 pds de longueur sur 20 pds de largeur et enfin un moulin à eau faisant farine, en colombages, de 30 pds de longueur sur 20 de largeur. C'est le moulin du ruisseau de Montenu dont il a déjà été question. Le Seigneur déclare que sur le Domaine il y a 40 arpents de terre en culture. Il serait intéresssant de savoir qui était chargé de faire valoir tout ce terrain.

Puis, commence l'énumération des censitaires qui sont au nombre de 42 dans la première concession, celle qui est en bordure du fleuve, et de 9 au rang de St-Eustache, ouvert depuis 1715,— 51 censitaires en tout. Les premiers nommés sont les plus rapprochés du fief de Ste-Croix. Nous suivons l'ordre du dénombrement :

1° Charles Hamel.— C'est le fils de Jean Hamel, colon de 1680. Nous avons dit ailleurs que Charles Hamel, baptisé à Sillery, le 11 août 1679, alors que ses parents habitaient cet endroit, est le premier enfant qui figure dans les registres de Ste-Foy. Il succède à Jacques Gauthier, décédé avant 1715.

2° La veuve du nommé Hamel.— Il s'agit de Dame Jean Hamel, veuve du colon de 1680 ; elle vécut jusqu'en 1729.

3° Charles Beaudet.— C'est le fils de Jean Beaudet dont il occupe la terre : baptisé à Lorette, en 1676, il est marié à Marie-Madeleine Lemay (Poudrier). C'est le premier qui assuma le surnom de Du Cap, pour une raison donnée ailleurs.

4° Héritiers Delorme.— En 1709 il est question de la veuve Delorme comme occupant cette terre. Elle est décédée, à Montréal, le 9 juin 1713. Madame Delorme laissait plusieurs enfants qui se partagèrent sa terre de 10 arpents sur 30. En 1724, la division n'était pas encore faite.

5° Héritiers de Michel Lemay.— En 1709 cette terre est au nom de Michel Lemay. Mais entendons-nous bien, il s'agit de Michel Lemay, fils, car Michel Lemay, père, le fondateur de la dynastie, était mort en 1685. Il y a apparence

que Michel Lemay, fils, et sa femme, Catherine Jobin, étaient morts avant 1724, puisqu'il n'est question que des héritiers. Quant à Joseph Lemay, Capitaine de Milice avant 1723, qui, d'après le Grand-Voyer Robineau, avait une propriété à la suite des héritiers Delorme ; il n'en est pas question dans la liste des censitaires de 1724. Son bien faisait-il partie de l'héritage des Delorme ou de celui de Michel Lemay, fils ? Rien ne l'indique au juste. Nous savons seulement d'une façon certaine que Joseph Lemay, Capitaine de Milice en 1723, était fils de Michel Lemay et de Catherine Jobin, et époux d'Angélique Grenier. L'acte de baptême de son fils Antoine, du 10 octobre 1728, lui donne cette qualité de Capitaine de Milice. Il vivait encore en 1750, où il est témoin, à la date du 9 de février, au mariage d'un de ses cousins germains. Le recensement assignant 16 arpents sur 30 aux héritiers Michel Lemay, ils ont bien pu en aliéner une partie en faveur de Joseph Lemay.

6° Le Domaine.— Il en a été amplement question plus haut, mais qui était le fermier du Domaine à cette époque ? Il devait y en avoir un, parce que les bâtiments étaient assez vastes, et les défrichements considérables. A défaut de renseignements plus exacts, l'on peut constater qu'au premier acte de baptême fait par l'abbé Simon Angers, le troisième Curé de Lotbinière, le 29 septembre 1727, le parrain était Jean-Baptiste Panneton, venant de Québec et dont plusieurs enfants furent baptisés à Lotbinière. Sa demeure était visiblement dans les environs immédiats de l'église, car il signe souvent dans les registres.

7° La terre de l'église.— Don fait au Curé et à la Fabrique de Lotbinière en 1717 ; cette terre contenait 4 arpents en largeur sur 30 de profondeur et était située à l'extrémité ouest du Domaine. Elle fut échangée, à la date du 6 octobre 1758, pour une autre de 4 arpents, à l'extrémité ouest du Bois des Hurons. Un petit problème se pose à ce sujet. Par l'échange mentionné plus haut, le Seigneur reprenait les 4 arpents avoisinant le Domaine et les ajoutait aux 12 arpents que le Domaine comptait déjà. Par conséquent, à partir de cette transaction le terrain réservé au Seigneur

était de seize arpents. Comment expliquer alors que dans un mesurage fait en 1795, l'arpenteur Louis Legendre ne donne au Domaine qu'une largeur de onze arpents et sept perches. Il faut supposer que l'on aura aliéné quatre arpents et trois perches du côté est du Domaine, car le ruisseau Montenu constitue à l'ouest une borne naturelle qui n'a pas varié.

8° Pierre Grenier.— Cette terre est celle de Louis Montenu, mort le 10 mai 1724. Pierre Grenier venait de la Pointe-aux-Trembles, où il est né en 1710. Marié en 1719, à Marie-Anne Matte, à la Pointe-aux-Trembles, il fut l'une des souches des Grenier ou Garnier de Lotbinière, famille disparue vers l'année 1800.

9° Jean Poudrier.— L'un des fils d'Ignace Lemay II (Poudrier) et d'Anne Girard ; sa femme se nommait Angélique Pérusse. En examinant les listes dressées par Mgr Tanguay, l'on constate que Ignace Lemay III est né en 1689, et que Jean-Baptiste, son frère, a été baptisé en 1697, ce qui fait une lacune de huit ans. L'on peut facilement y loger Jean Poudrier.

10° Noël Barabé.— Né aux Trois-Rivières en 1670, fils de Nicolas Barabé, pionnier du fief St-Ours en 1680. Marié à Michelle Tousignan et fixé à Lotbinière, avant 1723 ; il possédait 15 arpents de terre et en plus était bedeau de la paroisse avant 1729 et pendant plusieurs années ensuite.

11° Pierre Poudrier.—Fils d'Ignace Lemay (Poudrier) et d'Anne Girard, et époux de Geneviève Choret. Nommé assez souvent dans les actes de l'état civil à partir de 1727, mais sans indications précises, il semble n'avoir pas fait souche à Lotbinière.

12° Jean-Baptiste Poudrier.— Appelé simplement Baptiste, par Robineau, dans son procès-verbal de 1723, pour établir une distinction entre lui et son frère Jean, ci-dessus. Il était fils d'Ignace Lemay (Poudrier) et d'Anne Girard.

13° Louis Auger.— C'est le même qu'en 1709, ou son fils du même nom.

14° Ignace Poudrier.— Né en 1667, époux d'Anne Girard. C'est le premier qui ait porté le nom de Poudrier

(Lemay). Un mot dans le procès-verbal de Robineau l'identifie sûrement, car il y est dit que Pierre Lemay, le voisin, est « son frère ».

15° Pierre Lemay.— Né en 1671, marié à Anne Germaine, du Cap-Santé (7 février 1695) et frère d'Ignace Lemay, ci-dessus.

16° Jacques de Nevers.— Probablement fils de Guillaume de Nevers qui habitait Ste-Croix en 1709, et de Louise Vitard. Le 2 octobre 1729 les registres de Lotbinière constatent l'enterrement d'Angélique de Nevers, fille de Jacques de Nevers et de Marie-Josephte... (1)

17° Jean Barabé.— Né aux Trois-Rivières, en 1671, frère de Noël Barabé, ci-dessus, marié à Jeanne-Thérèse Fournier. Jean Barabé fut inhumé à Lotbinière, le 28 décembre 1729.

18° Jean Faucher.— Qui est souvent appelé Joseph, époux de Marguerite Marcotte. Il est mort avant 1732, comme on le voit par l'acte de mariage de sa fille Marguerite, le 25 mai 1732.

19° Jean Pérusse.— Il en a été question en 1709. Il vivait encore en mai 1732, et se trouvait au mariage de Marguerite Faucher, ci-dessus.

20° Michel Beaudet.— Né en 1686, fils de Jean Beaudet et de Marie Grandin ; époux de M.-Thérèse Pérusse. Il occupe un tiers de la terre de son père, Jean. Décédé le 27 mai 1764, âgé de 78 ans.

21° Jean Beaudet.— C'est Jean-Baptiste, né le 17 septembre 1683, fils de Jean Beaudet et de Marie Grandin, et époux de Françoise Châtel, décédé le 25 novembre 1764, âgé de 80 ans. Il occupe un deuxième tiers de la terre paternelle.

22° Jacques Beaudet.— Fils de Jean Beaudet et de Marie Grandin, marié à Marie Catherine (alias Angélique) Lemay. Il occupe le dernier tiers de la terre paternelle, et meurt en 1750.

(1) Sans nom de famille.

23° François Créquy (1).— Venant de la Pointe-aux-Trembles, époux de M.-Catherine Contancineau, et né le 24 décembre 1697, il décède le 7 juin 1774, à l'âge de 78 ans, à Lotbinière. Cette famille est disparue de Lotbinière peu après.

24° M. Grégoire.— Il s'agit de Mathurin Grégoire, de la Pointe-aux-Trembles, déjà à Lotbinière en 1697. Il n'a pas laissé de descendance à Lotbinière.

25° Jean Créquy (2).— C'est Jean-Baptiste Aide-Créquy, frère aîné de François, ci-dessus, né à la Pointe-aux-Trembles, 12 février 1693 ; décédé à Lotbinière, le 18 juillet 1765 ; époux en 2ième noces de Louise Mézerai, décédée à Lotbinière, 6 février 1766. Cette famille comme la précédente est éteinte.

26° Louis Créquy.— C'ést Louis Aide-Créquy, frère du précédent ; il semble avoir possédé une terre, mais n'a jamais habité Lotbinière.

27° Louis Auger (père).— C'est le pionnier de 1709, dont il a été question déjà et dont nous reparlerons plus loin.

28° François Girard.— Nous croyons que Frs Girard était de la Pointe-aux-Trembles ; il était marié à Antoinette Lemay, née à Lotbinière, en 1680, et n'a pas fait souche de ce côté-ci..

29° Noël Tousignan.— Né en 1676, aux Grondines, croyons-nous, et baptisé sous le nom de Jean-Baptiste. Marié le 30 octobre 1714, à Marie-Charlotte Méthot, il eut une nombreuse descendance. C'est le fils de Pierre Tousignan et de Madeleine Philippe, et la souche des Noël dit Tousignan et des Vaudreuil, de Lotbinière. La terre de Noël Tousignan mesurait 12 arpents de front.

Remarquons que Pierre Lapointe dit Tousignan et Madeleine Philippe eurent deux fils nommés Jean, et que pour les distinguer l'un de l'autre, le plus jeune porta de bonne heure le nom de Noël, qui ne se trouve pas dans son acte de baptême.

(1) Aide-Créquy.
(2) Aide-Créquy.

30° Jean-Baptiste Auger.— Cette terre n'était pas concédée en 1709. L'acte de concession, du 20 février 1715 (1), est en faveur de Louis-François Auger, de Jean-Baptiste Auger et de Louis Auger, leur père. Les voisins donnés sont Joseph Grégoire à l'est et Pierre Marcotte à l'ouest. L'étendue concédée est bien considérable. La ligne de Pierre Marcotte est facile à trouver, mais il n'en est pas de même de celle de Joseph Grégoire, à moins que l'on ne suppose que Mathurin Grégoire et Joseph Grégoire, son fils, habitaient la même terre. Il resterait une autre question majeure à décider, savoir la grandeur du territoire concédé qui dépasserait 35 arpents de front. Est-ce admissible ? Le plus plausible c'est de croire que Joseph Grégoire, en 1715, possédait une terre à l'est du Bois des Hurons et voisine de celle de Noël Tousignan. C'est rendu d'autant plus probable par le fait qu'en 1724 Jean-Baptiste Auger possède 15 arpents et son frère François, quatre, total 19 arpents. D'après l'acte de concession de 1715, les propriétaires sont Jean-Baptiste Auger, François Auger et leur père, Louis. Après 1715, un partage s'est fait entre les intéressés, et en 1724 la partie est de la propriété comprenant 15 arpents appartient à Jean-Bapsitste Auger.

31° François Auger, frère du précédent.— Au partage du bien acheté en commun, les quatre arpents du côté ouest sont attribués à François Auger. Ici se trouve dans l'acte de « dénombrement » un détail qui nous aide à localiser cette propriété : « à Frs Auger 4 arpents et trois labourables sur « lequel il a fait bâtir un moulin à scie de 30 pieds de lon- « gueur, 20 de largeur, garni de ses ustensibles». Ce moulin devait être à l'embouchure du ruisseau qui traverse la terre appartenant actuellement à la famille Leclerc. C'est bien le premier moulin à scie de la Seigneurie.

32° Pierre Marcotte.— Fils du colon de 1809, Nicolas Marcotte, et mari de Marie-Louise Houle, décédé à Lotbinière, le premier juillet 1767, âgé de 93 ans.

(1) Greffe de De Horné.

33° Michel Lemay.— C'est Michel Lemay III, fils de Michel Lemay II et de Catherine Jobin, baptisé le 21 novembre 1689, au Cap-Santé, et marié à Geneviève Marot.

34° Jean Tousignan.— C'est Joseph-Jean Tousignan, baptisé en 1678, marié en 1716, à Anne-Thérèse Hamel, inhumé à Lotbinière, le 2 février 1732. Il était le fils de Pierre Lapointe dit Tousignan et de Madeleine Philippe.

35° Michel Tousignan.— Second fils de Pierre Lapointe et de Madeleine Philippe, marié en 1716, à Marie-Catherine Lemay.

36° Ignace Poudrier.— Fils d'Ignace Lemay dit Poudrier et d'Anne Girard, baptisé au Cap-Santé, le 21 novembre 1689, et marié à Catherine Lemire, en 1727.

37° Le nommé Portelance.— Il s'agit de Joseph Roy dit Portelance, probablement de Beaumont, marié à Beaumont, le 29 janvier 1714, à Jeanne Gautron. Il était à Lotbinière avant 1722. C'est prouvé par le baptême de sa fille Marie-Anne, fait aux Grondines, le 8 février 1722.

38° Simon Hubert.— Fils de René Hubert, Greffier de la Prévôté de Québec, né le 29 octobre 1671, à Québec, marié à Marie-Anne Larue, à Lorette, le 2 janvier 1699. Il était à Lotbinière avant 1722. Son fils André, baptisé à Québec, le 19 mars 1711, lui a succédé à Lotbinière. Il avait sept arpents de terre situés à l'est de la Rivière du Chêne, que sa propriété longeait.

Dans l'acte d'aveu et de dénombrement, il n'est pas dit que les propriétés énumérées à la suite sont à l'ouest de la Rivière du Chêne, mais le mesurage des terres, depuis celle de l'église jusqu'à la rivière (la Grande Rivière du Chêne), le prouve abondamment. Remarquons en plus que le procès-verbal du chemin longeant le fleuve, dressé en 1723, mentionne en dernier lieu la terre de Simon Hubert comme étant celle où le chemin se terminait. Les terres qui suivent, sont donc au-delà de la Grande Rivière du Chêne.

39° Jean Hubert.— C'est Jean-Baptiste-René Hubert, frère du précédent. Jean Hubert, baptisé à Québec, en 1670, maria Catherine Delaunay, le 30 janvier 1714, à Québec. Il était fixé à Lobinière avant 1722, et ses dix arpents de

terre ont été achetés de la succession de Louis Hamelin, concessionnaire original, mort en 1718,et qui les possédait encore en 1709. Son fils Étienne, qui hérita de la terre, joua un certain rôle dans les affaires d'église à Lotbinière, au temps de la Conquête et dans les années suivantes. Simon et Jean Hubert avaient de nombreuses filles, dont la plupart se marièrent à Lotbinière. Il y a de leur sang dans presque toutes les familles anciennes de la paroisse.

40° Le nommé MARCOTTE, fils.— A défaut d'indications plus précises, nous croyons que ce doit être Michel Marcotte, né en 1689, et fils de Jacques Marcotte et de Louise Beaudet, marié en 1720, à Marguerite Aide-Créquy. La terre mesurait cinq arpents.

41° JOSEPH FAUCHER, fils.— Probablement le fils de Joseph-Jean-Baptiste Faucher dont il a déjà été question. Il était marié à Marie-Angélique Hubert, fille de Jean-Baptiste-René Hubert, ci-dessus, et se noya à Québec en 1740.

42° JEAN-BAPTISTE FAUCHER.— Frère du précédent. Il était marié à Françoise Hubert, que nous croyons sœur de la femme de Joseph Faucher, ci-dessus.

Nous avouerons bien volontiers que les conjectures jouent un rôle assez considérable dans les détails qui précèdent, mais il est bon de faire remarquer que, suivant Mgr Tanguay, il y a une forte lacune entre Marguerite Faucher, née en 1703, et sa sœur Marie-Thérèse, née en 1716. L'on peut facilement supposer que Joseph et Jean-Baptiste Faucher sont nés dans cet intervalle de plus de douze ans. Il y a aussi quelque chose d'assez significatif dans le fait que tous ces colons fixés à l'ouest de la Grande Rivière du Chêne, endroit isolé des communications, portent des noms identiques. La raison première d'un groupement pareil, c'est la solidarité qui existe entre les membres d'une même famille. Quoi de plus naturel pour Jean-Baptiste-René Hubert que d'attirer auprès de lui ses deux gendres et leur proche parent, le nommé Marcotte du recensement.

Il y avait donc en 1724 quarante-deux terres occupées dans la partie de la Seigneurie qui borde le St-Laurent. De ces quarante-deux terres, trente-huit étaient situées à l'est

de la rivière du Chêne et quatre à l'ouest de la même rivière. L'acte d'aveu et de dénombrement constate qu'à la même époque, il y avait un commencement de colonisation dans la profondeur du fief. Notons les expressions employées,— elles ont leur importance, « Et dans la profondeur du fief « environ à une lieue du fleuve est un second rang d'habitants « établis dans la côte St-Eustache, joignant du côté nord est « la ligne qui sépare le fief de Ste-Croix d'avec celui de « Lotbinière tirant au sud-ouest et dans lequel sont les « habitants qui suivent à partir du nord-est. » Il semble qu'à cette époque l'on donnait le nom de côte St-Eustache à tout le territoire situé à une lieue du fleuve touchant au nord est au fief de Ste-Croix et courant vers le sud ouest, sans bornes précises de ce côté. Cela veut-il dire que les premiers colons de St-Eustache se fixèrent sur les terres immédiatement voisines du fief Ste-Croix? Rien ne le prouve d'une façon péremptoire et ce qui est de nature à insinuer le contraire c'est la formation plus tard sur la limite même de la Seigneurie d'un rang qui porta le nom de village St-Antoine. Ce petit rang fut le premier à s'annexer à la paroisse de Ste-Croix, précisément à raison de sa proximité de l'église de cette paroisse. Nous croyons donc que les colons, dont l'acte d'aveu et de dénombrement donne les noms, étaient établis à l'endroit où commencent aujourd'hui les terres du rang St-Eustache. Voici les noms des pionniers de ce rang :

1° Joseph Garnier.— C'est Joseph Grenier, fils d'Isaac-Jos. Grenier, de la Pointe-aux-Trembles, et de Marie Houde. Il était marié en premières noces à M.-Angélique Houde (1720), et en secondes noces à Angélique Hamel, de Lotbinière (1725).

2° Étienne Boisvert.— Il s'agit d'Étienne de Nevers dit Boisvert, fils d'Étienne de Nevers dit Boisvert et de Marie-Jeanne Lemay, de Ste-Croix. Il s'était marié, en 1720, à Marie-Anne Pichet, de la Pointe-aux-Trembles.

3° Louis Boisvert.— C'est Louis Boisvert, fils d'Étienne de Nevers dit Boisvert et de Marie-Jeanne Lemay, marié à Ste-Croix, le 15 novembre 1729, à Marie-Catherine Pichet, de la Pointe-aux-Trembles.

4° Michel Boisvert.— Comme le précédent, fils d'Étienne Boisvert (de Nevers) et de Marie-Jeanne Lemay, marié le 30 novembre 1931, à Jeanne de Nevers, sa cousine.

5° François Boisvert.— C'est le fils de Guillaume de Nevers (II) et de Louise Vitard, né en 1674, marié à M.-Anne Marcotte, au Cap-Santé, 1698, décédé à Lotbinière, 1753.

6° Étienne Houde.— Fils de Louis Houde et de Madeleine Boucher, les premiers colons de Ste-Croix, baptisé le 5 avril 1682, marié le 6 avril 1708, à Élisabeth-Ursule de Nevers, inhumé à Lotbinière le 27 août 1750.

7° Étienne Biron.— C'est probablement Jacques-Alexandre Biron, fils de François et de Marie Fournelle, qui habitaient Ste-Croix en 1713. Jacques-Alexandre Biron, marié à Louise Rognon, le 3 février 1730, demeurait à Lotbinière en 1731, et y faisait baptiser son fils Joseph-Marie, (4 février 1731).

8° Gervais Houde.— Fils de Gervais Houde et d'Anne-Catherine de Nevers, époux de Françoise Lebeuf et neveu d'Étienne Houde, ci-dessus.

9° Étienne Houde, fils.— C'est le fils d'Étienne Houde et d'Élisabeth-Ursule de Nevers, ci-dessus.

Il y avait donc en 1724, quarante-deux terres concédées le long du fleuve et neuf en plus dans le rang de St-Eustache, ce qui forme un total de cinquante-et-un établissements, dont il faudrait défalquer le Domaine Seigneurial et la terre de l'église. En fin de compte, c'est quarante-neuf censitaires qu'il faut dire.

Il ne sera pas sans intérêt, avant que de passer à autre chose, de donner le chiffre des terres en culture mises en regard de celui des terres concédées à cette époque.

Total des concessions	9300 arpents
Terres labourables	644 arpents
dont 50 à St-Eustache.	
Terres en prairie	166 arpents
Total des terres en culture	810 arpents

La distinction entre terres labourables et terres en prairie est assez significative. Les prairies n'étaient pas labourables parce qu'elles étaient encombrées de pierres et de souches.

CHAPITRE VII

L'abbé J.-Baptiste Ratel premier curé (1724-25).— Sa prise de possession.— Libéralités du Seigneur.— Les tableaux anciens de l'église de Lotbinière.— Départ de l'abbé Ratel.— Arrivée de l'abbé Jean-Baptiste Lacoudray (1725-27).— M. Chartier de Lotbinière entre dans l'état ecclésiastique.— Départ de M. Lacoudray.

La paroisse de Lotbinière avait son église et son presbytère ; toute l'organisation civile d'usage autrefois fonctionnait régulièrement sous l'œil vigilant du Capitaine de Milice Joseph Lemay et de ses aides. Il y avait même un commencement de système de voirie depuis 1723. Le temps était venu de remplacer le missionnaire, très souvent absent, par un Curé qui pourrait s'employer uniquement au soin des habitants de la Seigneurie. Depuis quelques années déjà, 3 mars 1722, le Conseil Souverain avait décidé que le Curé de Lotbinière, quand il y en aurait un, serait chargé de desservir, par voie de mission, la paroisse de Ste-Croix et celle de Deschaillons. La chose avait souffert retard, mais enfin, probablement sur les pressantes instances du Seigneur, Mgr de Saint-Vallier se décida à nommer un Curé à Lotbinière. Son choix tomba sur l'abbé Jean-Baptiste Ratel, natif de St-Jean de Chaumont, au diocèse de Rouen. M. Ratel, dit Mgr Tanguay, arriva à Québec le 6 juillet 1723 et fut ordonné le 11 mars 1724. Il semble être venu au Canada pour faire partie du Séminaire de Québec, car, du 8 juin au 20 juillet 1724, on le trouve exerçant le ministère à St-François de Sales de l'île Jésus, cure desservie alors par le Séminaire. Sa nomination à Lotbinière est datée du premier octobre 1724 et il en prit solennellement possession le 22 du même mois. Nous donnons textuellement ici cette pièce fort curieuse, qui nous fait connaître une foule de détails intéressants.

« Le dimanche vingt deuxième jour d'octobre en présence « des témoins soussignés, est comparu par devant le notaire

« royal depuis le Sault de la Chaudière jusqu'aux limites « de la juridiction des Trois-Rivières nord et sud, résidant « en N. Dame de Bon-Secours, paroisse St-Antoine de Pade, « soussigné, Messire J. Bte Ratel prêtre du diocèse de « Rouen, lequel s'est adressé à Messire Jean Bte Ménage « Prêtre du diocèse de Québec, curé de St-Charles des « Grondines, comme ayant pouvoir de Monseigneur l'Illus- « trissime et Révérendissime Évêque de Québec et l'a requis « de se transporter présentement dans l'église de St-Louis « située en la Seigneurie de Lotbinière avec moi dit Notaire « et les témoins et le mettre au dit nom, le dit Messire « Ratel en possession réelle et actuelle et corporelle de la « dite cure, fruits et profits revenus et émoluments en « dépendant suivant et conformément aux provisions à lui « accordées par mon dit Seigneur Évêque de Québec. Messire « Ménage ayant entendu, et lecture lui ayant été faite, « aurait accepté avec respect la dite commission, et à l'ins- « tant nous étant tous transportés ensemblement dans l'église « paroissiale de la dite cure de St-Louis que nous avons « trouvé ouverte, le dit Messire Ménage Prêtre et com- « missaire susdit ayant pris par la main le dit Messire Ratel « aurait mis et installé le dit Messire Ratel en possession « réelle, actuelle, et corporelle de la dite cure de St-Louis, « profits et revenus et émoluments d'icelle tant pour l'entrée « de la dite église, son de cloche, prière faites au maître- « autel d'icelle, baisement du dit autel en signe de vraie « possession, que par la sortie d'icelle sans contradiction « ni opposition quelconque se faisant : le susdit commissaire « fait inhibition et défense à tous ceux à qui il appartiendra « de troubler ou d'inquiéter le dit messire Ratel en la pos- « session et jouissance de la dite curé de St-Louis sous les « peines et censures ecclésiastiques et autres portées par les « dites provisions, ce faisant, aurait sorti de la dite église « et au même instant les dites provisions ont été remises « dans les mains du dit Mr. Ratel qui de tout ce que dessus « a requis acte au dit Messire Ménage commissaire qui lui a « octroyé le présent pour servir et valoir ce que de raison ; « le tout fait en présence du Sr Joseph Lemay, Capitaine

« de la dite Seigneurie de Lotbinière et du Sieur Jean Pérus,
« Enseigne et des Srs Marquis, Charles Hamel, Noël Barabé,
« Michel Tousignan, Ignace Lemay, Pierre Lemay et de
« Joseph Fauché, Charles Beaudet, Noël Tousignan, Pierre
« Lemay fils, Gervais Houde et de Louis Houde et de Joseph
« Gauthier, témoins qui ont avec mon dit Messire Ménage,
« Commissaire, et moi notaire royal signé de ce requis à
« la minute des présentes, les jour et an que dessus, les dits
« Joseph Lemay, Jean Pérus, Charles Hamel, Noël Barabé,
« Michel Tousignan, Ignace Lemay, Pierre Lemay, Joseph
« Fauché, Charles Beaudet, Noël Tousignan, Pierre Lemay
« fils, Gervais Houde, ont tous déclaré ne savoir écrire ni
« signer de ce requis. Lecture faite. Ont signé : Ménage
« Ptre, Louis Houde, Joseph Gauthier et de Horné, soussi-
« gnés (Signé) de Horné avec paraphe.

« Registré et insinué le dit acte de prise de possession de
« la cure de St-Louis, en la Seigneurie de Lotbinière par
« mon dit S. Ratel pourvu de la dite cure, au registre des
« insinuations du diocèse de Québec en la Nouvelle-France
« et de l'Officialité ce requérant mon dit Sr Ratel par moi
« Greffier de l'Officialité et des dites insinuations, à Québec
« ce vingtième novembre dix sept cent vingt-quatre. » (1)

BARBEL.

C'est le notaire de Horné, du fief de Bonsecours, à St-Antoine, qui dresse l'acte, et il y met tout l'amphigouri des documents du temps, en y ajoutant l'agrément de sa détestable écriture. L'officiant, c'est l'abbé Jean-Baptiste Ménage, alors Curé des Grondines et plus tard Curé de Deschambault, chargé d'installer « le dit messire Ratel en possession réelle, « actuelle et corporelle de la dite cure de St-Louis ». Il est question du son de cloche ce qui donnerait à croire que l'église avait cloche et donc clocher. La chose est possible, car la chapelle de Ste-Croix passe pour en avoir possédé une à cette époque, à preuve les débris qu'on en conserve ; et les censitaires de Lotbinière ont dû tenir à en avoir une semblable. Un bon nombre des censitaires étaient présents et nous avons déjà fait leur connaissance dans l'examen de

(1) Archives de l'Archevêché de Québec.

l'acte d'aveu et de dénombrement. Il y a pourtant quelques noms qui n'y figurent pas, ce sont ceux du Sieur Marquis, de Louis Houde et de Joseph Gauthier. Les deux derniers habitaient Ste-Croix. Quant au Sieur Marquis, tout ce qu'il est possible de dire, c'est que vers ce temps, il y avait à Québec un nommé Marquis, allié à la famille Boucher et par là à la gent Houde, de Ste-Croix et de Lotbinière. Le Seigneur ne se trouve pas à la prise de possession, mais nous pouvons croire que sa joie fut très vive. Il ne tarda pas du reste à témoigner sa satisfaction, par le don d'un beau missel que la Fabrique de Lotbinière possède encore. Félicitons M. de Lotbinière d'avoir songé à mettre une inscription sur la première page du « Propre des Saints » de cette relique vénérable. Voici ce qu'on y lit : « Donné par moi soussigné « à l'église de Lotbinière, le vingt-cinq août 1725. Chartier « de Lotbinière. » Nous n'avons pas la date aussi précise d'une autre libéralité de M. de Lotbinière à son église, mais nous croyons utile d'en donner ici les détails, même en courant le danger d'anticiper sur les événements. La Fabrique de Lotbinière possède depuis très longtemps trois tableaux anciens qui évidemment sont d'une bonne main et dont les sujets sont : « St Louis de France », « St Eustache » et « Une Vierge » connue sous le nom de « La Vierge au lapin», à raison d'une particularité de la peinture.

Deux de ces tableaux sont armoriés. Celui de la Vierge porte un écusson dans le coin droit au bas de la toile, et le St Eustache dans le coin de gauche, comme pour conserver une symétrie voulue. Quant au St Louis, peut-être le meilleur des trois, il a bien pu avoir la même distinction que les deux autres, mais il s'est trouvé un ébéniste ignare qui, pour lui faire place dans un encadrement au-dessus du maître-autel, n'a su rien imaginer de mieux, que d'entailler toute la périphérie de la toile. Ce qui prouve l'antiquité de ces peintures, c'est qu'en 1898, alors d'un nettoyage que l'on essaya de leur faire, il fallut renouveler la toile des tableaux de la Vierge et de St Eustache, l'étoffe primitive s'effondrant sous le pinceau de l'artiste. Ces tableaux, quel en est le donateur ? Le choix des sujets laisse croire que M. de

Lotbinière ne fut pas étranger à cette largesse, car St Louis était le patron choisi, dès 1693, pour la paroisse, et lui-même ne portait-il pas le nom de Louis-Eustache ? Les armoiries sont géminées et pourraient donner un moyen sûr de déterminer le donateur, mais elles sont loin d'être distinctes et le peu qu'on est capable de déchiffrer donne des résultats plutôt déconcertants. Disons tout d'abord que ces écussons paraissent être en papier, collé après coup sur la toile, et que les armes semblent être celles de Mgr de Saint-Vallier, le second Évêque de Québec. Tout cela peut se concilier avec un peu de réflexion. M. de Lotbinière était très bien vu par Mgr de Saint-Vallier et le Prélat devait lui prouver tout prochainement son estime par des distinctions dont nous ferons l'historique dans l'instant. Ne peut-on pas supposer que le Grand Évêque, qui avait de la fortune et un talent incontestable pour obtenir des gratifications royales en faveur de son lointain diocèse, se soit fait donner, lors de ses séjours forcés en France, les tableaux dont il fit cadeau à l'Église de son bon ami le Seigneur de Lotbinière ?

Un souvenir nous revient à ce sujet. Le 5 janvier 1904, étant de passage à Naples, l'auteur alla visiter le Musée National de peinture et de sculpture. Dans la salle dite du « Corrège », sous le No 3, il vit, non sans surprise, un tableau que l'on était en voie de copier ; c'était la « Vierge » de l'église de Lotbinière. Le Corrège étant mort depuis près de 200 ans, en 1724, ce serait peut-être aller trop loin que de dire que ce tableau est un original du grand peintre, mais l'on peut bien affirmer que c'est une bonne et ancienne copie.

Revenons à l'abbé Ratel qui ne nous retiendra pas bien longtemps. Son séjour à Lotbinière semble avoir cessé en septembre 1725. Le bon abbé normand n'a laissé à Lotbinière aucun vestige de son passage, non plus qu'à Ste-Croix et à Deschaillons dont il avait la desserte (1). Quelle fut la cause de son départ ? Peut-être le mal du pays, car il retourna presque aussitôt en France pour devenir Curé de Fresne

(1) Le 30 octobre 1924, l'abbé Ratel signe deux actes à la Pointe aux Trembles, en l'absence du curé.

l'Eguillon. Mgr Tanguay le fait mourir en 1740. Il peut bien arriver aussi que la vie du défricheur lui répugnait, et que le revenu de ses trois paroisses était plutôt insuffisant. Son acte de prise de possession parle avec emphase des « profits et revenus et émoluments » de la cure de Lotbinière, mais tout cela se reduisait probablement à fort peu de chose. En 1724, il fallait vraiment avoir l'âme d'un apôtre et l'esprit de mortification d'un anachorète pour se complaire dans la solitude d'une cure de campagne.

L'abbé Ratel n'avait passé qu'un an dans la cure de Lotbinière. Son successeur, l'abbé Jean-Baptiste Lacoudray fit un peu mieux et y vécut deux ans. L'abbé Lacoudray, né à Québec, le 30 avril 1698, était fils de parents originaires de Tours. Il fut ordonné à Québec, le 29 juin 1721, et débuta dans le ministère par la paroisse de St-Nicolas, où son séjour fut de quatre ans. En 1725, à la mi-décembre, on le trouve à Lotbinière avec la desserte de Ste-Croix et de Deschaillons. Né et élevé au Canada, l'abbé Lacoudray était plus en état que son devancier d'affronter les difficultés inhérentes à la vie de Curé. L'on connaît assez peu de chose de son passage à Lotbinière et les registres de l'état civil ne contiennent qu'un seul acte signé par lui, le dernier avant son départ. Un événement bien remarquable se passa de son temps, c'est l'ordination de M. de Lotbinière qui, veuf depuis le mois d'avril 1723, se décida à embrasser l'état ecclésiastique dans les années qui suivirent. L'on ignore au juste l'époque où commencèrent ses études théologiques et l'endroit où elles se firent ; mais il paraît bien avéré qu'elles ne durèrent pas très longtemps. Du reste, à cette époque, la gravité de la vie, le sérieux des études, l'emprise profonde de la religion sur l'esprit et les mœurs, étaient une préparation sans égale à la vie sacerdotale. Monseigneur de Saint-Vallier, prélat éclairé et soucieux de la prospérité de son vaste diocèse, n'hésita pas à laisser dormir tous les règlements ordinaires, en faveur de M. de Lotbinière. Le registre des ordinations nous apprend en effet que tonsuré le 5 avril 1726 et minoré le même jour, Chartier de Lotbinière devint sous-diacre le lendemain, diacre le sept avril, et qu'il fut élevé à la prêtrise

Louis-Eustache Chartier de Lotbinière,

Conseiller du Roi, Archidiacre et Grand Vicaire de Mgr de St-Vallier.

le 14 du même mois. C'est couvrir bien du chemin en peu de temps. La bonne fortune de M. de Lotbinière ne devait pas arrêter là, car nommé chanoine-archidiacre avec installation immédiate, le 18 avril, pour tout combler, dans les deux mois qui suivirent, il devenait Grand-Vicaire de Monseigneur de Saint-Vallier. Nous le trouvons à Lotbinière, le 20 juin de la même année, faisant la visite à la place de l'Évêque malade. Les archives de Lotbinière, un peu par extraordinaire, possèdent deux documents qui remontent à cette visite du Seigneur transformé en Grand-Vicaire, avec pouvoirs presque épiscopaux. Le premier, c'est une ordonnance adressée aux censitaires de St-Ours (Deschaillons) et l'autre est une monition aux gens de Lotbinière. Voici ces deux écrits :

Ordonnance pour St-Ours

« Eustache Chartier de Lotbinière, coer au Conel Supérieur de Québec, archidiacre de ce diocèse et Grand-Vicaire de Monseigneur l'Évêque.

« Ayant été informé dans le cours de nostre visite que « les habitants de St-Ours qui sont annexés à la paroisse « de St-Louis en la Seigneurie de Lotbinière, portent leurs « enfants pour les faire baptiser dans d'autres paroisses et « mesme les corps pour les y faire enterrer, ce qui est un « abus intolérable, nous, pour empescher qu'ils ne continuent « deffendons aux dits habitants de St-Ours de porter cy- « apprès aucuns corps dans les paroisses voisines pour y « estre enterrés avant de les avoir présentés à la paroisse « St Louis, lesquels seront ensuitte conduits dans celles où « ils auront demandé la sépulture par le curé de la ditte « paroisse St Louis en payant les droits et en cas de refus « de la part des dits habitants de St Ours, ordonnons au « curé de se pourvoir par devant Monseigneur l'Évêque et « en cas d'absence par devant nous aux fins de faire exhumer « les dits corps et les faire inhumer dans le cimetière de « St Louis, lieu de leur sépulture. Ordonnons pareillement

« aux dits habitants d'apporter leurs enfants en la ditte « église pour y estre baptisés. Mandons au curé ou mission- « naire de St Louis de publier la présente ordonnance au « prosne le jour de la St Jean prochain et la première fois « qu'il dira la messe à St Ours et de tenir la main à son exécu- « tion.

« Fait et donné à Lotbinière dans le cours de nostre « visite le 20 juin 1726.

« CHARTIER DE LOTBINIÈRE Ptre. »

ORDONNANCE POUR LOTBINIÈRE

« Eustache Chartier de Lotbinière, Coer au Conel Supé- « rieur de Québec, archidiacre de ce diocèse et Grand- « Vicaire de Monseigneur l'Évêque.

« Ayant esté informé dans le cours de nostre visite que « les peuples de la paroisse de St Louis scise en la Seigneurie « de Lotbinière faisaient des chansons et des libels diffama- « toires les uns contre les autres ce qui est contre la charité « et les bonnes mœurs nous, pour remédier à un tel abus, « deffendons aux dits paroissiens de faire de pareilles chan- « sons à l'avenir ny chanter celles qui ont esté faites à peine « d'estre refusés lorsqu'ils se présenteront aux sacrements. »

« Mandons au curé ou missionnaire de la ditte paroisse « de tenir la main et de publier la présente ordonnance au « prosne lundy prochain jour de St Jean baptiste à ce que « personne n'en ignore.

« Fait et donné à Lotbinière dans le cours de nostre « visitte le 20 juin 1726.

« CHARTIER DE LOTBINIÈRE Ptre. »

Le contexte laisse entendre que les gens de St-Ours faisaient baptiser leurs enfants par le missionnaire de St-Pierre-les-Becquets, ou par le curé des Grondines, qui étaient moins éloignés que celui de Lotbinière ; et qu'ils se souciaient peu d'aller au bout du monde pour faire enterrer leurs morts. Les peines édictées semblent bien un peu sévères mais cadrent bien avec les habitudes du temps. Il serait bien

intéressant de savoir si ces règlements ont jamais trouvé leur application.

Quant aux chansons et « libels diffamatoires » que se permettaient les gens de Lotbinière les uns sur le compte des autres, il n'y a lieu de s'en étonner. La population, en 1726, renfermait des gens venant de localités différentes et la fusion des intérêts et des habitudes était loin d'être complète. Aux descendants des colons de 1680, il y avait de surajoutés des émigrés de la Pointe-aux-Trembles et même de Québec, dont la mentalité n'était pas celle des premiers censitaires. Les confiits résultant de rivalités diverses ne sont pas rares de notre temps,— ils sont de tous les temps — et provoquent, sans en venir aux voies de fait, bien des démarches où la charité chrétienne n'a rien à voir. Quels pouvaient être les coupables ? Sans rien affirmer de trop, il est possible de dire que les intellectuels de l'endroit ont dû s'en mêler. L'on peut aussi facilement trouver où le nouveau Grand-Vicaire avait puisé ses renseignements à ce sujet. L'abbé Lacoudray seul, avait pu attirer son attention sur ces petites misères. Alors, comme aujourd'hui dans nos campagnes, le Curé avait l'honneur insigne d'être le premier à battre en brèche les désordres qui pouvaient s'introduire. Mal lui en prenait quelquefois, car les gens visés, punis ou simplement repris, cherchaient à lui faire payer chèrement son ingérence, par ces mille tracasseries coutumières de la mentalité bretonne ou normande. Faut-il y voir la cause du départ de M. Lacoudray ? Nous ne saurions l'affirmer, mais il est bien permis de le soupçonner. A la St Michel, de l'année 1727, le bon abbé faisait ses adieux à Lotbinière et prenait possession de la cure du Cap-Santé, où il vécut quinze ans avant que d'aller à St-Pierre de la Rivière du Sud et plus tard à Varennes, où il mourut en 1760. Il donne l'impression d'un homme de santé robuste, pour avoir vécu aussi longtemps, à une époque où la plupart des curés mouraient assez jeunes, minés par les privations et les fatigues du ministère paroissial. Ce fut le cas de son successeur, l'abbé Simon-Alexis Angers, nommé Curé de Lotbinière en septembre 1727.

CHAPITRE VIII

L'abbé Simon-Alexis Angers (1727-33).— Mort de Mgr de Saint-Vallier.— M. de Lotbinière, Administrateur du diocèse.— Grand rôle qu'il joua sous Messeigneurs de Mornay et Dosquet.— Absence de l'abbé Angers.— Son retour a Lotbinière.— Le pont du ruisseau Montenu.— Mort de l'abbé Angers.— Six Curés en peu d'années.— Mgr de Pontbriand a Lotbinière.— Une ordonnance intéressante.

S'il faut en croire, à défaut de son acte de baptême, l'acte de sépulture de l'abbé Simon-Alexis Angers, il naquit à la Pointe-aux-Trembles, le 4 juillet 1701. Appelé à la prêtrise le 24 août 1727, dès le mois de septembre, on lui confia la paroisse de Lotbinière. Ce fut sa première cure, et aussi sa dernière. A l'époque où l'abbé Angers prit possession de son bénéfice, il n'y avait pas eu d'accroissement bien notable depuis l'érection de l'église du Domaine. L'on remarque quelques noms nouveaux dans les registres de l'état civil, que le bon abbé tient très régulièrement ; mais à l'exception des familles Alarie et Gauthier, il s'agit le plus souvent de gens de St-Ours (Deschaillons) ou d'ailleurs qui viennent où se marier, où faire baptiser à Lotbinière. L'on peut facilement croire que le Seigneur, devenu Archidiacre et Grand-Vicaire, ne négligea pas ses censitaires et leur nouveau Curé. Advenant la fin de l'année 1727, il eut à subir une épreuve qui ne manqua pas de lui être sensible. Nous voulons parler de la mort de Mgr de Saint-Vallier, arrivée à l'Hôpital-Général de Québec, le 26 décembre 1727. La disparition du vénérable Évêque compliquait singulièrement la position du Vicaire Général. Il a été dit plus haut que des faveurs exceptionnelles avaient été prodiguées à M. de Lotbinière. Archidiacre, Grand-Vicaire,

Visiteur des paroisses avec des pouvoirs quasi-épiscopaux ; tout cela lui était survenu après quelques mois de prêtrise. Ne peut-on affirmer, avec une nuance suffisante de certitude, que ces honneurs si facilement obtenus, causaient un peu de surprise, sinon de dépit, chez les compagnons des travaux apostoliques de Mgr de Saint-Vallier ? Il ne faudrait pas s'en étonner, c'est si conforme à la nature humaine. Ce serait une manière commode d'expliquer, sinon d'excuser, certains épisodes troublants qui suivirent la mort de l'Évêque. Nous voulons parler du conflit de juridiction entre le Chapitre et le Grand-Vicaire, qui dura jusqu'en 1729. En homme convaincu de son droit, M. de Lotbinière refusa toute concession à ses adversaires, au risque d'indisposer à jamais d'utiles collaborateurs. C'est lui qui officia aux obsèques nocturnes de Mgr de Saint-Vallier, où l'Intendant Dupuy se chargea d'entonner le « libera » ; c'est encore lui qui, au nom de Mgr de Mornay, le troisième évêque de Québec, prit possession du siège épiscopal malgré l'opposition formelle du Chapitre. La faveur dont il avait joui, sous Mgr de Saint-Vallier, lui fut continuée par Mgr de Mornay et Mgr Dosquet, qui, en 1730 et en 1735, chargea l'Archidiacre de faire la visite épiscopale.

Les registres constatent la présence de M. de Lotbinière à la date du douze juin 1728, où il officia à l'inhumation d'un nommé Campagna, de l'Ile d'Orléans, trouvé noyé sur la grève vers le Platon. Le dix octobre, de la même année, l'abbé Angers signe un acte de baptême dans les registres, et au vingt-quatre du même mois c'est le Père Jean-Baptiste Lajus, Récollet, qui officie à un enterrement. Qu'est devenu l'abbé Angers ? L'on a beau scruter les archives, sa trace ne se retrouve nulle part. L'on peut supposer que malade, il s'est retiré dans sa paroisse natale pour y prendre du repos, sauf à revenir dans le pays de Lotbinière plus tard. Son retour s'effectua en 1729, au mois de septembre, et il demeura à Lotbinière jusqu'à sa mort, arrivée en décembre 1733. La dernière sépulture faite par l'abbé Angers est du 3 décembre, mais par maladie ou pour une autre raison, ce n'est pas lui qui a rédigé l'acte, mais son remplaçant, l'abbé Proteau. Deux

autres actes du mois de novembre sont dans le même cas (1). Il y a en plus une lacune dans les registres, de la fin de mai 1732 au mois de novembre 1733. Cette interruption ne dépend pas de l'abbé Angers, car le registre semble avoir été encore complet en 1765, avec son acte d'inhumation qui ne se trouve plus dans les archives à la date du 9 décembre 1733, quoique copié à peu près textuellement dans l'acte de la translation de ses restes en 1765. Le seul événement un peu important qu'il soit possible de relever pendant l'administration de l'abbé Angers, c'est la reconstruction du pont jeté sur le ruisseau Montenu, à l'extrémité ouest du Domaine. Ce travail présente une particularité remarquable, c'est la première entreprise faite à frais communs depuis l'origine de la Seigneurie. Il fallut pour cela une ordonnance du Sieur Lanoullier de Boisclerc (2), Grand-Voyer de la Nouvelle France. Comme les détails de ce document ont un certain intérêt, nous allons en transcrire une partie. L'ordonnance est du 26 mars 1733, près de neuf mois avant la mort de M. Angers : « Sur ce qui nous a été verbalement « représenté par le Sieur Joseph Lemay, Capitaine de Milice « de la Côte et Seigneurie de Lotbinière, qu'il se trouve dans « la dite Seigneurie un ruisseau qui est très large vulgaire- « ment nommé le ruisseau Montenu, sur lequel il est néces- « saire de refaire le pont, celui qui y était ci-devant ayant été « emporté par la marée parce qu'il était posé trop près de la « grève, ce qui prive les malades des secours spirituels de « leur pasteur et empêche les habitants de vaquer à leurs « affaires, et que comme le pont qui doit être fait sur le « dit ruisseau Montenu sera très long et d'un grand coût « pour un seul habitant, ayant soixante-quinze pieds de « lambourdes, il nous plaise ordonner qu'il sera fait par tous « les habitants de la dite Seigneurie qui sont le long du fleuve « St-Laurent. Nous, pour le bien et l'utilité publique, ordon- « nons que le pont du dit ruisseau Montenu sera incessam-

(1) L'abbé Proteau a inscrit ces trois actes de sépulture qui sont bien de l'année 1733, à la suite d'un acte du 3 mars 1734.

(2) La rivière Boisclair et le rang du même nom ont été ainsi nommés en souvenir de ce Grand-Voyer. L'on écrivait autrefois *Boisclerc*.

« ment fait au-dessus des plus grandes mers, par tous les « habittants de la dite Seigneurie qui sont le long du dit « fleuve St-Laurent suivant la répartition qui en sera faite « par le dit Sieur Joseph Lemay en présence de M. Angé, « Prêtre, curé de la dite Seigneurie et ce, au prorata des « terres que chacun d'eux possède. »

Il a déjà été question de ce pont dans le procès-verbal de Robineau en 1723, et l'ordonnance de 1733 dit clairement qu'il avait été emporté par les eaux, parce qu'il était trop près de la grève. Cela donne à entendre que le nouveau pont fut construit plus près de la côte et assez haut pour ne pas avoir à redouter le même inconvénient. Ce devait encore être assez près du rivage, pour exiger soixante-quinze pieds de lambourdes. L'on peut croire que les approches des bords du ruisseau présentaient certaines difficultés par suite de leur érosion, car le cours d'eau lui-même est assez étroit. Nous ignorons si l'abbé Angers vit achever ce travail. Il a été dit plus haut que son acte de sépulture ne se trouve plus dans les registres de Lotbinière de 1733. Nous pouvons cependant, grâce à l'acte de la translation de ses restes, en donner les détails essentiels. L'abbé Simon-Alexis Angers, décédé à Lotbinière, le 8 décembre 1733, après la réception des Sacrements a été inhumé le 9 décembre de la susdite année, dans l'église de Lotbinière. Il était âgé de trente-deux ans, cinq mois et vingt-sept jours. La sépulture a été faite par le Père Louis-Hyacinthe Dumesny, Récollet et missionnaire de Ste-Croix. Après que l'église, située près du ruisseau du Sault à la Biche, eût été livrée au culte, l'abbé Gatien y fit transporter les restes de son prédécesseur, le 25 février 1765 ; et lorsque l'église actuelle remplaça cette dernière, une nouvelle translation eut lieu à la fin du mois de novembre 1825, alors que l'abbé Jean-Baptiste Daveluy était Curé.

La mort de l'abbé Angers ne fut pas sans causer de graves embarras aux administrateurs du diocèse, si on en juge par la difficulté qu'ils éprouvèrent à le remplacer. Notons en passant qu'à cette époque, avec des besoins toujours croissants, le diocèse de Québec souffrait d'une grande pénurie d'ouvriers évangéliques. La rareté de prêtres provenait de

causes multiples. Presque dès l'origine, le Séminaire de Québec était chargé de pourvoir aux cures, et pour cela il faisait venir de France les sujets que le Séminaire des Missions Étrangères de Paris lui recommandait. Mgr de Saint-Vallier trouvant des inconvénients à ce système, surtout à raison de la centralisation des dîmes que le Séminaire seul percevait, releva cette Institution de la charge qu'elle avait assumée et s'occupa lui-même de fournir des Curés aux paroisses qui en avaient besoin. Le résultat le plus apparent ce fut la difficulté toujours croissante de combler les vides que la mort faisait, et cela d'autant plus que la population étant pauvre ne pouvait suffire au soutien des desservants. Le bon Évêque trouve moyen d'y pourvoir en confiant les cures aux Récollets qui vivant d'aumônes, n'exigeaient pas le paiement de la dîme : mais eux aussi se trouvèrent bientôt débordés. A ce premier embarras s'en ajoutèrent d'autres après la mort de Mgr de Saint-Vallier, par suite de l'absence de l'Évêque et des conflits de juridiction entre le Chapitre de Québec et les représentants du titulaire du diocèse. Le Coadjuteur de l'Évêque défunt ne se décida jamais à venir au Canada et un intervalle de deux ans se passa sans que Mgr Dosquet vint prendre sa place au pays. C'était chose difficile que de trouver un Évêque pour ce diocèse de Québec vaste comme un continent et dont l'abord était hérissé de difficultés. Le nouvel Évêque, Mgr Dosquet, fit mieux que Mgr de Mornay, son prédécesseur, et demeura un temps suffisant dans son diocèse pour y faire des ordinations et vaquer un peu à l'administration, mais sans réussir jamais à s'acclimater. Dès 1732, il était retourné en France où l'appelaient des affaires importantes, et ce n'est que deux ans après que nous le retrouvons à Québec. Cette fois, il ne séjourna dans son diocèse qu'une seule année, et s'embarqua en 1735 pour ne plus revenir au Canada. Quatre ans s'écoulèrent sans la présence du premier Pasteur qui, ayant réussi à faire agréer sa démission par le Roi, fut remplacé par Mgr de l'Auberivière, arrivé à Québec le 8 août 1740, pour y mourir le 20 du même mois. Voilà donc un intervalle de cinq années sans ordinations et il ne

devait pas y en avoir avant celle que fit Mgr de Pontbirand le 23 septembre 1741.

Tout cela explique la disette de prêtres dont le diocèse souffrait, surtout quand l'on fait réflexion que les dissensions intestines qui faisaient rage pendant l'absence de l'autorité première, empêchèrent l'arrivée des prêtres de France qui jusque là alimentaient les cadres par trop restreints du clergé local.

Parmi les endroits qui eurent à souffrir plus que de raison de cette indigence, l'on peut assurément ranger Lotbinière qui, pendant près de treize ans, n'eut plus que des desservants d'occasion, comme ceux qui s'en occupaient avant l'arrivée de l'abbé Ratel. En ce court espace de temps, six prêtres différents vinrent à tour de rôle y exercer le ministère, et quelques uns n'ont laissé aucune trace dans les documents publics de la paroisse. Il y a une lacune dans les registres de l'état civil, du 8 août 1734 au mois de janvier 1741, soit un laps de temps de six ans et sept mois, et une autre de près de sept ans, du 22 mai 1742 au 17 février 1749. C'est dire que les sources d'information sont peu nombreuses. Il est toujours possible de faire la nomenclature de ces desservants qui habituellement ne furent pas des missionnaires du voisinage. Le premier, par ordre de date, c'est l'abbé Joachim Fornel, prêtre séculier, qui fut à Lotbinière de décembre 1733 au 14 février 1734. Du mois de mars à celui de mai 1734, c'est l'abbé Jean-Félix Proteau, nouvellement arrivé de France, qui exerce le ministère. L'Archidiacre de Lotbinière signe quelques actes cette même année, et ensuite c'est le vide jusqu'au mois de janvier 1741. Dans ce long intervalle de six ans et sept mois, par qui Lotbinière fut-il desservi ? Les archives des Grondines lèvent un petit coin du voile. Dans un acte du 4 novembre 1735, Messire Ignace Levasseur signe « Curé de Lotbinière». Il avait sans doute le droit de prendre ce titre ; seulement l'on se demande pourquoi il se trouve aussi loin de sa résidence. Peut-être était-il chargé en plus de la desserte des Grondines. Dans tous les cas, son passage dans cette paroisse fut éphémère. Lotbinière, en l'année 1737, était desservi par l'abbé Antoine Abrat.

C'est un papier relevé à Québec par feu M. Philéas Gagnon, qui nous l'apprend, sans dire au juste d'où provient le renseignement. Dans un document portant le numéro 1145, à la date du 26 février 1737, l'abbé Antoine Abrat est appelé prêtre missionnaire de Lotbinière. Au dire de Mgr Tanguay il était Curé de St-Pierre-les-Becquets en 1739. Le successeur de M. Abrat fut le Père Hippolyte Collet, Récollet, qui desservit Lotbinière de janvier 1741 au mois de mai 1742 et peut-être un peu plus tôt et plus tard que les époques indiquées. Les registres jettent un peu de lumière sur le mouvement de la population pendant le séjour du Père Hippolyte Collet, mais après son départ et jusqu'en 1749 ils sont d'un mutisme absolu. Par bonheur les autres archives de la paroisse fournissent quelques renseignements utiles, dont nous allons faire notre profit en temps et lieu.

Pendant toute la période qui s'étend de 1727 à 1740, il est peu question du Seigneur Chartier de Lotbinière qui, en vertu de sa charge d'Archidiacre et de Vicaire-Général, fut nécessairement mêlé à l'administration religieuse du pays, au point d'avoir à négliger ses censitaires. L'on se demande même comment, au milieu de ce tourbillon d'affaires, toutes les unes plus absorbantes que les autres, il pourvoit à l'éducation de sa famille. M. de Lotbinière tenait feu et lieu à Québec, à une adresse que nous ignorons, mais située quelque part sur la rue Buade. Ce n'est pas probable cependant que ses enfants y furent élevés. L'on peut croire que l'une ou l'autre de ses deux sœurs, Madame Mariaucheau d'Esglis et Madame des Méloises, fut chargée de ce soin. Favorisé d'une dignité nouvelle, en 1738, M. de Lotbinière se vit nommer par le Roi, Doyen du Chapitre de Québec, alors que Mgr Dosquet occupait encore le siège épiscopal. A l'arrivée de Mgr de Pontbriand, il eut la joie de voir ses deux fils sur les rangs pour recevoir les Saints Ordres, le 23 septembre 1741. Quel bonheur pour un père qui avait renoncé aux plaisirs du siècle pour suivre une voie plus parfaite ! Il semble certain que Chartier de Lotbinière, Archidiacre et Doyen du Chapitre de Québec, ne manqua pas d'accompagner Mgr de Pontbriand à sa visite pastorale dans la Seigneurie.

Cet heureux événement qui eut lieu le 23 juillet 1742, est une des rares visites épiscopales faites à l'église du Domaine. Le missionnaire de l'époque, tout probablement le Père Hippolyte Collet, devait prochainement quitter l'endroit pour exercer son zèle ailleurs. De cette visite de Mgr de Pontbriand il nous est resté une ordonnance réglant certaines questions urgentes et préparant la voie à des changements inattendus. Voici ce document, précédé par quelques lignes écrites sur la même feuille :

Titre de l'église de Lotbinière

« Un contrat de donation de deux arpents de terre de « front sur un de profondeur à l'église et au curé et d'une « terre de quatre arpents de front sur trente de profondeur « aussi pour l'église et pour le curé par un seul acte du 10ème « juin 1718 passé par Dehorné notaire, appelé communé- « ment Laneuville.(1) »

Ordonnance

« NOUS, Henry Marie Dubreuil de Pontbriand par la « permission divine et la grâce du St Siège Apostolique, « Evêque de Québec, Conseiller du Roy en tous ses conseils, « etc.

« Avons vu et approuvé les précédents comptes (2), « avons ordonné qu'il serait payé treize livres à Barrabé (3) « ancien Bedau. Que le marguillier en charge fournira dix « bariques de chaux pour aider aux ouvrages commencés « parce qu'il ne convient pas de laisser les ouvriers inutiles, « mais vu par nous même les réparations de l'église et entendu « plusieurs personnes qui ont peur que les jambes de force ne

(1) Nous transcrivons ces lignes, qui ne font pas partie de l'ordonnance épiscopale, parce que l'on y trouve la date exacte de la donation des terrains situés au « Domaine ».

(2) Document perdu.

(3) Noël Barabé, premier bedeau mentionné dans les archives. En 1724 il possédait une terre de 15 arpents, située à 10 arpent s du côté ouest du Domaine.

« suffisent pas pour asseurer le mur, nous ne voulons pas « qu'il se fasse aucune contribution sur les habitants et qu'il « soit exigé de la fabrique autre somme. D'autant plus que « nous avons jugé et jugeons que la dite église paroissiale « est mal placée et qu'il serait nécessaire de la placer plus « haut en cas d'une dépense considérable. Ordonnons que « les droits qui sont en usage dans la dite paroisse savoir : « Un écu pour le missionnaire lorsqu'il s'agit d'un enterre- « ment pourvu que la personne ay eu sept ans, un écu pour la « fabrique, un écu pour le bedau et dix sols par cierge seront « payés. Lequel présent règlement ne regardera pas les « pauvres qui doivent être enterrés gratis et celui qui fournira « les cierges pour les gens aisés en fournira deux pour les « pauvres — ainsi pour les petits enfans dont les père et « mère sont trop pauvres pour les fournir.

« Fait à Lotbinière, dans le cours de notre visite, le vingt- « trois juillet mil sept cent quarante-deux.

(Signé) Henry Marie, Evesque de Québec,
par Monseigneur, M. O. SEMELLE, Secrétaire

Consacrons quelques lignes aux parties les plus importantes de cette ordonnance. Nous savions déjà, par les registres, que Noël Barabé avait été le premier bedeau en titre de la paroisse ; il est constaté par autorité épiscopale qu'il n'occupe plus ce poste. L'église du Domaine, à peine complétée en 1724, réclame de fortes réparations en 1742, dix-huit ans après son érection. L'emploi de dix barriques de chaux signifie des travaux assez considérables et l'on considère les murs peu résistants. Il y a plus, l'Évêque est d'avis que des travaux d'une importance plus grande sont inutiles, à raison du mauvais état de l'édifice, et que ce serait un gaspillage d'argent de les faire. Chose plus grave, Mgr de Pontbriand déclare que l'église est mal placée et qu'il faudra bâtir plus haut, dans un endroit plus central. Tout cela se comprend assez facilement. L'église du Domaine, édifice assez important, avait été construite en bonne partie par corvées, et le travail avait duré près de sept ans, pendant lesquels les murs à demi faits souffrirent des intempéries.

Les matériaux employés, tant pierre que bois, laissaient à désirer. L'on peut s'en rendre compte en examinant le moulin Seigneurial situé tout auprès et qui a été bâti avec les débris. Il ne faut pas perdre de vue que les édifices paroissiaux, inoccupés pendant de longs intervalles, pouvaient n'avoir pas été entretenus d'une façon suffisante. Nous croirions facilement que les gens de Lotbinière et le Seigneur Archidiacre, tout le premier, ont été désagréablement surpris de s'entendre dire qu'il fallait bâtir ailleurs. Rien de plus juste cependant, car le gros de la population de la Seigneurie demeurait à l'ouest et il fallait tenir compte de la difficulté que ces gens avaient de se rendre à l'église. Monseigneur de Pontbriand, enfin, établit un tarif pour les sépultures, le premier qui ait été fait pour Lotbinière. Nous est avis que si le Père Hippolyte Collet avait été en quelque chose l'inspirateur de l'ordonnance épiscopale, il a bien fait de prendre la tangente, car les changements comme ceux qui sont indiqués dans le document ci-dessus sont ordinairement mal vus par les populations. Ne pouvant s'attaquer à l'Évêque, elles s'en prennent au Curé, devenu l'objet de leur ressentiment.

Il faut reconnaître que construire une église dans ces conjonctures, demandait, de la part des intéressés, une forte dose de générosité, étant donné le petit nombre des censitaires et leur peu d'aisance. Un document officiel, le recensement de 1739, établit en effet que Lotbinière, trois ans avant la visite de Mgr de Pontbriand, ne comptait que 219 âmes. Le successeur du Père Collet, à Lotbinière, fut son frère en religion, Bonaventure Carpentier, dont on constate la présence à Ste-Croix, dès l'année 1737. Il n'y a de ce religieux aucun acte dans les registres, mais d'autres documents prouvent qu'en 1744, il exerçait le ministère à Lotbinière. Dans une requête de Jean-Baptiste Lemay, présentée à la Prévôté à Québec, on le qualifie de missionnaire de St-Louis de Lotbinière. Il assiste au contrat de mariage de Joseph-Noël Tousignan (1) et d'Angélique Beaudet, à la date du

(1) Archives de la famille Édouard Noël.

17 septembre 1744 ; et sur l'adresse d'un mandement de l'Évêque, du 24 novembre de la même année (1), on lui donne le même titre. Ce mandement mérite une attention spéciale en ce que, d'un trait de plume, dix-neuf sur les trente-cinq fêtes d'obligation que l'on chômait alors, étaient abolies ou renvoyées au dimanche. Le plus étrange, c'est que les Fidèles prirent mal la chose et il fallut un temps assez long pour les convaincre de l'à-propos de ce règlement. La même année, sans doute à la suite d'une demande faite en Cour de Rome par Mgr Dosquet, à la prière de M. de Lotbinière, une indulgence plénière fut attachée à la fête de St Louis, Patron de la paroisse, mais pour cinq ans seulement. Il se passera encore quatre ou cinq ans avant que les registres paroissiaux nous donnent des renseignements précis sur le compte des bonnes gens de Lotbinière, mais, au moins, l'on commence à entrevoir la fin de ces interminables lacunes qui rendent la tâche de l'annaliste bien difficile.

(1) Archives de la Fabrique de Lotbinière.

CHAPITRE IX

———

L'abbé François Petit (1746-61).— Sa nomination a Lotbinière.— Mort de l'Archidiacre Chartier de Lotbinière.— Il est question d'une nouvelle église.— Donation d'un terrain au " Sault a la Biche ".— Érection de la nouvelle église.— Tribulations de l'abbé Petit au sujet du presbytère.— La Conquête par les Anglais.— Contingent de Lotbinière aux dernières actions du conflit.— Ignace Lemay et son brulot.— Mouvement de la population de 1745 a 1761.

La succession du Père Bonaventure échut à l'abbé François Petit, dont Mgr Tanguay, dans son *Répertoire du Clergé* fait l'histoire en quelques mots : « Ordonné le 12 juin 1745, « fut nommé en 1749 curé de Lotbinière. Il mourut à Repen- « tigny le 29 juillet 1787, à l'âge de 64 ans. » Cette notice est par trop brève, incomplète et inexacte, au moins en un point. Suppléons en quelque chose aux lacunes qui viennent d'être signalées. Nous ignorons le lieu d'origine de l'abbé Petit, qui commença ses études classiques au Séminaire de Québec, à l'âge de treize ans, et fut ordonné en 1745. Il était Curé de Lotbinière bien avant 1749, peut-être même au sortir de son ordination en 1745. Nous avons la certitude que M. Petit se trouvait à Lotbinière avant le mois d'octobre 1746, car à la date du 6 octobre, il faisait à Deschaillons, le baptême d'Augustin Courteau, comme desservant de Deschaillons. Ce qui corrobore cette assertion de notre part, c'est que, dans un mandement de Mgr de Pontbriand, du 20 novembre 1746 (1), l'abbé Petit, par une direction spéciale ajoutée au bas du document épiscopal, est chargé de faire gagner le jubilé de Benoît XIV aux fidèles de Deschaillons et de St-Pierre-les-Becquets. Quant au séjour de M. Petit à Repentigny et à son décès au même endroit, nous verrons en temps

(1) Archives de la Fabrique de Lotbinière.

et lieu que ce zélé pasteur séjourna dans d'autres endroits que Mgr Tanguay ne mentionne pas.

L'abbé Petit fournit une carrière fort mouvementée, et s'il faut en juger par l'activité qu'il déploya à Lotbinière, c'était un homme fort intelligent, plein de ressources et que les obstacles n'effrayaient pas. Il prenait possession de Lotbinière dans des conjonctures fort difficiles. Le pays souffrait d'une famine prolongée, et toutes les denrées étaient d'un prix très élevé. Le temps pouvait sembler mal choisi pour bâtir, ou même réparer les édifices existants, et c'est cependant la tâche à laquelle M. Petit dut s'appliquer en commençant son ministère. Dès 1742, nous l'avons vu, Mgr de Pontbriand avait constaté que l'église menaçait ruine et avait interdit de faire des dépenses considérables pour la restaurer, jugeant que c'était inutile et qu'il fallait rebâtir ailleurs. En 1746, il ne devait pas y avoir amélioration et l'on est tout surpris de voir M. Petit réclamer, en 1748, non pas des réparations à l'église, mais la construction d'un presbytère en pierre. Nous croyons volontiers le presbytère, comme l'affirme M. Petit, « fort mauvais ». C'était un bâtiment en bois, élevé vers 1724, et qui la plupart du temps n'avait pas été occupé. L'on sait que dans de semblables conditions, sous le climat du Canada, les maisons ne durent pas. Ce qui étonne, c'est le projet d'édifier un presbytère, quand l'évêque diocésain avait annoncé le dessein de faire rebâtir l'église ailleurs. Comment expliquer cette volte-face des autorités ecclésiastiques ? Après tout, le presbytère accompagne nécessairement l'église, et le fait de construire une maison dispendieuse pour le Curé, signifiait que l'emplacement de l'église ne devait pas être changé. Il faut chercher la cause première de ce recul peu raisonnable dans l'influence exercée par le Seigneur, qui, joignant à cette qualité ses titres d'Archidiacre et de Doyen du Chapitre, trouvait mauvais que l'église bâtie sur son Domaine, et que lui-même avait fait construire, fût transportée ailleurs. L'abbé Petit constata bientôt ce qui en était et, en homme avisé, jugea inutile d'essayer à faire prévaloir ses idées, quitte à se reprendre plus tard. Seulement, il entendait être logé conve-

nablement. Alors, tous les rouages nécessaires sont mis en marche. La première chose requise, c'était d'avoir l'autorisation de l'Intendant. A cette époque, Hocquart occupait le palais de l'Intendance et il en obtint une ordonnance obligeant les censitaires à se cotiser pour les travaux à faire. Muni de ce document, une première assemblée de paroisse fut tenue le 21 avril 1748. L'on décida de faire les travaux commandés, mais en omettant de nommer des Syndics et rien ne bougea. Ce voyant, M. Petit, après avoir lu au prône de la messe paroissiale l'ordonnance de l'Intendant « condamnant » les habitants à ces travaux, convoqua une nouvelle assemblée de paroisse le 21 juillet 1748. Il y fut décidé à l'unanimité, moins une voix, de rebâtir le presbytère en pierre, comme étant plus durable, et de finir les travaux pour le 24 août 1750. Le procès-verbal fut approuvé par Mgr de Pontbriand quelques jours plus tard et le Prélat y adjoignit quelques mots qui font voir qu'en 1748, son avis n'était pas du tout le même qu'en 1742, au sujet de l'église de Lotbinière. Monseigneur affirme, sans ambages, qu'il ne permettrait jamais de bâtir un presbytère ailleurs que près de l'église du Domaine et que de fortes représentations lui avaient été faites par le Seigneur en ce sens, ajoutant que les habitants du haut de la paroisse devaient y contribuer comme les autres et que plus tard, le besoin s'en faisant sentir, il serait possible de bâtir une nouvelle église dans les profondeurs ou d'annexer une partie de Lotbinière à St-Jean-Deschaillons (1). Dès le lendemain, M. Petit demanda à faire homologuer le procès verbal approuvé par l'Évêque. Cette homologation se fit-elle ? C'est fort douteux, car à la visite de l'Évêque, en 1749, il n'y avait encore rien de fait et l'abbé Petit dut recevoir Mgr de Pontbriand dans son presbytère ruineux. Nous soupçonnons un peu la cause du retard ou du refus de l'homologation du procès-verbal. Un mot de Mgr de Pontbriand laisse voir que les habitants du haut de la paroisse ne se souciaient pas d'être taxés pour la construction du presbytère, puisqu'il déclare « qu'ils devront con-

(1) Archives de la Fabrique de Lotbinière.

« tribuer comme les autres ». Or, parmi ces gens du haut de la paroisse il y avait alors deux censitaires du nom de Hubert, André et Étienne, petits fils de l'ancien Greffier en Chef de la Prévôté. Rien n'empêche que ces braves gens, très au courant des procédures légales, aient trouvé moyen de faire retarder l'homologation nécessaire. Du reste, dans les sept mois, il survint un événement qui régla pratiquement la question. Le Seigneur mourut le 14 février 1749. Mgr de Pontbriand recouvra sa liberté d'action et fut en mesure de prêter une oreille bienveillante aux propositions qui lui furent faites par la population et le Curé de Lotbinière, lors de la visite de 1749. Avant de narrer les intéressantes négociations à la suite desquelles l'église du Sault-à-la-Biche fut construite, consacrons quelques lignes à la fort remarquable figure dont nous venons d'indiquer la disparition.

L'Archidiacre Louis-Eustache de Lotbinière, Doyen du Chapitre de Québec, avait eu une carrière très mouvementée. Les embarras de toute nature, résultant d'une position assez fâcheuse, les fatigues causées, tant par son emploi de Conseiller du Roi que par la charge d'Archidiacre et de Grand-Vicaire, l'avaient fait vieillir prématurément, et dès l'année 1747 «à cause des ses infirmités» ; dit l'annaliste de l'Hôpital-Général, quittant sa maison de la rue Buade, il alla pensionner au Monastère de Notre-Dame des Anges, où une de ses filles était professe. Cette année 1747 coincide avec la date du mariage de son fils cadet Michel, qui se fit le le 20 novembre 1747, et l'on peut croire que le nouveau marié prit possession de l'immeuble paternel. C'est dans la paix du cloître que mourut Chartier de Lotbinière, le 14 février 1749, à deux pas de l'endroit où Mgr de Saint-Vallier dormait son dernier sommeil. Ses funérailles eurent lieu le lendemain, à la Cathédrale, et nous ne saurions mieux faire que de transcrire au complet l'entrée faite dans les registres du Chapitre, à son sujet :

« Messire Eustache Chartier, Seigneur de Lotbinière,
« Prêtre, Doyen de l'église cathédrale et Conseiller au conseil
« supérieur de Québec, âgé de soixante ans et trois mois,

« mourut hier à l'Hôpital Général où ses infirmités l'avaient « obligé de se retirer et son corps a été inhumé ce jour de « samedi, quinzième février, dans le chœur de l'église « cathédrale et paroissiale de Québec ; il a reçu en sa maladie « les sacrements de pénitence, eucharistie et extrême- « onction, avec toute la piété convenable, qui lui ont été « administrés par M. de Lavillangevin, Théologal, qui a « aussi célébré la messe de son enterrement à laquelle ont « fait diacre et sous-diacre Messieurs Briand et de La « Corne, Chanoines. La cérémonie de son enterrement « a été faite par Mgr l'Illustrissime et Révérendissime « l'Évêque de Québec, Messire Henry-Marie de Pontbriand ; « présents tous Messieurs du Chapitre qui pouvaient y « assister, Messieurs du Séminaire et du Clergé séculier « et régulier et Messieurs du Conseil.

(Signé) h. m. évêque de Québec.

A la mort de M. de Lotbinière, la Seigneurie devint le partage de son fils Michel, le plus jeune de ses enfants. Le nouveau Seigneur, né le 12 avril 1723, était par conséquant âgé de vingt-six ans. Le 20 novembre 1747, il avait épousé Louise-Madeleine Chaussegros de Léry, qui devait lui survivre. Privé de sa mère, tout jeune enfant, Michel de Lotbinière avait tout probablement été élevé chez une de ses tantes, sous l'œil vigilant de son père devenu Archidiacre et Grand-Vicaire de l'Évêque de Québec. Son éducation première fut reçue chez les Jésuites, au moins en partie, car dans une lettre adressée à l'Archidiacre, François-Eustache de Lotbinière, à la veille de faire sa retraite de profession chez les Récollets, se plaint de ce qu'il ne pourra assister à la thèse soutenue par son frère Michel, du collège des Pères (1). Mgr de Pontbriand avait le jeune homme en haute estime et sollicitait en sa faveur l'appui du Ministre dans une lettre du 30 octobre 1744, alors qu'il n'avait que 21 ans. Voici ce qu'il en disait : « Je ne puis refuser aux « instances qui me sont faites, de vous écrire en faveur de « M. de Lotbinière, officier dans les troupes. Je suis en quel-

(1) Archives de la Seigneurie de Lotbinière.

« que sorte excusable de m'intéresser pour lui, puisqu'il « est le fils du Doyen de la Cathédrale. Il a d'ailleurs des « qualités naturelles, de l'esprit et du cœur. Il s'est appliqué « avec soin aux mathématiques et il a fait de grands progrès. « Il est actuellement à l'Acadie. Il a l'honneur d'appartenir « à M. de Vaudreuil. » (1) L'on sait par ailleurs que M. de Lotbinière fut envoyé à La Fère pour y prendre des leçons d'artillerie. L'avancement semble n'avoir pas été très rapide, car déjà en Acadie, avec les troupes canadiennes, en 1744, ils s'y trouvait encore en 1747, avec le grade d'Enseigne en Second, alors du combat de Beaubassin, où les milices canadiennes se couvrirent de gloire. Sa femme était fille de l'Ingénieur en Chef de la Nouvelle-France, Chaussegros de Léry ; et ce fut probablement ce qui orienta sa carrière vers cette branche du service militaire. Le Comte de la Galissonnière, Administrateur de la Nouvelle-France, de 1747 à 1749, s'intéressa au jeune officier et le fit envoyer en France pour étudier le Génie Militaire. Il en revint en 1753 avec son brevet d'Ingénieur, et aida son beau-père à réparer les fortifications de Québec. Nous donnons par la suite quelques détails sur la carrière de M. de Lotbinière, qui a été mêlé de manière assez intime aux derniers événements de la domination française. Reprenons maintenant le fil des événements qui se déroulèrent à Lotbinière dès la première année, où il prit possession de la Seigneurie.

L'Archidiacre s'était toujours opposé à ce que l'on éloignât l'église du Domaine Seigneurial, mais alors de sa disparition, les influences qui militaient en faveur de son érection ailleurs, commencèrent à exercer leur action. Le nouveau Seigneur partageait-il les sentiments de son père ? La chose était fort à craindre et pour tourner la difficulté, les circonstances aidant, l'on prit le parti de ne pas le consulter et de se passer de son acquiescement pour changer le site de l'église. La tradition veut qu'en 1749, M. de Lotbinière ait été absent du pays pour les raisons que nous avons données plus haut ; il poursuivait en France ses études d'Ingénieur

(1) Archives de l'Archevêché de Québec.

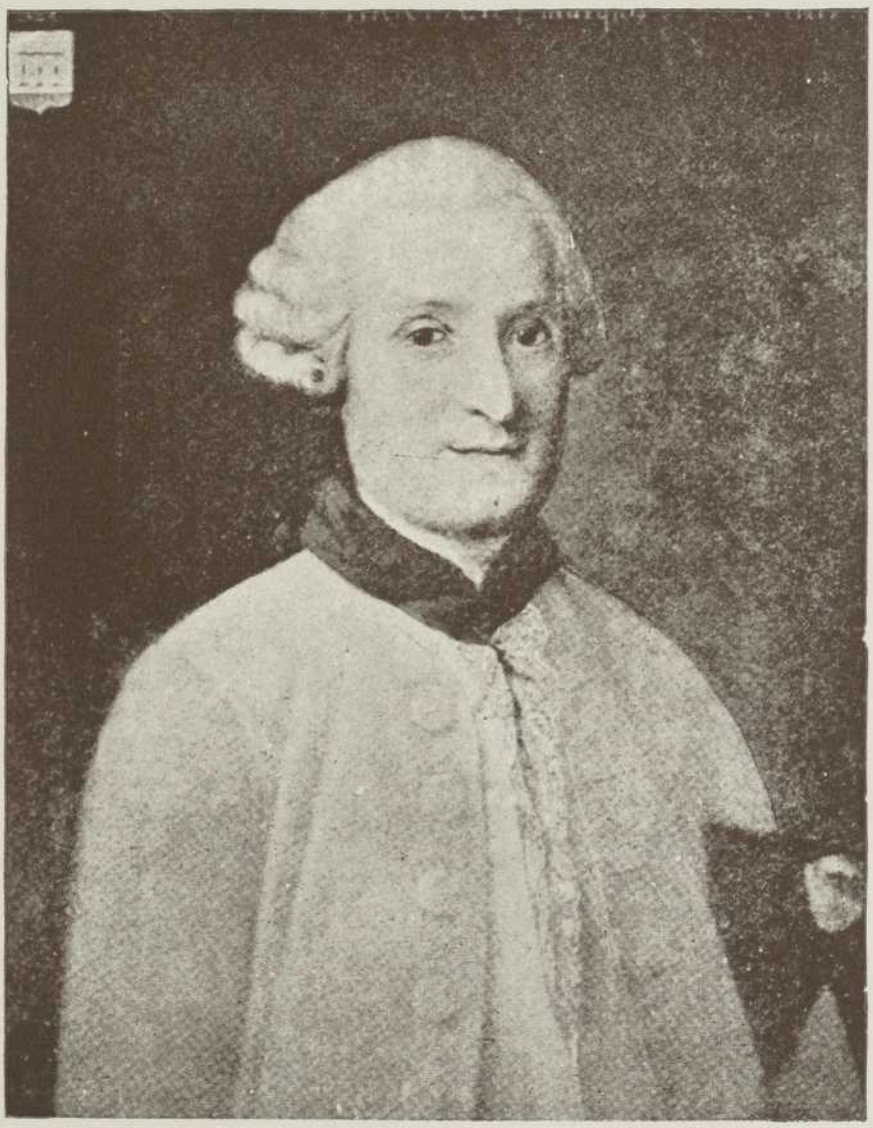

Michel Chartier, Marquis de Lotbinière

militaire. Un annaliste ancien, parlant de ce fait, rapporte ce qui suit : « L'on profita d'un long voyage que la famille « seigneuriale fit en France pour transporter l'église au « Sault-à-la-Biche, ce qui fit un grand mécontentement entre « le Seigneur et ceux qui y contribuèrent. » (1) Voici comment les choses se passèrent. Le 2 août 1749, Mgr de Pontbriand se trouvait à Lotbinière, en cours de visite pastorale, et après les affaires de routine, une forte délégation des censitaires les plus éloignés du Domaine, se présenta et renouvela ses instances pour obtenir une église située dans un endroit plus accessible pour le gros de la population. Mieux que cela, l'on offrit à Mgr de Pontbriand le terrain nécessaire pour bâtir une nouvelle église et ses dépendances, à l'endroit du Sault-à-la-Biche, ainsi appelé à raison du ruisseau de ce nom qui passe tout auprès. Monseigneur se laissa convaincre, et séance tenante, deux propriétaires, Jean Créqui et François Bélanger, signèrent en présence de l'Évêque, du Curé et des Marguilliers du banc, une promesse de donation de deux arpents de terre en profondeur sur deux arpents de front, pour y bâtir une église. Il semble que l'on voulut aller vite en besogne, car Mgr de Pontbriand donna lui-même les dimensions de l'église qu'il fixa à 70 pieds de longueur jusqu'au rond point sur 30 pieds de largeur. Il détermina encore une foule de détails au sujet du cimetière et du terrain voisin, qu'il accompagna d'un plan rudimentaire. Comme les gens de la concession de St-Eustache voyaient d'un mauvais œil ce projet de construction dans un endroit fort éloigné du rang où ils demeuraient, le Prélat leur promit une église qui serait bâtie dans leur concession et chargea l'abbé Petit de se procurer le terrain qu'il fallait à cette fin. Disons en passant que cette église fut commencée sur le terrain d'un nommé Louis Houde, mais une fois les fondations faites, l'on n'alla pas plus loin. Il en sera question plus tard.

Immédiatement après la donation, l'abbé Petit et ses marguilliers se mirent à la tâche et les choses allèrent ronde-

(1) Notes de l'abbé Faucher. Archives de la Fabrique de Lotbinière.

ment. L'acte fut signé à la date du 8 décembre 1749. Voici ce document avec son orthographe un peu fantaisiste et ses dispositions archaïques :

DONAISON DU TERRAIN DIT DE LA VIEILLE-ÉGLISE

« Par devant le notaire royal de la prévosté de Québec, « résidant au fieffe de bonsecour paroisse de Ste-Croix « soussigné et de témoins ci-après nommés et signés ; « furent présents Jean Criqui et François Bélanger, habitants « de la seigneurie de Lotbinière paroisse de St-Louis ; « lesquels de leur bon grez et volonté ont donnés quittés « cédés délaissés et transportés par les présentes, du tout, « dès maintenant et à toujours ; et promettent chacun à leur « égard garantir de tous troubles dettes, hypothèques, et « autres empêchements généralement quelconques à Mon- « sieur François Petit, prêtre et missionnaire de la dite « paroisse de St-Louis, et à Noel Tousginan, Joseph Lemay « dit poudrier, et à Etienne Hubert, habitants de la dite « Seigneurie de Lotbinière et sindics établis pour la bâtisse « de la nouvelle Église en la ditte paroisse de St-Louis ; « au présent et acceptant pour et au nom de la fabrique « de la ditte nouvelle Eglise en la dite paroisse de St-Louis ; « C'est ascavoir chacun un arpent de terre de front sur deux « arpents de profondeur, détaché de leur concession : « à prendre le dit terrain donné dans la ligne de séparation « d'entre les dits deux donnateurs bornés sur de front au « chemin du roy, et la hauteur jusqu'à la concurrance des « dits deux arpens de proffondeur ; pour bâtir une église, « presbitaire, pour courre, jardin et autres appartenances « et ce gratuitement sans rien exiger pour le dit don à la « charge seulement par la ditte fabrique de clorre seule le « terrain et l'entretenir clos. Les dits donnateurs jouiront « du dit terrain jusqu'à la perfection de la muraille de la « ditte nouvelle église, moyennant qu'ils fourniront tous les « chemins nécesssaires pour la bâtisse de la ditte nouvelle « église ; donnent en outre un chemin de vingt quatre pieds « de large, du premier terrain donné à aller à la grève, et

« en vertu de ce don la ditte fabrique s'oblige de faire dire « une messe à perpétuité commune aux dits donnateurs, à « commencer dans le même mois que sera ditte la premiere « messe dans la ditte nouvelle eglise. Le dit chemin sera « dans la ligne qui sépare les dits donnateurs, et en consé- « quence chacun d'eux livrera douze pieds de terrain ; Il « y aura une place sur le devant de la ditte nouvelle église « d'un demi arpent de front sur la hauteur de la devanture « du cimetière et de l'église conformément au plan dressé « par le dit Sieur Petit, prêtre et missionnaire du dit lieu « paraphé par Monseigneur l'Eveque, comprenant le terrain « depuis le chemin du roy jusqu'à la clôture du cimetiere « sur le fond du dit terrain et vingt pieds entre la ligne du « nord est et la clôture du dit cimetiere continuant jusqu'à « la hauteur du dit cimetiere ; le dit cimetiere aura trente « pieds du côté de l'évangile de la ditte eglise et quarante « deux pieds du côté de l'épitre, et quarante pieds du rong « point à la clôture ascendante du cimetiere. Car ainsi « a été convenu entre les dittes parties promettant, et obli- « geant, et renoncant ; fait et passé après midi en la ditte « seigneurie de Lotbiniere, maison presbiterale de la ditte « paroisse de St-Louis ; ce huitième jour de décembre de « l'année mil sept cent quarante neuf, en presence de « François Rivard et de Jean Baptiste Le Clair, fils, habi- « tants de la ditte seigneurie qui ont avec le dit François « Belanger donnateur, et le dit Sieur Petit prêtre et mis- « sionnaire de la ditte paroisse de St-Louis et Joseph Lemay « et Noël Tousignan acceptant au dit nom de la ditte « fabrique et le dit notaire signés à la minutte des présen- « tes ; le dit Jean Criqui donnateur, et le dit Etienne Hubert « acceptant ont declarés ne sçavoir escrire ni signer, de ce « requis suivant l'ordonnance, lecture faite. Ainsi signés François Rivard ; Jean-Baptiste Leclair ; François Petit « pretre ; François Bélanger ; Noël Tousignan ; Joseph « Lemay.

« CHORET. »

Sur le champ, les Syndics pour la construction étant nommés, l'on se mit en devoir d'assembler à force de

corvées les matériaux nécessaires. Comme les ressources étaient plus amples, que lors de la construction de l'église du Domaine, les Syndics se donnèrent le luxe d'un entrepreneur pour la « muraille » ou la maçonnerie de tout l'édifice. Les entrepreneurs étaient Guillaume Godin et François Lafrance, tous deux étrangers à la paroisse, et il devait leur être payé, six cent cinquante livres de 20 sous pour leur peine, ce qui représente à peu près cent trente piastres de notre monnaie. Nous comprenons que cette somme ne couvrait que la main d'œuvre des ouvriers maçons et c'était assez peu. Les Syndics, comme on peut le voir par l'acte de donation, étaient les Sieurs Joseph-Noël Tousignan, Joseph Lemay dit Poudrier et Étienne Hubert. Le choix n'était pas absolument heureux en ce qui concerne Joseph Poudrier et Étienne Hubert, qui l'un et l'autre causèrent bien des désagréments à l'abbé Petit. Quelques noms nouveaux paraissent dans l'acte de donation, ce sont ceux de François Bélanger, de François Rivard et de Jean-Baptiste Leclerc. Tous trois habitaient Lotbinière depuis 1741 ou environ. François Bélanger venait de Château Richer, et avant 1750 était devenu acquéreur des quatre arpents de terre de front que possédait Louis Créqui. Il maria, en 1749, Élisabeth Créqui, fille de Jean-Baptiste Créqui, son voisin du côté est, et contribua largement à la construction de la nouvelle église, en donnant la moitié du terrain. François Rivard dit Lacoursière venait de Batiscan ou de Champlain et c'est vers 1741 que l'on voit paraître sa signature dans les registres. Quant à Jean-Baptiste Leclerc, fils, il était originaire de l'Ange-Gardien et arriva à Lotbinière en 1741, avec ses parents. Son père qui se nommait Jean-Baptiste comme lui, en 1749 exerçait les fonctions de bedeau. C'est l'ancêtre de tous les Leclerc de Lotbinière et des paroisses voisines. Les travaux de maçonnerie commencèrent au printemps de 1750 et les entrepreneurs firent diligence, car le 9 juillet eut lieu la bénédiction de la première pierre. La cérémonie, si l'on en juge par le procès-verbal, ne fut pas aussi solennelle que celle d'autrefois, à l'église du Domaine. L'abbé Petit officia, avec permission

épiscopale, et dressa le procès-verbal que nous transcrivons. C'est fâcheux qu'il n'ait pas songé à donner plus de détails, ou fait signer quelques-uns des assistants.

« L'an mil sept cent cinquante le neuvième du mois de « juillet, nous soussigné, prêtre missionnaire en la paroisse « St-Louis, Seigneurie de Lotbinière, en vertu du pouvoir « à nous accordé par Monseigneur l'Illustrissime et Révé- « rendissime Henry Marie Dubreuil de Pontbriand Evesque « de Québec de faire la bénédiction de la première pierre « de l'église qui se doit bâtir à l'endroit du « Saut à la Biche » « dans la même Seigneurie ; nous sommes transporté au dit « lieu après avoir célébré le St Sacrifice de la messe dans « l'église existante sur le Domaine du Seigneur, avons « procédé à la bénédiction selon qu'il est marqué dans le « rituel après avoir hier autour sur les six à sept heures « planté une croix où doit être le grand autel. Le dit procès « verbal a été mis sous la première pierre pour servir et valoir « à qui il appartiendra. » (1)

PETIT Ptre.

Les entrepreneurs poussèrent vigoureusement les travaux, tellement que le sept août ils reçurent des syndics 325 lbs ; ce qui veut dire que la moitié de l'entreprise était faite. Le reste souffrit passablement de retard, mais l'on constate par les archives qu'avant 1752 les maçons avaient reçu tout le montant qui leur était dû. Nous n'avons pas de détails bien précis sur les travaux qui suivirent l'achèvement de la maçonnerie. Il est bien possible que les gens de l'endroit, charpentiers passables, se mirent en devoir de faire eux-mêmes la menuiserie. L'on peut affirmer du moins qu'au mois de septembre 1753 l'extérieur de l'église était terminé. C'est un mandement de Mgr de Pontbriand qui nous l'apprend, en même temps qu'il fait connaître certaines difficultés au sujet de l'érection du presbytère. Voici ce mandement :

(1) Archives de la Fabrique de Lotbinière.

« Nous, Henry Dubreuil de Pont Briand par la permission « de Dieu et la grâce du St-Siège, Évêque de Québec, Cha- « noine Honoraire de l'église métropolitaine de Tours, « suffragant immédiat du St-Siège Apostolique, Conseiller « du Roy en tous ses conseils.

« Aux habitants de Lotbinière, salut et bénédiction.

« Nous apprenons avec joie que la nouvelle église est à « peu près dans l'état ou nous desirions qu'elle fût, puisque « ce qui se trouve dans l'ancienne est suffisant pour la rendre « parfaite et assez décente pour célébrer les divins mystères ; « nous ne pouvons cependant consentir qu'on enlève rien « de cette vieille église, qu'on ait bâti un presbitère à la « construction duquel les habitants d'en haut et d'en bas « doivent également contribuer et il nous paraît qu'un « presbitère de trente neuf pieds de dedans en dedans sur « trente pieds de dedans en dedans peut suffire. Nous vous « exhortons, nos très chers enfants, de mettre la main « incessamment à l'œuvre, de le faire de bonne volonté et « de ne pas nous obliger à vous poursuivre et à vous y « contraindre par les voies de droit ; nous vous déclarons « que si vous différez nous serons obligés de vous laisser « sans pasteur, d'autant plus que suivant le rapport de « Noël Tousignan, Jean-Louis Auger et Étienne Hubert, « habitants de votre paroisse, l'église ancienne menace d'une « ruine prochaine et que le vieux presbitère selon ce que « nous en a dit M. votre curé a besoin et réparations urgentes « et essentielles. A ces causes nous vous ordonnons de « prendre vos mesures pour l'érection du dit presbitère.

« Donné aux Trois-Rivières sous notre seing et celui de « notre secrétaire le 30 7bre 1753. Sera notre présent man- « dement lu et publié au prône de la messe paroissiale le dimanche suivant la réception d'iceluy.

H. M. Évêque de Québec.
Par Monseigneur,
Briand, Ptre,
Scr.

Il est évident que les travaux de l'extérieur de l'église sont, sinon terminés, du moins très avancés au 20 septembre 1753, puisque, du jugement de l'évêque, les boiseries et l'ameublement de l'ancienne église la rendraient assez décente pour y célébrer les offices. La bonne volonté des habitants de la paroisse avait été manifestement très grande, si l'on tient compte du peu d'aisance de la plupart d'entre eux et de la nécessité pour les hommes valides de faire leur service militaire. C'était une lourde charge que celle des compagnies de milice pour des paroisses en voie de formation comme Lotbinière. A cette époque la Seigneurie renfermait au-delà de 100 hommes susceptibles d'être appelés sous les armes. En 1750, on en comptait 108 sous le commandement du Major Bedoust et la direction locale du Capitaine de Milice Joseph Lemay. La pénurie de troupes régulières forçait le Gouverneur-Général d'avoir souvent recours aux miliciens et les campagnes souffraient de l'absence de ces braves gens qui revenaient au foyer pour les semailles ou les récoltes, sans avoir reçu aucune rémunération pour leurs services. L'on comprend que faire des corvées pour bâtir une église exigeait dans ces conditions une générosité peu ordinaire. Dans son mandement, Monseigneur de Pontbriand exprime aux censitaires sa satisfaction de ce qui a été accompli, mais fait aussi des réserves au sujet des travaux qui doivent suivre.

Il importe de faire connaître ici certains désagréments que l'abbé Petit eut à souffrir, tant des Syndics que des censitaires. C'est chose connue, il est bien rare qu'un Curé puisse exécuter une entreprise un peu considérable sans avoir à vaincre des résistances souvent opiniâtres. Les difficultés survinrent à l'occasion des agissements d'un des Syndics choisis pour mener à bonne fin les travaux de l'église. Il semble que la construction fut payée par une répartition légale sur les biens de tous les paroissiens et dont le perception fut faite par les Syndics. Deux d'entre eux, Joseph-Noël Tousignan et Étienne Hubert, s'étaient déchargés sur Joseph Lemay dit Poudrier du soin de recueillir les fonds de la répartition. Il fallait rendre compte des deniers perçus et

Poudrier se trouvant en déficit, ses comptes ne furent pax approuvés. Il essaya d'expliquer à son avantage la divergence qu'il y avait entre les recettes et les dépenses, et en appela même à l'Intendant Bigot pour se plaindre des ennuis qu'on lui causait et réclamer des dommages. Rien n'y fit, car Bigot eut le bon esprit de charger l'abbé Petit de faire comparaître devant lui le Syndic défalcataire, de lui faire produire ses comptes et de juger au meilleur de sa connaissance s'il était coupable ou non. La procédure était bien un peu singulière, car vraisemblablement c'est M. Petit qui avait fait refuser l'acceptation des comptes de Lemay, en première instance. L'assemblée fut tenue le 4 juin 1752 et Poudrier fut condamné à payer à la Fabrique tout le déficit de ses comptes. Ce Joseph Lemay dit Poudrier, on le vit bien par la suite, était véritablement une mauvaise tête et en plus un fripon. Les gens de ce calibre ont la mémoire tenace et comme les scrupules les embarrassent peu, assez souvent ils sont à craindre. Dans tout le cours de sa vie, Poudrier, par esprit de vengeance, ne sut que contrecarrer tout ce que l'autorité ecclésiastique entreprenait. Du reste, l'occasion de se venger survint bientôt, et voici comment. Voyant l'extérieur de l'église à peu près terminé, l'abbé Petit se rendit compte que bientôt les offices se feraient dans le nouveau local et se préoccupa, chose bien naturelle, de faire construire un presbytère auprès de cet édifice. Il jugeait peu pratique d'habiter à plusieurs milles de son église. Pour arriver à son but, dans une lettre adressée à l'Intendant Bigot, à la date du 14 mars 1752, il lui exposa son dessein et ce dernier, abondant dans son sens, l'autorisa à convoquer une assemblée pour élire deux Syndics chargés de préparer la répartition et de faire les estimés des travaux à exécuter. A cette réunion, furent élus pour Syndics Jean Beaudet, fils, et François Bélanger et le procès-verbal fut approuvé par l'Intendant, le 23 mars 1752. Joseph Lemay dit Poudrier profita de cette occasion pour s'opposer aux desseins de l'abbé Petit et pour preuve, à la date du 13 avril 1752, ce dernier sollicita de l'Intendant une ordonnance obligeant Poudrier, sous peine de prison, de rendre ses comptes

comme Syndic de l'église et ensuite de ne pas tenir d'assemblées chez lui et de ne plus de mêler des affaires de l'église. (1)

Dans une communication du premier juillet, il fut déterminé que le nouveau presbytère serait de pierre et devrait mesurer quarante six pieds de longueur sur vingt-huit de largeur. Quelques jours plus tard, les Syndics accordèrent l'entreprise à Guillaume Godin, mais en changeant les dimensions qu'ils portèrent à 50 x 32 pieds, et l'entrepreneur s'associa François Lafrance, par contrat devant Messire Ménage, Curé de Deschambault. Le prix stipulé était de 650 lbs pour la maçonnerie seule, exactement le même que pour la maçonnerie de l'église. Cependant, comme les Syndics négligeaient toujours de faire l'estimation des propriétés pour imposer la répartition, M. Petit, à la date du premier octobre, obtint de l'Intendant une nouvelle ordonnance pour les y forcer. Ce fut peine inutile, les Syndics ne se remuèrent pas plus, et c'est alors que Mgr de Pontbriand adressa aux paroissiens le mandement tout paternel que nous avons cité plus haut. Pour diminuer la dépense, les dimensions du presbytère furent réduites à 39 x 30 pds. Enfin, après tous ces tiraillements, les Syndics firent homologuer leur répartition le 8 février 1754. Il y eut des récalcitrants. Afin d'en finir et de dompter l'obstination des rebelles, la majorité des paroissiens adressa au Curé une requête, où exprimant le regret des retards du passé, l'on sollicitait l'intervention de l'autorité pour obliger les opposants à se soumettre. Il est difficile de croire que l'abbé Petit ne fût pas l'instigateur de cette démarche. Quoi qu'il en soit, il y ajouta ses propres observations qui font voir « qu'il y a toujours de fameux mutins dans la paroisse », et plus loin « ceux qui y sont obligés demandent avec hâte « le commencement du presbytère, ceux qui uniquement « commandent et ne touchent pas du bout du doigt les « travaux, s'y opposent par pur entêtement et esprit de « contradiction, joints à ce qu'ils sont plus en moyen que « bien d'autres ». (2) Cette requête apostillée par Mgr de

(1) Archives de la Fabrique de Lotbinière.
(2) Archives de la Fabrique de Lotbinière.

Pontbriand provoqua un ordre formel de la part de l'Intendant, à la date du 5 juillet 1754. Il fallait bien s'exécuter, mais l'on s'imagine facilement que les « mutins » et « ceux « qui uniquement commandent » ne virent pas d'un bon œil l'obligation qu'on leur imposait. Le Capitaine de Milice Joseph Lemay et peut-être M. de Lotbinière, revenu d'Europe en 1753, pouvaient, avec raison, se croire visés par l'abbé Petit. Les travaux du presbytère ne furent commencés qu'au printemps de 1755, car dans une communication du 21 mai, Mgr de Pontbriand, pour diminuer la dépense, suggérait à M. Petit certains changements à faire dans le plan et offrait de payer lui-même la moitié du coût d'un poêle pour chauffer le presbytère. (1) Lors de la visite qui se fait à Lotbinière, le 5 juillet 1755, le bon Évêque put officier dans la nouvelle église et se rendre compte des travaux du presbytère. La maçonnerie se termina le 14 août 1755, et l'on constate que dès le 13 du mois, Louis Auger avait été chargé de faire la charpente et la menuiserie. Un peu plus tard, le 9 novembre, les Syndics confièrent à un nommé Montargis le soin de poser la couverture en bardeaux et les ferrures. L'on peut donc croire qu'au printemps de 1756, l'abbé Petit prit possession de son nouveau presbytère qu'il avait, certes, bien gagné. Nous avons vu plus haut que Mgr de Pontbriand, pour apaiser les censitaires du rang de St-Eustache, leur avait promis une église, dont les fondements furent commencés presque dans le même temps que ceux de l'église du Sault-à-la-Biche, ce qui eut pour effet d'empêcher ces bonnes gens de contribuer le moins du monde à la construction du bord du fleuve. Bien plus, du moment que les offices se firent dans la nouvelle église, le rang de St-Eustache fut élevé au rang de desserte, sous la direction du Curé de Lotbinière. Le même document nous apprend que le revenu de la paroisse n'étant pas suffisant, l'Évêque y ajoutait un supplément pour compléter les 1200 francs qu'il jugeait nécessaires au soutien d'un Curé, à la campagne.

Le Canada passait par une période d'épreuves, et toutes les années qui suivirent jusqu'à la Conquête, furent égale-

(1) Archives de la Fabrique de Lotbinière.

ment désastreuses. A la guerre, qui entraînait le dépeuplement des campagnes, s'ajoutait la famine causée par le défaut des récoltes ordinaires. Commetous les hommes valides étaient sous les armes, les terres demeuraient sans culture et les entreprises d'intérêt public étaient forcément retardées ou mises de côté. L'on est tout surpris de voir les Syndics de la nouvelle église, au milieu de la misère générale, en 1758, donner à l'entreprise le crépissage des murs de l'église pour la somme de 460 lbs. Par une coincidence qui ne manque pas de frapper, c'est au mois d'octobre de la même année que le Seigneur, Michel Chartier de Lotbinière, régla, avec la Fabrique, une affaire qui avait bien son côté ennuyeux. Depuis quelques années il n'avait pas eu le temps de songer à ses censitaires. Très occupé, dès son arrivée d'Europe, en 1753, à divers travaux militaires que la confiance des gouvernants réclamait de lui, on le voit passer par une ère de prospérité inouïe. Le successeur du Marquis Duquesne, M. de Vaudreuil Cavagnal, était son parent et Canadien, ce qui n'était pas pour lui nuire. Dès 1755, nommé Ingénieur en chef sur la frontière de Carillon et comme tel chargé de construire le fort illustré plus tard par la victoire de Montcalm, M. de Lotbinière s'entendit médiocrement avec Montcalm et Bougainville. Ils le firent rappeler à Québec, où son étoile pâlit jusqu'après la prise de la Capitale. Ce moment de disgrâce explique sa présence à Québec, en octobre 1758. L'on n'aura pas oublié que, huit ans auparavant, le Curé de Lotbinière et ses paroissiens, sans consulter le Seigneur, avaient fait disparaître l'église du Domaine pour en construire une ailleurs. Dans ce temps de semi-féodalité, c'était un procédé fort blessant et difficile à pardonner. Reconnaissant le fait accompli, M. de Lotbinière oublia l'injure et fit proposer à la Fabrique un arrangement tout à l'avantage de cette dernière. Nous ne copierons pas en son entier le document qui en fait foi, nous bornant à en noter les parties saillantes. L'on constate :

1° Que M. de Lotbinière demeurait à Québec, rue Buade, habitation provenant de son père l'Archidiacre.

2° Que le Seigneur reprend la terre de quatre arpents, concédée à la Fabrique par son père en 1718, et donne à sa place une autre terre de même grandeur, bornée au nord-est par Jean-Baptiste Auger et au sud-ouest par François Auger. Cette terre est encore aujourd'hui la propriété de la Fabrique.

3° Que la Fabrique est autorisée à enlever le vieux presbytère du Domaine.

4° Que le cimetière du Domaine devra être relevé et les corps transportés ailleurs dans un délai de quatre ans après la date du contrat.

5° Que le Seigneur devient propriétaire des matériaux de l'église du Domaine, à l'exception des planches de la voûte de l'église qui demeurent la propriété de la Fabrique.

6° Que la Fabrique s'engage à faire chanter chaque année un service, « le plus solennel que faire se pourra et les plus « beaux ornements qui seront, pour le repos de l'âme des « père et mère de mon dit Seigneur de Lotbinière, de la « sienne, et de Dame son épouse, et de leurs descendants. »

7° Que la donaison est faite « à la Fabrique et au curé et « à leurs successeurs pour en jouir, faire, le disposer par « moitié et égale portion, ainsi que bon leur semblera et « comme de chose à eux appartenante. » (1)

Cette démarche est tout à l'honneur de M. de Lotbinière et justifie bien l'estime que Mgr de Pontbriand en avait. Peut-être même le bon Évêque avait-il pris l'initiative de la réconciliation. L'abbé Petit ne fut pas le moins heureux du dénouement de cette épineuse affaire. Mais hélas ! d'autres épreuves lui étaient bien prochainement réservées. A tant lutter contre des adversaires multiples, il devait nécessairement souffrir le contre-coup des rancunes soulevées par sa manière d'agir un peu autoritaire. Au mois de février 1759, il eut à se disculper auprès de son Évêque d'une accusation, probablement mal fondée, mais très blessante pour un homme de piété et d'honneur. L'on peut s'imaginer avec quelle joie, ses adversaires qui ne désarmaient pas,

(1) Archives de la Fabrique de Lotbinière.

saisirent ce prétexte pour le chagriner et lui nuire. Que d'autres raisons n'avait-il pas de s'inquiéter ? L'an 1759, c'était l'année de l'invasion. Dès le mois de juin, Québec était assiégé par les Anglais. Tous les hommes valides de 15 à 60 ans étaient sous les armes, disséminés sur un territoire très vaste et incapables de vaquer aux soins de la culture. Il ne restait dans les campagnes que les vieillards, les femmes et les enfants qui s'épuisaient à des travaux bien au-dessus de leurs forces. Joignons à cela qu'une forte partie des denrées alimentaires et du bétail avait été enlevée pour la nourriture des troupes en campagne, et que depuis quelques années les récoltes étaient insuffisantes. Quels sujets d'inquiétude pour le pasteur chargé de veiller sur ce qui restait de son troupeau ! A Lotbinière, comme ailleurs, à l'approche de l'ennemi, les censitaires se réfugièrent dans la forêt, en y conduisant les maigres restes de leurs troupeaux décimés. Les miliciens de Lotbinière eurent à figurer à la défense du fort de Carillon et se trouvèrent aussi à la bataille des Plaines d'Abraham.

Voici à ce sujet, quelques détails qui pourront intéresser. Parmi les miliciens qui défendaient le fort de Carillon en 1759, se trouvait un nommé Ignace Lemay, de Lotbinière, probablement le même qui, quelques années auparavant, avait proposé au Conseil Souverain un engin de guerre ressemblant aux mitrailleuses françaises de 1870. Il communiqua aux officiers du fort un modèle de brûlot pour incendier les vaisseaux anglais assiégeant Québec. Son invention sembla plausible à M. Bourlamaque qui expédia Lemay à Québec, en le recommandant à M. de Vaudreuil. M. de Montcalm consulté se montra sceptique, mais il fut décidé de mettre à l'essai le brûlot nouveau genre. Le 9 août 1759, à dix h. du soir, l'on mit à l'eau, sur la grève de la Canardière, un radeau, genre brûlot, confectionné sur les données d'Ignace Lemay. L'entreprise échoua piteusement, mais l'incident est tout à l'honneur du Canadien inventif qui proposa ce moyen de défense.

Plusieurs des miliciens de Lotbinière furent faits prisonniers, et les documents officiels nous ont transmis les

noms de ces victimes de la guerre, que l'on transporta en Angleterre sur les vaisseaux ennemis. Les archives signalent comme faits prisonniers à Carillon, Eustache Poudrier, Jean-Louis Lemay et Étienne Houde ; et comme désarmés à la bataille des Plaines, Joseph Lemay, André Hubert, Joseph Laliberté, Michel Marcotte et Jean-Baptiste Auger. Tous ces noms sont de gens qui figurent dans les registres de l'état civil du temps. Il est fort possible que Joseph Lemay soit le Capitaine de Milice, qui encore, en juin 1757, possédait cette qualité. Comme il y a une lacune dans les registres, allant de la fin d'octobre 1758 au mois de mars 1764, nous ne savons que fort peu de chose sur cette époque mouvementée. Il faut chercher ailleurs des renseignements d'un ordre plutôt général. A la date du 5 novembre 1759, Mgr de Pontbriand, dans un mémoire adressé au Ministère des Colonies de France, dit ce qui suit : « De l'autre côté de la « rivière, au sud, il y a environ trente-six lieues de pays « établi qui ont été à peu près également ravagées et qui « comptent 19 paroisses dont le plus grand nombre a été « détruit. » Il est probable que Lotbinière n'eut pas à pâtir autant que les localités allant de la Rivière Ouelle à Québec et que celles du côté nord avoisinant la Capitale. L'on ne constate pas non plus de mortalités dues à la guerre, mais il n'y a rien de bien certain à ce sujet.

Le Seigneur de Lotbinière n'eut pas moins à souffrir que ses censitaires des malheurs de la patrie canadienne. Après la mort du Marquis de Montcalm, en considération de sa connaissance des lieux, on lui confia, pendant l'hiver de 1759-60, la charge de fortifier l'Ile-aux-Noix en prévision d'une attaque des Anglais de ce côté-là. Son travail fut inutile, car l'ennemi fit irruption par ailleurs. Pendant le siège de Québec, sa femme avait cherché asile aux Trois-Rivières, où vint la rejoindre son fils âgé de 11 ans, qui fit ses premières armes comme canonnier dans une compagnie volontaire. Pendant ce triste hiver de 1760, tout entier à ses travaux d'Ingénieur, M. de Lotbinière n'eut pas à endurer le spectacle des privations et des souffrances endurées

par la population de sa Seigneurie. Lors de la marche en avant du Chevalier de Lévis, au mois d'avril, il dut accompagner les troupes et prit part au glorieux triomphe de l'armée française. Une fois le siège de Québec commencé, ses connaissances d'Ingénieur et d'Artilleur lui permettaient de rendre de précieux services, mais l'arrivée de la flotte anglaise rendit inutile son travail et la valeur des assiégeants. De retour à Montréal avec les débris de l'armée, il partagea avec ses chefs l'amertume des jours qui précédèrent la capitulation, sans s'associer d'une façon complète au découragement qui envahissait le Gouverneur et ses officiers. Après la reddition de Montréal, avec bien d'autres notables de la colonie, et amenant avec lui son jeune fils, il passa en France. C'est là que le jeune Chartier de Lotbinière reçut son éducation. Pendant son séjour dans la mère-patrie, M. de Lotbinière aîné qui probablement avait fait des économies (1) par suite de ses travaux d'Ingénieur militaire, acquit, de l'ancien Gouverneur M. de Vaudreuil, les Seigneuries de Rigaud, Vaudreuil et Rigaudville-Vaudreuil (Beauce), de même que celle de Beauharnois, provenant de l'ancien Gouverneur de ce nom. Comme il possédait déjà les Seigneuries de Lotbinière, de Hocquart et d'Alainville, sur le lac Champlain, il se trouvait le propriétaire le plus important des anciennes possessions françaises de l'Amérique du Nord. Ce fut son malheur. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Que faisait à cette époque d'accablantes tristesses l'abbé Petit, à qui venaient comme tout naturellement les habitants de la Seigneurie, pour demander conseil et réclamer secours. Nous pouvons nous le figurer, consolant ces pauvres affligés et partageant avec eux ses maigres ressources. C'était une tâche assez délicate que de concilier les prétentions des vainqueurs avec les intérêts des censitaires, qui, obligés de loger chez eux des soldats qui n'étaient ni de leur religion,

(1) L'auteur d'un écrit anonyme conservé dans les archives de l'Archevêché de Québec évalue la fortune de M. de Lotbinière à 1,400,000 livres de 20 sous. Il peut y avoir exagération. Voir *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec* (1924-25, page 196.

ni de leur langue, avaient rudement à souffrir de ce contact. Le régime militaire une fois établi, l'ordre régna d'une façon suffisante dans le pays. Les habitants désormais libres de leur temps et débarrassés du service militaire reprirent leurs travaux et se renfermèrent dans les paroisses en attendant le retour du drapeau français qui hélas ! ne vint jamais. C'est au milieu des difficultés résultant du changement de régime que s'effectua le départ de M. Petit. Quelle en fut au juste la cause ? Nous croyons qu'il s'entendait médiocrement avec les autorités anglaises et que les mécontents de l'endroit en profitèrent pour lui causer des ennuis. Il semble bien probable que l'abbé Petit quitta Lotbinière à la fin de septembre 1761, pour aller prendre la cure de Ste-Rose près de Montréal. La dernière démarche administrative de ce prêtre zélé et courageux est constatée par un reçu donné par lui à François Bélanger, pour travaux faits au presbytère, daté du 14 septembre 1761. Il dut quitter Lotbinière avec des sentiments de regret ; car, n'est-il pas vrai, l'on s'attache aux lieux où l'on a travaillé et souffert comme à ceux où l'on n'a éprouvé que du bonheur sans mélange ?

A son départ, la population était sensiblement la même qu'alors de son arrivée, si l'on en juge par le nombre des entrées dans les registres de l'état civil. Il est certain du moins que le revenu du Curé n'avait pas augmenté, car il n'atteignait pas encore le chiffre des 1200 livres de 20 sous que Mgr de Pontbriand jugeait nécessaire au soutien d'un Curé de campagne. C'est dans les dernières années du gouvernement de M. Petit qu'arrivèrent dans la Seigneurie quelques familles d'Acadiens chassés de leur pays et qui s'établirent dans les grands bois, loin des terres défrichées. Il en sera question plus au long, en parlant du recensement de 1762. C'est à peine si l'abbé Petit eut le temps de lier connaissance avec ces braves gens. Ajoutons, avant de prendre congé de M. Petit, qu'il gouverna la paroisse de Ste-Rose de 1761 à 1768. Curé de St-Eustache (qui n'a rien à voir avec le rang St-Eustache de Lotbinière), en 1768-69,

il passa à Repentigny pour y être Curé de 1769 à 1776. Tout porte à croire que M. Petit cessa d'exercer le ministère à cette dernière date, car lors de sa sépulture, le 30 juillet 1787, on le qualifie de « cy-devant curé de Repentigny ». Nous ignorons les détails du gouvernement de l'abbé Petit dans ces diverses paroisses. S'il y porta la vigueur qui caractérisa son séjour à Lotbinière, elles furent bien méritées les quelques années de repos qui précédèrent son entrée dans l'éternité. Il n'était âgé que de soixante-quatre ans.

CHAPITRE X

———

L'abbé Antoine Lagroix (1761-64).— Recensement de 1762.— Discussion de ce recensement.— Le rang St-Eustache demande a etre desservi par Ste-Croix.

Le successeur de l'abbé Petit, transféré à Ste-Rose, fut M. Antoine Lagroix, né à Beauport, en 1720. Ordonné en 1749, M. Lagroix avait été chargé de la mission de Ste-Geneviève de Batiscan pendant bon nombre d'années. C'est de cet endroit qu'il vint occuper la cure de Lotbinière. Le *Répertoire du Clergé*, de Mgr Tanguay, le fait arriver à Lotbinière en 1764, mais nous avons des preuves que c'est trois ans plus tôt qu'il vint y exercer le ministère. Tout d'abord, dans les archives de l'Archevêché se trouvent deux lettres, l'une du 30 octobre 1761 et l'autre du 13 novembre de la même année, dans lesquelles M. Lagroix se plaint d'avoir été nommé Curé de Lotbinière ; et ensuite, les registres de Ste-Croix, à la date du 11 janvier 1762, font mention d'un certificat de publication délivré par lui à Jean-Baptiste Boisvert et Angélique Fréchette. L'abbé Faucher, ancien Curé de Lotbinière, dans ses notes manuscrites sur la paroisse, tombe dans la même erreur que Mgr Tanguay, en écrivant, « en mars 1764 M. Lagroix prit la place et y « demeura sept mois ». L'excellent homme base son assertion sur l'examen des registres de Lotbinière, où le premier acte signé par M. Lagroix est du 13 mars 1764. Il aurait fallu pour tomber juste, tenir compte d'une lacune dans les registres qui va du 29 octobre 1758 au 13 mars 1764. Nous l'avons vu, M. Lagroix était déjà à Lotbinière en 1761 ; seulement, les actes signés par lui de 1761 à 1764 n'existent plus. La première démarche de M. Lagroix, après son arrivée à Lotbinière, fut de se plaindre d'y avoir été nommé. L'on

conçoit que l'aspect d'une église encore inachevée et d'un presbytère à peine logeable l'ait péniblement impressionné. Il avait un autre grief, sérieux celui-là ; son presbytère servait de logement à des officiers anglais et le Curé avait à souffrir du contact de ces hérétiques. L'abbé Briand, Vicaire Capitulaire pendant la vacance du siège de Québec, fit valoir auprès du Général Murray les doléances de M. Lagroix et les militaires durent se loger ailleurs. C'est la seule preuve que nous possédions de la présence des troupes anglaises à Lotbinière. Il est facile de déduire que, si les officiers logeaient au presbytère, les soldats devaient être casernés chez les censitaires, qui du reste étaient habitués à cette corvée. L'on trouve en effet, de temps en temps, dans les registres d'avant la Conquête, les signatures de militaires placés chez les cultivateurs. La courte administration de l'abbé Lagroix semble avoir été exempte des désagréments qui marquèrent le gouvernement de M. Petit. L'on peut croire que, fatigués de ces luttes interminables à propos de choses de peu de conséquence, les censitaires avaient le bon esprit de se montrer moins remuants. Exceptons pourtant les gens de St-Eustache qui trouvèrent moyen de réclamer un changement de Curé. L'on n'aura pas oublié que Mgr de Pontbriand avait autorisé l'érection d'une chapelle au rang de St-Eustache, et que dès l'ouverture de l'église du Sault-à-la-Biche, cette localité avait été transformée en desserte, dont le Curé de Lotbinière restait chargé. Après la Conquête, se voyant plus pauvres que jamais et désespérant de compléter les travaux ; ne voulant pas se soumettre à parcourir la très forte distance qui les séparait de l'église paroissiale, les tenanciers de l'endroit adressèrent une requête à l'Administrateur du diocèse, pour être desservis par le Curé de Ste-Croix. Cette démarche est du 13 décembre 1762 et porte 15 signatures, ce qui tendrait à prouver que la concession de St-Eustache n'avait guère progressé depuis 1724. Le recensement de 1724 accuse en effet la présence de neuf familles,— seulement six de moins que celui de 1762. Ces signatures représentent bien tous les chefs de famille de

l'endroit, car le recensement et la requête portent absolument les mêmes noms. Cette démarche n'eut pas de succès, probablement à cause de la nécessité de ne pas priver le Curé de Lotbinière du revenu de la desserte. Nous sommes heureux, pour donner une juste idée de Lotbinière à cette époque, d'avoir à notre disposition un document officiel qui fournit certains détails sur la population et les ressources dont elle disposait. Dès que l'Angleterre se vit en possession incontestée du pays, elle se décida et cela, avant même le traité définitif de 1763, à en faire le recensement. Ce travail se fit au courant de l'année 1762. Nous intercalons dans notre récit ce document, que nous discuterons à loisir, une fois que le lecteur en aura pris connaissance.

LOTBINIERE — RECENSEMENT DE 1762

NOMS		Hommes	Femmes	Garçons au-dessus de 15 ans	Garçons au-dessous de 15 ans	Filles	Dom. mâles au-dssus de 15 ans	Dom. mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques Femelles	Etrangers	Arpents de terre	Semence 1762	Bœufs	Vaches	Taraille	Moutons	Chevaux	Cochons
M. de Lotbinière, Sgr	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Joseph Auger, Capt.	...	2	2	...	2	4	...	...	...	...	3	24	2	3	2	4	2	3
Jean Leclerc, Lieut.		1	1	1	..	1	...	...	...	...	5	25	2	3	3	2	1	2
Lacoursière, Major.		1	1	...	...	...	1	...	...	...	3	24	2	2	2	3	1	2
Antoine Lemay, Aide Maj.		1	1	...	3	1	...	...	...	...	3	15	...	2	2	4	1	2
Joseph L'Heureux, Serg.		1	2	...	..	1	...	...	1	...	$2\frac{1}{2}$	13	...	2	3	4	1	2
Joseph Lemay, Intendant.		1	1	...	1	5	...	...	...	...	2	20	2	2	1	4	1	2
Pierre Leclerc, Id.		1	1	...	2	2	...	...	...	...	3	17	...	2	3	6	1	2
Vve Adam	Entre les deux Rivières	...	1	...	2	3	...	...	...	...	$3\frac{1}{2}$	10	2	2	....	3	1	1
Jacques Tousignan.		1	1	...	..	1	...	1	...	...	3	15	...	2	2	4	1	2
Louis Baudet.		1	1	...	..	1	...	...	...	...	3	8	1	2	1	3	2	1
Louis Gauthier		1	...	...	..	4	...	...	...	...	4	15	1	2	1	3	1	3
Joseph Goron		1	...	...	2	3	...	...	...	...	4	13	...	....	..2	2	2	3
A reporter		12	12	1	12	26	1	1	1		39	199	12	24	22	42	15	25

RECENSEMENT DE 1762

NOMS		Hommes	Femmes	Garçons au-dessus de 15 ans	Garçons au-dessous de 15 ans	Filles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques Filles	Etrangers	Arpents de terre	Semence 1762	Bœufs	Vaches	Tarailles	Moutons	Chevaux	Cochons
D'autre part	Entre les deux Rivières	12	12	1	12	26	1	1	1	.	39	199	12	24	22	42	15	25
Veuve Marcot		...	1	...	1	5	1	...	...	...	4	12	...	2	1	3	1	3
Michel Poudrier		1	1	...	1	1	...	...	1	...	4	24	...	3	1	2	2	3
Étienne Hubert		1	1	...	...	3	...	...	...	...	4	18	1	2	1	3	1	2
Michel Leclerc		1	1	...	2	1	1	...	...	...	7	25	...	3	3	4	1	4
Joseph Leclerc		1	1	...	...	...	...	...	...	...	2	22	...	2	2	3	1	3
Isidor Portelance		2	1	...	6	...	1	...	1	...	4	30	2	4	3	....	1	2
François Poudrier		2	2	...	3	2	...	...	...	...	4	25	2	2	1	..	1	4
Antoine Tousignan		1	...	...	3	1	...	...	...	...	3	10	...	1	....	....	1	1
Maturin Tousignan		1	1	...	2	3	...	...	...	...	4	15	...	4	2	8	1	2
Jean-Louis Augé		1	1	1	1	3	...	...	...	...	1	20	2	2	4	4	2	2
Vve Piere Augé		...	1	2	1	4	...	...	...	...	4	25	2	1	2	8	2	3
François Bélanger		1	1	...	5	1	...	...	...	...	4	20	2	2	3	1	2	2
Louis Créqui		2	2	...	...	...	...	...	...	...	4	52	2	2	2	4	2	4
Baptiste Augé		1	1	...	...	2	...	...	1	...	3	18	2	2	2	3	1	2
Jean Poudrier		1	1	...	1	2	...	...	1	...	4	29	2	2	....	3	1	4
A reporter		28	28	4	38	54	4	1	5		95½	544	29	58	49	88	35	66

RECENSEMENT DE 1762

NOMS		Hommes	Femmes	Garçons au-dessus de 15 ans	Garçons au-dessous de 15 ans	Filles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques Filles	Etrangers	Arpents de terre	Semence 1762	Bœufs	Vaches	Taraille	Moutons	Chevaux	Cochons
D'autre part		28	28	4	38	54	4	1	5		95½	544	29	58	49	88	35	66
Joseph Tousignan		1	1	...	1	3	...	...	...	...	3	26	2	3	2	6	1	2
Vve Jean Beaudet		...	1	1	3	1	...	...	...	...	2½	15	2	3	1	6	1	2
Joseph-Jean Baudet		1	1	...	4	4	...	...	1	...	2½	14	2	1	...	4	1	2
Michel Beaudet		1	2	...	1	2	...	...	...	...	4	35	2	3	1	6	1	3
Joseph Baudet		1	1	...	2	5	...	...	...	...	2¼	18	2	2	...	2	1	2
Ignace Poudrier		1	1	2	3	1	...	...	...	...	3	14	2	2	2	5	1	2
Veuve Faucher		...	1	3	...	2	...	...	...	...	4	10	...	1	2	3	1	2
Jean Baudet		1	1	...	...	1	...	...	...	...	3½	4	...	1	...	2	1	1
Joseph Du Cap		1	1	...	2	3	...	...	...	...	3	16	2	1	2	...	1	2
Joseph Poudrier		1	1	1	2	1	1	...	...	...	3	36	2	4	3	8	3	2
Baptiste-Louis Auger		2	1	...	1	2	...	1	1	...	2¼	40	...	2	5	8	2	6
Baptiste Poudrier		1	...	...	...	...	...	...	1	...	4	...	...	1	2	1	1	1
Joseph Ignace (Lemay)		1	...	...	...	...	...	...	...	...	3	20	...	1	2	...	1	2
Mathurin Lemay		1	2	...	...	1	...	...	1	...	4	24	...	2	4	3	1	3
Adrien Leclerc		1	...	...	...	1	...	...	...	...	4	15	1	2	1	...	1	1
Louis Leclerc		1	...	...	...	1	...	...	...	...	4¼	12	1	2	1	2	1	1
A reporter		43	42	11	57	82	5	2	9		147¾	843	47	89	77	144	54	100

RECENSEMENT DE 1762

NOMS		Hommes	Femmes	Garçons au-dessus de 15 ans	Garçons au-dessous de 15 ans	Filles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques Filles	Etrangers	Arpents de terre	Semence 1762	Bœufs	Vaches	Taraille	Moutons	Chevaux	Cochons
D'autre part		43	42	11	57	82	5	2	9		147¾	843	47	89	77	144	54	100
Vve Jean Poudrier		...	1	2	...	1	...	...	...	...	3	18	2	1	2	3	1	2
Vve Pierre Grigné (Grenier)		...	1	1	...	1	...	...	...	...	2	15	...	1	1	1	1	1
Jacobe Pierre		1	1	...	3	4	...	...	...	...	2½	1	...	....	1	....	1	1
Joseph Lemay		1	1	...	3	4	...	...	...	...	1	10	...	1	2	....	1	2
Vve Joseph Lemay		...	1	...	...	1	...	...	...	...	4	11	...	1	1	1	1	2
Joseph Laroche		1	1	...	...	3	...	...	...	...	2¾	10	1	2	1	1	1	2
Charles Baudet		1	2	...	3	1	...	...	1	...	4	13	2	2	2	1	1	3
Gervais Rognon		1	...	...	...	...	...	...	...	...	2	.....	...	.....	.....	.....	1	....
Baptiste Hamel		1	1	...	2	...	...	...	1	...	5	12	2	2	....	4	1	2
Baptiste Lemay		1	1	...	...	...	...	...	...	...	4	7	...	1	1	1	1	1
Ignace Gauthier		...	...	...	...	...	...	...	...	...	.....	.....	...	.....	.....	.....	...	....
Pierre Alary		1	1	...	1	2	...	...	...	...	4	7	...	1	1	....	1	2
Gervais Houde		1	1	2	3	3	...	...	...	...	4	18	...	3	2	....	2	3
Joseph Alary		1	2	...	...	1	...	...	1	...	6	20	...	2	2	....	1	2
Baptiste Houde		1	1	...	3	2	...	...	...	...	3	3	...	1	....	....	1	2
François Houde		1	1	...	...	....	...	1	1	...	3	9	...	2	2	....	1	2
A reporter		55	58	16	75	105	5	3	13		198	997	54	109	95	156	70	127

RECENSEMENT DE 1762

NOMS		Homme	Femmes	Garçons au-dessus de 15 ans	Garçons au-dessous de 15 ans	Filles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques Filles	Etrangers	Arpents de terre	Semence 1762	Bœufs	Vaches	Taralles	Moutons	Chevaux	Moutons
D'autre part.		55	58	16	75	105	5	3	13		198	997	54	109	95	156	70	127
Étienne Houde		1	1	1	2	3	...	...	1	1	8	26	...	4	4	3	2	3
Ante Deruisseau		1	2	...	1	1	...	1	...	...	3	17	...	1	2	1	1	2
Jean Richard.		1	1	...	...	1	...	...	...	...	3	15	...	2	2	2	2	3
Joseph Houde		1	1	3	3	1	...	...	1	...	11	25	2	3	1	4	2	2
Michel Boisvert		2	1	...	1	1	...	...	...	...	2	10	...	1	....	2	1	1
Charles Deruisseau.		1	1	...	3	2	...	...	...	...	5	20	2	2	2	....	3	2
François Lafrance.		1	1	...	1	3	...	...	...	...	3	8	...	1	.....	.....	.....	.....
François Boisvert		1	1	...	1	3	...	...	...	...	3	10	...	1	.....	.....	1	2
Baptiste Laroche		1	1	...	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	...	2	.....	.....	.....	.....
Ignace Chesné.		1	1	...	...	1	...	...	...	...	$3\frac{1}{2}$	4	1	3	2	4	1	2
Jean-Baptiste Lemay.		1	1	...	...	.....	.....	.....	.....	.....	4	12	...	1	.....	.....	1	2
REFUGIÉS																		
Pierre Plaisance		1	1	...	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....
Paul Arseneur (Arsenault)		1	1	...	3	1	...	...	...	...	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....
Michel Gaudet		1	1	...	2	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....
Jean Bernard.		1	1	...	1	1	...	...	...	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....
Pierre Guilliaume		1	1	...	...	2	...	...	...	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....
Pierre Giriar (Giroir).		1	1	...	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....
Pierre Ebert.		1	1	...	...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	.....	.....	.....	.....	.....
Total.		74	77	20	98	125	5	4	15	1	$245\frac{1}{2}$	1147	59	130	108	172	84	146

Notons tout d'abord que ce recensement a été fait par les autorités militaires qu'accompagnèrent les officiers de la Compagnie de Milice de l'endroit. Ces Messieurs de la Milice occupent la première place dans le recensement et l'ordre suivi, c'est le parcours du chemin depuis le fief St-Ours jusqu'à Ste-Croix, en dénombrant au passage chacun des censitaires. En ce qui concerne le rang St-Eustache, l'on a commencé au sud-ouest. Les « réfugiés », fixés à l'endroit que l'on nomme maintenant le rang St-Michel, occupent la dernière place. Chose un peu étrange, le Curé de Lotbinière est laissé de côté. Le premier nom qui se présente est celui de Joseph Auger, Capitaine de Milice, qui, depuis quelques années, remplaçait en cette qualité Joseph Lemay. C'était le fils de Louis Auger et d'Antoinette Barabé, souche de la famille Auger à Lotbinière : il mourut en 1770, à l'âge de 63 ans. Joseph Auger avait pour lieutenant Jean Leclerc, né à l'Ange-Gardien, et venu tout jeune à Lotbinière avec ses parents. Sa mère, Marie-Madeleine Jobidon étant morte, le jeune Leclerc, à la date du premier septembre 1758, fut nommé tuteur des enfants mineurs de la famille. L'acte de tutelle, chose fort singulière, fut rédigé et même, chose plus étrange encore, homologué par l'abbé Petit, alors Curé de Lotbinière. Ce document (1) nous rend le service de faire connaître tout le personnel de la famille Leclerc. Figuraient au conseil de famille: Jean-Baptiste Leclerc, fils, Louis Leclerc, Pierre Leclerc, Adrien Leclerc, tous quatre fils de Jean-Baptiste Leclerc et de Marie-Madeleine Jobidon, défunte. Le bon abbé n'a oublié qu'une chose qui a bien son importance : il n'a pas donné les noms des mineurs. Le dictionnaire généalogique comble cette lacune en nous disant qu'en 1758, Michel Leclerc avait 20 ans et Marie-Geneviève, 16 ans. Nous aurons occasion de retrouver, au courant de ces pages, la plupart de ceux qui viennent d'être nommés, car tous fondèrent des familles. Jean Leclerc, le père, dut arriver à Lotbinière vers 1740 et occupait une terre assez près du Domaine Seigneurial puisque, avant 1749, il exerçait l'emploi de bedeau.

(1) Archives de la famille Cyrille Vidal.

Le recensement donne en troisième lieu le nom du Major Lacoursière. Cet officier de milice, dont le véritable nom était François Rivard dit Lacoursière, était à Lotbinière depuis 1741, et signe presque constamment dans les registres. Il est mort à Lotbinière en 1780 (12 nov.), à l'âge de 81 ans. Le Major Lacoursière était de Batiscan. La famille Rivard habitant actuellement Lotbinière, remonte au mariage de François Rivard dit Feuilleverte, de Batiscan, et de Marguerite Beaudet, qui s'est fait le 7 septembre 1804. La terre du Major Rivard Lacoursière était du côté-est du Domaine et appartient actuellement au Sieur Alcide Hamel. Le recensement donne ensuite comme Aide-Major le nom de Antoine Lemay, le fils de l'ancien Capitaine de Milice Joseph Lemay, et dont la terre était voisine du Domaine. Il y avait en plus un Sergent appelé Joseph L'Heureux, nom qui se transforma bientôt en Lérau, L. Héros ou l'Hérault. Le Sergent L'Heureux était né à Lotbinière, du mariage de Joseph Lérau, originaire de Charlesbourg, et de M.-Catherine Auger, fille de Louis Auger, le premier colon de ce nom. Ce mariage s'était fait en 1734 (18 janvier). La terre occupée par la famille L'Heureux était voisine de l'héritage des Aide-Créqui, à la Vieille-Église, et sortait du patrimoine des héritiers Auger. Cette famille L'Heureux est maintenant disparue de Lotbinière, mais elle y a exercé jusqu'à vers 1850 une incontestable influence par ses alliances.

Voilà pour la Milice, c'est maintenant le tour des « Intendants » du Seigneur, toujours absent. Le premier que nomme le recensement, c'est Joseph Lemay. L'on peut conjecturer, sans s'éloigner de la vérité, que le chargé d'affaires du Seigneur c'est le fils aîné de l'ancien Capitaine de Milice. Il y avait un deuxième Intendant qui avait nom Pierre Leclerc, frère du Lieutenant de Milice dont il a été question ci-dessus. Né à l'Ange-Gardien, en 1733, marié à Marie-Louise Pérusse de Lotbinière, vers 1754, il avait, en 1762, une famille de quatre enfants. Voilà le dénombrement des gens en autorité, passons maintenant à celui du vulgaire des censitaires, en commençant à la limite du fief St-Ours.

Veuve Adam.— Famille venant de St-Pierre-les-Becquets et Deschaillons. La veuve Adam, Marie-Josephte Maillot, était née à Deschaillons, de Pierre Maillot et de Marguerite Gauron, fille de Michel Gauron, censitaire de St-Ours. En 1742, elle maria Antoine Auger, de Lotbinière, qui la laissa veuve quelques années après. En 1747, elle convola en secondes noces avec Joseph Adam. En 1750, le couple occupe la première terre de Lotbinière, sur la frontière de Deschaillons, et en 1762 nous la retrouvons veuve avec cinq enfants en bas âge. Cette famille est depuis longtemps disparue de Lotbinière.

Jacques Tousignan.— Fils de J.-Bapt.-Noël Tousignan et de Marie Charlotte Méthot et petit fils du colon de 1681.

Louis Beaudet.— Fils de Jean-Bapt. Beaudet et de Françoise Châtel et petit-fils de Jean Beaudet, colon de 1681.

Louis Gauthier.— Petit-fils de Jacques Gauthier, qui, en 1680, occupait la dernière terre sur la limite du fief de Ste-Croix. En 1762 il était veuf et avait quatre filles à placer.

Joseph Goron.— Petit-fils de Michel Gauron, qui en 1709 occupait une terre sur la limite de la Seigneurie de St-Ours. Les terres de Louis Gauthier et de Joseph Goron provenaient de Joseph et Jean-Baptiste Faucher qui les possédaient en 1724.

Veuve Marcotte.— L'indication est plutôt sommaire, mais elle est suffisante pour nous apprendre qu'il s'agit de Marie-Josephte Lemay, veuve de Michel Marcotte vers 1759. Elle restait avec six enfants, et en 1764 maria Louis Naud, du voisinage. Michel Marcotte, fait prisonnier à la bataille des Plaines d'Abraham et déporté en Angleterre, mourut probablement en ce pays. Il était fils de Pierre Marcotte que l'on trouve dans le recensement de 1724 et cousin germain du Marcotte qui occupait une terre vers le même endroit en 1724.

Michel Poudrier.— Ce ne peut être que Michel Lemay, marié à Geneviève Marot Labonté. Il était fils de Michel Lemay et de Catherine Jobin. C'est le seul Lemay portant le

prénom de Michel, auquel les données du recensement peuvent s'appliquer.

ÉTIENNE HUBERT.— Fils de Jean-Bapt. Hubert et de Catherine Delaunay. Sa femme se nommait Catherine Gauthier et non Bonnier comme le dit Mgr Tanguay. Étienne Hubert mourut en 1794, à l'âge de 82 ans.

MICHEL LECLERC.— Fils de Jean-Baptiste Leclerc et frère du Lieutenant de Milice, marié à Marie-Louise Hubert que nous pensons fille d'Étienne, son voisin. Le recensement de 1762 lui attribue une terre de sept arpents de front qui faisait partie de la concession du premier Hubert qui ait habité Lotbinière.

JOSEPH LECLERC.— Frère du précédent, baptisé à l'Ange-Gardien en 1736, sous le nom de Joseph-Marie, et marié à Marie-Agathe Naud ; décédé en 1796, à l'âge de 60 ans. Pas de descendance. Avec Joseph Leclerc nous sommes parvenus à la rive de la grande Rivière du Chêne. En mettant en regard les mesures données par le recensement de 1724, par celui de 1762 et un arpentage fait en 1795 par Louis Legendre, l'on peut se rendre compte qu'aux deux premiers recensement un certain nombre de terres n'avaient pas été concédées entre les deux rivières du Chêne. Voici les chiffres :

Recensement de 1924, concédés, 23 arpents.
" " 1762, " 38½ "
Arpentage " 1795, " 49 " et 7 perches.

Le cadastre de 1857 donne un chiffre un peu différent, savoir un total de 45 arpents et 2 perches. Il faut donc croire qu'en 1762 il y avait moins de 8 arpents à concéder de ce côté de la Seigneurie.

Traversons maintenant la Rivière du Chêne avec les officiers du Général Murray pour y continuer le recensement du rang au bord du fleuve.

ISIDORE PORTELANCE. — Fils de Joseph Roy dit Portelance (venu de Beaumont à Lotbinière avant 1722). Isidore Portelance est né à Lotbinière en 1729, maria, en 1749, Marguerite Hubert, fille de J.-Bapt.-René Hubert, et en 1762 occupait quatre arpents de la terre possédée en

1724 par Simon Hubert, oncle de sa femme, il est mort en 1806, à l'âge de 77 ans.

François Poudrier.— Fils de Joseph Poudrier et de Geneviève Fréchette, marié, en 1758, à M.-Marthe Perrot.

Antoine-Michel Tousignan.— Fils de Michel Tousignan et de Marie-Catherine Lemay, marié à Agathe Hubert.

Mathurin Tousignan.— Fils de Noël Tousignan et cousin du précédent, né en 1730 et marié, en 1755, à Marie-Josephte Beaudet.

Il nous semble qu'à cet endroit, il existe dans le recensement de 1762 une lacune allant de 20 à 25 arpents. Il ne paraît pas que ces terres aient été abandonnées ni reprises par le Seigneur, du moins si l'on en juge par les titres nouvels de Chevalier en 1770. Pour être précis, mettons en regard le nombre d'arpents de front concédés, d'après le recensement de 1724, entre la Grande Rivière du Chêne et le Bois des Hurons, avec celui qu'accuse le recensement de 1762. Il y a une différence de 20 arpents en moins au recensement de 1762. Il est possible que les concessions de Simon Hubert, de Michel Lemay et de Pierre Marcotte aient été annulées par le Seigneur. Les noms de ces trois censitaires de 1724 font défaut dans le recensement de 1762, et ils possédaient 19 arpents à eux trois. C'est chose reconnue que l'exactitude complète est assez souvent absente des recensements. Continuons notre examen et abordons cette fois le territoire qui s'étend depuis le Bois des Hurons jusqu'au Ruisseau du Sault-à-la-Biche.

Notons en passant que cette appellation du Bois des Hurons ou Bois aux Hurons est très ancienne, du moins antérieure à 1751. Le 22 septembre de cette année, avait lieu l'inhumation d'un nommé Pierre Petit, trouvé noyé « à la Pointe aux Hurons ». Le nombre de censitaires indiqué dans la suite du recensement, est peu considérable, mais il faut y ajouter quelques-uns des officiers de milice, tels que Joseph Auger et Joseph L'Heureux qui demeuraient dans cet arrondissement et dont il a déjà été question.

JEAN-LOUIS AUGER.— Marié en secondes noces à Geneviève Portelance et fils de Louis Auger, le premier de ce nom à Lotbinière.

VEUVE PIERRE AUGER.— Marie-Thérèse Lavigne (Rivard), de Batiscan, mariée à Pierre Auger, à Champlain, en 1734. Pierre Auger est mort en 1755 et était frère de Jean-Louis Auger, ci-dessus.

FRANÇOIS BÉLANGER.— Né au Château-Richer, il se trouvait à Lotbinière avant 1749, maria Marie-Élisabeth Créqui, en 1749, et devint l'acquéreur de la terre de Louis Aide-Créqui, oncle de sa femme ; c'est un des donateurs du terrain de la Vieille-Église.

LOUIS CRÉQUI.— Fils de Jean-Baptiste Aide-Créqui, censitaire venu de la Pointe-aux-Trembles et dont il a été question dans le recensement de 1724. Né à Lotbinière en 1732, marié à Marie-Josephte Melançon (acadienne) et mort en 1771, âgé de 39 ans. Sa veuve se remaria, en 1773, avec Isidore Tousignan, et la terre des Créqui passa bientôt en d'autres mains.

BAPTISTE AUGER.— Fils de Louis Auger et de Marie-Élisabeth Houde, mariés en 1726. Il épousa, en 1751, Louise Tousignan.

Ici encore, il y a divergence entre le recensement de 1724 et celui de 1762. La différence est de 25 arpents. Nous avons la preuve que certaines concessions ont été annulées par le Seigneur, notamment les concessions faites à Louis Auger et ses fils, en 1715. Le recensement de 1724 donnait à François Auger une terre de 4 arpents, à l'extrémité du Bois des Hurons, sur laquelle il y avait un moulin à scie. Dès 1758, le Seigneur concédait à la Fabrique de Lotbinière une partie du même terrain et, en 1761, Madame de Lotbinière louait, à Louis Auger et Mathurin Tousignan, le moulin à scie situé tout auprès. Le Seigneur avait donc repris en tout ou en partie ce que son père avait concédé à Louis Auger en 1715. Il en est de même pour la concession de Noël Tousignan, dont il n'est pas question dans le recensement de 1762.

Poursuivons notre examen du recensement et cette fois, parcourons tout le chemin qui s'étend du ruisseau du Sault-de-la-Biche jusqu'au Domaine seigneurial. Ces bornes naturelles sont une protection utile contre les suppositions gratuites.

JEAN POUDRIER.— Peut-être fils du Jean Poudrier du recensement de 1724. Marié à Marie-Thérèse Aide-Créqui, née en 1734 et fille de Jean Créqui.

JOSEPH TOUSIGNAN.— Fils de Jean-Bte Noël Tousignan et de Marie-Charlotte Méthot, marié en 1744 (Tanguay dit en 1749, mais à tort), à Angélique Beaudet, fille de Jacques Beaudet.

VEUVE JEAN BEAUDET.— Marie-Charlotte Tousignan, veuve de Jean-Baptiste Beaudet II, décédé avant son père, Jean-Baptiste I, mort seulement en 1764, à l'âge de 81 ans.

JOSEPH-JEAN BEAUDET.— Fils de J.-B. Beaudet II, marié à Marie-Josephte Hubert, fille de Jean Hubert. Mariage fait en 1765.

MICHEL BEAUDET.— Fils de Michel Beaudet et d'Angélique Pérusse, marié en 1753, à Marie-Louise Auger, fille de Jean-Louis Auger.

JOSEPH BEAUDET.— Fils de Michel Beaudet et d'Angélique Pérusse. Marié à Angélique Bélanger.

IGNACE POUDRIER.— François-Ignace Lemay Poudrier, marié en 1748, à Louise Fréchette, veuve de Louis Pérusse. Ce Poudrier paraît avoir absorbé le bien des héritiers Pérusse, au moins en partie. Fils d'Ignace Poudrier et de Catherine Lemire.

VEUVE FAUCHER.— Marie-Françoise Hubert, fille de Jean-Baptiste Hubert et veuve de Jean-Baptiste Faucher, décédé en 1750.

JEAN BEAUDET.— Michel de son vrai nom et connu universellement sous l'appellation de Jean-Jean, fils de Jean-Bapte Beaudet I, et marié à Marie-Catherine Lemay. Il est décédé en 1770 et sa femme se remaria avec Joseph Gauron, souche des Gauron qui habitent Lotbinière. Ce mariage est de 1773.

Joseph Du Cap (Beaudet).— Fils de Charles Beaudet Du Cap et de Marie-Madeleine Lemay, marié à Marie-Geneviève Hubert, en 1751.

Joseph Poudrier.— Nous croyons que c'est le Syndic brouillon du temps de l'abbé Petit. Marié en 1728, à Geneviève Fréchette, de St-Nicolas, décédé en 1770, à l'âge de 65 ans.

Baptiste-Louis Auger.— Fils de Louis Auger et d'Élisabeth Houde, par conséquent petit-fils du premier de ce nom à Lotbinière ; marié en 1751, à Louise Tousignan.

Baptiste Poudrier.— Le même qu'en 1724, fils d'Ignace et d'Anne Girard.

Joseph-Ignace Lemay.— Fils d'Ignace Lemay et de Catherine Lemire. Marié vers 1764, à M.-Josephte Pérusse. Il était garçon en 1762.

Mathurin Lemay.— Fils de Mathurin (Pierre) et de Marie-Josephte Bourbeau (de Bécancour), marié en 1762, à Geneviève Leclerc.

Adrien Leclerc.— Fils de Jean Leclerc et de Marie-Madeleine Jobidon. Né à l'Ange-Gardien, marié en février 1767, à Marie-Anne Giroir (acadienne). Le recensement met à son compte une fille en 1762.

Louis Leclerc.— Frère du précédent, né à l'Ange-Gardien, marié à Catherine Lemay, fille d'Ignace Lemay et de Catherine Lemire. Catherine Lemay est morte en 1755, à l'âge de 22 ans. Le recensement ne fait pas mention d'une fille lui appartenant. C'est peut-être celle-là qui avait été placée au compte de son frère Adrien Leclerc.

Veuve Jean Poudrier.— M.-Angélique Pérusse, veuve Jean-Bapt. Poudrier. Morte avant 1765.

Veuve Pierre Grenier.— Marie-Anne Matte, veuve de Pierre Grenier, qui était au même endroit en 1724, décédée en 1769, âgée de 60 ans.

Nous nous trouvons en présence du même problème que dans les parties du recensement que nous avons déjà examinées. En 1724, il y avait 91 arpents de concédés depuis le ruisseau du Sault-à-la-Biche jusqu'au Domaine Seigneurial et le cadastre de 1857 donne le même chiffre, tandis que le

recensement de 1762 n'accuse que 61 arpents. Il faut supposer que certaines terres concédées dès 1724, avaient été reprises par le Seigneur, parce que les censitaires n'avaient pas rempli leurs obligations à son égard.

Poursuivons notre route pour atteindre l'extrémité de la Seigneurie du côté de Ste-Croix. Depuis 1758, le Domaine seigneurial avait dû être agrandi du côté ouest par le retour des 4 arpents remis par la Fabrique, en échange d'une terre de même grandeur au Bois des Hurons. Le moulin à farine avait-il été transporté sur son site actuel, ou se trouvait-il sur la borne du Domaine et du bien de la famille Grenier ? Nous n'avons pas de détails à ce sujet. Vers le côté est du Domaine, nous trouvons les censitaires suivants :

Jacobe Pierre.— Il faut lire Pierre Jacques, né à Charlesbourg en 1723, marié à Angélique Choret en 1749, fixé à Lotbinière avant 1750. L'abbé Petit, on ne sait pourquoi, ne lui donne jamais de prénom, mais le nomme uniquement « Jacques ». C'est la souche de la famille Jacques, de Lotbinière.

Joseph Lemay.— Fils de Jean-Bapt. et d'Angélique Pérusse.

Veuve Joseph Lemay.— Angélique Grenier, veuve de l'ancien capitaine de milice.

Joseph Laroche.— Jos. Rognon dit Laroche, marié à Marie-Josephte Faucher. Première mention dans les registres en 1764. Noyé en 1780 et inhumé 18 mois plus tard.

Charles Beaudet.— C'est Charles Beaudet dit Du Cap, fils de Charles Beaudet et de Madeleine Lemay, marié en 1749, à Marguerite Grenier, de Lotbinière.

Gervais Rognon.— C'est Gervais Rognon dit Laroche, fils de Guillaume Rognon dit Laroche, originaire de Ste-Croix, mais qui se maria successivement à deux femmes de Lotbinière. Gervais Rognon est fils de la première femme, Marie-Angélique Houde, et est né à Lotbinière en 1722. Il semble avoir été célibataire, et donna son bien, pour pension viagère, à François Benoît dit Abel, dont les descendants le possèdent encore. Il est très possible que Joseph

Laroche, dont il a été question plus haut, soit son frère. Les registres les nomment Rognon tous les deux.

Baptiste Hamel.— Jean-Baptiste Hamel, fils de Jean-Bapt. Hamel et de Marie-Geneviève Grenier. Né à Lotbinière en 1729, marié à Marie Tousignan, en 1756, à Lotbinière.

D'après l'ordre suivi dans le recensement de 1762, et dans le terrier de 1770, Baptiste Hamel occupait la dernière terre de la Seigneurie du côté de Ste-Croix. Il y a à la suite de ce censitaire, dans le recensement de 1762, quelques noms de gens qui devaient occuper des terres au Platon, et il faudrait ajouter les noms d'Ignace Gauthier et de Jean-Baptiste Lemay, que le recensement place après les censitaires du rang St-Eustache.

Baptiste Lemay.— Ce nom est donné immédiatement après celui de Baptiste Hamel. Il était, ce nous semble, fils de Joseph Lemay, Capitaine de milice, et d'Angélique Grenier. En 1750, il avait marié Marie-Josephte Vaillancourt, à Ste-Croix, et le nom de cette dernière se rencontre de temps à autre dans les registres. Jean-Baptiste Lemay occupait une terre voisine de celle de la veuve Joseph Lemay, sa mère, nommée plus haut.

Ignace Gauthier.— Le recensement de 1762 ne donne que ce nom, sans le faire accompagner d'aucun détail quelconque. Il y avait sûrement à Lotbinière, à cette époque, un censitaire du nom d'Ignace Gauthier, marié à Marie-Catherine Faucher, et dont 4 enfants furent baptisés à Lotbinière, de 1751 à 1758. Le terrier de 1770 mentionne une terre appartenant aux héritiers de Joseph Gauthier, voisine de la propriété des héritiers de Joseph Lemay.

En rapprochant ces données de celles du recensement de 1724 et du terrier de 1857, il paraît y avoir une différence de 24 arpents dans l'étendue des terres concédées. A quoi faut-il l'attribuer ? Nous ne saurions le dire.

Dès 1724, un certain nombre de terres avaient été concédées dans un rang situé à une lieue du fleuve, et que l'on nommait dès lors St-Eustache, probablement parce que le Seigneur du temps portait ce prénom. Voici quelques détails sur les colons de St-Eustache, qui figurent dans le recense-

ment de 1762. Ce sont en majorité les descendants des gens qui habitaient le rang en 1724. Nous pouvons faire erreur, mais nous inclinons à croire que le recensement se fit en commençant au sud-ouest.

Pierre Alary.— Fils de Pierre Alary et de M.-Josephte Lemay. Pierre Alary, père, était à St-Eustache, ou du moins à Lotbinière, avant 1729, car le 12 août 1730 il y fait inhumer sa fille M.-Louise, âgée de 16 mois. Il venait de la Pointe-aux-Trembles et avait dû se marier à Lotbinière, car sa femme était une Lemay. Il mourut à Lotbinière, le 17 janvier 1742. Pas de descendance connue à Pierre Alary, fils.

Gervais Houde.— Né au Cap-Santé, fils de Gervais Houde II et d'Anne Catherine de Nevers. Marié à M.-Françoise Lebeuf, avant 1727, et fixé à Lotbinière (St-Eustache) à cette date.

Joseph Alary.— Fils de Pierre Alary I et frère de Pierre Alary, ci-dessus, né à St-Eustache, le 8 septembre 1730. Marié à Marie Lemay et vivant encore en 1783, lors du mariage de sa fille M.-Josephte, à François Hamel.

Baptiste Houde.— Fixé à St-Eustache avant 1750, fils d'Étienne Houde et d'Élisabeth-Ursule de Nevers, marié à Marie Vaillancourt, avant 1749.

François Houde.— Fils de Gervais (II) Houde et d'Anne-Catherine de Nevers, marié à M.-Marguerite Faucher, veuve Étienne Marchand, à Lotbinière, le 2 mai 1734.

Étienne Houde III.— Fils d'Étienne Houde II et d'Élisabeth-Ursule de Nevers, marié à Marie-Josephte Pichet Dupré. Il mourut avant 1765.

Antoine Desruisseaux (Houde).— Né à St-Antoine, 14 juillet 1731, fils de Charles Houde dit Desruisseaux et d'Ursule Duguay ; à Lotbinière en 1762. Marié en secondes noces à Marie Houde et décédé à Lotbinière avant 1765, année où sa veuve se remarie à Jean-Bapt. Houde.

Jean Richard.— (Acadien). Veuf de Madeleine Bernard, acadienne, décédée à Québec, le 29 novembre 1757. Arrivé à Lotbinière en 1758, remarié à Marie-Josephte Hamel avant 1765 et décédé avant 1777. Il occupait une terre appartenant à Louis Boisvert en 1724, vendue à Étienne

Houde en 1734, et possédée par Jean Richard avant le 15 mars 1770. C'est le patrimoine actuel de la famille Vaudreuil.

Joseph Houde.— Fils d'Étienne Houde et d'Élisabeth-Ursule de Nevers, marié trois fois : 1° à Anne Alary ; 2° à M.-Josephte Lemay, 9 juin 1749 ; 3° à M.-Angélique Houde, 5 mars 1753. Il possédait 11 arpents de front en 1762, était meunier dès avant 1753, et mourut avant 1768.

Michel Boisvert. — Terre appartenant en 1724 à Michel Boisvert et en 1770 à Michel Boisvert (probablement le même), décédé en 1774, âgé de 73 ans, époux de Jeanne de Nevers. Terre passée à son fils Étienne-Eustache, baptisé le 28 février 1741, et marié à Marie Giroir (acadienne). C'est la propriété actuelle de Sieur Alphée Hamel.

Charles Houde Desruisseaux.— Né à St-Antoine (19 mars 1724), frère d'Antoine Houde dit Desruisseaux, ci-dessus, et marié à Agathe Grenier. Il vivait à St-Eustache avant 1750.

François Lafrance.— Marié à M.-Anne Biron. Il était probablement de Ste-Croix et était maçon. C'est un des entrepreneurs de la maçonnerie de l'église du Sault-à-la-Biche. Il fait baptiser 4 enfants à Ste-Croix, 1749, 1750, 1755, 1757 et un enfant à Lotbinière, 17 juin 1766.

François Boisvert.— Né en 1729 et décédé à Lotbinière, le 25 septembre 1807. Fils de Joseph Boisvert et de Marie-Angélique Pichet Dupré, de Ste-Croix, et marié à Marie-Josephte Grenier, le 6 février 1755.

Baptiste Laroche (Rognon dit).— Fils de Guillaume Rognon dit Laroche et d'Angélique Houde, sa première femme. Baptiste Laroche était marié à Suzanne Choret.

Ignace Chesné.— Originaire de St-Antoine, marié : 1° le 7 août 1741, à Lotbinière, à Angélique Hubert, veuve de Joseph Faucher ; 2° à Marie-Anne Lemay, fille de Joseph et d'Angélique Grenier, le 8 février 1779 ; 3° à Geneviève Portelance, veuve Jean-Louis Auger, le 23 septembre 1782. Il mourut le 3 mars 1784, sans postérité masculine. Ignace Chesné se fixa à St-Eustache vers 1745, et s'y trouvait encore en 1762. D'après le terrier de 1770, il demeurait à cette date (1770) vers le Platon, dans le voisinage de la famille Beaudet

(du Cap). Son neveu, Jean-Baptiste Chesné, marié à Marguerite Beaudet Du Cap, en 1782, lui succéda. Jean-Baptiste Chesné mourut en 1821, à l'âge de 69 ans, et la famille s'est éteinte à Lotbinière.

Jean-Baptiste Lemay.— L'on peut conjecturer qu'il s'agit de Jean-Baptiste Lemay, marié avant 1760, à Judith Auger.

Baptiste Boisvert.— Ne figure pas sur le recensement de 1762, mais son nom se trouve sur une requête des gens de St-Eustache, à l'Évêque, la même année. Il s'était marié en 1749, avec Angélique de Nevers, sa cousine, et était fils de François de Nevers IV et de Madeleine Dupré.

En supposant l'exactitude des données du recensement de 1762, les censitaires de cette époque possédaient tout au plus, à St-Eustache, 65 arpents de terre de front sur 30 arpents de profondeur, tandis que les 9 censitaires de 1724 en possédaient 52. Cette étendue concédée allait, approximativement, depuis le commencement du rang en gagnant le sud-ouest jusqu'à l'héritage actuel de la famille Edmond Bernier, soit, un peu plus de la moitié du rang St-Eustache.

Il n'est pas du tout certain que le recensement de 1762 soit complet, en ce qui concerne le rang St-Eustache. Les fondations de la future église avaient été faites un peu plus loin que la terre du premier censitaire nommé ; mais, peut-on croire que le dernier tiers du rang, entièrement concédé avant 1770, n'était pas au moins partiellement habité en 1762 ? Les lacunes évidentes qui se trouvent dans l'énumération des censitaires des autres concessions sont bien de nature à faire croire que St-Eustache n'a pas été mieux traité.

Le recensement de 1762 se termine par une liste de 7 familles Acadiennes, qu'il qualifie de « réfugiés ». Ces braves gens, dit-on, étaient venus à travers bois, après avoir fait des arrêts et des séjours plus ou moins longs, avant d'arriver dans la Seigneurie de Lotbinière. Ce qui le prouverait, c'est que alors de la dispersion, en 1755, il n'y avait pas encore d'Acadiens à Lotbinière. En 1758 et en 1762 on les trouve installés. Ils se fixèrent dans un endroit très éloigné des

communications, qui plus tard reçut le nom de rang St-Michel. La tradition veut qu'ils se soient établis auprès d'un lac, qui probablement n'est autre chose qu'un bassin assez large sur le cours de la grande rivière Du Chêne, là où est situé aujourd'hui le moulin du Portage. La crainte des Anglais les empêcha longtemps de descendre dans les parties colonisées de la Seigneurie, mais ils finirent par se frayer un chemin pour gagner les bords du fleuve et devinrent d'excellents colons, dont les familles habitent encore Lotbinière et les paroisses voisines.

La tradition locale est probablement en défaut. Voici ce que l'on découvre dans les archives du temps et ce qu'affirment le journal de Montcalm et celui du Curé Récher, de Québec. A la suite de la dispersion en 1755, grand nombre d'Acadiens s'étaient refugiés dans l'Ile St-Jean (1), qui était encore terre française. La famine s'étant déclarée dans cet endroit en 1757 ; pour empêcher ces gens de mourir de faim, le gouvernement français les fit transporter à Québec, au mois de novembre. Montcalm estime qu'ils étaient au nombre de 1800 et le Curé Récher dit 1300. La petite vérole se déclara parmi eux et, de novembre 1757 à mars 1758, il en mourut au moins 500. Au printemps de 1758, l'on dispersa ce qui en restait dans les paroisses le long du fleuve et on leur donna le nom de « réfugiés ». Lotbinière eut sa part.

En 1762, les Acadiens n'avaient encore ni terres ni bétail, voici leurs noms :

Pierre Plaisance (Pendelet dit).— Le surnom est peut-être une indication du lieu d'origine. Nous ne saurions rien affirmer de bien précis, mais à raison des infiltrations acadiennes dans l'Ile de Terreneuve, la chose n'est pas invraisemblable. Pierre Pendelet avait marié M.-Josephte Auger, fille de Jean-Louis Auger, habitant de Lotbinière. Au courant de l'année 1766, et en 1770, il occupe une terre voisine du chemin de la Pinière. Sa postérité survit à Lotbinière et dans les paroisses voisines.

(1) Ile du Prince-Édouard.

Paul Arseneur (Arsenault).— Époux de Madeleine Hébert, semble n'avoir fait que passer à Lotbinière, où il n'a pas laissé de descendance. Son fils, Gabriel-Léandre, né en 1761, (27 février), est le premier prêtre natif de Lotbinière.

Michel Gaudet.— Époux de Madeleine Arsenault, était à Lotbinière en 1761, car en décembre de cette année, il faisait baptiser son fils Antoine, à St-Jean Deschaillons. Michel Gaudet a laissé des descendants à Ste-Emmélie de Lotbinière.

Jean Bernard.— Époux de Françoise Richard, était à Lotbinière dès avant 1760. C'est l'ancêtre de la famille de ce nom qui habite Lotbinière.

Pierre Hébert.— Époux de Marie Chiasson. Le prénom doit être Joseph et non Pierre. Les registres de Lotbinière contiennent l'acte de mariage de Pierre Hébert (15 nov. 1779) et de Jacques Hébert (16 oct. 1780), tous deux fils de Joseph Hébert et de Marie Chiasson. Cette famille survit à Ste-Emmélie de Lotbinière.

Pierre Guillaume.— N'a laissé aucune trace dans les archives de Lotbinière et du voisinage.

Pierre Giroir.— Les registres de Lotbinière témoignent que le véritable nom est Guillaume Giroir et non Pierre. Il avait pour épouse Anne Blanchard et semble n'avoir pas laissé de descendance masculine, mais plusieurs filles, dont l'une mariée à Nicolas-Adrien Leclerc (23 février 1767), et l'autre à Étienne Boisvert, du village St-Eustache, vers la même époque.

C'est tout ce que mentionne le recensement en fait d'Acadiens, mais il y en avait sûrement d'autres, car l'on constate par les registres, la présence de Pierre Bernard, époux de Marguerite Hubert et frère de Jean Bernard, ci-dessus, et de Michel Poirier, époux de Marie Lebrun. Ce dernier est indiqué comme étant de Lotbinière, alors du mariage de sa fille Marie-Josephte avec Joseph Tousignan, le 30 juin 1767. Poirier dut habiter Ste-Croix en 1762. Pour être complet, il faudait ajouter le nom de Jean Richard, dont il a été question dans le rang St-Eustache.

Grâce au recensement de 1762, il est donc prouvé qu'il y avait à Lotbinière, à cette époque, une population totale de 400 personnes, formant 79 familles. En la même année, il y avait eu 1147 minots semés, sur une étendue de 246 arpents. Les habitants possédaient 297 bêtes à cornes, 172 moutons, 146 porcs et 84 chevaux. L'on est tout surpris de constater que trois ans à peine après la Conquête, les cultivateurs étaient en bonne voie de reconstituer leurs troupeaux et d'étendre leurs cultures, malgré les déprédations qui avaient marqué la fin de la domination française. La même chose est vraie des localités voisines de Québec et de Montréal, où les mouvements des troupes étaient de nature à nuire au progrès agricole.

Il y a lieu de croire que, dans la Seigneurie de Lotbinière, le nombre de colons n'augmenta pas considérablement dans la période 1760-1770. La raison principale, c'est l'absence à peu près continuelle du Seigneur, Michel Chartier de Lotbinière. Il a été dit, ailleurs, qu'à la Conquête, comme un grand nombre d'autres militaires, il avait pris le chemin de l'Europe avec son fils. Passé en France, il s'y employa activement à arrondir son patrimoine, en achetant plusieurs autres Seigneuries, espérant toujours que alors du traité de paix définitif, le Canada serait rendu aux Français. A son grand ennui, par le Traité de Paris (10 février 1763), le Canada fut cédé à l'Angleterre. Pour sauvegarder ses propriétés, M. de Lotbinière alla en Angleterre, se soumit au joug anglais et s'occupa de faire reconnaître ses droits sur les vastes domaines qu'il détenait. Mille difficultés imprévues se présentèrent et le Ministre des Colonies, Lord Hillsborough, le retint à Londres pendant près de 18 mois, sans profit pour ses réclamations. Enfin, en septembre 1764, il put revenir au pays, se fiant aux promesses illusoires du Ministre qui lui avait affirmé que ses titres aux Seigneuries Hocquart et d'Alainville seraient reconnus. Plus heureux en ce qui concernait ses autres Seigneuries, M. de Lotbinière voyait cependant diminuer ses revenus d'autrefois. L'un des privilèges les plus lucratifs des Seigneurs était la traite des pelleteries sur leurs domaines. M. de Lotbinière avait

compté payer ses nouvelles Seigneuries de Vaudreuil, Rigaud et de Beauce avec la vente des fourrures. Or, advenant le régime anglais, et même avant le traité de 1763, le commerce des peaux devint libre et cette ressource lui fut enlevée. Il fit de vives représentations au Général Murray, qui gouverna le pays de 1763 à 1766, mais ses réclamations furent inutiles. La chose est prouvée par une requête adressée au général Guy Carleton en novembre 1766. Ses propres censitaires de Lotbinière profitèrent de son absence pour essayer de se faire octroyer des terres et la coupe du meilleur bois, en s'adressant au Général Murray. Par bonheur, Madame de Lotbinière, qui vivait retirée dans sa Seigneurie de Vaudreuil, eut vent de la chose, et trouva moyen de sauvegarder les propriétés héréditaires de la famille. Ces longs séjours en France et en Angleterre, si peu fructueux qu'ils eussent été, avaient entraîné de fort lourdes dépenses qui, jointes à d'autres spéculations mal venues, complétèrent la ruine du gentilhomme. De retour en 1764, M. de Lotbinière vécut en retraite dans sa Seigneurie de Vaudreuil, mais eut à soutenir des procès interminables et coûteux pour soutenir ses droits. A bout de ressources, il vendit à son fils, alors âgé de 20 ans, la Seigneurie de Lotbinière, au cours de l'année 1768, et plus tard, en 1770 et 1771, toutes les autres Seigneuries acquises de M. de Vaudreuil, ne conservant que la propriété de celles de Hocquart et d'Alainville qui étaient situées depuis 1763 dans l'État de New-York. Sa carrière n'était pas terminée pour tout cela et nous ne le voyons disparaître de la scène qu'en 1799, après une série d'aventures peu banales qui seront narrées au courant de ce récit.

C'est au plus fort de ces difficultés du Seigneur avec ses créanciers, que l'abbé Lagroix quitta la cure de Lotbinière (1764), pour celle de Berthier (en bas), en attendant sa nomination à St-Michel, où il termina sa carrière en 1788. Son administration de la paroisse de Lotbinière fut essentiellement un gouvernement de transition, sans événements marquants. Le successeur, M. Gatien, devait connaître des jours plus troublés.

CHAPITRE XI

L'abbé Jean-Baptiste Gatien (1764-85).— Ses débuts a Lotbinière.— Un nouveau Seigneur.— Coup d'œil sur sa jeunesse.— Le nouveau terrier.— Les épreuves de Michel Chartier de Lotbinière.— Services remarquables qu'il rend a la cause des Canadiens-Français a Londres.— Il renie sa qualité de sujet anglais et passe a l'ennemi.— Rôle que jouèrent les Chartier de Lotbinière, Père et Fils, alors de la révolte des colonies américaines.— Luttes de l'abbé Gatien avec une partie de ses paroissiens.— Mort de M. Gatien.

M. Jean-Baptiste Gatien, né à Québec en 1719, fut ordonné le 15 septembre 1751. Dès son ordination, on lui confia la mission de Deschaillons, où il passa plusieurs années. Transféré à la cure de Berthier, en 1762, il n'y demeura que deux ans, et à la fin de 1764 on le retrouve à Lotbinière. L'abbé Faucher, dans ses notes manuscrites, explique à sa façon la permutation de cures que firent MM. Lagroix et Gatien : « On dit qu'à la sollicitation de M. Gatien, il laissa « cette cure (Lotbinière) pour aller à St-Michel de la Duran- « taye remplacer M. Gatien qui vint lui-même remplacer « M. Lagroix ici. M. Gatien aimait la retraite et trouvait « que Lotbinière était un lieu bien plus convenable pour « ce but. M. Lagroix aimait plus la compagnie. Le plan fut « proposé d'un commun accord par ces messieurs et agrée « bien volontiers par les Supérieurs. » L'abbé Faucher se trompe en ce qui concerne St-Michel de Bellechasse, car l'abbé Gatien n'y a jamais été Curé. C'est bien de Berthier qu'il est parti pour venir à Lotbinière, et M. Lagroix, avant de devenir Curé de St-Michel, a fait un stage assez court à Berthier. Quant au motif donné, amour de la solitude du côté de M. Gatien et désir de la société de la part de M. Lagroix, c'est peut-être exact ; même au temps où nous

sommes, Lotbinière est un assez bon endroit pour s'isoler, et en 1764 ce devait être mieux encore. L'abbé Gatien avait déjà atteint l'âge mûr quand il fut nommé Curé de Lotbinière. Les 21 dernières années de sa vie devaient s'y passer et son gouvernement ne fut pas exempt des misères qui signalèrent l'administration de l'abbé Petit, l'un de ses prédécesseurs. Il ne semble pas avoir eu autant de tact ni d'adresse pour tourner les difficultés que M. Petit, mais on ne peut lui refuser un rare degré de courage et d'opiniâtreté pour faire triompher ses propres idées. Il voulait le bien, il le voulait sincèrement, et au besoin ne reculait pas devant la nécessité de broyer ses adversaires. Son administration fut marquée par un progrès considérable des cultures. Lui-même sut donner l'exemple, ayant fait l'acquisition de trois terres qu'il faisait valoir. L'une était située entre les deux Rivières du Chêne, une autre près du Bois des Hurons et une troisième, au rang de St-Eustache.

A son arrivée, Lotbinière, comme toutes les autres localités établies sous l'ancien régime, commençait à se ressaisir après les brutalités de la Conquête et la pénurie des années qui la suivirent. L'on a pu se rendre compte, par le recensement de 1762, que les ravages de la guerre ne tarderaient pas à être réparés. L'arrivée des familles Acadiennes avait augmenté la population, stationnaire depuis quelques années, et le travail des champs, que n'entravait plus le service militaire, fit bientôt disparaître la gêne et le malaise dont souffrait la paroisse. L'abbé Gatien était bien l'homme qu'il fallait pour faire progresser une localité, activer les défrichements et donner l'exemple du travail assidu et de la constante économie, sans lesquels toute exploitation nouvelle ne saurait réussir. Le premier soin du nouveau Curé, obéissant en cela à un ordre du Grand Vicaire Perrault, fut de relever et faire transporter au cimetière de l'église du Sault de la Biche, les corps ensevelis dans l'église et le cimetière du Domaine. Le Seigneur, en échangeant le terrain de l'ancienne église et la terre à bois du Domaine pour une autre terre plus voisine de l'église nouvellement bâtie, avait stipulé que dans un délai de quatre ans, il pourrait prendre possession du

terrain échangé ; ce qui n'était possible qu'après la translation des corps inhumés dans l'ancien cimetière. L'acte d'échange étant du 6 octobre 1758, il y avait, en 1765, trois ans que ce travail aurait dû être exécuté. Le Seigneur, retour d'Europe, se plaignit à l'Évêché et le résultat fut un ordre à M. Gatien de ne pas retarder davantage. Les registres constatent deux exhumations de corps ensevelis dans l'église ; l'une de l'abbé Angers, troisième curé de Lotbinière, fait en grande cérémonie, le 28 février 1765, et l'autre, celle de Louis Pérusse, à la date du 10 avril de la même année. Quant aux corps inhumés dans le cimetière on attendit au 5 novembre et après service solennel, ils furent ensevelis dans l'angle nord-est du nouveau cimetière, près de la côte.

Avec l'année 1766, commença pour l'abbé Gatien toute une série de difficultés qui durèrent presque aussi longtemps que son administration. L'on n'aura pas oublié que l'abbé Petit avait eu à lutter longtemps contre la malveillance d'un des Syndics de la nouvelle église, nommé Joseph Poudrier (Lemay). Ce dernier mis à sa place par M. Petit et traité fort rudement, trouve moyen, en 1766, de susciter des tracasseries à la Fabrique et au Curé de Lotbinière. Il poursuivit l'une et l'autre devant les cours civiles, en réclamation de 700 lbs avec frais, pour paiement de prétendus travaux faits pour la Fabrique, travaux ni approuvés ni reçus. Le Marguillier du temps fut condamné par défaut, et l'Évêque, consulté après coup, blâme vertement le Curé, conseiller du Marguillier, de n'avoir pas enjoint à ce dernier de se présenter à l'Audience pour se défendre ; ajoutant que la jurisprudence anglaise différait dans ce détail du droit français. En cette affaire, la Fabrique fournit 200 lbs et le Curé en prêta 160. L'ouvrier, appelé en témoignage par Poudrier comme ayant fait les travaux, se nommait Pampalon et était de Québec. Ce n'est pas impossible que dans toute cette affaire le Marguillier fût de connivence avec le Syndic Poudrier et eût agi contre les instructions de M. Gatien. Monseigneur, en effet, dans une lettre du 22 septembre 1766, ayant dit au Curé qu'il fallait voir M. Panet, avocat, ce dernier lui répond le 14 janvier 1767 : « Qu'il a

« envoyé à M. Panet tout le dossier de l'affaire Poudrier « sans en recevoir de réponse, et dans une lettre précédente : « Pour moy, je suis d'avis de poursuivre Poudrier pour « l'obliger de me produire son mémoire. Il y a plus de trois « ans qu'il n'y a eu de clou de coigné à mon église et l'ouvrage « ci-devant avait été payé quoique l'ouvrage n'ait point été « recu (1). » Dans sa lettre du 14 janvier 1767, il fait en ces termes le procès de maître Poudrier : « Poudrier homme sans «foi et sans probité et qui s'était vanté de me chasser hors « de la paroisse et qui avait même payé une discrétion de « boisson que devant Noël je n'y serais plus, avait eu le « talent d'en imposer et d'en faire imposer à Votre Gran- « deur. » Le 19 juillet 1767, Mgr Briand étant en cours de visite pastorale à Lotbinière, ne manqua pas de constater qui avait tort et qui avait raison dans cette affaire, et il y eut une trève des hostilités jusqu'en 1770.

Les difficultés entre curés voisins, au sujet de dîmes ou autres questions d'ordre plutôt matériel, ne sont pas rares, et M. Gatien, homme vigilant et intéressé, ne manqua pas d'avoir à se plaindre de son voisin de Ste-Croix, le Père Théodore, Récollet. Il y avait sur les confins de la Seigneurie de Lotbinière, un village portant le nom de St-Antoine. Comme c'était assez proche du fief de Ste-Croix, bon nombre d'habitants de cette paroisse, 15 en tout, avaient achété des terres et récoltaient du grain. Le Père Théodore s'était cru le droit d'obliger ces gens à lui payer la dîme. L'on pense bien que M. Gatien réclama. Il y met même un brin de malice, écrivant à l'Évêque : « Quoique je respecte infiniment « le saint habit de St François ainsi que le caractère et le « mérite de ceux qu'il couvre, je ne puis toutefois l'avoir « assez en vénération pour me rapporter aveuglement à la « décision de ses enfants, ni avoir recours aux Supérieurs « de l'Ordre quand j'ai quelque conteste avec ceux de la « famille ; quoique je n'ignore pas leur intention à ce sujet ; « cependant je suis l'ancien proverbe qui dit : Qu'il vaut « mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses Saints. » Naturellement,

(1) Archives de l'Archevêché de Québec.

le bon Père Théodore dut se désister, d'autant plus que suivant M. Gatien, la dîme des terres du village St-Antoine représentait un sixième du revenu de la paroisse de Lotbinière. Il avait d'excellentes raisons de surveiller l'entrée de ses revenus, car en cette année 1768 les récoltes étaient gravement compromises par des pluies continuelles ; c'est au point que Mgr Briand, par un mandement du 14 juin, commanda des prières spéciales pour obtenir du beau temps. La crainte de la famine n'était pas l'unique angoisse qui tourmentait l'esprit et le cœur du Prélat. A la mi-octobre, il écrit de nouveau à son Clergé, au nom du Gouverneur Guy Carleton, pour lui recommander une incessante vigilance au sujet des cabarets et de ceux qui les tenaient. Le Gouverneur ne donnait la permission de vendre de la boisson qu'à des gens munis d'une recommandation du Curé, sage précaution qui n'a pas toujours été observée depuis. L'Évêque, toujours au nom du Gouverneur, demandait aux curés de prêcher à leurs ouailles le bon accord avec les gens d'autre race ou d'autre religion, avec lesquels ils pourraient se trouver en contact, et de ne pas se flatter du vain espoir de voir le Canada redevenir français. Il déterminait en même temps la position de la place d'honneur que devait occuper à l'église le « Bailli », qui désormais remplaçait le Capitaine de Milice, disparu avec le régime français. Le « Bailli » avait donc un premier banc au rang du milieu, côté de l'épître.

Il semblerait que lors de la visite pastorale de 1767, les habitants du rang St-Eustache avaient fait des instances, pour être desservis par le Curé de Ste-Croix, ou pour être pourvus d'une chapelle à eux en propre. Mgr Briand avait chargé M. Gatien de visiter les lieux et de faire rapport. Le Curé ne se pressa pas, mais finit par s'exécuter, et voici le procès-verbal qu'il dressa à son retour : « L'an mil sept « cent soixante-huit, le vingt-six d'août, Nous prêtre soussi- « gné faisant les fonctions curiales dans la paroisse de St- « Louis de Lotbinière, en exécution des ordres de Mgr « Brillant (?) à nous donnée de vive voix dans le cours « de sa visite l'année dernière, nous nous sommes transporté « dans la seconde concession appellée communément le

« village de St-Eustache pour y examiner la position et « situation d'un bâtiment commencé depuis treize ans ou « environ, destiné à servir après sa perfection de chapelle « pour la facilité des habitants de l'endroit. Nous avons « trouvé ; 1° Que la route qui conduit aux premières habi- « tations de l'endroit est tout à fait impraticable ; seconde- « ment, que le bâtiment qui est commencé, en pierre, et qui « a quarante pieds de longueur sur trente-six de large, « élevé de deux pieds et demi ou environ hors de terre est « sur un très bon fond, mais non au milieu des terres de la « seconde concession, tant de ce qui est concédé que de ce « qui est à concéder, et qu'il s'en faut au moins une lieue, « puisque ce bâtiment commencé se trouve en ligne directe « à douze arpents au moins plus bas que n'était ci-devant « l'ancienne église qui a été transportée à cinq quarts de « lieue plus haut pour être au milieu de la Seigneurie. En « foi de quoi, j'ai signé ce présent à Lotbinière le jour et « an que dessus. J. B. Gatien Prêtre. »

Trois ans plus tard, M. Gatien, dans ses difficultés avec les gens du rang de St-Eustache, ajoute les détails suivants, dans une lettre à Mgr Briand : « J'ai reconnu par le terrier « de la Seigneurie depuis le procès-verbal fait de la situation « de la chapelle de St-Eustache qu'elle est encore plus proche « de la ligne seigneuriale des Dames Ursulines, que je ne « l'ai exposé. » D'après les renseignements recueillis par l'auteur de ces notes, la chapelle de St-Eustache occupait le site de la maison possédée jusqu'à ces années dernières par la famille Hamel et maintenant (1929) par la famille Groleau. Sa situation, par rapport à l'église ancienne du Domaine, est sensiblement celle indiquée par M. Gatien, et l'examen des fondations donne à penser qu'elles étaient faites pour supporter un édifice plus important qu'une maison d'habitant. Il serait intéressant de rechercher où était situé ce « chemin impraticable » que M. Gatien avait dû suivre pour se rendre dans la concession de St-Eustache. En l'absence de documents, on peut seulement conjecturer que partant d'un endroit voisin de la terre de la famille Leclerc à St-Eustache, il descendait en diagonale jusqu'au

L'Honorable Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière

Deuxième Président de l'Assemblée Législative.

fleuve, à travers la terre qui, jusqu'à dernièrement, appartenait à la famille Vidal.

C'est pendant que M. Gatien s'employait de son mieux à régler cette épineuse affaire que survint un événement de souveraine importance, auquel nous avons déjà fait allusion. En 1768, Michel Chartier de Lotbinière, harcelé par ses créanciers et mal vu par les pouvoirs publics, se décida à vendre la Seigneurie à son fils Gaspard Alain de Lotbinière. Faisons la connaissance de ce dernier, qui devait fournir une longue carrière et devenir le bienfaiteur insigne de ses censitaires. Le nouveau Seigneur était né à Québec, le 31 août 1748, fils de Michel Chartier de Lotbinière et de Louise-Madeleine Chaussegros de Léry. Il était fils unique et fort heureusement doué. Rien ne fut oublié pour lui donner une éducation digne de sa naissance. Lors de l'invasion anglaise qui conduisit au siège de Québec en 1759, tous les hommes valides et même les jeunes gens au sortir de l'enfance furent appelés sous les armes. Le jeune de Lotbinière, à peine âgé de 11 ans, s'enrôla dans une compagnie de canonniers-bombardiers de la Colonie et moins de cinq mois plus tard,— l'armée française étant cantonnée à Montréal pendant l'hiver de 1760,— un brevet d'enseigne en second lui fut délivré, par ordre du Roi de France. Le jeune Seigneur afficha toujours avec fierté son titre d'officier français, et quoique devenu loyal sujet de l'Angleterre, on le voit toujours revendiquer cette qualité.

Quatre ans après avoir acquis la Seigneurie de Lotbinière, il exigea des « titres nouvels » de la part de tous les censitaires et en tête de chacune des concessions renouvelées par devant le notaire Chevalier en 1770, l'on trouve la même formule « cy-devant officier d'artillerie au service de France».

Après la capitulation de Montréal, le jeune homme passa en France avec son père, et dut en revenir avec lui en 1764. Il ne semble pas qu'il se soit préoccupé de suivre une carrière militaire. A raison de ses longues absences du pays, son père se déchargea de bonne heure sur lui d'une partie de l'administration de ses vastes domaines, ce qui ne l'empêcha pas d'acquérir une solide et complète formation intellectuelle.

Enfin, non sans surprise, l'on voit ce père, encore dans la force de l'âge, vendre à son fils, d'abord la Seigneurie de Lotbinière, en 1768, et dans les années suivantes toutes ses autres propriétés, sauf les Seigneuries d'Hocquart et d'Alainville, situées en dehors du Canada. Ces transactions eurent pour effet de soustraire à la rapacité des créanciers les biens fonds de la famille de Lotbinière, et ne coûtèrent vraisemblablement à l'acheteur que le paiement de certaines rentes viagères qui s'éteignirent graduellement. Les censitaires ne tardèrent pas à s'apercevoir que le nouveau Seigneur était bien décidé à s'occuper, par lui-même, de ce qui concernait la Seigneurie ; il trouva même moyen de venir, en personne, visiter ses Domaines, chose rare du temps de ses prédécesseurs.

C'est M. Gatien qui nous fait connaître indirectement ce détail, dans une lettre à Mgr Briand du 7 janvier 1769. L'excellent Curé était en difficulté une fois de plus avec Joseph Poudrier, ce Marguillier dont il avait déjà eu à se plaindre, et de plus il se trouvait en froid avec le Seigneur, pour une raison qu'il ne donne pas. En homme avisé, il veut d'une pierre faire deux coups ; se remettre dans les bonnes grâces du Seigneur et mater son bon ami Poudrier. Sa missive raconte donc à Mgr Briand que Poudrier, étant Marguillier en charge, avait déplacé le banc seigneurial pour insérer entre ce banc et le banc d'œuvre, un autre, à son propre usage. L'abbé Lagroix, homme pacifique, avait toléré la chose, mais le Seigneur mécontent n'avait pas voulu venir à la messe à la paroisse depuis ce temps et semblait considérer le déplacement du banc seigneurial comme une marque de ressentiment à son égard. Ayant appris, par des voies indirectes, que M. de Lotbinière voulait absolument avoir satisfaction de ce qu'il regardait comme une dérogation à ses droits, l'abbé Gatien sans autre forme de procès, fit enlever le banc dont le Seigneur se plaignait. Les choses n'en restèrent pas là. Poudrier mécontent, partit immédiatement pour Québec et, au retour, dit à M. Gatien que l'Évêque étant indisposé, n'avait pu le recevoir, mais qu'il avait parlé au secrétaire et que ce dernier le sommait, sous peine

d'interdit, de remettre le banc de Poudrier où il était auparavant. Pour pleine mesure, étant à Québec, Poudrier s'était plaint de ce que le Curé avait refusé les sacrements à une de ses petites filles. La réponse de M. Gatien à cette dernière accusation fut péremptoire. A raison de l'ignorance de quelques personnes, il exigeait certaines connaisances élémentaires de ceux qui se présentaient pour recevoir les sacrements. La fille en question, âgée de 25 ans, était ignorante et de plus avait insulté et traité insolemment le Curé. Inutile de dire que Mgr Briand approuva de tous points la conduite de M. Gatien, et que Poudrier dut se passer de son banc, au grand contentement du Seigneur qui rendit par la suite ses bonnes grâces au Curé et ne manqua jamais d'assister aux offices paroissiaux quand il était de passage à Lotbinière. Disons en passant que le nouveau Châtelain comme ses devanciers, n'eut jamais de manoir à Lotbinière. Les trois premiers Seigneurs demeuraient à Québec et leur successeur se fixa à Vaudreuil avec une seconde résidence à Montréal. De passage à la Seigneurie, il logeait habituellement chez son chargé d'affaires. Il est très douteux que les bons offices du Seigneur aient été utiles à M. Gatien, dans une autre fort épineuse affaire qu'il eut à régler en 1770. Lors de sa visite de 1767, Mgr Briand avait constaté que le presbytère menaçait ruine. Les fondations faisaient défaut et l'Évêque voyant que la maison allait s'écrouler, avait chargé M. Gatien de faire les réparations nécessaires ou de bâtir une maison neuve. L'on comprend l'embarras du Curé. Le presbytère à renouveler avait été édifié en 1755. C'était une maison en pierre, qui avait exigé des sacrifices considérables en travail et en argent de la part des paroissiens, et quinze ans plus tard il fallait recommencer. Il y avait vraiment de quoi soulever des récriminations. Les choses trainèrent en longueur jusqu'en 1770. Enfin l'on se mit en route et le 2 décembre 1770 fut tenue une assemblée de paroisse pour décider cette affaire. L'on y remarque la présence du premier Bailli, Jean Leclerc, en tête des marguilliers et des francs-tenanciers. Il fut décidé sans opposition apparente de bâtir au plus tôt un nouveau presbytère sur un terrain plus solide, en lui

donnant la même longueur et la même largeur que l'ancienne maison, afin, disait le procès-verbal, « que tous les dedans « du dernier puissent servir au nouveau ». Les pignons au-dessus du carré ne devaient pas être en pierre, mais en bois. Les Syndics chargés du travail furent François Bélanger, Charles Beaudet Du Cap et Étienne Hubert. Les travaux, à commencer après les semences devaient se poursuivre sans arrêt, pour rendre la maison logeable avant les froids d'automne. De plus, afin de loger le Curé pendant la construction, vû que l'on commençait le travail par la démolition du presbytère ancien, l'on s'engageait à bâtir une maison de quinze pieds carrés en pièces sur pièces. Le procès-verbal fut transmis à Mgr Briand et approuvé par lui le 16 janvier 1771. La répartition légale ne tarda pas à se faire (29 mars 1771) et fut homologuée par Cramahé le 3 août de la même année. La facilité relative avec laquelle toute cette affaire se régla est probablement due à la disparition subite du plus brouillon des paroissiens de Lotbinière, Joseph Poudrier, trouvé mort dans son lit, le 22 janvier 1770, et inhumé seulement le 31 du même mois. Ce retard de neuf jours dans la sépulture d'un notable de l'endroit, était dû à M. Gatien, et donne une idée assez juste de sa manière un peu forte de conduire la paroisse. On le sait bien, ce Poudrier avait mené une vie, en somme, assez peu édifiante. Alors, que fait l'abbé Gatien ? Écrivant à l'Évêque pour savoir s'il fallait donner la sépulture ecclésiastique à ce malheureux, qui n'avait pas fait ses Pâques à Lotbinière ; incidemment, il lui raconte qu'avant de faire aucune démarche pour inhumer Poudrier il avait exigé de ses enfants, (au nombre de 9), la restitution de l'argent volé à la Fabrique par le défunt. Les enfants hésitèrent, mais se décidèrent enfin à donner leur billet pour la pleine somme réclamée. Comme on peut bien le croire, Mgr Briand blâma très vertement M. Gatien de ce qu'il appelait avec raison : « une extorsion basée sur le refus de « sépulture. » Il ajouta en terminant sa mercuriale, « je « vous conseille de vous conduire avec modération et de ne « pas les pousser à bout. » Cette mort inopinée et la rigueur montrée par l'abbé Gatien fit sans doute réfléchir les mutins

et favorisa l'entreprise du presbytère, qui cependant ne s'acheva pas sans désagréments. Le Syndic, Étienne Hubert, avait pris sur lui d'exempter un de ses gendres de payer sa part de la répartition légale et cela, malgré l'opposition formelle des autres Syndics. M. Gatien l'ayant repris de cette démarche, il porta plainte à l'Évêque et se démit de sa charge. Les travaux du presbytère furent menés assez rondement malgré l'abstention d'Étienne Hubert. Dans une lettre à Mgr Briand du 28 octobre 1771, M. Gatien lui annonce qu'il pourrait y entrer son ménage à la fin de la première semaine de novembre. Les Syndics avaient fait diligence et sans attendre l'homologation de la répartition, ils s'étaient mis à l'œuvre au petit printemps. Les comptes définitifs de la construction du presbytère furent présentés et approuvés le 26 janvier 1772. Signalons la présence,, à cette assemblée, des trois « Baillis » qualifiés de premier second et troisième Bailli et qui étaient par ordre de dignité, Jean Leclaire, Joseph Lemay et Joseph l'Héros. Ces Baillis n'étaient autres que les officiers de milice que Cramahé avait fait décorer de ce nom usité dans la Suisse, sa patrie. Cette innovation ne dura pas longtemps et l'on vit bientôt reparaître la nomenclature ancienne d'avant la Conquête.

L'on n'aura pas oublié l'expédition de M. Gatien au rang St-Eustache, et le procès-verbal qu'il avait dressé à cette occasion. Cette démarche avait sans doute ravivé les espérances des bonnes gens qui alors habitaient cette concession, et lorsque, en 1770, les travaux du presbytère furent décidés, ils refusèrent tous leur adhésion et mieux que cela, firent des représentations à l'Évêque pour continuer les travaux de leur chapelle. L'abbé Gatien s'opposa vigoureusement à cette démarche, dans deux lettres du 23 et du 24 décembre 1770. Il raconte à Mgr Briand qu'un nommé Joseph Houde et son frère se sont mis en tête de faire achever la chapelle de St-Eustache, commencée depuis 13 ans. « Houde, dit-il, « homme remuant et qui pour se délivrer d'une contribution « dans laquelle il se voyait malgré lui impliqué, a sollicité les « voix et les suffrages du canton, des siens pour plupart, « et a formé une espèce de conventicule dans lequel il a

« présidé, commandé et ordonné de quérir tandis qu'il « allait grossir et fortifier le parti par la sollicitation et soulè- « vement des habitants de Ste-Croix qui possèdent des « terres dans Lotbinière. » En octobre 1771, il revient à la charge et fait de nouveau le procès de Houde. « Houde homme « remuant qui, par son adresse et ses cabales, a si bien fait « en sorte qu'il s'est exempté lui et sa famille, qui est assez « nombreuse, de coopérer et de contribuer dans toutes les « bâtisses de la Seigneurie, soit de l'église soit du presbytère. « Mes prédécesseurs n'ont jamais pu même le faire entrer « dans aucune répartition. Cet homme possède quatre « terres dans le village et sa famille est toute établie. Voyant « qu'on convoquait une assemblée pour décider des répar- « rations au presbytère, il a incontinent réuni une assemblée « et commandé dans le village pour écarir les bois de cons- « truction en continuation de la chapelle cy-devant interdite. » M. Gatien ajoute que Houde est venu se moquer de lui et l'insulter, en l'invitant à se mettre à la tête du mouvement. Bien plus, le Curé ayant blâmé au prône ce qui s'était fait à St-Eustache, Houde était venu, en présence de toute l'assemblée, annoncer qu'il partait pour Québec et demander s'il avait des commissions à lui donner. Les chiffres que donnent le Curé ont bien leur intérêt. Suivant lui, en 1770, le rang St-Eustache comptait 14 familles, tandis qu'il y en avait 29, treize ans auparavant, et la dîme pouvait être de 100 minots. L'abbé Gatien termine sa lettre du 24 décembre 1770, en se plaignant de sa « Révérence de Ste-Croix » qui convoitant la dîme de St-Eustache, encourage le mouvement. Bien d'autres « Révérences », depuis ce temps là, ont travaillé dans ce but sans y réussir encore. Dans cette même lettre, M. Gatien laisse entendre que l'Évêque ayant bien reçu Houde et les signataires de sa requête, il préfère résigner sa cure et demande la permission de se retirer sur une terre qu'il possède à Lotbinière. Dans sa réponse, à deux jours d'intervalle, Mgr Briand après avoir approuvé les mesures prises pour la reconstruction du presbytère et blâmé la Fabrique pour vente d'un immeuble sans les formalités voulues, se déclare peiné de ce que M. Gatien menace

de laisser sa cure. « Il ne faut pas parler ainsi, dit-il, à un « Évêque qui aime ses prêtres et les protège autant que je « le fais, bien moins encore, mon cher fils, dans la circons- « tance présente où votre patrie manque de curés. Avez- « vous bien pu vous persuader que j'ai bien reçu Houde ? « Je l'ai traité très durement et il s'en est allé mécontent, « avec défense de bâtir, donnée de vive voix. Je l'ai répri- « mandé, sur ce que, si j'avais ordonné de bâtir comme il le « disait, il avait tant tardé de le faire. Si vous pouvez faire « un procès-verbal en règle et bien fait par lequel il conste « qu'il ait bâti depuis qu'il m'est venu voir et qu'il se soit « vanté que je l'eusse autorisé, j'agirai contre lui... Filez « doux, et gagnez ce que vous pourrez... Vous défendrez « aux habitants de St-Eustache de ma part et comme de nous « autorisé de poursuivre la bâtisse de la prétendue chapelle. » Il semble certain qu'il ne fut plus question après cela de chapelle à St-Eustache.

Il y a toujours d'assez graves inconvénients pour un Curé de l'emporter de haute lutte sur ses paroissiens dans une contestation quelconque où des intérêts matériels sont en jeu. Ils en conservent fatalement du ressentiment et cherchent à se reprendre. C'est ce qui arriva à l'abbé Gatien. Son triomphe avait été complet dans l'affaire du presbytère et dans celle de la chapelle de St-Eustache. Il avait agi assez durement à l'égard de Poudrier, l'ancien Syndic, qui laissait une nombreuse descendance. Tous ces braves gens, se croyant lésés par les manières d'agir de leur pasteur, se mirent en quête d'un moyen de s'en débarrasser. Ils l'eurent bientôt trouvé. Le 14 septembre 1771, quelques mois avant que M. Gatien prit possession de son presbytère, Mgr Briand reçut une requête des paroissiens de Lotbinière, dans laquelle ils se plaignaient de leur Curé pour plusieurs motifs assez plausibles. D'après les signataires de la requête, M. Gatien « ne chantait de grand'messes que lorsqu'elles étaient payées, « était habituellement de mauvaise humeur, disait les petites « messes très librement (?), menaçait de procès continuelle- « ment, n'avait pas catéchisé les enfants pendant quatre « dimanches, le jour de la St Louis inclus, avait insulté ses

« paroissiens en faisant lire, au lieu d'un sermon, un docu-« ment notarié fait par le notaire de Ste-Anne de la Pérade. » Les signataires, en terminant, demandaient un nouveau Curé, ou, s'il n'y en avait pas, de rappeler M. Gatien, s'offrant du reste de faire l'office divin sur dimanche sans lui. La requête portait 41 signatures et, chose remarquable, pas un seul des habitants du rang St-Eustache n'y figure. Ce n'est pas sans surprise que l'on constate d'autre part, que tous les Acadiens fixés dans la paroisse l'avaient signée ; on se demande pourquoi. Sur réception de la requête, Mgr Briand manda immédiatement M. Gatien à Québec pour se justifier des accusations portées contre lui, et surtout d'avoir insulté publiquement, à trois reprises, Étienne Hubert, l'un des Syndics de la construction du presbytère. La lettre de l'Évêque est du 15 septembre. M. Gatien semble n'y avoir répondu que le 25 octobre, et s'excuse en disant que son voyage est retardé pour ne pas faire manquer la messe à ses ouailles le jour de la Toussaint. Il ajoute que le presbytère n'est pas encore logeable, qu'il a été contrarié par son « adversaire », dont les sourdes menaces ont détourné le menuisier, et en terminant, il demande les noms des signataires de la requête. Évidemment, M. Gatien s'était rendu compte qu'Étienne Hubert menait toute cette affaire, car dans la même lettre, il lui sert un éreintement en règle, l'accusant de s'être servi de noms d'enfants de 15 ans pour augmenter le nombre des signatures. A ce qu'il raconte, M. Petit et M. Lagroix avaient eu à souffrir des impertinences de cet homme sans l'en punir : « Il a pensé avoir de « moi le même compte, mais comme il a trouvé plus de « résistance il s'est déterminé à tâcher de se défaire de la « partie qui lui portait ombrage. » Après d'autres accusations encore, il termine en disant : « Hubert prétend tant faire de « bruit dans la chambre des habitants, (salle publique ne « faisant qu'un avec le presbytère), qu'il m'obligera d'aban-« donner ma maison. » Il semblerait que l'abbé Gatien a trouvé moyen de se rendre à Québec au commencement de novembre 1771, ou que Mgr Briand fut satisfait des expli cations qui lui étaient données par lettre ; car, à la date du

5 décembre, il lui écrit comme suit : « J'ai lu, Monsieur, « tous les papiers qui concernent la bâtisse du presbytère, « je vous les renvoie : si je ne connaissais toute la malice « d'un habitant quand il a pris un travers, je serais étonné « de la fureur avec laquelle on se déchaîne contre un ouvrage « qui a tant de rapport avec la justice et la religion. Croiriez- « vous que ceux qui me sont venu trouver, dans leur fureur « impie n'ont pas craint de me présenter une requête dans « laquelle ils me supplient de vous retirer, qu'ils aiment « mieux ne pas avoir de curé et qu'ils feront eux-mêmes « l'office .A-t-on jamais rien vu de pareil ? » Puis, Monseigneur ordonne de retenir sur les sacrements tous ceux qui ont signé et fait signer la requête et menace d'interdire toute la paroisse si elle approuve les mutins. Il est commandé à M. Gatien de lire la lettre épiscopale, et l'Évêque termine par les sévères paroles qui suivent : « Il est étonnant que la « mort subite de Poudrier n'ait pas fait d'impression ou « qu'elle ait été de si peu de durée ; il faut que la malice « et la perversité soient bien grandes et bien enracinées « dans votre paroisse. » La lettre de Mgr Briand fut lue sans retard, mais déjà, à la date du 24 novembre, les 41 paroissiens signataires étaient venus à résipiscence, déclarant leur requête impie et irréligieuse et y avoir inscrit les noms de gens qui n'avaient pas signé. Ils demandent pardon à l'Évêque, avouant que la peine et le ressentiment avaient été la cause de leur démarche. Dans une lettre du 8 décembre, M. Gatien annonce à son Évêque, que, même avant la lecture de la lettre épiscopale, Hubert et ses complices avaient fait leur soumission et il ajoute : « Poudrier seul a « demeuré huit jours, mais après ce temps il est venu faire « sa soumission. Après la lecture du mandement tout le « monde est heureux et content. » Ce Poudrier devait être un des fils de l'ancien Syndic. Quelques jours plus tard Mgr Briand exprimait à M. Gatien toute sa satisfaction, et lançait un mandement dans lequel était déterminé le cérémonial à suivre pour lever l'interdit dont il avait frappé les paroissiens de Lotbinière. Ce mandement fut lu et, dit M. Gatien, « exécuté » le 22 décembre 1771. Écrivant à

Mgr Briand, le 5 janvier 1772, il raconte les événements de la semaine précédente : « Je ne saurais vous exprimer le « bien qu'elle (votre lettre) a produit. J'ai été pendant « quatre jours attaché, si je puis me servir de ce terme, au « tribunal de la pénitence, n'ayant simplement que le temps « de dire la messe que je n'ay pu commencer qu'à midy, « vû le nombre extraordinaire qui se présentait pour se « réconcilier à Dieu, non seulement de ma paroisse, mais « même de toutes les paroisses voisines. Je reçus l'honneur « de la vôtre, dimanche après Vêpres, et j'écrivis à toutes « les paroisses voisines qu'il y aurait le dimanche suivant « une indulgence de 40 jours, ce qui me donna tant de monde « que je n'eus pas la liberté de prendre aucune nourriture « pendant les trois jours qui précèdèrent le dimanche, si « ce n'est le soir, à la chandelle, et il en resta encore autant « le dimanche que je n'avais pu entendre pendant le courant « de la semaine, car le concours était si grand que mon « église ne pouvait le contenir. » Pour un temps où les infiltrations jansénistes faisaient sentir leur influence néfaste, tant sur le clergé que sur les fidèles, le succès du mandement épiscopal avait été vraiment prodigieux. Il témoigne d'un grand esprit de foi chez la population de Lotbinière, qui, sans discuter les irrégularités assez flagrantes de la procédure suivie par les autorités religieuses, se soumit humblement, en reconnaissant la faute commise. L'on croit voir l'abbé Gatien, par le temps rigoureux de la semaine de Noël, grelottant de froid dans son église pas chauffée et subissant avec patience ces interminables séances de confessionnal dont il sortait le corps moulu quoique l'âme satisfaite. Ces curés missionnaires d'autrefois avaient de l'endurance et du courage dans un degré suffisant pour surmonter tous les obstacles et, pour accomplir un devoir, ils ne reculaient devant aucun sacrifice.

Le 28 mai 1772, Mgr Briand se trouve en cours de visite épiscopale à Lotbinière. Les archives ne mentionnent son passage que d'une façon très sommaire, mais il n'est pas douteux qu'après les événements graves survenus pendant l'année précédente, le bon Évêque dut prêter l'oreille à bien

des plaintes et des récriminations. Les circonstances le rendraient assez naturel ; d'autant plus qu'une crise économique, provoquée par plusieurs mauvaises récoltes successives, retardait le développement du pays. Il y avait eu progrès pendant les premières années qui suivirent la Conquête, mais le mouvement s'arrêta bientôt et les colons découragés ne songèrent plus à augmenter leurs cultures. Les chiffres du recensement de 1771 le prouvent bien, en ce qui concerne Lotbinière. Nous l'avons vu, le recensement de 1762 accusait la présence de 79 familles, dont 7 ne possédaient pas encore de terres. C'est avec surprise que l'on se rend compte des chiffres du recensement de 1771, d'après lequel il n'y aurait eu à Lotbinière que 72 maisons. L'on peut bien croire qu'il y avait dans un certain nombre d'habitations plus d'une famille, mais il n'en reste pas moins acquis que la population était demeurée stationnaire. Cela ne dépendait pas assurément du Curé ni du Seigneur qui, l'un et l'autre, s'employaient de leur mieux pour favoriser l'agriculture. Nous croyons l'avoir indiqué ailleurs, le nouveau Seigneur, pour remédier à certaines incertitudes dans les titres de concession et confectionner un « terrier » fidèle, avait exigé des titres nouvels de tous les censitaires de Lotbinière en 1770. Ce fut un notaire, du nom de Chevalier, qui fit ce travail, et ses actes notariés en possession de bien des familles de Lotbinière, à l'heure où nous sommes, rendent témoignage de son esprit d'ordre et de sa recommandable calligraphie.

Après cette première démarche, qui ne fut pas moins profitable aux censitaires qu'à lui-même, M. de Lotbinière jugea utile de se chercher une compagne, et maria, le 13 décembre 1770, Marie-Josephe Godefroy de Tonnancourt, qui appartenait à une famille distinguée de la ville des Trois-Rivières. Cette union demeura stérile, au grand déplaisir du Seigneur qui entrevoyait l'extinction de sa famille. Jamais du reste fut-il mariage plus heureux que le sien ! Personne d'une distinction rare, Madame de Lotbinière se montra la digne compagne du Châtelain de Vaudreuil dans les événements heureux ou pénibles qui remplirent sa carrière.

Il n'y a pas à se le dissimuler, toute cette période, allant de 1770 à 1783, a dû être un temps d'angoisse pour le nouveau Seigneur. Non seulement il devait trouver moyen de payer les créanciers de son père, mais encore fallait-il lutter contre les préjugés et les soupçons mal fondés des gouvernants. Se ralliant franchement et sans arrière-pensée au nouveau régime, M. de Lotbinière chercha dans tout ce qui lui était possible à faire prévaloir l'autorité de l'Angleterre. Il fallait une habileté peu ordinaire pour concilier sa qualité de Français avec les devoirs que la Conquête lui imposait. Les Gouverneurs Militaires ne manquaient pas d'être mis au courant des aventures politiques et autres de son père, l'ancien Seigneur, et un sentiment assez naturel de défiance en résultait à l'égard du titulaire de la Seigneurie de Lotbinière. L'on ne voit pas cependant que sa fidélité envers la couronne d'Angleterre se soit jamais démentie. Chacun sait le malaise créé dans la Province de Québec, qui renfermait alors tout le Canada, par les soulèvements qui se produisirent dans la Nouvelle-Angleterre et ailleurs, aux approches de la grande révolte de 1775. La population tenue au courant ce qui se passait au-delà de la frontière, pour une bonne partie, entrevoyait le retour du drapeau français. M. de Lotbinière ne partageait pas cette illusion et, avec à peu près tout ce qui était resté au Canada de gentilshommes à la suite de la Conquête, demeura fidèle à la métropole. Aussi, advenant l'invasion américaine, en 1775, il fut des premiers à offrir ses services au Gouverneur-Général et fit partie de la garnison de St-Jean sur Richelieu, qui soutint un siège de 49 jours contre les envahisseurs, sous l'ordre de Montgomery. Fait prisonnier avec bien d'autres, conduit à Carillon, de là à Albany, et enfin à Bristol, en Pensylvanie, où il fut détenu pendant onze mois, M. de Lotbinière tomba malade des fièvres jaunes et demeura atteint des fièvres tremblantes pendant quelque temps encore. Un échange de prisonniers entre Anglais et Américains ayant eu lieu en décembre 1776, il s'embarqua pour le Canada, en mai de l'année suivante, pour arriver à Québec le 20 juin. « Je me rendis, dit-il, dans « un rapport adressé au Gouvernement en 1814, enfin dans

« ma famille après une absence de vingt et un mois et trouvai « que mes intérêts avaient grandement soufferts. » En récompense de sa fidélité, Carleton, alors Gouverneur-Général, lui accorda le rang et la paie de Capitaine. A son retour de captivité, à raison de maladie, il obtint sa retraite avec demi-solde qui lui fut payée toute sa vie. Nommé Juge de Paix avec des pouvoirs très étendus, dans les localités au-dessus de Montréal, il ne s'attira que des éloges de la part du Gouvernement. M. de Lotbinière demeura toujours loyal à la couronne britannique, sans toutefois déployer un zèle exubérant pendant les péripéties diverses de l'invasion américaine. Retiré dans sa Seigneurie de Vaudreuil, il travaillait avec un grand sens pratique au développement de ses propriétés, encourageant la colonisation de ses vastes domaines, en attendant de jouer un fort beau rôle au Parlement de Québec.

Que devenait pendant ce laps de temps l'ancien Seigneur, Michel de Lotbinière, qui, dès la fin de 1771, avait disposé en faveur de son fils de presque tous ses domaines, à la réserve, avons-nous dit, des Seigneuries de Hocquart et d'Alainville. Malgré ses échecs précédents, il nourrissait l'espoir de rentrer en possession de ses propriétés aliénées par la Couronne d'Angleterre, et se décida à tenter un nouvel effort. Quittant Québec en octobre 1771, il se rendit à New-York avec l'idée de se ménager des intelligences parmi les gouvernants de cette Province. A la fin de la même année, on le retrouve en Angleterre où il s'employa activement, mais sans succès, auprès des Ministres au pouvoir, pour se faire rendre ses domaines. Il y avait à Londres à cette époque, un personnage fort en vue, le Gouverneur Carleton, qui depuis deux ans se consumait en efforts pour obtenir en faveur des Canadiens, un système de gouvernement plus équitable. Quoique fort mécontent de Carleton, auquel il attribuait dans une certaine mesure ses désastres financiers, M. de Lotbinière n'hésita pas à unir ses efforts aux siens pour obtenir le résultat désiré, allant même jusqu'à combattre certaines mesures acceptées en principe par le Gouverneur, mais qui n'étaient pas à l'avantage des Canadiens.

Il fut moins heureux en ce qui regardait ses affaires personnelles et s'employa en vaines démarches pendant quatre ans et demi, au bout desquels il dut reconnaître qu'il n'obtiendrait rien du Gouvernement Anglais. L'on peut en quelque chose lui attribuer l' « Acte de Québec », passé en 1774, qui faisait droit sur certains points aux réclamations des Canadiens-Français. C'est assurément son plus beau titre à la reconnaissance de son pays natal qu'il ne devait plus revoir. L'on aimerait à pouvoir dire que ce patriote des luttes anciennes se soumit à l'inévitable et qu'acceptant le fait accompli, il chercha à faire bénéficier le Canada des fruits de son expérience et de son travail. C'est avec tristesse qu'il faut reconnaître qu'aigri par le malheur, frustré dans ses espérances, M. de Lotbinière se retourna contre son pays d'adoption, auquel il chercha à faire tout le mal en son pouvoir. Au courant de son long séjour à Londres, M. de Lotbinière avait rencontré Benjamin Franklin, agent de l'État de Massachussets, qui, sous le coup des injustices de la Métropole, méditait avec d'autres, une rupture avec la la Mère-Patrie. Franklin s'ouvrit de son projet au gentilhomme canadien et, de la communication de leurs griefs communs, naquit en toute probabilité un projet que M. de Lotbinière mit en exécution en 1776, alors que la révolte des colonies américaines était déjà un fait accompli. Voici comment il raconte la chose dans son journal : « Enfin, après « quatre années et demie de séjour inutile à Londres à « l'occasion de mes deux Seigneuries, restes de tant d'autres « si précieuses, me voyant pris de ce côté comme des autres « sans aucun espoir de retour, ne me voyant pas même « la moindre indemnité pécuniaire accordée qui pût me « soutenir à l'avenir avec ma femme et ma fille... alors, « forcé par le besoin absolu et pour me tracer une nouvelle « route de ressources ainsi qu'aux miens, je me retirai vers « la fin de mars 1776 en France mon ancienne patrie de « même que celle de ma famille et dont le souvenir parlait « encore assez vivement pour moi et j'y fus accueilli avec « distinction. J'offris peu après à cette patrie originaire qui « commençait à être vivment tracassée par l'Angleterre

« au sujet des soulèvements en Amérique, la continuité des « services que je lui avais rendus jusqu'à la prise du Canada, « qui dans l'occasion lui avaient été assez inutiles et le « Roi reçut mon offre avec bonté. Je ne prétends pas cacher « ici que, voulant me rendre d'une utilité première à cette « chère et bonne patrie dans les circonstances que je consi- « dérais déjà comme immanquables, avec un peu d'adresse, « je préférai les lui rendre en Amérique ou par l'événement « prévu, je me voyais encore propriétaire de mes deux « Seigneuries du Lac Champlain (mon unique ressource) « et j'ai été assez heureux pour avoir réussi dans toutes mes « mesures préparatoires, aussi parfaitement que je me « l'étais proposé. . . »

Quelle a été au juste la nature des services rendus à la France, et par ricochet aux Provinces révoltées, par M. de Lotbinière ? Il est très possible que ces services aient été, non seulement diplomatiques, mais franchement militaires, par suite de l'occupation du Canada par les troupes américaines. Connaissant parfaitement le terrain, il lui était facile de fournir des conseils utiles aux envahisseurs. Dès le 5 septembre 1776, M. de Lotbinière se trouve à St-Pierre de Miquelon, d'où il se disposait à aborder le continent. Le 10 novembre, étant à Chatham, Cap Cod, (Massachussets) il écrit à son fils prisonnier des Américains, à Bristol, en Pensylvanie. Cette lettre fait voir que M. de Lotbinière, l'ancien, avait conservé un grand fond d'affection pour sa famille. Il blâme son fils d'avoir fait du zèle pour l'Angleterre, en prenant les armes contre les Américains, et termine ainsi sa lettre : « Après beaucoup d'inquiétudes, de périls et de « peine, me voici enfin à portée de retrouver sous peu ma « famille. . . Me voici à même de rendre à ma patrie les « services les plus essentiels et les plus grands, si ceux qui « l'habitent veulent enfin m'écouter, leur faisant envisager « dans ce dernier moment leurs vrais et uniques intérêts, « ce que j'ai toujours fait, assurément bien au dépens des « miens, malheureusement sans succès. » Cette lettre est confiée à Franklin, auquel il donne certains conseils stratégiques, témoignant d'une haine prononcée pour l'Angleterre.

Son séjour en Amérique ne fut pas bien long; assez peut-être, pour le rendre témoin de l'insuccès de l'invasion du Canada. Déjà, en 1778, il est de retour en France, d'où, à la date du 24 décembre, il écrit à Franklin pour lui recommander son fils qui vit retiré dans sa Seigneurie de Vaudreuil. « Dans le « cas de mouvements de la part des États-Unis de l'Amérique « sur le Canada, j'espère de l'amitié que vous m'avez « montrée, que vous recommanderiez ma famille au Congrès, « de manière qu'il ne put leur être fait aucuns torts par ceux « que vous employeriez de ce côté. » A cette époque, M. de Lotbinière dépassait à peine les 55 ans, mais sa carrière était désormais brisée. Recevant du Gouvernement français une pension de 1200 lbs, il vécut quelque temps à Tours et plus tard à Paris. C'est pendant son séjour en cette dernière ville que, grâce à certaines démarches fort habiles, secondées par le Duc de Lévis, demeuré son fidèle ami, il fut nommé Marquis. Le décret royal est du 25 juin 1784 et contient des affirmations qu'il importe de ne pas scruter de trop près ; le nouveau Marquis ne possédant plus rien des domaines qu'on lui attribuait (1). Laissons-le en paisible possession de son marquisat, sauf à le retrouver plus tard, et retraçons en peu de mots la paisible histoire de ses anciens censitaires de Lotbinière.

Nous les avons quittés au lendemain de la visite pastorale de Mgr Briand, en mai 1772, alors que sous le regard bienveillant de leur nouveau Seigneur ils cherchaient, malgré des circonstances adverses, à quelque peu améliorer leur sort. L'on était presque à la veille de la révolte des colonies anglaises d'outre-frontière et les émissaires des révolutionnaires ne tardèrent pas à se répandre dans les campagnes canadiennes, pour chercher à provoquer des soulèvements qui leur auraient été favorables. C'est un fait admis en histoire que ce sont les Nobles et le Clergé du Canada qui ont conservé le pays à l'Angleterre. Le peuple presque entier et la bourgeoisie pour une bonne part, se laissèrent séduire par les belles paroles et les insidieuses proclamations des

(1) *Le dictionnaire généalogique de Mgr Tanguay*, reproduit textuellement ce curieux document, à l'article « Chartier ».

envahisseurs. Ils seraient vite passés d'une indifférence affectée à la révolte ouverte et auraient marché à la suite des « Bostonnais », si les Seigneurs et les Curés, l'Évêque en tête, n'étaient venus au secours de l'Angleterre, déjà presque vaincue. Quelle fut l'attitude de la Seigneurie de Lotbinière en cette occurrence ? Elle semble avoir été à peu près sans reproche au point de vue anglais (1). Du reste, l'invasion ne porta pas beaucoup de ce côté de la rive gauche du St-Laurent et, à part d'une poignée de mécontents que poursuivait l'idée de redevenir sujets sinon français, du moins américains, la période 1774-83 se passa sans incident fâcheux. Il semble en effet qu'un petit groupe de gens de Lotbinière se laissa gagner : nous en avons la preuve dans une lettre de Mgr Briand à M. Gatien, qui avait été dénoncé auprès de lui comme favorable aux « Bostonnais », nom que l'on donnait depuis longtemps aux habitants de la Nouvelle-Angleterre. L'on sait par ailleurs que M. Gatien avait grandement mécontenté son Évêque, car la suite de la lettre contenait des reproches fort durs : « Vous vous exposez à « vous voir traduire devant les Juges auprès desquels vous « n'êtes pas déjà trop bien, vous avez été suspecté de n'être « pas bon sujet du Roi ; outre cela, vous avez la réputation « d'être intéressé et d'aimer l'argent plus que le salut des « âmes. Vous n'ignorez pas qu'il y a déjà au Secrétariat des « plaintes auxquelles je n'eusse jamais pensé. »

Le dénonciateur était un nommé Antoine Lapointe dit Tousignan, qui accusait M. Gatien de lui refuser les sacrements, de le molester, de refuser de lui rendre un billet de 113 livres qu'il déclare faux et de faire des exactions en se servant d'une lettre épiscopale. M. Gatien, dans une lettre du 17 octobre 1777, se justifiait avec sa vigueur ordinaire de ces affirmations, en disant pis que pendre de son accusateur : « Lapointe est un scélérat, connu comme tel dans « Lotbinière et les paroisses voisines, il a voulu laisser mourir

(1) Il y a des réserves à faire. Le 17 juin 1776, lors d'une visite des commissaires du gouvernement, il est constaté : 1° que Baptiste Hamel et *Baptiste Bodet* « baillifs » ont servi les « rebelles » en cette qualité. 2° que les « rebelles » ont exigé deux corvées de 30 voitures pour la Pointe aux Trembles et le camp de Québec.— Voir *Rapport de l'archiviste*, 1927-28, page 465.

« ses enfants sans sacrements. Le billet en question a été payé « et n'existe plus. La lettre épiscopale dont il parle est une « ordonnance faite en cours de visite épiscopale commandant « de réparer le pavé du chœur de l'église et le marche-pied « de l'autel. » Il passe ensuite à l'autre accusation : « Je ne puis empêcher de parler si on me dit « Bostonnais » : il y a « un an que j'ai fait mettre en prison Antoine-Michel (La- « pointe) à l'occasion du service de Sa Majesté dont il « détournait non seulement ses enfants, mais le voisinage. « Il y a été trois mois et le voilà de retour. Il a menacé de « me tuer ainsi que le Capitaine. » Dans une lettre subséquente, Mgr Briand explique sa démarche auprès de M. Gatien en lui disant : « Il a couru un bruit ou plutôt vous « êtes soupçonné d'avoir écrit une lettre à un Curé d'en bas « par un « Bostonnais ». Il semble bien que non seulement Antoine Michel et certaines gens de sa connaissance étaient partisans des « Américains », mais aussi le Curé Gatien lui-même. Le danger d'une invasion persista pendant plusieurs années : nous en avons pour preuve une circulaire de Mgr Briand à son Clergé, du 17 décembre 1781. Le bon Évêque recommandait à ses Curés de venir en aide aux Capitaines de Milice des diverses localités, pour engager les habitants à battre les blés et autres grains sans retard, afin de les soustraire au pillage par les envahisseurs américains « qui vû leur succès ailleurs auraient pu tenter un « coup de mains du côté du Canada ». L'Évêque, au nom du Gouverneur Haldimand, ajoute que son Excellence est bien informée que « les rebelles ont des émissaires et encore « quelques partisans dans cette province ». Rien ne prouve que Lotbinière et son Curé manquèrent de fidélité, au moins dans la dernière partie de la lutte qui se termina au traité de Paris, (1783), par la libération des 13 provinces anglaises, désormais connues sous le nom d'États-Unis d'Amérique. La paix une fois signée, l'on ne tarda pas à en constater les bons effets, et la prospérité publique augmentant, la population rurale s'accrut dans de notables proportions. La preuve, en ce qui concerne Lotbinière, se trouve dans le recensement de 1790. Les chiffres sont de 112 ménages et

713 âmes, alors qu'en 1771 il y avait seulement 75 ménages et 391 âmes. Ce bienfaisant changement dut réjouir les dernières années de M. Gatien, qui n'avait pas ménagé ses peines durant son long séjour à Lotbinière, pour aider les censitaires et les encourager dans leurs travaux. Pour lui, l'heure de la récompense était toute prochaine, bien qu'il ne fût pas parvenu à un âge très avancé. Miné par le travail et les déplacements incessants que nécessitaient, tant le ministère de sa propre paroisse que celui de Ste-Croix, il succomba en mai 1785, à l'âge de 65 ans. M. Gatien voulut reposer au milieu des paroissiens de Lotbinière qu'il avait conduits, assez rudement du reste, dans les sentiers de la loi évangélique. C'est un des insignes bienfaiteurs, non seulement de la paroisse de Lotbinière, mais aussi du Séminaire de Québec, qui hérita de son modeste avoir. S'il eut une oraison funèbre, le prédicateur a du être tenté de prendre pour texte : *Bonum certamen certavi.* J'ai combattu le bon combat. C'était en vérité un lutteur sans peur, sinon sans reproche. Décédé le 10 mai, on lui fit de solennelles obsèques le 12 mai 1785 et c'est son ami M. Labadye, curé de Deschambault, qui officia à ses funérailles. M. Gatien avait été curé de Lotbinière pendant 20 ans et six mois.

Il semble certain qu'une quinzaine d'années avant la mort de M. Gatien, en plus des terres bornées par le fleuve, qui étaient toutes occupées, il y avait de concédé dès 1770, tout le rang de St-Eustache, le rang entier de St-François et une partie du rang St-Michel. Sans savoir au juste l'époque où a été verbalisée la première route allant du fleuve au rang de St-François et située près de la côte conduisant à la Vieille-Église, l'on peut assurer qu'elle a existé comme chemin de tolérance depuis 1770, année où les premiers établissements y ont été faits.

CHAPITRE XII

MM. Jacques-Étienne Chauret (1785-89) ; Jean-Marie Fortin (1789-95) ; Jean-Marie Vidal (1795-1800) ; Alexis Lefrançois (1880-01).— Services rendus au pays par M. de Lotbinière, fils.— Honneurs dont il est comblé.— Deuils de famille.— Mort de M. de Lotbinière, père.— État florissant de la Seigneurie de Lotbinière a l'aurore du 19ème siècle.

Le successeur de l'abbé Gatien à Lotbinière fut M. Jacques-Étienne Chauret, né en 1751, ordonné en décembre 1782, et qui n'avait pas encore trois ans de prêtrise quand il fut nommé curé de Lotbinière avec desserte de Ste-Croix. C'est chose fort avantageuse que de succéder à un homme dont le gouvernement a été rigide et sévère. Habitués à la discipline, les paroissiens se montrent dociles et heureux de ne pas trouver chez le successeur la dureté qui leur faisait peine lors de l'administration précédente. Il y a une détente générale au profit du nouvel arrivant. L'abbé Chauret le constata sans peine. Si l'on en juge par le peu de documents concernant la paroisse, tant dans les archives locales que dans celles de l'évêché, son séjour de moins de quatre ans à Lotbinière fut bien paisible et sans incident fâcheux. Grâce aux efforts de MM. Petit et Gatien, la paroisse était pourvue d'une église neuve et d'un presbytère convenable. Il lui manquait une sacristie et M. Chauret se mit à l'œuvre pour la bâtir. A cette fin, lors d'une assemblée de paroisse, le 5 juin 1786, il fit ressortir la grande incommodité qu'il y avait « vû la petitesse du sanctuaire », où étaient entassés les clercs et les chantres, d'y mettre encore le linge et les ornements d'église. L'on peut se faire une idée de l'exiguité du local, en consultant l'acte d'inhumation du troisième Curé de Lotbinière, l'abbé Angers. Ce document affirme que le corps de M. Angers a été placé à un demi-pied du marche-pied de l'autel de St-Eustache et à un pied et demi

du marche-pied du maître-autel. C'est presque invraisemblable comme petitesse, car cet autel de St-Eustache était situé dans la chapelle de ce nom faisant saillie vers le côté sud de l'église. A l'assemblée de paroisse, il fut décidé, sans opposition, que c'était nécessaire de bâtir une sacristie de vingt pieds carrés, en pierre. Les travaux devaient commencer après les semences et se terminer avant les foins, et l'on nomme Syndics pour conduire les travaux : Joseph L'Héros et Jean-Baptiste Beaudet. Le procès-verbal fut envoyé à l'évêché et en revint dûment approuvé et annoté par le Vicaire-Général de Monseigneur d'Esglis, Monsieur Gravé, qui n'oublia pas de faire remarquer que les formalités légales en cas de répartition devaient être observées. Comme le procès-verbal signé par qui de droit (21 juin 1787) ne put arriver à Lotbinière avant la fin du mois de juin, l'on est admis à se demander si les travaux de la sacristie ne furent pas retardés de quelques mois. Rien ne le prouve cependant d'une façon certaine. Il est fort possible que l'on se soit passé de répartition et d'homologation et que le travail se soit fait par corvées ou contributions volontaires. Remarquons ici, que lors de la construction de l'église, Mgr de Pontbriand avait demandé à l'abbé Petit de ménager dans le cimetière une place du côté de l'épître pour y placer une sacristie, plus tard. Il semble probable qu'au lieu d'être mise à angle droit avec le chœur de l'église comme le suppose la recommandation de l'évêque, la sacristie fut bâtie au bout du rond point. Ce qui le fait croire, c'est que, en creusant une tranchée pour des conduits d'eau, l'on a trouvé des murs d'assez grande épaisseur vis-à-vis la propriété à l'est de la Fonderie Bernier. L'abbé Chauret ne put jouir bien longtemps de sa nouvelle sacristie, car il mourut au commencement de février 1789 après quelques semaines de maladie. Nous donnons ici son acte de sépulture : « Le trois « février mil sept cent quatre-vingt-neuf, par nous soussigné « prêtre Récollet, Curé de la paroisse de St-Pierre-les- « Becquets, a été inhumé dans le chœur de cette église, « du côté de l'Évangile, le corps de Messire Jacques Etienne « Chauret, Curé de cette paroisse, décédé le premier du

« présent mois à cinq heures du matin, muni de tous les « sacrements. Ont été présents, Monsieur Fortin Prêtre « curé de Ste-Croix, Jean-Baptiste Lemay, Joseph Lemay, « Antoine L'Heureux, Joseph L'Heureux, et plusieurs « autres dont les uns ont signé et les autres ont déclaré ne « le savoir, de ce requis suivant l'ordonnance. (Signé) « Fortin Ptre, Frère Louis, Prêtre, Récollet. »

Cet acte de sépulture donne plusieurs renseignements utiles. Il nous apprend tout d'abord que l'abbé Fortin, qui devait succéder à M. Chauret, était déjà Curé de Ste-Croix et ensuite il indique la présence aux obsèques, de Jean-Baptiste Lemay et de Joseph L'Heureux, le premier, Capitaine de Milice et bras droit du Seigneur, et le second, chef d'une famille qui a fait sa marque dans Lotbinière.

L'examen des registres de l'état civil démontre une augmentation assez rapide de la population. L'année où mourut l'abbé Chauret, il y avait eu trente naissances, et dès l'année suivante, l'on en compte quarante, chiffre qui fut bientôt dépassé. Nous aurons l'occasion de donner d'autres statsitiques provenant du recensement de 1790. Comme il a été dit plus haut, le successeur de l'abbé Chauret fut M. Jean-Marie Fortin, déjà Curé de Ste-Croix depuis deux ans ou à peu près. Le *Répertoire* de Mgr Tanguay veut qu'il se soit trouvé à Lotbinière dès 1788. La chose n'est pas possible, car M. Chauret n'est mort qu'au commencement de 1789, et l'abbé Fortin, Curé de Ste-Croix, se trouve à ses funérailles.

Rien de saillant pendant cette administration qui alla de février 1789 à octobre 1795. Au recensement de 1790, Lotbinière renfermait une population de 713 âmes, dont 358 hommes et 355 femmes. Quant aux enfants et célibataires, ils se chiffraient par 227 hommes et 228 femmes. En fait de gens mariés, veufs ou veuves, l'on comptait 106 hommes et 112 femmes, ce qui suppose bien près de 140 ménages. En confrontant ces chiffres avec ceux du recensement de 1762, l'on constate que l'augmentation de la population avait été de 350 âmes, ce qui, vû les circonstances, est très passable pour une période de 28 ans. Il ne semble pas que, dans

l'espace de six ans, la Fabrique ait fait autre chose que de payer ses dettes, et l'abbé Fortin, homme de beaucoup d'ordre, s'y employa consciencieusement sans se laisser convaincre par les demandes de secours qui arrivaient d'ailleurs. C'est au point que Monseigneur Hubert, Évêque de Québec, ayant sollicité de la part de la Fabrique, une contribution en argent pour soulager la pauvreté des colons, aussi bien de l'endroit que d'ailleurs, les marguilliers et les notables réunis à la date du 10 avril 1789, déclarèrent unanimement qu'il y avait fort peu de chose au coffre de la Fabrique et qu'ils avaient de lourdes dépenses à rencontrer ; ce qui rendait impossible de faire la moindre aumône. Ils ajoutaient, pour atténuer leur refus, que l'on prierait les gens le plus à l'aise de donner quelque chose, afin de rencontrer les intentions charitables de l'Évêque. Le premier juillet 1789, Mgr Hubert était à Lotbinière, en cours de visite pastoale, et y demeura jusqu'au 3 du même mois. Il y rencontra nombre de personnes portant le même nom que lui, et qui lui touchaient d'assez près par les liens du sang. Le grand adversaire de l'abbé Gatien, Étienne Hubert, ancien Syndic, âgé alors de 80 ans, était son cousin et put venir le saluer avec la longue théorie de ses descendants. Dans le mandement pour la Visite, il est question de la sonnerie de la cloche à l'arrivée de l'Évêque, ce qui laisserait entendre qu'ôn 1789, l'église était pourvue d'une sonnerie quelconque. Ce n'est pas absolument certain cependant, car peu d'années après, un des successeurs de M. Fortin sollicitait la permission de prendre quelque argent au coffre de la Fabrique pour acheter une cloche. L'abbé Fortin vit les cultures s'étendre au rang St-François et au rang St-Eustache et des chemins rudimentaires se tracer un peu au hasard des accidents de terrain dans ces endroits et dans d'autres plus éloignés. Il semble s'être occupé de culture et possédait une terre au rang de St-François, dans le voisinage de celle qu'occupa plus tard le censitaire François Rivard. L'abbé Fortin, né en 1751, et ordonné en 1777, n'avait que 38 ans à son arrivée à Lotbinière et quarante-quatre ans quand il quitta cette paroisse pour aller à Ste-Foy, près de Québec. Son séjour

n'y fut pas long, et après plusieurs années passées à St-Jean de l'Ile d'Orléans, on le voit mourir en 1829, aumônier de l'Hôpital-Général. Les paroissiens de Lotbinière durent vivement regretter le départ de M. Fortin, dont l'administration avait été fort heureuse et dépourvue de ces incidents fâcheux qui bouleversent les paroisses et laissent de regrettables souvenirs. Il jouissait sûrement de la confiance de ses Supérieurs et les postes avantageux qui lui furent confiés par la suite en sont une preuve bien certaine.

On lui donna pour successeur l'abbé Jean-Marie Vidal dont le *Répertoire du Clergé* donne la notice suivante : « Né à Québec le 8 janvier 1764, ordonné le 15 août 1790 ; « 1792 curé residant des Grondines ; 1795 curé de Lotbinière « où il déc`de le 23 novembre 1800 à 37 ans. Il était archi- « prêtre. » La nomination de M. Vidal est du 25 octobre 1795, jour même où suivant les registres de l'évêché, M. Fortin fut « déchargé » de la cure. Il y avait eu dans le courant de 1795, une visite pastorale, faite par le Grand Vicaire du temps, et dont les ordonnances ne furent publiées que le 15 octobre 1795. Faut-il voir dans cette publication et le départ de M. Fortin, une simple coincidence ? Ce serait un point à éclaircir. En l'année 1793, Mgr Hubert avait établi des Archiprêtres pour lui venir en aide dans l'administration de son vaste diocèse. Le nouveau Curé de Lotbinière, qui n'avait que cinq ans de prêtrise, reçut de son Évêque cette haute marque de confiance et fut nommé Archiprêtre, le 12 janvier 1796. Mgr Denaut lui renouvela ses pouvoirs en 1797. L'on se rappelle qu'en 1789, la Fabrique avait refusé de faire l'aumône à l'Évêque qui tendait la main pour les pauvres du diocèse. Comme confus de leur décision, les marguilliers, en 1796, demandèrent l'autorisation de donner aux indigents de la paroisse, le blé qui avait été recueilli dans la quête de l'Enfant-Jésus de l'année. Inutile de dire que la permission fut donnée de grand cœur. Il semblerait que M. Vidal n'avait pas un respect exagéré pour les autorités judiciaires du temps. Pour faciliter l'administration de la justice, en ce qui concernait les causes peu importantes, l'on avait institué des Cours ambulantes,

ou de tournée, qui tenaient leurs assises de place en place. Il n'était pas toujours facile de trouver un local convenable et faute de mieux, l'on demanda au Curé de Lotbinière de laisser tenir la Cour dans son presbytère. Il refusa péremptoirement à la date du 20 juillet 1796, et son refus motiva une plainte en forme à l'Évêque, de la part du Juge Osgoode et une déclaration circonstanciée du Capitaine de Milice, l'une et l'autre datées du 27 juillet 1797. Mgr Denaut, en cours de visite pastorale à Lotbinière, le 13 juillet 1796, avait pu d'avance constater par lui-même si les raisons du Curé étaient admissibles. A distance, il nous semble que M. Vidal avait parfaiteement raison d'interdire l'entrée de sa maison à la répugnante cohorte des plaideurs de campagne avec leur escorte de curieux en mal d'émotions légales. Il est possible qu'ennuyé par la perspective de nouvelles instances de la part de l'Autorité, M. Vidal ait conçu l'idée d'agrandir la « maison presbytérale », comme on disait alors, afin de pouvoir loger la Cour de tournée quand elle reviendrait. Cela expliquerait une demande de bâtir qu'il fit à Mgr Hubert, le 14 février 1797. La réponse ne se fit pas attendre, et deux jours plus tard on lui faisait savoir de Québec, qu'une simple demande du Curé ne suffisait pas, mais que pour réparer comme pour bâtir, il fallait une assemblée de marguilliers ou de paroisse et l'observation de toutes les formes légales. Le presbytère fut-il agrandi ? C'est fort douteux et rien ne le prouve. M. Vidal devait être un homme au cœur sensible et charitable, car souffrant de ne pouvoir faire l'aumône à son gré, il sollicita, au cours de l'année 1798, une mutation de cure « pour pouvoir secourir « ses parents pauvres ». La cure demandée était celle de St-Augustin qui en effet, à cette époque, devait produire plus de revenus que Lotbinière. Mais les Curés ne sont pas mieux partagés que les autres en ce qui regarde la satisfaction de leurs désirs, même les plus légitimes. St-Augustin ne lui fut pas accordé, et M. Vidal demeurant à Lotbinière, se consola en s'absentant plus que de raison, au jugement de ses paroissiens, qui s'en plaignirent à l'Évêque, à la date du 27 mars 1800. Au reste, ils n'eurent bientôt plus de raison

de trouver à redire aux absences de leur Curé, qui pouvaient être parfaitement motivées, car, le 23 novembre de la même année, M. Vidal était appelé à Dieu. Voici son acte de sépulture : « Le vingt-cinq novembre mil huit cent par nous « prêtre soussigné, curé de St-Pierre les Becquets, a été « inhumé dans l'église de cette paroisse St-Louis de Lotbi- « nière, Messire Jean Vidal, Archiprêtre, curé de la dite « paroisse, décédé la surveille, âgé de trente-six ans, dix mois, « dix-sept jours, muni des secours de l'église et en présence « de Messieurs Janvier Leclaire, Gabriel-Elzéar Taschereau, « Clovis Courtin, Alexis Dorval Ptres, Jean-Baptiste Lemay, « Jean-Baptiste Demers, Joseph Rousseau, qui ont signé « avec nous.

« (Signé) : Alex. Dorval, Ptre ; G.-Elz. Taschereau, « Ptre ; J.-B. Leclerc, Ptre ; Courtin, Ptre ; J.-B. Le- « may ; J.-B. Demers ; J. Rousseau.

J. Dorval, Ptre. »

C'est du temps de l'abbé Vidal, en 1797, que les habitants du village de St-Antoine, de nouveau commencent à se remuer pour être desservis par le Curé de Ste-Croix. Ce village établi sur la limite est de la Seigneurie de Lotbinière et en bordure du fief Ste-Croix, renfermait des terres colonisées par les habitants de cet endroit. Privées de bâtiments dans les commencements, ces fermes ne tardèrent pas à en être pourvues, et les gens qui y demeuraient, habitués à se rendre à l'église de Ste-Croix, située à quelques milles de distance, se firent difficilement à l'idée de parcourir plus de deux lieues pour assister aux offices à Lotbinière. Pour de bonnes raisons, leurs doléances n'eurent pas de succès, mais ce ne fut que partie remise, et après un bon nombre d'années ils réussirent à gagner leur point. L'on peut le conjecturer, M. de Lotbinière qui suivait ces démarches de près, ne tenait pas à voir sa Seigneurie divisée entre deux paroisses. Il est prouvé du reste par sa correspondance qu'il refusa de concéder pendant assez longtemps certains terrains marécageux situés dans le village de St-Antoine, parce que l'eau qui en provenait servait à alimenter le ruisseau actionnant le moulin banal du Domaine. C'est vers ce temps,

si l'on en croit une inscription gravée sur le mur du moulin actuel, que cet édifice fut ou bâti ou considérablement réparé. Sur le mur faisant face au fleuve, vers le coin nord-ouest, se lit le millésime 1799. Que faut-il en croire ? En l'absence de documents précis, on ne peut le déterminer. Il est certain qu'en 1723, le moulin était situé près de la grève, à l'extrémité ouest du Domaine, à l'endroit où le ruisseau se jette dans le fleuve. C'est prouvé par le procès-verbal du premier chemin établi près du St-Laurent, par autorité du Grand-Voyer. D'autre part, le moulin actuel, tout en pierre et à deux étages, avec un développement de 71 x 50 pieds, est bâti pour une bonne part de galets de grève et de pierres qui ont déjà servi à une maçonnerie. Cet édifice a été élevé avec la pierre de démolition de l'église du Domaine, dont le Seigneur reprit possession en 1765. En ce cas, le moulin actuel n'a pu être bâti avant cette date et il nous semble bien probable, étant donnés les embarras financiers du Seigneur, que le travail fut remis à plus tard, retardé même jusqu'en 1799.

Le successeur de l'abbé Vidal, M. Alexis Lefrançois, passa un mois sans prendre possession de la cure de Lotbinière. Comme son prédécesseur, M. Lefrançois venait de la paroisse des Grondines, où il avait exercé le saint ministère depuis 1796. Né à Québec, en 1767, ordonné en 1795, il semble qu'en le voyant arriver, les bonnes gens de Lotbinière pouvaient se dire, qu'après trois Curés qui n'avaient fait que passer, ils en avaient un dont le séjour serait plus prolongé. Vaines espérances ! De tous les Curés de Lotbinière, M. Lefrançois est celui qui y demeura le moins longtemps, car, arrivé à Lotbinière dans la dernière moitié de décembre 1800, il fut transféré à Bonaventure le 18 septembre 1801. Les archives de la Fabrique, en dehors des registres de l'état civil, sont absolument muettes à son sujet. Il n'eut pas même le temps de prendre contact avec ses paroissiens, ni de se rendre compte des beautés du pays qu'ils habitaient. L'explication la plus naturelle de son prompt départ, c'est que Monseigneur de Québec avait besoin d'un prêtre robuste et courageux pour la mission de Bonaventure, poste éloigné

et fort pénible. L'abbé Lefrançois y vécut trois ans, et au bout de six années additionnelles à l'Ile-aux-Grues, se trouve, en 1810, curé de St-Augustin, où il demeura pendant 38 ans ; plus heureux en cela que son prédécesseur, M. Vidal, qui avait vainement sollicité le même poste. Déjà fort âgé, il se retira à l'Hôtel-Dieu pour y mourir en 1856, à l'âge de 89 ans. Cette longévité n'a pas d'égale dans la longue suite de ceux qui ont desservi Lotbinière. Le plus souvent, les fréquentes mutations d'administrateurs religieux ou civils, comme celles par lesquelles Lotbinière était passé, retardent le progrès et nuisent à l'esprit de suite que doit posséder tout bon gouvernement. Les successeurs de l'abbé Lefrançois en firent l'épreuve.

Avant d'aborder leur histoire, revenons quelque peu en arrière pour nous rendre compte des faits et gestes du distingué propriétaire de la Seigneurie, M. Chartier de Lotbinière. Nous lui avons faussé compagnie, au moment où il venait de recevoir, de Lord Dorchester, des témoignages non équivoques de confiance et d'estime. Le Gouverneur-Général ne laissait passer aucune occasion de lui être agréable. Déjà Juge de Paix avec des pouvoirs fort étendus du côté de Montréal ; alors de l'élection du 10 juillet 1792, pour le premier Parlement du Canada, nous le voyons élu député du comté de York et il siège comme tel jusqu'à la dissolution de ce Parlement en 1796. Le rôle joué par lui, pendant de premier et timide essai de gouvernement représentatif, fut souverainement utile à la nationalité canadienne-française et très honorable pour lui-même. L'on sait ce qui se passa. A peine les délibérations commencées, le parti anglais proposa de supprimer l'usage de la langue française dans les rapports de la Chambre. C'est alors que M. de Lotbinière, élevant la voix, protesta vigoureusement contre cette mesure dont l'adoption aurait été fatale aux Canadiens Français. Grâce à son attitude digne et ferme, bien que conciliante, et aux protestations énergiques de ses adhérents, la motion néfaste fut rejetée. La Chambre lui témoigna sa confiance en l'élisant à la présidence (1), le 28 janvier 1794. M. de

(1) Il remplaçait M. Panet, nommé juge.

Lotbinière fut un très bon Président. Par ses conseils, sa douceur et le liant de son caractère, il sut maintenir le calme dans la Chambre. A l'expiration du premier Parlement, ses collègues, pour l'honorer, lui offrirent un dîner de gala, au meilleur Hôtel de Québec.

Lord Dorchester, très satisfait du zèle et de la conduite loyale de M. de Lotbinière, lui en témoigna publiquement une fois de plus sa satisfaction et le nomma Membre du Conseil Législatif, le 2 août 1796. Ses activités politiques ne l'éloignèrent pas des rangs de l'armée, car le Gouverneu ayant créé une organisation militaire spéciale à Vaudreuil, sous le commandement du Baron de Longueil, il fut nommé Commandant en second avec le rang de Lieutenant-Colonel, le 12 mai 1794, en attendant d'autres distinctions d'ordre militaire qui lui arrivèrent plus tard. M. de Lotbinière fut loin de négliger le développement de ses Seigneuries par suite de ses nombreuses occupations au dehors. L'on se rend compte par sa correspondance qu'il n'oublie pas ses censitaires, fait ouvrir des concessions nouvelles et assiste aux assemblées convoquées par les Grands Voyers pour l'établissement des chemins. En ce qui regarde Lotbinière, la période 1790-1800 c'est celle de la colonisation d'une partie du rang St-François, de la concession dite Petit St-Charles, du grand rang double de St-Charles et du rang du Portage, voisin du rang St-Michel déjà établi. Rien de ce qui peut contribuer au développement de la Seigneurie ne lui demeure étranger. Bon et serviable pour les censitaires, on le voit compâtir à leur peu d'aisance et laisser accumuler à son détriment de nombreux arrérages qui finirent par lui causer de sérieux embarras.

L'année 1799 devait être pour lui une année d'épreuves. A la date du 28 juillet, Madame de Lotbinière mourait, sans postérité ; elle fut la première occupante du caveau seigneurial de Vaudreuil, L'on peut facilement se figurer l'accablement produit par ce deuil, sur l'âme aimante de l'époux exemplaire qu'était M. de Lotbinière. La mort de sa femme, sa compagne depuis 29 ans, laissait le foyer du manoir de Vaudreuil à peu près désert. Il ne restait plus au

Seigneur de si vastes domaines que sa mère, dont la vie se prolongea jusqu'en 1807. La mort de Madame de Lotbinière avait été précédée de quelques mois par celle du Marquis de Lotbinière, arrivée à New-York vers le commencement de l'année 1799. Retraçons brièvement la fin de carrière de ce dernier vestige des luttes d'autrefois. Nous l'avons laissé à Paris, alors qu'il venait d'être décoré du titre de Marquis, en juin 1784. Du mois de juillet 1784 à octobre 1786, l'on ne sait rien des allées et venues du nouveau Marquis, sauf qu'il continue à habiter Paris, où il se trouve encore, alors de la mort de son beau-frère, M. de Repentigny, décédé en cette ville, le 9 octobre 1786, et non aux Indes, en 1776, comme le prétend l'Historien Garneau. M. de Lotbinière en parle avec connaissance de cause, car il assistait à son inhumation le 11 du même mois, au cimetière dit « des Porcherons ». Peu après, on lui accorde une gratification spéciale de 1200 livres sur les fonds secrets. Depuis quelque temps il correspondait avec M. Jay, le Secrétaire d'État des États-Unis, pour se ménager une retraite en ce pays en cas de besoin, et probablement aussi pour se rapprocher de son fils. Ses amis de France l'y encourageaient de toutes leurs forces et à plusieurs points de vue ils avaient parfaitement raison. Ajoutons à cela que les premiers grondements de la Révolution étaient déjà nettement perceptibles pour qui voulait les entendre. Après une réponse favorable reçue de M. Jay, le Marquis annonça dès la fin de l'année 1786, qu'il s'embarquerait pour les États-Unis en avril 1787. L'on ne sait trop s'il partit à cette date, mais le 19 novembre 1787, nous le trouvons installé à New-York, dans une pension tenue par un français du nom de Lafargue. Au 31 décembre de la même année il habite encore ce logis, mais ensuite l'on perd complètement sa trace jusqu'aux débuts de l'année 1799, où il fut emporté par la fièvre jaune qui exerçait ses ravages en cette ville. L'épidémie faisait tellement de victimes que l'on omettait les formalités ordinaires ; les sépultures n'étaient pas enregistrées et l'on se bornait à enfouir avec précipitation les cadavres des pestiférés. M. de Lotbinière, seul en ce pays, sans parents ni

amis peut-être, abandonné de tous dans ses derniers moments, dut subir le sort de tant d'autres qui ne trouvèrent d'autre lieu de repos que la fosse commune. L'on ignore le lieu de sa sépulture. Pour y suppléer dans la mesure du possible, un monument funéraire, de beau style, lui a été érigé dans l'église de Vaudreuil, mais il repose en terre étrangère. L'un des grands regrets de cet homme, distingué par tant de côtés, ce fut de ne pouvoir mourir sûr le sol canadien et au sein de sa famille. Maintes fois il avait fait solliciter cette faveur par des personnages influents dont le Gouvernement appréciait les services, mais Lord Dorchester était resté inflexible et refusa impitoyablement la supplique du vieillard accablé par l'infortune et qui ne désirait plus qu'une chose, revoir son pays avant de mourir. Les Gouvernants sont quelquefois mal inspirés, prenant pour sage et prévoyante politique ce qui n'est en définitive que de la cruauté. En quoi ce vétéran des luttes anciennes, réduit à l'impuissance par l'âge et le malheur, pouvait-il nuire à la sécurité de l'État ? (1)

(1) Beaucoup des détails donnés ci-dessus sont tirés du journal intime du Marquis de Lôtbinière, commencé alors de sa première campagne en Acadie (1744) et continué jusqu'à sa mort en 1799. Par malheur, il ne reste de ces mémoires que cinq fascicules formant partie des archives de la famille Joly de Lotbinière.

CHAPITRE XIII

L'abbé Paul-Louis Landriaux, curé (1801-12).— Projet de division de la paroisse.— Amélioration de la Voirie.— Sollicitude de M. de Lotbinière pour le développement de la Seigneurie.— M. de Lotbinière se remarie.— Il est question de bâtir une nouvelle église.— Requête a Monseigneur Plessis.— L'emplacement de l'église est choisi.— Requête des paroissiens pour bâtir ailleurs.— Refus de Monseigneur Plessis.— Mort de l'abbé Landriaux.

L'abbé Lefrançois eut pour successeur, à Lotbinière, M. Paul-Louis Landriaux qui prit possession de sa cure nouvelle, dès le départ de son confrère, en route pour Bonaventure. Né à Montréal, en 1758, et ordonné en 1785, il avait exercé le ministère à Ste-Croix et plus tard à Berthier. M. Landriaux connaissait un peu le pays, ce qui n'avait pas manqué de le mettre au courant des affaires locales. Il est toujours utile à un Curé, arrivant dans un nouveau poste, de se rendre compte d'une manière générale, de l'esprit de la population à gouverner et des obstacles à rencontrer. L'abbé Landriaux ne tarda pas à voir naître l'occasion de se servir des connaissances acquises autrefois. Dès la fin du mois de décembre 1801, on le voit s'élever vigoureusement contre les prétentions de son voisin de Ste-Croix, l'abbé Leclerc, qui s'attribuait à tort la dîme des cultivateurs du rang de St-Antoine, situé sur la limite est de la Seigneurie de Lotbinière. En cela, M. Leclerc allait au-devant des désirs des gens de cet endroit qui, nous l'avons vu ailleurs, voulaient se faire attacher à Ste-Croix et même avaint fait des démarches inutiles en ce sens. M. Landriaux protesta que distraire ces terres de sa paroisse, c'état lui enlever un bon tiers de sa dîme. A distance, cette prétention peut sembler exagérée, car le territoire occupé par ces censitaires est relativement peu considérable. Chacun sait que dans les contestations de cette nature, l'intérêt particulier fausse le jugement et

empêche la vérité de se faire jour. Les Supérieurs ne manquent pas de s'en rendre compte, mais souvent et pour de bonnes raisons,ils affectent le rôle de dupes, sauf à se reprendre plus tard. Pour le moment, c'est M. Landriaux qui eut gain de cause, ce qui n'empêcha pas les gens de l'endroit de revenir à la charge et de présenter à l'Ordinaire, le 12 avril 1802, une requête en forme pour être détachés de Lotbinière. Il y avait 10 pétitionnaires, mais cette fois encore. M. Landriaux triompha malgré les fort bonnes raisons alléguées par les récalcitrants. Leur grand cheval de bataille était la longueur du chemin à parcourir pour se rendre à l'église de Lotbinière et le mauvais état de la voirie.

C'est vers ce temps que l'on voit le rang St-François et les concessions de St-Charles et du Portage se développer d'une manière un peu plus considérable. La colonisation de ces endroits remonte à l'année 1770, époque où le notaire Chevalier refit le terrier de la Seigneurie.

Déjà, probablement depuis que l'église du Sault-à-la-Biche était bâtie, les défrichements étaient commencés au-delà de la seconde concession, dans un territoire où la terre était excellente et promettait de beaux rendements aux colons. Le terrier de 1805 constate qu'en 1770, il y avait 40 terres concédées à cet endroit. Cela ne veut pas dire nécessairement que les possesseurs y tenaient feu et lieu. La numération de ces lots avait été faite d'une manière un peu singulière, en deux séries de 20 terres chacune. L'une allait vers le nord est et l'autre vers le sud-ouest et les deux terres qui portaient le chiffre 1 étaient voisines. Il ne faudrait pas croire que cette numération coïncidât avec la route qui descend au fleuve, car le numéro premier des terres de la division du nord-est était la quatrième terre de l'autre côté de la route. Pour ne pas embrouiller les choses, disons qu'il y avait, entre 1770 et 1805, 24 lots au sud-ouest de la route actuelle et 16 au nord-est. Le numéro 309 du terrier de 1832, terre des héritiers Blanchet, était le numéro 1 de la série du nord-est. En 1805, les numéros des terres furent changés, et en commençant au sud-ouest allèrent de un à quarante-trois, en attendant un nouveau changement

en 1832. En se guidant sur les indications du terrier de 1805, controlées et vérifiées par une liste d'arrérages de rentes de l'année 1799, l'on peut dresser une liste assez complète des premiers censitaires du rang St-François. Commençons à l'extrémité est :

No 20 — Sans occupant. Terre des héritiers Octave Bernier.
" 19 — Louis Tousignan.
" 18 — Pierre, fils de Louis Poudrier.
" 17 — Antoine, fils de Jos. Tousignan.
" 16 — J.-Bapt. Croteau.
" 15 — Joseph Beaudet.
" 14 — Xavier Tousignan.
" 13 — Joseph, fils de Louis Poudrier.
" 12 — J.-Bapt-Noël dit Tousignan.
" 11 — François Beaudet.
" 10 — Pierre Beaudet.
" 9 — Hubert Beaudet.
" 8 — Henri L'Heureux.
" 7 — Pierre Lemay, père.
" 6 — Augustin Poudrier.
" 5 — Louis Leclaire.

ROUTE DESCENDANT AU FLEUVE

" 4 — Louis Leclaire.
" 3 — Henri Leclaire.
" 2 — Jean-Bapt. Guimont.
" 1 — ?
" 1 — Pierre Jacques.
" 2 — François Guimont, par échange avec Louis Courteau.
" 3 — Joseph Beaudet, fils.
" 4 — Augustin Lemay et Joseph, son fils.
" 5 — Joseph Houde.
" 6 — Augustin Lemay et Nicolas Lemay, son fils.
" 7 — François Courtois.
" 8 — Amable Roirault dit Laliberté.

" 9 — Jean Monpas.
" 10 — Jérémie Lemay Poudrier.
" 11 — Louis Bélanger.
" 12 — François Guimont, fils.
" 13 — Charles Hubert et plus tard François Lemay Poudrier.
" 14 — Pierre L'Hérault.
" 15 — Joseph L'Hérault et Hubert Beaudet. Terre vendue plus tard à Jean Gagnon.
" 16 — Henri Leclerc.
" 17 — Louis Leclerc.
" 18 — Louis Leclerc, vendue à Joseph Lemay Poudrier.
" 19 — Henri Leclerc.
" 20 — Louis Leclerc, vendue en 1810 à Jos., fils d'Augustin Poudrier.

Les terres du côté ouest, numérotées de un à 15, sont censées avoir été concédées en 1770. Ont-elles été occupées par des gens tenant feu et lieu ? Ce n'est pas chose certaine. Nous avons sous les yeux l'acte de concession numéro 8, en faveur d'Amable Laliberté, du 23 septembre 1805. Il est spécifié que Laliberté devient propriétaire « si toutefois « cette terre n'a pas été ci-devant concédée à d'autres, « auquel cas le présent titre demeurera nul, sans aucun « dommage contre le Seigneur ». Cela donne à croire que M. de Lotbinière ne savait pas trop à quoi s'en tenir au sujet des propriétaires précédents de la terre numéro 8. Il est très probable qu'il en fût de même des 14 terres que l'on prétend avoir été concédées dès 1770. Quant aux 25 autres, elles peuvent bien avoir trouvé place dans le terrier de 1770, comme terres arpentées et à concéder, mais il semble assez certain qu'elles ne furent occupées que peu avant l'année 1800, et le Seigneur dans le terrier de 1815 n'indique que les dates des titres de concession. Ces gens figurent pour la plupart sur la liste des arrérages de rentes en 1799, preuve qu'ils occupaient leurs terres depuis un certain nombre d'années. En examinant cette liste l'on peut se rendre compte qu'elle est composée en majeure partie de

noms de gens appelés Leclaire, Lemay, Poudrier, Tousignan, Beaudet et Bélanger, tous descendants des censitaires occupant, en 1762, la concession située sur le fleuve. L'on peut y ajouter les familles Jacques et Houde qui avaient des représentants près du Domaine et dans le rang de St-Eustache. Il serait fastidieux de s'arrêter à refaire leur généalogie. Quant aux autres, recherchons leur origine :

Louis Courteau.— (N° 2, François Guimont).— La famille habitait Lotbinière depuis 1768, époque où deux des fils de François Courteau, de Deschaillons, marièrent des filles de Lotbinière. Cette famille est disparue de Lotbinière depuis l'an 1900.

François Courtois.— (N° 7).— Famille originaire de Deschaillons. François Courtois, né à Deschaillons en 1756, était marié à Marie-Louise Maillot, de la même paroisse. Il était fixé à Lotbinière en 1792. Le 22 juillet 1797, un feu de forêt balaya le rang de St-François, pour ne s'éteindre que sur les bords de la Rivière du Chêne. François Courtois y fut brûlé à mort, de même qu'une de ses voisines. Sa descendance a quitté Lotbinière depuis longtemps.

Jean-Baptiste Croteau.— (N° 16, côté N.-Est).— Était né à Ste-Croix et, en 1801, maria, à Lotbinière, Victoire Auger. Il habitait St-François en 1801. La famille Croteau est disparue de Lotbinière après 1850.

François Guimont.— (N° 2, côté est et No 12, côté ouest).— Cette famille est originaire du Cap-St-Ignace. François Guimont maria Claire Lambert, avant 1782, et était fixé à Lotbinière avant 1794. François Guimont, fils du précédent, majeur en 1803, maria Françoise Lemay Poudrier, à Lotbinière, le 21 février 1803. C'est la souche commune de tous les Guimont de Lotbinière et des paroisses voisines.

Amable Roirault dit Laliberté.— (N° 8, côté ouest). — Comme plusieurs autres des colons du rang St-François, Amable Roirault dit Laliberté venait de Deschaillons, où il était né le 24 février 1773. Il épousa Françoise Guimont, à Lotbinière, le 27 février 1797. M. de Lotbinière lui avait promis une concession de terre en 1794, mais l'acte n'en fut

dressé qu'en 1805. Amable Laliberté est la souche commune de tous les Laliberté de Lotbinière. L'on peut, avec certitude, refaire la généalogie de cette famille, une des plus importantes de la paroisse. L'ancêtre premier c'est Gaspard Roy, venant de Ste-Anne de la Pérade et qui, en 1709, était domicilié à Lotbinière. En 1693 il avait épousé Marguerite Hébert, fille d'un des colons de 1680. Étant roux de chevelure, il fut appelé Roy « Roux », nom qu'ont gardé ses descendants. Ses fils Jean-Baptiste et Joseph ajoutèrent à ce sobriquet le surnom de Laliberté, pour une raison que nous ignorons. Jean-Baptiste demeurait à Deschaillons, où son père avait obtenu une concession de terre, tandis que Joseph habitait Lotbinière, entre les deux rivières du Chêne. L'un des fils de Jean-Baptiste, Michel, marié à Angélique Bergeron, appelée quelques fois Barabé dans les registres de l'état civil, continua la lignée à Deschaillons et eut pour fils Joseph-Amable qui vint se fixer à Lotbinière. Depuis bon nombre d'années le surnom de Roiroux transformé en Roirault n'est pas usité ; il n'est plus question que de Laliberté dans les actes publics.

Jean Monpas.— (N° 9).— Né à St-Michel en 1760, marié à Québec, à M.-Josèphe Gingras, 14 février 1786, et deuxièmement, à Lotbinière, à Victoire Roiroux, le 16 juillet 1798. Il était à Lotbinière et fixé au rang St-François, en 1797, car c'est là que mourut sa première femme, victime de l'incendie où périt François Courtois, dont il a été question ci-dessus. Les Monpas, de Lotbinière et lieux voisins, descendent de Jean Monpas et de Victoire Roiroux. Pour être complet, ajoutons aux terres du côté sud-ouest une autre, voisine du numéro 15, qui aurait été possédée, dès 1770, par Pierre l'Héros, et deux biens qui lui font suite, concédés en 1801. Les trois lots qui suivent (18-19-20), n'ont jamais été défrichés.

Les colons de cette localité, depuis 1791, possédaient un chemin de front, verbalisé par Jean Renaud, Grand-Voyer, qui avait établi son chemin dans le cordon qui sépare la seconde de la troisième concession (St-François). Ce chemin verbalisé s'étendait de la terre de François Beaudet à celle

de François Guimont, fils, qui était, en 1791, la dernière occupée du côté Sud-Ouest. Pour une raison ou une autre les gens ne tinrent pas compte des ordres du Grand-Voyer et continuèrent à faire usage du sentier primitif qui ne suivait pas le cordon des terres. Pour légaliser cet état de choses qui pouvait avoir de graves inconvénients, le Grand-Voyer Taschereau, en juillet 1805, vint déclarer que le bout de chemin de front, depuis chez François Beaudet jusqu'à chez François Guimont, suivrait, non pas le cordon, mais le sentier anciennement pratiqué, avec tous ses méandres. C'est l'origine de ce qui a été nommé le « Saumon » du rang St-François, nom qui a été donné à une certaine étendue de terre comprise entre le cordon et le chemin de front.

Grâce à une liste d'arrérages de rentes trouvée dans les archives de la Seigneurie, nous sommes renseignés sur les censitaires du rang St-Michel et du rang du Portage qui lui fait suite. Le rang de St-Michel, ou seconde concession entre les deux Rivières du Chêne, avait été colonisé, avant 1762, par des Acadiens, venus probablement par voie de Québec et qualifiés de « réfugiés » par le recensement de 1762. Leurs descendants avaient continué à occuper ces terres, et d'autres familles de Lotbinière et de Deschaillons étaient venues les y rejoindre. L'on constate qu'il y avait au rang St-Michel, 13 familles, dont voici les noms, dans l'ordre suivi par le scribe de 1799 :

François Courteau, Ambroise Hébert, Jacques Hébert, Pierre Hébert, Michel Lemay, Jean Bernard, Michel Godet, Jean Minier Lagacé, Pierre Courteau, Michel Marcot, François Bergeron, Antoine Poudrier et Antoine Auger.

Les noms de la plupart de ces colons nous sont familiers pour en avoir cherché ailleurs l'origine. Il y en a deux cependant avec qui il sera bon de faire connaissance.

Jean Minier Lagacé.— Vivait au rang St-Michel avant 1782. Il était marié à Marie-Blanche Gaudet, Acadienne, en 2des noces. Jean Minier était originaire de Ste-Anne de la Pocatière et sa première femme, épousée en 1782, à Lotbinière, se nommait M.-Geneviève Lemay. Louis Minier

Lagacé, époux de Rosalie Michaud, vivait à Lotbinière au même temps. Il était frère de Jean M. dit Lagacé.

François Bergeron.— De St-Antoine, marié à Marguerite Barabé, à Deschaillons, en 1778, et fixé à Lotbinière avant 1800.

Les terres du rang du Portage furent concédées peu de temps avant 1799 et en petit nombre. La chose est connue par une note ajoutée à la liste des censitaires de cet endroit qui est ainsi conçue : « Commencent à payer en 1799. » Ces nouveaux censitaires sont tous des gens habitant déjà Lotbinière et qui achetaient ces terres en bordure de la Rivière du Chêne pour agrandir leurs cultures ou établir leurs enfants. Voici les noms des nouveaux colons :

François Lemay, Pierre Godet, Jérôme Beaudet, Clément Leclaire, Baptiste Bernard, Jérémie Poudrier, Pierre Bernard, Joseph Poudrier, Michel, fils de Louis Beaudet, Joseph Beaudet, Pierre Leclerc fils, François Bélanger et Henri Choret.

Henri Choret.— Époux de M. Choret, demeurait à Ste-Croix en 1790. En 1796 il habitait Lotbinière, où il faisait inhumer un de ses fils, âgé de 17 ans. Cette famille n'a plus de représentant à Lotbinière depuis bon nombre d'années.

Les ancêtres des autres familles qui ont établi le rang du Portage sont faciles à retracer par les détails déjà donnés. Les renseignements au sujet des voies de communication entre la concession de St-Michel et le rang du fleuve ne sont pas très abondants. Il semble certain que le chemin de front fut tracé au petit bonheur, suivant le caprice des colons. Quant à la route pour descendre au fleuve, c'est celle qui existe encore à moins d'un mille de la grande rivière du Chêne. Elle doit remonter à l'an 1770, époque où le Seigneur s'occupa de mettre un peu d'ordre dans les affaires de la Seigneurie. A cette époque reculée où le rang St-François ne faisait que de commencer à être colonisé, il n'y avait aucune voie de communication de ce côté. Alors, les censitaires de la concession de St-Michel et plus tard ceux du rang du Portage, s'ils voulaient remplir leurs devoirs religieux, devaient descendre une route de soixante arpents pour

arriver au fleuve, se rendre de là à la grande rivière du Chêne qu'ils traversaient à gué et suivre la grève jusqu'à l'église paroissiale du Sault à la Biche. Il y avait bien l'alternative de se rendre à la chapelle de St-Jean Deschaillons, mais le trajet n'était ni moins long ni moins difficile.

Pendant que le rang St-François se développait et que la concession du Portage voyait arriver ses premiers colons, les défrichements commencèrent à gagner le rang St-Charles et furent même poussés jusqu'à la Rivière Boisclair. Déjà en juillet 1804, lorsque la majeure partie du chemin de front de St-François fut verbalisée, il avait été question d'ouvrir une route allant du rang St-François à la rivière Boisclair et de verbaliser le chemin de front du rang St-Charles. Au dernier moment, les gens qui avaient demandé ces travaux ne se montrèrent pas, mais l'existence de la requête prouve qu'avant 1804, ces endroits commençaient à être colonisés. La chose est si vraie qu'au mois de septembre 1805, les mêmes pétitionnaires revinrent à la charge pour faire verbaliser : 1° Un chemin pour aller du rang St-François à la rivière Boisclair et 2° le chemin de front qui partage les deux concessions du rang St-Charles. Le Grand Voyer Taschereau décida sur leur demande, de verbaliser une route qui partant du rang St-François, entre les propriétés de François Hamel (à l'est) et de Louis Tousignan (à l'ouest, N° 19), traverserait leurs terres pour gagner celles de Louis Lemay (à l'est) et de Pierre Lord (à l'ouest) situées dans le rang St-Charles. La route verbalisée ne dépassait pas le rang de St-Charles. Le Grand Voyer ajoutait à son procès verbal les paroles suivantes qui le terminaient : « Et quant à ce qui regarde la « demande d'une route depuis le fronteau nord de la con- « cession nord de la Rivière Boisclair, jusqu'à icelle rivière « Boisclair et aussi quant à ce qui regarde la demande d'un « chemin de front, vû qu'il ne s'est présenté personne pour « donner les informations nécessaires pour la dite route « demandée et aussi que les fronteaux ne sont pas encore « bien déterminés pour fixer au juste le dit chemin de front, « étant sur les lieux, je n'ai pas cru pouvoir fixer et régler « ces chemins jusqu'à plus amples informations. » Donc, en

septembre 1805, la route du rang St-François au rang St-Charles était verbalisée, seulement jusqu'au rang St-Charles et pas au-delà, et le chemin de front du rang St-Charles n'était pas encore fixé. Par les signatures de la requête adressée au Grand-Voyer, nous connaissons les noms des premiers colons du rang St-Charles. Les voici dans l'ordre que donne la requête :

Pierre Lord, Louis Lemay, Jean-Baptiste Blais, Elie Pilote, Ambroise Blanchet, Raphaël Blanchet, Charles Blanchet, Pierre Blanchet, Pascal Tanguay, Michel Leclerc, Joseph Gagnier, Joseph Rousseau, Abraham Bernier, Marcel Labbé.

La plupart sont des nouveaux venus dans la région de Lotbinière et il sera utile d'indiquer leur lieu d'origine.

Pierre Lord.— Né à St-Roch des Aulnaies, marié à Thérèse Blais, à Lotbinière, le 26 novembre 1805.

Jean-Baptiste Blais.— Né à St-Pierre de la Rivière du Sud. Marié à Angèle Auger, le 24 novembre 1807, à Lotbinière.

Élie Pilote.— Né à la Baie St-Paul, marié à Lotbinière, à M.-Judith Déry, le 29 octobre 1806.

Ambroise Blanchet.— Né à St-Roch des Aulnaies, marié à Lotbinière, à M. Charlotte Benoît Abel, le 3 novembre 1807.

Raphaël Blanchet.— Frère d'Ambroise Blanchet, ci-dessus.

Charles Blanchet.— Né à Berthier-En-Bas, marié à Reine Blais, à Berthier, le 8 novembre 1779.

Pierre Blanchet.— Né à St-Roch des Aulnaies, marié à Josephte Leclerc, à Lotbinière, le 13 octobre 1812.

Pascal Tanguay.— Né à St-Vallier. Marié à Marie Carbonneau, le 7 septembre 1807.

Joseph Gagnier.— Né à St-Roch des Aulnaies, marié à Marguerite Blanchet.

Joseph Rousseau.— Né probablement à St-Pierre de la Rivière du Sud. Il y avait, en 1799, au rang de St-Antoine dans Lotbinière, une famille du nom de Rousseau. En 1818, Joseph Rousseau habitait encore le rang St-Charles. Il est

dit veuf de M.-Rosalie Denis dit St-Pierre, à son mariage avec M.-Louise Picher, à Lotbinière, le 30 janvier 1821.

Abraham Bernier.— Marié à Marie-Céleste Cloutier ; il vivait au rang St-Charles en 1804 et encore en 1808.

Marcel Labbé.— Né à l'Islet, marié à M.-Élisabeth Boisvert Jobin, à Lotbinière, en 1812. Marcel était le frère de Louis Labbé, du rang St-Eustache.

Quelques habitants du rang St-Charles font défaut sur cette liste de l'année 1804. Ce sont : Louis Caron, Pierre Castonguay et Joseph Mercier, tous gens mariés qui figurent dans les registres de l'état civil de cette époque. Le Grand Voyer n'avait pas jugé à propos de verbaliser, en 1804, le chemin qui allait du rang St-Charles à la rivière Boisclair, mais du moment que la concession de ce nom fut peuplée, ce qui ne tarda guère, le chemin avec sa forme actuelle fut légalisé. Bien plus, en juillet 1809, l'on travaillait activement à faire un chemin qui allait de la rivière Boisclair à la rivière Huron. Il faut reconnaître que, dans les années qui s'écoulèrent de 1790 à 1805, les progrès de la paroisse furent rapides et constants. Sous la poussée vigoureuse, imprimée par le Seigneur du temps, que secondait vaillamment son représentant à Lotbinière, le Capitaine de Milice Jean-Baptiste Lemay, les concessions se peuplaient de colons, tirés des rangs plus anciens et aussi d'un contingent considérable de gens venus des paroisses de St-Roch des Aulnaies, de l'Islet et du Cap-St-Ignace. Le mouvement devait s'accentuer plus tard, mais l'on constate que dès 1805 se trouvent, à Lotbinière, les ancêtres des pionniers laborieux qui ont remplacé la forêt primitive par de belles cultures. C'est vers ce temps que l'on commence à se rendre compte des activités de deux hommes qui, pendant le premier tiers du 19ème siècle, jouèrent à Lotbinière un rôle assez considérable ; nous voulons parler de l'arpenteur Louis Legendre et du notaire Ambroise Chavigny de la Chevrotière. Louis Legendre était originaire de Ste-Croix, mais se fixa à Lotbinière étant encore jeune. Très au fait des choses de sa profession, il eut vite gagné la confiance de M. de Lotbinière qui le chargea de vérifier les limites de la Seigneurie et

d'arpenter les concessions nouvelles qu'il desirait établir. Si M. Legendre se fût borné à ses travaux de mesurage, de même qu'aux devoirs que lui imposait sa position d'officier de milice, il aurait transmis à la postérité une réputation fort enviable. D'autres ambitions le rendirent un véritable fléau pour la paroisse. Quant à M. de la Chevrotière, descendant de la famille de Chavigny, qui avait joué un grand rôle aux débuts de l'établissement de la Nouvelle-France (1), il était originaire de Deschambault et, avons-nous dit, exerçait la profession de notaire. Du moment qu'il fut en possession de son brevet, en 1804, il traversa le fleuve et vint s'établir dans le voisinage de l'église du Sault-à-la-Biche. M. de la Chevrotière est le premier homme de loi qui ait habité Lotbinière. Sa présence répondait à un besoin réel, car avant lui, les acquéreurs de terres dans la Seigneurie étaient forcés de se déplacer pour faire dresser les actes notariés de la concession de leurs patrimoines. Quand ce n'était pas à Québec qu'il fallait aller, c'était tout au moins à St-Antoine ou à Ste-Anne de la Pérade. A peine arrivé, les clients affluèrent au bureau du jeune notaire. Ses relations d'affaires le mirent aussitôt en contact avec le Seigneur, qui lui accorda sa confiance. Le temps aidant, M. de la Chevrotière devint l'Administrateur de la Seigneurie et le personnage le plus important de la paroisse de Lotbinière, mais n'anticipons point.

Nous avons pris congé de M. de Lotbinière au moment où, accablé d'un double deuil, il cherche à oublier l'un et l'autre par un redoublement d'activité dont profitaient à la fois son pays et ses censitaires. Le décès de Madame de Lotbinière en 1799, avait laissé son foyer désert et la solitude finit par lui peser d'autant plus, qu'obligé par sa position de sortir beaucoup dans le grand monde, il n'avait personne pour faire les honneurs de sa maison. Il songea donc à se remarier. Pour un homme de sa condition et de sa fortune, c'était une tâche relativement facile, car les familles les plus honorables de l'aristocratie canadienne-française auraient été flattées

(1) Voir pour plus de détails, la très intéressante monographie de M P.-G. Roy : *La famille Chavigny de la Chevrotière.*

de son alliance. Ce n'est pas de leur côté qu'il dirigea ses recherches. Suivant en cela une tendance subsistant encore, et qui a anglifié une bonne partie de l'ancienne noblesse du pays, il demanda la main d'une personne assez jeune et de nationalité écossaise. La future épouse portait le nom de Mary-Charlotte Munro et était veuve du Capitaine Dennis, attaché au Commissariat des troupes anglaises, cantonnées au pays. Fille du Colonel John Munro de Fowlis, Président du Conseil Législatif du Haut Canada; elle possédait une rare distinction. Madame Dennis était protestante de religion, mais se convertit au catholicisme avant son mariage, qui eut lieu à Vaudreuil, le 15 novembre 1802. Il y avait une certaine disproportion dans l'âge des époux ; M. de Lotbinière avait déjà 54 ans, ce qui n'empêcha pas cette alliance d'être très heureuse. Les années suivantes comptent parmi les plus belles de la vie du Seigneur ; elles furent signalées par la naissance de plusieurs enfants qui vinrent réjouir son foyer. Le bonheur n'est jamais sans mélange ici-bas et M. de Lotbinière en fit la triste expérience : des six enfants nés de son mariage, deux garçons moururent en bas âge et une fille, Angélique, s'éteignit vers sa douzième année. Il lui resta trois filles, Louis-Josephte, née à Vaudreuil, en décembre 1803, Marie-Charlotte, née en juillet 1805, et Marie-Julie-Christine, née à Vaudreuil, en 1810.

Revenons maintenant aux événements qui marquèrent l'année 1802 et celles qui la suivirent immédiatement. Les censitaires de Lotbinière ne tardèrent pas à recevoir la visite de la nouvelle Châtelaine qui souvent dans la suite accompagna son mari, sans tenir compte des difficultés du voyage. Avant même que l'année 1802 fût terminée, M. de Lotbinière vit mourir Madame de Bonne, sa sœur unique, dont il était séparé depuis bien des années. Les faveurs administratives continuèrent à pleuvoir sur lui : ainsi, en 1804, le Gouvernement lui octroyait 12,961 acres de terre dans le canton Newton, et en 1808, il était fait Commissaire des petites causes dans la Seigneurie de Vaudreuil. Sa grande préoccupation, cependant, c'était le développement de ses Seigneuries, et, comme nous l'avons laissé voir, les

censitaires de Lotbinière profitaient largement de son esprit d'initiative et de sa générosité. L'on se rend compte que les Sieurs Legendre et de la Chevrotière, de même que son Chargé d'affaires, Jean-Baptiste Lemay, avaient pour consigne de prêter main forte à l'abbé Landriaux, qui fréquemment avait besoin de leur autorité dans ses contestations avec les paroissiens. C'est chose connue, il n'y a pas que les affaires importantes qui bouleversent ce petit monde que l'on nomme une paroisse. La moindre vétille quelquefois déchaîne une tempête et cause de graves désordres. M. Landriaux en fit l'ennuyeuse expérience. L'on est très chatouilleux, dans les campagnes, et aussi quelquefois dans les villes, au sujet de certaines préséances dans les églises, places d'honneur dans les cérémonies, distribution de pain bénit, bancs ou sièges privilégiés. Que d'interminables querelles émaillent nos annales à ce sujet ! Bien malgré lui, M. Landriaux se trouva mêlé dès 1804, à une de ces affaires épineuses. Il s'agissait du Major de Milice, (en l'espèce, Louis Legendre), qui voulait l'emporter sur les Capitaines de paroisse et recevoir avant eux et en quantité plus forte, le pain bénit dominical. L'Évêque de ce temps, qui, certes, avait bien d'autres chats à fouetter, dut intervenir pour décider la chose et en même temps imposer une pénitence publique à un jeune couple dont la fréquentation en vue du mariage avait été peu édifiante. Il y eut dispense de parenté accordée par l'Ordinaire, mais aussi pénitence publique et exemplaire de la part des coupables. Tel était l'esprit de foi de nos ancêtres, que cette dure sentence fut exécutée sans récrimination. M. Landriaux, évidemment, maintenait la discipline ancienne et, successeur de M. Gatien, de rigoureuse mémoire, il montait assidûment la garde autour de son troupeau. Sa sévérité naturelle était constamment alimentée par le désaccord qui régnait entre ses paroissiens auxquels il ne manquait jamais de dire leur fait sur un ton plutôt agressif. Il avait eu occasion, en 1807, d'écrire à Monseigneur de Québec pour solliciter des indulgences à certaines fêtes ; sa lettre se termine ainsi : « J'espère que votre Grandeur me permettra de prendre au coffre tout

« pour la couverture de l'église, car les habitants ne sont « pas d'accord pour réparer et encore moins pour bâtir. « Il viendra un temps où l'on ne pourra faire l'office décem- « ment et peut-être n'est-il pas bien loin. » Cette lettre laisse entrevoir que l'église était dans un grand état de délabrement et que les francs-tenanciers ne s'entendaient pas. Ce désaccord était probablement causé par l'état ruineux de l'église et son exiguité, mais surtout par sa situation désavantageuse et peu centrale. En septembre 1805, M. Landriaux est nommé Archiprêtre, mais cette dignité ne semble pas avoir augmenté son autorité auprès des paroissiens qui continuèrent à se montrer désagréables à l'égard de leur Pasteur, dans les petites choses comme dans les grandes. Rien de plus nécessaire que de réparer une toiture d'église qui fait eau et cependant marguilliers et francs-tenanciers convoqués en mai 1807, et cela à plusieurs reprises, refusent obstinément de faire les réparations requises et se séparent en consentant uniquement à acheter des bonnets carrés pour l'usage de l'église. L'année suivante, le marguillier en charge, un nommé Joseph Côté, du rang St-Eustache, fait encore mieux, en refusant d'acheter de l'huile pour la lampe du sanctuaire et le bon Curé d'en écrire à l'Évêque pour lui demander s'il ne pourrait pas remplacer cet homme gênant « par un marguillier plus doux et plus accommodant ». La réponse fut négative et on lui conseilla la patience, grand remède en pareil cas. C'est en cette année, peut-être pour adoucir les esprits, que la neuvaine de St François Xavier fut établie dans la paroisse. Le diplôme est du 24 octobre 1808. Il est sûrement de bonne politique de ne pas s'acharner à faire du bien aux gens malgré eux, et M. Landriaux semble l'avoir compris, laissant à ses paroissiens le temps de réfléchir et de se rendre compte de la nécessité de réparer l'église, ou d'en construire une autre. Il arriva alors ce qui est ordinaire en pareil cas, les gens de Lotbinière comprirent qu'il n'était plus possible de reculer, et se décidèrent à bâtir une église nouvelle. Ce n'est pas du jour au lendemain que l'on prit cette détermination, ce fut l'affaire de près de trois ans. Monseigneur Plessis avait été

tenu au courant de ce qui se passait à Lotbinière et n'osait se promettre un dénouement favorable, lorsque, à sa grande surprise, étant en cours de visite pastorale, en juin 1810, on vint lui présenter une requête signée par 206 francs-tenanciers, par laquelle on « demandait la permission de « bâtir une église en tel endroit qu'il le voudrait ». Ces derniers mots font voir qu'il était question de déplacer l'église et que l'on ne s'entendait pas sur l'endroit où elle devait être construite. Il semble que Monseigneur Plessis saisit la balle au bond et alla immédiatement choisir l'emplacement de l'édifice. L'arpenteur Legendre fit sans retard un plan du terrain et le soumit à qui de droit. Dans le choix du site, Monseigneur s'était surtout préoccupé de placer l'église au centre de la partie habitée de la Seigneurie. S'éloignant du bord du fleuve et suivant une route pratiquée dans le bois et qui conduisait au rang St-François, à 45 arpents du fleuve et au sommet d'une petite élévation, il avait fixé son choix sur un terrain de six arpents en superficie. Ce morceau de terre formait partie du bien d'un nommé Joseph Auger qui ne demandait pas mieux que de voir une église bâtie sur sa ferme. Tout semblait bien aller et l'on aurait cru que la question de la nouvelle église était définitivement réglée. C'est rare qu'en pareille occurrence les choses se passent aussi paisiblement, et Monseigneur dut être content des bonnes gens de Lotbinière. Grand fut son étonnement de recevoir quelques mois plus tard, une lettre de M. de Lotbinière, dans laquelle ce dernier demandait, au nom de ses censitaires, qu'un autre terrain fût choisi. Le Seigneur énumère ses raisons, pour ne pas bâtir l'église à l'endroit désigné par l'Évêque de Québec. Le résumé de son plaidoyer, c'est que les gens habitant le rang du fleuve auraient à parcourir 90 arpents de plus pour se rendre à l'église et en revenir, dans de fort mauvais chemins. Pour les censitaires, comme pou lui-même et sa descendance, ce trajet constituait un inconvénient notable. Il ajoute que l'on n'avait pas besoin de se préoccuper beaucoup de l'éloignement des gens qui occupaient les concessions nouvellement colonisées, parce que la Seigneurie ayant une superficie

de 24 lieues, il y avait largement de la place pour trois ou quatre églises quand le besoin s'en ferait sentir. Les paroissiens de Lotbinière proposaient à Monseigneur de bâtir leur église sur un terrain occupé par un nommé Joseph Filteau, situé à quinze arpents et demi plus bas en descendant le fleuve et dans la première concession. Détail fort intéressant : le Seigneur donne le nombre des censitaires de la Seigneurie. Suivant lui, en octobre 1810, il y avait dans la première concession, 96 terres habitées ; au rang St-Michel, 30 colons ; au rang St-Antoine, 37 ; au rang St-Eustache, 48 ; au rang St-Jean-Baptiste, 46 ; au rang St-François, 43 ; au rang St-Charles, 75 ; au rang du Portage, 22. Soit en tout 397 terres concédées. La réponse de Monseigneur Plessis ne se fit pas trop attendre et n'était pas de nature à plaire au Seigneur et à ses censitaires. Monseigneur de Québec affirme bien carrrément qu'il n'admettait pas la valeur des raisons données pour bâtir ailleurs que sur le site qu'il a lui-même chois', et pose en principe, que le système de placer les églises le long du fleuve et au front des paroisses est mauvais, a déjà fait bâtir des églises inutilement à l'Ile d'Orléans et ailleurs, et que du reste les francs-tenanciers de la paroisse devaient se rappeler qu'ils ont promis solennellement à leur Évêque d'en passer par sa décision, et c'est ce qu'ils ne font pas. Il ajoute en terminant : « comme il n'y « a pas de désignation de place par écrit, ni de croix de « plantée, ces opérations seront suspendues en attendant la « requête des habitants ». L'on voit que la requête annoncée par M. de Lotbinière, et datée du 3 octobre, n'était pas encore parvenue à Québec. Ce document n'était qu'une copie de la lettre de M. de Lotbinière et portait 135 signatures, tout en affirmant qu'il y avait 437 terres habitées dans la Seigneurie. Monseigneur Plessis, visiblement agacé, profita de certaines différences entre les affirmations du Seigneur et celles de la requête qui lui arriva le 17 octobre, pour répondre comme suit à M. de Lotbinière : « D'après votre « lettre, il y a 397 terres d'établies et d'après la requête il y « en a 437. La requête ne porte que 135 signatures ; il en « faut la majorité pour compléter les démarches nécessaires ;

« cela ira à un an : vû la mauvaise récolte le mal ne sera pas « grand. » La partie était remise, non pour un an, mais pour sept, par suite de la disparition de l'abbé Landriaux et du désarroi causé par la guerre de 1812, dans laquelle Seigneur comme censitaires furent appelés sous les armes. L'examen des registres de l'état civil fait voir que l'abbé Landriaux cessa d'exercer le ministère au mois de juillet 1811, et qu'il eut pour desservant, jusqu'au mois d'octobre, l'abbé Jean, Curé des Grondines, qui devait lui succéder. Il mourut au commencement de l'année suivante et reçut la sépulture, dans le chœur de l'église paroissiale, le 22 janvier 1812. M. Landriaux était le cinquième Curé inhumé dans l'église du Sault-à-la-Biche et ce devait être le dernier ; les autres, nous le rappelons pour mémoire, c'étaient l'abbé Simon-Alexis Angers, inhumé dans l'église du Domaine, le 9 décembre 1733 et transporté le 28 février 1765 ; l'abbé J.-B. Gatien, inhumé le 12 mai 1785 ; l'abbé Chaurest, inhumé le 3 février 1789 et l'abbé Jean-Marie Vidal, inhumé le 25 novembre 1800.

CHAPITRE XIV

———

L'abbé Joseph-Maurice Jean (1812-21).— Ses antécédents. — État de l'église a son arrivée.— Guerre de 1812.— Progrès de la colonisation et de la voirie.— M. de la Chevrotière devient administrateur.— M. de Lotbinière et l'abbé Jean s'occupent de batir une nouvelle église.— Visite de Mgr Panet.— Luttes de M. Jean et des Syndics.— Mort de M. de Lotbinière.— Mort de M. Jean.

L'abbé Joseph-Maurice Jean était né à Québec, en décembre 1753, peu d'années par conséquent avant la Conquête, et quoique jeune, avait pu en connaître et souffrir les incidents malheureux. Promu à la prêtrise en 1780, nous le trouvons d'abord, missionnaire à St-Joseph de la Beauce et plus tard, Curé de Ste-Marie, dans la même région. En 1786 il dessert les Écureuils et ensuite Contrecœur. Curé de Ste-Geneviève en 1792, et après dix ans, des Grondines, il fallut presque un ordre de la part de Mgr de Québec pour lui faire accepter la cure de Lotbinière, lors du décès de l'abbé Landriaux. Peut-être était-il au courant des difficultés de son prédécesseur avec les paroissiens, et par conséquent bien excusable de peu témoigner d'empressement pour accepter la succession. Au physique, nous savons que M. Jean était court et gros, mais là se bornent les détails que nous avons sur ce point. Bon financier, au dire de l'abbé Faucher qui lui succéda à peu d'années d'intervalle, il possédait meme « un rare talent pour faire de l'argent », ce qui est, du moment que l'on ne dépasse pas certaines bornes, une qualité très appréciable. Le nouveau Curé fut péniblement impressionné par l'état de délabrement dans lequel il trouva son église, lors de sa prise de possession en 1811. Voici ce qu'il en dit dans une lettre à Mgr Plessis, du 12 avril 1812. « Je ne puis mettre fin à ma lettre sans vous

« avouer qu'aimant naturellement la propreté, quoique sans « fierté, je suis pénétré de douleur et de honte de me voir « assez bien logé quoique à mes dépens, tandis que mon « Dieu est dans un temple si peu décent. Les planchers sont « soulevés, il en sort de dessous une odeur sépulcrale, très « nuisible à la santé. On est toujours en danger de se casser « les jambes et je crains fort lorsqu'il faut donner la com- « munion. Les habitants sont bien endettés, plusieurs n'ont « rien semé l'an dernier et je me suis fait un plaisir de leur « avancer toute ma dime pour leur donner un nouveau « courage. Il y a au coffre 8,460 livres... si vous l'aviez pour « agréable nous nous servirions de cet argent... pour rétablir « le dedans de l'église et avoir une cloche. » Il semblerait donc qu'en 1812, le clocher de l'église n'était pas encore meublé. L'ensemble n'était pas réjouissant, d'autant plus que M. Jean laisse entendre qu'il ne demeurait pas au presbytère, probablement aussi délabré que l'église, car il se dit logé à ses dépens. Ce lamentable état de choses devait se prolonger pendant près de dix ans encore, jusqu'à l'aménagement de l'église nouvelle. A la date où écrivait M. Jean, il ne fallait pas songer à bâtir, car la guerre venait d'éclater entre le Canada et les États-Unis, et l'on ne savait trop à quoi s'en tenir sur l'issue de la lutte engagée avec un ennemi bien plus puissant qu'en 1775. Au reste, les années étaient mauvaises et les ressources minimes. Lors de la déclaration de la guerre, M. de Lotbinière, âgé de 65 ans et peu valide, entra en campagne comme Colonel Commandant la Division de Milice de Vaudreuil, comprenant deux bataillons, ceux de Vaudreuil et de la Rivière du Chêne, ce dernier provenant sans doute de la Seigneurie de Lotbinière. Le 3 novembre 1812, il reçut l'ordre de se tenir prêt à marcher avec sa division et fit élever des retranchements à la grande île de Beauharnois, où il aurait rencontré l'ennemi, si de Salaberry ne l'eût arrêté à Châteauguay. La division de M. de Lotbinière servit ensuite dans une démonstration contre Plattsburg en 1813. L'année suivante, au 21 janvier 1814, le vieil officier donna sa démission pour cause de santé et ce fut le terme de sa vie militaire commencée en 1759. Comblé

d'honneurs par le Gouvernement du temps, il eut désormais le loisir nécessaire pour s'occuper uniquement du développement de ses Seigneuries.

Nous l'avons laissé entrevoir déjà, Lotbinière, dès avant l'aurore du 19ème siècle, voyait affluer de nouveaux colons, et le mouvement ne fit qu'augmenter avec les années. Après l'établissement du rang double de St-Charles, les censitaires envahissent les abords de la Rivière Boisclair et y fondent une nouvelle concession dès 1805. Vers le même temps, les terres du Petit St-Charles sont concédées et en 1807, le rang double de St-Joseph est ouvert. Ces deux dernières concessions, après avoir été habitées pendant bon nombre d'années, ont vu disparaître successivement les gens qui les peuplaient et sont devenues la propriété des censitaires des rangs voisins. Le même sort était réservé au rang de St-Jean-Baptiste qui s'est fondu par degrés dans le rang de St-Eustache. Le mouvement de la voirie suivant de près l'établissement des nouveaux colons, dès 1806 il y avait raccordement entre les chemins de front des rangs St-Eustache et St-François. L'année 1812 fut particulièrement remarquable par les importants travaux de voirie entrepris ou du moins décidés par les Grands Voyers. Ainsi, l'on trace un chemin allant du rang St-François au rang du Petit St-Charles en même temps qu'un chemin de front pour ce rang, avec entente que les travaux ne prendraient fin qu'en 1815. Au mois d'août de la même année, l'on verbalisait la route reliant le rang de St-Eustache au fleuve. Disons que cette route existait depuis longtemps comme chemin de tolérance. Enfin, au mois d'août, l'on se décida à améliorer dans un degré notable le chemin qui longeait le St-Laurent, en changeant le tracé établi en 1723 Ce changement, depuis longtemps demandé, consistait à faire un chemin neuf qui, partant du Domaine, venait se souder à l'ancien chemin, près du patrimoine séculaire de la famille Beaudet. Le nouveau chemin permettait d'éviter de nombreuses côtes et les fondrières des terrains avoisinant les grèves. Depuis 1804, le rang de St-François possédait un chemin de front verbalisé, mais seulement jusqu'à la pro-

priété de François Guimont, et comme d'assez nombreuses terres avaient été concédées, l'on se décida, en 1816, à prolonger le chemin à travers une douzaine de terres concédées après 1801. Ce nouveau chemin de front se terminait un peu au-delà de la terre qui appartient aujourd'hui à la famille Gagnon. Il devait plus tard être continué jusqu'à la Rivière du Chêne, nous dirons en quelles circonstances. En 1817, les censitaires du rang de St-Eustache, établi avant 1724, s'avisèrent de penser qu'il serait peut-être utile de faire verbaliser leur chemin de front. La cérémonie ne fut pas bien longue. Ils comparurent tous devant le Grand Voyer D'Estimauville et lui signifièrent que trouvant leur chemin bon, ils entendaient bien le garder tel qu'il était, avec tous ses méandres. C'est assurément un chemin fort pittoresque, mais où il n'y a pas dix arpents qui suivent la ligne droite. M. de Lotbinière s'imposait le plus souvent la tâche assez ardue d'assister aux assemblées de censitaires où les travaux se décidaient ; quelquefois même il proposait ces améliorations de la voirie.

Dès avant cette époque, M. de Lotbinière se rendit compte de la nécessité de fournir plus d'eau au moulin à farine ; son propre intérêt l'exigeait, car la plus forte partie du revenu de la Seigneurie consistait dans les droits de mouture. C'était tout un problème, que de faire moudre, car le moulin banal, souvent manquait d'eau par suite du déboisement des terres ; aussi voyons-nous le Seigneur refuser de concéder les terrains marécageux du rang St-Antoine, parce que le ruisseau du Domaine y prenait sa source. En 1811, il recommande à son chargé d'affaires, à Lotbinière, le Capitaine de Milice, de faire une saignée à la Rivière Boisclair, pour inonder ces terres et par là augmenter le débit du ruisseau. Depuis longtemps, en la personne de Jean-Baptiste Lemay, M. de Lotbinière possédait un Intendant fidèle et intelligent. Il eut le malheur de le perdre en 1812 et le regretta vivement. Le successeur tout désigné, c'était le Notaire de la Chevrotière, déjà très au fait des affaires de la Seigneurie et rempli des meilleures intentions en ce qui concernait les censitaires. M. de la Chevrotière était un correspondant de premier

ordre et un chroniqueur infatigable de toutes les nouvelles, petites ou grandes, qui lui arrivaient. Rien de plus curieux que ces interminables lettres écrites au Seigneur, dans lesquelles il lui raconte tout ce qui se passe dans la Seigneurie. C'est une mine précieuse où nous puiserons à deux mains pour cette période assez mouvementée de l'histoire de Lotbinière. Il s'entend médiocrement avec l'Arpenteur Legendre, dont le caractère brouillon le fait souffrir, mais en homme conciliant et avisé, ne le laisse pas trop voir. Rendant compte du revenu du moulin à farine, en 1811, dernière année de la gestion de M. Lemay, il nous apprend que Lotbinière était assez productif en blé, même dans les années médiocres. La part du moulin, en 1811, avait été de 351 minots vendus à 10 francs, ce qui n'était pas mal du tout quant au prix.

Entre temps, M. de la Chevrotière avait fait la connaissance de l'abbé Jean, dont il eut bientôt conquis l'estime et qui lui confia sans retard la préparation de nombreuses obligations que lui signaient les censitaires de la Seigneurie. M. de Lotbinière ne tarda pas à être mis au courant de l'aisance relative de M. Jean et, souvent à court d'argent pour ses entreprises, il ne manqua pas de s'adresser au Curé pour des emprunts qui, à la longue, devinrent considérables. Il en résulta des liens d'intimité entre le Seigneur et le Curé. Les enfants de M. de Lotbinière en vinrent à appeler M. Jean leur « gros oncle », et de même que leur mère, ne manquaient jamais de le faire saluer lorsque le Seigneur écrivait du côté de Lotbinière.

Comme l'eau du ruisseau du Domaine baissait toujours considérablement au cours de la belle saison, dès l'année 1814, M. de Lotbinière songea à établir un moulin à farine ailleurs et s'en ouvrit à l'Arpenteur Legendre et à M. de la Chevrotière, qui abondèrent dans son sens. Il y avait au Portage de la Grande Rivière du Chêne, tout près du rang St-Michel et du rang St-François, un fort bel endroit, facile à écluser et dominé par les berges de la rivière qui y sont d'une grande élévation. M. Legendre n'avait pas tardé, dans ses courses, à remarquer les avantages nombreux que

présentait le site et le signala à M. de Lotbinière. Le travail fut décidé, mais dès avant de bâtir le moulin, l'on s'occupa du chemin pour y parvenir. C'était rationnel, car à quoi bon construire un édifice dispendieux si l'accès en était difficile ? En 1815, vers l'automne, les grandes lignes du chemin entre St-François et le moulin projeté sont tracées et M. Legendre dans son rapport en fait l'éloge, constatant que le terrain est fort sec et que la pierre pour construire abonde dans le voisinage.

Vers la même époque, on se rend compte de certaines divergences entre l'Arpenteur et M. de la Chevrotière. La cause première c'était l'opposition faite par quelques censitaires du rang St-François, à l'ouverture du nouveau chemin. Le tapage allant toujours grandissant, le Seigneur, dans sa correspondance, s'en prend à M. Legendre qui passe pour encourager les récalcitrants. Ses renseignements provenaient de M. de la Chevrotière et paraissent bien véridiques, en dépit de ce que M. Legendre ait pu dire pour se disculper. Les censitaires du rang St-Michel ne tardèrent pas à se joindre à ceux du rang St-François pour s'opposer à l'ouverture du chemin de leur côté de la rivière. A distance, l'on comprend assez peu la résistance des cultivateurs de ces endroits, car le Seigneur leur faisait la part fort belle, s'offrant de payer la moitié de la dépense sur tout le parcours. M. de Lotbinière fut vivement blessé, surtout de l'intervention des Voyers Amable Laliberté et Pierre Plaisance, qui profitaient de leur ascendant sur les autres censitaires pour retarder le travail, et il a soin de le noter dans son terrier de 1815. Pour triompher des opposants et leur faire comprendre leur erreur, M. Legendre suggéra au Seigneur, dès la fin de 1815, de bâtir un pont à la pointe du Portage pour mettre en communication les rangs de St-Michel et de St-François, et il finit en lui disant : « Ce pont ne serait « pas bien dispendieux et fort avantageux, car tous les « voyageurs passeraient par là. Le meilleur moyen pour « faire ouvrir ces chemins serait de concéder une terre dans « le Portage à quelqu'un qui demanderait ces chemins. » C'était fort bien pensé et M. de Lotbinière se laissant con-

vaincre, eut la satisfaction de voir le chemin neuf verbalisé en 1816. Quant au pont, ce fut l'affaire de quelques années encore. Le moulin projeté au Portage, fut bâti aussitôt et commença à fonctionner en 1817. Cela n'empêcha pas qu'une partie des censitaires se souleva contre le Grand Voyer, sans succès du reste. Les démarches se continuèrent activement dans le but de faire construire le pont sur la rivière du Chêne, et en 1817, au commencement de juillet, l'on fait signer une requête aux Commissaires des communications intérieures, pour obtenir de l'aide du Gouvernement. M. Legendre formait partie de ce dernier corps et ne manqua pas de faire son possible pour obtenir quelque argent. Il semble que le Gouvernement se montra accessible, car dès le mois d'août 1817, M. de la Chevrotière fut en état de dire au Seigneur que le pont coûterait $1200., si ce dernier donnait le bois. Il ajoute que « ce n'est pas cher ». Au commencement de 1818, les approches du pont ne sont pas encore terminées, ni même verbalisées, et à la fin de juillet les Commissaires notifient le Grand Voyer de prendre les moyens de tout achever. Le Seigneur, mécontent de tous ces retards, finit par leur signifier qu'il ne fournirait pas de bois. C'est probablement à cause des délais apportés, que le rendement du moulin du Portage, la première année se chiffra par 453 minots de blé, ne payant pas, dit de la Chevrotière, l'intérêt de l'argent dépensé. C'était d'autant plus ennuyeux que les rentes se payaient mal et qu'il fallait emprunter ; l'abbé Jean en savait quelque chose.

M. de Lotbinière, tout en s'occupant activement des différents travaux que nous venons d'énumérer, ne se désintéressait pas d'une entreprise qui lui tenait à cœur. Nous voulons parler de l'érection d'une église nouvelle, décidée du temps de l'abbé Landriaux et retardée par suite de certains embarras que nous avons racontés dans les pages précédentes. En cela, l'abbé Jean ne manqua pas de le seconder activement, très heureux du reste de voir un autre que lui-même se charger d'une initiative fort gênante, pour des raisons que le lecteur connaît. Le bon Curé souffrait tellement du délabrement de son église qu'il aborda, sans

sourciller, toutes les difficultés que présentait la construction de cet édifice. L'on peut affirmer que l'érection de l'église nouvelle fut l'unique et absorbante entreprise de l'abbé Jean qui s'y employa avec une énergie sans bornes et une générosité qui dépasse de beaucoup les limites de l'ordinaire. Déjà assez âgé, il devait pourvoir aux besoins spirituels de St-Jean-Deschaillons, tout en vaquant au ministère de sa paroisse qui prenait de jour en jour un développement plus considérable. C'était une peu recommandable préparation aux travaux qui allaient suivre. Les circonstances, du reste, semblaient propices : il y avait unanimité parmi les paroissiens ; tous convenaient qu'il fallait bâtir parce que la population ne pouvait plus tenir dans l'église élevée en 1750 par des ouvriers peu expérimentés, et avec des matériaux qui laissaient à désirer. Les ressources des habitants de la paroisse étaient plus considérables et la Fabrique, sans être riche, avait un revenu qui lui permettait de faire certaines dépenses de surcroît, grâce à l'intelligente administration du Curé. M. de Lotbinière s'étend notablement sur une de ces considérations dans un mémoire conservé au bureau dela Seigneurie et qui donne assez au long un état,— presque un inventaire,— de la Seigneurie en 1814. L'auteur d'un des premiers ouvrages descriptifs du Haut et du Bas Canada. Joseph Bouchette, lui avait demandé des détails sur la Seigneurie de Lotbinière, et voici ce qu'il écrit : « Cette « Seigneurie a sept concessions tous parallèles au fleuve « St-Laurent le tout formant à peu près 580 terres de trois « arpents de front sur 30 arpents de profondeur dont 405 « en bonne culture. Les terres concédées ne forment pas la « huitième partie de la superficie de la Seigneurie. La « population de cet endroit peut être de 1750 hommes et « 1650 femmes formant une population de 3,400 âmes... « Les habitants de Lotbinière sont en général bien bâtis « et bien logés. Ils sont tous cultivateurs et très industrieux, « ce qui leur fait gagner de l'argent et les met à même de « bien élever leurs enfants », et ailleurs, après avoir parlé du moulin banal en pierre et à deux étages, il ajoute : « Il y « a six moulins à scie appartenant à des particuliers et

« six « potasses. » Somme toute, une paroisse aussi bien pourvue semblait capable d'aborder la toujours coûteuse entreprise d'une construction d'église, y compris sacristie et presbytère. Il fut conc décidé de tenter l'aventure, ou plutôt de la reprendre au point d'arrêt en 1810. C'est M. de Lotbinière qui se chargea de la tâche, mais sur un ton plutôt rogue et désagréable, qui ne fut pas du goût de Monseigneur Plessis. Sa lettre à Monseigneur est du 20 mars 1815. Il commence par lui rappeler, qu'en 1810, les paroissiens lui avaient fait parvenir une requête au sujet du choix d'un emplacement pour une église nouvelle et que la réponse se faisait encore attendre. L'église menace ruine et bientôt il sera impossible d'y faire les offices. A la date du 15 avril, Monseigneur Plessis répond sur un ton tout aussi tranchant. Le morceau est à citer : « J'ai en mains vos lettres « du premier et du dix octobre 1810, ainsi que la requête « de 206 habitants et propriétaires de la Seigneurie de « Lotbinière du 14 juin aussi 1810, me suppliant qu'une « église et sacristie soient bâties dans leur paroisse, d'en fixer « la grandeur et la place que je trouverais le plus convenable « pour leur avantage commun. Cette place n'est pas encore « fixée ; elle le sera dans le cours de l'été prochain. Elle « l'aurait été plus tôt et l'église serait maintenant construite « si messieurs de la devanture n'avaient entrepris de la fixer « eux-mêmes par une requête signée de 135 à laquelle vous « avez eu la bonté d'apposer votre nom. Cette opposition « n'a pas avancé les affaires et je me persuade que vous « n'auriez pas voulu y prendre part si vous en eussiez « prévu le résultat. Quoiqu'il en soit, il est temps de répondre « à la demande légale de ces deux cent six habitants, ce « qui j'espère aura lieu cette année, non pas par moi-même « mais par mon député qui prendra tout le temps de bien « examiner les choses afin de fixer librement et équitable- « ment la place de la nouvelle église, soit dans l'endroit « qui m'a semblé central, soit dans celui que demande la « requête en opposition, soit dans tout autre qu'il jugera le « plus à portée des paroissiens. Cette fixation une fois faite, « je m'y tiendrai invariablement jusqu'à révocation par un

« Statut du Parlement Provincial, de l'ordonnance du 30 « mai 1791, qui a maintenu jusqu'à présent l'Évêque dans « la possession de désigner les places d'églises après visite « faite par lui ou son député. Que si après cela les habitants « refusent de bâtir et que leur église soit interdite à raison « du degré d'indécence dont elle n'est pas fort éloignée, il « ne leur restera qu'à se pourvoir pour les secours spirituels « aux deux églises les plus voisines, jusqu'à des temps plus « heureux. » M. de Lotbinière était piqué au vif et le laissa voir dans sa réponse datée du 19 mai. Après avoir répété les parties essentielles de ses lettres de 1810 et de 1815, il reprend : « Dieu m'ayant donné un fils, je me flatte qu'il « vivra dans la religion de ses ancêtres. Il est donc de mon « devoir de ne rien négliger pour lui en faciliter les moyens « en diminuant la distance qui le sépare de l'église. Je ne « discuterai pas en ce moment les pouvoirs des évêques du « Canada. Je respecte leur personne et leur caractère, mais « ce grand respect ne m'engagera jamais à trahir ce que je « dois à mon fils et à ma famille... Je prie également « Votre Grandeur de se ressouvenir toujours que le Seigneur « et les habitants de St-Louis de Lotbinière ne refusent pas « de bâtir une église, bien au contraire, et que si Votre Gran- « deur en ce moment ne veut pas se prêter à leur demande « et à leur désir, il n'y a pas de leur faute. Si donc par la « suite et par les difficultés qu'on leur fait et qu'on multiplie « pour allonger le temps, leur église venait à être interdite « par suite de son indécence, Votre Grandeur est trop « équitable pour désapprouver les moyens que nous pren- « drons sous peu pour être desservis sans avoir recours aux « deux paroisses voisines. » Il y a dans cette lettre du Seigneur un relent d'arrogance qui sent le vieux régime, mais qui ne pouvait intimider Monseigneur Plessis dont les intentions étaient des meilleures. N'avait-il pas dit, dès le commencement de sa lettre, que son député viendrait sous peu pour choisir le site de l'église ? Si M. de Lotbinière avait pu connaître l'avenir, il se serait dispensé de parler autant de son fils, encore dans les langes. Hélas ! ce fils dont il était si fier, mourut petit enfant et son frère cadet

eut bientôt le même sort. Il était destiné lui-même à clore la brillante série des Chartier de Lotbinière, qui avaient si bien mérité de l'Église et de l'État.

Mgr Plessis tint parole, et au commencement du mois de juillet 1815, son Coadjuteur, Mgr Panet, vint à Lotbinière pour faire droit à la requête, ancienne de cinq ans. Il choisit le terrain, planta la croix d'usage en semblable cas, dressa un procès-verbal en forme et autorisa les travaux, par une communication du premier octobre de la même année. L'emplacement choisi par Mgr Panet était situé assez loin de celui sur lequel Mgr Plessis avait jeté les yeux en 1810. L'on avait rétrogradé de près d'un mille en descendant le fleuve. L'église nouvelle devait être bâtie dans un champ, à trois arpents et un quart du grand chemin, côté sud du rang du fleuve et sur les terres de Joseph Filteau et d'Antoine Houde. C'était précisément l'endroit indiqué par le Seigneur et les censitaires dans leur requête de 1810. Cette fois, l'on aurait cru que tout le monde serait content, car, lors de l'assemblée tenue par Mgr le Coadjuteur, il n'y avait pas eu de voix dissidentes. Toutes les précautions avaient été prises et l'on avait observé méticuleusement les formalités légales. Mgr Plessis, harcelé par tant d'affaires contentieuses, se félicitait de voir la question de l'église de Lotbinière enfin réglée. Quelle ne fut pas sa surprise lorsque le 22 octobre, trois semaines après l'autorisation des travaux, l'on vint lui présenter une requête signée par 215 paroissiens de Lotbinière, le Curé et l'Arpenteur Legendre en tête, lui demandant de changer une fois de plus l'emplacement de l'église à bâtir. Les raisons données, c'est que l'endroit choisi, sujet à être inondé au printemps, était trop loin du chemin public et de plus argileux jusqu'à une bonne profondeur. Les pétitionnaires proposaient un terrain d'égale grandeur, mais plus près du grand chemin et situé sur la terre de Louis Pérusse. La réponse de Mgr Plessis se fit attendre quelques semaines et, comme on peut le croire, ne fut pas de nature à satisfaire les bonnes gens qui avaient signé la requête. Il refusa nettement et en des termes fort cassants, de s'occuper de la pétition et de ses signataires : « Votre requête est venue

« trop tard. Nous avons approuvé le procès-verbal de notre « Coadjuteur Monseigneur de Saldes, et nous nous en « tiendrons là. Si les pétitionnaires avaient des représenta- « tions à faire contre la place qu'il a choisie, ils devaient « le faire en sa présence et non trois ou quatre mois plus « tard. »

Cette fois, M. de Lotbinière eut le bon esprit de se tenir en dehors de la question débattue, et il blâma très vertement l'Arpenteur Legendre de s'être mêlé de préparer la requête et de la signer, annonçant très haut qu'il aiderait de tout son pouvoir Mgr de Québec à faire bâtir l'église à l'endroit choisi par son Coadjuteur. La démarche des censitaires eut pour effet de retarder la construction de l'église pendant une période de deux ans, à la grande incommodité du Curé et des paroissiens. Il était cependant urgent d'en arriver à une solution, car l'église du Sault-à-la-Biche menaçait ruine. L'abbé Jean avait signé la requête de 1815, se rendant probablement compte que les raisons alléguées par les pétitionnaires étaient fondées, mais comme rien ne marchait, il résolut de tenter un grand effort pour concilier le parti-pris de Mgr de Québec avec les désirs des paroissiens. Comment expliquer que le moyen trouvé par lui réussit à triompher des répugnances épiscopales ? Ce n'est pas facile de le dire, à moins d'admettre que le temps, ce grand pacificateur, avait accompli œuvre utile. Le 4 juillet 1817, M. Jean achetait de Louis Pérusse et pour lui-même, une étendue de 18 arpents de terre qu'il paya $800.00. Ce terrain renfermait l'emplacement que les signataires de la requête de 1815 avaient indiqué à l'Évêque comme préférable à celui où Mgr Panet avait planté la croix. Le 29 du même mois eut lieu, à Lotbinière, la visite épiscopale, pendant laquelle M. Jean dut s'occcuper activement de faire ressortir le triste état de l'église et de faire voir l'avantage qu'il y aurait à bâtir là où les paroissiens le voulaient. Il semble que Mgr se montra accessible, car, à la date du 3 août, l'abbé Jean fit don à la Fabrique de six arpents sur les 18 qu'il avait achetés, pour y bâtir église, sacristie et presbytère. Nul doute, il était certain d'avance de l'adhésion épisco-

pale. Tout désormais alla très rondement. Le 9 août, la requête des paroissiens était reçue à l'évêché, et le 22 septembre, le Grand-Vicaire Noiseux était délégué pour fixer l'emplacement. Au 28 du même mois, un décret, émanant de l'Évêque, autorisait la construction et déterminait les dimensions de l'église nouvelle, fixées à 130 pieds de longueur sur 80 pieds de largeur. La sacristie devait mesurer trente pieds en carré, et communiquer avec l'église par un chemin couvert, bâti en pierre comme les autres édifices. Enfin, il fut décidé que l'on ajouterait à tout cela un presbytère en pierre, de 36 pieds de longueur sur 30 pieds de largeur, élevé à angle droit de la façade de l'église. L'élection des Syndics se fit un peu tard dans l'automne, sous la présidence de Mgr Panet, tout heureux de voir enfin aboutir une entreprise si longtemps retardée. Les Syndics nommés étaient au nombre de 14, dont bon nombre de gens bien disposés. L'on choisit comme président, l'Arpenteur Louis Legendre, Marguillier en charge de l'année 1818. Cette nomination était une erreur grave, dont Curé et paroissiens devaient se repentir à leur aise. M. Legendre, homme fort intelligent, prit un ascendant immédiat sur les autres Syndics et fut une cause permanente de désaccord pendant toute la durée de la construction. Ce fut l'auteur premier de tous les déboires dont furent abreuvés, à tour de rôle, M. Jean et son successeur immédiat. M. Daveluy. Dès le commencement des travaux, M. Jean eut à souffrir des incartades de ses Syndics. Notons qu'âgé de 65 ans et affligé d'infirmités diverses, les embarras de constructions aussi importantes étaient pour lui une charge insupportable. Ce n'est pas sur les épaules d'un vieillard qu'il faut placer de semblables fardeaux. Pour apaiser certaines revendications insistantes, l'abbé Jean se montra disposé à employer le ouvriers de la paroisse et à faire bâtir à la journée ; système impraticalble, si jamais il en fût. Par bonheur, il en décida autrement, assez tôt pour ne pas créer des difficultés aux Syndics. En attendant les premiers versements de la répartition légale, il fallait de l'argent pour mettre les travaux en marche ; à cette fin, la Fabrique prêta $1200.00 aux Syndics et le

Curé sollicita certains secours du côté de Québec. A la veille de commencer à creuser les fondations, l'on s'était aperçu que le terrain donné par M. Jean n'était pas d'une largeur suffisante pour les bâtiments que l'on voulait y ériger et, dès le mois d'avril 1818, les Syndics achetèrent de Louis Pérusse un morceau de terre de forme triangulaire, au nord-est de l'emplacement qu'ils possédaient déjà. Cette acquisition nouvelle forme partie du terrain de la sacristie et du cimetière et le prix en fut de $30.00. Les acheteurs firent la bévue de n'acquérir que strictement ce qu'il fallait pour les édifices qu'ils projetaient, alors qu'ils auraient dû se procurer tout le terrain jusqu'à la falaise. Il arriva, presque immédiatement, qu'un brave homme se rendit compte de la valeur que pouvait acquérir cette parcelle de terre, formant enclave dans les propriétés de la Fabrique, et l'acheta aussitôt, forçant par là le successeur de l'abbé Jean à donner une assez forte somme pour en obtenir la cession. Cet achat était absolument nécessaire pour fournir une sortie de ce côté aux habitants du presbytère. Dès le 24 mars 1818, le contrat de la maçonnerie et autres travaux inséparables était confié à Jean-Baptiste et Étienne Hébert, de la paroisse de St-Grégoire. Ces messeieurs exigèrent pour leur travail une somme de $8,815.00, qui leur fut versée en des paiements, dont le dernier porte la date du 7 octobre 1823. La paix ne régna pas longtemps entre l'abbé Jean et les Syndics. Comme cela arrive presque toujours en semblable cas, le désaccord une fois commencé fut alimenté par différents incidents malheureux ; en eux-mêmes sans importance, mais que l'obstination des intéressés grandissait au détriment de la paix publique. Déjà, au premier juillet, M. de la Chevrotière pouvait écrire au Seigneur, au sujet d'un emprunt que ce dernier voulait obtenir de M. Jean : " M. le Curé m « charge de vous dire qu'il ne peut vous prêter les $1600.00, « parce qu'il a besoin de cet argent pour lui-même ; il sort « de la paroisse et est nommé curé de Maskinongé. Il « continue à être tracassé et méprisé par quelques uns des « Syndics. » Par la correspondance de M. de la Chevrotière il devient visible que ce dernier a acquis dans un très fort

degré la confiance de M. Jean. Il est devenu son ami et son confident et conserva cette position avantageuse jusqu'à la mort du bon Curé. Le travail progressant, l'on songea à poser la première pierre de l'édifice. Chose peu ordinaire, cette cérémonie eut lieu sans le moindre éclat. Les archives de la Fabrique n'en disent pas un mot et si ce n'était d'une brève allusion que M. Jean y a faite dans une lettre à Mgr Plessis, nous ne saurions aucunement à quoi nous en tenir. La communication de l'abbé Jean est du 5 juillet 1818 : après avoir mis Mgr de Québec au courant de quelques autres affaires, il lui dit tout simplement que la première pierre de son église a été bénite quelques jours auparavant (1). La raison d'être de cette absence de solennité, lors d'un événement considéré de tout temps comme important, il fallait la chercher dans les querelles qui divisaient le Curé et les Syndics. La division était tellement accentuée que Mgr Plessis, en désespoir de cause, pria son Grand Vicaire, M. Noiseux, de se transporter une fois de plus à Lotbinière pour essayer de mettre les gens d'accord. La lettre de M. le Grand Vicaire, dans laquelle il rend compte de sa mission, renfermant certains détails à l'avantage des Syndics, il est bon d'en citer quelques extraits : « Monseigneur, je « me suis transporté à Lotbinière suivant votre désir, j'ai « été à la place de la nouvelle église le premier juillet au « matin où j'ai vu ce qui en était, et après avoir entendu « les deux parties, je n'ai pas trouvé les syndics si coupables « ni si transcendants qu'on le disait. Les habitants connais- « sant leur curé bien intéressé et bien ménager ne se fient « pas trop à ses pompeuses promesses et malgré l'ostentation « de ses richesses et qu'il ne parle qu'en mille louis, je ne le « crois pas riche de douze cents louis en comptant son « ménage. Il fait sonner si haut les dons qu'il fait que cela « humilie les donataires. Je n'ai pas trouvé non plus dans

(1) La bénédiction se fit sur semaine, car les comptes du marguillier en charge, Louis Legendre, accusent une recette de $2. « pour une grand'messe « chantée à l'occasion de la bénédiction de la première pierre ». Le revenu de la Fabrique par les bancs était en 1818 de $31.20 ; soit, 58 bancs à 50 sous et un banc à $2.20. Ce dernier montant doit être le capital versé lors d'une vente. Il y aurait donc en seulement 59 bancs dans l'église du « Sault à la Biche ».

« les syndics les vues captieuses qu'on leur suppose, mais « voici les faits avoués par les deux parties et la source « des divisions et des préventions. M. le curé avait acheté « l'année dernière 18 arpents de terre en superficie pour y « bâtir une église avec l'entente que le curé jouirait du reste. « Quand il a fallu donner, il n'a donné que six réellement et « sur ces six arpents, il a fait labourer cette année une partie « du terrain pour y faire des patates. Les syndics lui ont « représenté que cela gênerait beaucoup les habitants pour « mettre leur pierre autour de l'église et qu'ils gâteraient ses « patates. Malgré eux, le curé a semé une partie de son labour « et a laissé le reste sans semence. Cela n'est rien, mais indis- « pose. Ensuite, il a demandé aux syndics d'ajouter deux « tourelles au portail. Les syndics ont répondu qu'ils ne le « pouvaient pas, que l'estimation des ouvrages était déjà « faite et la répartition close et les entreprises conclues. « Le curé s'est fâché, leur ayant dit qu'il était donateur du « terrain et qu'on n'avait pas d'égard à ses demandes, que « les syndics n'avaient pas besoin de lui parler davantage « de ce qui regardait la bâtisse et qu'il ne s'en mêlerait plus, « qu'il avait un droit dans la côte de la grève et qu'il ne le « céderait pas, et d'autres futiles reproches. Voilà les causes « de la division. Les syndics dans leur marché avec l'entre- « preneur Hébert de St-Grégoire s'étaient obligés de loger « les ouvriers qui devaient travailler à l'église, et pour ne « pas débourser d'argent pour le logement, les syndics ont « pensé que puisque les habitants avaient besoin d'une « maison (salle publique) pour se loger et se chauffer proche « de l'église à l'avenir, on pourrait peut-être la bâtir de « suite et qu'elle servirait à loger les ouvriers. Ils ont exposé « cela aux habitants qui ont consenti et mis aussitôt la main « à l'œuvre. Ils se sont cotisés et ont apporté ce qu'il fallait « de matériaux et ont levé la maison plus bas que l'église « où elle serait bien si on n'espérait pas les dons de M. le « curé pour l'établissement futur des Sœurs de la Congré- « gation, et le curé n'est pas content qu'elle soit là. Pour « contenter le curé, je leur ai fait entendre que si la maison « restait là, elle nuirait à l'établissement futur des écoles

« et aux dons que promettait de faire M. le Curé, ce à quoi « ils ne croient pas trop, que d'ailleurs le don du terrain de « l'église étant fait à la Fabrique, les syndics n'ont aucun « droit d'y fixer une maison sans l'agrément des Fabriciens « et le consentement de Monseigneur l'Évêque, mais que la « maison serait aussi bien en haut et au sud de l'église, « que les marguilliers à l'annonce de M. le Curé s'assemble- « raient dimanche prochain et consentiraient que la maison « fut transportée à cette place et que Monseigneur y con- « sentirait, ce qu'ils ont tous accepté. Pour la demande « d'une route qui devrait descendre à la grève et que les « syndics ont demandée au grand voyer par une requête, « ils consentent bien à ne pas poursuivre leur demande (1). »

Cette citation est longue, mais elle décrit fort bien la situation des parties belligérantes, au milieu de juillet 1818. M. Noiseux n'est pas tendre pour son confrère l'abbé Jean, blâmé pour sa manière d'agir trop autoritaire. Il se trompe assez dans son évaluation de la petite fortune du Curé, qui dépassait beaucoup le chiffre donné. Quant aux Syndics, il leur fait la part assez belle, espérant probablement les ramener à de meilleurs sentiments et à céder dans la mesure du possible aux exigences de M. Jean. Disons dès maintenant que la maison devant servir plus tard de salle publique, et dans le moment utilisée comme logement pour les ouvriers de l'église, était bâtie sur l'emplacement du couvent actuel. Quant à la route pour descendre à la grève, elle devait partir de l'extrémité ouest du terrain de la Fabrique et continuer, en suivant la ligne de la propriété d'Antoine Houde, jusqu'à la côte qui conduisait au rivage, où il y avait autrefois un fourneau à chaux.

M. Noiseux ne décida pas la question des clochers, qui pour le moment restait pendante, et il explique d'une façon fort plausible la position des Syndics, qui, ayant déjà donné à l'entreprise une église à un seul clocher central, se trouvaient fort embarrassés pour autoriser la construction d'un édifice à deux tours. Pour ce qui était de la maison des habitants et de la route, il se flattait bien d'avoir mis les

(1) Archives de l'Archevêché de Québec.

L'Eglise de Lotbinière en 1822.

gens d'accord. En cela, il se trompait passablement, comme nous le verrons dans l'instant. Son intervention fut même la cause de certaines complications qui rendirent la position plus fâcheuse que jamais. C'est M. de la Chevrotière qui nous renseigne là-dessus, dans une lettre à M. de Lotbinière, du 19 janvier 1819 : « Depuis que je vous ai écrit ma der-« nière lettre, le trouble a augmenté dans la paroisse et je « n'en ai pas encore tant vu depuis que j'y suis et cela vient « de la route demandée pour aller à la grève, du pain bénit « et de la maison des habitants que les syndics ont fait « élever de leur propre autorité et que plusieurs habitants « ont depuis démolie, sur l'avis que Mgr de Québec a donné « à M. le Curé par une lettre qu'il a. Le Curé qui avait les « tours fort à cœur et sur lesquelles il désirait faire mettre « deux clochers en les achevant, a fait des propositions à « ce sujet aux syndics qui les ont rejetées et qui ont continué « à le tracasser tant qu'à ce sujet qu'à celui du pain bénit, de «la maison et de la route ; à l'égard de la route, par leur « obstination à l'avoir selon leur demande, de laquelle le « procès-verbal n'est pas encore venu, il est probable qu'il « ne viendra pas, et s'il vient il sera opposé à son homologa-« tion. C'est l'avis qu'en a donné Monseigneur. A l'égard « de la maison des habitants, parce que les syndics n'ont pas « voulu débarrasser ni permettre de débarrasser le terrain « fixé par Mgr pour mettre la maison, ce qui a engagé ceux « qui ont démoli la maison d'en arranger les matériaux le « mieux possible sur le terrain de la nouvelle église, près de « la place où elle doit être levée.» De là, protêt des syndics contre les démolisseurs de la maison et autre protêt de ces derniers contre les syndics eux-mêmes. « Et à l'égard du pain « bénit, continue l'infatigable chroniqueur, lorsque le tour « de M. Laliberté (un des Syndics) est venu pour le donner, « il a pris le chanteau (1) selon l'usage et n'a pas donné un « pain à bénir. Il s'est passé ou un deux dimanches sans « pain à bénir et ensuite le Curé en a donné un de sa huche « et a recommandé qu'il ne connaissait pas les raisons qui « engageaient la personne qui avait pris le chanteau à ne

(1) Morceau coupé à un gros pain béni.

« pas donner de pain à bénir, qu'il priait les autres habitants « de ne pas suivre son exemple et de le donner. Le suivant a « refusé de le donner disant que ce n'était pas son tour et le « second voisin l'a donné ; depuis il a été régulièrement « donné. M. Legendre Marguillier en charge, a fait signifier « un protêt à Laliberté que s'il ne donnait pas le pain bénit « un dimanche qu'il a fixé, il serait poursuivi. Laliberté à « répondu qu'il ne l'avait pas donné, parce qu'il ne voulait « pas que l'on donnât de gros morceaux au valet du Seigneur « ni à ses « va et viens » qui se mettent de temps en temps « dans le banc du Capitaine, et ensuite a dit beaucoup de « choses fausses et méchantes contre le Curé. » Il raconte ensuite au Seigneur, qu'à une assemblée de Fabrique, le Marguillier en charge, Legendre, a donné ordre au bedeau ne pas donner « de gros morceaux » de pain bénit à ceux qui occupaient le banc du Seigneur et celui du Capitaine, et il continue : « Dans cette affaire il paraît clairement que « Laliberté a agi sur le conseil de l'Arpenteur Legendre. » « Il ne fit sa soumission qu'après avoir injurié publiquement « tant le Curé que le Seigneur auquel il en voulait pour avoir « fait verbaliser le chemin qui allait du rang St-François « au moulin du Portage. » L'on peut imaginer l'émoi produit dans la paroisse, par cette succession de difficultés intestines. Le point de mire de tous ces chicaniers, c'était l'abbé Jean, pauvre vieillard déjà accablé par de cruelles infirmités. Écoutons encore M. de la Chevrotière : « C'est un boule- « versement dans la paroisse qui n'est pas beau, il n'est guère « possible que M. Jean reste Curé dans la paroisse, il prend « ce trouble trop à cœur. Je crains qu'il ne se dérange dans « son esprit... Le Capitaine Legendre a fait plusieurs « harangues les dimanches et jours de fête à la porte de « l'église ainsi qu'à sa porte, toutes faites avec un ton de « colère et d'une manière indécente en désignant certains « individus et en les apostrophant d'une manière honteuse. » En effet, ce n'était pas « beau ». Le pauvre Curé ne sachant à quel saint se vouer, écrivait lettres sur lettres à Mgr Plessis qui, voyant sans doute les choses de plus haut, ne semblait pas s'occuper de ses doléances, ni les prendre bien au sérieux.

L'enquête de l'abbé Noiseux l'avait du reste préjugé contre le Curé de Lotbinière, qui lui prodiguait de fort belles promesses sans lui donner grand'chose pour ses œuvres. Comme il arrive souvent en pareil cas, après la tempête survint un calme profond. Dieu se chargea de pacifier les esprits et les plus mutins voyant que la majorité de la paroisse soutenait M. Jean, dont la générosité la touchait, désarmèrent pour le moment et cessèrent leurs attaques.

A la date du premier février 1819, M. de la Chevrotière pouvait écrire au Seigneur : « La présente est pour vous dire « que tout le trouble est fini, que le Capitaine Legendre a « été trouver M. Jean, qu'il a abandonné le projet de son « chemin pour conduire à la grève ainsi que celui de la maison « des habitants, ils sont à présent d'accord et se voisinent. « Les tours vont, et M. le Curé espère de faire couvrir l'église « qui se bâtit, en fer-blanc. Il en a parlé hier au prône. » Le plan de l'église ne comportait qu'un clocher central, mais dès le commencement des travaux, l'abbé Jean avait cherché à lui substituer deux tours couronnées de clochers, croyant avec raison que l'édifice aurait meilleure mine. Voyant qu'il ne pouvait rien gagner du côté des Syndics et des Fabriciens, il eut recours au moyen qui lui avait réussi pour l'emplacement de l'église et promit d'en faire lui-même les frais. L'on accepta son offre et, le 31 mai 1819, un marché fut conclu avec les Syndics, à des conditions plutôt onéreuses pour le généreux bienfaiteur. Quelques mois auparavant, M. Jean, gravement atteint, avait dû recevoir les derniers sacrements, mais sa robuste constitution triompha de cet assaut et peu après, il reprenait l'exercice du ministère. M. de la Chevrotière ne quitta pas son chevet aussi longtemps que la chose fut nécessaire, et eut soin de raconter à M. de Lotbinière jusqu'aux moindres péripéties des malaises divers dont souffrait M. Jean.

Les travaux semblent n'avoir pas été menés très rondement au courant des douze mois qui suivirent, car la couverture ne fut mise en place qu'à l'automne de 1820. C'est une lettre de M. de la Chevrotière au Seigneur qui nous l'apprend, en soulignant cependant un défaut d'entente

entre les Syndics et M. Jean. Ce dernier désirait faire couvrir l'église en métal et, à son ordinaire, offrait d'en supporter la dépense, en forte partie. Les Syndics, ou plus exactement Louis Legendre, lui imposèrent des conditions tellement onéreuses qu'il dut y renoncer et la laisser couvrir en bardeaux. M. de la Chevrotière note qu'à la date du vingt juin 1821, les ouvriers étaient arrivés pour continuer les travaux et que les portes, châssis et œils de bouc étaient prêts à poser. Presque aussitôt l'entrepreneur, Jean-Baptiste Hébert, obtenait un nouveau contrat de la part des Syndics, qui étaient contents de la manière dont les travaux de l'église avaient été menés. On lui confia la fabrication de 118 bancs pour meubler la nef de l'église, à raison de 18½ chelins chacun, à peu près $3.70 de la monnaie actuelle. Il est prouvé par cette convention que l'église du Sault-à-la-Biche avait bien une chapelle latérale, car il est dit expressément que le modèle des bancs à fabriquer avait été déposé dans la chapelle de la Vieille-Église, qui dès ce temps prenait le nom assumé plus tard par toute la localité. Ces bancs étaient en vérité bien convenables et n'ont été remplacés que ces années dernières. La générosité déployée par l'abbé Jean, en faisant les frais de l'érection des tours, avait produit un effet excellent et la Fabrique ne voulut pas rester en arrière ; elle vota donc une somme de $700.00 pour frais du clocher. Comme il n'est question que d'un seul clocher, l'on ne sait trop qui paya le deuxième. Espérons que les Syndics eurent assez de respect humain pour payer l'autre, mais il ne faudrait jurer de rien ; c'est possible que M. Jean, comme dernier bienfait, en ait supporté la dépense. Pendant que ces derniers travaux se poursuivaient, Monseigneur Panet, encore Coadjuteur, se rendit à Lotbinière, le 10 juin 1821, pour faire la visite épiscopale, et jugea par lui-même de l'excellent travail accompli depuis son dernier voyage.

Que faisait au courant de cette époque de perturbations, M. de Lotbinière, qui avait tant contribué à mettre les travaux en marche ? L'on ne voit pas qu'il se soit mêlé des affaires de la construction, en dehors du paiement de sa

part de la répartition légale et de la permission de prendre dans la concession de la rivière Boisclair et en d'autres endroits la pierre requise pour les bâtiments. Sa correspondance avec M. de la Chevrotière, depuis 1818 jusqu'à sa mort, abonde en demandes pressantes d'argent. Les dépenses sont fortes et de plus il bâtit à Québec une maison qui lui coûte très cher. Les arrérages des censitaires sont considérables, au point qu'il faut leur faire signer des obligations pour leurs rentes. Alors que faire ? M. de la Chevrotière, confident de M. Jean, est chargé de négocier, en différents temps, des emprunts avec le bon Curé, toujours en excellents termes avec le Seigneur. Ces emprunts finirent par atteindre un total de $3,200.00, et les héritiers de M. de Lotbinière en restèrent grevés pendant de longues années. Le Seigneur se tient soigneusement au courant de ce qui se passe dans ses domaines, défend une fois de plus, en 1818, de concéder certaines terres dont le drainage nuirait au débit du ruisseau du moulin, présente l'expression de ses regrets à M. Jean qui avait failli se faire assommer dans sa propre maison. alors qu'il était à table, et raconte le décès de sa fille Angélique, morte en mai 1818. M. de Lotbinière annonce en même temps, qu'accompagné de sa femme et de sa fille aînée, il prendra, au commencement de juin, le chemin de Québec pour se distraire de la peine causée par son deuil, et qu'au retour il arrêtera à Lotbinière. C'est fort douteux qu'il ait rendu visite à ses censitaires, car au commencement d'août, il annonce, de Québec, son retour à Montréal par le « Car of Commerce » (1). Il dit sa fille aînée accablée par suite des veilles et autres fatigues de la bonne compagnie. Nous savons, par une lettre de septembre 1820, que la fabrication du sucre d'érable se faisait sur une assez grande échelle, car il aprend à son correspondant qu'on lui a expédié par le « Steamboat de Québec », 332 livres de sucre, et ajoute le détail suivant : « La *Gazette* d'aujourd'hui nous « apprend la malheur arrivé à la barge de Lotbinière et « qu'il y a quatre personnes de noyées au nombre desquels « est M. Ruthven. Tous les accidents proviennent de la

(1) Diligence voyageant entre Montréal et Québec.

« négligence des capitaines et pilotes des steamboats. » Les registres de Lotbinière indiquent au 23 septembre 1820, la sépulture de Marguerite Lemay, fille d'Ambroise, noyée à Québec, âgée de 18 ans. Il n'est pas question de Ruthven qui, le croyons-nous, n'était pas catholique. Ce que M. de Lotbinière dit de cet incident laisserait croire qu'il y avait un cabotier à vapeur faisant à cette époque le service de la côte. Une des dernières lettres de M. de Lotbinière à son fidèle Intendant, est du 9 juin 1821 ; elle demande à être citée en son entier : « J'ai été sérieusement indisposé. Les « rhumatismes, un peu de goutte je crois, m'ont fait beau- « coup souffrir. Je suis cependant mieux et assez bien pour « risquer le voyage de Lotbinière. J'irai en steamboat « jusqu'à Batiscan et de là à la Seigneurie, cela ne peut être « fatigant. J'aurai une compagne de voyage. C'est votre « future Seigneuresse, ma fille aînée, elle descend avec moi « et je desire qu'elle se montre et se fasse connaître des « habitants de Lotbinière. Elle est assez bien pour la figure « et très docile, bonne et extrêmement instruite. Elle « se fait un grand bonheur de vous voir tous, Mme de « la Chevrotière, Mme Lemay et son gros et respectable « curé, M. Jean. Je ne sais si la situation de Mme Lemay « me permettra d'aller chez elle comme de coutume. Je « crains que cela ne la gêne et je vous prie de prendre des « informations à ce sujet et de m'en instruire. Si la maison « de Mme Lemay ne pouvait nous recevoir, vous verriez « où nous pourrions nous retirer. Je conçois que moi, ma « fille et un domestique donneront de l'embarras. » Mme Lemay était la veuve de Jean-Baptiste Lemay, Capitaine de Milice et Intendant de la Seigneurie pendant bien des années. Il était mort en 1812, mais sa maison située à quelques arpents de l'église du Sault-à-la-Biche, sur un lopin de terre, maintenant la propriété de M. Napoléon de Villers, avait toujours servi de pied à terre au Seigneur, quand il se trouvait à Lotbinière. L'on peut voir aussi par cette lettre que le Seigneur destinait Lotbinière à sa fille aînée, la future Madame Harwood : comme nous nous en rendrons compte en temps et lieu, c'est la sœur cadette qui en hérita.

Il est bien probable que le vieux Seigneur eut l'avantage de visiter ses censitaires de Lotbinière et de serrer la main encore une fois à l'abbé Jean qu'il ne devait plus revoir. C'était évident, dès le mois de juin, que cette vie était page bientôt close et qu'une fin de carrière se préparait dans des circonstances plutôt attristantes. Le 3 janvier 1822, une lettre, à cachet funèbre, parvenait à Lotbinière, adressée à M. de la Chevrotière. On lui annonçait en peu de mots le décès de l'Honorable Chartier de Lotbinière, mort à Montréal, le premier janvier 1822, dans sa maison de la rue du St-Sacrement, ancien château de la famille Rigaud de Vaudreuil. Ses funérailles eurent lieu à Vaudreuil, quelques jours plus tard, et on y inhuma à ses côtés les deux jeunes fils, un jour espoir de sa race. Leur sœur Angélique, morte à l'âge d'une douzaine d'années, partagea leur sépulture. Le même caveau renferme le tombeau de Madame Michel de Lotbinière, née Chaussegros de Léry, et celui de sa belle-fille, née Godefroy de Tonnancourt. Les trois enfants avaient reçu la sépulture à Montréal quelques années auparavant, mais leur père mourant, avait exprimé le désir de n'être pas séparé dans la mort, de ceux qu'il avait tant aimés pendant leur vie.

L'abbé Jean ne survécut pas longtemps à M. de Lotbinière. Au mois de septembre 1821, se voyant peu capable d'administrer la paroisse, il fit des instances pour se faire mettre à la retraite. Son désir aurait été d'attendre quelques mois encore, parce que la maison de M. de la Chevrotière, où il voulait demeurer, n'était pas tout à fait prête. Monseigneur Plessis brusqua les choses, car l'abbé Daveluy exerçait déjà son ministère à Lotbinière au commencement d'octobre et présidait une assemblée de fabrique en décembre. La demeure de M. de la Chevrotière était spacieuse et commode et l'abbé Jean s'y transporta en quittant le presbytère.

Comme c'est assez l'habitude chez les curés, M. Jean avait attendu trop tard pour se reposer des fatigues du ministère. Il n'avait pas d'oratoire chez lui, du moins qu'on le sache, et se déplacer d'une assez longue distance pour

célébrer, devait lui causer de la fatigue. Ses infirmités allèrent toujours croissantes, et Dieu l'appela à lui le 2 juillet 1822, au milieu d'une paix profonde qui lui était inconnue depuis nombre d'années. Ses funérailles eurent lieu le 4 juillet, dans l'église nouvelle bâtie par ses soins, et l'acte de sépulture, redigé par l'abbé Hot, Curé des Grondines, indique que l'inhumation s'est faite sous le sanctuaire dans l'église neuve, du côté de l'épître, et que l'abbé Jean était âgé de 69 ans.

Il y a un élément pathétique dans cette inhumation de vieux prêtre, qui, après une longue vie d'épreuves, repose enfin dans le tombeau qu'on lui a creusé tout auprès de l'autel du Divin Maître. Que l'on se représente le spectacle : une église inachevée, pas de voûte pour dissimuler les combles, les cloches encore absentes, à peine des bancs, un autel improvisé et une assistance qui, pour être nombreuse, n'était pas entièrement sympathique. C'est assez souvent de la sorte, par suite du hasard des circonstances, que l'on dit adieu à ceux qui ont le mieux mérité de l'Église et de la Patrie. Hâtons-nous de le dire, leur récompense est ailleurs. M. Jean, très bienfaisant pendant sa vie, avait voulu continuer ses largesses à la paroisse de Lotbinière après sa mort. Disposer de son bien, ce fut pour lui tout un problème. Il songeait, depuis plusieurs années, à établir une maison d'éducation pour les filles, près de l'église paroissiale, et s'en était ouvert à l'abbé Noiseux et à d'autres. Cette fondation ne lui fut pas possible et alors il résolut d'y pourvoir par testament. Au temps où nous vivons, léguer une somme quelconque pour une œuvre d'éducation ou de charité ne semble pas présenter de bien grandes difficultés. Le fisc, sous une forme ou une autre, s'empare bien de quelque chose en passant, mais la majeure partie reste indemne. Il semble n'en pas avoir été ainsi du temps de l'abbé Jean. Le moyen qui lui parut le meilleur ce fut de rédiger un testament olographe dans lequel, après certains legs particuliers, il laissait tout ce qui restait de sa succession à M. de la Chevrotière, pour être employé « à achever les deux tours « et la maison des Sœurs et leur procurer les autres commo-

« dités nécessaires». Cette clause du testament ne put jamais être exécutée. Il peut y avoir eu pour cela deux raisons, l'une d'ordre public et l'autre de nature privée. L'un des successeurs de M. Jean, l'abbé Faucher, assez au courant de ce qui s'était passé, prétend dans ses mémoires inédits, que M. de la Chevrotière avait eu communication du testament de son ami le Curé. M. Jean lui ayant demandé après lecture, s'il se chargerait de l'exécuter, la réponse fut celle-ci : « J'exécuterai ce testament si je ne suis pas troublé ou « molesté », or, continue M. Faucher, « M. de la Chevrotière « fut troublé et souvent molesté par différentes gens au sujet « de ce testament et s'est considéré comme délié de tout « engagement ». Il y a en plus un document public, c'est un décret de Cour par lequel le Juge Vallières de St-Réal déclare M. de la Chevrotière légataire de tout le résidu de la succession de l'abbé Jean, sans faire aucune mention des charges imposées au bénéficiaire. Pendant tout au moins 15 ans après la mort de l'abbé Jean, l'on voit à tour de rôle Mgr Plessis, la Fabrique de Lotbinière, M. Joly, époux de la Seigneuresse, et surtout l'ineffable Louis Legendre, se mêler de cette affaire, qui tout probablement aurait pu se régler à l'amiable avant la mort de M. de la Chevrotière, survenue en 1834. Un document qui explique bien clairement la manière de voir de M. de la Chevrotière, a été retrouvé dans ses papiers de famille et nous le consignons ici, dans son intégrité, pour épuiser complètement le sujet :

« Messire Jean a fait son testament en janvier 1819. « Il est décédé le 2 juillet 1822, ce qui fait un intervalle « d'environ trois ans et demi entre ces deux époques. L'inten- « tion de M. Jean avait été de bâtir une maison d'école et « les tours de l'église — son testament me chargeait d'achever « ces édifices. A la mort de M. Jean, les tours avaient été « par lui parachevées, mais les difficultés et les désagréments « qu'il avait éprouvés avec les syndics de l'église avait « changé ses volontés quant à l'érection d'une école. Trois « semaines avant sa mort, il a voulu que j'allasse chercher « un notaire pour faire un testament par lequel il voulait « me donner tout ce qu'il avait. Si M. Jean avait voulu

« bâtir l'école en question, il aurait pu facilement le faire « ou au moins la commencer avant sa mort. Après la mort « du testateur, les héritiers me firent défense de délivrer « aucune chose de sa succession à aucun des légataires. « Qu'eux renonçaient à leurs legs et se portaient héritiers. « Là dessus, feu Monseigneur Plessis institua contre moi « une action en délivrance de legs et mit les héritiers du « testateur en cause; de ma part je leur demandai délivrance « de mon legs. J'ai prouvé devant la Cour qu'à la mort de « Mr Jean, les tours de l'église étaient achevées et qu'il « n'y avait pas eu de maison d'école de commencée. La « Cour par son jugement ordonna la délivrance du legs à « l'Évêque Plessis et je fus envoyé en possession de tous les « biens du testateur et déclaré son légataire universel et « général. L'intention du testateur était bien de m'obliger « de finir la construction de l'école s'il l'avait commencée « et je ne m'y serais pas refusé. Dans ces circonstances, « j'aurais constaté s'il m'était plus avantageux d'accepter « ou de renoncer à mon legs, ce qui ne me serait pas permis « de faire à présent quand bien même que les biens de Mr « Jean ne seraient pas suffisants pour faire cette dépense. « Mais connaissant le changement de volonté de Mr Jean, « je n'ai jamais cru qu'on pouvait me forcer à finir une « bâtisse que quelques individus voudraient commencer « pour interpréter et faire exécuter le testament de Mr Jean « d'après leurs vues. J'ai donné à Mr Joly copie du testa- « ment qu'il me demandait pour, disait-il, régler son terrier « et savoir s'il lui était du des lods et ventes. Quelques jours « après il m'écrivit une lettre qui me montra que ce n'était « qu'un prétexte et que c'était à une autre fin qu'il m'avait « fait cette demande. Les motifs de sa démarche sont moins « pour l'intérêt de la paroisse que pour satisfaire quelques « sentiments de haine qu'il a contre moi parce que je soutiens « quelquefois les droits de divers habitans contre lui. Malgré « l'influence qu'a généralement un Seigneur dans sa Sei- « gneurie, l'on remarquera combien petit est le nombre des « signataires, de Lotbinière. »

Il faut bien conclure que si l'abbé Jean a eu de la difficulté à distribuer sa fortune de son vivant, il n'en a pas eu moins après sa mort. Quel pouvait bien être le montant de la succes„son de M. Jean ? Tout en étant assez considérable, elle niavait pas les proportions qu'on lui a longtemps attribuées. Il parlait tellement de son bien que l'on finit par en exagérer le chiffre. Dans une lettre adressée à Monseigneur Plessis, le trois janvier 1819, il est question d'un montant de $11,300.-100; d'autre part, l'inventaire notarié, fait après son décès, ne dépasse pas de beaucoup la somme de $10,000.00. Il est vrai qu'alors il avait payé les tours et aussi la maison neuve de M. de la Chevrotière. Si l'on en croit les mémoires de l'abbé Faucher, l'argent employé pour la bâtir avait été emprunté de M. Dénéchaud, Curé de Deschambault, et l'abbé Jean avait remboursé son confrère.

Avant de dire adieu au prêtre dévoué et généreux, dont nous venons de nous occuper assez longuement, donnons quelques détails regardant son œuvre essentielle, la construction de la nouvelle église. Les Syndics et Louis Legendre, leur Président, ont bien pu avoir certains torts, mais il faut reconnaître que les comptes furent admirablement tenus. Le Secrétaire-trésorier, Joseph Hamel, était visiblement un homme d'ordre et de chiffres. L'on avait prévu une dépense de £6080 «8»9, ce qui représente $24,321.78 de la monnaie actuelle. Comme la somme était très forte, une double répartition fut décidée : l'une payable en argent et l'autre en matériaux. Il fut prélevé £2962«0»3½ en argent et £2769«13»5½ en matériaux. Le lecteur, soucieux de contrôler les chiffres, trouvera que tout compte fait, il y a un écart de £348«15»0 entre le montant prévu et celui qui avait été reçu par les Syndics. C'est précisément la désagréable découverte que firent ces messieurs, lors de leur règlement final avec la Fabrique en 1832. La dette paroissiale en fut augmentée de $1,400.00, mais l'on se surprend à penser qu'un déficit plus considérable n'aurait pas été étonnant.

CHAPITRE XV

L'abbé Jean-Baptiste Daveluy (1821-31).— Ses débuts a Lotbinière.— Le notaire J.-L. Papineau, administrateur de la Seigneurie.— Dénombrement de la paroisse en 1818. — Détails sur les censitaires.— Travaux de M. Daveluy. — Les demoiselles de Lotbinière se marient.— La Seigneurie de Lotbinière est le partage de Madame Gustave Joly, la cadette.— Résidence a Lotbinière des nouveaux Seigneurs.— Difficultés de M. Daveluy avec les marguilliers.— Il quitte la paroisse.— Complainte a ce sujet.

L'abbé Jean-Baptiste Daveluy, successeur de M. Jean' était orginaire de Yamachiche. Né en 1789, il avait été ordonné en février 1818, et dès l'année suivante on le trouve Curé à Ste-Croix, d'où il passa à Lotbinière en 1821, tout en conservant la desserte de Ste-Croix jusqu'en 1828. Il plane quelques petites incertitudes sur l'époque précise de l'arrivée de M. Daveluy à Lotbinière, mais l'examen de documents bien authentiques démontre que, chargé de la cure le 29 septembre 1821, il signe les actes de l'état civil depuis le 6 octobre, et préside, le premier novembre de la même année, une assemblée de Fabrique, où il se dit « Curé de Lotbinière ». L'on peut donc croire que M. Jean résigna sa curé fin septembre 1821 et se retira chez M. de la Chevrotière, pour être remplacé aussitôt par M. Daveluy. Les dix ans de son séjour à Lotbinière devaient être bien remplis ; pour le constater, il n'y a qu'à feuilleter les archives de la Fabrique et se souvenir qu'en plus de la paroisse de Lotbinière, il eut à desservir celle de Ste-Croix. A peine arrivé, à la date du premier novembre, il préside une assemblée de Fabrique, pour donner le contrat de la construction des jubés de l'église. Après les séances orageuses, qui assez souvent avaient lieu du temps de l'abbé Jean, les membres du Conseil de Fa-

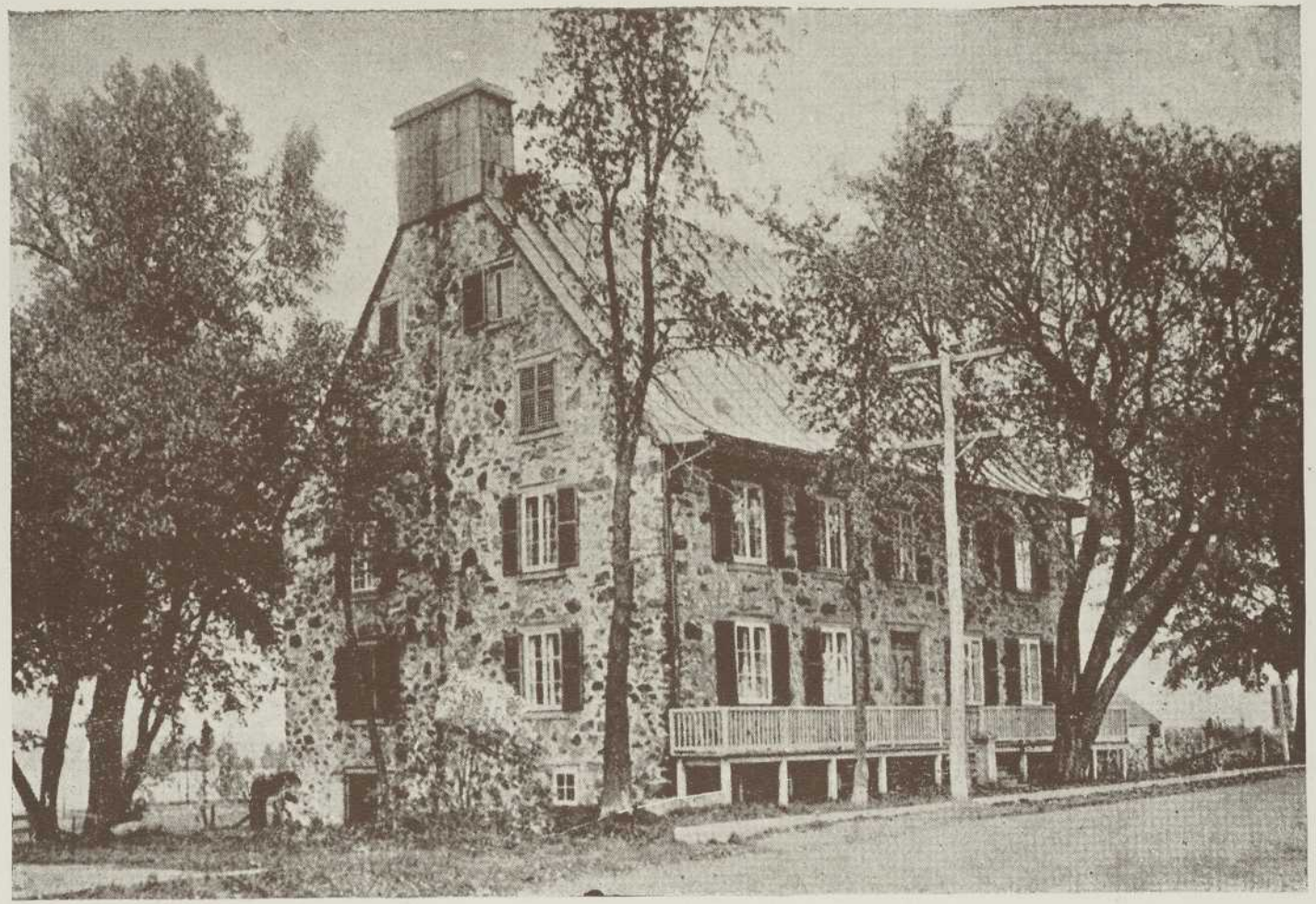

Maison d'Ambr. C. de la Chevrotière, N. P. (1817)

brique, dont plusieurs étaient des Syndics, épiaient curieusement le nouveau Curé, dont ils ignoraient encore la mentalité. Tout se passa fort paisiblement, et ces importants travaux furent confiés au Sieur Jean-Baptiste Hébert, l'un des constructeurs de l'église, qui, au mois de juillet précédent, avait entrepris les bancs de la nef. M. Hébert, en plus des jubés, devait encore faire deux escaliers, un pour chaque jubé, et fournir soixante bancs. Le prix convenu était 6,000 francs, terme peu usité alors au Canada, où dans les transactions il n'était question que de livres de 20 sous ou de chelins. Quant aux conditions de paiement, elles étaient bien un peu étranges : l'entrepreneur recevait 1200 francs comptant et le reste, par les rentes de bancs des jubés, à mesure qu'elles seraient dues. Le brave homme a du attendre assez longtemps avant de recevoir son argent.

Au printemps de l'année 1822, M. Daveluy s'occupa d'agrandir le terrain du presbytère. Rappelons, pour mémoire, qu'en 1818, les syndics avaient trouvé le terrain donné par M. Jean, insuffisant, à une de ses extrémités, pour y placer l'église et ses dépendances ; cela était dû à la direction oblique des lignes de bornage, par suite de laquelle toutes les terres situées le long du fleuve se terminent en pointe. Pour conserver en avant de l'église un espace suffisant, ces messieurs se décidèrent à acheter, de Louis Pérusse, un morceau de terre de forme triangulaire, situé entre l'emplacement de l'église et le côté sud-ouest de sa terre. Leur raisonnnement était, qu'en bâtissant aussi loin que possible au nord-est, la place devant l'église serait plus grande et plus commode. Ils n'avaient acheté que le terrain absolument nécessaire, ce qui laissait un espace libre entre l'emplacement du presbytère à l'ouest et le prolongement de la ligne est du morceau de terre acheté de Pérusse. Un brave homme du nom de Boulé s'en fit acquéreur, à la grande incommodité du personnel du presbytère qui n'avait plus de sortie de ce côté. L'abbé Daveluy ne mit pas de temps à constater ce qui en était, et sa décision fut aussitôt prise. Il n'alla pas importuner les Marguilliers, et encore moins les Syndics, pour leur faire acheter ce terrain ; lui-même en devint l'acquéreur, en ayant

recours aux bons offices du vendeur primitif, Louis Pérusse. Le terrain convoité mesurait 3,320 pieds carrés. Pierre Boulé en accepta un de la même mesure à côté du premier qu'il avait acheté et qu'il remettait à Pérusse. Ce dernier le vendit le même jour à l'abbé Daveluy et le tour était joué. Le 9 mars 1823, le Curé donna à la Fabrique, par acte notarié, ce qu'il avait acquis l'année précédente, en prenant un luxe de précautions pour empêcher ses parents de le réclamer après sa mort. Ce terrain donné par M. Daveluy, à la Fabrique, est très sensiblement celui qui est occupé par l'étable et le hangar à grain de la cure.

L'abbé Jean avait eu l'ambition de faire consacrer l'église qu'il venait de bâtir. Le bonheur d'assister à cette cérémonie lui fut refusé, car la consécration de l'église n'eut lieu que le 25 septembre 1822, moins de trois mois après sa mort. Mgr Plessis vint officier et en dressa l'acte dans les registres de l'évêché. L'original est en latin, mais en voici la traduction : « Le vingt-cinq du mois de septembre de l'année « de N. S. 1822, je soussigné, Joseph-Octave Plessis, Évêque « de Québec, ai consacré l'église et l'autel en l'honneur de « St Louis et j'y ai déposé des reliques des martyrs Saint « Crispin et Saint Constant. En ce jour de la consécration, « j'ai accordé à tous les fidèles de la paroisse un an d'indul- « gence et à chaque anniversaire l'on pourra gagner une « indulgence de quarante jours suivant la forme ordinaire « de l'église. » J. O. Év. de Québec. (1)

Chose extraordinaire, l'abbé Daveluy ne fait aucune mention de cet événement si remarquable, ni dans les registres, ni dans les procès-verbaux assez nombreux qui nous restent de lui. Il était bien connu dans la paroisse que l'église actuelle avait été consacrée, mais sans le procès-verbal inscrit dans les registres de l'Archevêché, il aurait été difficile d'en faire la preuve. Depuis l'année de la consécration, au 25

(1) « Anno Domini MDCCCXXII, die vigesimâ quintâ mensis Septembris, Ego Josephus Octavius Plessis, Episcopus Quebecencis, Consecravi Ecclesiam et Altare in honorem Sancti Ludovici et Reliquias Sanctorum Martyrum Crispi et Constantii in eo inclusi, et singulis Christifidelibus hodie unum annum et in die consecrationis hujusmodi ipsam visitantibus quadraginta dies de verâ indulgentiâ in formâ Ecclesiæ consuetâ concessi.
J.-O. Ep'us Quebecensis.

septembre de chaque année, il y a toujours eu un concours spécial qui se nommait « la fête de l'église ». C'est pour cette raison que la dévotion des Quarante-Heures a lieu ordinairement à cette époque. L'on fait coincider la célébration de l'anniversaire déjà lointain avec les hommages rendus au Dieu de l'Eucharistie. C'est une tradition bénie et qu'il faut soigneusement conserver.

Pendant que M. Daveluy s'occupait activement de mener à bonne fin les travaux commencés par son prédécesseur, la Seigneurie et ses censitaires faisaient connaissance avec le nouvel administrateur. M. de Lotbinière avait laissé une succession assez embarrassante, à raison des intérêts multiples qu'il y avait à surveiller. Ce ne devait pas être sans quelque inquiétude que le bon vieillard avait pris ses dispositions dernières. Madame de Lotbinière se connaissait peu en affaires et ses trois filles étaient mineures, lors du décès de son mari. Pour administrer sa succession, M. de Lotbinière avait choisi un homme de bien, son ami, le notaire Joseph Papineau, père du tribun de 1837. En homme prudent, M. Papineau ne voulut rien brusquer et garda à son service M. de la Chevrotière et les autres employés que M. de Lotbinière lui avait spécialement recommandés. Avec toute la bonne volonté possible, il était incapable de franchir souvent les longues distances qui le séparaient de Lotbinière. Les travaux de son bureau, qui était très achalandé, et les tracasseries de la politique, lui prenaient beaucoup de son temps. Sa gestion dura près de huit ans, au cours desquels il vit Mesdemoiselles de Lotbinière quitter la maison paternelle pour se marier.

Le premier souci de M. Papineau, ce fut de réclamer assidûment les divers paiments dûs à la succession. M. de Lotbinière, dans les dix dernières années de sa vie, avait souvent crié famine, quelquefois sans succès ; on le voit par les emprunts qu'il fit alors. La situation ne s'améliora pas du temps de M. Papineau qui multipliait des demandes d'argent auprès de M. de la Chevrotière, sur un ton où perçait un peu d'aigreur. Ce dernier ne semble pas s'en être ému plus que de raison et les arrérages de rentes allèrent en

s'accumulant, pour atteindre un total formidable lorsqu'il cessa d'administrer la Seigneurie. La raison de cet état de choses, c'est que les censitaires, dont bon nombre étaient de nouveaux arrivants, ne touchaient que fort peu d'argent : les améliorations et défrichements absorbaient tout leur revenu.

Il y aurait quelque intérêt à donner avant que d'aller plus loin, la liste des paroissiens de Lotbinière, au commencement du gouvernement de M. Daveluy. Nous possédons, à ce sujet, un document bien authentique, c'est le rôle de la répartition pour construction de l'église en 1818. Quelques années se sont bien écoulées, mais en 1822 les changements sont encore peu nombreux. Le système que l'on avait adopté, de diviser la paroisse en treize arrondissements, pour faciliter la perception de la répartition, permet de localiser parfaitement les censitaires dont les noms sont donnés. Nous y joindrons quelques détails sur le compte des nouveaux venus.

1ère Division

Deschaillons, à la Rivière du Chêne.

Jean-Bapt. Tousignan.
Veuve Job Lemay.
Urbain Lemay.
Joseph et David Beaudet.
Joseph Pérusse, fils.
Luc Pérusse.
Julien et Jérôme Beaudet.
Michel Beaudet.
Michel Lemay.
Jean-Bapt. Auger, fils.
Pierre Croteau.
Jean-Louis Auger.
Clément Leclerc, père.

2DE DIVISION

Rivière du Chêne à la Vieille-Eglise

Jean-Bapt.-Gabriel Tousignan.
Louis-Gabriel Tousignant.
Jean-Bapt.-Michel Auger.
Michel-Clément Leclerc.
Joseph Langlois.
Jean-Bapt. Laliberté.
Pierre Bernard (Jambette).
Louis-Mathurin Tousignan.
Augustin Plaisance.
Jean-Bapt. Auger.
Michel Leclerc, père.
Louis Pérusse (absent).
Joseph Lauzé.
Jean-Bapt. Rivard.
Veuve Pierre Lemay.
Louis-François-Ignace Lemay.
Clément Leclerc, fils.
Fabrique de Lotbinière.
Louis Bélanger, fils.
Ambroise Bélanger.
Augustin-Jean-Louis Auger.
Isaac Auger.
Jean-Bapt.-Jean-Louis Auger.
Henri Auger.
A. C. de la Chevrotière.
Augustin Filteau.
Jos.-Noël Tousignan, fils.
Joseph Bélanger.
Joseph-Baptiste Bélanger.

3me Division

De la Vieille-Eglise jusqu'à la 3me terre au-delà de la côte « à Gagné »

Jean-Bapt. Bélanger.
Clément Beaudet.
Joseph et Isaïe Auger.
François-Xavier Poudrier.
Régis Bélanger.
Antoine-Simon Houde.
David Noël Tousignan.
Amable Beaudet.
Joseph-Noël Tousignan.
Louis Legendre.
Joseph-Michel Beaudet.
Joseph Filteau.
Messire Jos.-Maur. Jean.
Michel Pagé, fils, (Emplacement).
Louis Pérusse.
Isaïe Lemay.
Pierre Lahaie.
Michel Pagé, fils, et J.-M. Beaudet.
Jacques Pierre.
Henri Gauron.
Jean-Bapt. Lemay.
Pierre Lemay.
Augustin Beaudet, (Du Cap).
Jean Lauzé.
Pierre Boisvert.
Joseph-Baptiste Auger.
Ambroise-Ignace Lemay.
Pierre Leclerc, Cap. Milice.

4me Division

De la 3me terre au-delà de la Côte « à Gagné » au « Domaine »

Louis Lemay, (Cap. Milice).
Mathurin Lemay.
Louis Mathurin Lemay.
Nicolas-Adrien Leclerc.
Joseph Hamel, fils de François.
François Hamel, fils.
Jean-Bapt. Noël Tousignan.
Louis St-Onge.
Michel Beaudet.

5me Division

Du Domaine, à Ste-Croix.

Domaine.
Joseph Leclerc, (Lieutenant Mil.)
Michel Leclerc.
Louis Boucher.
Louis Lemay.
François-Xavier Lemay.
Pierre-Antoine Lemay.
Jean-Baptiste Chesné.
Antoine Beaudet.
François Beaudet et son fils Placide.
Joseph Beaudet (Du Cap).
Jean-Bapt. Poudrier.
Joseph Gagné.
Pierre Beaudet (Du Cap).
Louis Hamel.
Jean-Baptiste Hamel.
Jean Abel (Benoît dit).
François Abel (Benoît dit).
Antoine-Baptiste Hamel.
Paul Beaudet (Du Cap).

6me Division

De la borne de Ste-Croix jusqu'à la limite du rang St-Antoine.

Cette division renferme une partie de 24 terres dont les occupants habitent Ste-Croix et ne doivent pas figurer dans un recensement de Lotbinière.

7me Division

Rang de St-Antoine

Toussaint Langlois (absent).
Prosper Thibault.
Simon Croteau.
Louis Bernier.
Noël Aubin.
Jean-Bapt. Boisvert.
Louis Hamel.
Joseph Biron.
François Desrochers.
Georges Tancrelle (Tanqueray).
Jean-Baptiste Rousseau, fils.
Jean-Baptiste-Louis Boisvert.
Louis Bergeron.
Jean-Baptiste Rousseau, père.

Rang de St-Eustache (A)
Côté est

Jean-Bapt. Lemay et ses enfants.
Joseph Boisvert.
Eustache Houde Desruisseaux.
Joseph Desrochers, père.
Élie Hamel.
Joseph-Alexis Hamel.
Louis Labbé.
Jean-Baptiste Richard.

Augustin Richard.
François Bergeron.
Louis-Abraham Houde Desruisseaux.
François-Archange Boisvert.
Charles Houde Desruisseaux, (oncle).
Jacques Daigle.
Pierre Rivard.
Joseph Bernier.
Antoine Fréchette.
Isaac Tousignan (Vaudreuil).
Joseph Tousignan (Vaudreuil).
Michel Groleau.
Pierre Hamel.
Charles Houde Desruisseaux.
Louis Corbeau ou Corbeil.
Louis Lemieux.
Antoine Couture, fils.
Joseph Couture dit Lamonde.
Antoine Boisvert.
Louis Bernier, fils.
Basile Durand.
Magloire Hamel.
Joseph Bernier.

9ME DIVISION

Rang de St-Eustache (B)
Côté Ouest

Étienne Boisvert.
Charles Boisvert.
Louis Houde.
Pierre Auger.
François Beaudet.
Alexis Auger.
Veuve Joseph Beaudet.
André Richard.
Joseph Desrochers.

Simon Bernier.
Charles Legendre.
Jean-Baptiste Bernier.
Joseph Bélanger.
Ambroise Bélanger.
Louis Marcotte.
Joseph-Ignace Lemay.
Godfroy Beaudet Du Cap.
Jean-Baptiste Laroche.
Veuve Normand, ou représentants.
Joseph Pérusse.
Jean-Baptiste Beaudet Du Cap.
Jacques Chorette.
Joseph Côté.
Pierre Blais.
François-Xavier Tousignan.
Jean-Charles Houde Desruisseaux.
Joseph Hamel.
Veuve George Lemay.
Henri Lemay.
Charles Morin. } Emplacitaires
Antoine Pérusse. }
Jean-Baptiste Marcotte.

10me Division

Rang de la Rivière Boisclair.

Jean-Luc Brown.
Abraham Normand.
Louis Boucher.
François-Xavier Boucher.
Augustin Boucher.
Joseph Déry, (père).
Charles-Marcel Labbé.
Jean-Bapt. Labbé.
Antoine Normand.
Henri Trébert.

François Blais.
Augustin Soucy.
Germain Soucy.
François Soucy.
Pierre Castonguay.
Louis Caron.
Jean-Marie Dubé.
Joseph Blais.
Michel Blais.
Jean-Baptiste Blais.
Joseph Thérien.
Michel Collet.
Jean Maillot.
Pascal Tanguay.
Jean-Baptiste Ouellet.
Joseph Croteau.
Joseph Gagnon.
Louis Lord.
Pierre Dubé.
Charles Blanchet, fils.
Pierre Bélanger.

11me Division

Rang double de St-Charles.

Augustin Caron.
Joseph Tanguay.
Ambroise Lord.
Élie Pilote dit Marié.
Joseph Bélanger.
Pierre Blanchet, père.
Pierre Lord.
Jean-Louis Hamel.
Raphaël Blanchet.
Firmin Blanchet.
Pierre Blanchet, père.
Michel Leclerc.

Pierre Déry.
Charles Blanchet.
Pierre Blanchet, fils.
Joseph Cloutier.
Pierre Beaudet, fils.
Isaïe Beaudet.
Charles Lord.
Antoine Abel (Benoît dit).
Louis Houle.
Charles Béland.
Joseph Rousseau.
François Lainé, père et fils.
Amable Guimont.
Supplien Bélanger.
Pierre Beaudet, père.
François Courtois.
Noé Laliberté.
Joseph Mercier.
Augustin Blanchet.
Modeste Biron.
Jean-Baptiste Guimont.
Clément Houle.

12me Division

Rang de St-François

Louis Tousignan.
Pierre-Louis Poudrier.
Antoine Tousignan.
Charles-Jos. Boisvert.
Jos. (Michel) Beaudet.
Joseph-Louis Poudrier.
Louis Poudrier.
François Beaudet.
Pierre Beaudet.
Hubert Beaudet.
Henri L'Heureux.

Pierre-Augustin Poudrier.
Augustin Poudrier.
Henri Leclerc.
François Hébert Lecomte.
Jean-Baptiste Bélanger, fils.
Jean-Bapt. Beaudet (Fifi).
Jean-Bapt. Blanchet.
Veuve Chrysostôme Laliberté.
Jacques Guimont.
François Rivard.
Jos.-Augustin Poudrier.
Veuve Joseph Houle.
Nicolas Poudrier.
Amable Laliberté.
Pierre-Louis Bélanger.
Veuve David Lemay.
François Guimont.
François Poudrier.
Jean Gagnon.
Jean Lenseigne.

13me Division

Rang de St-Michel et Portage.

Joseph Beaudet.
Modeste Beaudet.
Jean-Bapt. Beaudet.
Isaïe Beaudet.
Firmin Hébert.
Augustin Abel (Benoît dit).
Timothée Bergeron.
Jos.-Antoine Auger.
Louis Beaudet.
François-Michel Lemay.
Jean Hébert.
Michel Marcotte, fils.
Jean-Bapt. Auger.

Moïse Migner dit Lagacé.
Firmin Bernard.
Timothée Gaudet.
Pierre Hébert (Michon).
Frédéric St-Onge.
Pierre Hébert.
Pierre Gaudet.
Joseph Hébert.
Jacques Hébert.
Jean-Baptiste Bernard.
Michel-François Lemay.

Sauf erreur, cette liste préparée par les Syndics nommés pour la construction de l'église en 1818, renferme 296 propriétaires cotisés et sujets à la répartition légale. L'examen des registres de l'état civil de l'époque nous fournit les noms d'un certain nombre de paroissiens qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas eu à payer la répartition ; ils sont au nombre de 41 et en voici la liste par ordre alphabétique :

Auger, Isaïe, (v.f. Marg. Touzeau).
Auger, Antoine.
Beaudet, Charles.
Beaudet, Godefroid.
Bélanger, Cyprien.
Bélanger, Pierre, (V.f. Constance Bouchard).
Blanchet, Ambroise.
Bossé, Louis-Marie.
Boulé, Pierre.
Chénard, Joseph.
Courteau, Louis.
Croteau, Jean-Baptiste.
Couture, Prosper.
Déry, Hubert.
Desruisseaux, Jos. Houde dit.
Gagné, François.
Giguère, Pierre.
Grenier, Jean-Baptiste.
Goudreau, Ignace.

Hamel, Jos. (V.f. Louise Groleau).
Houde, Étienne.
Houde, Benjamin (époux de Félicité Choret).
Houde Desruisseaux, François.
Houde, Augustin.
Labbé, Jean-Baptiste.
Lafond, Pierre.
Lauzé, Isaïe.
Lemay, François-Xavier.
Lemay, Antoine.
Lemay, Édouard.
Maillot, Léon.
Martel, George.
Plaisance, Basile.
Richard, Alexis.
Richard, Louis.
Roiroux, Étienne.
Roiroux, Célestin.
Rousseau, Charles.
St-Onge, Joseph.
Théberge, Joseph.
Vidal, Joseph.

Quant à localiser d'une façon précise chacun de ces 41 censitaires, c'est chose impossible. L'on peut conjecturer tout au plus, pour un certain nombre, qu'ils étaient fixés dans un endroit plutôt que dans un autre. Pour être complet, il faudrait ajouter à cette énumération cinq familles, dont on voit les premiers représentants arriver vers 1823. Voici leurs noms :

Jean Déout dit de Villers, originaire de Québec, marchand.
Michel Frenette, natif de Ste-Croix.
Amable Paré, né à Nicolet et menuisier.
Jean Norbert Thibaudeau, né à Deschambault et cordonnier.
Jean-Baptiste Moraud, né à Bayonne (France).

Il reste à faire l'addition de tous ces chiffres, et à les mettre en regard de certains renseignements qui nous viennent d'ailleurs, pour nous faire une idée assez juste de la

population de Lotbinière, au commencement du gouvernement de l'abbé Daveluy. La liste de la répartition contient les noms de 296 censitaires, *résidant à Lotbinière.* Nous soulignons ces mots, car en réalité elle en renfermait 320, dont 24 qui possédaient des portions de terres à Lotbinière, habitaient Ste-Croix, et par conséquent ne devaient pas faire partie d'un recensement, tout en étant sujets à la répartition. En ajoutant à ces 296 francs-tenanciers les 46 censitaires dont nous venons de donner les noms, l'on arrive à un total de 342 familles habitant la Seigneurie. Il semble qu'il y a contradiction entre ce chiffre et celui que donnait M. de Lotbinière en 1814. D'après lui, et nous l'avons vu ailleurs, il y avait 580 terres de concédées à l'époque ou il écrivait à son ami, M. Bouchette. La différence entre ce chiffre et celui que nous avons trouvé est vraiment considérable, mais nous croyons cependant qu'il y a moyen de tout concilier. Remarquons tout d'abord que M. de Lotbinière parle de terres de trois arpents de largeur. Or, les censitaires, pour un bon nombre, possédaient plus d'une terre de cette grandeur. Il compte probablement aussi les 24 terres, sises en partie dans Lotbinière et dont les occupants habitent Ste-Croix. Si par hasard, il fait entrer dans son calcul les terres du rang Petit St-Charles, toutes concédées en 1818, les terres du rang double de St-Joseph et celles du Portage, l'on pourrait arriver à un total qui ne serait pas éloigné du chiffre qu'il indiquait.

Quant à la population de la paroisse, elle devait être sensiblement la même qu'en 1814. Les chiffres donnés sont 3,400 âmes, mais nous les croyons exagérés. Il s'agissait, pour M. de Lotbinière, de donner de l'importance à la Seigneurie qui portait son nom et ce motif a pu exercer une certaine influence sur sa statistique. Ce qui tendrait à le prouver, c'est que 40 ans plus tard, en 1855, le recensement annuel accusait seulement 472 familles et une population de 3,432 âmes. Comment croire que l'augmentation n'ait pas été plus forte pendant une période intense de colonisation. Il serait fastidieux de repasser cette longue liste de censitaires, en donnant des détails circonstanciés sur chacun

de ceux qui y figurent. Pour les familles anciennes et pour celles qui se trouvent dans le recensement de 1762, contentons-nous des renseignements déjà donnés sur leur origine. Quant aux censitaires fixés à Lotbinière depuis 1762, au risque de fatiguer le lecteur, disons quelque chose de leurs antécédents. Dans ce travail nous allons cheminer de l'ouest à l'est pour le rang du fleuve et ordinairement de l'est à l'ouest pour les autres concessions.

Entre les deux rivières du Chêne l'on ne trouve guère que des noms connus. Ce sont les descendants des familles Auger, Beaudet, Lemay et Leclerc qui possèdent ces belles terres. Depuis la Grande Rivière du Chêne, en allant vers Ste-Croix, il faut lier connaissance avec un certain nombre de nouveaux arrivés, ou de gens qui ne faisaient que de prendre contact avec Lotbinière en 1762.

Joseph Langlois.— Fils de Basile Langlois et de Rose Marcotte, mariés à Lotbinière, en 1795. La famille est originaire de la Pointe-aux-Trembles.

Pierre Bernard (dit Jambeth).— Né à Lotbinière, fils de Pierre Bernard (dit Jambeth) et de M.-Marguerite Hubert, marié à Lotbinière, en 1809, à M.-Félicité Portelance. Il nous semble certain que Pierre Bernard, époux de Marguerite Hubert, était le frère de Jean Bernard, Acadien, que mentionne le recensement de 1762. Tous deux étaient mariés avant 1764, comme le prouvent les registres de Lotbinière.

Augustin Pendelet dit Plaisance.— Né à Lotbinière, fils de Pierre Pendelet dit Plaisance et de Marguerite Tousignan, marié à Lotbinière, en 1815, à Esther Pérusse. L'aïeul Pierre Plaisance, Acadien, figure au recensement de 1762.

Joseph Lauzé.— Né à Lotbinière, fils de Jean Lauzé et de M.-Louise Auger ; marié à Lotbinière, en 1812, à Marguerite Plaisance, sœur d'Augustin, ci-dessus. Jean Lauzé, père, orginaire de Charlesbourg, habitait Lotbinière avant 1771.

Jean-Baptiste Rivard.— Né à Lotbinière, fils de François Rivard (dit Feuilleverte) et de M.-Josephte Houde

(père originaire de Batiscan), marié à Lotbinière, en 1780 à Rose Tousignan.

François Rivard, père.— Habitait Lotbinière avant 1769.

Augustin Filteau (1).— Né à Lotbinière en 1786, marié à Lotbinière, en 1812, à Catherine Beaudet, veuve de Joseph L'Héraut.

Antoine-Simon Houde.— Né à Ste-Croix, marié à Lotbinière, en 1792, à Marguerite Beaudet.

Ambroise Chavigny de la Chevrotière, N.P.— Né à Deschambault, marié à Québec, en 1814, à Sophie L'Héraut, domiciliée à Québec, mais originaire de Lotbinière.

Louis Legendre.— Né à Ste-Croix, en 1779, marié aux Grondines avant 1816, à Julie Hamelin. M. Legendre était arpenteur et Lieutenant-Colonel de Milice.

Joseph Filteau (2).— Né à Ste-Croix, en 1778, et frère d'Augustin, ci-dessus, marié à Lotbinière, en 1803, à Thérèse Beaudet. Jos. Filteau était Major de Milice.

Michel Pagé, fils.— Né à Lotbinière, fils de Michel Pagé et de Charlotte L'Hérault, marié à Lotbinière, en 1818, à Esther Faucher. Michel Pagé, père, originaire du Cap Santé, habitait Lotbinière avant 1789, époque de son mariage.

Pierre Lahaie.— Né à Batiscan, marié à Lotbinière, en 1816, à Marcelline Faucher. Pierre Lahaie avait été élevé chez Jean-Baptiste Lemay, Capitaine de Milice, qui lui avait donné une terre dans le rang de St-Charles. Michel Pagé, fils, et Pierre Lahaie, qui avaient marié les deux sœurs, se partagèrent le bien de la famille Faucher qui n'avait pas changé de mains depuis 1709.

Jean Lauzé.— Né à Lotbinière, fils de Jean Lauzé et de Marie-Louise Auger et marié à Marie-Angèle Hamel, en 1803. Il était frère de Joseph Lauzé dont il a été question ci-devant.

(1) Alors de son mariage il est dit que les parents sont de Ste-Croix.
(2) Cette fois les parents sont dits être de St-Antoine et se nomment Simon Filteau et Élizabeth Houde.

Louis St-Onge.— Né à Lotbinière, marié à Lotbinière, en 1814, à Josephte Houde dit Desruisseaux. La famille St-Onge, venant de Deschaillons, habitait Lotbinière en 1780.

Louis Boucher.— Né à St-Nicolas et marié à Marie-Geneviève Lemay, de Lotbinière, avant 1788. Le patrimoine actuel de la famille Boucher provient d'une donation d'Antoine Lemay faite à Louis Boucher, son gendre, avant 1788.

Joseph Gagné.— Né à St-Roch des Aulnaies et marié à Marguerite Blanchet. Il habitait Lotbinière avant 1811.

Jean Benoit dit Abel.— Né à Ste-Croix, fils de François Abel et de Charlotte Gauthier, mariés à Ste-Croix en 1776 mais demeurant à Lotbinière en 1781. Famille originaire de Deschambault. Jean Benoît dit Abel, maria à Lotbinière, en 1810, Judith Blanchet, veuve Fournier, dont les frères Charles et Raphaël Blanchet habitaient le rang de St-Charles. Jean Abel acquiert par donation la terre de Gervais Laroche (Rognon) avant 1815.

Parmi les censitaires habitant le rang St-Antoine, il s'en trouve un certain nombre qui n'ont encore figuré dans aucun recensement, mais comme ce sont des gens disparus de Lotbinière depuis longtemps et absorbés par la paroisse de Ste-Croix, il est assez inutile de rechercher leur origine.

Abordons maintenant les tenanciers du rang de St-Eustache, qui, en 1818, était complètement concédé, de même que le rang attenant de St-Jean-Baptiste.

Il faut reconnaître tout d'abord, pour expliquer le petit nombre de renseignements donnés, que de tout Lotbinière, St-Eustache est l'endroit dont les habitants ont été le moins stables, au moins dans le passé. Colonisé par des gens de Ste-Croix, avant 1724, ce rang, jusqu'après la Conquête, fut occupé presque exclusivement par leurs descendants. Vers 1770, de nouveaux arrivants achevèrent de peupler la localité, et firent l'acquisition des terres primitivement défrichées par les familles Boisvert et Houde. La plupart de ces gens revendirent leurs propriétés peu d'années après, pour être remplacés par d'autres qui disparurent à leur tour.

Nous ne tiendrons compte que des familles ayant fait souche dans le rang de St-Eustache et qui s'y trouvaient en 1818.

La famille Boisvert compte un certain nombre de représentants : c'est le temps de faire remarquer que dans St-Eustache, en 1818, il en existe trois variétés. Il y a tout d'abord les De Nevers dit Boisvert, puis les Jobin dit Boisvert de venue plus récente, et enfin les Boisvert dit Desaulniers qui ne font que de paraître. Il à été question ailleurs des de Nevers dit Boisvert. Les Jobin dit Boisvert se trouvent à Lotbinière depuis 1809, par le mariage d'Augustin Jobin dit Boisvert, de Ste-Croix, et de Marguerite Chesné, de Lotbinière. Les Jobin dit Boisvert sont originaires des Grondines et ce sont les seuls qu'il y ait à Lotbinière à l'heure présente. Quant aux Boisvert dit Désaulniers, ils remontent à Étienne Boisvert (de Nevers), marié à Marie Giroir, en 1769. Au mariage d'Étienne Boisvert, il n'est pas question de Désaulniers, non plus qu'au baptême d'un premier enfant en 1775. Au baptême de François-Archange Boisvert, le surnom Désaulniers paraît au registre, le 12 octobre 1782. L'on prétend que ce surnom provient d'un bosquet d'aulnes, très en vue sur la terre d'Étienne Boisvert, occupée maintenant par le Sieur Alphée Hamel.

Plus nombreux que les Boisvert, sont les Houde-Desrochers et les Houde-Desruisseaux. Tous descendent des Desruisseaux qui habitaient St-Eustache en 1762, ou de leurs alliés de Ste-Croix. Les uns après les autres sont disparus du rang St-Eustache.

La famille Labbé, déjà implantée dans le rang de la rivière Boisclair, se fixa à St-Eustache, où elle demeure encore. Les ancêtres proviennent de L'Islet et se trouvaient à Lotbinière avant 1810.

Jean-Bapt. et Augustin Richard.— Cette famille dont il a été question en 1762, ne fait que de disparaître ; son héritage appartient, partie à la famille Thibaudeau, qui l'a acquis par le mariage d'Aglaé Richard avec Narcisse Thibaudeau, en 1856, et partie à la famille Vaudreuil, en vertu d'une vente antérieure.

André Richard.— Né au Cap St-Ignace, fils de Joseph Richard et de Marie Bernier, marié à Victoire Robichaud, avant 1809. Cette famille Richard, distincte de celle qui est alliée à la famille Thibaudeau, a fait souche à Lotbinière.

Basile Durand.— De St-Jean-Port-Joli, marié à Geneviève Lemieux, était fixé au rang St-Eustache avant 1813. C'est la souche de la famille Durand, du rang St-François.

Jacques Daigle.— Né à St-Antoine de Tilly et marié à Lotbinière, en 1800, à Marie-Reine Beaudet. Ce couple est la souche de tous les Daigle, de Lotbinière et du voisinage.

Pierre Rivard.— Né à Lotbinière, en 1780, fils de François Rivard et de Josephte Houde, frère de Jean-Baptiste Rivard, du rang du fleuve, marié à Lotbinière, en 1803, à Marie Lemay.

Isaac Tousignan (Vaudreuil).— Fils d'Antoine Tousignan et M.-Catherine Gauron. Marié successivement avec Thérèse Gauthier, Josephte Pombert et Marguerite Houde.

Joseph Tousignan (Vaudreuil).— Frère du précédent, né à Lotbinière, en 1782, marié à Lotbinière, en 1806, avec Angèle Houde Desruisseaux.

C'est le temps de rendre compte d'une de ces mutations de noms qui se rencontrent assez souvent dans notre pays. En 1680, Pierre Lapointe dit Tousillon ou Tousignan était établi à Lotbinière. Son fils, Jean-Baptiste-Noël Tousignan, laissa de côté le nom de Lapointe pour s'appeler Jean-Baptiste Noël dit Tousignan. La génération suivante conserva cette appellation, sans rien y changer. C'est un descendant de celle-ci, nommé Antoine Tousignan, qui le premier assuma le nom de Vaudreuil. Lors de son mariage avec Catherine Gauron, en 1768, il n'est pas question de Vaudreuil, non plus qu'aux baptêmes de deux de ses enfants, en 1769 et 1771. Dès 1772, l'on voit paraître la qualification nouvelle, qui graduellement s'est étendue à toute cette branche de la famille Tousignan (1). Antoine Tousignan semble s'être établi à St-Eustache vers l'époque de son mariage.

(1) Pierre Lapointe dit Tousignan.
Jean-Bapt.-Noël Tousignan.
Antoine-Noël dit Tousignan.
Antoine-Noël dit Tousignan. (Vaudreuil).

Michel Groleau.— Né à Deschambault, marié à Deschambault, en 1792, avec M.-Louise Tousignan dit Vaudreuil, de Lotbinière. C'est la souche de tous les Groleau, de Lotbinière.

Louis Lemieux.— Né à St-Jean-Port-Joli, marié à Lotbinière, en 1813, avec Constance Couture dit Lamonde, et décédé en 1819. La terre de Louis Lemieux est passée entre les mains de la famille Boucher, par le mariage de Constance Lemieux avec Jean-Baptiste Boucher, de Ste-Croix.

Louis Bernier, père.— Né au Cap St-Ignace et marié au même endroit, à Marthe Talbot dit Gervais. Cette famille habitait Lotbinière depuis 1807. Louis Bernier avait plusieurs fils, tous établis à St-Eustache et dont nous allons donner les noms :

Joseph Bernier.— Né au Cap St-Ignace et marié à Lotbinière, en 1813, à Scholastique Lemay.

Louis Bernier, fils.— Né au Cap St-Ignace et marié à Lotbinière, en 1815, avec Judith Gendreau.

Simon Bernier.— Né au Cap St-Ignace, marié à Lotbinière, en 1817, avec Marie-Louise Gauthier, de Ste-Croix.

Jean-Baptiste Bernier.— Né au Cap St-Ignace et marié à Lotbinière, en 1810, avec Marguerite Bélanger. La famille Bernier s'est grandement multipliée à Lotbinière et dans les environs.

Pour être complet, il faudrait nomme plusieurs autres familles établies dans le rang de St-Eustache, mais comme elles sont disparues depuis longtemps, il est bien inutile d'en refaire la généalogie. Passons maintenant à l'examen des colons du rang de la rivière Boisclair, où nous trouverons un certain nombre de nouveaux arrivants.

Jean-Luc Brown.— Né à St-Nicolas, de parents écossais, marié à Lotbinière, en 1812, avec Rosalie Lemay. Cette famille devenue absolument canadienne française, se perpétue à l'endroit où s'est fixé l'ancêtre.

Louis Boucher.— Né à Lotbinière, marié à Ste-Croix, à Josephte Côté, en 1812.

François-Xavier Boucher.— Frère du précédent, né à Lotbinière, marié à Lotbinière, en 1821, avec Esther Beaudet.

Augustin Boucher.— Frère du précédent, né à Lotbinière et marié à Lotbinière, en 1814, à Rosalie Laneuville dit Desharnais. Ces trois pionniers du rang de la rivière Boisclair sont fils de Louis Boucher, établi près du Domaine de la Seigneurie de Lotbinière.

Augustin Soucy.— Né à St-Roch des Aulnaies, marié à Lotbinière, en 1821, avec M.-Thérèse Bourget.

Germain Soucy.— Frère du précédent, né à St-Jean-Port-Joli, marié à Lotbinière, en 1820, avec Julienne Gagnon.

François Soucy.— Frère du précédent et marié à Marie-Céleste Fournier, avant 1821.

Pierre Castonguay.— Né à St-Roch des Aulnaies, marié à St-Roch des Aulnaies, avant 1809, avec Marie Ouellet. En 1809 il est à Lotbinière et habite le rang de St-Charles.

Joseph Blais.— Né à St-Pierre de la Rivière du Sud, marié avant 1817, avec Josephte Larrivée.

Michel Blais.— Frère du précédent, marié avec Élisabeth Hamel. Il était à Lotbinière avant 1818.

Jean-Baptiste Ouellet.— Né à St-Jean-Port-Joli, marié avant 1820, avec Marcelleine Trébert.

Joseph Déry.— Né à Charlesbourg, marié à Charlesbourg, avec Angélique Giroux. Il était à Lotbinière en 1791, et meunier.

Au rang de St-Charles, il y a aussi quelques nouveaux venus à noter :

Pierre Déry.— Fils du précédent, né à Charlesbourg, marié à Lotbinière, en 1807, avec Marguerite Beaudet.

Joseph Mercier.— Lieu d'origine inconnu. Marié avec Marie Guilmet. Il était à Lotbinière depuis 1804.

Modeste Biron.— Né à Lotbinière (St-Eustache), marié en 1816, à Lotbinière, à M.-Marguerite Houde Desrochers.

Clément Houle.— Né à Lotbinière (St-Eustache), marié à Lotbinière, en 1818, à Catherine Boisvert.

Passons au rang St-François :

Jean-Baptiste Blanchet.— Né à Lotbinière, fils de Charles Blanchet et de Reine Blais, du rang de St-Charles, marié à Lotbinière, en 1808, à Ursule Lemay. C'est la souche de la famille Blanchet, du rang St-François.

Veuve Chrysostome (Roiroux) dit Laliberté.— Chrysostôme Laliberté, l'un des pionniers du rang de St-François, y mourut encore jeune. Il était né à Deschaillons, en 1777, et maria à Lotbinière, en 1799, Marie-Anne Portelance.

François Rivard.— Né à Batiscan, marié à Lotbinière, en 1804, avec Marguerite Beaudet, il était cousin germain des Rivard, du rang du fleuve et de St-Eustache.

Jean Gagnon.— Né à St-François de l'Ile d'Orléans et protégé de Jean-Baptiste Lemay, Capitaine de Milice, marié à Lotbinière, en 1813, avec Marguerite Beaudet, (Jean-Baptiste et Marie Ripan-Rollet.)

Enfin au rang de St-Michel nous trouvons :

Firmin Bernard.— Né à Lotbinière en 1766, fils de Jean Bernard et de François Richard, marié à Lotbinière, avec Marie-Thérèse Pérusse, en 1796.

Sur le nombre assez considérable de familles que ne mentionne pas le rôle de la répartition, il y en a plusieurs dont les descendants habitent encore Lotbinière. Bien entendu qu'il sera question uniquement de gens inconnus jusqu'à présent à ce récit.

Bossé, Louis-Pierre.— Né à L'Islet, marié à Lotbinière, en 1794, avec Marie-Françoise Boucher, de Ste-Croix.

Boulé, Pierre.— Lieu d'origine inconnu, marié avec Reine Blanchet, avant 1814.

Chénard, Joseph.— (Lieu d'origine inconnu). Marié avec Marie-Anne Castonguay, et forgeron, fixé à Lotbinière avant 1818.

Goudreau, Ignace.— (Lieu d'origine inconnu). Marié avec Marie Boisvert, fixé à Lotbinière (Village St-Antoine), avant 1816. Souche des Goudreau, de Lotbinière et de Deschaillons.

LAFOND, PIERRE.— Lieu d'origine inconnu. Marié avec Élisabeth Bourbeau et fixé à Lotbinière avant 1819.

ROIROUX LALIBERTÉ.— Célestin, né à Lotbinière, fils de Joseph Roiroux et de Marguerite Lemay, marié à Lotbinière, en 1813, avec Marie-Louise Richard, et cousin des Roiroux du rang St-François.

VIDAL, JOSEPH.— Né au Cap Santé, fils adoptif du Capitaine de Milice Pierre Leclerc qui lui légua ses biens, marié à Lotbinière, en 1812, à Thérèse Bibaud.

DÉOUT dit DE VILLERS, JEAN.— Né à Québec, marié avec Marie Juneau, et marchand, fixé à Lotbinière avant 1810.

FRENETTE, MICHEL.— Né à Ste-Croix, marié à Lotbinière, en 1824, avec Marguerite Boisvert Désaulniers.

PARÉ, AMABLE.— Né à Nicolet, marié à Lotbinière, en 1824, avec Agathe-Coralie Hamelin, de L'Assomption.

THIBAUDEAU, JEAN-NORBERT.— Né à Deschambault et de descendance acadienne, marié à Lotbinière, en 1826, avec Marie-Flavie Bélanger.

MORAUD, JEAN-BAPTISTE.— Originaire de Bayonne, fils de Bernard-Benjamin Moraud et de Marie Béchard. Arrivé au Canada en 1824, à l'âge de 24 ans. Simultanément notaire, marchand, employé civil et cultivateur. Marié en 1828, à Luce-Hélène L'Hérault, et en 1838, à Marguerite Beaudet. Décédé en 1869, à l'âge de 65 ans. (1)

NADEAU, FRANÇOIS.—Originaire de St-Pierre-les-Becquets, marié avec Ursule Ginchereau. Il habitait Lotbinière avant 1820.

Nous comprenons facilement que tous ces détails de statistique et de généalogie ont pu causer de l'ennui à beaucoup de lecteurs, mais il fallait bien les donner pour dépeindre la physionomie de la paroisse de Lotbinière en 1823. Abordons maintenant certains incidents plus intéressants, où l'abbé Daveluy eut à jouer un rôle important. L'on ne peut manquer d'admirer le zèle qu'il portait à promouvoir le développement de la colonisation dans sa vaste

(1) L'on rapporte que le vaisseau portant le jeune français se trouvant au large de la Rivière Ouelle, J.-B. Moraud gagna le rivage à la nage. L'abbé Antoine Gosselin, vicaire de Mgr Panet, alors curé de la Riv.-Ouelle, s'intéressa au jeune homme et se chargea de son instruction.

paroisse. Dans ce but, il entreprit le voyage de Montréal, afin de plaider la cause des censitaires auprès de l'Administrateur de la Seigneurie. Ce dernier, fatigué des interminables retards apportés dans le paiement des rentes et autres redevances, était porté à employer des mesures de rigueur, passablement décourageantes pour de nouveaux colons. La gestion de la Fabrique, toujours en mal d'argent, n'était pas sans lui causer quelques soucis. Il tenait à ce que l'ordre fût maintenu dans l'église pendant les offices et à cet effet fit promulguer une défense d'occuper les allées des jubés et de se placer en arrière des bancs. Ce règlement date de 1823 et son utilité est fort apparente, même de notre temps. L'on est tout surpris de lire, dans les délibérations de la Fabrique du mois de mai 1824, une résolution consacrant une somme d'argent élevée, à remettre en place une des croix des clochers qui avait été renversée par le vent. Il faut que la bourrasque ait été bien violente ou bien que la croix fût mal assujétie, car les clochers d'alors étaient très bas et semblables, en tout, à ceux de l'église de Deschambault. Le même accident, nous le verrons, est arrivé deux fois depuis cette époque. Ne faudrait-il pas en conclure que les vents du sud-ouest sont d'une violence touchant aux proportions du cyclone dans cette partie de Lotbinière ? La Fabrique, contrairement à l'habitude du temps, ne sollicita rien des paroisseins et pourvut elle-même à la dépense que nécessita la réparation du clocher. Presque en même temps, l'on s'occupa de creuser un drain qui partant du cimetière se déverse dans une vaste citerne sur la place de l'église, avec le bon résultat que le terrain en devint plus sec. Ce canal garni de pierre sèche a parfaitement résisté à la gelée et remplit encore aujourd'hui son rôle bienfaisant.

Il était réservé à l'année 1824, de voir entreprendre un autre travail bien plus important que ceux qui viennent d'être mentionnés. M. Daveluy souffrait de voir son église présenter un aussi mauvais coup d'œil : les murs étaient nus, la membrure du toit paraissait aux regards, et la majesté des cérémonies du culte perdait beaucoup à se dérouler dans un milieu aussi fruste. A sa suggestion, la Fabrique se

décida à faire entreprendre les boiseries du sanctuaire. L'on requit les services du plus estimé des sculpteurs de l'époque, Thomas Baillairgé, qui avait déjà fait l'ornementation de plusieurs églises. Au premier novembre 1824, M. Baillairgé signa avec la Fabrique un engagement par lequel il promettait de faire toutes les sculptures du fond du sanctuaire pour la somme de 295 louis. Le travail devait être complété et livré le premier novembre 1826. La Fabrique, de son côté, prenait l'engagement de faire transporter par eau, de Québec à Lotbinière, tous les matériaux nécessaires et de construire la maçonnerie qui devait supporter les colonnes près de l'autel. Toutes les conditions furent exactement remplies par le sculpteur, mais l'on tarda un peu à le payer. Ce n'est qu'en novembre 1828 que la Fabrique acheva de verser les 295 louis stipulés. Cette ornementation très soignée et du corinthien le plus authentique a véritablement fort bonne mine ; mais dans le moment, n'eut d'autre effet que de rendre plus marquée la nudité du reste de l'église.

Au mois de novembre 1825, l'on se préoccupa de faire transporter les corps inhumés dans l'église ancienne. Une résolution de Fabrique régla que toutes les personnes inhumées dans l'église du Sault-à-la-Biche, recevraient la sépulture dans le centre de la nouvelle église, sans frais aucuns. Rien dans les archives n'indique au juste les noms, ni le nombre des personnes ainsi exhumées. L'on sait, par ailleurs, qu'il y avait d'enterrés dans le sanctuaire les corps de Messires Angers, Gatien, Chauret, Vidal et Landriaux qui furent placés avec honneur, à côté de l'abbé Jean, dans la nouvelle église. Quant au cimetière proprement dit, il est bien possible qu'il fut relevé à la même époque, mais aucun document précis ne le prouve, sauf peut-être le suivant qui se trouve dans les archives. C'est une signification légale, datée du 31 janvier 1827, adressée à la Fabrique par un nommé Archibald Donaghey. Cet Irlandais bien authentique, venant du comté de Tyrone, et marié en 1825 à une canadienne de Lotbinière, déclare que le 9 mais 1824, il avait loué de la Fabrique de Lotbinière, l'emplacement, les bâtisses et les dépendances de l'ancienne église, et il somme

la Fabrique de les reprendre parce qu'il allait s'établir à St-Antoine de Tilly. Or, il n'est pas vraisemblable que l'église et le cimetière aient pu être loués, sans le relevement des corps qui s'y trouvaient. Une fois la transaction faite avec Donaghey, en 1824, la Fabrique aura retardé un an avant de faire relever les corps inhumés, tant dans l'église que dans le cimetière.

Quittons pour un instant le bon abbé Daveluy et ses funèbres occupations, pour aller retrouver l'Administrateur de la Seigneurie M. Papineau, qui, en plus d'une caisse souvent vide, avait à s'occuper de la tutelle de trois sémillantes demoiselles, auxquelles le grand monde prodiguait ses plaisirs. Toutes trois faisaient bonne figure dans les salons de l'époque et ne tardèrent pas à être recherchées en mariage par des gens fort honorables, mais appartenant à des familles dont le Canada n'était pas la patrie. Si nos renseignements sont exacts, la première à quitter la maison paternelle fut celle qui se nommait Marie-Charlotte. Elle épouse en 1822, à N.-Dame de Montréal, William Bingham, de Philadelphie. L'année suivante, ce fut le tour de l'aînée, Louise-Josephte, qui maria Robert-Unwin Harwood, de Montréal. Quant à la cadette, Marie-Julie-Christine, elle ne tarda pas à suivre l'exemple de ses sœurs, et en 1828 accepta la main de Pierre-Gustave Joly, habitant Epernay, que le hasard des voyages avait amené au Canada. Il ne semble pas que ces mariages successifs aient changé grand'-chose à la gestion du notaire Papineau. De par le testament de M. de Lotbinière, les Seigneuries de Lotbinière, Rigaud et Vaudreuil formaient la dot de ses trois filles qui avaient chacune en partage une Seigneurie. Ce n'est qu'après le mariage de la cadette, en 1728, que la succession fut réglée. Nous avons sous les yeux une lettre fort intéressante de M. Gustave Joly, où il explique à M. de la Chevrotière, son régisseur de Lotbinière, comment les choses se sont passées. Cette communication est du 17 janvier 1829. Le nouveau marié annonce tout d'abord que la Seigneurie de Lotbinière est tombée en partage à sa femme. Il veut établir sa résidence à Lotbinière et vivre au milieu de ses censitaires, et

Madame Pierre-Gustave Joly,
Née Julie-Christine Chartier de Lotbinière.

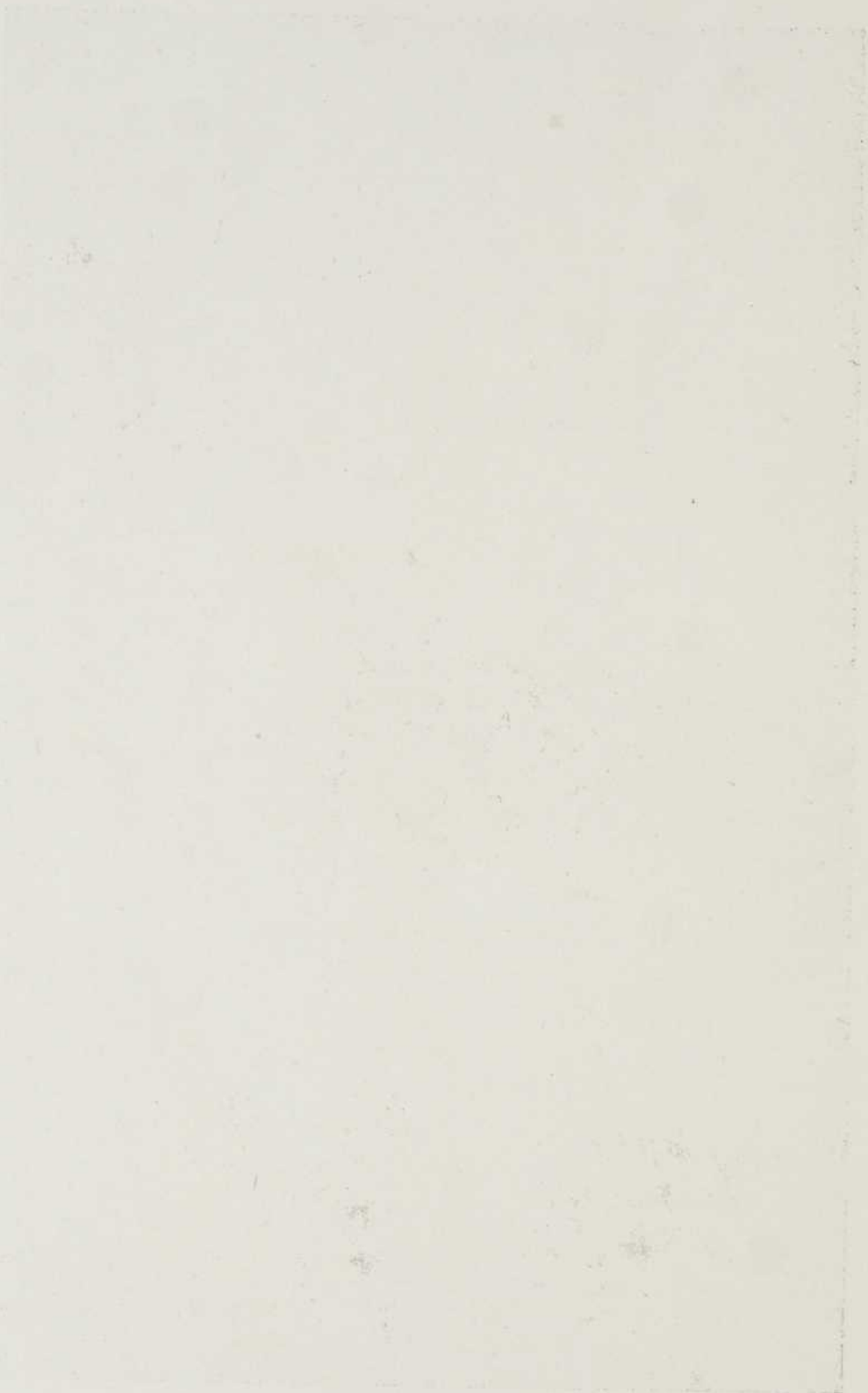

ajoute : « J'avais le choix des trois Seigneuries et j'ai préféré « celle-ci, quoiqu'elle vaille peut-être moins d'argent que les « autres, mais je savais que tous les habitants sont comme « moi d'origine française. J'espère que nous nous entendrons « facilement et j'aurai plus de plaisir à vivre au milieu « d'eux. » Puis il annonce son départ pour l'Europe avec sa femme, et laisse au notaire Papineau la haute main sur les affaires de la Seigneurie. Un nouvel ordre de choses commençait.

L'abbé Daveluy avait eu l'occasion de faire la connaissance de M. Joly, qui, dès avant son mariage, avait fait le voyage de Lotbinière avec M. Harwood, son futur beau-frère. Le bon Curé ne manqua pas de se réjouir du projet que formait M. Joly, de venir se fixer dans la Seigneurie. Il entrevoyait une ère de prospérité pour sa paroisse qui souffrait du défaut d'une direction agricole énergique et suivie. Les revenus de la Fabrique augmentant sensiblement, il fut possible d'exécuter certains travaux. L'on voit par les comptes, qu'en 1826, les marguilliers firent peinturer, à deux couches, les toitures de tous les édifices de la Fabrique. L'entreprise fut donnée à la criée et c'est un nouvel arrivé, du nom de Amable Paré, qui eut la préférence pour le prix de $60.00, la Fabrique fournissant la peinture et l'huile. Il faut reconnaître que le travail ne coûta pas très cher.

L'année 1827 fut marquée par une démarche très louable, due sans doute à l'initiative de M. Daveluy, et dont la paroisse doit lui être bien reconnaissante. Nous voulons parler du règlement pour la vente des bancs de l'église. Il semble que la paroisse et la Fabrique n'eurent pas à s'en mêler, mais que le règlement leur arriva de Québec, tout rédigé et muni de la signature de Monseigneur Panet. Par une inspiration particulièrement heureuse et dont la Fabrique a eu grandement à se féliciter, les bancs, au lieu d'être vendus pour une somme capitale que retirait immédiatement la Fabrique, avec en plus une rente annuelle minime, durent être mis à l'enchère, moyennant une rente payable en deux versements. Ce système assez peu rémunérateur au début, devait avec le

temps donner de beaux revenus. C'est l'unique raison de la prospérité relative de la Fabrique de Lotbinière qui depuis l'érection de l'église actuelle n'a jamais eu besoin de faire imposer de répartition aux paroissiens. Ajoutons, que si le règlement n'avait pas été fait dans cette forme dès le commencement, les bonnes gens de Lotbinière, comme leurs voisins de Ste-Croix, auraient difficilement consenti à changer le mode de vente ancien, pour un autre bien plus avantageux. Les marguilliers ne tardèrent pas à avoir besoin de la réserve en caisse pour des travaux urgents que réclamait la toiture de l'église dans les endroits qui avoisinaient les tours. Dès le commencement de 1828, l'on s'aperçut que la couverture faisait eau. Par défaut de construction ou par suite de l'emploi de matériaux de qualité inférieure, ces voies d'eau à la base des tours furent difficiles à aveugler, et en 1831 comme en 1828, il fallut des travaux assez considérables pour empêcher les infiltrations.

D'autres améliorations furent entreprises en même temps, dans le but de protéger la maçonnerie de l'église contre les assauts du vent et de la pluie. Le lambrissage en bois est encore ce que l'on a trouvé de mieux pour défendre les surfaces exposées au vent du nord-est, contre la détérioration causée par l'eau et la gelée dans notre climat rigoureux. C'est alors que furent boisées les bases des clochers et partie de la chapelle de St-Joseph, de même que le voisinage des murs des tours. Ces travaux confiés à des ouvriers de la paroisse furent exécutés pour un prix qui nous semblerait aujourd'hui dérisoire. L'année 1829 vit régler, et d'une façon définitive, l'affaire du testament de l'abbé Jean, dont nous avons parlé suffisamment ailleurs. Rien ne prouve que l'abbé Daveluy se soit mêlé le moins du monde de cette affaire. Le fait est qu'il avait bien assez des embarras suscités par son Conseil de Fabrique sans s'occuper de la succession de son prédécesseur.

Quelques années auparavant, à la suite de récoltes mauvaises, la Législature avait avancé certaines sommes pour le soulagement des cultivateurs en détresse. A défaut d'autres, les Fabriques des diverses paroisses avaient assumé

la charge de distribuer ces secours à titre de prêts, contre billets remboursables. Lotbinière avait reçu £.200 et les marguilliers en cause, voyant que les intéressés ne se pressaient pas de rembourser, sommèrent par exploit d'huissier la Fabrique, en juin 1830, de prendre possession de ces billets. Elle semble s'y être refusée et ces billets ne furent jamais payés. Un peu auparavant, les Syndics de la construction de l'église se mirent en frais d'effectuer un règlement de comptes avec la Fabrique au sujet de £300 que cette dernière leur avait prêtés en 1818, lors du commencement des travaux de l'église. L'on se demande à quoi pouvait bien servir cette formalité. Évidemment, l'argent avancé par la Fabrique avait été employé aux constructions avec tout ce qui provenait de la répartition, et les Syndics, une fois leur tâche terminée, n'avaient qu'à remettre à la Fabrique les bâtiments faits et un état des sommes tant perçues qu'à percevoir, pour obtenir leur décharge. Le 26 juin 1830, Monseigneur Panet se trouvait en visite pastorale à Lotbinière et se rendit compte des travaux accomplis pour remédier au vice de construction des tours de l'église. Les noues avaient été mal agencées, et dans les années qui suivirent durent être refaites.

Avec l'année 1831 commença pour M. Daveluy une série de tracasseries suscitées par un des Syndics qui trouva moyen de recruter parmi les marguilliers et les notables un certain nombre d'adhérents. Cet homme, Louis Legendre, avait déjà causé de bien grands ennuis à M. Jean, lors de la construction de l'église. Rien de plus facile que de nuire aux entreprises d'ordre public : il suffit d'attiser et envenimer les jalousies mesquines et les rancunes, malheureusement si fréquentes chez les gens de la campagne.

L'on constate, à cette époque, l'existence de deux coteries, l'une dirigée par Louis Legendre et qui renfermait Joseph Filteau, notaire, Amable Paré, David Noël et autres, et une deuxième en faveur de M. Daveluy, que dirigeait M. de la Chevrotière et où figuraient la plupart des marguilliers. Les hostilités commencèrent en 1831, à l'occasion de l'élection du marguillier. Louis Legendre et ses adhérents prétendirent

faire invalider l'élection de Joseph Hamel, parce que les formalités légales n'avaient pas été observées. Il y eut protêt notarié et « mandamus » de la Cour exigeant une élection nouvelle. Dans la même année, à la suite d'une assemblée de Fabrique pour l'étanchement des tours, nouveaux protêts notariés, signés par les mêmes, alléguant que plusieurs assemblées de marguilliers étaient invalides parce qu'elles étaient convoquées irrégulièrement. Malgré tous ces ennuis, M. Daveluy réussit à obtenir que l'on nommerait un expert pour déterminer les travaux à faire aux clochers, et Mgr Panet permit à la Fabrique d'employer une partie de ses revenus pour payer ce travail. C'est un brave homme du nom de Narcisse Auger, du Cap Santé, qui jugea des réparations à faire et qui fut chargé des travaux. Ce qui fait bien voir la mésintelligence qui régnait entre les notables de la paroisse, c'est l'article troisième du protêt servi au Curé et à la Fabrique, à l'occasion de ce contrat. La Fabrique ayant décidé qu'il serait ouvert deux portes dans les tours, à la hauteur du premier jubé, le protêt s'énonce comme suit : « 3° Que les dits syndics et autres notables protestent et « s'opposent à ce qu'il soit nullement touché aux murs des « tours de la dite église pour ouverture de nouvelles portes « dans le haut d'icelles, sans préalablement consulter les « dits syndics qui ont fait bâtir la dite église, hormis que « M. A. C. de la Chevrotière légataire général et universel « et exécuteur testamentaire de feu Messire Jos.-Maurice « Jean tel qu'exprimé par son testament du treizième jour « de janvier mil huit cent dix-neuf, se rende responsable de « tout accident que pourrait occasionner aucunes nouvelles « ouvertures dans le haut des dites tours, ce sur les seuls « biens du dit Sieur de la Chevrotière. » (1) M. Daveluy, fatigué des embarras apportés à son administration par un parti renfermant un certain nombre de gens influents, qui probablement avait porté leurs doléances à Québec auprès de Mgr Panet, en les appuyant de propos calomnieux, obtint une permutation de cure et fut transféré à St-Jean Chrysostôme dont il prit possession le premier octobre

(1) Archives de la Fabrique de Lotbinière.

1831. Le premier chantre du temps, Joseph Leclerc, mieux connu sous le nom de « Lazé » Leclerc, jugea à propos de composer, à l'occasion de son départ, une complainte qui en dit long sur la situation des esprits à Lotbinière vers cette époque. Voici ce morceau dans toute sa naïveté :

1

Peuple chrétien, récitons la complainte
D'un prêtre si chéri du ciel et d'ici-bas ;
On l'a rassasié d'opprobres par des plaintes,
Déposant contre lui mille et mille attentats.

2

Le voici prêt à quitter la paroisse,
Son troupeau fond en pleur en voyant son départ,
Le calme sur son front nous dépeint sa tendresse,
Pour le pauvre en besoin, c'est un ferme rempart.

3

Pour les enfants son aimable tendresse,
Dans les instructions remplies de charité,
Il ne s'est point trouvé de pauvre en la paroisse,
Qu'il n'eut rempli les mains dans la nécessité.

4

Ce serait long d'en faire l'éloge,
Malgré le faux chrétien qui détruit son honneur,
Mais je suis assuré du moment qu'il déloge,
La paroisse pleurant, sentira son malheur.

5

O profanateurs de notre saint temple !
C'est Jésus-Christ lui-même qui reçoit le mépris ;
Lorsque son serviteur à l'autel le contemple,
Agissant en son nom en ces cérémonies.

6

Prêtre sacré, vous n'êtes plus du monde,
Le monde vous hait, c'est une vérité,
Dans les afflictions votre peine abonde,
Mais elle se changera en vraie félicité.

7

O bon patron, St-Louis de Lotbinière,
Dissipez les vapeurs qui couvre ce canton
Intercédez pour nous, voyant notre misère
Rendez-nous la splendeur du culte en sa saison.

8

Nous connaissons que nous sommes coupables,
Et qu'on a mérité du Seigneur l'abandon,
Mais comment vivre en vous, ô Jésus tout aimable,
Sans Pasteur un troupeau est tout en confusion.

Comme poésie il y a mieux ; mais, c'est un assez bon échantillon du travail des rimeurs et chansonniers de Lotbinière. L'on constate en effet que vers ce temps il se trouvait de bonnes gens; qui, sans s'occuper plus que de raison des préceptes de Boileau, faisaient des vers à propos de tout. C'est peut-être à eux que Pamphile Lemay doit sa vocation de poète du terroir. Le chantre des *Vengeances*, pour conserver leur mémoire, a réuni sous le titre *Les poètes illettrés de Lotbinière*, bon nombre de poésies qui ne manquent pas de mérite. (1)

L'abbé Daveluy vécut six ans à St-Jean-Chrysostôme, dont on peut l'appeler le fondateur. Transféré à St-Pierre de la Rivière du Sud, il n'y demeura que fort peu de temps. Son acte de sépulture nous apprend que mourant à St-Jean Chrysostôme, le neuf mars 1838, il y fut inhumé trois jours plus tard dans le cimetière. Depuis 1848 il repose dans l'église de la même paroisse.

(1) Voir l'Appendice X.

Pierre-Gustave Joly.

CHAPITRE XVI

PIERRE-GUSTAVE JOLY DEVIENT SEIGNEUR DE LOTBINIÈRE.— DÉTAILS SUR LA FAMILLE JOLY DE MARVAL.— RÉFORME DANS L'ADMINISTRATION.— TERRIER DE 1832.— L'ABBÉ ÉDOUARD FAUCHER, CURÉ (1831-65).— PROJET D'UN COUVENT A LOTBINIÈRE.— LES ÉLECTIONS DE 1834.— LES CHAPELLES DE PROCESSION.— ASSASSINAT DE SIVRAC.— COURSES APOSTOLIQUES DE L'ABBÉ FAUCHER.— ESSOR QUE PREND L'INSTRUCTION PUBLIQUE.— LE RANG DE ST-ANTOINE RÉUNI A STE-CROIX.— ACHÈVEMENT DES BOISERIES DE L'ÉGLISE.— ROUTE DE ST-FRANÇOIS A L'ÉGLISE. — LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.

Le temps est venu de faire connaissance avec celui qui, en sa qualité d'époux de Julie-Christine de Lotbinière, devait, près de trente ans, travailler efficacement au développement des vastes domaines légués à sa femme. Pierre-Gustave Joly appartenait à une fort honorable famille suisse, domiciliée depuis un certain nombre d'années à Epernay et engagée dans le commerce. Avant que de passer en France, Antoine Joly, père du nouveau Seigneur, avait demeuré à Fraüenfeld, où son fils Pierre-Gustave était né ; mais le berceau de la famille, c'est le bourg de Dardagny dans le même pays. L'ancêtre premier s'établit dans la commune de Marval, au canton de Gex, et ne tarda pas à ajouter ce nom au sien. Les Joly de Marval jouèrent un rôle important dans les affaires de leur pays, possédèrent droit de cité à Genève, eurent écusson et armoiries (1) et essaimèrent bientôt dans les cantons voisins. Antoine Joly eut bientôt conquis à Epernay une notable aisance ; ses propriétés étaient considérables et bientôt son fils Gustave se mit en mesure de lui aider à développer son commerce. C'est au cours d'un voyage fait au Canada, pour écouler les produits de l'industrie paternelle, que M. Joly noua des relations avec la famille

(1) D'azur, au château crenelé à deux tourelles d'argent, maçonné de sable, au chef d'argent chargé de trois gouttes de gueules.

Chartier de Lotbinière. Ajoutant à une taille avantageuse une réelle distinction de manières, l'on comprend facilement que, malgré une certaine disproportion d'âge, il plut tout d'abord à Mademoiselle de Lotbinière, et ne tarda pas à devenir son époux. Presque au lendemain de son mariage qui se fit en décembre 1828, il partit pour son pays, en compagnie de sa femme âgée seulement de 19 ans. Les voyages ne se faisaient pas alors aussi commodément que de nos jours et l'on peut se figurer les nombreux embarras qu'entraînait le long trajet de Montréal en Europe en passant par les États-Unis. Ce dût être toute une révélation pour la jeune femme qui n'avait jamais quitté le sol natal. Il fait plaisir de suivre les nouveaux mariés à travers les beaux paysages de Suisse et de France. Leur séjour se prolongea au pays natal, et c'est à Epernay, où M. Joly avait une propriété, que naquit un premier enfant, Henri-Gustave. Cet heureux événément est du 5 décembre 1829. Le retour au pays se fit au courant de 1830 et déjà, en juin 1831, le nouveau Seigneur s'était mis au courant des affaires de la Seigneurie et s'en mêlait fort activement. Il eut le temps de lier connaissance avec M. Daveluy, alors à la veille de quitter Lotbinière, et tout heureux de voir enfin le Seigneur établir sa résidence au milieu de ses censitaires. M. Joly, on ne l'a pas oublié, avait annoncé, immédiatement après son mariage, qu'il avait l'intention de demeurer dans sa Seigneurie, et dans la lettre, où il communiquait cette bonne nouvelle à M. de la Chevrotière, il ajoutait d'autres détails qui dénotent une certaine connaissance de la population de Lotbinière : « On leur reproche, disait-il, de manquer « d'activité et d'industrie, mais j'espère que sous mes yeux, « ils déploieront l'une et l'autre... Je sais que depuis la « mort de M. de Lotbinière, il s'est commis de grandes « dilapidations de bois dans la Seigneurie... Je ne reviendrai « pas sur le passé, mais je mettrai la plus grande sévérité « à poursuivre tous ceux qui à l'avenir se rendront coupables

« des mêmes délits. » Le Seigneur avait un faible pour ses compatriotes et ramena avec lui d'Europe, un de ses oncles maternels, le Lieutenant Colonel Fehr de Brunner, qui ne tarda pas à remplacer M. de la Chevrotière comme régisseur de la Seigneurie.

En février 1831, un nouveau terrier fut autorisé et l'on exigea des titres nouvels de tous les censitaires. Ce travail important et passablement lucratif aurait dû, semble-t-il, être confié au notaire de la Chevrotière, qui mieux que personne connaissait la Seigneurie et ses habitants. L'on en chargea un homme de loi, du côté de Montréal, le notaire de Bellefeuille. Le représentant du Seigneur et de sa femme, lors de la signature de toutes ces pièces, c'était M. Fehr de Brunner. Dès l'année 1832, les censitaires endettés envers le Seigneur pour les cens et rentes et autres redevances, reçurent, non sans surprise, des sommations légales. Nombreuses furent les poursuites et les gens comprirent que désormais il fallait régler ponctuellement ce qu'ils devaient au Seigneur, ou s'exposer à des frais de justice. De prime abord, ces façons d'agir peuvent sembler un peu dures, mais il y avait certainement d'intolérables abus. L'on trouve dans les archives de la Seigneurie, un relevé des arrérages en 1828, au montant de $6,800.00. Évidemment, le Seigneur était peu payé par ses censitaires.

C'est M. Joly lui-même qui se chargea de rédiger le terrier, dit de 1832. C'est un travail considérable, exigeant de nombreuses recherches et l'examen de documents à n'en plus finir. Il renferme 512 entrées, comprenant autant de pages avec des renvois aux terriers de 1805 et de 1770. Il n'y a pas à se méprendre sur cette écriture fine et serrée, c'est bien celle du Seigneur. Ce terrier nous donne le moyen de dresser une statistique fidèle du nombre de terres concédées dans la Seigneurie, en 1831. Nous allons en donner le détail suivant l'ordre adopté dans la rédaction du terrier.

Concession du bord du fleuve	96	terres
" de St-Antoine	39	"
" de St-Eustache	51	"
" de Chouayen	10	"
Seconde concession, en arrière du rang du fleuve	48	"
Concession de St-Michel	17	"
" du Portage	22	"
" de St-François	44	"
" de St-Jean-Baptiste	40	"
" de St-Charles, côté nord	29	"
" de St-Charles, côté sud	33	"
" du Petit St-Charles	16	"
" de la rivière Boisclair	63	"
" de St-Joseph	4	"
	512	"

Ces concessions existaient en grande partie, lors de la confection du terrier de 1805. Exceptons pourtant celle de Chouayen, située entre la concession du fleuve et le rang St-Eustache. Le nom en lui-même est un peu étrange et l'on se demande d'où il provient. Un chercheur s'est donné la peine d'en découvrir l'origine et voici ce qu'il a trouvé. Lors de la prise de Chouaguen (Oswego), par Montcalm, en 1756, un certain nombre de soldats français, appartenant à un régiment de réguliers, s'imaginant à tort que la partie était perdue, avaient déserté les rangs et pris la fuite. Après la victoire, les miliciens canadiens, auxquels revenait le mérite de ce triomphe, les tournèrent en dérision et les qualifièrent de « Chouaguens ». Le peuple eut bientôt transformé ce mot en Chouayen et l'appliqua à tout fuyard ou peureux et bientôt par extension, à toute personne ou toute chose méprisable pour une raison quelconque. Une éténdue de terre marécageuse et impropre à la culture, c'était un « Chouayen ». Un homme opposé à la cause canadienne-française dans les luttes qui signalèrent les débuts du système parlementaire, c'était un «Chouayen». Le propre beau-frère du dernier Chartier de Lotbinière, le

Juge de Bonne, n'avait-il pas été surnommé le « Grand Chouayen », parce qu'il prenait fait et cause pour les Anglais. Pour être complet, ajoutons qu'entre 1832 et 1847, il fut concédé au rang du Portage 23 nouvelles terres, qui plus tard trouvèrent place dans le terrier seigneurial. Le lecteur nous pardonnera cette digression qui nous semble utile. Revenons à M. Joly et aux autres travaux qui signalèrent les débuts de son administration.

A peine arrivé, le nouveau propriétaire chercha à se loger dans la Seigneurie. Il n'existait pas de manoir au Domaine, ni ailleurs, et c'était prudence d'attendre à plus tard pour ériger une demeure convenable. Comme résidence temporaire, M. Joly fixa son choix sur une maison en pierre appartenant à Pierre Leclerc, un de ses censitaires, et y ajouta un étage à ses propres frais. Cette habitation située près du domaine était placée sur la côte, à quelques arpents du moulin banal. Le voisinage du fleuve d'un côté et des futaies vert sombre du Domaine de l'autre, rendaient le séjour fort agréable. Plusieurs années se passèrent en cette maison, au courant desquelles M. Joly, ayant fait l'acquisition d'une terre presque voisine, y éleva une maison de brique rouge, située sur la falaise, dans un endroit enchanteur. Cette terre prit le nom de la « ferme », que tout le voisinage a conservé depuis ce temps. C'est là que M. Fehr fixa sa demeure. La correspondance de M. Joly fait voir combien il s'occupait activement de tout ce qui pouvait être utile au développement de la Seigneurie. Prévoyant, avec raison, l'importance que prendrait bientôt le commerce du bois de sciage, il avait déjà, en 1831, formé le dessein d'établir une vaste scierie à l'embouchure de la grande rivière du Chêne. Une lettre à M. Antrobus, le Grand Voyer du district, le prouve. Nous en citons certains passages, parce qu'elle fait allusion à d'autres détails qui ne manquent pas d'intérêt. « Je vois, dit-il, par la Gazette de Québec du 23 juin courant, « que vous avez approuvé l'établissement d'un bac sur la « rivière du Chêne dans ma Seigneurie de Lotbinière. Ayant « l'intention de construire un moulin à scie dans les environs « de l'endroit fixé pour le passage de ce bac, j'ignore encore

« jusqu'à quel point l'un pourrait nuire à l'autre et vous « m'obligeriez infiniment en me marquant confidentiellement « quels sont mes droits à cet égard... et si le Seigneur ne « devrait pas être consulté lorsqu'il s'agit de former un « établissement de ce genre sur une rivière non navigable « de sa Seigneurie. » (1) Il ressort de cette lettre, qu'en juin 1831, il n'y avait pas même de bac pour traverser la rivière du Chêne vers son embouchure et que le futur moulin à scie germait à l'état de projet dans l'esprit du nouveau Seigneur. Quant à établir un pont à cet endroit, l'idée n'en venait à personne ; et les voyageurs qui ne trouvaient pas bon de passer la rivière à gué, devaient nécessairement monter à la troisième concession et franchir la rivière par le pont du Portage établi en 1817. L'on comprend que la réorganisation de la Seigneurie, l'établissement du nouveau terrier, les nombreuses instances en justice contre les censitaires récalcitrants, ne manquèrent pas d'absorber une large partie du temps de M. Joly, qui avait acquis à Québec une propriété et noué diverses relations de société et d'affaires. Madame Joly, dont l'éducation s'était faite à Montréal, y possédait de nombreux parents parmi les familles les plus en vue et elle ne tarda pas à leur présenter son mari qui reçut le meilleur accueil. Pendant le séjour de la famille seigneuriale, à Lotbinière, Madame se faisait un point d'honneur d'assister aux offices de l'église paroissiale. Les anciens racontent volontiers que la « Seigneuresse » arrivait toujours en voiture de gala avec attelage double, pour occuper le banc des ancêtres au premier plan de l'église. Quant à M. Joly, les annales sont muettes, mais nous doutons fort que son calvinisme fût assez sévère pour l'empêcher d'accompagner sa femme au moins quelquefois. Lors du retour des Châtelains de leur voyage d'Europe, l'abbé Daveluy gouvernait encore la paroisse de Lotbinière, mais dès l'automne de 1831, il fut remplacé par M. Édouard Faucher, depuis près de trois ans Curé de Trois-Pistoles.

(1) Archives de la Seigneurie.

L'abbé Edouard Faucher

L'abbé Faucher, né en 1802, à St-Michel de Bellechasse, et ordonné en 1824, n'avait que 29 ans à son arrivée à Lotbinière où l'attendait une longue et fructueuse carrière. Il possède en effet la distinction d'avoir gouverné l'église de Lotbinière pendant 34 ans. C'est pendant son séjour que la paroisse parvint à son apogée, renfermant encore toute la Seigneurie avec une population toujours croissante et de naissantes industries qui donnaient de l'importance à la localité. Au physique, c'était un colosse mesurant les six pieds et d'un embonpoint répondant à sa taille. Il y a à Lotbinière deux portraits de l'abbé Faucher. Celui qui se trouve à la sacristie reproduit les traits du légendaire Curé dans la force de l'âge, tandis que celui du Couvent le représente déjà prématurément vieilli.

Le gouvernement de M. Faucher, quoique fort long, fut en somme très paisible: les paroissiens turbulents du temps de M. Jean et de M. Daveluy, étaient toujours là ; seulement, ayant affaire à un homme de tact et de ressources, ils trouvèrent plus prudent de s'effacer. Il est vrai de dire que la grande bonté et le désintéressement absolu de l'abbé Faucher lui attiraient la vénération générale. Ajoutons à cela qu'il était revenu de ses missions de Ristigouche avec une réputation de force herculéenne. L'on racontait volontiers certaines prouesses dont il avait été le héros. Comme on le sait, la vigueur physique est toujours très prisée par la population de nos campagnes, et les bonnes gens de Lotbinière ne purent se défendre d'une forte crainte révérentielle de leur pourtant pacifique Curé. L'abbé Faucher avait eu à peine le temps de faire la connaissance de ses ouailles lorsqu'éclata la grande épidémie du choléra asiatique qui dévasta tout le pays en 1832. Les villes eurent beaucoup plus à souffrir que les campagnes, mais même dans les endroits éloignés des centres comme Lotbinière, certaines familles furent cruellement éprouvées. A cette époque les écoles étaient peu nombreuses et c'était tout un problème que de faire donner aux enfants une éducation même rudimentaire. La population de Lotbinière, laissée à elle-même, n'aurait probablement pas trouvé à s'en plaindre, mais le zélé pasteur

se rendit compte qu'il y avait une lacune à combler. L'on avait dû lui parler de la succession de M. Jean et peut-être avait-il sondé les parties intéressées. Toujours est-il, qu'en septembre 1833, une requête signée par le Curé et les paroissiens fut envoyée à l'évêché, demandant l'autorisation de construire un couvent. La réponse ne fut pas favorable. La Supérieure des Sœurs de la Congrégation, à la prière de l'Évêque, répondit qu'il lui était impossible d'accepter cette fondation. Chose étrange ! Peu d'années après, croyons-nous, la même communauté accepta de fonder un couvent à Ste-Croix. L'on avait allégué le défaut de vocations suffisantes pour se charger de la mission de Lotbinière, et peu de temps après, alors que le même embarras devait exister, l'on accepte la fondation de Ste-Croix. Explique qui pourra.

L'abbé Faucher fut médiocrement content du procédé, et le laisse voir dans des notes écrites en 1854. Il venait de raconter la dernière rencontre de M. de la Chevrotière avec M. Joly et un certain nombre des gens les plus en vue de Lotbinière. M. de la Chevrotière avait offert £1500 en règlement de la succession de M. Jean et avait été traité ignominieusement. Il ajoute : « Depuis ce temps, le Curé actuel « qui voulait bâtir le couvent s'était déjà procuré un terrain « pour cette fin, mais le Curé de Ste-Croix aidé secrètement « par les Supérieurs, trouva moyen de passer le vieux pres- « bytère de Ste-Croix aux Sœurs de la Congrégation, ayant « reçu un aide du Gouvernement et une souscription des « particuliers. » Disons, en passant, que le Curé de Ste-Croix d'alors, c'était l'abbé Jean-Baptiste Potvin, au témoignage de tous, un fort habile homme.

Les bonnes gens de Lotbinière, comme du reste les habitants de tout le comté (1), passèrent, vers ce temps, par les émotion, d'une élection parlementaire qui, grâce aux circonstances, revêtait une certaine importance. L'on est porté à croire, que les idées de Papineau et de ses acolytes réformistes avaient gagné passablement de terrain à Lotbinière,

(1) Affublé alors du nom de Buckinghamshire.

si l'on en juge par les résultats. Ce sont en effet des noms bien connus à Lotbinière, que ceux de Louis Méthot et J.-B. Noël, élus réformistes. L'officier rapporteur n'était autre que Louis Legendre, qui trempait dans tous les plats. L'élection avait eu lieu le 28 octobre 1834. Dès l'année suivante, le parti de la minorité parlementaire se mit en frais de recruter, dans le comté de Lotbinière, des adhésions à « l'Association Constitutionnelle ». Il y a apparence qu'ils eurent quelque succès auprès de personnages en vue, car à la date du 9 mars 1835, l'on pouvait lire dans le *Canadien*, organe des réformistes, ce qui suit : « Nous appre-« nons de source certaine que certains personnages marquants « du comté de Lotbinière que nous aimerions bien ne pas « voir dans cette affaire mettent tout en jeu pour obtenir « des signatures à la pétition de l'Association Constitution-« nelle. S'il en est encore temps nous prierons ces messeieurs « de suspendre de quelques jours les travaux de leur mission « et de leur prédication politique. Nous aurons à publier « une certaine dépêche récente d'Angleterre qui, nous n'en « doutons pas, aura l'effet de refroidir leur zèle constitutionnel « s'il leur reste encore une étincelle d'affection pour leurs « compatriotes et s'ils sont dévoués comme ils le disent et « doivent l'être à la religion de nos pères et à nos institutions « religieuses et ecclésiastiques. Nous aurions cru que les « prétentions visionnaires et dominatrices de l'Association « auraient frappé des hommes à qui on doit supposer de la « réflexion et du jugement. » Il est difficile de dire au juste quels sont les personnages visés, mais évidemment, les réformistes avaient gagné du terrain et étaient fermement implantés dans le comté. Quelques fussent les idées politiques de l'abbé Faucher, il n'en fit pas parade, mais demeura quand même en suspicion auprès des autorités, car en 1840 on se plaignait de lui auprès du Gouverneur.

Au milieu de l'agitation politique de 1834 (27 juillet), l'un des personnages les plus en vue de la paroisse disparaissait de la scène. M. de la Chevrotière, l'ancien agent du Seigneur et légataire universel de l'abbé Jean, mourut à Québec, loin de sa famille et de ceux auquels il s'intéressait.

A ce deuil accablant pour sa veuve, s'en ajouta un autre quelques jours plus tard, car, disent les registres : à la date du 2 août 1834, l'on inhuma à Lotbinière, un de ses fils, Michel, noyé accidentellement, à l'âge de 17 ans.

Au cours de la même année, l'abbé Faucher accepta pour la Fabrique, la donation de deux lopins de terre pour y bâtir des chapelles de procession. Une de ces chapelles, située plus bas que l'église, devait occuper un terrain donné par la famille Pérusse ; et à l'autre, l'on destina un emplacement sur le grand chemin, près de huit arpents plus haut. La première nommée n'a pas été bâtie ; la seconde, commencée en 1834 et terminée presque immédiatement pour l'extérieur, est placée sur un terrain donné par Joseph Beaudet et Thérèse Demers, son épouse, (terre de Raymond Desrochers). Ce n'est qu'au courant de 1924 que l'intérieur en a été boisé. La donation est du 5 juin 1834. Originairement, cette chapelle devait être bâtie à l'ouest de la maison des donateurs, mais, le 3 novembre 1834, il fut décidé de la construire à l'est. Le contrat stipule que la Fabrique aura cinq pieds tout autour en pure propriété, et de plus, que dans les vingt pieds au bout des cinq pieds mentionnés, elle peut au besoin planter des arbres, mais que les donateurs ont le droit d'y jardiner. Les frais d'érection furent supportés par la Fabrique.

La fermentation, causée dans les esprits par les agissements des réformistes, ne semble pas avoir eu de répercussion sensible dans Lotbinière, au moins en 1835. Au cours de cette année il arriva un de ces événements tragiques, heureusement rares dans nos paisibles campagnes et qui laissent un souvenir ineffaçable dans la mémoire des populations. Depuis bon nombre d'années déjà, le département de la Marine avait établi un phare au débouché du rapide ou courant du Richelieu, endroit périlleux pour les navigateurs. En 1835, le gardien du phare de l'Islet, ainsi nommé parce qu'il est placé sur un banc de rochers formant île à marée haute, était un nommé Louis Sivrac, ancien navigateur venant de Deschambault, qui avait son domicile bâti à terre, sur l'emplacement occupé maintenant par la maison du Sieur Charles Beaudet. Dans la nuit du 16 mai 1835, il fut attaqué, nous

est-il raconté par un correspondant du *Canadien*, du 20 mai, par deux ou trois scélérats « qui après l'avoir fort « maltraité, l'ont jeté dans une cave à moitié pleine d'eau « dont ils ont ensuite cloué la trappe, le laissant plus mort « que vif tant par suite des coups qu'il a reçus que de la « frayeur qu'il a eue. » Le vol était évidemment le mobile de cette attaque, car tout ce que la maison contenait d'objets ayant quelque valeur fut emporté. Il semble que les malfaiteurs venus par eau, étaient repartis par la même voie. Louis Sivrac qui était âgé de 82 ans, mourut le 24 mai, et son acte de sépulture porte : « qu'il mourut par suite de « coups qu'il a reçus de la main des voleurs ».

A l'automne, l'abbé Faucher fut nommé Archiprêtre par son Ordinaire qui avait pour lui une particulière estime. Déjà en 1832, il avait été invité à suivre Mgr Signay pendant la visite épiscopale et en 1836, il eut le même honneur de la part de Mgr de Sidyme, qui cette année là faisait la visite du territoire du Golfe St-Laurent. C'est que M. Faucher, ancien missionnaire de Ristigouche et endroits voisins, de santé robuste et d'humeur joviale, était une acquisition précieuse pour Mgr de Québec, pendant un voyage aussi long que fatigant.

Un deuil assez sensible pour la paroisse avait marqué le commencement de 1836 par le décès de Jean-Antoine L'Héraut, Instituteur. A cette époque, les instituteurs de mérite se trouvaient difficilement. Personne ne se rendait mieux compte de la nécessité de l'instruction que l'abbé Faucher, et si dès lors le nombre des élèves fréquentant le Séminaire de Québec et provenant de Lotbinière augmentait dans de certaines proportions, on doit l'attribuer aux encouragements et aux libéralités du Curé. Ce n'était que peu de chose comparé à ce qu'il devait faire plus tard. L'on voit que vers ce temps, M. Faucher se préoccupait d'acheter une terre pour la Fabrique ; celle qui lui appartenait déjà étant très éloignée de l'église. C'est probablement dans ce but qu'il fit l'acquisition pour lui-même d'une propriété d'un arpent et demi sur quarante-huit de profondeur, située près de l'église et qui actuellement appartient au Sieur

Adolphe Lambert. En mourant, il la légua à la Fabrique pour en consacrer le revenu à des fins d'éducation. L'on est tout surpris de lire dans les archives de l'Archevêché à la date du 3 mars 1838, une lettre dans laquelle Louis Legendre, devenu Lieutenant Colonel, fait un éloge bien senti de l'abbé Daveluy qu'il avait persécuté de son mieux alors qu'il était Curé de Lotbinière. C'était peut-être une manière indirecte de se plaindre du successeur qu'il se trouvait impuissant à molester. Pour lui le temps de la prospérité était fini. Ne se contentant pas de sa profession d'arpenteur et de sa position d'Officier de Milice, il était devenu marchand et fit banqueroute. Sa propriété de Lotbinière, fut vendue par le Shérif, le 28 juin 1842. L'acquéreur, Louis Bélanger, en céda une partie, avec la maison qui s'y trouvait, à l'abbé Faucher, en 1851. Ce dernier y installa son « Petit Collège » dont il sera question plus loin. Ces vicissitudes de fortune de l'Arpenteur Legendre ont porté M. Faucher, qui l'aimait médiocrement, à dire de lui que « très riche en formes, il « était très pauvre de fonds ».

L'on a pu constater que depuis l'origine de la paroisse il y avait eu d'assez nombreuses tentatives de la démembrer. A tour de rôle les habitants du village de St-Antoine et ceux de St-Eustache avaient fait de vives instances pour être réunis à la paroisse de Ste-Croix parce que, disaient-ils, il y a moins de distance à parcourir pour se rendre à l'église et les chemins sont meilleurs de ce côté. Ces démarches étaient restées sans succès jusqu'en 1839. Au mois de septembre de cette année, les censitaires du village de St-Antoine, vivant sur la limite est de la Seigneurie, tentèrent un grand effort et cette fois ils réussirent à se faire annexer à Ste-Croix. L'abbé Faucher dont l'église ne suffisait pas à loger les paroissiens et qui possédait un revenu très ample ne pouvait guère s'opposer à la requête. Les choses allèrent rondement, car à la date du 28 décembre, l'abbé Louis Proulx, alors Curé de St-Antoine de Tilly, était chargé de vérifier les allégations de la requête. Le procès-verbal du député fut remis à l'Évêche, le 30 janvier 1840, et le 27

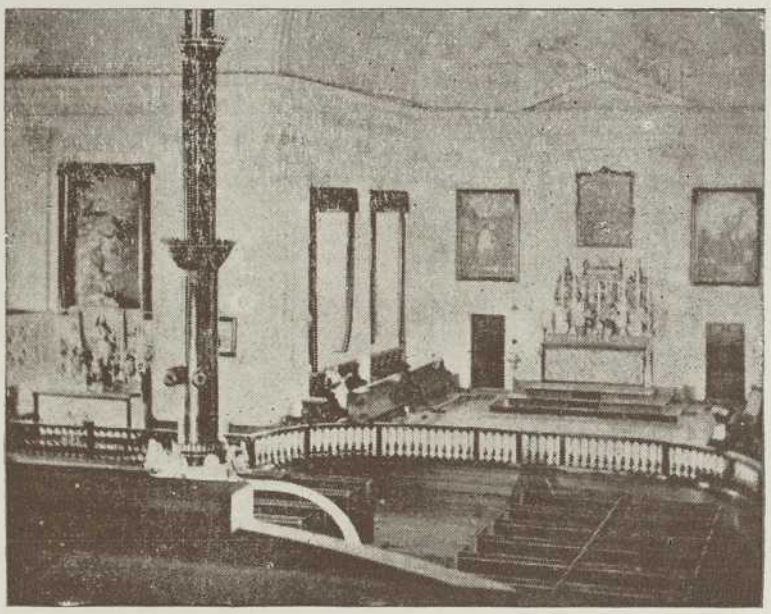

Intérieur de l'église (1872).

La chapelle des processions.

mars de la même année, le décret d'annexion à Ste-Croix fut mis en force et lu en chaire à Lotbinière.

Jusqu'alors la paroisse de Lotbinière comprenait la Seigneurie entière ; depuis cette époque il est survenu d'autres divisions qui en ont bien amoindri le territoire.

L'année 1840 vit l'achèvement de la décoration intérieure de l'église. Seize ans auparavant, en 1824, l'abbé Daveluy avait réussi à faire mettre en place les splendides boiseries qui garnissent le fond du chœur, mais le reste était demeuré en souffrance. Les temps étant prospères, l'abbé Faucher détermina sa Fabrique, dès 1838, à continuer l'œuvre de M. Daveluy. Léandre Parent, sculpteur de Québec, fut chargé des travaux, mais après avoir commencé sa tâche, pour des raisons que nous ignorons, il passa son contrat à un autre sculpteur du nom d'André Pâquet, qui mena l'entreprise à bonne fin. Les sculptures, tant des côtés du chœur que de la voûte et de la corniche, sont de bon goût et conformes aux règles de l'art. Nous pouvons attribuer au même sculpteur les boiseries de la chaire et du banc-d'œuvre, mais les sculptures des fonts baptismaux sont d'une autre main. L'ensemble coûta à la Fabrique £725, et comme le paiement figure dans les comptes de 1845, il est probable que les travaux durèrent plusieurs années.

Monseigneur Turgeon s'était tellement bien trouvé de l'abbé Faucher, pendant son dernier voyage dans le Golfe St-Laurent, qu'il réclama encore ses services en 1841 et, suivant les apparences, c'est avec bonheur que ce dernier accepta la tâche onéreuse d'aller revoir ses anciennes missions et de constater les changements qui s'y étaient opérés.

Une affaire assez épineuse, à laquelle l'abbé Faucher n'avait pu se soustraire, faillit lui causer des embarras au courant des années 1840 et suivantes. C'est chose connue, un Curé n'a qu'à y perdre s'il se mêle d'affaires municipales et scolaires. En 1840, un certain nombre de contribuables avaient demandé un chemin pour relier le rang St-François au rang du fleuve, vis-à-vis de l'église. Pour les gens qui habitaient les rangs St-François, St-Charles et Rivière

Boisclair, c'était une amélioration sensible qui leur permettait d'atteindre l'église sans faire un long détour. Le Grand Voyer se trouva à Lotbinière le 11 juin 1840, et le procès-verbal fixant la route fut signé le 13 du même mois, localisant le chemin entre les propriétés de Xavier Pérusse et d'Amable Houde. Pour des raisons de nature spéciale, qui devaient avoir leur point de départ dans des rivalités de voisins, la publication du procès-verbal fut retardée jusqu'au 14 avril 1841 et le chemin y gagna à être verbalisé de nouveau le 7 juin 1842. Il ne faudrait pas croire que la route s'ouvrit sans retard à l'endroit fixé. Loin de là. Les opposants, dirigés par des gens qui y trouvaient leur compte, prirent sur leur propre responsabilité d'établir une route quatre arpents plus bas que celle qui avait été verbalisée. La tradition locale prétend que le travail se fit par corvée en moins de 48 heures. Pour légaliser le fait accompli, l'on eut recours au Conseil du « District inférieur de Dorchester », ou Conseil de Comté, qui envoya son Inspecteur sur les lieux le 9 novembre 1843. Le Conseil, en séance à St-Nicolas, le 5 décembre 1843, rappela et annula les procès-verbaux antérieurs, déclara que la route verbalisée ne serait pas ouverte et que celle faite sans autorisation devait être considérée comme verbalisée et homologuée. Il est facile d'imaginer que toute cette législation à rebours ne put se faire sans soulever les passions locales. L'on chercha, sans succès, à faire intervenir Mgr de Québec dans cette affaire. Quant à l'abbé Faucher, partisan du procès-verbal de 1840, il garda ses positions et fut un adversaire décidé du nouveau tracé qui lui était nuisible en ce qu'il traversait dans toute sa longueur la terre acquise en 1836. Il y mit peut-être de la vivacité, car une communication de l'Évêché lui recommande de se reconcilier avec M. Rival, alors agent du Seigneur, et qui, pour favoriser ses intérêts particuliers, avait aidé la partie adverse. A cela l'abbé répondit qu'il n'avait pas de rétractation à faire, n'ayant dit que la vérité.

Les quelques années qui suivirent furent bien paisibles, la paroisse se développant considérablement du côté des concessions relativement nouvelles de St-Charles et du

Portage. Les défrichements augmentaient sensiblement d'une année à l'autre et comme les terres étaient bonnes, d'abondantes récoltes vinrent récompenser le travail des colons. La grande difficulté pour les gens de Lotbinière, alors comme aujourd'hui, c'était celle des communications. Les choses devaient grandement s'améliorer avec les années, mais l'on peut affirmer, sans exagération, que le progrès matériel de la paroisse a été grandement entravé par la difficulté qu'il y a d'y arriver ou d'en sortir.

Les travaux de l'église, dont il a été question ci-dessus, tiraient à la fin lorsque l'abbé Faucher, exténué par la fatigue d'un accablant ministère, sollicita du secours. Depuis ce temps jusqu'à la fin de sa vie, sauf à de rares intervalles, il fut pourvu d'un vicaire.

En 1846, toute une discussion s'éleva sur l'à-propos d'admettre les notables aux assemblées de marguilliers. Il fut présenté à l'Évêque une requête à ce sujet, qui fait voir que déjà ils avaient envahi les assemblées de Fabrique. L'abbé Faucher se chargea de régler cette affaire à l'amiable et depuis ce temps l'on s'en est tenu à ce qu'il avait décidé.

Le grand fléau de l'intempérance désolait la Province, et les campagnes tout comme les villes souffraient de ses ravages. L'abbé Mailloux, approuvé et stimulé par l'Ordinaire, commençait déjà ses fructueuses prédications et instituait, partout où il passait, les admirables Sociétés de Tempérance qui ont tant fait pour ramener une sobriété relative dans le pays. L'abbé Faucher, qui gémissait depuis longtemps sur ces désordres, comprit le parti que l'on pourrait tirer d'une Société de Tempérance, et en fit l'établissement dans sa paroisse, au courant du mois de mai, 1846. Il lui fut envoyé, pour ce travail, un homme doué d'un assez rare talent de parole et dont l'éloquence produisit les meilleurs effets, l'abbé Charles Chiniquy, de fâcheuse mémoire. La tempérance, à la suite de cette prédication, prit un essor remarquable ; la croix toute blanche se dressa sur la place de l'église pour en rappeler le souvenir aux paroissiens, et pour un temps assez notable l'on cessa d'être

témoin des scènes disgracieuses causées par l'ivrognerie. Depuis cette époque, la Société de Tempérance dite « Société de la Croix » a toujours été en honneur à Lotbinière. Il ne faudrait pas conclure de là que le zèle des premiers jours a persévéré avec une égale constance ; mais l'on peut affirmer que le feu a toujours couvé sous la cendre, et que tout en n'observant pas très scrupuleusement les règlements de la Société de Tempérance, au moins on en a gardé l'estime. Jamais il ne se fait de funérailles sans que la croix de tempérance ne soit en tête du cortège. Son absence serait regardée comme une flétrissure à l'adresse du défunt, et rares, bien rares, sont les foyers d'où la croix a été bannie, avec l'oubli des promesses de tempérance. L'abbé Faucher, heureux du succès de la croisade de M. Chiniquy, s'appliqua avec zèle à conserver ses bons résultats, en disciplinant sévèrement les aubergistes et colporteurs interlopes qui de tout temps ont fait fortune aux dépens des malheureuses victimes de l'ivrognerie. (1)

Vers la même époque, il eut la consolation de recevoir l'abjuration d'un hérétique, habitant la concession de la Rivière Boisclair, où quelques protestants s'étaient fixés au courant des dernières années. Le bon Curé, non sans raison, avait toujours eu en médiocre estime Louis Legendre, l'ancien Syndic de la construction de l'église, mais il se présenta une circonstance où il ne manqua pas de seconder son initiative. M. Legendre conservait toujours l'espoir que la paroisse de Lotbinière recevrait quelque chose de la succession de l'abbé Jean pour fins d'éducation. L'occasion lui semblait propice. M. Meilleur venait d'être nommé Surintendant de l'Éducation. Une requête fut aussitôt préparée et signée par les notables de la paroisse, M. Legendre en tête. L'on y exposait, en détails, l'affaire du testament de M. Jean, pour en arriver à exiger, des héritiers de M. de la Chevrotière, l'érection d'un couvent. La Législature et M.

(1) L'érection du Calvaire du rang St-Eustache coïncide avec l'établissement de la Société de Tempérance. Suivant la tradition locale il a été élevé entre 1845 et 1849 et alors de son inauguration le sermon a été fait par l'abbé George Stanislas Derome, curé de St-Pierre les Becquets.

Meilleur jugèrent impossible d'accorder aux pétitionnaires ce qu'ils réclamaient, et Mgr de Québec trouva inutile d'insister. Cette démarche remonte à l'année 1849 et ce fut la dernière des activités de Louis Legendre qui disparut bientôt de la scène pour toujours. L'abbé Faucher, que poursuivait toujours le désir de fonder dans sa paroisse une maison d'éducation pour les filles, dut attendre encore près de treize ans avant de réaliser son projet ; d'autres entreprises du reste devaient absorber son temps. Nous les raconterons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XVII

La famille Seigneuriale. — Acquisition de la Pointe-Platon.— M. Joly voyage.— Désaccord avec les Canadiens-Français.— L'affaire du Grand Jury de 1847.— Henri-Gustave Joly devient propriétaire du Domaine.— Incendie de la sacristie.— L'orgue de Lotbinière.— Nouveau démembrement.— L'affaire du banc Seigneurial.— Le « Petit Collège ».— La fonderie.— Les cabotiers.— Difficulté au sujet de la terre de la Fabrique.— La place de l'église agrandie.— Établissement de St-Édouard.— Le presbytère neuf.— Fondation de Ste-Emmélie.— Clocher endommagé.— Ouverture du Couvent.— Mort de l'abbé Faucher.

Au commencement du chapitre précédent, ont été racontés les débuts de M. Gustave Joly dans l'administration de la Seigneurie. Nous lui avons faussé compagnie alors qu'il était installé avec sa nouvelle épouse dans une habitation louée d'un de ses censitaires. C'est là que naquirent tous ses enfants, sauf l'aîné qui avait vu le jour à Epernay, le 5 décembre 1829. La famille comprenait quatre enfants, Henri-Gustave, Émélie-Ursule, née en 1830, Edmond, né en 1832, à Lotbinière, et Julie-Charlotte, née en avril 1835 (1). Suivant une habitude que l'Église Catholique a toujours réprouvée, les garçons furent élevés dans la religion de leur père qui était protestant, tandis que les filles devinrent catholiques. La famille Seigneuriale vécut près de dix ans dans ce logis bien modeste, pour se transporter, vers 1840, dans la propriété de la Pointe-Platon. Il semble assez certain que l'idée première du Seigneur fut de se fixer dans un endroit tout autre. L'on raconte que, partant du Canada en 1839 pour un de ses voyages accoutumés, il chargea son Intendant, qui était alors M. Rival, de lui bâtir une maison convenable, dans le voisinage du moulin à scie de la rivière du Chêne. Ce dernier construisit une habitation très vaste,

(1) Décédée probablement au berceau.

sur un emplacement au fond d'un ravin, tout auprès de l'église actuelle de Ste-Emmélie. De retour, M. Joly trouva le site mal choisi et se mit en devoir de chercher ailleurs. C'est alors qu'il fit l'acquisition de la propriété de la Pointe-Platon, dont une partie est sur le terrain du fief de Ste-Croix. L'on ne peut qu'applaudir à son choix, car la Pointe-Platon est un endroit fort pittoresque et qui de plus occupe une place dans l'histoire du pays. Ce serait en effet le site de la bourgade indienne de Hochelaï que visita Cartier au courant de ses voyages. Le manoir s'éleva sur un tertre dominant à la fois la baie de Ste-Croix et celle de Lotbinière, et situé au milieu d'un paysage enchanteur. La tradition veut que l'on ait conservé les fondations d'une habitation plus ancienne en leur faisant subir certaines modifications, pour servir de base à la nouvelle construction. La maison bâtie près de la rivière du Chêne fut démolie et c'est avec ses débris que l'on édifia la résidence des Châtelains de Lotbinière. C'est dans ce milieu charmant que s'écoula la jeunesse des enfants de la famille seigneuriale.

M. Joly ne semble pas avoir été absorbé totalement par les occupations que lui imposaient les rapides développements de la Seigneurie et il trouva le loisir de faire d'assez nombreux voyages dans son pays d'origine. Poussant plus loin sa fort légitime ambition de parcourir des régions éloignées, il visita, en 1839, croyons-nous, la Syrie, la Terre-Sainte et l'Égypte, et en remporta une foule d'anecdotes curieuses, pour en faire part à son pays d'adoption. Du reste, M. Joly, dont l'éducation s'était faite en Europe, ne réussit jamais à s'acclimater au Canada. Au temps de son mariage, il se flattait de réformer la mentalité des gens de la Seigneurie, qui lui semblaient peu progressifs et arriérés ; mais après un certain nombre d'années, reconnaissant que c'était inutile de les aiguillonner, il en conçut un vif dépit qui se manifesta en plus d'une rencontre. Ses récriminations s'étendirent bientôt à toute la nationalité Canadienne-Française dont la religion, les mœurs et les habitudes le crispaient. Assez souvent absent, il acceptait, sans un contrôle suffisant, les rapports de son Intendant du moment. Une occasion se

présenta d'afficher publiquement ses idées particulières et il ne manqua pas de la saisir. L'on sait que les « Grands Jurés », après avoir déterminé les causes à soumettre aux « Petits Jurés », sont chaque année admis à faire la visite des prisons, asiles d'aliénés et autres institutions similaires et à faire rapport sur la manière dont les choses s'y passent. En 1847, M. Joly fut nommé Président du Grand Jury. Il en profita pour faire une sortie virulente contre les Canadiens-Français et leur manière d'agir. « L'on ne voit « dit-il, dans les campagnes que brigandages, meurtres, « pillages, incendies prémédités, actes de violence de toute « nature qui demeurent toujours impunis. La morale pu- « blique tend à se corrompre tous les jours. Les juges de « paix sont faibles, timides, ignorants, mus par des motifs « d'intérêt. » Pour appuyer ses dires, il cite le cas d'un mendiant inconnu qui vint mourir chez un cultivateur du rang de St-Eustache et qui, d'après lui, aurait été traité d'une manière inhumaine par le Médecin, le Curé, et le Capitaine de Milice. Tout ceci était exprimé dans un langage emporté, où l'exagération perce à chaque mot. Le rapport des Grands Jurés ne demeura pas sans réplique. Ce fut le notaire Octave Chavigny de la Chevrotière qui s'en chargea, dans une communication que publia le *Journal de Québec*. Le ton est plutôt vif, les expressions sont caustiques, mais on ne peut le nier, la leçon était richement méritée. Il ne resta rien des allégations du fameux rapport, ni de l'histoire du mendiant, et M. Joly, tourné en ridicule, se rendit compte qu'il aurait mieux fait de garder le silence. L'abbé Faucher et les autres fonctionnaires publics de la paroisse, vivement blessés dans leur honneur par cette sortie intempestive, furent heureux de l'intervention de M. de la Chevrotière. L'on peut croire que l'incident du Grand Jury fut pour quelque chose dans une difficulté qui survint à propos de banc, quelques années plus tard : il en sera question en temps et lieu. Les rapports du Seigneur avec ses censitaires n'en devinrent que plus tendus à la suite de l'affaire qui eut un certain retentissement. Il se disait, vers la même époque, que la paix ne régnait pas d'une façon constante au foyer

du Manoir. Le contraire aurait été chose étonnante, car, en plus de la différence d'âge, les époux ne professaient pas la même religion et avaient été formés dans des milieux qui ne se ressemblaient aucunement. Ajoutons à cela que M. Joly n'était que l'administrateur des biens de sa femme, dont celle-ci conservait la propriété. Les occasions de conflit, aussi bien dans le domaine des idées que dans celui de l'administration, ne pouvaient manquer et l'on ne tarda pas à en faire l'ennuyeuse expérience. Au milieu de tous ces événements d'inégale importance, le fils aîné des Châtelains atteignit sa majorité. Pour des raisons mal définies il fut décidé de lui accorder une certaine indépendance en matière de fortune, et par acte notarié du 27 novembre 1851, ses parents lui cédèrent le Domaine en son entier, avec le moulin banal qui s'y trouvait bâti. Cette libéralité considérable eut pour effet de créer pour le jeune homme, une position sociale qui lui faisait défaut jusqu'à ce moment.

Revenons à l'abbé Faucher qui ne manquait pas de ressentir le contre-coup des événements que nous venons de raconter. Les paroisses sont comme les individus : il est rare qu'après une époque de tranquillité relative, il ne survienne quelque désastre imprévu qui anéantit le travail accompli péniblement pendant bien des années. L'église n'avait été terminée que vers 1845 et on mettait la dernière main à son ornementation, lorsque le 15 décembre 1850 un incendie faillit la détruire. Le feu avait pris à la sacristie, séparée de l'église uniquement par un mur, et pendant assez longtemps l'on eut lieu de craindre que l'embrasement s'étendrait à l'église elle-même. Le feu dut éclater de jour, car avec les moyens sommaires dont on pouvait disposer pour combattre l'élément destructeur, une conflagration de nuit aurait fatalement entraîné la perte de l'édifice. Les paroissiens conduits par un homme d'énergie et de sang froid, M. Eleusippe Méthot, et encouragés par leur digne Curé, réussirent à sauver l'église. La sacristie et tout ce qu'elle contenait fut anéantie. Les vases sacrés, les ornements sacerdotaux du vestiaire et jusqu'aux registres furent détruits. C'est ici le lieu de consigner l'explication d'un fait

qui peut paraître étrange. Dans la collection des archives de l'état civil, que possède la Fabrique de Lotbinière, les actes de l'année 1851, placés dans le même volume que ceux de 1850, viennent avant ces derniers. Voici ce qui est arrivé : L'incendie eut lieu le 15 décembre, seize jours seulement avant la fin de l'année 1850, et le registre de l'année 1850 fut consumé comme les autres. L'abbé Faucher s'était pourvu d'un registre pour l'année qui devait suivre et l'ouvrit le premier janvier 1851. Il y entra tous les actes de 1851, et dans l'intervalle, ayant trouvé moyen de reconstituer les entrées de 1850 par les débris calcinés du registre et les renseignements recueillis par ailleurs, il les inscrivit bravement à la suite des actes de 1851, sans se soucier du problème qu'il laissait à la postérité. Dès le jour de Noël, l'abbé Faucher réunit le personnel de sa Fabrique dans le chemin couvert de l'église, et 17 Syndics furent élus pour rebâtir la sacristie, en l'agrandissant pour lui donner les dimensions qu'elle possède actuellement, (50 x 30 pieds), et faire en même temps certaines réparations à l'église et au presbytère. L'on fut d'avis, à Québec, que les formalités légales n'ayant pas été observées, il valait mieux attendre, et après une requête en forme des francs-tenanciers, présentée le 25 avril, l'abbé Cazeau, de l'Évêché, présida une assemblée de paroisse, le 2 mai. Le décret permettant la construction fut signé le 22 du même mois. Rien ne prouve que la construction de la sacristie se fit par répartition. Il n'est question ni de listes de propriétaires, ni d'homologation, mais il y avait eu élection de Syndics. Leur rôle s'est peut-être borné à recueillir les offrandes et à diriger la construction. A la date du 12 octobre, la Fabrique passe aux Syndics certains argents, et au 2 novembre, le Capitaine Joseph Noël (Tousignan) offre de faire poser à ses frais un clocher sur la sacristie, moyennant $40.00 à payer en messes à son intention. Il semble prouvé que vers 1845 ou 1846 la Fabrique de Lotbinière avait fait l'acquisition de trois cloches et d'un orgue. L'on en trouve la preuve dans les comptes de Fabrique de l'année 1846 et suivantes. L'abbé Augustin Bernier, ancien Curé de Lotbinière, a bien voulu passer à l'auteur

de ces lignes quelques renseignements au sujet de l'orgue, qui pourront intéresser. Sa communication à ce sujet est du mois de janvier 1896 : « Cet orgue a été fait par le célèbre « Elliott, facteur anglais, en 1802, et apporté à Québec « par le même navire qui apportait celui de la Basilique. « Ce premier destiné pour l'église anglicane ne put y être « placé à cause de sa hauteur. On le jeta dans un hangar. « M. Faucher, ptre, eut vent de la chose et en fit l'acquisi- « tion pour son église et fit réduire la boîte de quatre pieds « de chacun des côtés nord et sud. Votre orgue quoique un « peu moins considérable est tout aussi beau et bon que celui « de la Basilique. L'on dit avec raison que ce sont les meil- « leures orgues du Dominion. » Nous avons lieu de croire que les renseignements de l'abbé Bernier avaient été puisés à bonne source. Il ressort d'une délibération de Fabrique du 26 octobre 1851, que, lors de l'incendie de la sacristie, l'orgue n'était pas entièrement posé et qu'il avait souffert des dommages. A cette assemblée, en effet, il fut décidé : « 1° — Que le temps était venu de réparer l'orgue et d'y « faire ajouter les jeux qui manquent quoique arrivés en « même temps que l'orgue. 2° — Que le curé est chargé de « trouver l'argent pour placer ces jeux et réparer ce qui a « été brisé au cours de l'incendie. 3° — Que la Fabrique « rendra au curé les argents avancés par lui pour cet objet. » La tradition rapporte que pendant le feu, un brave homme avait attaqué l'orgue à coups de hache pour le soustraire au danger d'être brûlé. En 1849, un nommé Warren et Madame O.-C. de la Chevrotière recevaient quelque argent pour avoir touché l'orgue. Depuis cette époque Mme de la Chevrotière et, après elle, ses deux filles Octavie et Sophie remplirent l'office d'organiste jusqu'en 1875, avec des honoraires qui ne dépassèrent jamais $60.00. Ce n'était pas exagéré comme salaire.

La santé de l'abbé Faucher commençait à faiblir par suite des fatigues du ministère et, au commencement de 1852, il fut assez gravement malade. Les événements qui se déroulèrent pendant la suite de cette année ne furent pas de nature à hâter son rétablissement. Tout en premier, une petite

partie de sa paroisse demanda son annexion à Ste-Croix. Déjà en 1851 l'on avait réuni à cette paroisse les terres qui s'étendaient du village de St-Antoine aux bornes du rang St-Eustache, c'était peu de chose, mais en 1852 la saignée fut plus considérable. Un certain nombre de terres au Platon étaient situées mi-partie à Ste-Croix et à Lotbinière, par suite de l'angle fait par la ligne seigneuriale. Les propriétaires ne trouvant pas leur compte dans le conflit de juridiction causé par la position toute particulière de leurs terres, s'adressèrent à l'Évêché pour ne plus avoir affaire qu'au Curé de Ste-Croix, dont ils fréquentaient l'église. L'abbé Cazeau fut député par l'Évêché pour faire une descente sur les lieux. Il semble que par la suite, grâce à un arrangement verbal avec l'abbé Faucher, ces braves gens furent exemptés de payer dîme à Lotbinière.

Les formalités légales de l'annexion restées en panne, furent reprises en 1879, alors que M. Bernier, en cela fort mal inspiré, chercha à retirer les dîmes que l'on payait à Ste-Croix depuis 1852.

Au commencement de février de la même année, il survint une autre affaire bien plus désagréable. Comme on l'a raconté ailleurs, M. Joly avait créé du mécontentement chez les censitaires, pour des raisons diverses. Le seul fait de ne pas partager sa croyance était de nature à soulever bien des préjugés chez une population foncièrement religieuse. Or, un beau matin du mois de février 1852, le banc du Seigneur disparut de l'église ; on le retrouva sur la grève, brisé en menus morceaux. M. Joly, lésé dans ses droits, porta plainte immédiatement à l'Évêché et non content de cela, évoqua l'affaire à la barre de la Chambre qui siégeait alors. Une enquête eut lieu, d'assez nombreux témoins furent appelés, mais les auteurs de ce mauvais coup demeurèrent introuvables. Mgr de Québec écrivit lettre sur lettre à M. Faucher et à la Fabrique pour blâmer le coup de main et, à sa prière, le Conseil de Fabrique se réunit le 29 février 1852 et régla ce qui suit : « 1° — La Fabrique réprouve « l'action de ceux qui ont enlevé le banc du Seigneur de « l'église. 2° — Qu'attendu que les Seigneurs de ce pays

« n'ont plus le droit d'avoir un banc seigneurial ou de « distinction dans les églises, l'assemblée décide qu'il ne « sera pas placé d'autre banc seigneurial ou de distinction dans « l'église de cette paroisse pour remplacer le premier. 3° — « Que Messire Édouard Faucher, curé de cette paroisse, est « autorisé à choisir un procureur pour soutenir les préten- « tions actuelles de cette assemblée si la chose devient « nécessaire. » Ce semblait bien péremptoire et le résultat fut une nouvelle lettre de Mgr de Québec, invitant la Fabrique à revenir sur sa démarche, ce qu'elle fit à sa courte honte, le 14 mars suivant. Le procès-verbal porte que la majorité absolue des Marguilliers n'était pas présente lors de l'assemblée du 29 février et que ses décisions, pour cette raison, sont invalides. Les résolutions 2 et 3 sont biffées et il est entendu que la Fabrique fera replacer, à ses frais, le banc du Seigneur enlevé et brisé. Le vote étant pris, il se trouva que 17 Marguilliers avaient voté pour cette reculade et que 9 autres avaient été d'avis de ne rien changer à la délibération primitive. Le procès-verbal de cette assemblée n'est pas de la main de M. Faucher, qui le signa cependant. Dans les comptes de Fabrique de 1852, l'on trouve enregistrée une dépense de £6«10»6 pour banc seigneurial.

La manière de penser et du Curé et des Marguilliers au sujet du banc seigneurial, se trouve nettement constatée dans une délibération de Fabrique du 27 mai 1855 où il est dit : « Que vû que les Seigneurs n'ont plus droit d'occuper un « banc d'honneur dans les églises, il sera du devoir du « Marguillier en Charge de faire disparaître celui qui est « dans l'église de cette paroisse et d'en tirer ailleurs que dans « l'église le meilleur parti qu'il pourra. » Cette résolution demeura lettre morte, car le banc seigneurial est encore en place. Les acteurs de ce petit drame, d'où l'élément comique n'est pas entièrement absent, restés introuvables pour le Parlement, étaient assez connus dans la localité et il est difficile de croire que l'abbé Faucher ne fut pas mis au fait.

C'est vers ce temps qu'il faut reporter l'ouverture du « Petit Collège ». Rappelons pour mémoire, qu'au mois de janvier 1851, M. Faucher avait acheté de Louis Bélanger,

une partie de l'ancienne propriété du Colonel Louis Legendre. C'était un terrain assez vaste, sur lequel était bâti une grande maison en pierre. C'est la demeure actuelle (1933) du Dr A.-C. de la Chevrotière qui en a fait l'acquisition de la Fabrique de Lotbinière, légataire de l'abbé Faucher. Louis Legendre avait bâti cette maison, disent les mauvaises langues, avec le surplus de la pierre apportée pour la construction de l'église, lui-même étant Syndic. Sa physionomie n'a guère changé depuis son érection. C'est dans cet immeuble que M. Faucher, grand ami de l'éducation, installa son école latine, dite « Le Petit Collège ». Le bon Curé fut admirablement servi par les circonstances. Il vivait à Lotbinière, dans ce temps, un notaire du nom de Thomas Bédard qui, après avoir été assistant-régistrateur à Ste-Croix, était venu se fixer à Lotbinière, où il maria une des filles de M. de la Chevrotière, l'ancien factotum du Seigneur. M. Bédard avait des loisirs, et comme son épouse appartenait à une famille aisée, il ne se mit pas extraordinairement en peine de se faire une clientèle. Ses goûts l'appelaient ailleurs et la carrière de l'enseignement lui plaisait (1). L'abbé Faucher eut vite fait de constater les inclinations pédagogiques de son nouveau paroissien et se rendit compte des aptitudes peu communes qu'il avait pour l'instruction des enfants. Il l'installa donc dans la maison achetée de Louis Bélanger et le chargea d'enseigner les éléments du latin aux jeunes gens qui se proposaient de faire un cours classique. M. Bédard réussit à merveille. En trois ans il mettait ses élèves en état d'entrer en quatrième au Séminaire de Québec, et règle générale, ils ne le cédaient aucunement à ceux qui avaient suivi le cours régulier du Séminaire. Cela coûtait peu de chose,— une piastre (2) par mois que donnait chaque élève venant d'ailleurs — c'était en vérité une somme bien modique, si l'on considère que le nombre des étudiants dépassa rarement la dizaine. L'abbé Faucher, pour soutenir la classe, contribua $60.00 par année jusqu'en 1864 : à cette

(1) M. Bédard, botaniste distingué, possédait un herbier de près de 1000 plantes.

(2) Enseignement gratuit pour les élèves de la paroisse.

Le Notaire Thomas Bédard

Le "Petit Collège"

époque la Fabrique se chargea de continuer la même libéralité, qui prit fin en 1879, lorsque M. Bédard cessa d'enseigner. « Le petit Collège » de l'abbé Faucher exista donc de 1852 à 1879. Le bon Curé n'oublia pas son œuvre en mourant, et, par son testament, il léguait l'immeuble où se faisait la classe latine à la Fabrique, pour servir à la même fin. Ce n'est pas une exagération d'affirmer que « Le Petit Collège » rendit de grands services à la cause de l'éducation. Il fut fréquenté non seulement par les jeunes gens de la paroisse, mais encore par ceux des paroisses voisines : M. Bédard compta parmi ses élèves des paroissiens de Deschaillons, Ste-Croix et St-Nicolas. Grand nombre de prêtres et d'hommes de profession doivent leur formation première à ce dévoué instituteur. Rien de moins pédantesque que sa manière de donner l'enseignement. Assis dans un fauteuil, se passant de pupître et de table, il faisait réciter la leçon expliquée la veille et de là, passait à la correction des devoirs, qui se faisait en classe. Peu ou point de punitions, mais des réprimandes faites au besoin, sur un ton plutôt sarcastique. Joignez à cela un talent particulier de faire saisir les difficultés de grammaire et autres, et vous aurez le secret du succès de l'enseignement donné par M. Bédard. L'abbé Faucher le seconda par de fréquentes visites aux élèves, des récompenses libéralement distribuées et par l'estime dont il ne ménageait pas les preuves à l'adresse tant de l'Instituteur que des écoliers. Le bon Curé ne s'en tenait pas là : pendant les vacances il conviait à sa table les Séminaristes aussi bien que le personnel des classes et, de temps à autre, il y avait de grandes promenades soit à l'Islet, soit à « l'Ile Faucher » (1), accompagnées toujours de repas champêtres, dont les anciens n'ont pas perdu le souvenir.

Dans certaines notes adressées à un sien ami, en 1814, par M. Chartier de Lotbinière, et que nous avons longuement citées à cette date, le Seigneur faisait l'éloge de ses censitaires et reconnaissait qu'ils avaient de l'intelligence et des ressources pour mener à bien leurs affaires matérielles Il y avait déjà à cette époque, dans la Seigneurie, six moulins

(3) Ilôt situé dans la Rivière du Chêne, propriété de l'abbé Faucher.

à scie appartenant à des particuliers ; et diverses petites industries locales ne tardèrent pas à surgir, qui procurèrent d'assez beaux revenus à ceux qui les avaient mises en marche. Le Seigneur donna le bon exemple. Un moulin à scie avait été autrefois adjoint au moulin à farine du Portage : en 1837, par les soins de M. Joly, il fut déplacé et transporté au bas de la grande rivière du Chêne où l'on fit un barrage. C'est là, le point de départ de la paroisse de Ste-Emmélie, car il se forma bientôt, à cet endroit, une agglomération de maisons qui augmenta d'une année à l'autre. Ceci amena la construction d'un pont à l'endroit, où en 1831 il n'y avait pas même de bac pour transporter les passants. Le premier pont qui était à péage, construit aux frais du Seigneur, fut mis en place peu d'années après l'établissement du moulin. C'est le lieu d'ajouter que ce pont emporté par les glaces eut un successeur que la débâcle emporta peu d'années plus tard. Un troisième pont, auquel contribuèrent les municipalités avoisinantes, fut plus heureux et ne disparut que pour faire place au pont de fer actuel, que paya en forte partie le Trésor de la Province.

Vers l'année 1852, peut-être même un peu plus tôt, l'on vit s'établit dans la paroisse une fonderie qui devait avoir de beaux jours. Un jeune homme du rang St-Eustache, cherchant à gagner sa vie, avait pris le chemin des États-Unis. Fils de cultivateur, Henri Bernier était intelligent et observateur et, après avoir passé quelques années au-delà de la frontière, il revint au pays avec une connaissance suffisante de la manipulation de la fonte, pour établir, sur la terre paternelle, une fonderie minuscule où il fabriquait des poêles de petite taille et des charrues nouveau modèle. Ces choses étant rares à l'époque, son industrie eut une vogue considérable. Deux marchands de l'endroit, MM. Godin et Méthot, dans le but louable de venir en aide à un commençant, et flairant aussi une bonne affaire, formèrent avec lui une société pour établir une fonderie assez près de l'église, sur un terrain aujourd'hui vacant et qui confine aux héritiers Gauron. Cette entreprise eut du succès et survécut sous différentes raisons sociales jusqu'à vers 1890.

Au courant de 1854, les associés eurent un différend pour des raisons politiques et M. Bernier résolut de fonder un établissement ailleurs. A cette époque et depuis longtemps, l'ancienne église du Sault-à-la-Biche et ses dépendances, y compris le terrain adjacent, ne rapportait à peu près aucun revenu à la Fabrique. Le bâtiment était ruineux, mais l'ancien presbytère était en assez bon état, puisque l'école paroissiale s'y tenait ; et les matériaux pouvant servir à des réparations se trouvaient sur les lieux en abondance. A la date du 15 octobre 1854, Henri Bernier, au nom d'une société qu'il représentait, formée entièrement de gens de Lotbinière, demanda à la Fabrique de lui louer l'emplacement de l'ancienne église avec le terrain voisin, par bail emphytéotique de 99 ans, au prix de trente piastres par année. Son offre fut acceptée séance tenante. Pour une raison que nous ne saisissons pas bien, en mars 1879, ce bail fut renouvelé pour 25 ans avec clause permettant de le prolonger 49 ans de plus ; c'est-à-dire que le bail ne devra expirer que le 15 octobre 1953. La fonderie devint prospère sous la direction de M. Henri Bernier qui, avec le temps, acheta les parts des autres actionnaires. Après sa mort, en 1893, la propriété passa entre les mains de ses trois fils qui n'eurent pas autant de succès.

L'abbé Faucher, l'on en trouve la preuve dans la délibération de Fabrique du 15 octobre 1854, avait encouragé de toutes ses forces l'établissement de la fonderie Bernier et il n'apporta pas moins de zèle à favoriser une compagnie de bateaux à vapeur qui prit naissance à Lotbinière, en janvier 1854. Ce fut une très heureuse idée, mais le projet ne manquait pas de hardiesse. Il est certain que cette entreprise répondait à un besoin bien évident, car les communications par eau laissaient grandement à désirer. Le commerce en souffrait, au point que les cultivateurs obligés de vendre à vil prix les produits de la ferme, étaient forcés de payer des prix exorbitants pour tout ce qu'ils achetaient. Un service de cabotiers à vapeur était bien de nature à stabiliser le commerce, tout en favorisant la classe agricole. Convenons en même temps que c'était une véritable témérité, à l'époque

où les vaisseaux à vapeur ne faisaient que de commencer à faire le service des grandes villes, que d'établir un service secondaire pour les campagnes. C'est le 16 janvier 1854 que le comité de régie nommé par les actionnaires de la compagnie nouvellement organisée, tint sa première assemblée. Parmi les actionnaires se trouvaient M. Gustave Joly, le Seigneur, l'abbé Faucher et bon nombre des gens en vue de Lotbinière. L'on décida la construction d'un bateau, et la coque fut mise en chantier, dans le courant de l'hiver de 1854, sur la grève de la Vieille-Église. L'on installa les machines à Montréal, au cours de l'été de 1854, et le premier voyage eut lieu au commencement d'octobre de la même année. Le service se faisait assez difficilement, à raison de l'absence de quais convenables et du nombre des postes à visiter. L'entreprise néanmoins eut du succès, au point que l'année suivante, il fut question d'adjoindre un second bateau au premier. Le nom du premier bateau, chose toute naturelle, était « Lotbinière » et le vapeur que l'on acheta se nommait « L'Étoile ». Ce bateau, refait à plusieurs reprises, n'est pas encore mis au rancart et reçoit au moment présent un radoub qui le mettra en état de durer longtemps encore. En juillet 1850, le « Lotbinière » ayant été vendu et « L'Étoile » exigeant des réparations considérables, la compagnie fit l'achat d'un bateau plus grand, qui porta le nom de « Lotbinière » comme le premier. Évidemment, il devait y avoir du désaccord parmi les actionnaires, car « L'Étoile » passa à d'autres propriétaires le 16 juillet 1861, et le 31 octobre de la même année, le « Lotbinière » (surnommé « le gros », pour le distinguer du premier de ce nom) fut vendu à son tour. L'élan cependant était donné, une nouvelle société se forma sous la direction de M. Henri Bernier et depuis cette époque jusqu'en 1926, sous des raisons sociales qui changeaient de temps à autre, Lotbinière et les paroisses voisines jouirent de l'avantage d'un service de bateaux entre Deschaillons et Québec.

Il se dégage assez nettement des renseignements à notre portée que l'organisation première de cette entreprise éminemment utile, et à de certains temps payante, est due au

notaire Octave Chavigny de la Chevrotière, fils de l'ancien régisseur de la Seigneurie, qui remplit le rôle difficile de Secrétaire-trésorier de la société avec beaucoup de zèle et de désintéressement, pendant plusieurs années.

D'autres petites industries prirent naissance vers le temps de l'établissement du service de cabotiers. A tous ces progrès répondait un accroissement de la population. En septembre 1854, l'abbé Faucher constate, dans son rapport annuel, que Lotbinière contenait 3,375 âmes, soit 470 familles, 2,144 communiants et 15 écoles fréquentées par 458 élèves.

Les statistiques des années suivantes accusent les chiffres suivants :

1855	Ames	3,432	Communiants	2,224	Familles	472
1856	"	3,400	"	2,180	"	480
1858	"	3,495	"	2,190	"	475
1860	"	3,700	"	2,500		
1862	"	3,859			"	560

A cette époque les rangs de St-Charles et de la rivière Boisclair étaient en majeure partie colonisés, de même que le rang du Portage, et les abords de la scierie, près de la grande rivière du Chêne, comptaient déjà bon nombre d'emplacitaires. Toutes ces localités étant très éloignées de l'église, l'assistance aux offices devenait onéreuse et la question de l'établissement de paroisses nouvelles se posa comme naturellement.

Les corps de Fabrique, sous la pression d'influences assez inexplicables, oublient quelquefois le sens de leur responsabilité vis-à-vis des paroissiens pour faire des marchés qui ne sont pas dans l'intérêt général. C'est ce qui arriva à la Fabrique de Lotbinière en 1857. La Fabrique possède une fort belle terre à bois de quatre arpents de largeur sur trente de profondeur à l'extrémité ouest du bois des Hurons. Le voisin de cette terre, en 1857, était Dominique Auger, dont la terre était peu considérable. Il jeta des regards de convoitise sur le bien de la Fabrique et sans considération aucune, à la date du 25 décembre 1857, les Marguilliers, Curé en

tête, lui accordèrent le bail d'un quart d'arpent sur la profondeur de la terre, pour 25 ans. Dominique Auger disparut, vendant le bien de la Fabrique avec sa propriété. En 1878, un nommé Eusèbe Blanchet était en possession et les fabriciens qui depuis longtemps comprenaient qu'ils avaient fait une sottise, profitèrent d'une série de négligences de l'occupant, pour le forcer, sous menace d'un procès, à remettre à la Fabrique la portion de terre qui avait été indûment aliénée.

En 1859, l'abbé Faucher, secondé par la Fabrique, eut la bonne idée d'agrandir légèrement la place de l'église qui, à cause de la course particulière des lignes de bornage de la terre voisine, affectait une forme irrégulière. Le propriétaire, M. Élisée Houde, consentit à vendre un lopin de terrain à des conditions peu onéreuses pour la Fabrique, savoir : l'usage du banc qu'il occupait sa vie durant et $100.00 pour ses funérailles. Cette transaction valait assurément mieux que celle du Bois des Hurons.

Depuis quelques années déjà, tout faisait pressentir qu'il faudrait en arriver à une division de la paroisse de Lotbinière, et l'abbé Faucher s'en rendait compte mieux que personne. Aussi, lorsque les habitants des rangs St-Charles et Rivière Boisclair demandèrent qu'on leur bâtit une église, il ne s'y opposa aucunement. La requête fut présentée à Mgr de Québec en janvier 1859, et dès le 16 mars M. Faucher fut chargé de déterminer lui-même le site de l'église nouvelle. Le procès-verbal du 20 mars fixa l'emplacement de l'église dans le rang de la Rivière Boisclair, tout près du cours d'eau de ce nom. Il n'y a pas lieu de féliciter le bon abbé de son choix : l'endroit n'est pas central, loin de là ! C'est encore son moindre tort, car l'église occupe une dépression de terrain toute voisine des eaux dormantes de la Rivière Boisclair. Pour comble, le sol n'est pas fait pour asseoir les fondations d'un bâtiment important puisque, à moins de deux pieds de la surface, se rencontre une couche profonde d'argile semi-liquide, cauchemar des constructeurs de tous les temps. Aussi, l'édifice ne tarda pas à s'enfoncer dans la terre et à la connaissance de l'auteur de ces lignes, en 1895

les soupiraux de la cave ne se voyaient plus et l'on descendait dans la nef de l'église, devenue plus basse que le sol voisin. Du reste, M. Faucher ne fut peut-être pas absolument libre de choisir un endroit à sa guise. Chacun sait qu'il faut en pareil cas tenir compte de diverses circonstances particulières, et aussi de certaines influences qui ne sont pas nécessairement bienfaisantes. La construction fut menée activement et pour seconder le zèle des habitants de St-Charles et de la Rivière Boisclair, la Fabrique de Lotbinière vota £400 pour construction de l'église nouvelle. Au commencement de l'année suivante, l'église était en état de servir au culte, et le 10 janvier 1862, l'abbé Faucher eut la consolation d'en faire la bénédiction solennelle et de lui imposer le nom de St-Édouard, son patron. Il se donna le luxe de faire un procès-verbal qui est d'une solennité dans les formes à faire pâlir les fastes des plus grands empires. Si le morceau n'était aussi long, il serait à reproduire.

Pendant la construction de l'église de St-Édouard, M. Faucher avait fait commencer à Lotbinière l'érection d'un presbytère de dimensions considérables. Il semble ne pas s'être trop préoccupé des formalités ordinaires en pareil cas, car le décret permettant les travaux étant du 17 septembre 1860, les comptes de Fabrique de 1859 renferment le renseignement suivant : « Maçonne du presbyère nouveau « £39. » Le décret fixe les dimensions du presbytère à 50 x 38 pieds et détermine qu'il sera en brique et que les travaux ne commenceront que lorsque le plan aura été approuvé par l'Ordinaire. Il est dit encore que le presbytère devait se bâtir par des contributions volontaires et que l'abbé Félix Cazeau, de l'Archevêché, était venu pour vérifier les allégués de la requête des paroissiens. L'abbé Cazeau, un ami de M. Faucher, eut à fermer les yeux sur les irrégularités commises, en commençant à bâtir avant d'en avoir l'autorisation. Les paroissiens ne se firent pas prier pour contribuer assez généreusement aux frais de l'édifice et la Fabrique elle-même lui apporta son concours ; mais, force nous est faite de croire et de dire que la plus forte partie de la dépense fut supportée par l'abbé Faucher. La maison

était en brique, de deux grands étages et sous-sol, avec une aile pour les offices, et dut coûter une très forte somme. Quant aux gens, c'est chose connue que dans des cas semblables, alors qu'ils fournissent assez facilement des matériaux de construction il est difficile de leur faire donner de l'argent. Cette libéralité, de la part de l'abbé Faucher, était d'autant plus digne d'éloges que l'on peut se demander si, en bâtissant une maison aussi grande et aussi dispendieuse, il n'avait pas une arrière pensée. Le 11 juillet 1862, l'Évêque de Québec, Mgr Baillargeon, put se rendre compte des travaux accomplis et il n'eut que des éloges à faire du vénérable Curé, qui dit-il « dirige avec intelligence et avec une activité remar- « quable l'administration des affaires temporelles de cette « vaste paroisse ». L'abbé Faucher ajoute de sa main, après avoir nommé le personnel de la visite épiscopale : « Trois de « ces prêtres, Révérends Lahaie, Laliberté et Beaudet sont « natifs de Lotbinière. Il y avait aussi quatre ecclésiastiques « natifs de cette paroisse : Mrs Hubert Beaudet, sous-diacre, « Julien Auger, Napoléon Laliberté et Olivier Boucher ; ces quatre séminaristes étaient les prémices du « Petit Col- « lège » de M. Faucher, et bien d'autres devaient gravir les degrés du sanctuaire à leur suite.

L'érection de l'église de St-Édouard avait eu pour effet d'inspirer à la population du rang St-Michel et des abords du moulin à scie de la Seigneurie, l'espoir d'avoir le même avantage et, au commencement de juin 1862, ils firent parvenir une requête à l'Ordinaire pour obtenir qu'une église fût bâtie pour leur commodité. Disons que la chose semblait raisonnable, car si le rang St-Michel et le Portage étaient situés très loin de l'église, les gens fixés autour de la scierie de la Rivière du Chêne avaient aussi à se plaindre, n'ayant pour la plupart pas de voitures pour se déplacer. A leur prière, l'abbé Félix Cazeau, de l'Évêché, fit une descente sur les lieux, le 4 juillet 1862, pour vérifier les allégués de la requête et choisir l'emplacement de l'église dans un site ravissant. Le 14 septembre, M. Faucher fit la bénédiction de la croix, mise en place par l'envoyé de l'Évêché. Ce fut court et honnête et l'excellent Curé ne se mit pas en frais

d'éloquence, comme dans le cas de St-Édouard, pour relater ce qui s'était passé. Le procès-verbal contient au juste cinq lignes. C'est que l'abbé Faucher trouvait prématuré l'établissement de cette paroisse, et tout en emboîtant le pas sur les autorités ecclésiastiques, il n'approuvait pas la nouvelle fondation. La Fabrique de Lotbinière qui s'était montrée généreuse pour St-Édouard, fut plutôt parcimonieuse pour la nouvelle paroisse de Ste-Emmélie. A la date du 28 février 1869, la Fabrique de Ste-Emmélie pria celle de Lotbinière de lui donner comme à St-Édouard £400 : elle fut refusée catégoriquement. A la date du 24 et du 25 septembre 1862, les deux paroisses furent canoniquement érigées, sans cependant être pourvues de prêtres résidants, et le 4 février 1863, l'abbé Faucher fut nommé desservant des deux églises. Il ne garda la desserte de Ste-Emmélie que jusqu'en février 1864, et dès 1863, il y eut un Curé à St-Édouard.

C'est à la fin de l'année 1862, ou au commencement de 1863, que remontent les premières démarches pour établir à Lotbinière un Couvent, sous la direction des Religieuses du Bon-Pasteur de Québec. L'on se rappelle que l'abbé Faucher avait bâti un grand presbytère, à la construction duquel il avait largement contribué. L'édifice terminé, son bon ami M. Cazeau, devenu aumônier du Bon-Pasteur, le décida à faire le sacrifice de sa maison neuve et à la transformer en Couvent, quitte à finir ses jours dans le vieux presbytère. Au premier mars 1863, les arrangements pris avec la communauté furent définitifs, car dans une délibération de la Fabrique, il est dit : « Que les religieuses du Bon-« Pasteur qui doivent venir résider dans la paroisse cette « année seront préférées à toutes autres si cela leur convient, « pour jouer l'orgue au besoin. Elles recevront pour salaire « la rente des bancs ajoutés alors de la mise en place de « l'orgue. » Le 4 juin de la même année, la Fabrique fait don du presbytère neuf à la Corporation Épiscopale, pour que des religieuses y soient placées et donnent l'enseignement, avec l'entente que si les religieuses partent, la maison reviendra à la Fabrique. Le 2 août suivant, l'abbé Faucher et M. Bernard, marguillier en charge, sont autorisés à signer pour la Fabrique, la cession du nouveau presbytère, à l'Arche-

vêché, et l'on affecte à l'usage des Sœurs, la chapelle de la Ste-Vierge, en l'aménageant convenablement à cette fin. Tout donne lieu de penser que les Sœurs du Bon-Pasteur prirent possession du presbytère transformé en Couvent, pour l'entrée des classes, en septembre 1863. Les détails sont peu abondants à ce sujet, mais les comptes de Fabrique font mention de diverses sommes payées aux Religieuses en 1863, tant pour le soin de la sacristie que pour jouer l'orgue. L'entrée au sujet de l'orgue est bien positive : « pour jouer l'orgue quelque temps », et ailleurs : « Pour « achever l'année de musique », et encore: «Livre de musique « pour les Sœurs, en tout £6 ». Les commencements du Couvent ne semblent pas avoir été trop pénibles ; l'aménagement étant convenable et l'abbé Faucher subvenant d'une façon toute paternelle aux nécessités du moment. Quant aux paroissiens, qui depuis plus de trente ans réclamaient une institution de ce genre, c'est presque avec de l'enthousiasme qu'ils accueillirent les bonnes Sœurs et leur amenèrent autant d'élèves qu'elles pouvaient en recevoir. Le bien accompli par cette maison est incalculable, et les générations de jeunes filles qui y ont reçu leur éducation lui sont restées grandement attachées.

Il a été dit plus haut que la Fabrique de Lotbinière fit assez peu de chose pour l'église de Ste-Emmélie et nous en avons donné la raison. Cela n'empêche pas que, dans sa délibération du 20 décembre 1863, la Fabrique et le Curé, auxquels on avait probablement tendu la main, lui cédèrent un quart du revenu de la dime en valeur et toute la quête de l'Enfant-Jésus de l'année : l'on y ajouta £25 l'année suivante. Ce n'était pas une somme très forte, mais la Fabrique avait des engagements onéreux vis-à-vis de St-Édouard et il survint des dépenses inattendues auxquelles il fallut pourvoir.

C'est alors que, sur commandement de l'Ordinaire, l'on installa des fonts baptismaux dans l'église. Cet ouvrage, d'un assez bon style, est dû à un ébéniste du nom de Perrault et coûta tout près de £34. Tout récemment, ces fonts ont été transportés à la chapelle des processions, d'où peut-être quelque jour on pourra les faire revenir. En plus, nous raconte le procès-verbal de l'assemblée des marguilliers du

20 décembre 1863, « il faut prendre les moyens convenables « pour réparer les croix des clochers dont l'une est tombée « dernièrement dans un coup de vent ». Ces réparations des clochers furent considérables et dispendieuses. Notons, en passant, que les clochers de Lotbinière jouent de malheur ; déjà, du temps de M. Daveluy, en 1824, une des croix avait été renversée, le même accident survient en 1863, et en 1913 ce fut bien autre chose, les deux clochers firent la culbute. L'abbé Faucher avec toute sa générosité, obligé qu'il était d'aider beaucoup au Couvent, pria la Fabrique au commencement de 1864, de prendre à sa charge l'allocation de $60.00 qu'il donnait annuellement pour le soutien du « Petit Collège ». Les Marguilliers, dont les enfants avaient eu l'occasion de puiser l'instruction à cette excellente école, acceptèrent volontiers et continuèrent ce soutien jusqu'à la fermeture définitive de l'école latine en 1879. Ne perdons pas de vue que par l'érection des paroisses de St-Édouard et de Ste-Emmélie, Lotbinière perdait la plus forte partie de son étendue, conservant moins de trois lieues de front, sur à peu près une lieue de profondeur, sauf un éperon qui pénétrait dans le territoire donné à St-Édouard. Le revenu de M. Faucher en fut diminué dans de fortes proportions, étant donné surtout que les terres nouvellement défrichées étaient celles qui fournissaient le plus de dîme.

La réparation des clochers fut le dernier travail administratif de l'abbé Faucher, et à peine eût-il le temps de le terminer. Au commencement du mois de juin 1865, on le voit parcourir les endroits où il avait autrefois exercé le ministère. De retour à Québec dans la première quinzaine du mois d'août et trop malade pour regagner sa paroisse, M. Faucher descendit à l'Archevêché : c'est là qu'il mourut le 11 août, à l'âge de 63 ans et quelques mois. Ses funérailles, présidées par Monseigneur Baillargeon, Coadjuteur de Québec, eurent lieu au milieu d'un concours énorme de paroissiens de Lotbinière, de St-Édouard et de Ste-Emmélie. L'on rapporte que l'encombrement fut tel dans les jubés que les poutres étant sur le point de céder sous le poids de la foule, on dut les faire évacuer. Voici l'acte de sépulture de ce grand bienfaiteur de Lotbinière et de ses habitants : « Le

« 14 août 1865, nous soussigné Évêque de Tloa, avons « inhumé dans l'église de cette paroisse dans un tombeau « de brique placé sous le plancher du sanctuaire du côté « de l'Évangile auprès de la fosse de feu Messire Leclerc,(1) « curé des Grondines, le corps de Messire Edouard Faucher, « curé de cette paroisse depuis trente-trois ans, décédé à « l'Archevêché de Québec vendredi le 11 de ce mois à l'âge « de soixante-trois ans, trois mois et dix-sept jours. Étaient « présents : Narcisse Faucher, Écuyer Avocat et Sieur « Georges Faucher, frères du défunt ; Louis Poulin, curé de « St-Isidore ; Joseph Laberge, Curé de l'Ancienne-Lorette ; « Thomas Caron, Vicaire-Général et Supérieur du Collège « de Nicolet ; M. Marcoux, Curé de Champlain ; Wenceslas « Fréchette, Curé de Batiscan ; Jean Harper, Curé de St- « Grégoire, Joseph Bailey, Curé de St-Pierre-les-Becquets ; « Jean-Baptiste Perras, Curé de St-Jean-Deshcaillons et « plusieurs parents et amis qui ont signé avec nous : suivent « les signatures de 23 prêtres et de plusieurs parents. (Signé) « C. F. Évêque de Tloa. »

Une épitaphe a été mise en place dans l'église de Lotbinière, à la mémoire de l'abbé Faucher. Il n'y a pas de mots inutiles. L'on a jugé évidemment que la mémoire de ce modèle des curés survivrait quand même. M. Faucher laissait un testament olographe, signé le 15 décembre 1859. Il se montra généreux pour ses serviteurs et légua la plus forte partie de ses propriétés à la Fabrique, pour continuer l'œuvre du « Petit Collège » et de l'éducation classique. Quelques articles de ce testament n'étaient pas susceptibles d'exécution, pour la raison que l'abbé Faucher, dans l'intervalle qui s'écoula entre 1859 et sa mort en 1865, disposa en faveur de l'Archevêché, pour l'usage du Couvent et du Curé, des lopins de terre qu'il possédait dans les fonds et sur la côte adjoignant le terrain du presbytère. La Fabrique, nous le verrons par la suite, lorsque se termina l'usufruit des serviteurs de M. Faucher, Moïse Lemay et Thomas Abel, vendit les propriétés, et le capital qui en est résulté forma ce qui s'est appelé depuis « Le fonds d'éducation Faucher ».

(1) L'abbé Jos. Olivier Leclerc, né à Lotbinière en 1807, et décédé en 1844.

CHAPITRE XVIII

———

Effets du démembrement de la paroisse.— Gustave-Henri Joly.— Sa jeunesse.— Abolition de la tenure seigneuriale (1854).— Confection du cadastre de la Seigneurie de Lotbinière (1857).— Résultats du nouvel état de choses.— La colonisation de la Seigneurie en 1857.— Mariage de H.-G. Joly (1856).— Il devient Seigneur de Lotbinière en 1860.— Départ de M. Gustave Joly, père, en 1861.— Sa mort.— Le nouveau Seigneur s'occupe de politique.— Ses succès.— L'abbé Alexis Bourret (1865-67). — Lotbinière en 1865.)— Nouvelles cloches.— Bibliothèque.— Changement d'organiste.— L'abbé Bourret quitte Lotbinière.

Par suite de l'établissement des paroisses de St-Édouard et de Ste-Emmélie, Lotbinière, qui jusques là avait renfermé presque toute la Seigneurie, se trouva fortement amoindri et notre tâche de chroniqueur sera diminuée d'autant. Dans les pages qui suivront, laissant de côté tout ce qui regarde les nouvelles fondations depuis 1864, nous nous occuperons uniquement de la paroisse de Lotbinière et de ses gouvernants, tant ecclésiastiques que laïques. Pour ne pas interrompre le récit des événements qui remplirent les dernières années de l'abbé Faucher, nous avons passé sous silence les agissements divers de la famille seigneuriale. Comblons cette lacune en remontant à l'année 1851, époque où Henri Gustave Joly devint propriétaire du Domaine, au moment de sa majorité.

Ce jeune homme était destiné à jouer un rôle important dans les affaires du pays. Né à Epernay, en 1829, et ramené au Canada par ses parents, encore adolescent, il retourna en France et reçut son éducation à l'Institut Keller, à Paris. Revenu au pays, on le voit, en sa qualité d'aîné, prendre part à l'administration de la Seigneurie. Une des grandes préoccupations des Seigneurs avait toujours été d'assurer, au moulin du domaine, un volume d'eau suffisant pour le

fonctionnement des meules. Sous la gestion de M. Joly, le même embarras s'aggrava encore. L'on chercha à y remédier d'une façon pratique et pour mieux y arriver, il fut décidé de faire le relevé des niveaux entre la rivière Huron et les sources du Ruisseau du Domaine, dans l'espoir d'établir une communication entre ces deux cours d'eau. C'est le jeune Joly qui se chargea de ce travail et l'on possède toute une correspondance dans laquelle il rend compte, à son père, de ses expériences d'arpenteur dans les forêts de la Seigneurie. Le projet n'eut pas de suite à cause des nombreuses difficultés qu'il présentait ; et ce n'est que de ces années dernières que le problème de la mouture au moulin banal a été résolu par l'installation d'un moteur à essence. Tout porte à croire que le fils du Seigneur n'eut d'autre occupation pendant d'assez nombreuses années, que de venir en aide à son père dans la gestion de la Seigneurie et de rechercher les distractions ordinaires que procure le grand monde aux fils de bonne famille (1). Cinq ans après être devenu le maître du Domaine il songea à se marier et fixa son choix sur une jeune anglaise de Québec, Margaretha-Josepha Gowen, qui ,comme lui, était protestante de religion. Ce mariage se fit au mois de mai 1856 et dissipa tout espoir qu'avait pu garder Madame Joly de voir son fils revenir à la foi des ancêtres. La nouvelle mariée était fermement ancrée dans la croyance dissidente et son mari, du reste passablement dilettante en matière de religion, se mit docilement à sa remorque.

La famille Joly et celles de tous les autres Seigneurs étaient sur le point de voir surgir un nouvel état de choses, modifiant profondément leurs conditions d'existence, par suite de l'abolition de la tenure seigneuriale. Cette législation, votée à la session parlementaire de 1854, entraîna la confection de cadastres spéciaux. Chaque localité eut le sien. Celui de la Seigneurie de Lotbinière ne fut prêt qu'en décembre 1857, époque à laquelle le Commissaire spécial Turcotte, s'étant rendu à Lotbinière, prononça judiciairement sur les objections soulevées tant par le Seigneur que

(1) M. Joly fit partie du Barreau de Québec, à partir de 1855.

par les censitaires au sujet du cadastre nouveau. Le Seigneur alla en cour de Révision et n'est qu'en mars 1861 que tous les détails du cadastre et du dédommagement à payer furent définitivement réglés. L'on sait que de toutes les charges de la tenure seigneuriale, les cens et rentes furent seuls conservés et fixés à quatre sous par arpent en superficie. Les lods et ventes, réserves de cours d'eau et de bois, les corvées et la banalité disparurent au grand avantage des censitaires. Pour indemniser les Seigneurs, l'on supputa la moyenne annuelle du revenu des lods et ventes et on leur accorda une rente annuelle payable par le Trésor de la Province. En ce qui concerne la Seigneurie de Lotbinière, le montant accordé par le Commissaire Turcotte était de £178«7»7. La cour de Révision ajouta à cette somme, en 1859, £135 comme dédommagement pour droit de mouture. Le Seigneur de Lotbinière se trouva donc gratifié d'une indemnité annuelle de £313«7»7, soit $1,253.55. Par suite des amendements de la loi de 1854, à la session de 1859, le Seigneur fut admis à recevoir le capital de cette somme, moins une déduction de 25 pour cent. En refaisant ces calculs l'on se rend compte que la famille Joly, par suite de l'abolition de la tenure seigneuriale, bénéficiait de $15,669.00 avec en plus les cens et rentes de toutes les terres concédées à cette époque et la propriété absolue de toutes les terres non concédées, dont elle pouvait disposer à son gré, aux conditions qui lui paraissaient les plus avantageuses. Nous avons sous les yeux le cadastre de la Seigneurie de Lotbinière, tel qu'établi en 1857 par autorité gouvernementale. Il comporte deux séries de nombres, dont l'une répond aux subdivisions des propriétés telles que constatées par le commissaire de l'État, et l'autre, aux entrées consignées dans le terrier de la Seigneurie. Les numéros du terrier sont les mêmes qu'en 1832. Seulement, dans le cas de terres subdivisées depuis cette époque, l'on a répété le même numéro d'ordre autant de fois qu'il y avait de divisions d'une même propriété. Nous ne savons si le Commissaire a dressé la nomenclature des concessions sans s'informer de leurs limites, ou si de parti pris il a voulu tout brouiller ; mais ce

qui en est dit est absolument inexact. Le seul rang dont les numéros d'ordre soient conformes à la vérité, c'est celui du fleuve avec ses 96 censitaires. Le rang St-Antoine qui ne devrait fournir que 41 propriétaires est censé en avoir 85. St-Eustache n'est pas nommé, tandis que la concession de Chouayen, qui d'après le terrierde 1832 renferme seulement 10 censitaires, est gratifié de 103 colons. La seconde concession disparaît, englobée dans le Chouayen, de même que le rang St-Michel et la plus forte partie du Portage. Le rang St-François est censé renfermer la concession St-Jean-Baptiste tout entière. Quant au rang double de St-Charles, y compris la concession du Petit St-Charles et celle de la rivière Boisclair, le tout prend le titre de St-Charles nord. Le rang du Portage, qui en réalité était formé de 61 terres, est censé n'en avoir que 36. Il est difficile de pousser plus loin le souci de l'inexactitude. Admettons du reste que les autres détails de cet important travail sont conformes à la vérité ; les premiers intéressés, les censitaires, ont dû y voir. L'examen du terrier de 1857 démontre que la colonisation avait fait d'assez rapides progrès depuis 1832, par suite du fractionnement des concessions anciennes. L'abolition de la tenure seigneuriale favorisa grandement les progrès de la culture dans la Seigneurie de Lotbinière comme ailleurs, et, en définitive, les sommes payées par le Gouvernement, en y ajoutant les rentes annuelles et le produit des ventes de terres non encore concédées, furent grandement profitables aux Seigneurs. Vers cette époque M. Joly, le fils, commença à s'occuper de politique. La correspondance de Joseph Laurin, député de Lotbinière, en 1851, le laisse soupçonner. Ce dernier trouve moyen de se moquer du jeune homme qui, d'après lui, était plus fait pour devenir un maître de danse qu'un député. Les traditions du temps sont assez unanimes à convenir que les commencements de la carrière oratoire de M. Joly furent assez pénibles. Cela n'empêche pas que, par la suite, sa parole, toujours sérieuse et polie, trouva moyen de plaire aux foules et de gagner leurs suffrages. Ce qui contribua grandement à son prestige, c'est qu'en 1860 il devint propriétaire de toute la Seigneurie. Cette donation

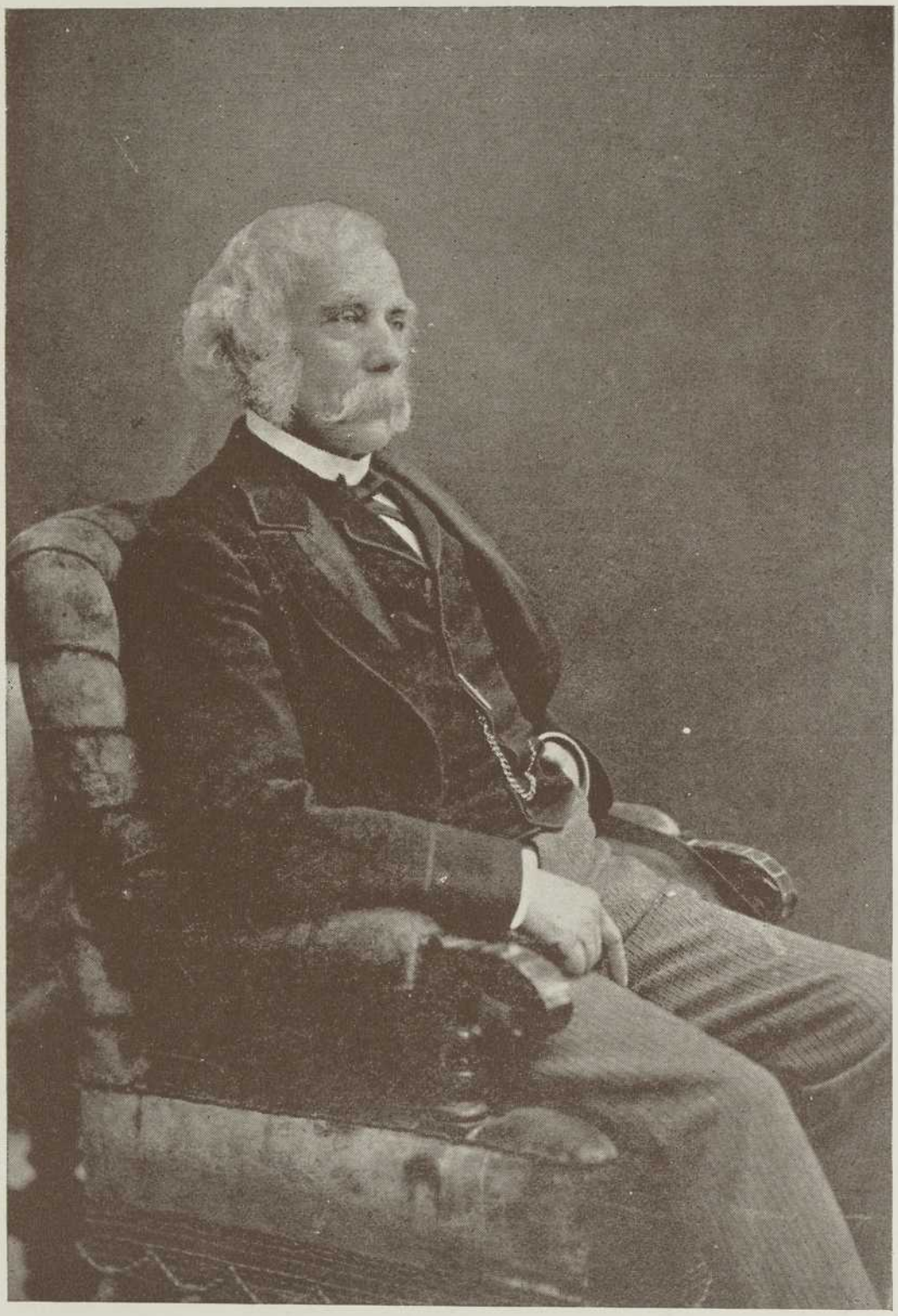

Sir Henri-G. Joly de Lotbinière.

est du 17 septembre et ne fait aucune réserve, tout en imposant des charges très onéreuses au nouveau Seigneur. La donatrice, c'est Madame Joly, qui avait conservé la propriété absolue de ses biens. Chose qui surprend, M. Joly, père, n'est pas nommé au contrat, alors qu'en 1851, quand le domaine avait été aliéné, il signait avec sa femme et en même qualité qu'elle. Évidemment, il y avait mésintelligence entre les époux, chose que n'ignorait pas le grand public et que la Châtelaine ne prenait pas la peine de cacher. Peu d'années plus tard, M. Joly, père, repassait en Europe pour mourir à Paris, en 1865.

Tout en n'approuvant pas, sans réserve, la manière de voir et d'agir de ce successeur des Chartier de Lotbinière, il faut lui reconnaître un grand esprit d'ordre et un désir sincère de voir la prospérité régner parmi les censitaires de la Seigneurie. Il réprima avec fermeté les abus, ce qui n'a jamais pour effet de rendre un homme populaire, et donna un vif essor au commerce du bois qui constituait la principale richesse de la région. Aux élections de 1861, le nouveau Seigneur brigua de nouveau les suffrages des électeurs du comté de Lotbinière et l'emporta de haute lutte sur son adversaire. Cette position de député, il devait la conserver pendant très longtemps, jusqu'à la Confédération tout d'abord et ensuite, dans des circonstances bien autrement dramatiques, jusqu'en 1885.

Au temps de la mort de l'abbé Faucher, M. Joly représentait déjà le comté et c'est en cette qualité que fit sa connaissance M. Alexis Bourret, en prenant possession de la cure de Lotbinière, au mois d'octobre 1865.

L'abbé Louis-Alexis Bourret, né à Louiseville, au district des Trois-Rivières, en 1813, avait été ordonné en 1837 et occupa successivement les cures de la Malbaie et de Ste-Anne de la Pocatière. Curé de Ste-Anne pendant 17 ans, il arrivait à Lotbinière avec une réputation d'homme studieux et de bon administrateur.

M. Bourret avait à recueillir une succession assez embarrassante. Matériellement parlant la position était bonne, car Lotbinière, malgré des amputations successives, était

encore une paroisse importante. Il n'y avait pas de dettes de Fabrique et les édifices affectés au culté étaient en assez bon état. Seulement, succéder à l'abbé Faucher, l'idole de son peuple, présentait des difficultés certaines. L'abbé Bourret avait déjà cinquante-trois ans ; c'est un peu tard, pour se faire une mentalité nouvelle et s'habituer à des gens qui, tout en étant excellents, ne répondaient peut-être pas à l'idéal de leur nouveau Curé. Aussi, ne demeura-t-il pas longtemps à Lotbinière. Au physique, M. Bourret était grand, maigre et d'humeur un peu sévère. Sa prédication, très bonne pour le fond, revêtait une forme plutôt ennuyeuse, et le goût prononcé qu'il avait pour les livres l'empêcha de se montrer aussi accueillant que son prédécesseur. L'année qu'il prit possession de la cure de Lotbinière, après un interrègne qui alla du milieu d'août à la fin de septembre, les registres accusent un fléchissement notable dans le chiffre de la population, savoir : 70 baptêmes au lieu de 120 en 1863. Il y aurait donc eu diminution de deux-cinquièmes, s'il faut en juger par les archives. Le nouveau Curé s'employa avec beaucoup de zèle à compléter l'organisation paroissiale et se montra homme d'initiative en dotant la paroisse d'améliorations notables. Ainsi, dès son arrivée, la Fabrique contribua $80.00 à l'achat d'une pompe à incendie, pour permettre aux paroissiens de combattre efficacement la destruction de leurs immeubles.

Les Religieuses du Bon-Pasteur après avoir accepté de jouer l'orgue paroissial pendant les dernières années de M. Faucher, semblent avoir laissé cet emploi vers la fin de 1865, car les comptes accusent un paiement fait à Mlle de la Chevrotière qui avec sa sœur continue à tenir l'orgue jusqu'en 1875. Il ne faudrait pas de ce fait conclure que M. Bourret ne s'entendait pas avec le Couvent, car à un *bazar* tenu pour l'Institution en 1866, tout le montant de la quête de l'Enfant-Jésus fut donné aux Sœurs ; de ce chef elles reçurent plus de $80.00.

L'on n'aura pas oublié que les clochers et les cloches aussi avaient beaucoup souffert d'une bourrasque dans les dernières années du gouvernement de M. Faucher ; une

cloche s'était brisée, laissant le carillon installé par le bon Curé, incapable de donner un service convenable. L'on décida de se procurer des cloches neuves. C'est le 21 novembre 1866, que les nouvelles cloches furent bénites. La plus grosse pesait 1,176 livres; la seconde, 936 livres et la plus petite, 777 livres ; en tout, 2,889 livres. Ces cloches coutèrent £271 et ne furent remplacées qu'en 1888. Elles étaient de fabrication anglaise (Mears & Stainbank) et l'une d'elles après un voyage périlleux du haut du clocher, côté nord, en 1913, continue à sonner allègement l'Angelus et les petits offices.

C'est encore à l'abbé Bourret que Lotbinière doit l'établissement de la bibliothèque paroissiale. Il en surveillait lui-même le fonctionnement et une partie du catalogue et des listes d'abonnés est écrite de sa main. Lotbinière ne possédait pas encore de bannière pour figurer en tête des processions liturgiques ; c'est l'abbé Bourret qui acheta la bannière de St-Jean-Baptiste qui, quoique un peu dépénaillée, sert encore alors de la procession de la Fête-Dieu. La sollicitude vigilante de ce zélé Pasteur s'étendait à tout ce qui pouvait intéresser le bien spirituel de ses ouailles ; ainsi, au 12 mars 1867, il faut passer un règlement pour maintenir le bon ordre dans la salle publique, assignant un appartement spécial aux femmes et chargeant le marguillier en charge et le " constable " d'exercer une vigilance efficace sur les agissements des paroissiens. A la date du 11 mai, sur son inspiration, les marguilliers décident de faire ouvrir les portes de l'église en dehors, pour prévenir tout accident en cas de panique et aussi de surveiller le chauffage des poêles et de les munir d'appareils sûrs pour éviter le danger d'incendie.

Cependant, dès avant le mois de mai 1867, M. Bourret pour des raisons que l'on ignore, avait fait des instances pour quitter la paroisse. La population de Lotbinière, semble-t-il, ne prenait pas assez au sérieux la question de la tempérance et les désordres qui en résultaient le désolaient d'autant plus qu'il ne pouvait y porter remède. Quoi qu'il en soit, Monseigneur de Québec lui proposa la paroisse de

St-André que M. Bourret refusa, faisant mine de quitter le diocèse. Enfin, l'autorité diocésaine lui offrit la cure de Ste-Anne de Beaupré qu'il accepta pour n'y demeurer que peu de temps, puisqu'en 1871, nous le retrouvons à St-Isidore de Dorchester. Ce fut sa dernière étape et c'est là qu'il mourut, en 1881. Toujours grand ami des livres, M. Bourret avait amassé une très considérable bibliothèque ecclésiastique qu'il légua en mourant à un sien neveu, l'abbé Lacasse, qui faisait du ministère aux Etats-Unis. Le neveu n'avait pas les mêmes goûts que l'oncle, et ces pauvres livres assemblés péniblement et feuilletés avec dilection, après avoir passé bien des années au fond de boîtes d'emballage, furent dispersés aux quatre vents du ciel, au hasard d'une vente aux enchères. Mais ces considérations n'ont que peu de rapport avec Lotbinière qui coulait d'heureux jours sous la férule de l'abbé Léon Roy.

———

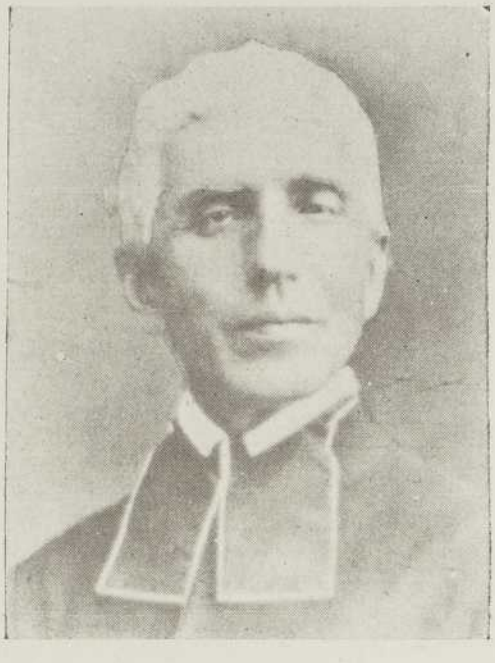

L'abbé L.-Alexis Bourret

L'abbé Léon Roy

CHAPITRE XIX

L'abbé Léon Roy (1867-78).— Lotbinière en 1868.— Corbillard paroissial.— Un sacristain évincé.— Presbytère neuf.— Tableaux.— Les religieuses du Bon-Pasteur et l'orgue.— Chapelle de la sacristie.— Épitaphe de l'abbé Faucher.— Le maitre-autel.— Grandes réparations de l'église.— Mort de l'abbé Roy.— M. H.-G. Joly a l'assemblée Législative de 1867.— Role qu'il a joué.

Le successeur de l'abbé Bourret, M. Léon Roy, naquit en 1818 à St-Gervais de Bellechasse. Ordonné à Québec en 1843 et curé de St-Lazare, en 1849, nous le retrouvons aux Trois-Pistoles et ensuite à St-André de Kamouraska. C'est là qu'il apprit sa nomination à la cure de Lotbinière. Encore dans la force de l'âge, l'abbé Roy déploya dans sa nouvelle paroisse une inlassable activité. Son gouvernement de près de onze ans vit transformer à peu près tous les édifices de la Fabrique : église, sacristie et presbytère y passèrent à tour de rôle. A en juger par un portrait que possède le Couvent de Lotbinière, M. Roy joignait à une taille moyenne un visage aux traits réguliers que ponctuaient des yeux perçants et une bouche narquoise. La tradition des anciens ajoute pour compléter le portrait, que son langage bref et incisif affectait volontiers le ton du commandement. Les paroissiens ne tardèrent pas à se rendre compte que leur nouveau Curé, sans être d'un commerce très aimable, jugeait très sainement des hommes et des choses et lui accordèrent pleine estime et confiance. Le recensement fait l'année qui suivit l'arrivée de M. Roy accuse une population totale de 2,621 âmes dont 1,500 communiants, répartis en 309 familles. L'on constate en 1868 la présence de certaines familles dont l'arrivée à Lotbinière était assez récente. Nommons celles qui ont fait souche dans la paroisse et le voisinage.

Jean-Baptiste Boucher.— De Ste-Croix, marié à Constance Lemieux, à Lotbinière, en 1836. Il était propriétaire

à St-Eustache en 1832. Cette famille n'est pas alliée aux Boucher du Platon.

Abraham Cinq-Mars,— De St-Laurent, I. O., marié à Marie Gouin. Il était à Lotbinière avant 1857.

Joseph Hamelin.— Des Grondines, marié à M.-Luce Bélanger. Il était à Lotbinière, avant 1841.

Pierre Laberge.— De L'Ange-Gardien, marié à Mélanie Leclerc. Il était à Lotbinière avant 1860.

Nérée Legendre.— De Ste-Croix, marié à Esther Houde, et venu à Lotbinière vers 1840.

Pierre Letellier.— De St-Vallier, marié à Adelaïde Lemay, veuve de Pierre Leclerc. Il était à Lotbinière avant 1836.

Pierre Ménard.— Né à St-Vallier mais venant de Québec, marié à Marie Tinon-Desroches. Il était à Lotbinière avant 1857.

Charles Mercier.— Irlandais, fils adoptif de Marcel Mercier, et marié à Elmire Blanchet. Il était à Lotbinière avant 1854. Le sobriquet de « Maïque » que porte cette famille provient de « Mike », abréviation de « Michael », anglais de Michel.

Louis-Auguste-Frédéric Parrot.— Originaire de Valentigny, près de Montbéliard. Mécanicien et protestant, marié à Henriette Legendre. Il était à Lotbinière en 1843.

Louis Guérin dit St-Hilaire.— De St-Nicolas, marié à Léocadie Lemay. Il était à Lotbinière avant 1837.

Daniel Tye.— Irlandais, fils adoptif de François Coulombe, marié à Virginie Labrecque, de Beaumont. Il a dû arriver à Lotbinière en 1847. Quelques-unes de ces familles étaient en 1863 incorporées aux paroisses de St-Edouard et de Ste-Emmélie, mais les ancêtres étant de Lotbinière, nous avons cru utile de ne pas les omettre.

Une paroisse aussi populeuse ne manquait pas d'être difficile à administrer. Tout en admettant qu'autrefois le ministère ne comportait pas autant de pratiques pieuses que de nos jours, convenons que les grands offices, les catéchismes, le soin des malades, constituaient déjà une lourde charge pour les curés de campagne qui à peu près tous se

passaient de vicaires. L'abbé Roy se mit résolument à la tâche et distribua son temps avec tellement de méthode que jamais les fidèles n'éprouvèrent le besoin d'exprimer sur son compte la moindre plainte.

La première affaire qui se présenta en 1867 avait un caractère plutôt funèbre et remontait au temps de l'abbé Bourret qui en avait pris l'initiative. Jusqu'alors Lotbinière ne possédait pas de corbillard et les pauvres morts prenaient le chemin de l'église dans un équipage qui n'était pas toujours fort digne. La Fabrique ne demeura pas étrangère à l'acquisition d'une voiture convenable, et les comptes de 1867 accusent une dépense de £39 ($156.), faite pour cet objet ; les paroissiens, croyons-nous, y ayant contribué leur quote part. Vers le même temps M. Roy prouva son emprise sur la paroisse par une campagne vigoureuse menée contre son bedeau, « rebelle au curé actuel comme aux curés précédents », affirme-t-il. Il ne manque pas d'endroits où les paroissiens tiennent davantage au sacristain qu'au Curé, et c'est toujours un peu périlleux de mettre de côté un serviteur pour qui les gens ont de l'attachement. Le bedeau évincé se plaignit amèrement à Monseigneur de Québec qui refusa de se mêler de cette affaire ; il demanda ensuite une pension à la Fabrique sans plus de succès. Le piquant de la chose, c'est que le fils du bedeau mis de côté, le notaire C.-A. Lemay, venait d'être élu marguillier ; cela ne changea rien à la décision de M. Roy, et Antoine Lemay mis au rancart pour de bonnes raisons, dut y rester.

Au mois d'août 1868, l'abbé Roy fit décider de nombreux travaux d'entretien par son Conseil de Fabrique et en septembre, commença à agiter la question d'un presbytère neuf. C'était une grande hardiesse de sa part, car sept ans à peine s'étaient écoulés depuis la construction de la maison de M. Faucher, devenue Couvent de la paroisse. L'abbé Roy alléguait des raisons de santé ; les rhumatismes ne lui laissaient pas de repos et sa demeure de pierre, à l'ombre du carré de l'église, était humide et malsaine. Il trouva moyen de convaincre ses marguilliers et l'ensemble ses formalités requises, requête à l'Ordinaire, assemblée de paroisse, visite

du délégué de l'Évêque et procès-verbal de ce dernier, tout cela prit à peine trois semaines. C'était chose entendue que la maison se bâtissait par souscriptions volontaires ; chose qui, très plausible en théorie, ne l'est pas beaucoup en pratique. Il y eut des Syndics de nommés mais leur rôle fut tout imaginaire, consistant surtout à soustraire l'entreprise à l'ingérence du Conseil de Fabrique. Le directeur des travaux auquel maçons, menuisiers, peintres et manœuvres devaient obéissance, c'était M. Roy.

En ce temps là gouvernait Deschambault l'abbé Narcisse Bélanger, grand ami et le plus proche voisin de M. Roy qui le visitait souvent, traversant le « rapide du Richelieu » dans sa solide chaloupe. Le presbytère de Deschambault lui sembla un modèle bon à copier et il ne s'en fit pas faute, en reproduisant fidèlement dans son presbytère neuf tous les défauts de la maison de son confrère. Les divisions étaient lamentables : deux chambres à coucher occupaient la moitié de la façade, le bureau du Curé avec deux fenêtres du côté nord-est, était claquemuré entre un cabinet noir et les chambres à coucher, déjà mentionnées. Au delà c'était la cuisine qui servait d'antichambre pour les visiteurs de M. le Curé. A l'étage supérieur, l'on touchait presque de la tête les soliveaux du plafond. Tout cela fut servilement copié par M. Roy qui renchérit encore sur son voisin en ne faisant pas mettre de moulures aux portes et fenêtres.

Le presbytère de pierre étant démoli, l'on se mit en frais d'élever la maison qui a servi de logement aux curés successifs de Lotbinière depuis cette époque. L'emplacement en est parallèle à l'église paroissiale et mesure 46 x 35 pieds avec une aile de 20 pieds carrés à angle droit. Les fondements en pierre sont un peu élevés pour avoir bonne mine et le reste de la maison, d'un étage plein avec mansardes, est en bois. L'on mena les travaux très rapidement et le presbytère fut bientôt en état de recevoir le personnel de la cure. Cette maison, bâtie trop à la hâte avec du bois peu sec, demanda de fréquentes réparations. Dès l'arrivée du successeur de M. Roy, en 1878, on lui faisait la réputation d'être très froide ; en 1895 il fallut des travaux de la valeur de $1,300.

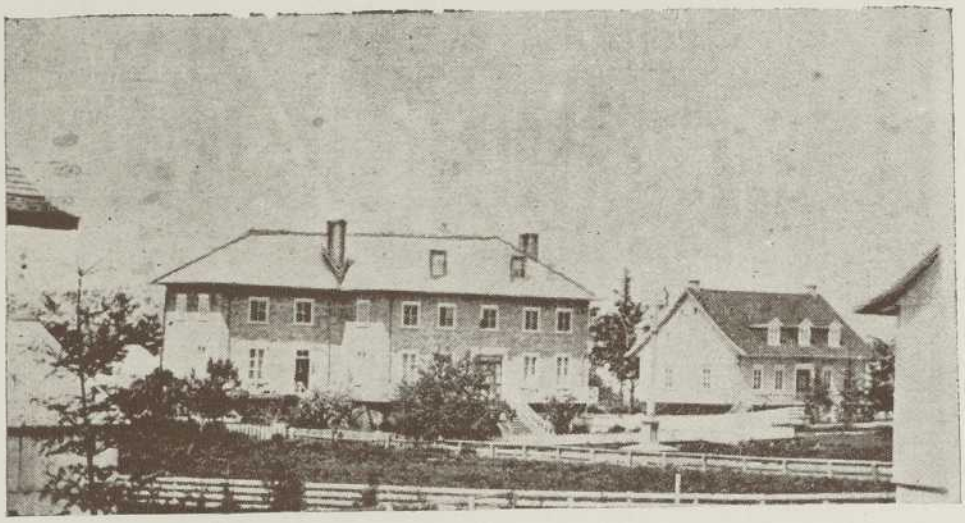

Le Couvent et le Presbytère (1868).

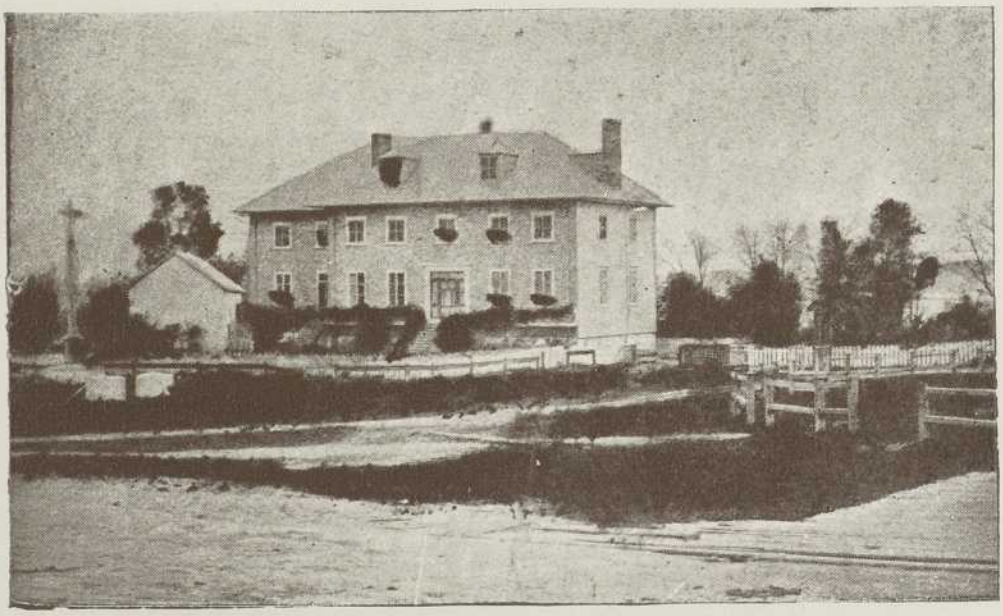

Le Couvent (1863).

pour la mettre en bon état et au moment présent(1) l'on vient de la transformer complètement en la haussant d'un demi étage et en la recouvrant de brique. Une fois son presbytère terminé, quelqu'un s'étant avisé d'en faire des éloges à l'abbé Roy, ce dernier qui avait facilement la riposte narquoise ne put se défendre de dire : « Oui, oui, elle « est bien, ma maison, mais je suppose qu'il viendra après « moi quelque mal avisé qui ne la trouvera pas de son goût « et changera tout de la cave au grenier.« Cela n'a pas manqué, mais vraiment, il n'y a guère à blâmer ceux qui ont fait ces changements fort utiles, voire même nécessaires. Le presbytère devait se bâtir par souscriptions volontaires ; il se trouva en définitive que le souscripteur le plus généreux ce fut la Fabrique. L'abbé Roy avait bien avancé $800., mais par une résolution du 8 octobre 1871, la Fabrique prit l'engagement de les lui rembourser et en plus de faire peinturer le presbytère,—«vû que les habitants ont généreuse- « ment fourni plus de la moitié du coût de la maison.»

Le 7 juin 1871, Mgr Taschereau, Archevêque de Québec depuis l'année précédente, se trouvait à Lotbinière en cours de visite pastorale. Il put juger par lui-même de l'à-propos des travaux considérables accomplis par la Fabrique depuis quelques anneés et rendit à la paroisse le grand service d'augmenter dans de fortes proportions le tarif des inhumations dans l'église, le portant à $50.00 pour les adultes, et à $20.00 pour les enfants. Depuis ce temps, le nombre des inhumations a grandement diminué et il a été possible vers 1916 de les faire cesser complètement en clouant un pavement sur les travées mobiles des allées.

Nous avons dit ailleurs, que du temps de l'abbé Faucher, la Fabrique avait consenti à un nommé Dominique Auger, le bail d'un quart d'arpent de la terre de l'église. M. Roy n'était pas homme à laisser passer l'occasion de réparer cette bévue. Les procédures commencées en 1871 traînèrent jusqu'en 1876, époque où la Fabrique rentra en possession du terrain réclamé.

(1) Travail fait en 1927.

L'église de Lotbinière qui faisait bonne figure avec ses remarquables boiseries possédait assez peu de tableaux ; c'est une lacune que l'abbé Roy s'appliqua à combler. Par l'entremise d'un sien ami qui avait des relations à Rome, il acheta trois bons tableaux, copies faites par un peintre du nom de Pixerelli. Ces peintures : *L'Annonciation du Guide, Saint François-Xavier* et *Saint Louis de Gonzague* arrivèrent en 1872 et ne coûtèrent que $180. les trois. Cet achat permit à M. Roy de dissimuler dans un coin le *Baptême de Notre-Seigneur* qui gagnait à être placé dans la pénombre et à sortir de l'église un hideux *Saint Michel* qui faisait peur aux enfants et aux femmes.

Une photographie de l'intérieur de l'église rend à M. Roy le fort mauvais service d'apprendre à la postérité qu'il avait remplacé les deux belles peintures de la Vierge et de *Saint Eustache* qui ornaient le chœur, par le *Saint François-Xavier* et le *Saint Louis de Gonzague* qui sont maintenant dans la nef. Cette erreur fut réparée quelques années plus tard.

Ce dut être du temps de l'abbé Roy que prit place dans l'église le *Sacré Cœur de Jésus* au-dessus de l'autel de Saint-Joseph. Cette peinture, œuvre de la Sœur M. de Jésus, fut mise en pièces en 1913, lorsqu'un des clochers tomba sur la toiture de la chapelle. Le tableau qui orne maintenant cet autel est l'œuvre de Sœur Ste-Virginie, du Bon-Pasteur.

L'abbé Roy se montra zélé protecteur de la jeunesse studieuse ; il témoignait sa sollicitude par de fréquentes visites au " Petit Collège " et au Couvent. En 1874, Mlle de la Chevrotière quittant le poste d'organiste, il s'empressa de la remplacer par une Religieuse, reprenant ainsi les traditions de M. Faucher, mais préparant à son successeur, sans s'en douter, l'occasion d'une querelle fort ennuyeuse. avec le corps de Fabrique. N'anticipons pas. Depuis longtemps déjà M. Roy avait la pensée d'établir au bout de la sacristie un oratoire minuscule pour y conserver le Saint-Sacrement pendant l'hiver, afin de permettre aux paroissiens d'assister plus commodément aux offices sur semaine et d'y visiter le St-Sacrement. Certains indices donnent à

croire qu'avant l'érection de cette chapelle il y avait un autel dressé près du mur au fond de la sacristie, avec une balustrade le serrant de très près. L'abbé Roy qui voulait mieux, trouva moyen en 1875 de décider les marguilliers à bâtir cette chapelle. Le petit édifice octogone ne manque pas de mine mais est peu fait pour exclure le froid, qui semble affluer du haut, du bas, et de partout. L'oratoire fermant par des portes à glissières en dehors du temps des offices, les paroissiens avaient toute facilité de faire leurs dévotions dans un appartement chauffé, tandis que leur Dieu était exposé au froid tout comme dans l'étable de Bethléem. C'était néanmoins une amélioration sensible, permettant aux paroissiens d'assister facilement aux offices sur semaine, qui en hiver se faisaient invariablement à la sacristie. L'abbé Roy ne voulut pas terminer sa vie sans laisser un témoignage éclatant du bon souvenir que Lotbinière avait gardé de M. Faucher, qu'il estimait profondément et dont il avait été le successeur à Trois-Pistoles. A cette fin, au courant de l'année 1877, il organisa une souscription paroissiale pour faire mettre en place dans l'église une épitaphe pour rappeler la mémoire bénie de ce zélé pasteur d'âmes. Son projet fut accueilli avec bonheur par les paroissiens et en peu de mois, un marbre avec une inscription plutôt brève prit place du côté de l'évangile. C'est l'architecte David Ouellet qui commanda ce travail et en surveilla la pose alors qu'il s'occupait d'une autre entreprise bien plus importante, celle du renouvellement du maître-autel de l'église. L'on peut se demander pourquoi M. Roy, esprit bien pondéré pourtant, se décida à mettre de côté l'ancien autel. Chacun peut voir ce meuble vénérable dans la chapelle des Sœurs du Bon-Pasteur à Québec. L'on affirme qu'il a été donné à cette communauté qui a le bon esprit de le trouver convenable et n'a rien changé à son aspet pcremier. Un reliquaire s'y trouvait avec quelque chose des ossements de St-Donat martyr. Les reliques ont pris le côté de Québec avec l'autel, mais l'authentique est encore dans les archives de la Fabrique de Lotbinière. L'autel neuf, œuvre de David Ouellet et qui a coûté $800.00, est beaucoup plus élevé que

l'ancien. Le travail en est beau, mais il est tellement fait que l'orner est un problème. Pour y réussir, force est de mettre en place tout un échafaudage de tablettes qui n'ajoutent rien à sa mine et augmentent considérablement le travail du sacristain. M. Roy, nous le craignons, se laissa gagner par son architecte et eut le grand tort de l'autoriser à tailler la toile du tableau de *Saint Louis* qui est encadré dans une belle moulure couronnant l'autel. La chose nous semble peu pardonnable de la part de l'architecte qui devait assez avoir le culte des toiles anciennes pour les respecter. Ce travail ne fut pas plutôt terminé que l'abbé Roy, secondé par son Conseil de Fabrique, entreprit des travaux considérables de menuiserie, peinture et dorure. L'église en avait besoin car, semble-t-il, les belles sculptures du chœur, de la corniche et de la voûte n'avaient jamais été dorées. Pour faire tous ces travaux la Fabrique emprunta $4,000.00 et l'on en confia la surveillance à M. David Ouellet. MM. Gauthier et Frères, de Québec, se chargèrent de la peinture et de la dorure, et l'on peut affirmer qu'il n'était guère possible de faire mieux. Lorsque en 1910 l'on jugea nécessaire de rafraîchir les peintures de l'église, il fut constaté qu'à bien des endroits un simple lavage aurait suffi et en plus que les dorures étaient encore en très bon état. Le travail des MM. Gauthier avait coûté $2,315.00 et la maçonnerie des murs et fenêtres, $732.00. La plus forte partie de ces dépenses fut soldée en 1878. C'est à peine si l'abbé Roy eut la satisfaction de voir son église entièrement restaurée. Au commencement de 1878, les marguilliers autorisèrent la construction dans le cimetière d'un petit bâtiment pour recevoir le corbillard et la pompe à incendie remisés jusqu'à ce temps dans la chapelle des processions. Ce fut le dernier service que M. Roy rendit à la paroisse. Atteint d'une affection grave du cœur, il quitta Lotbinière vers la mi-juin pour se faire traiter à l'Infirmerie des prêtres de l'Hôpital-Général. A la fin de juillet, comme son état ne s'améliorait pas, on lui assigna un desservant, l'abbé Hospice Desjardins, et le 2 octobre, il mourait entouré de la sollicitude charitable de ses infirmières de l'Hôpital- Général.

Ses obsèques eurent lieu à Lotbinière le 5 octobre. Voici son acte de sépulture : « Le cinq octobre mil huit cent « soixante-dix-huit, nous prêtre soussigné, Vicaire général « de l'Archidiocèse de Québec, avons inhumé dans l'église « de cette paroisse sous le plancher du chœur, du côté de « l'épitre, dans une voûte en brique, située près du mur de « refente à dix pieds au sud ouest des marches de l'autel, « le corps du Révérend Léon Roy, curé de cette paroisse « décédé le deux du présent mois, à l'Hôpital-Général de « Québec, à l'âge de soixante ans et trois mois. Présents: « les Révérends Narcisse Bélanger, Isaïe Béland, Pierre « Garceau, François-Xavier Dumontier, Maxime Fortin, « Georges Casgrain, Basile Potvin, Augustin Bernier, Louis « Beaudet, Alphonse Beaudet, George Fraser, Philéas « Lessard, Placide Roy, Ovide Godin, Edouard Parent, « Wilbrod Couture, Joseph Rioux, Ludger Pérusse et « Napoléon Laliberté, soussignés lecture faite. (Suivent « trente signatures). C.-F. Cazeau, Ptre, V.G.»

L'abbé Roy, par son testament, disposait d'un avoir qui approchait les $10,000.00. A l'exemple de son prédédesseur, M. Faucher, il n'oublia pas ses serviteurs et les pauvres de la paroisse. Ses légataires, les Réligieuses de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Québec, bénéficièrent d'à peu près la moitié de sa succession.

De M. Roy, l'on peut dire, sans rien exagérer, que c'était un meneur d'hommes et un très bon administrateur. Ces qualités ne sont que plus apparentes si l'on rapproche son gouvernement de celui de son successeur, l'abbé Augustin Bernier, proclamé Curé de Lotbinière, aux funérailles mêmes de l'abbé Roy.

Pendant que M. Roy, d'une main ferme, guidait vers le ciel ses dociles ouailles, la Seigneurie se développait rapidement sous l'impulsion vigoureuse de son propriétaire. Absorbé par les problèmes de la politique, M. Joly ne pouvait par lui-même s'occuper de tous les détails de l'administration; mais il s'était formé une pléïade d'habiles et fidèles serviteurs dignes de toute confiance. Animé du plus parfait désintéressement, il ne sollicitait jamais de faveurs, ni pour

lui-même, ni pour le comté qu'il représentait. Son rôle avait été important de 1861 à 1867 ; mais, c'est après la Confédération surtout que M. Joly fut appelé à faire valoir ses qualités d'homme d'État. Dès 1867, la direction du parti libéral à Québec lui fut confiée et elle lui demeura jusqu'en 1883. Aux heures mouvementées du coup d'état Letellier en 1878, il assuma la position difficile de Premier Ministre, pour succomber avec son parti dix-huit mois plus tard. C'est au milieu de l'effervescence créée par les événements politiques où le Seigneur jouait un rôle important, que l'abbé Bernier prit possession de la cure de Lotbinière.

———

CHAPITRE XX

L'abbé Augustin Bernier (1878-92).— Ses antécédents.— Portrait.— Réparation de l'orgue.— Difficultés au sujet de l'organiste.— Jardin du Couvent.— Projet de cimetière neuf.— Grandes réparations de l'église.— Les verrières du chœur de l'église.— Annexion a Ste-Croix des terres du Platon.— Affaires du terrain de la Vieille-Église et des procès-verbaux des assemblées de Fabrique.— Démission de l'abbé Bernier.— M. Joly et le parti libéral. — Mort de Madame Gustave Joly.— Le Seigneur ajoute a son nom celui de Lotbinière.

Le nouveau Curé de Lotbinière était originaire de St-André de Kamouraska où il naquit en 1829. Promu au sacerdoce en 1859, il vécut près de dix ans dans les missions du Saguenay, pour être nommé Curé de Ste-Emmélie en 1870 et de Lotbinière en 1878. L'abbé Augustin Bernier, issu d'une excellente famille de St-André de Kamouraska, n'eut pas l'avantage de compléter son cours au sortir de l'adolescence. L'on rapporte qu'après une éducation assez sommaire, il embrassa la carrière du commerce, fut commis-marchand pendant plusieurs années et se décida plus tard à faire son cours classique. Voisin de l'abbé Roy, il avait avec lui les meilleurs rapports et en mourant ce dernier en fit son exécuteur testamentaire. L'Ordinaire du diocèse, peut-être discrètement prévenu, offrit à M. Bernier la succession de M. Roy. C'était un fardeau peu fait pour ses épaules. Au physique, l'abbé Bernier était bien partagé ; ses traits réguliers respiraient la bonté et son abord inspirait confiance. Homme de beaucoup de goût, tout ce à quoi il toucha pendant son séjour à Lotbinière possède un certain cachet de distinction. Les belles plantations de la place de l'église, du cimetière et du jardin du presbytère lui sont dues. L'on vante avec raison la belle ordonnance des allées et des

pelouses du terrain de la cure ; c'est en grande partie à M. Bernier qu'il faut en attribuer le mérite. Il aimait beaucoup l'ordre et la propreté et poussait ces qualités à des extrémités qui semblaient étonnantes au vulgaire. Un de ses premiers soins an arrivant à Lotbinière fut de se former un sacristain convenable et il y réussit tellement bien, par sa direction méticuleuse et insistante, que pendant plus de quarante ans, Lotbinière posséda un bedeau qu'on lui enviait à cinquante lieues à la ronde. M. Bernier parlait facilement, trop facilement même, ce qui rendait sa prédication un peu prolixe et par là importune aux paroissiens pressés de voir les offices se terminer. Impossible de tant posséder de qualités sans avoir quelques côtés faibles, et l'abbé Bernier, comme tous les hommes, en avait. Croyant n'être que ferme, il était obstiné dans l'exercice de ses droits réels ou prétendus et souvent, ne pouvant l'emporter de haute lutte, il avait recours aux petits moyens pour faire triompher ses idées. Ajoutons à cela que peu discret dans la contradiction, le bon abbé ne gardait pas toujours le secret des déplaisirs qui lui survenaient. Les dépositaires de ses confidences lui furent grandement nuisibles et contribuèrent pour une large part aux épreuves qui ne lui furent pas ménagées. Les hommes en autorité doivent nécessairement s'isoler et bien se mettre dans l'esprit qu'il n'existe pas de méthode uniforme pour réussir à gouverner les peuples. Faute de se rendre compte de la mentalité des bonnes gens de Lotbinière, M. Bernier eut de la difficulté à les conduire.

Lors de la reddition des comptes de l'année 1878, le bilan de la Fabrique de Lotbinière indiquait une dette de $3,364.00, reliquat du gouvernement de M. Roy ; c'était relativement peu, étant donné l'importance des travaux exécutés.

Dès le 2 mars 1879, l'abbé Bernier souleva la question de la réparation de l'orgue, fort bon instrument, mais qu'il désirait rendre plus complet. Poursuivant cette entreprise avec ténacité, il commença toute une correspondance avec Louis Mitchell, facteur d'orgues fort estimé, de Montréal, et réussit à en obtenir un devis qui, tout en augmentant et améliorant l'instrument, ne coûterait pas plus de $2,300.00.

Les marguilliers consentirent à cette dépense, approuvée par l'Ordinaire, le 8 septembre 1879. A la fin de février 1880. Mitchell avait fini son travail et l'orgue neuf fut mis en place pendant les mois qui suivirent. L'instrument tel que refait par le facteur montréalais, différait sensiblement de l'ancien orgue qui possédait deux buffets ornés de tuyaux de montre. L'organiste placé entre les deux avait le visage tourné vers l'autel qu'il ne pouvait cependant pas apercevoir. Le nouvel orgue avait trois claviers. Mitchell, homme consciencieux, avait conservé tous les bons jeux de l'orgue ancien et les connaisseurs sont unanimes à reconnaître que, sauf l'action qui est démodée, l'orgue de Lotbinière est encore un fort remarquable instrument.

L'année 1879 vit fermer l'école latine, le " Petit Collège " si cher à M. Faucher et aux paroissiens. Le professeur, M. Bédard, se faisait vieux et aspirait à un repos bien gagné. Il n'eut pas de successeur et la Fabrique dut bientôt vendre l'immeuble que l'école occupait, pour en utiliser le revenu suivant les intentions du vénéré donateur. Apprenant, en 1880, que la population de Deschaillons se remuait pour établir un collège dans ce village, les gens de Lotbinière s'avisèrent d'en faire autant, représentant à l'Ordinaire que l'abbé Faucher (ils allaient un peu loin), avait laissé des fonds pour cet objet et réclamant comme un « droit », d'établir ce collège à l'exclusion de la paroisse de Deschaillons. Mgr Taschereau leur répondit catégoriquement qu'aucun vestige de ce droit ne se trouvait dans les archives, et ajouta qu'il ne voulait d'enseignement de latin, ni dans les classes de Deschaillons, ni ailleurs dans les campagnes ; attendu qu'il n'était « nullement favorable à la multiplicité « des collèges classiques ». Un règlement éminemment utile fut passé par la Fabrique en 1880, décidant que désormais les bancs seraient payables six mois d'avance. C'était le moyen d'éviter des pertes d'argent et d'ennuyeuses poursuites en justice contre les paroissiens négligents. Il y a vraiment assez d'embarras dans l'administration d'une paroisse sans soulever les inimitiés qui résultent toujours des procédures légales. Personne n'en devait être plus persuadé que M.

Bernier qui se trouvait alors aux prises avec son corps de Fabrique, à propos d'organiste. Dans nos campagnes, c'est souvent une chose fort ennuyeuse que d'avoir un très bon orgue ; étant donné qu'un tel instrument avec ses complications ne peut être joué d'une manière convenable par le premier venu. L'orgue de Lotbinière, réparé par Mitchell, possédait toutes les améliorations connues dans le temps, mais pour le faire valoir, il fallait un musicien d'une capacité qui dépassât la moyenne. L'abbé Bernier le comprenait très bien et se mit en devoir de chercher ce qu'il lui fallait. On avait fortement recommandé un tout jeune homme de dix-sept ans, Daniel Dussault, natif des Écureuils, doué des meilleures dispositions pour la musique d'église ; et il s'était rendu compte de sa virtuosité relative. Lui confier son bel orgue c'était un désir bien naturel; mais il y avait un obstacle : les Sœurs du Bon-Pasteur étaient en possession et touchaient l'orgue depuis sept ans à la satisfaction générale. Les bonnes Sœurs étaient très bien vues par les chantres, les marguilliers et toute la paroisse. Sans croire qu'on lui ferait une opposition un peu sérieuse, l'abbé Bernier aborda la question de l'engagement d'un nouvel organiste, à l'assemblée de Fabrique du 29 mai 1881. Il éprouva un échec complet et d'un ton piqué déclara qu'il se désistait de l'affaire et chargeait les marguilliers d'y voir. Le 12 juin, lors d'une nouvelle assemblée, l'on ne s'entendit pas davantage et les marguilliers proposèrent aux Religieuses de tenir l'orgue jusqu'à la fin de l'année, ce qu'elles refusèrent. A une troisième assemblée pour le même objet, le 26 juin, ces messieurs de la Fabrique, dans leur omnipotence, décidèrent de fermer l'orgue indéfiniment. La querelle devenait peu édifiante et la position passablement ridicule. L'on finit par s'en douter un peu, et à l'assemblée du 23 octobre 1881, l'organiste du choix de l'abbé Bernier fut engagé aux appointements de $200.00 par année. L'orgue avait été fermé pendant six mois. Disons pour justifier la position prise par M. Bernier dans cette affaire, qu'il semble avoir eu le pressentiment d'une ordonnance épiscopale du 16 septembre 1881, dans laquelle l'Ordinaire

défendait aux Religieuses de toucher l'orgue ou de chanter ailleurs que dans leurs propres chapelles. Nul doute que M. Bernier trouva moyen de communiquer le document à ses marguilliers : il n'obtint pas pour cela l'unanimité des suffrages en faveur de son candidat, car sur vingt-trois marguilliers présents, huit votèrent contre le règlement proposé. Le choix du musicien était du reste excellent et l'on ne tarda pas à s'en convaincre. Daniel Dussault toucha l'orgue de Lotbinière pendant cinq ans, et alla ensuite se perfectionner sous Guilmant à Paris. De retour, il fit un stage assez long à Oswego (Etats-Unis), et devint ensuite organiste en titre à Notre-Dame de Montréal, position qu'il occupait avec honneur à sa mort, il y a peu d'années.

C'est au milieu de ces démêlés à propos d'organiste que l'abbé Bernier eut à faire accepter par sa Fabrique une fondation de service pour son prédécesseur l'abbé Jean, qui avait donné généreusement à sa paroisse sans lui imposer aucune charge. L'on sait que la famille Chavigny de la Chevrotière par suite d'un jugement de Cour avait hérité d'à peu près toute la fortune de M. Jean. L'une des filles de M. de la Chevrotière, Camille, devenue l'épouse du notaire Thomas Bédard, lui avait apporté en dot un quart de ce que son père avait acquis. Poussé par un mouvement de reconnaisssance plutôt tardive, M. Bédard, âgé alors de 67 ans, se rendit compte qu'il ne serait que juste de faire quelque chose pour rappeler aux générations futures la mémoire de l'abbé Jean, bienfaiteur sans le vouloir de sa propre famille. Il proposa donc à la Fabrique la fondation d'un service annuel à perpétuité, pour le regretté Curé. La somme offerte, $80.00, n'était pas énorme, mais la Fabrique la trouva suffisante, et depuis ce temps, chaque année, au mois de novembre, les bons paroissiens entendent annoncer un service pour le repos de l'âme de M. Jean, ancien Curé. C'est au courant de l'année 1881 que la Fabrique affecta à l'usage du Couvent quelque chose de la place de l'église pour agrandir le jardin de l'Institution.Lors de la cession de son presbytère neuf, pour en faire un Couvent l'abbé Faucher avait stipulé que la Fabrique accordait aux

Religieuses un chemin du côté nord, et en plus un terrain de cinquante-quatre pieds de longueur sur la largeur de la bâtisse pour en faire un jardin. Tout près de là, se trouvait la croix de tempérance, souvenir lointain de la croisade de l'abbé Chiniquy. Le terrain autour de ce témoin muet des générosités d'autrefois était négligé, et l'abbé Bernier se rendit compte que le meilleur moyen de tout tenir en bon état et de rendre service aux Religieuses, c'était d'agrandir leur jardin dans le voisinage de la croix. A une assemblée du 18 septembre 1881, les marguilliers décidèrent dans des termes un peu égoïstes « que le terrain faisant suite au « jardin des Dames Religieuses de cette paroisse, situé au « sud du Couvent de cette paroisse, sur lequel terrain se « trouve une croix dite de Tempérance, soit le dit terrain « cultivé et ornementé de plantations et fleurs par les dites « Dames Religieuses, dans le but de tenir la dite croix en « grande vénération. Que le dit terrain n'a été par la Fa- « brique ni donné ni loué, mais laissé en jouissance aux « dites Dames Religieuses selon son bon plaisir, et que la « dite Fabrique de cette paroisse pourra reprendre ce terrain « à son gré sans aucune rémunération quelconque, par un « simple avertissement. (1) Depuis ce temps, les bonnes Sœurs tout en tirant profit de l'augmentation sensible de leur jardin primitif, ont orné les alentours de la croix de fleurs et de belles plantes vivaces. Le coup d'œil est assurément meilleur; mais il n'est pas impossible que les paroissiens, à force de se désintéresser de leur croix de tempérance, aient un peu oublié qu'elle leur appartient.

Dès l'année suivante, il fallut songer à bâtir un hangar à grain pour l'usage de l'abbé Bernier. Si l'on en croit les vieillards de Lotbinière, du temps de l'abbé Faucher, le hangar à grain se trouvait sur un terrain acquis des héritiers Michel Pagé, près d'un petit bâtiment de pierre qui existe encore. Du vivant de M. Roy, les dépendances de la cure furent reconstruites avec les débris de bâtisses plus anciennes et le hangar à grain ne fit qu'un avec l'étable actuelle, occu-

(1) Les limites de l'ancien jardin sont indiquées par deux bornes en pierre.

pant le local où se trouve maintenant la remise des voitures de travail. Pour un hangar à grain, c'était une disposition fautive. Avec raison, M. Bernier fit placer le hangar à grain là où il se trouve actuellement. La somme dépensée fut assez modique, savoir : $250.00. Ce bâtiment a été fortement réparé depuis. Vers 1915, un pavé en ciment a été substitué au bois qui faisait défaut et en 1922, la couverture a été refaite en tôle galvanisée.

M. Bernier, vers cette époque, obtint un vicaire, et M. l'abbé Charles Leclerc, ordonné depuis peu, vint faire la connaissance des gens de Lotbinière qu'il devait voir d'assez près pendant la dernière partie de sa vie, étant Curé de St-Edouard

Pour diverses raisons, l'abbé Bernier ne s'entendit jamais très bien avec les vicaires qu'on lui envoya. Il n'avait pas le talent de les rendre heureux et ses embarras constants avec les paroissiens étaient de nature à les gêner. L'année 1883 se passa assez paisiblement et ne fut marquée que par d'assez considérables travaux de peinturage des immeubles de la Fabrique. Vers ce temps, se rendant compte que le cimetière, situé tout autour de l'église paroissiale et ouvert en 1820, était encombré, M. Bernier se préoccupa d'en établir un nouveau. Il jeta les yeux sur la terre léguée par M. Faucher pour soutien de l'éducation et située sur la route qui conduit au rang St-François. L'Archevêque consulté à ce sujet répondit que, sans y être opposé, l'Ordinaire exigeait que la Fabrique payât ce terrain sa juste valeur, afin de ne pas frustrer l'intention charitable du testateur. Les gens ne firent pas un accueil bien enthousiaste à ce projet, auquel M. Bernier eut le tort de s'acharner sans tenir compte de l'attachement profond que les paroissiens ont pour l'endroit où sont ensevelis leurs proches. L'on vit tous les marguilliers chercher une autre solution en laissant leur Curé de côté. Ils s'arrêtèrent à l'expédient de couvrir en son entier le vieux cimetière d'une épaisse couche de sable, ce qui permettrait d'y inhumer pendant de longues années encore.(1)

(1) Le dernier des « poètes illettrés » de Lotbinière, Lazare Lemay, fit à ce sujet une élégie longue de plus de cent vers. Il en existe encore quelques copies manuscrites.

Il y avait en exercice dans le temps, un brave homme du nom de Pierre Lemay qui pour l'opiniâtreté ne le cédait à personne. Poussé par quelques esprits un peu ardents et sans trop se rendre compte de l'illégalité de la chose, il acheta d'un habitant du voisinage de l'église, pour le prix de $100.00, tout le sable qu'il fallait pour relever le niveau du cimetière et fit approuver la transaction par la Fabrique en 1884, malgré la réclamation du Curé. Le travail se fit par corvée et l'entreprise eut un réel succès. Non content de l'avoir emporté dans cette occasion, le même marguillier fit mettre en place sans consulter la Fabrique, un trottoir allant du grand chemin à l'église. Dans cette affaire, comme dans d'autres plus tard, M. Bernier, voulant à tout prix l'emporter sur ses adversaires, compromit l'autorité épiscopale qui, en fin de compte, après avoir blâmé les agissements du marguillier n'imposa aucune sanction, au grand détriment de l'influence curiale.

Une autre mesure, nécessaire peut-être, mais à coup sûr impopulaire, ce fut l'établissement de la capitation en 1883. Jusqu'alors, les cultivateurs seuls avaient contribué au soutien du Curé, chose peu juste en elle-même ; car, parmi les emplacitaires, ils étaient nombreux ceux qui jouissant d'une réelle aisance se montraient d'une regrettable mesquinerie quand il s'agissait du soutien de l'église ou de ses ministres. A la reddition de comptes, de 1885, toutes les dettes de la Fabrique avaient été payées, preuve que l'administration de l'abbé Bernier ne manquait pas de sagesse. Cela n'empêcha pas le marguillier en charge de se plaindre de lui à l'Ordinaire en le menaçant de poursuite au civil pour des raisons qui semblent bien peu fondées. C'était une conséquence indirecte de l'affaire du cimetière qui avait laissé du mécontentement dans les esprits.

La Fabrique ne pouvant tirer un parti utile des terrains légués par M. Faucher pour l'éducation des enfants de la paroisse, décida de les mettre en vente, par une résolution du 2 janvier 1887, qui fut approuvée par l'Ordinaire. Le démêlé de M. Bernier avec ses marguilliers à propos de cimetière eut un regain d'actualité lors de la visite épiscopale du 13

L'Eglise et le Presbytère (1888)

juin 1887. Le Curé obtint la consolation platonique de voir Monseigneur déclarer dans le cahier des délibérations de la Fabrique qu'il n'approuvait pas les comptes du marguillier en exercice de 1884, parce que ce dernier avait illégalement dépensé $130.00, tant pour le sable du cimetière que pour le trottoir de l'église et l'incident fut clos définitivement.

Déjà, au mois d'août 1886, l'abbé Bernier avait commencé à préparer les voies pour certaines réparations jugées nécessaires. Avec permission épiscopale, il fut préparé un devis très beau. C'était toute une transformation à effectuer et l'on se demande comment l'inspirateur de tous ces travaux eut le courage, pour ne pas dire la témérité, de les entreprendre, à la suite de ses aventures peu gaies avec le Conseil de Fabrique.

Résumons le programme proposé et exécuté avec un rare bonheur. Tout le corps de l'église devait être cimenté et le chemin couvert refait avec un hangar en pierre faisant suite à la sacristie. Les deux clochers trapus et vieux genre étaient condamnés à disparaître pour être remplacés par des flèches élancées d'un beau style, mais probablement un peu grêles. Le plan comportait en plus un portique de grand air pour rompre l'uniformité des lignes de la façade, et le tout était dominé par une statue héroïque de S. Louis, patron de la paroisse. Le cimetière n'était pas oublié : on l'augmentait d'une quantité notable en y ajoutant toute la partie maintenant occupée par les lots de famille. La clôture de bois était remplacée par une fort belle grille que supportait une fondation en pierre taillée. Enfin, trois cloches neuves évinçaient celles de M. Bourret qui avaient fait leur temps. Voilà le bilan des travaux exécutés au courant de l'anneé 1888 et suivantes. Pour les mener à bonne fin, il fallut emprunter. La dépense totale s'éleva à $11,450.00, dont $2,000.00 pour les travaux du cimetière. C'était une somme assez considérable pour l'époque, mais qui maintemamt serait regardée comme une bagatelle. La bénédiction des cloches, pesant collectivement 4,600 livres, se fit le 23 septembre 1888, au milieu d'un concours inouï de paroissiens et d'étrangers. L'abbé Georges-P. Côté, Curé de Ste-

Croix, fit le sermon de circonstance. A son ordinaire, il trouva moyen d'être agréable à l'auditoire en ne lui ménageant pas les éloges que, cette fois, il méritait dans un degré suffisant. Les parrains et marraines étaient la fine fleur des illustrations locales en y ajoutant celles de Ste-Croix et de Deschambault. L'abbé Bernier, content de lui-même, laisse transpirer sa satisfaction dans une note qui termine le cahier des délibérations de la Fabrique : « Les travaux faits « à notre église par Johnny (J.-B.) Bergeron, sour la surveil- « lance de M. D. Ouellet, architecte, ont transformé ce « vieux temple. Les clochers, le portique, les ouvertures du « portail, sont assez bien réussis. Le chemin couvert et le « hangar à bois, tout en pierre complètent nos bâtisses « publiques. Le coût total avec le perron, les statues est de « la somme de $9,450.00. « Tout naturellement le bon Curé ne parle pas des travaux du cimetière, qui ne devaient se faire qu'en 1889.

Au milieu de tous ces tracas, M. Bernier ne négligeait pas ce qui pouvait être utile au bien spirituel de ses ouailles. Non content de maintenir avec zèle les dévotions établies par ses prédécesseurs, notamment celles du Saint Scapulaire et de l'Archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie qui remontaient au temps de M. Faucher, il institua, en 1886, la Confrérie du St-Rosaire, comptant sur la protection de la sainte Vierge pour mener à bonne fin l'importante entreprise qu'il devait exécuter pendant les années suivantes.

Avant même de s'y employer M. Bernier avait trouvé moyen de faire placer dans le chœur de l'église les quatre verrières qu'on y admire encore. Ces tableaux aux vives couleurs tamisent discrètement la lumière du lieu saint et rediront aux générations à venir la charité de leurs donateurs. Le prix n'en fut pas excessif, soit $325,00 pour les quatre verrières représentant les évangélistes revêtus de toges splendides, assez peu semblables aux habillements qu'ils portaient, alors qu'ils étaient à la suite du Sauveur. Les faux cadres et autres travaux d'installation coûtèrent près de $75.00. Nous avons pu retrouver les noms de trois d'entre ces bienfaiteurs de l'église, ce sont: Mesdames François

Soulard, Eleusippe Méthot et Eustache Beaudet. Les fournisseurs furent MM. Castle & Fils, de Montréal. Nous disons fournisseurs à dessein, parce qu'il nous a toujours semblé que ces tableaux étaient de fabrique allemande. Les huit autres verrières ont été fournies par la même maison, en 1900; elles ne paraissent pas valoir celles du chœur, mais l'effet général est très passable. Il en sera question plus loin. Le mois d'octobre 1887 fut signalé par la disparition d'une personnalité qui avait joué un rôle particulièrement important dans la Seigneurie de Lotbinière. Nous voulons parler de Madame Gustave Joly, née Julie-Christine-Charlotte Chartier de Lotbinière, et ancienne Seigneuresse. Madame Joly mourut dans sa demeure de Québec, le 24 octobre 1887, à l'âge de 77 ans et quatre mois. Elle fut inhumée à Vaudreuil, lieu de sépulture de deux générations de la famille de Lotbinière; mais par un oubli fâcheux, alors que ses ancêtres ont reçu l'honneur d'un marbre funéraire qui rappelle leur souvenir, rien n'indique le lieu de son inhumation. La Fabrique de Lotbinière a voulu y suppléer de quelque manière en l'année 1900; à sa prière, une verrière a été mise en place par la famille seigneuriale aussi près que possible du banc que Mme de Lotbinière occupait à l'église. Une inscription y rappelle la mémoire de la dernière des Chartier de Lotbinière. En mourant, Madame Joly n'avait pas oublié les pauvres de la paroisse et c'est dans l'église de Lotbinière que fut chanté son service anniversaire.

Le Couvent de Lotbinière, donné par la Fabrique aux Religieuses du Bon-Pasteur, n'avait pas subi de changements depuis 1863. Il en réclamait, car Religieuses comme élèves manquaient d'espace. A la fin de 1888, comme les travaux de l'église tiraient à leur fin, la Supérieure du Couvent, Mère Marie de la Présentation, femme d'administration si jamais il en fût, projeta de notables agrandissements. Secondée par l'abbé Bernier, elle obtint l'autorisation épiscopale et se mit à l'œuvre avec un courage au-dessus de tout éloge. Tout l'édifice fut surmonté d'un toit mansard de belles proportions, fournissant de commodes dortoirs pour le personnel de la maison. L'entrepreneur fit

diligence et l'année 1889 n'était pas terminée lorsque les Religieuses prirent possession des parties neuves de la maison. Chose vraiment admirable, tous ces travaux furent payés comptant par la charité des paroissiens, que Mère de la Présentation avait su émouvoir au profit de son Couvent.

L'abbé Bernier n'eut pas la main aussi heureuse quand il voulut émarger à son tour sur la fortune publique et augmenter quelque peu son revenu personnel. En 1852 sous le gouvernement de l'abbé Faucher, certaines terres du rang du Platon avaient été annexées à Ste-Croix. Par suite d'une description fautive des limites de ces fermes, une bonne partie se trouvait encore dans la paroisse de Lotbinière, mais la dîme s'en était toujours payée à Ste-Croix. (1) L'abbé Bernier, qui avait le souci de l'exactitude en matière de finance, trouva la chose blâmable et réclama de la dîme en 1889. Naturellement, M. le Curé de Ste Croix s'y objecta et un décret régularisa ses prétentions le 1er octobre 1889. Le côté fâcheux de la chose, c'est que par suite du décret canonique l'annexion civile à Ste-Croix se fit aussitôt, entraînant une perte de revenu pour la municipalité de Lotbinière. C'était l'occasion d'un premier grief contre M. Bernier qui donna malheureusement à ses adversaires un autre prétexte de critique, qui alla jusqu'à la révolte.

Depuis le changement du site de l'église paroissiale en 1818 l'emplacement de l'église du Sault à la Biche avait été loué au profit de la Fabrique et les curés qui avaient succédé à M. Jean n'avaient jamais réclamé ce revenu. L'abbé Bernier se persuada qu'on lui faisait une injustice en ne lui cédant pas la rente et dès le mois de mai 1889 consulta un peu captieusement, croyons-nous, l'Archévêque, à ce sujet. Il en obtint la réponse désirée et alors affirma hardiment ses droits. Disons en passant qu'il s'agissait d'une misérable somme de $30.00 par année. Par malheur M. Bernier avait affaire à des esprits prévenus et mal disposés. A voir l'acharnement déployé de part et d'autre, l'on aurait cru qu'il y avait au jeu une affaire de première importance, intéressant l'existence même de la paroisse. L'abbé Bernier, sans

(1) Par suite d'une convention avec l'abbé Faucher.

le vouloir, trouva moyen de compromettre fortement l'autorité épiscopale en l'engageant dans une dispute qu'il aurait pu régler lui-même en y mettant un peu de tact et de patience. Au commencement de 1890, les rapports entre le Curé et le Corps de Fabrique devinrent tellement tendus que le Marguillier en charge enleva à M. Bernier la tenue des comptes de la Fabrique pour en charger un de ses amis. Il en avait bien le droit, mais ce retrait d'une prérogative séculaire empruntait aux circonstances une gravité exceptionnelle qui en faisait une sanglante injure.

Pendant les six premiers mois de l'année 1890, la question du revenu de l'emplacement de la Vieille-Église fut en vedette. Un bureau d'avocats de Québec consulté par l'Archevêque déclara que, vû les circonstances, ce revenu devait appartenir à la Fabrique ; ce que le Cardinal Taschereau semble n'avoir pas voulu admettre. En effet, à la date du 12 mars, écrivant à M. Bernier, il lui envoie son jugement définitif sur cette affaire, donnant gain de cause au Curé et le chargeant de promulguer sa sentence au prône, de même qu'à une assemblée de Fabrique. Le seul résultat fut un plus grand tapage, et les marguilliers, probablement mis au courant de la consultation d'avocats mentionnée ci-dessus, menacèrent de poursuivre le Curé pour lui faire rembourser la rente du terrain de la Vieille-Église, qu'il s'était payée. Convaincu de la justice de sa cause, le Cardinal Taschereau permit à M. Bernier de risquer les hasards d'un procès, mais ce dernier eut la prudence de ne pas tenter l'aventure et remit l'argent déjà reçu.. C'était une reculade peu glorieuse et qui remplit de satisfaction les adversaires du trop entreprenant Curé. Inutile de dire que l'abbé Bernier fut grandement contristé de la tournure que prenaient les événements, sentiment qu'aggrava encore la conduite de quelques mauvais plaisants qui vinrent nuitamment couper une haie vive plantée devant l'église et jeter en bas le la falaise un kiosque, propriété du Curé.

Au mois d'août survint une autre difficilté qui met bien en lumière le mauvais esprit qui régnait alors dans le corps des marguilliers. L'étable de la cure avait besoin de certaines

réparations permises par l'Archevêque : ces messieurs de la Fabrique consultés, refusèrent d'autoriser le travail. C'était bien un peu fort, et le Cardinal Taschereau, déjà mécontent de leur attitude outrecuidante, déclare « Coupables de faute « grave et retenus sur les sacrements les marguilliers re- « belles à l'autorité épiscopale». Le document conçu dans des termes très sévères, est daté du 10 septembre ; en voici les parties essentielles. « Je vous charge de publier la pré- « sente ordonnance par laquelle je déclare que les Marguil- « liers qui ont refusé de m'obéir dans ces deux cas, sont cou- « pables de faute grave et qu'ils sont indignes des sacre- « ments de Pénitence et d'Eucharistie, même à l'article « de la mort s'ils refusent de rendre à leur Curé l'un ou « l'autre de ces devoirs : savoir la réparation ordonnée, « soit la rente du terrain de l'ancienne église. Aucun prêtre « ne peut les absoudre ». Quelques jours plus tard, l'abbé Bernier ayant demandé certains renseignements au sujet de la conduite à tenir à l'égard « des révoltés » pendant les Quarante Heures qui approchaient, le Cardinal Taschereau enchérit encore sur ses sévérités précédentes : « Premiè- rement, les Marguilliers qui « refusent d'obéir ne peuvent « être admis aux sacrements. 2° Il faut dire la même chose « des Marguilliers bien disposés qui s'absenteront de l'as- « semblée par la crainte de déplaire aux Marguilliers mal « disposés ou à des paroissiens de la même opinion. 3° Mê- « me chose des paroissiens qui ne sont pas Marguilliers et « qui approuvent et encouragent la révolte». Le Cardinal achève sa lettre du 16 septembre comme suit : « Un grand « colosse est venu hier me faire sa profession de foi, il a récité « son Credo de la messe et a prétendu qu'ayant la foi il « avait le droit de recevoir les sacrements qu'on ne pouvait « pas lui refuser. Je lui ai dit que la foi est nécessaire mais « ne suffit pas ; il faut aussi de la justice et de la charité « envers le prochain et l'obéissance aux autorités établies « par N. Seigneur. Il est parti en grognant ». L'ordonnance épiscopale eut pour effet de ramener la plupart des mécon- tents à de meilleurs sentiments et dans une lettre du 1er octobre, le Cardinal en témoigne sa satisfaction : « Je suis

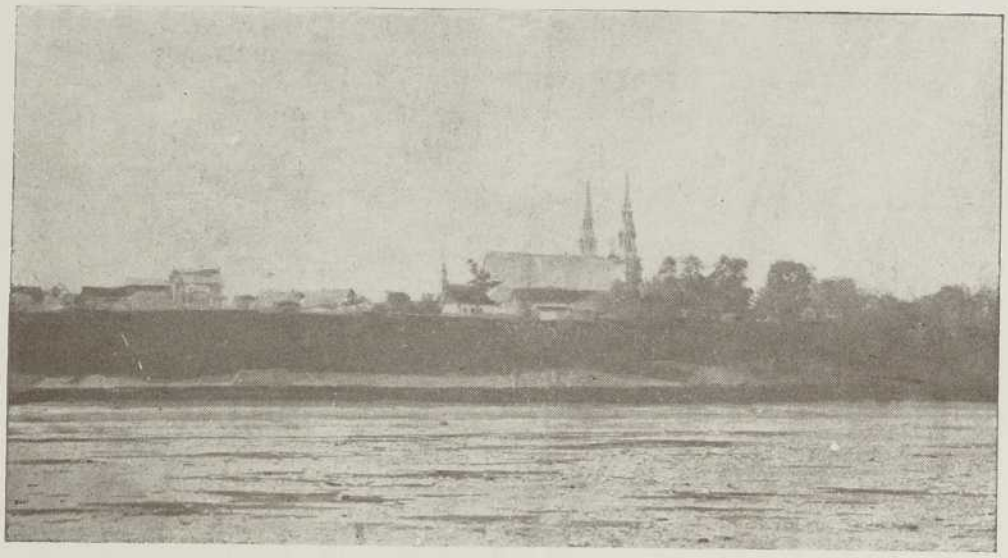

Village de Lotbinière (1889)

La "Vieille Eglise" et le quai.

« content d'apprendre que la presque totalité de vos marguil-« liers s'est montrée obéissante. Espérons que les trois ré-« voltés finiront par comprendre et réparer leur faute » ; Ajoutons que les Marguilliers firent exécuter les travaux demandés par leur Curé, mais, en ce qui regarde la rente du terrain de la Vieille-Église, l'ordonnance épiscopale acceptée telle quelle, demeura lettre morte et ce revenu reste à la Fabrique comme auparavant.

Les Marguilliers traités durement, quoique à bon droit, s'étaient soumis un peu à contre-cœur et trouvèrent bientôt une occasion de se reprendre. L'abbé Bernier, tout en ne tenant pas les comptes de Fabrique du Marguillier en charge de 1890, demeurait quand même Président du Conseil de Fabrique, rédigeant les procès-verbaux des assemblées. Il lui sembla de bonne guerre d'introduire dans les comptes rendus certains détails relatifs à ses démêlés avec les marguilliers, n'ayant que peu de rapport aux matières traitées dans les assemblées. Ces messieurs de la Fabrique s'aperçurent de la chose et, au commencement de novembre 1890, chargèrent un bureau d'avocats de Québec d'exiger la production en Cour de Justice des livres de comptes et autres papiers de la Fabrique dont le Marguillier peut avoir besoin pour l'accomplissement de sa charge. Le Cardinal consulté, dit à M. Bernier d'en passer par ce que l'on demandait et de prendre un avocat pour se défendre. Quelques jours plus tard un ordre de cour était émané ordonnant de radier dans le cahier des procès-verbaux ce qui pouvait être étranger aux délibérations de la Fabrique. Le cardinal Taschereau en donna l'ordre dans une communication du 14 novembre et d'innombrables ratures dans le cahier prouvent qu'il fut obéi. A la fin de sa lettre il donne l'avis suivant : « Au prochain prône vous lirez ce qui suit : « Les difficultés récentes au sujet de la Fabrique « étant réglées, son Éminence retire la défense qu'il avait « faite à certains Marguilliers ou paroissiens de fréquenter « les sacrements ».

Il semblerait que le Cardinal Taschereau s'était fait un peu illusion en croyant que cette affaire était définitivement réglée. Poussés par un sentiment assez peu recommandable,

les Marguilliers qui, à une assemblée du 12 octobre, avaient décidé de faire les travaux recommandés par l'Archevêque et reconnu les droits du Curé au revenu du terrain de la Vieille-Église, revinrent sur leur décision et dans une assemblée du 23 novembre, déclarèrent nulles les résolutions adoptées. Il est difficile d'être plus outrecuidant, même en ayant de quelque manière raison. L'Archevêque dans une lettre du 3 décembre ordonna à M. Bernier de biffer les résolutions déclarées nulles, un légiste de Québec ayant déclaré l'assemblée ou elles avaient été prises entachée d'illégalité. Les choses en restèrent là, — mais il est facile de se rendre compte du trouble extrême produit dans la paroisse par ces agissements du corps des Marguilliers. Comme il arrive toujours dans les affaires de ce genre, il n'y avait pas eu unanimité dans le désordre. Un petit groupe de meneurs, gens opiniâtres et irréconciliables, faisait du tapage ; mais la grande masse des paroissiens, tout en ne réagissant pas contre les actes insoutenables du Conseil de Fabrique, déplorait son attitude et le fit bien voir à l'élection du Marguillier, le 28 décembre 1890. Le Marguillier sortant de charge, Nazaire Letellier, secondé par deux autres qui partageaient ses idées, proposa comme nouveau Marguillier, le Sieur Éloi Beaudet qui avait tenu les comptes de Fabrique pendant sa propre gestion. M. Beaudet, non seulement s'acquitta avec zèle de cet emploi mais devint on peut le dire la cheville ouvrière de la résistance organisée contre l'autorité ecclésiastique. Pour le récompenser de ses services, l'on voulut en faire un Marguillier, ce qui n'était pas pour lui déplaire. La majorité des francs-tenanciers eut le bon sens de se rendre compte, qu'admettre dans le corps de Fabrique celui que l'on qualifiait par moquerie de « Grand-Vicaire », ce serait éterniser les difficultés existantes, et à une bonne majorité M. Pierre Leclerc fut élu pour remplacer M. Letellier sortant de charge. Cette rebuffade de la part des paroissiens ne priva cependant pas M. Beaudet de la satisfaction, qui n'était pas petite, de faire lecture des comptes de Fabrique tenus par lui, à la date du 18 janvier 1891. L'abbé Bernier présidait cette assemblée où il y avait foule ; mais, contrairement à

l'attente générale, tout se passa avec un calme suffisant. Les relations continuèrent cependant à être tendues entre l'abbé Bernier et les Marguilliers du banc comme le prouve une élection pour remplacer Ludger Paré, marguillier de l'œuvre, décédé au commencement de janvier 1891. Il y eut votation comme à l'élection de M. Leclerc, mais cette fois ces messieurs de l'opposition arrivèrent bons premiers en faisant passer leur candidat, Narcisse Thibaudeau, du rang St-Eustache.

Par une lettre du Cardinal Taschereau du 1er avril 1891, il est prouvé que l'abbé Bernier avait voulu changer de cure quitte à revenir sur sa décision plus tard,. A son grand chagrin il vit l'organiste de son choix, M. Daniel Dussault laisser la paroisse. Ayant la conscience de son talent. M. Dussault eut la légitime ambition d'aller se perfectionner en Europe et quitta Lotbinière en 1890. Son remplaçant, le Sieur George McNeil, musicien d'une certaine réputation, ne demeura à son poste que pendant un an. En 1891, un débutant du nom d'Armand Loquell fut installé au buffet de l'orgue, à salaire minime ; lui aussi, il ne fit que passer à Lotbinière, et fut remplacé par Madame Anthime Paré qui avant son mariage avait été organiste de la paroisse. Tous ces changements qui dépendaient uniquement du refus que faisait la Fabrique de payer un salaire suffisant, n'étaient pas de nature à faire plaisir à l'abbé Bernier. Le 9 juin 1891, le Cardinal Taschereau en visite à Lotbinière, approuva sans commentaires les comptes pour les quatre années précédentes. Les Messieurs de l'Opposition ne manquèrent pas de profiter de l'occasion pour exposer leurs griefs et sans en faire aucune mention directe, le bon Archevêque, avec la connaissance qu'il avait des hommes et des choses, dut quitter la paroisse en se disant qu'un changement de Curé s'imposait. Il temporisa cependant, espérant peut être que tout s'arrangerait pour le plus grand bien. Après tout, déplacer un Curé vieilli sous le harnais, exemplaire à bien des points de vue, uniquement pour donner raison à une faction de mécontents, ce semble une chose un peu dure. Une année s'écoula encore, et une sorte de paix armée avait remplacé les luttes précédentes. Dieu voulut que l'abbé Bernier demandât lui-

même sa mise à la retraite. Elle lui fut accordée et il quitta Lotbinière le 13 septembre 1892, laissant son vicaire administrer la paroisse jusqu'à l'arrivée du nouveau Curé qui devait lui payer une pension viagère de $200.00. M. Bernier se fixa d'abord à la Rivière-du-Loup : grand amateur de fleurs, il occupait de nombreux loisirs à soigner ses parterres. Au bout de quelques années, son personnel disparut sommé par la mort et nous le retrouvons installé à l'infirmerie des prêtres du pensionnat de St-Louis de Gonzague. Aimant la campagne, sa tranquille chambrette l'ennuya, et après quelques années il demanda de l'emploi à l'Ordinaire. Par bonheur, un poste était disponible dans le propre pays du bon vieillard, à l'Hospice de St-André de Kamouraska. M. Bernier accepta bien volontiers la position d'Aumônier de l'Institution et y demeura jusqu'à sa mort, arrivée au commencement du mois de mars, 1911. Il fut inhumé dans la paroiisse de Notre-Dame du Portage, le 6 mars au milieu du sympathique concours d'une population qui n'avait rien connu des déboires de sa vie de Curé. M. Bernier dépassait les 82 ans et avait survécu 19 ans à son départ de Lotbinière.

C'est du temps de l'abbé Bernier que la population normale de la paroisse commença à décroître par suite de l'émigration d'un certain nombre de familles aux États-Unis. Les journaliers furent les premiers à passer la frontière, mais bientôt les cultivateurs se mirent de la partie. L'arrondissement qui eut le plus à souffrir c'est celui du Petit St-Charles qui vit bientôt se fermer la plupart des habitations qui s'y trouvaient. Ce fut le coup de mort de cette localité, absorbée depuis par son populeux voisin, le rang double de St-Charles.

Homme avisé et pratique, M. Bernier ne manqua pas d'encourager la culture et eut la satisfaction de voir l'industrie laitière faire de rapides progrès dans sa paroisse. C'est depuis longtemps la cause première de l'aisance dont jouissent les cultivateurs de la région. L'organisation de la première fabrique de fromage remonte à l'année 1880. Les propriétaires en étaient MM. Fleury, Desrochers, Napoléon et Ernest Filteau et la fabrique fut installée entre la chapelle

des processions et la propriété Thibaudeau. Après deux ans, faute d'encouragement, cet établissement ferma ses portes mais l'élan était donné et presque aussitôt l'on vit se bâtir une fabrique de beurre à l'autre extrémité du village sur un terrain dépendant de la succession Vidal. Le propriétaire en était M. Duhaime qui s'adjoignit un associé dans la personne du Sieur Léger Pépin dont toute la vie devait se passer à Lotbinière. Duhaime après quelque temps prit la fuite avec la caisse, laissant son associé dans un assez grave embarras. Sans se laisser décourager, les patrons organisèrent une nouvelle société qui sous différents noms et au milieu de vicisesitudes diverses réussit à se maintenir et jouit actuellement d'une prospérité relative. Presque en même temps l'on vit surgir un peu partout fabriques de beurre et de fromage en abondance. Il y en eut même trop : le seul rang de St-Eustache en comptant jusqu'à quatre, que d'innombrables chicanes réduisirent bientôt à une seule. Peu après le rang St-François s'accorda le même luxe, à la grande commodité des cultivateurs de l'endroit.

L'amélioration de la voirie a grandement contribué à diminuer le nombre des fabriques tout en rendant ces établissements plus prospères. Personne ne fut plus heureux de cet état de chose que le Seigneur Joly qui avait grandement à cœur tout ce qui pouvait contribuer au bonheur de ses censitaires.

Nous lui avons faussé compagnie au moment où cessant d'être Premier-Ministre, il devenait le Chef de l'Opposition libérale. En 1883, M. Joly renonça à cette position onéreuse, tout en conservant son siège de représentant du comté de Lotbinière au Parlement Provincial. Lors des fâcheuses discussions provoquées par le supplice de Riel ; se voyant en désaccord avec la presque totalité de ses électeurs et de ses censitaires, il jugea plus loyal de résigner son siège de député. Désormais, M. Joly demeura étranger aux luttes politiques de la Province, sans toutefois se désintéresser des affaires d'un caractère plus important qui se traitaient au siège du Gouvernement Fédéral. Ceci se passait en 1885. Deux ans plus tard, comme il a été dit ailleurs, mou-

rait à Québec sa vénérable mère, Madame Gustave Joly, avec qui disparaissait le dernier représentant de la famille Chartier de Lotbinière. Ce deuil fut probablement la raison première d'une démarche faite auprès de la Législature de Québec, par son fils, l'ancien député. Il priait le Gouvernement, en 1888, de l'autoriser à joindre le titre de Lotbinière à son nom familial de Joly, Inspiration heureuse, qui permettait de rattacher a un passé fort glorieux une carrière très méritoire, employée au service de sa patrie d'adoption. La mesure fut votée d'emblée par la Législature et depuis ce temps, la famille Joly, héritière des belles traditions de la maison de Lotbinière et de ses grands domaines, jouit aussi de ses armoiries et de son nom. D'autres distinctions encore étaient réservées à M. Joly de Lotbinière. Il en sera question plus loin.

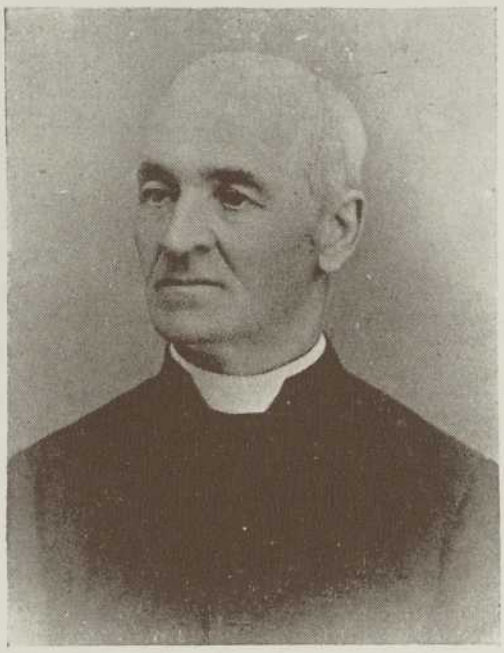

L'abbé Augustin Bernier

L'abbé Benjamin Demers

CHAPITRE XXI

L'abbé Benjamin Demers, Curé (1892-94).— Condition de la paroisse a son arrivée.— Renouveau spirituel.— M. Demers quitte Lotbinière. (1894).— L'abbé L. Paradis, Curé (1894-1919).— Réparations du presbytère.— La Crèche et Bénédiction des enfants.— Travaux du quai.— Les vieux tableaux et le 1er Missel.— Les bergères.— Le lutrin.— Les verrières.— Ligue des hommes.— L'Union de Prières.— L'abbé Paradis absent.— L'abbé Ed. Laflèche.— Trottoir de pierre.— Le perron.— Système de chauffage moderne.— Le livre d'or de la noblesse rurale. —Les reliques du maitre-autel.— Le banc seigneurial.— M. Joly de Lotbinière, Chevalier (1895) et Lieutenant-Gouverneur de la Colombie-Anglaise. (1900-06).— Mort de Mme Joly de Lotbinière (1904).— Mort de M. Joly de Lotbinière (1908).— M. Edmond de Lotbinière, Seigneur (1908-1911).

Le successeur de M. Bernier prit possession de son bénéfice quelques semaines après le départ du peu regretté Curé. Ce n'était pas le premier venu que l'abbé Benjamin Demers. Originaire de St-Jean-Chrysostôme où il naquit en 1848, ce fut un brillant élève qui ne connut que des succès pendant son cours classique au Séminaire de Québec. Tout faisait croire qu'à la suite de sa Théologie, M. Demers embrasserait la carrière de l'enseignement, mais les Supérieurs en décidèrent autrement. Vicaire pendant quelques années, on le retrouve Curé de St-Gilles, en 1880, et de St-François de Beauce en 1886. Dans cette dernière paroisse, il donna la pleine mesure de sa capacité administrative. St-François de Beauce, à cette époque, constituait une paroisse fort considérable et difficile à desservir, et après quelques années, l'abbé Demers dont la santé faisait défaut, laissa entrevoir ses préférences pour un ministère moins ardu. Peut-être ignorait-il les circonstances du départ de M. Bernier, qui n'avaient rien d'encourageant pour un nouveau Curé. Impossible d'imaginer une situation moins aimable ! La population sans être absolument hostile était animée de sentiments dont la cordialité était absente ; elle redoutait

de trouver dans M. Demers le continuateur du régime de M. Bernier. Il y avait une forte dette et le presbytère, très négligé depuis bon nombre d'années, réclamait de fortes réparations. Pour comble, fort peu de revenus. L'abbé Demers ne tarda pas à se rendre compte de l'atmosphère ambiante, mais il n'était pas homme à beaucoup s'en préoccuper. Son indépendance d'allures le mettait absolument au-dessus des mesquines querelles que les paroissiens auraient pu lui susciter, et ils ne tardèrent pas à le comprendre. Droit et sincère, cherchant le bien de tous, la confiance des gens de Lotbinière lui fut aussitôt gagnée. Bref et caustique à l'occasion, il ne faisait pas bon d'engendrer chicane au nouveau Curé. En fort peu de temps, les finances mises sur un meilleur pied, l'ordre établi dans la comptabilité de la Fabrique et certaines mesures administratives ébauchées établirent solidement la réputation de M. Demers.

A la fin de 1893, un peu dans le but de mettre à néant les derniers vestiges des misères d'autrefois, une grande retraite fut annoncée. Jamais exercices spirituels n'amenèrent de plus féconds résultats. L'esprit de la paroisse en devînt meilleur et les rapports du Curé avec ses ouailles y gagnèrent en cordialité. M. Demers en profita pour faire agréer certaines mesures d'utilité publique. Ainsi l'on accepta comme choses nécessaires la reconstruction au moins partielle du presbytère et l'engagement d'un organiste. A l'arrivée de M. Demers, la Fabrique devait $9,904.00. Quatorze mois plus tard, à la reddition des comptes de 1893, la dette se chiffrait par $9,261.00. En habile homme, M. le Curé sut faire ressortir l'importance de la somme payée et son prestige en augmenta d'autant.

Nous avons passé sous silence une mesure proposée aux débuts de 1893 et qui d'abord mise au rancart fut sanctionnée plus tard, Il n'y avait pas encore de lots de famille dans le cimetière et le besoin s'en faisait sentir. L'on avait fait entendre que le corps de Fabrique n'y serait pas opposé et un paroissien bien en vue se risqua à demander une concession. La Fabrique fut unanime à refuser, au grand ennui

de celui qui avait proposé cette innovation. L'abbé Demers, homme prudent, ne s'était pas compromis, exposant tout simplement la question sans aucunement l'appuyer.

Pour se faire pardonner cette désobligeance, les Marguilliers chargèrent M. le Curé de leur trouver un organiste. Le besoin était urgent, car depuis trois mois l'orgue était muet. Le choix de l'abbé Demers ne manqua pas d'être heureux et pendant douze ans entiers, il n'y eut pas de changement de musicien à la tribune de l'orgue.(1) Vers la même époque le casuel du sacristain fut attribué à la Fabrique qui en retour lui paya un salaire fixe. C'était une grande complication en moins dans la tenue des comptes de Fabrique. Les affaires de la paroisse allaient donc assez bien au commencement de 1894, mais celles de M. Demers, financièrement parlant, laissaient à désirer. Au courant de 1893, il avait renvoyé le vicaire parce que, disait-il, son revenu ne lui permettait pas de le garder. La paroisse s'en émut et en peu de jours des offrandes spontanées procurèrent de quoi payer un nouvel assistant. Ce soulagement, pourtant bien appréciable, ne parut pas suffisant à M. Demers qui, parti de St-François de Beauce aux gros revenus, et habitué à vivre au large, se voyait réduit à mener un train de vie beaucoup plus modeste. Ajoutons à cela que les années, mauvaises pour les cultivateurs, ne valaient pas mieux pour le Curé rançonné par son prédécesseur au montant de $200.00 par année. De plus, il se voyait mal logé et sans espoir de faire des réparations capables de donner un cachet moderne au presbytère, que M. Bernier avait totalement négligé. Avouons que toutes ces raisons avaient bien leur importance ; c'est ce qui sembla à l'abbé Demers qui, au mois de juin 1894, demanda un autre poste. Sur les entrefaites, la paroisse importante de St-Jean-Baptiste de Québec devint vacante et l'on songea à M. Demers. Le choix était fort heureux et, pendant près de onze ans, St-Jean-Baptiste bénéficia d'un très sage gouvernement. Les finances réorganisées, la dette en grande partie éteinte, une

(1) Le nouvel organiste, M. Théodore Labbé, venait de Ste-Marie de Beauce où il avait rempli les mêmes fonctions.

population énergiquement catéchisée et fortement ramenée au devoir, sont autant de monuments à la mémoire de cet homme de bien. Au courant de l'année 1905, pour des raisons mal définies, M. Demers prit sa retraite pour mourir au pensionnat de St-Louis de Gonzague, le 31 juillet 1919.

D'une manière générale, la population de nos campagnes aime peu les changements de curés, et c'est avec regret que Lotbinière vit partir l'abbé Demers. Son successeur en office, l'abbé Louis-Laurent Paradis, ne tarda pas à venir faire la connaissance de ses nouveaux paroissiens. A l'Angelus du soir, le 29 juin, il était à son poste et ne le quitta guère pendant un quart de siècle. Né à Québec en 1859 et ordonné en 1882, l'abbé Paradis, d'abord vicaire à St-Roch de Québec et ensuite aumônier des Ursulines pendant cinq ans, n'avait qu'une médiocre expérience du ministère de la campagne. D'un physique peu avantageux qu'accentuaiit une démarche singulière, tout son extérieur annonçait une santé débile et les bonnes gens de Lotbinière en augurèrent que son séjour au milieu d'eux ne serait pas bien long. C'est un peu par le hasard des circonstances que l'abbé Paradis fut nommé à Lotbinière, cure assez importante pour être offerte à un confrère plus âgé que lui. L'on faisait courir le bruit que par suite de l'éclat des querelles qui signalèrent les dernières années de M. Bernier, Lotbinière avait été offert à sept prêtres différents qui trouvèrent bon de le refuser. C'était une exagération, mais la rumeur avait quelque fondement. Vers la mi-juin 1894, l'abbé Demers, nommé à St-Jean-Baptiste de Québec, ses malles faites, piétinait sur place au milieu de ses meubles emballés, attendant le successeur qui ne venait pas. L'on avait frappé à plusieurs portes sans succès et le mois tirait à sa fin, lorsque les autorités s'avisèrent de tenter un nouvel effort. L'on s'adressa à l'abbé Paradis, alors aumônier des Ursulines, et en cinq minutes l'affaire se bâcla. Six jours plus tard, le nouveau Curé inaugurait son administration. Les paroissiens sur le qui-vive, étaient assez curieux de faire connaissance avec le Pasteur qui ne se pressa pas trop de leur faire des avances. Réservé et peu expansif il inspirait un

certain embarras à ceux qui l'approchaient et pendant un long gouvernement de vingt-cinq ans, tout en jouissant de l'estime et du respect des paroissients, l'abbé Paradis ne fut jamais très populaire.

La dernière partie de l'année 1894, se passa à terminer certains travaux commencés par M. Demers et à préparer les voies pour la réparation du presbytère. Quoique très endettée la Fabrique se chargea de cette dépense, mais le Curé offrit d'organiser une souscription pour lui venir en aide. Le projet réussit dans un degré suffisant. Tous les paroissiens ne furent pas de générosité égale, et comme il fallait s'y attendre, quelques-uns ne donnèrent rien du tout. Sur une dépense totale de $1,300.00, la Fabrique fournit seulement $534.00, la souscription s'étant montée à $796.00. Les travaux faits à la journée par des ouvriers de la pasoisse transformèrent l'intérieur de la maison sans en modifier l'extérieur. Ce fut l'affaire de moins de quatre mois ; commencées avec le mois d'avril 1895, les réparations étaient terminées au mois de juillet, pour la visite épiscopale. Mgr Bégin se déclara satisfait et approuva le projet d'établir des lots de famille dans le cimetière.

La Visite à Lotbinière se termina par une petite aventure dont se glorifièrent longtemps les paroissiens du lieu aux dépens de leurs voisins de Ste-Croix. C'est assez l'habitude que le Marguillier en charge conduise la voiture dans laquelle prend place l'Évêque faisant la visite. En 1895, le premier Marguillier, Pierre Beaudet dit Du Cap, revendiqua son privilège et se présenta à l'heure voulue avec son attelage. L'excellent homme n'avait pas d'équipage de luxe et ne voulut pas en emprunter ailleurs, mais à sa voiture légère était attelé un cheval de vigoureuse allure qui ne demandait qu'à dévorer l'espace. Cocher et cheval firent si bien que l'arrivée à Ste-Croix eut lieu une bonne demi-heure avant le temps convenu. Résultat : pas de sonnerie pour annoncer l'arrivée de l'Évêque et pas de Curé pour le recevoir à la porte du presbytère, à la grande confusion de l'abbé Côté qui, plus que bien d'autres, aimait à faire les choses convenablement. Mgr Bégin ne fut pas le dernier à lui prodiguer

des taquineries à ce sujet et Pierre Du Cap eut son heure de notoriété.

L'année 1896 fut signalée par des réparations considérables aux clochers dont les ornements et corniches en métal se désagrégeaient sous l'effet de la gelée. Vers le même époque les marguilliers jugèrent à propos de racheter le capital de la rente seigneuriale dont la terre de Fabrique était grevée et commandèrent un catafalque neuf de facture plus commode et plus élégante à la fois. La parure de l'église aux funérailles y gagna notablement et le révenu de la Fabrique en fut augmenté. Au terme de l'année 1896, le dette se trouvait réduite à $7,900.00 et le nouveau Curé était en bonne voie de se faire une réputation de bon administrateur auprès des paroissiens. Les gens de nos campagnes, ménagers, un peu par caractère et beaucoup par nécessité, tout en se plaignant d'un Curé qui leur semble parcimonieux, règle générale, font grand cas d'une rigoureuse économie chez l'administrateur des deniers de la Fabrique. Il n'en faut pas davantage pour gagner leur confiance et leur estime. L'abbé Paradis profita de ces bonnes dispositions pour leur faire agréer certains petits changements à l'encontre des traditions paroissiales. Il leur apprit, tout en premier, à se passer de vicaire, personnage fort commode dans une paroisse. Lors de sa nomination, un vicaire lui fut promis pour l'automne de 1894. Les mois se passèrent et les années aussi, sans voir arriver l'auxiliaire qui ne surgit qu'en 1918. Cette privation entraîna d'autres changements, les Vêpres se chantèrent après la messe et le catéchisme de la première communion se vit remplacé par un cours d'instruction religieuse qui se donnait tous les samedis de l'année, du mois de septembre au mois de juillet, forçant les gens à se déplacer toutes les semaines, même dans la saison rigoureuse, pour conduire leurs enfants à l'église. Pour un temps, l'habitude de « marcher au catéchisme » six semaines durant, à raison de cinq heures de gavage par jour, disparut de la paroisse sans récriminations notoires.

Le jour de Noël 1896 amena quelques innovations fort agréables à la piété des paroissiens. L'on inaugura une Crèche

Paysage—"Pointe-Platon."

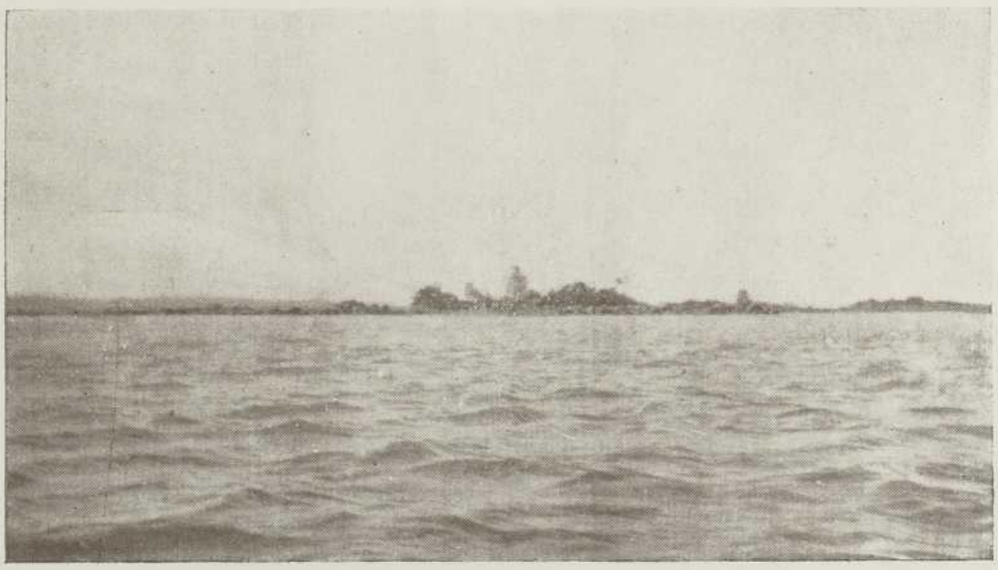

"L'Islet" à mer haute.

de l'Enfant-Jésus payée par des personnes du village de l'église. Là, où auparavant et de temps immémorial, la population avait offert ses hommages à l'Enfant-Dieu couché sur un lit de poupée que soutenait la crédence voisine, les yeux émerveillés des enfants contemplèrent la série des personnages que mentionne l'Évangile. L'après-midi, ce fut mieux encore : toute la population enfantine était conviée à la crèche du Sauveur pour lui faire la cour, recevoir sa bénédiction avec celle de la liturgie et en signe d'hommage, vénérer à la balustrade son image que lui présentait le Curé. Toute cette pieuse cérémonie n'est peut-être pas prévue par les règles de l'Eglise, mais il faut convenir qu'elle a le bon effet de fortement impressionner les jeunes intelligences et de les attirer à la suite du divin modèle contemplé dans sa crèche. Les enfants même les plus jeunes y sont invités, et à défaut de mieux, piaillent, pleurent et crient à pleins poumons. C'est leur manière à eux de prier et, mieux que bien d'autres, ils sont exaucés. La visite des enfants à la crèche est entrée dans les mœurs de la paroisse et ne manque jamais d'avoir lieu le jour de Noël dans l'après-midi, si la température le permet.

La population de Lotbinière se plaignait avec raison de la difficulté extrême qu'avaient les cabotiers d'aborder la rive au commencement de la saison de navigation. Il existait bien tout un système de grands tréteaux reliés par des travées de madriers que l'on mettait en place après les grandes marées du printemps, mais tout était cela coûteux d'entretien et peu solide. Depuis quelques années, l'on faisait des instances auprès du Gouvernement Fédéral pour obtenir une amélioration de cet état de choses. Il y avait des quais partout, pourquoi Lotbinière n'aurait-il pas le sien ? Longtemps l'on fit la sourde oreille, mais enfin, cédant à des réclamations de plus en plus urgentes, la Chambre vota une allocation. La somme promise suffisait pour bâtir au large de la Vieille-Église un caisson de bonne grandeur et d'une résistance suffisante pour ne pas être entamé par les glaces ni emporté par les grandes eaux. Ces travaux se firent au courant de l'été de 1897 et sont le point de départ du fort

beau quai dont Lotbinière s'enorgueillit à l'heure présente. Il fallut plusieurs années pour éliminer complètement les tréteaux primitifs mais, la nécessité politique aidant, on les mit au rancart.

La Fabrique ne restait pas inactive et sans rien ajouter à ses immeubles, veillait soigneusement aux réparations nécessaires, tout en payant chaque année quelque chose de sa dette. Déjà en 1896, le mur du cimetière avait été complètement refait et en partie recouvert d'un entablement en pierre de taille. La chapelle des processions réclama une couverture neuve deux ans plus tard et presque en même temps, il se présenta l'occasion de faire une toilette aux tableaux anciens du chœur de l'église. Depuis longtemps il était question de nettoyer ces peintures, mais l'on venait toujours se heurter à la difficulté de trouver un artiste avec les connaissances voulues pour entreprendre ce travail. Un peintre du nom de Weidenbach, muni de recommandations sérieuses, offrit ses services à des conditions peu onéreuses. Son travail à peine commencé, il se rendit compte qu'à raison de leur extrême vétusté, les tableaux avaient besoin d'être rentoilés, opération délicate exigeant des soins particuliers. Ce travail réussit parfaitement pour deux peintures sur les trois : l'artiste n'avait pas voulu tenter l'aventure lorsque vint le tour du *St Louis* au maître-autel. Après le rentoilage, Weidenbach lava méticuleusement les trois toiles sur lesquelles il appliqua un vernis spécial faisant ressortir les couleurs fanées par le temps.

C'est à ce peintre, nettoyeur de tableaux, que la Fabrique doit la découverte du premier missel de l'église de Lotbinière. Son travail se faisait dans la salle de la bibliothèque au-dessus de la sacristie. Or, probablement pour se reposer, il lui arriva de faire des perquisitions dans les armoires placées sous le comptoir de la bibliothèque. C'est là, au milieu d'une accumulation de papiers sans valeur, que fut trouvé le précieux volume portant une inscription de la main de Chartier de Lotbinière, le fondateur de l'église du Domaine.

Ces réparations et d'autres moindres furent rendues possibles par la diminution du taux de l'intérêt sur les em-

prunts et l'augmentation du nombre des bancs. Les paroissiens cherchaient en vain à se procurer des places ; leur insistance finit par émouvoir la Fabrique qui ne trouva d'autre manière de les satisfaire que d'installer des *bergères* dans l'allée centrale de la nef. L'apparence de l'église y perdit beaucoup mais les trente bancs, aussitôt achetés par les fidèles, donnèrent un revenu qui ne tarda pas à consoler la Fabrique du sacrifice de sa grande allée.

Le 14 juin 1899, Mgr Bégin, devenu archevêque de Québec, se trouvait à Lotbinière en cours de visite pastorale et n'eût que des éloges à faire aux Fabriciens. Il arriva même, chose rare, que deux évêques se trouvèrent dans la paroisse à la même date. Mgr Cloutier, évêque élu des Trois-Rivières, mis au courant de la présence de son Métropolitain à Lotbinière, voulut le consulter au sujet de la date de sa consécration et franchissant le fleuve passa quelques heures en sa compagnies.

C'est à la fin de l'année 1899, qu'il faut reporter la décision d'agrandir les lots de famille qui ne mesuraient d'abord que 13 x 10 pieds. Les dimensions en furent augmentées de trois pieds sur un sens, donnant une grandeur uniforme de 16 x 10 pieds.

La paroisse de Lotbinière, un peu comme toutes les autres, voyait constamment diminuer le nombre des chantres qui occupaient les stalles du sanctuaire pour y célébrer l'office. Par contre, les chantres du chœur de l'orgue augmentaient sans cesse et ces messieurs de là-haut se trouvant à l'étroit demandèrent un agrandissement du local qui, d'abord refusé, fut plus tard accordé par les marguilliers. Le chœur « d'en bas » alla toujours en diminuant pour disparaître vers 1915. C'est avec regret que l'abbé Paradis, impuissant à y porter remède, vit partir l'un après l'autre les vieux chantres, représentants d'une séculaire tradition, dernier vestige du temps où, auprès du lutrin tournant, se chantaient les offices paroissiaux. Le premier à mourir, son décès remonte à 1899, c'est Damase Beaudet, qui, pendant bien des années et sans rétribution aucune, partait du rang de St-François pour chanter les offices sur semaine.

Son compagnon, Aubert Auger, tout aussi dévoué, habitait la Vieille-Eglise et parvenu à une vieillesse avancée ne manquait jamais un office. Il ne survécut à M. Beaudet que peu de temps. La Fabrique reconnaissante oublia pour une fois les exigences de son tarif quand arriva le temps de confier à la terre les dépouilles de ces vétérans du sanctuaire, dont elle appréciait le désintéressement. L'année 1900 vit l'installation dans l'église de huit verrièrees qui ne coûtèrent que peu de chose aux Fabriciens. L'on oublie d'habitude assez facilement les bienfaiteurs de nos institutions : les donateurs des verrières de la nef de l'église de Lotbinière ont peu de chose à redouter de ce côté, car chaque tableau rappelle le nom de la personne qui a en gratifié la paroisse. L'ensemble coûta $620.00. Ces verrières ne sont pas des chefs-d'œuvre, tant s'en faut, mais elles remplacent avantagensement les toiles qui auparavant défendaient les paroissiens du soleil qui les molestait. La Fabrique paya les deux tableaux des chapelles, dont les fenêtres étaient auparavant garnies de rideaux d'étoffe qu'il fallait fréquemment renouveler. Nous avons dit ailleurs que le fabricant de ces verrières était la maison Castle & Fils de Montréal : quatre d'entre elles, *St Joseph*, *le Sacré-Cœur de Jésus*, *St Michel* et *Ste Agnès* sont d'un meilleur travail que les autres. Elles avaient été faites pour une église de Montréal ou des environs et refusées, nous ne savons pourquoi ; peut-être trouvait-on le bel Archange trop peu vêtu ? A Lotbinière, cette verrière renouait une tradition fort ancienne et rappelait aux gens avancés en âge, une affreuse croûte de St Michel que l'abbé Roy avait fait disparaître.

Les années suivantes se passèrent sans événements bien remarquables. Il y avait augmentation de revenu et les Fabriciens en profitaient pour hâter le paiement de leur dette. L'état de la population demeurait sensiblement le même, depuis les dernières années du gouvernement de M. Bernier. L'on comptait de 12 à 1,300 communiants avec une population totale qui variait de 15 à 1,600 âmes. A la retraite prêchée en 1900 par les Pères Jésuites, la « Ligue des Hommes » fut instituée avec une promesse de tempé-

rance totale qui donna de bons résultats pendant nombre d'années après lesquelles, survenant la réorganisation de la Société de la « Croix Noire » par Mgr Roy, elle tomba insensiblement dans l'oubli. Vers le même temps, l'abbé Paradis mit sur pied une société d' « Union de prières », semblable à celles qui prospéraient un peu partout, et eut la satisfaction de constater qu'avec les années elle devînt florissante.

Jusqu'en 1901, de tous les anciens curés de Lotbinière, l'abbé Faucher seul avait son portrait à la sacristie. Au courant de cette année, M. Demers offrit à la paroisse un très bon fusain, reproduisant fidèlement ses traits et qui fut placé sur le mur opposé.

Depuis son installation, la grille du cimetière n'avait reçu ni dorure ni peinture et elle en souffrait : une réparation s'imposait et au courant de 1903, l'on y pourvut au prix de $185.00. A l'époque de la visite pastorale, le 1er juin, l'Archevêque en constata le bon effet et n'eut que des éloges pour les Fabriciens.

Advenant le mois d'octobre, l'abbé Paradis ayant fait quelques économies dans ce but, obtint de l'Ordinaire la permission de faire à l'étranger un voyage de six mois. Parti pour l'Europe le 10 octobre il fut de retour le 14 mars. Il visita successivement l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Italie et la Palestine, sans pouvoir séjourner bien longuement nulle part, et revint au logis, content de son voyage mais heureux de retrouver le repos de son presbytère. A chacune des familles de Lotbinière fut apporté un petit souvenir de Rome sous forme de diplômes de bénédiction du Souverain Pontife à l'article de la mort et de chapelets bénits par Pie X. Le remplaçant de l'abbé Paradis pendant son voyage d'outremer, un prêtre en retraite du diocèse des Trois-Rivières, l'abbé Edouard Laflèche, laissa à Lotbinière, le meilleur souvenir. Pendant bien des années, il revînt prêter son coucours charitable au Curé qui ne se faisait pas faute de l'inviter. L'année 1904 fut marqué par des travaux d'une certaine importance : l'on se rappelle que les Marguilliers avaient refusé d'agrandir le jubé de l'orgue

devenu trop étroit. La question fut abordée plus tard et résolue d'une façon assez ingénieuse en reculant l'orgue d'un certain nombre de pieds, ce qui laissait en avant du buffet un espace libre que les chantres pouvaient occuper. L'orgue, qui du reste avait besoin de nettoyage, fut complètement défait et remonté par l'organiste du temps qui déploya une rare habileté en ce travail ; le tout se fit pour un prix assez modique et ne dépassa pas $150.00. Les Fabriciens s'employèrent en même temps à une autre entreprise d'une grande utilité et d'un caractère permanent. Il existait depuis passablement lontemps un trottoir large de douze pieds qui longeait le mur du cimetière depuis le grand chemin jusqu'à l'église. Cet aménagement fait de madriers était constamment à renouveler. Quelqu'un s'avisa de croire qu'il pourrait être refait en grandes pierres plates tirées des carrières de St-Edouard. Les Marguilliers trouvèrent l'idée bonne et l'on accorda aussitôt l'exécution de ce travail à des hommes de l'endroit qui s'engagèrent à tirer de la carrière la pierre nécessaire et à la mettre en place. Les cultivateurs du rang St-François et quelques autres consentirent à une corvée, de sorte que les charrois se firent gratuitement. Ce trottoir, large de douze pieds, n'a coûté que $235.00 et n'a exigé aucune réparation depuis son établissement. Il n'a certes pas la belle apparence du ciment mais il est bien autrement durable. Dès cette année, il ne devint que trop évident qu'il y avait désaccord au chœur de l'orgue et que l'organiste s'entendait médiocrement avec quelques-uns de ses chantres des plus anciens et des plus influents. Les choses en vinrent au point qu'en 1905, il dut résigner son emploi après douze ans de séjour à Lotbinière. Le remplaçant, un jeune homme de grand talent musical, Charles Paré, enfant de la paroisse, se montra le digne successeur de Daniel Dussault.

C'est encore en 1905 que fut reconstruit en pierre de taille le dessus du perron de l'église. Ce perron fait en ciment, lors des réparations de 1888, s'était fendillé presque aussitôt et manquait absolument de mine. La dépense se chiffra par $340.

L'année 1906 a ceci de remarquable qu'elle vit complètement éteindre la dette de Fabrique, à la grande satisfaction des paroissiens. Il avait fallu dix ans pour rembourser les $12,000.00 dépensées alors des grands travaux qui signalèrent la fin du gouvernement de M. Bernier. Cette année et la suivante se passèrent sans travaux importants et la caisse de la Fabrique s'en ressentit au point qu'à la reddition des comptes de 1907, il y avait un excédent de plus de $1,800.00. La visite épiscopale avait eu lieu en juin et les marguilliers, probablement sous le coup d'une prospérité qui leur était inconnue depuis assez longtemps, trouvèrent moyen de représenter à l'Ordinaire qu'il faudrait augmenter le nombre des bancs de l'église et la pourvoir d'un meilleur système de chauffage. L'abbé Paradis céda au courant, mais sans enthousiasme, et s'occupa de placer de nouveaux bancs partout où la chose était possible. Les Marguilliers les premiers, refusèrent de céder le banc d'œuvre pour l'utilité du public et M. de Lotbinière dont le banc était constamment inoccupé, jugea à propos de s'en réserver la propriété quand on lui demanda de le sacrifier. Voulant cependant faire quelque chose pour la Fabrique, il accorda l'usage du banc seigneurial au Curé de Lotbinière et à ses successeurs, ce qui permit à ce dernier de remettre à la Fabrique le banc qu'il occupait. De ce chef la Fabrique augmenta son avoir de trois bancs dont le Seigneur fit les frais.(1)

La paroisse de Lotbinière possédait un certain nombre de reliques, mais les reliquaires du maître-autel, au nombre de quatre, étaient demeurés vides, ce qui donna occasion à l'abbé Paradis de chercher à les garnir. Il se souvint qu'un excellent ami, à lui, Mgr Octave Gagnon, possédait un assez grande nombre de reliques provenant de la succession de Mgr Marquis, ancien Curé de St-Célestin, au diocèse de Nicolet. A sa prière, Mgr Gagnon consentit à se départir de quelque chose de son trésor en faveur de la Fabrique de Lotbinière, et en peu de temps ces reliques furent exposées

(1) Le banc seigneurial qui était grand comme deux bancs ordinaires fut divisé et refait sur un autre modèle.

à la vénération publique. A la visite de 1906, l'Ordinaire avait recommandé d'améliorer le chauffage : la question fut mise à l'étude en 1908 et c'est en 1909 que se fit la travail. La dépense devait être assez forte mais comme il y avait en caisse une somme d'au-delà de $3,000. la Fabrique n'eut pas à s'endetter. Le système de chauffage adopté fut celui qui donnait alors comme aujourd'hui le plus de satisfaction, la circulation d'eau chaude. Il y avait plusieurs problèmes à résoudre pour arriver à un bon résultat. Où placer la bouilloire et où bâtir la cheminée ? Après avoir cherché un peu et consulté des experts, l'on se décida à placer le foyer de chaleur sous la sacristie et à élever une cheminée tout à fait en dehors de l'édifice, dans l'angle que la sacristie fait avec l'église. La cave de la sacristie dut être creusée de six pieds et l'emplacement de la fournaise, de quatre pieds en plus, travaux longs et pénibles qui augmentèrent sensiblement le prix de l'installation. Les travaux commencés au petit printemps furent menés assez rapidement pour être terminés avant l'automne. Le prix du système de chauffage dépassa légèrement $2,000.00, mais la cheminée ayant coûté $300.00, et le creusement du caisson et de la cave au-delà de $400.00, la dépense totale atteignit un chiffre plus élevé que la somme fixée par la Fabrique. Le travail ne laissa rien à désirer et les Fidèles n'eurent que des éloges pour les Fabriciens, grâce auxquels il leur était désormais permis de prier Dieu sans grelotter de froid. Tout naturellement le chauffage coûta plus cher. Avant 1909, avec une dépense de combustible de la valeur de $50.00, l'on chauffait église et sacristie. Dès la première année, le chauffage des calorifères coûta $210.00 pour atteindre plus tard un chiffre bien plus élevé.

Aux approches de l'année 1911, un groupe de personnes bien inspirées avaient organisé un vaste mouvement pour faire accorder une distinction particulière aux cultivateurs de la Province de Québec dont les familles occupaient les mêmes terres depuis deux cents ans. Il fallait des recherches minutieuses menées dans tous les recoins de la Province et un examen sérieux de documents anciens pour établir les droits que l'on pouvait avoir de figurer dans les « Livre

d'Or " de la noblesse rurale et de recevoir la médaille spéciale frappée à cette occasion. Lotbinière fit valoir ses droits et eut la joie de voir couronner quelques-uns de ses enfants. Il sera utile de consigner ici les noms de ceux qui prouvèrent, à la satisfaction du Comité, que depuis deux cents ans leurs familles occupaient le même héritage : ce sont les Sieurs Hospice Auger, Eloi Beaudet, Edouard Pérusse et Geoffroy Pérusse. L'on constate avec ennui que dans la liste des ancêtres, quelques noms sont incorrectement épelés, il faut probablement s'en prendre à l'écriture peu distincte des fournisseurs de renseignements.(1)

Pour ne pas interrompre la suite des menus événements qui ont fait le sujet de ce chapitre nous avons omis de raconter les épisodes derniers de la carrière de l'Honorable Henri Joly de Lotbinière. Il jouait un rôle fort considérable auprès du Gouvernement Fédéral, favorisé qu'il était de la considération la plus marquée des hommes politiques du jour, lorsque en 1898, pour reconnaître les services rendus au pays, il fut nommé par le Gouvernement Anglais Chevalier de l'Ordre de St-Michel et St-Georges. Quelques années se passèrent et alors que déjà avancé en âge, le Seigneur de Lotbinière aspirait au repos, on lui offrit la position assez onéreuse de Lieutenant-Gouverneur de la Colombie-Anglaise. Il eut le patriotisme d'accepter cette distinction peu convoitée et partit en l'année 1900 pour son lointain gouvernement. De l'aveu de tous, M. de Lotbinière fut un Gouverneur modèle. Se rappelant les souvenirs désagréables du temps de Letellier de St-Just, il sut se tenir en dehors et au-dessus des partis politiques. Alliant à des manières de Grand Seigneur une réserve qui n'excluait pas une parfaite urbanité, le nouveau Gouverneur en imposa aux éléments un peu frustes qui se disputaient le pouvoir. C'est pendant son séjour à la Colombie Anglaise qu'il eut la douleur de perdre sa femme qui mourut en 1904. Après six ans d'une vie bien occupée M. de Lotbinière vint revoir ses domaines qu'avait administrés pendant son absence son fils, le futur

(1) En ce qui regarde Lotbinière, il y a deux erreurs dans la généalogie de la famille Auger : Mazot pour Maillot et Prépède pour Praxède.

Seigneur. Peu d'hommes parvenus à l'âge avancé de M. Joly de Lotbinière conservent la vigueur d'esprit et la santé robuste dont chacun lui faisait compliment ; mais en dépit des apparences, le temps avait fait son œuvre et en 1908, deux années après son retour de la Côte du Pacifique, il mourut à Québec à l'âge de 79 ans. M. de Lotbinière appartenant à la secte des Anglicans, son inhumation se fit au cimetière «Mount Hermon», où son épouse et plusieurs de ses enfants l'avaient devancé. Le nouveau Seigneur, M. Edmond de Lotbinière né en 1859, à Québec, était déjà âgé de 49 ans, lorsqu'il succéda à son père. Après des études classiques sérieuses il devînt membre du Barreau de Québec, mais ne semble pas s'être occupé beaucoup d'affaires litigieuses. Initié de bonne heure aux affaires de la Seigneurie, le gouvernement lui en fut confié partiellement, alors que les luttes politiques absorbaient toutes les énergies paternelles. Son mariage à une personne distinguée de Québec, Mademoiselle Lucy Campbell, fille du Protonotaire de ce nom, eut lieu en 1885 à Québec. D'un caractère charmant et d'une bienveillance extrême, le nouveau Seigneur n'avait que des amis et se tenant à l'écart des partis politiques, il n'ambitionnait pas leurs faveurs. Tout annonçait pour lui une carrière longue et paisible, quand en 1911, une indisposition subite l'enleva à l'affection de sa famille et de ses censitaires. Il n'avait que 52 ans et depuis trois ans seulement possédait la seigneurie. Décédé au manoir de la Pointe-Platon, le regretté Seigneur fut inhumé quelques jours plus tard auprès de ses parents au cimetière « Mount Hermon ».

———

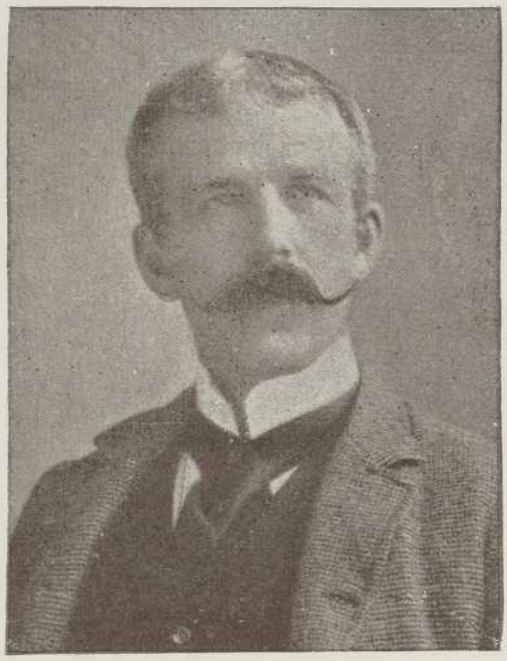

Edmond Joly de Lotbinière.

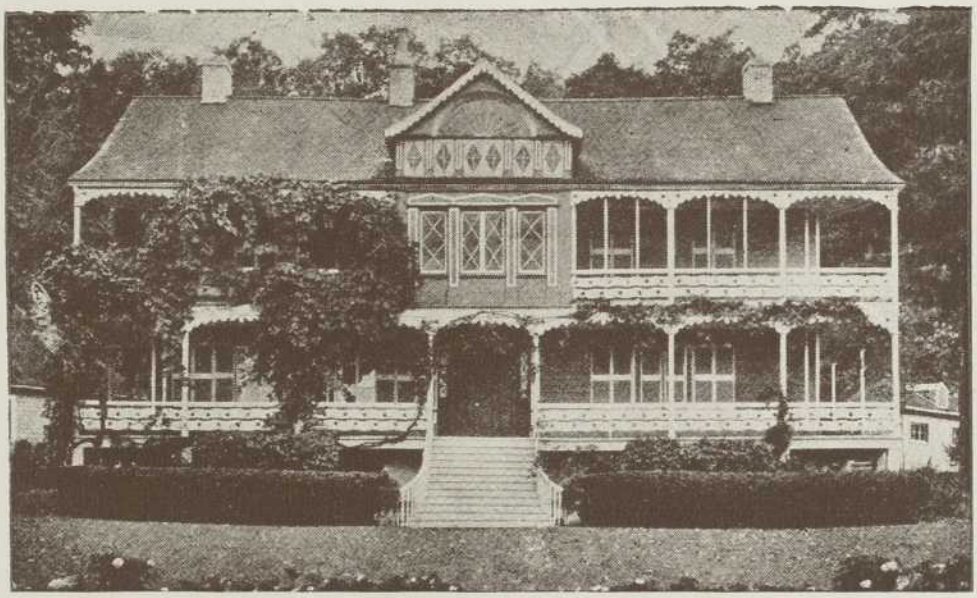

Manoir "Pointe Platon".

CHAPITRE XXII

———

Alain Joly de Lotbinière, Seigneur (1911).— Carrière militaire.— Son mariage.— Restauration de l'église.— Difficultés a ce sujet.— Transactions avec MM. Paris et Esnouf.— L'abbé Éloi Laliberté a Lotbinière.— L'abbé Alfred Pérusse.— Le pont Gagné.— Les tableaux neufs. — La voute de sureté.— Le jubilé du Couvent.— La salle paroissiale.— Chute des clochers de l'église.— Réparations.— L'abbé Nazaire Pâquet.— La fanfare.— Établissement de sociétés agricoles.— La première exposition.— Travaux divers.— Visite du Duc de Connaught.— Un ex-voto localisé.— Lumière électrique a l'église et au presbytère.— Mort de l'abbé Pâquet.— Ses successeurs.— Le Petit-St-Charles.— La grande guerre et le Seigneyr.— Retraite de l'abbé Paradis.

M. Edmond Joly de Lotbinière ne laissait qu'un fils, né à Québec, en 1886. D'une constitution plutôt délicate et l'idole de ses parents, Alain Joly de Lotbinière ne s'éloigne guère du toit paternel avant de fréquenter les cours de l'Université de Lennoxville. N'ayant que peu de penchant pour les professions libérales, deux ans durant il vécut à Toronto pour s'initier aux secrets de l'industrie forestière et suivit pour cela des classes spéciales à l'Université de cette grande ville. La carrière militaire eut toujours pour lui des attraits et du moment que la chose fut possible, nous le voyons s'enrôler dans le 42e Régiment et ne pas tarder à monter au grade de Capitaine. Un an après la mort de son père, M. de Lotbinière songea à se marier. Voyageant aux Etats-Unis, il avait lié connaissance avec une jeune personne de la Caroline qui lui semblait réunir toutes les qualités du cœur et de l'esprit. Héritière d'une grande fortune, Mademoiselle Agnes Slayden ne le cédait à personne pour les attraits extérieurs et la formation de l'intelligencce. Les avances du jeune Seigneur furent agréées et peu après M. de Lotbinière ramena à son manoir l'épouse de son choix, au grand bonheur

des censitaires et des amis de la famille. Nous retrouverons plus tard l'heureux ménage dans l'aimable retraite de la Pointe-Platon, cherchant à faire revivre les traditions des Seigneurs de l'ancien régime.

Nous avons un peu négligé de narrer les occurrences diverses dont Lotbinière fut le théâtre vers le commencement du vingtième siècle, réparons cet oubli apparent. A une époque où toutes les localités un peu importantes jouissaient de l'usage du téléphone, Lotbinière était privé du bienfait de cette merveilleuse invention. Par bonheur, il se trouva un petit groupe de paroissiens qui, sans redouter un échec possible, se décidèrent à doter la paroisse d'une installation téléphonique. La Compagnie fut organisée en 1900 par les Sieurs Jean-Baptiste et Alphonse Bernier qui avec trois autres associés, MM. Georges Beaudet, Léger Pepin et Uldéric Laliberté, commencèrent aussitôt les travaux. Lotbinière, Ste-Emmélie, St-Edouard et St-Flavien furent dans quelques années reliés ensemble par un système de fils téléphoniques aboutissant d'un côté à Deschaillons et de l'autre à Ste-Croix, à la grande commodité des paroissiens. Au bout d'une période de près de dix ans, espérant réaliser de gros profits les propriétaires s'avisèrent de vendre leur réseau à la Compagnie Nationale et durent attendre longtemps les dividendes qu'ils s'étaient promis. Le nouveau propriétaire ne donnant qu'un service médiocre, ses clients de Lotbinière et de Ste-Emmélie établirent en 1914, une société rivale qui après diverses vicissitudes réussit à le supplanter dans ces deux localités.

L'installation du téléphone fut suivie presque immédiatement par une autre, d'importance plus grande pour le bien-être de partie de la paroisse. Peu d'endroits à la campagne sont pourvus d'eau potable de bonne qualité. Le régime des puits alimentés par des eaux de surface, n'est pas sans présenter de graves inconvénients pour la santé publique et l'on cherche avec raison à lui substituer un service où d'ordinaire les sources canalisées jouent un grand rôle. Lotbinière possède sur partie de son territoire des nappes d'eau abondantes, mais jusqu'à 1903 personne ne songea

à les utiliser. A cette époque, un marchand du lieu, le Sieur Arcadius Paris, se rendit compte que l'on pourrait employer pour l'usage du rang qui longe le fleuve, les eaux d'une source située au-delà du Bois des Hurons. A l'exemple de quelques autres localités, l'on songea à employer des conduites de bois perforé et les troncs d'arbres nécessaires furent coupés et disposés sur place. Au dernier moment, M. Paris douta du succès de l'entreprise et s'en désintéressa. Néanmoins l'idée était lancée et peu de temps après, il se trouva quelqu'un pour la réaliser. A cette époque arriva à Lotbinière un brave homme du nom d'Alcide Dufresne, qui, en outre de certaines connaissances hydrauliques, possédait quelques capitaux. L'entreprise lui sourit et après les démarches nécessaires auprès des propriétaires et de la Municipalité, l'aqueduc fut commencé. Les abonnés ne manquèrent pas, — ils furent même trop nombeux — et le tuyau d'un pouce et demi en diamètre demeura impuissant à donner un service convenable. L'opinion publique s'étant émue, et M. Dufresne ne pouvant porter remède au mal, il se forma une compagnie d'une dizaine d'actionnaires qui en 1905 acheta l'aqueduc et le transforma, en substituant un tuyau de trois pouces de diamètre à celui de l'aqueduc primitif. Vingt ans se passèrent pendant lesquels actionnaires et abonnés n'eurent pas trop à se plaindre de l'installation. Après cette période, devant les réclamations du public et ses exigences toujours croissantes, la compagnie de 1905 disparut. Elle vendit son avoir à une société nouvelle qui remplaça les conduites en fer de trois pouces, par d'autres en bois créosoté de six pouces de diamètre. L'eau de cet aqueduc est excellente et d'une abondance assez grande pous suffire à tous les besoins.

Pendant que ces entreprises d'intérêt public se poursuivaient, la Fabrique de Lotbinière cherchait à employer utilement ses revenus que n'absorbait plus le service de la dette. L'église et la sacristie n'avaient pas été peinturées depuis la fin du gouvernement de l'abbé Roy, et un nettoyage s'imposait. C'est en 1909 que les Marguilliers s'y décidèrent et l'on demanda aussitôt des soumissions pour l'ensemble des travaux de peinture et de dorure. Parmi ceux qui se présen-

tèrent pour faire ce travail il y avait un paroissien de Lotbinière dont le devis estimatif dépassait de $500.00 le prix du plus bas enchérisseur. Comme tout naturellement le contrat ne lui fut pas accordé, il organisa toute une campagne de dénigrement contre le Curé et les Marguilliers, coupables d'avoir défendu les intérêts de la Fabrique et de la paroisse. Les travaux coûtèrent $2,000.00. Un peintre de Québec, du nom de Marcoux, en fut chargé et les exécuta au courant de l'été de 1910.

Le Conseil de Fabrique eut alors l'inspiration de poser des encadrements de bois sculpté autour des fenêtres des chapelles et de la nef. L'idée était excellente et l'aspect des verrières y a beaucoup gagné, seulement la dépense en fut augmentée de $400.00. C'est encore à l'occasion de ces réparations que l'on améliora assez sensiblment l'endroit occupé par le personnel du Couvent. L'abbé Faucher avait fait construire vis-à-vis de l'autel de la sainte Vierge un amphithéâtre pourvu de sièges sans dossiers sur lesquels les élèves s'entassaient, non sans se fatiguer assez notablement quand les offices étaient longs. Les gradins furent enlevés et sur un pavé refait à neuf s'alignèrent de solides bergères à ossature de fonte.

A la même époque, pour accommoder le bedeau, la remise du corbillard placée à côté de la salle publique fut transportée en arrière de ce bâtiment. L'espace manquant, la Fabrique fit un arrangement avec les héritiers Octave Gagnon qui lui donnèrent une lisière de terrain, moyennant la cession d'un droit de passage sur le bien de la Fabrique. Presque en même temps une transaction semblable eut lieu entre la Fabrique et le Sieur Arcadius Paris, lui accordant pour une rente nominale mais annuelle, un droit de passage pour aller au grand chemin.

Lors de l'installation du système de chauffage, la cave de la sacristie n'avait été creusée que d'une grandeur suffisante pour y placer le caisson de la fournaise; l'on se trouva vite à l'étroit et pendant que les autres réparations se faisaient, la cave fut agrandie pour l'étendre jusqu'au mur de l'ancienne sacristie, laissé en place lors de la reconstruction de

1851. Tous ces travaux ne se firent pas sans désagrément pour le Curé et les marguilliers du banc auxquels une certaine clique de mécontents voulait manifester de la mauvaise humeur au sujet du contrat de la peinture de l'église.

L'on profita d'une demande faite par le Curé pour l'agrandissement de la grange du presbytère — une bagatelle — pour faire de l'opposition. Les travaux se firent quand même et les mutins eurent le bon esprit de se taire.

L'abbé Paradis, dès avant l'année 1910, avait sollicité inutilement Mgr de Québec de lui donner un vicaire. Sa santé laissait à désirer et, du reste, un séjour de seize ans à Lotbinière était de nature à créer de la gêne dans le gouvernement des consciences. Quelques années devaient se passer encore avant qu'il eût un assistant permanent, mais vers la fin de 1907 il y fut pourvu par l'arrivée dans la paroisse de l'abbé Eloi Laliberté, Curé en retraite. M. Laliberté était originaire de Lotbinière et vint en décembre 1907 résider chez une de ses sœurs qui y demeurait. Il accepta la proposition de chanter la grand'messe sur dimanche : c'était déjà un grand soulagement pour l'abbé Paradis que la prédication à jeun fatiguait. Depuis ce temps, jusqu'à sa mort, M. Laliberté, homme d'une grande aménité personnelle, continua à rendre au Curé de la paroisse tous les services qui dépendaient de lui. En novembre 1910, se trouvant à Québec, il se fractura une jambe, et mourut à l'Hôtel-Dieu, au mois de mars de l'année suivante. M. Laliberté voulut être inhumé à Lotbinière et Mgr Roy, Auxiliaire de Mgr de Québec, vînt officier à ses funérailles. Au milieu de 1910, un autre vétéran du sanctuaire s'installa à Lotbinière, son lieu d'origine. L'abbé Alfred Pérusse, ancien Curé de Ste-Anne-des-Monts au diocèse de Rimouski, avait la distinction d'être le premier prêtre ordonné dans ce diocèse par Mgr Langevin. Accablé par les années et les fatigues d'un ministère en tout semblable à celui des pays de mission, M. Pérusse voulut passer ses dernières années tout près de la maison paternelle. Homme d'une grande piété, quoique presque perclus des jambes il trouvait encore

moyen de se traîner à l'autel. Sa mort eut lieu à Lotbinière, au mois d'août 1914.

Les finances de la Fabrique étant en bon état, les Marguilliers, dès la fin de 1910, se préoccupèrent de ecrtains travaux nécessaires. L'église de Lotbinière présentait une singularité : un côté de sa toiture, celui du nord, était couvert en métal depuis 1851, tandis que l'autre n'avait qu'un revêtement de bardeaux que depuis longtemps il fallait réparer et peinturer à grands frais. L'on décida que le bardeau serait remplacé par de la tôle galvanisée et que les travaux seraient faits par des ouviers de la paroisse. Comme aucun de ces messieurs ne pouvait conduire un travail aussi considérable, la Fabrique s'assura les services d'un expert de Deschaillons qui mena l'entreprise à bonne fin en employant deux ferblantiers de Lotbinière. Ces travaux coûtèrent $754.00 et se firent au courant de l'année 1911, alors que Mgr Bégin faisait à Lotbinière sa dernière visite pastorale. Le bon Archevêque parut satisfait des travaux accomplis, et il ne se trouva personne pour solliciter d'autres améliorations. L'année 1911 se termina par une fructueuse retraite prêchée par les missionnaires Oblats du Cap-de-la-Madeleine.

C'est en 1911, que la Fabrique fit l'acquisition des peintures qui complètent l'ornementation des trumeaux de la nef : Le *Retour du Prodigue* de Plockhorst et *La Sainte Famille* de Murillo, sont de bonnes copies faites aux ateliers des Sœurs du Bon-Pasteur, qui s'occupèrent plus tard des encadrements de ces tableaux et de ceux des petits autels. Il se présenta vers le même temps ûne occasion d'acheter à assez bas prix un ornement de première classe avec dalmatiques. La Fabrique en profita et son achat ne lui coûta que $270.00, ce qui n'était pas excessif.

Depuis quelques années, grâce à l'initiative du Gouvernement Provincial, il y avait sur pied un mouvement sérieux pour l'amélioration de la voirie. Déjà, dans le voisinage des grands centres, les municipalités s'occupaient à substituer des méthodes plus modernes aux coutumes surannées qui jusque-là réglaient l'entretien des voies publiques. Lotbinière ne se pressa pas d'entrer dans le mouvement et les

chemins, sauf dans le milieu de l'été, étaient parsemés d'ornières que personne ne songeait à comb'er. Il semble que l'on s'était résigné à cet état de choses, sans conserver l'espoir de réaliser un progrès quelconque. C'est au point qu'un Conférencier du Gouvernement, venu pour éclairer la population sur la nécessité des bons chemins, fut assez mal reçu et dut quitter Lotbinière avec une assez piètre idée de l'intelligence de ses habitants. Chez un certain nombre de cultivateurs, cependant, les idées nouvelles en matière de voirie commencèrent à germer et en firent de fervents apôtres de l'amélioration des voies de communication. La première manifestation un peu notable de ce changement dans les idées, ce fut la construction de ce que l'on a nommé le « Pont Gagné », sur un ravin peu distant du village. De temps immémorial il fallait descendre une forte côte, traverser le ruisseau sur un pont branlant et gravir aussitôt une autre pente aussi raide que la première. Quelques esprits aventureux imaginèrent qu'un pont en fer, allant d'une berge à l'autre pour faire disparaître les côtes, serait une amélioration fort appréciable. Ce n'est pas du jour au lendemain que la Conseil Municipal se décida à ce travail. Malgré les subventions qu'offrait le Gouvernement, il fallut encore la promesse de larges secours individuels(1) pour faire enfin construire le Pont Gagné, en 1911. C'était l'avant-coureur d'un mouvement plus général qui s'accentua dix ans plus tard. Avec le temps, les adversaires les plus convaincus de cette entreprise première en devinrent les partisans les plus acharnés.

Après toutes les dépenses des années précédentes, il eut semblé juste que la Fabrique laissât accumuler ses deniers pendant quelque temps, mais une fois l'habitude d'y aller largement contractée, il est difficile de vivre en pratiquant l'économie. A une assemblée du 10 mars 1912, la Fabrique votait au comité du Jubilé du Couvent une allocaton de $300.00 et décidait de poser un feutre épais au-dessus du plafond de l'église pour éviter la déperdition de la chaleur en hiver. Il fut résolu en même temps de bâtir une voûte

(1) M. de Lotbinière donna $200. et l'abbé Paradis en fournit autant.

de sûreté et de faire peinturer l'extérieur de l'église. Toutes ces dépenses avaient bien leur raison d'être mais n'étaient pas absolument nécessaires. Les travaux de blindage coutèrent $272.00 ; la voûte exigea près de $200.00 et le peinturage des murs exétrieurs de l'église y ajouta $860.00. Il fallut en plus une somme de $70.00 pour compléter le creusement de la cave de la sacristie qui désormais remplaça le hangar à bois.

Nous venons de mentionner le Jubilé du Couvent dont le cinquantenaire tombait le 12 juillet 1913. Ce fut le grand événement de l'année, mais pas le seul. Les préparatifs ne manquèrent pas d'être longs et compliqués. Un comité de personnes influentes se donna infiniment de mal pendant toute l'année 1912 pour recueillir une somme convenable comme offrande des Noces d'Or. De fréquentes représentations dramatiques dans une des dépendances du Couvent, et surtout, comme pièce de résistance, un « bazar » durant huit jours, dans les salles de la maison, réalisèrent, en tenant compte de l'offrande de la Fabrique, le montant assez élevé de $2,000.00.

C'est pendant l'organisation de la souscription du Jubilé du Couvent que l'on se rendit compte de l'utilité très grande qu'aurait une salle de grandes dimensions, dans des circonstances semblables. Faute de local, il fallait utiliser le premier endroit venu et multiplier les séances, parce que l'espace dont on disposait était trop exigu. Quelques personnes de bonne volonté soulevèrent la question et discutèrent ensemble la possibilité de construire ou d'acheter un édifice de grandeur convenable. Sur les entrefaites, ennuyé d'avoir sur les bras un bâtiment qui, primitivement tannerie avait été boutique de charron, et ne lui rapportait plus aucun profit ; un brave homme du nom de Delphis Legendre s'avisa de dire en présence de quelques amis que s'il trouvait à vendre sa propriété pour $1,500.00, ce serait une affaire faite. Il y avait là quelqu'un pour le prendre au mot et qui se fit donner, séance tenante, une option sur l'immeuble. Sans retard, l'abbé Paradis consulté, avança les fonds nécessaires et en peu de jours Lotbinière fut en possession de ce que l'on

nomme aujourd'hui la Salle Paroissiale. Le marché était très bon, l'édifice mesurait 100 x 30 avec un logement de trente pieds en carré qui pouvait servir d'habitation au gardien. La paroisse doit de la reconnaissance au Sieur Omer Pagé à qui elle est redevable de cette aubaine. L'on organisa aussitôt une société qui prit le nom de Cercle Paradis, pour payer la dette contractée et gérer l'immeuble. Ce fut assez difficile d'intéresser les paroissiens à l'entreprise, étant donné que ce n'était pas une affaire payante. Tout de même, il fut possible de recruter un certain nombre de souscripteurs à raison de $10.00 l'action. L'ensemble du montant trouvé atteignit $1,000.00. Il resta dû sur le prix d'achat une somme de $500.00 dont la Fabrique se chargea en 1915. Au commencement de 1913, le Comité du Jubilé du Couvent décida de tenir dans la salle nouvellement aménagée les deux grandes séances d'apparat des Noces d'Or. Il fallait des travaux assez considérables, et la Fabrique vota à ces effet $200.00 en même temps qu'elle autorisait certains travaux de restauration tant à l'église qu'au presbytère et à la sacristie au montant de $275.00.

Le mois de juin commençait et tout semblait sourire aux promoteurs du Jubilé du Couvent. Mgr l'Archevêque avait accepté de présider et les invitations étaient lancées, convoquant tous les amis de l'Institution. Un événement fortuit vint dérouter toutes les prévisions et presque faire manquer la fête. Le 16 juin, un ouragan venant de l'ouest s'abattit sur toute la contrée. Rien ne résista au vent : des arbres déracinés, des granges abattues marquèrent le trajet de la tempête. Les sveltes clochers, orgueil de Lotbinière, furent renversés par le cyclone. Celui du côté nord tomba droit sur la chapelle de St-Joseph dont il défonça la toiture, alors que la flèche de l'autre, emportée par le vent, fit demi tour sur elle-même, se planta droit en terre, et fut renversée le gros bout vers le chemin, dans le cimetière. Tout se passa en moins de cinq minutes et le fracas du vent fut tel, que l'abbé Paradis ne se rendit pas compte immédiatement du désastre dont l'église était victime. Sa désolation fut grande lorsqu'il s'aperçut de l'étendue des dommages causés par la

tempête. Le cimetière encombré par les ruines des clochers ; la chapelle St-Joseph jonchée de planches et de poutres éparses ; le tableau du Sacré-Cœur de Jésus lacéré ; deux verrières brisées et une voûte éventrée par où entraient le soleil et la pluie, résumaient les dégâts. Dans le jardin de la cure mêmes ravages ; une quinzaine d'arbres de haute futaie renversées et des pommiers rompus, témoignaeint de la fureur des éléments. L'église ayant subi d'aussi forts dommages, il n'était pas facile de songer à recevoir Mgr de Québec lors des fêtes du Couvent, et l'abbé Paradis de concert avec le Comité du Jubilé, écrivait en ce sens à l'Archevêque. Un instant même, sous le coup des embarras créés par le sinistre, l'on songea à remettre à l'année suivante, les solennités joyeuses du cinquantenaire. Les préparatifs cependant étaient tellement avancés qu'il fut décidé de passer outre et les fêtes commencèrent le 30 juin pour durer trois jours. Le contraste était bien un peu pénible : d'un côté une réunion joyeuse d'anciennes élèves heureuses de se revoir, des cérémonies qui respiraient le bonheur; et de l'autre, une église découronnée encore environnée des restes de ses clochers. Par bonheur, les cloches placées dans la tour du sud étaient demeurées en place et leur joyeux carillon faisait un peu oublier la tristesse de l'entourage. Aussitôt après l'ouragan, la Fabrique se mit en devoir de réparer le désastre et s'adressa aux assureurs qui à cette époque assumaient encore la responsablité des accidents causés par le vent ou la foudre. L'Assurance Mutuelle des Fabriques se montra bien disposée et envoya aussitôt un expert pour évaluer les dommages. Son rapport fait dans huitaine, fixa l'indemnité à $10,936.00 et il conseilla aux marguilliers de ne faire les réparations définitives que l'année suivante ; tout en s'occupant sans retard de mettre en place une couverture temporaire sur les clochers et la chapelle de St-Joseph. Ces travaux prirent quelques semaines et coutèrent $400.00. Deux cultivateurs fort peu à l'aise ayant vu leurs granges détruites, le Conseil de Fabrique vota pour les soulager une somme de $200.00.

Au milieu de tous les embarras causés par ce fâcheux événement, l'abbé Paradis eut l'avantage de n'être pas seul à supporter le fardeau, car depuis le mois de novembre 1912, il avait un Assistant. Dieu se montra bienveillant pour lui en envoyant pareil aide. L'abbé Nazaire Pâquet avait pris sa retraite et quitta sa bonne paroisse de St-Apollinaire, qu'il avait gouverné pendant trente-trois ans, pour se reposer avant de mourir. Redoutant un peu le passage subit de l'activité du ministère à la tranquillité complète, sort ordinaire des « anciens curés », il accepta bien volontiers de venir s'installer à Lotbinière, pour servir d'Assistant à l'abbé Paradis. Ses fonctions étaient assez peu définies de même que son revenu, mais jamais vicaire ne fut plus assidu à garder la résidence ni plus empressé à rendre service. Quoique âgé de 67 ans, M. Pâquet avait tout l'enjouement d'un jeune homme, causant aimablement ave tous et, pour varier la monotonie de la vie de presbytère, visitant à tour de rôle à peu près toutes les familles du village. Le Curé de Lotbinière l'aimait beaucoup et malgré une surdité qui augmentait avec les années il n'aurait jamais songé à lui donner un remplaçant. Pendant au-delà de cinq ans, l'abbé Pâquet exerça à Lotbinière un ministère très actif et rien ne faisait prévoir une fin prochaine lorsque au commencement du mois de février 1918, une forte gastrite mit ses jours en danger. Espérant de meilleurs soins à Québec, il s'y fit transporter pour mourir un peu plus tard, léguant sa petite fortune aux Sœurs de la Charité. La mémoire de cet excellent prêtre est demeurée en vénération à Lotbinière et nul ne le regretta davantage que celui dont il avait été l'aide assidu dans les travaux du ministère.

C'est pendant le séjour de l'abbé Pâquet à Lotbinière, que les propriétaires des terres du rang appelé le « Petit St-Charles » commencèrent à s'agiter pour être réunis à St-Edouard. Ce projet qui devait réussir en 1919 fit long feu en 1913, sur les représentatoins du Curé de Lotbinière, alléguant que ce rang possédant seulement deux cultivateurs autorisés à se faire desservir par St-Edouard, il n'y avait pas de raison de démembrer la paroisse d'un territoire aussi con-

sidérable, dont la majorité des terres appartenait à des gens de Lotbinière.

Il est remarquable que dans les affaires humaines, une entreprise quelconque, souvent sans grande importance, en suscite une foule d'autres auxquelles personne ne songeait auparavant. Ce fut le cas pour la « Salle Paroissiale » ou Cercle Paradis. A peine l'immeuble du Cercle acheté, l'abbé Paradis vit arriver une délégation de paroisseins qui voulaient établir une fanfare et sollicitaient un emprunt pour en acheter les instruments.(1) Le Curé ne croyait pas au succès de l'entreprise mais se laissa convaincre et en peu de temps l'on mit sur pied un Corps de Musique qui, après quinze ans, aspire encore à vivre, chose très rare à la campagne. Dans la même année fut fondé le Club de Lotbinière qui occupa la Salle au-dessus du logement du gardien et dont les membres déployèrent une activité au-dessus de tout éloge pour transformer la Salle Paroissiale et lui donner la belle apparence qu'elle possède maintenant. En 1913 encore, prit naissante la Société d'Apiculture qui donna un vif essor à la production du miel. L'année suivante vit éclore la Société d'Horticulture. Organisée au printemps, elle se risqua à tenir au mois de septembre 1914, une Exposition fort belle, à laquelle prit part la Société d'Apiculture établie l'année précédente.

Au fond, toutes ces entreprises étaient le fait d'un petit groupe de gens actifs ayant à leur tête un organisateur de premier ordre, M. Eric Dorion, que le hasard des circonstances conduisit à Lotbinière pour y résider jusqu'en 1919.

L'année 1914 vit s'effectuer la formation d'une nouvelle municipalité au sein de l'ancienne paroisse de Lotbinière. La raison déterminante, ce fut l'opposition absolue que faisaient, les cultivateurs habitant les concessions, à toute dépense pour la voirie. Vers cette époque, le Gouvernement aidant l'on commençait un peu partout à améliorer les chemins d'une façon notable et bon nombre des francs-tenanciers du voisinage de l'église de Lotbinière auraient

(1) Il y avait déjà eu une fanfare à Lotbinière qui, organisée vers 1874, subsista pendant plusieurs années.

voulu suivre le mouvement. Jugeant qu'il serait impossible d'arriver au succès autrement, ils se mirent en frais de constituer une municipalité séparée sous le nom de « Lotbinière Village ». La nouvelle municipalité, d'une étendue d'un mille et demi, eut pour premier Maire, le Docteur Alfred C. de la Chevrotière.

La Fabrique ne demeura pas oisive pendant qu'autour d'elle on s'agitait, non sans quelque mauvaise humeur, pour diviser la paroisse. Il y avait à reconstruire les clochers, entreprise dont tous les détails avaient été arrêtés dès les premiers mois de l'année. L'on demanda des soumissions et c'est la maison Émile Morissette, de Québec, qui eut la préférence au prix de $8,000.00. Les travaux furent poussés avec vigueur et terminés avant l'automne, alors que la cloche de l'Angelus qui, dans la chute des clochers, avait fait la culbute sans se briser, fut remise à sa place dans la tour du côté nord. L'Architecte s'était servi des mêmes plans qu'en 1888, en diminuant la longueur des flèches de dix pieds. Pendant que cette restauration s'eflectuait, la Fabrique commanda pour le grand chemin un trottoir de ciment, courant de l'extrémité du cimetière jusqu'aux limites de sa propriété. Assez différent en cela de la plupart des travaux de ce genre que l'on voit ailleurs, il n'a demandé aucune réparation depuis quatorze ans. Pour dignement clore cette série d'entreprises, les marguilliers chargèrent une artiste de la Communauté du Bon-Pasteur de retoucher et nettoyer les tableaux anciens de l'église, travail accompli avec une maîtrise véritable. A cette occasion, toutes les peintures de la nef et celles des autels latéraux furent pourvues d'encadrements d'excellent goût au prix peu élevé de $85.00.

C'est au milieu de tous ces travaux que la paroisse eut l'honneur de la visite du Duc de Connaught, oncle du Roi d'Angleterre, et Gouverneur-Général du Canada. Quelqu'un de haut placé s'était avisé de lui donner la curiosité de visiter une Seigneurie Canadienne, telle que constituée sous le régime français. Ce n'était pas facile à trouver, étant donné que toutes les Seigneuries ou à peu près, ont été

morcelées ou n'existent plus. Enfin, l'on jugea que la Seigneurie de Lotbinière répondait assez aux exigences, et le jeune Seigneur, qui se serait bien passé de cet encombrant honneur, alla inviter le Vice-Roi à venir chez lui. Le Duc de Connaught accepta et convint de se trouver à Lotbinière dans la dernière semaine du mois de juin. Dans l'intervalle l'on s'occupa fébrilement de faire les préparatifs. Le « Manoir » n'ayant pas l'air assez vieux, l'on s'occupa de lui donner une teinte de vétusté qui rappelait davantage les habitations anciennes; les vieux meubles mis au rancart occupèrent une place d'honneur ; les titres de concession de la Seigneurie où figuraient en bon lieu les signatures de Louis XIV, de Talon et de Frontenac furent affichés sur les murs ; l'on déblaya soigneusement les fondations de l'église du Domaine ; rien ne fut oublié pour créer un milieu évocateur des temps d'autrefois. Au jour désigné, un vapeur du Gouvernement transporta à la Pointe Platon les illustres visiteurs. Si nos souvenirs sont fidèles, la Duchesse de Connaught ne fut pas du voyage ; en revanche, sa fille, la Princesse Patricia accompagnait le Duc. L'après-midi, le cortège vice-royal, conduit par M. de Lotbinière, prit le côté du village, par un chemin dont l'état laissait à désirer. Les paroissiens, prévenus le dimanche précédent, s'étaient massés aux environs de l'église, vêtus de leurs habits de fête ; la fanfare se tenait prête et le Curé, accompagné de quelques confrères attendait l'arrivée des visiteurs. Ce fut assez court. Aussitôt le Duc descendu de voiture au milieu du tapage des cloches sonnant à toute volée, l'abbé Paradis lui souhaita la bienvenue, l'invita à aller voir l'église et profitant d'une exposition de travaux de couture qui se faisait au Couvent, en proposa la visite. Le Gouverneur Général, se déclarant charmé de tout ce qu'il voyait, fut prodigue en éloges et en peu d'instants reprit le chemin du Manoir Seigneurial qu'il habita jusqu'au lendemain.

A la reddition des comptes de 1914, les paroissiens remarquèrent avec satisfaction que les travaux de restauration des clochers, y compris la couverture de l'église, côté nord, n'avaient pas absorbé tout le montant donné par les assu-

Le Capitaine Alain Joly de Lotbinière.

reurs : on leur expliqua qu'une certaine somme représentait des travaux de peinture que la Fabrique remettait à plus tard. Cette prospérité relative permit aux Marguilliers, en 1915, de garnir la sacristie et le chœur de l'église d'un prélart de très bonne qualité, qui, tout en amortissant le bruit des pas, dissimulait les imperfections du pavé déjà vieux de bien des années. La dépense fut de plus de $400.00 et l'on y joignit le bétonnage du hangar à grain qui depuis ce temps souffre moins des déprédations des rongeurs.

A la fin de mai, Mgr Roy, Coadjuteur du Cardinal Archevêque de Québec, se trouvait à Lotbinière en cours de visite pastorale. Les cérémonies habituelles furent un peu écourtées, Sa Grandeur souffrant d'une extinction de voix assez grave. Les fervents de l'Oeuvre de la Salle Paroissiale ne manquèrent pas de faire visiter l'immeuble par Mgr Roy qui très content du travail fait, témoigna sa satisfaction en permettant à la Fabrique d'assumer ce qui restait du prix d'achat, une somme de $500.00. En reconnasisance de cette générosité, le marguillier en charge de l'année forme toujours partie du bureau de direction de la Salle.

La grande guerre européenne commençait dès 1914, et le Canada fut bientôt appelé à faire de nombreux sacrifices d'hommes et d'argent pour venir au secours de l'Angleterre. C'est chose connue que les Canadiens français ne manifestèrent pas un empressement très grand à voler sous les drapeaux. A force d'instances et de belles promesses, les Sergents Recruteurs embauchèrent un certain nombre de volontaires dès le commencement des hostilités. Lotbinière assista à la formation militaire d'un peloton de futurs guerriers dont cinq(1) au plus étaient de la paroisse. Encore novices dans le métier des armes, ces recrues furent dirigées sur le camp de Valcartier et contribuèrent à remplir les cadres des régiments en voie de formation. Du petit contingent de Lotbinière une moitié périt au front. Dans les villes la mobilisation se fit beaucoup plus rapidement et les corps de

(1) Fréjus St-Hilaire, Raymond St-Hilaire, Henri Pagé, Rodolphe Goudreault et Raymond Lemay. Ce dernier fut tué au front, ainsi que Henri Pagé et Raymond St-Hilaire.

la milice permanente furent appelés à se mettre en campagne dès les premières années du conflit. Le régiment 42ième ou « Black Watch » auquel appartenait M. de Lotbinière traversa les mers et ce dernier dut rejoindre son corps, disant adieu à son épouse et à ses enfants. Il demeura sous les drapeaux pendant trois ans, de l'année 1915 à 1918, dont bonne partie passée en mission militaire en France. Au mois de juillet 1918, M. de Lotbinière était de retour dans ses foyers et reprenait l'administration de ses domaines, au moment où la loi de la conscription commençait à jeter le désarroi dans les tranquilles populations de nos campagnes. Grâce aux bons offices du Seigneur, plus d'une famille réussit à soustraire ses enfants à l'embauchage militaire, qui devait cesser au courant de l'année 1919. Désormais libre de son temps, on le voit consacrer de nombreux loisirs à des recherches dont pouvait bénéficier l'agriculture. Une bienveillance extrême caractérisant toutes ses démarches, lui attira l'affection des censitaires qui voyaient en sa personne le digne continuateur des traditions d'autrefois. Trois filles naquirent successivement aux châtelains de la Pointe-Platon qui, tout en étant heureux de cette prospérité, auraient désiré un fils, pour continuer la lignée des Joly de Lotbinière. Les entreprises locales : qu'il s'agisse de Société de Téléphone, de Salle Paroissiale ou d'Exposition annuelle, continuent à trouver en M. de Lotbinière un très sympathique et fort généreux protecteur.

L'année 1916 se passa sans travaux bien remarquables en dehors du bétonnage de la cave de la sacristie qui souffrait des infiltrations venant du cimetière. L'année suivante l'on remarque dans les délibérations de la Fabrique un projet qui ne put aboutir mais qu'il convient de mentionner ici. Il y a dans la paroisse d'Inverness un tout petit ciboire de travail ancien et qui porte l'inscription suivante : « Ex-voto du vaisseau la Perle(1) pour Lotbinière». A quelle époque ce vase sacré avait-il quitté la paroisse et qui donc avait eu la malen-

(1) L'on constate par les *Edits et Ordonnances*, que le vaisseau « La Perle », capitaine Yves Merrot, se trouvait à Québec en 1696 et aussi en 1702. Voir *Edits et Ord.* Vol. IV, pp. 20-37-737.

contreuse idée de l'aliéner ? Mystère. En 1917, le Curé d'Inverness, par l'intermédiaire d'un confrère, fit sonder les dispositions de la Fabrique de Lotbinière, dans l'espoir de faire avec cette dernière un marché avantageux, lui permettant de remplacer son ciboire minuscule par un autre de plus amples dimensions. Les Marguilliers de Lotbinière se montrèrent accessibles et acceptèrent les conditions offertes : seulement, au dernier moment, alors qu'un ciboire neuf attendait l'acceptation du Curé d'Inverness et de sa Fabrique, il fut trouvé que le vase sacré offert en retour était insuffisant et les choses en restèrent là, quitte à reprendre les négociations plus tard.

La Fabrique s'était tellement bien trouvée du prélart posé à la sacristie qu'elle se décida à en faire placer dans toutes les allées de l'église. Pour y réussir, il fallut doubler les planchers et clouer définitivement les trappes donnant accès à la cave, ce qui permit d'en finir avec les inhumations dans l'église. Ce travail coûta au-delà de $400.00. A cette amélioration s'en ajouta une autre qui fait époque dans les annales de la paroisse. Depuis quelques années, il se faisait dans le voisinage des installations de lumière électrique, et les gens de Lotbinière enviaient à certaines Fabriques le luxe des lumières éblouissantes qui décoraient leurs églises. L'on se décida à tenter l'aventure en 1917 ; une machine d'une capacité de trente lumières fut installée au presbytère, le Curé payant la pose du fil et des lampes et la Fabrique fournissant la machine. L'ensemble coûta assez cher, près de $700.00, mais les résultats en furent jugés excellents ; tellement, qu'au bout de l'année l'on trouva bon d'accorder le même avantage à l'église. Le travail donna grande satisfaction. Le moteur primitif installé au presbytère fut échangé pour un autre d'une capacité de plus de deux cents lumières que l'on plaça dans le hangar à bois, voisin de la sacristie. A l'église, l'éclairage se fit par des lampadaires à deux branches placés sur les bancs à des intervalles convenables. L'installation était plutôt modeste afin de diminuer la consommation d'électricité et de permettre aux accumulateurs de suffire à la tâche, si par hasard la machine faisait défaut. Le tout coûta au-delà de $3,000.00 et pendant dix

ans le moteur « Delco » fournit une lumière abondante à l'église et au presbytère, à un prix qui n'était pas excessif. Il est bon d'ajouter que si l'abbé Paradis et sa Fabrique avaient pu espérer qu'avant longtemps un courant à haute tension traverserait la paroisse ; en toute probabilité, cette dépense n'aurait pas été faite. L'année 1918 fut marquée par le décès du vénérable abbé Pâquet que la paroisse avait appris à estimer et à aimer. On le remplaça vers la fin du Carême par l'abbé Louis Carrier, Curé au repos, qui disparut à la fin de juin, à l'arrivée de M. Léon Bernard, ancien Frère de la Charité. Ce dernier se plut médiocrement à Lotbinière qu'il quitta inopinément à la fin de février de l'année suivante.

Les comptes de l'année accusent un revenu de $1,700.00, provenant des rentes de bancs alors qu'en 1894 il y avait de ce chef moins de $1200.00. Nous avons dit ailleurs que depuis quelques années les propriétaires du rang dit « Petit St-Charles » cherchaient à se faire annexer à la paroisse de St-Edouard. Après plusieurs échecs, ils réussirent à gagner leur point, un peu par une faute de tactique des opposants qui ne se présentèrent point lors de la visite du délégué de l'Archevêque, chargé dé vérifier le bien fondé de la requête. Le décret ne fut publié qu'à l'automne de 1919 alors que l'abbé Paradis avait déjà résigné sa charge de Curé. Depuis quelques années, fatigué par des extinctions de voix continues, symptôme de laryngite, M. Paradis songeait à quitter son poste. Lors de la visite épiscopale en juin 1919, il s'en ouvrit très sérieusement à Mgr Roy qui lui promit son appui auprès de l'Archevêque, et au courant du mois de juillet son congé lui fut accordé. Dans les derniers mois de son séjour au presbytère, de mars à octobre, il eut le charitable concours de deux excellents vicaires, MM. Eugène Delisle et Eudore Deblois : l'un et l'autre lui furent tellement agréables qu'il regretta presque d'avoir donné sa démission. Au courant de l'été, ayant acheté une petite propriété à quelques arpents de l'église, il n'eut guère à changer ses habitudes, vieilles de vingt-cinq années, et au premier octobre, fit place à son successeur, l'abbé Jos.-Alphonse Langlais.

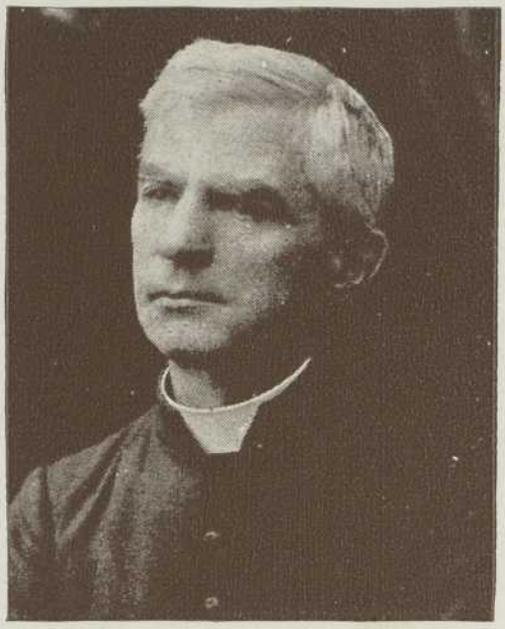

L'abbé Louis-L. Paradis

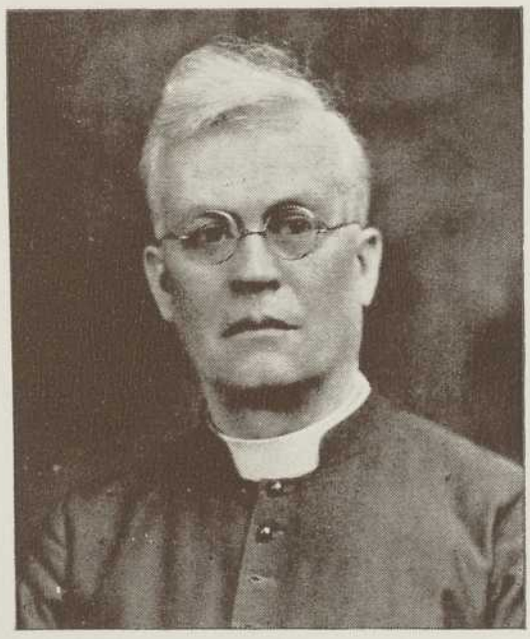

L'abbé J.-Alphonse Langlais

CHAPITRE XXIII

L'abbé Jos.-Alphonse Langlais, Curé (1919-20).— L'abbé Thomas-Elzéar Voyer, Curé (1920).— Réparation de la salle d'Exposition.— Amélioration de la Voirie.— Noces d'argent de l'abbé Voyer.— Les bancs neufs.— Réparation du presbytère.— L'on honore la mémoire de Pamphile Lemay.— Réparation de la Salle Publique.— Le Jubilé de l'abbé Paradis.— La pompe a incendie.— Le Calvaire du Cimetière.

M. Langlais, né à Kamouraska en 1869, et ordonné en 1895, avait consacré à l'enseignement les premières années de son sacerdoce. Vicaire à Deschaillons pendant quelques années et Curé successivement de St-Rémi du Lac au Sable et de St-Marc des Carrières, de 1905 à 1919, il avait donné la mesure de son zèle sacerdotal et de sa capacité administrative. Les Supérieurs ecclésiastiques en offrant la paroisse de Lotbinière au dévoué Curé de St-Marc considéraient que c'était pour lui une promotion, mais au jugement de l'abbé Langlais il n'en était pas absolument ainsi. L'on venait de construire un fort beau presbytère dans la paroisse qu'il laissait et une visite sommaire à Lotbinière avait suffi pour lui prouver qu'une entreprsie analogue était nécessaire dans sa nouvelle cure. C'est que, en effet, les réparations du presbytère de Lotbinière dataient de vingt-cinq ans et le temps avait fait son œuvre. Il fallait ou rebâtir ou faire de coûteux travaux de réfection. Après avoir passé un temps assez notable à subir les embarras d'une construction de maison, c'est assez naturel d'aspirer au repos, surtout quand on touche à la cinquantaine et que la santé laisse à désirer. De plus, il était convenu que le Curé de Lotbinière se passerait de vicaire, au moins pendant quelque temps, utilisant les services de l'abbé Paradis quand la chose lui semblerait à propos. Ces considérations, et peut-être quelques autres, étaient de nature à diminuer les

charmes du nouveau poste. Quoiqu'il en soit, le séjour de l'abbé Langlais à Lotbinière fut assez bref et à part de M. Lefrançois, c'est le Curé dont le gouvernement a été le plus court. Reconnaissons que les douze mois de son administration ont été bien employés. Une petite épreuve en marqua les débuts. L'on a dit ailleurs que le rang appelé « Petit St-Charles » fut détaché de la paroisse de Lotbinière en 1919. C'est M. Langlais qui fut chargé de promulguer le décret de la séparation. Par mégarde, il n'avait pas été averti de cette diminution du territoire de sa paroisse et la chose fut loin de lui être agréable. Son zèle à promouvoir les intérêts spirituels de ses ouailles était admirable et d'un exercice facile: le prédécesseur, peu novateur par caractère, n'ayant suivi que d'assez loin le courant des dévotions instituées depuis une vingtaine d'années. Il s'en excusait, non pas en disant comme un confrère plus âgé : *Serva mandata*, Gardez les commandements, cela suffit ; mais en alléguant qu'un Curé, seul dant une paroisse assez populeuse, doit sacrifier l'accessoire pour s'occuper de l'essentiel. Les bons paroissienrs de Lotbinière furent grandement édifiés de voir le nouveau Pasteur introduire l'Heure d'Adoration du premier vendredi du mois et annoncer des offices publics pour chaque jour du Carême, du mois de mars et du mois de mai. Le Sacré-Cœur de Jésus était déjà honoré dans l'église de Lotbinière par un tableau et une verrière, M. Langlais jugea avec raison qu'une statue ajouterait à la dévotion populaire et en peu de semaines, un fort beau Sacré-Cœur était intronisé en lieu convenable. C'est vers le même temps que le grand Christ de mission, ex-voto d'une personne pieuse, fut installé près de l'autel de St Joseph. Bon prédicateur et pasteur charitable, l'abbé Langlais ne tarda pas à faire oublier celui qu'il remplaçait et devînt bientôt très populaire auprès des paroissiens que sa bonhomie charmait. Peu de temps après son arrivée à Lotbinière, ayant manifesté le désir d'être transféré ailleurs, les Supérieurs ecclésiastiques avaient pris note de sa supplique, en attendant qu'il fût possible d'y faire droit. Plusieurs mois se passèrent et l'abbé Langlais commençait à s'habituer aux paroissiens

de Lotbinière lorsque la cure de St-Pascal devint vacante. Mgr Roy, alors Coadjuteur, jugeant à bon droit que la position pouvait convenir au Curé de Lotbinière, lui offrit ce bénéfice. A certains égards c'était une promotion et M. Langlais accepta d'emblée pour être remplacé à Lotbinière aussitôt, par l'abbé Thomas-Elzéar Voyer qui inaugura en peu de jours une administration toute de douceur et de paix.

L'abbé Thomas-Elzéar Voyer, né à Québec, en 1872, et ordonné en 1898, arrivait à Lotbinières avec une réputation d'administrateur sage et dévoué. Les premières années de son sacerdoce s'étaient écoulées au Séminaire de Québec d'où il passa au vicariat de St-Malo, dont le développement se faisait assez péniblement. Nous le retrouvons en 1907 à St-Pierre-Baptiste, encore paroisse de colonisation récente, où il ne ménagea ni son temps ni ses peines, avec les résultats les plus consolants. Le départ de l'abbé Langlais pour St-Pascal amena sa nomination à Lotbinière.

M. Voyer arrivait à Lotbinière en ces années d'après-guerre où tout respirait la prospérité. Municipalités comme particuliers, apparemment sans souci de l'avenir, dépensaient largement. A Lotbinière, l'on fit un peu comme ailleurs. La municipalité du village assez récemment organisée, décida de paver en son entier le chemin qui la traversait et aussitôt l'on se mit à l'œuvre. Ces travaux, par suite de maladresses administratives, coûtèrent très cher et se terminèrent par un procès retentissant dont les contribuables payèrent les frais. La tâche première que s'imposa le nouveau Curé ce fut de doter la paroisse d'une salle d'Exposition de dimensions convenables. Quelques années avant son arrivée, le Cercle Paradis, pour se débarrasser d'un voisinage gênant, avait acheté un grand bâtiment qui touchait à son immeuble. A cette époque l'Exposition se tenait dans la salle même du Cercle et c'était un travail long et pénible d'en faire l'installation. Il fut pensé que la nouvelle acquisition pourrait devenir salle d'Exposition en la réparant de façon convenable. Mais où prendre l'argent ? Il fut décidé de solliciter un octroi du Gouvernement. Pour y réussir le Cercle Paradis, par acte notarié passa à la Société d'Agriculture le bâtiment

à transformer et le député de Lotbinière, l'Honorable M. Francœur, obtint pour celle-ci une allocation gouvernementale de $1,000. Comme le montant était insuffisant pour les travaux à faire, les paroissiens, à la prière de M. le Curé, fournirent tout le bois nécessaire. Les travaux commencèrent au printemps de 1921 et la nouvelle salle se trouva prête pour l'Exposition de la même année. La Société d'Agriculture garda cette propriété pendant dix ans, au bout desquels elle en fit don à la Société d'Horticulture.

L'année 1922 est celle de l'ordination de l'abbé Jéan-Baptiste Bélanger, remarquable en ce qu'elle indique tout un renouveau de vocations au sacerdoce. La fermeture du Petit Collège avait exercé une influence fâcheuse sur le recrutement sacerdotal, et de 1878 à 1922 l'on ne compte que deux ordinands fournis par Lotbinière. Ce sont : l'abbé Alcide Vaudreuil, ordonné en 1897 et l'abbé Egide Groleau, fait prêtre en 1908.

C'est en 1922 que M. de Lotbinière vit enfin arriver l'héritier depuis longtemps réclamé. Par une inspiration fort heureuse il lui fit imposer les noms d'Alain-Chartier-Edmond. Cet heureux événement ne fut que le prélude des réjouissances intimes dont la paroisse fut le théâtre en 1923. C'est l'année du jubilé de l'abbé Voyer, prêtre depuis un quart de siècle. Jusqu'alors Lotbinière était demeuré étranger aux démonstrations de ce genre. Ni l'abbé Faucher, ni aucun de ses successeurs n'avait été fêté à cette occasion. Ce qui prouve bien la popularité naissante et bien méritée du nouveau Curé, c'est la spontanéité et l'éclat des fêtes dont le jubilaire fut le héros.

L'abbé Voyer jugea le temps venu d'exécuter certains travaux utiles et dès 1924 commença toute une série de transformations dont bénéficia la paroisse. La chapelle des processions n'avait pas été terminée du temps de M. Faucher et ses successeurs avaient jugé inutile de la boiser. Grâce aux offrandes de quelques personnes charitables et à un appoint de la Fabrique, ce travail fut exécuté en 1924. L'autel, avons-nous dit ailleurs, est fait des fonts baptismaux de l'église déplacés alors du renouvellement des bancs. Il

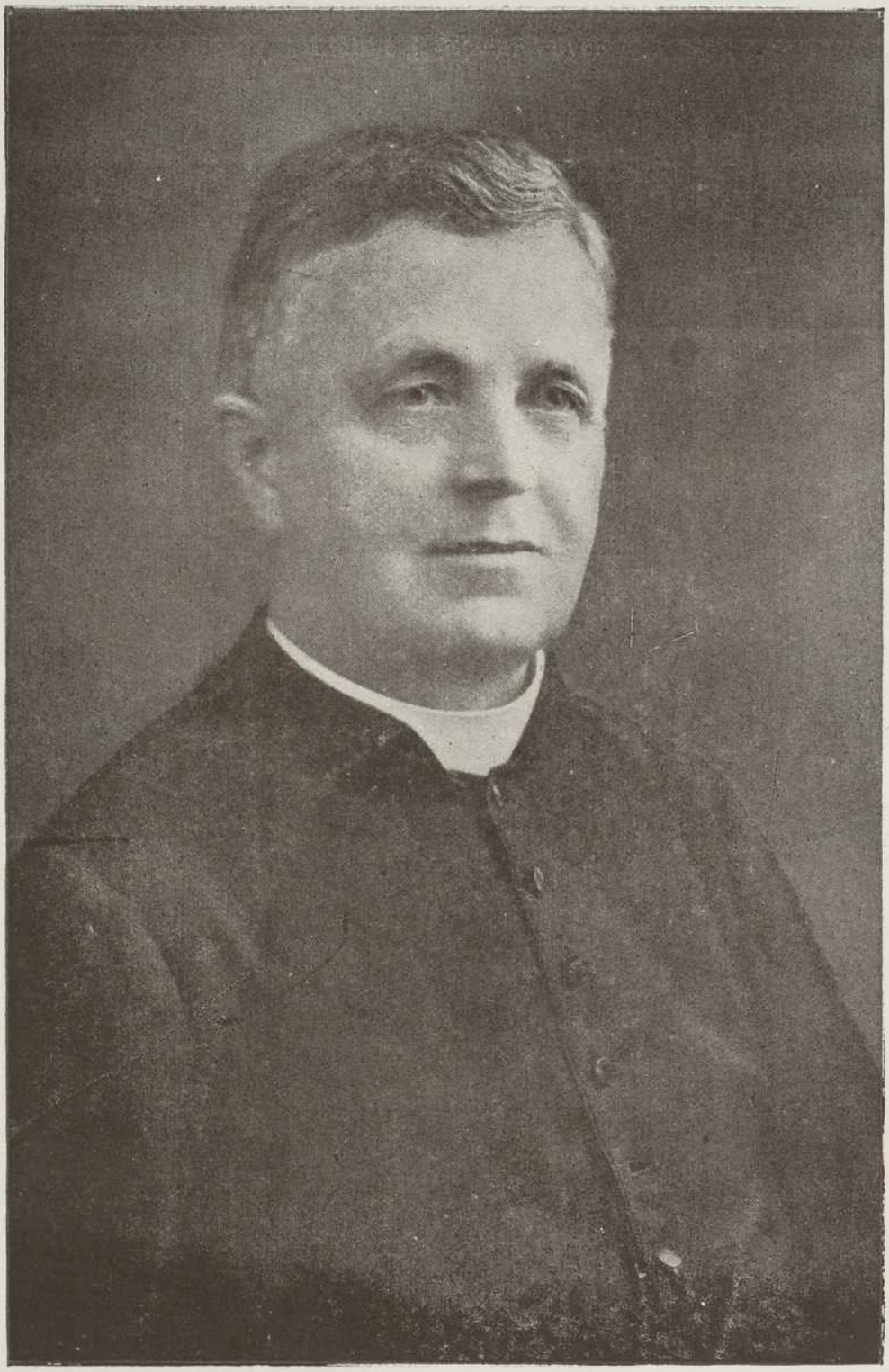

L'abbé J.-Elzéar Voyer

s'éleva vers ce temps d'insistantes clameurs de la part d'un certain nombre de paroissiens qui se plaignaient de la cherté des bancs et de la difficulté qu'il y avait de s'en procurer. La Fabrique céda devant ces réclamations, à coup sûr inconsidérées, et se décida à refaire tous les bancs de la nef de l'église, en faisant disparaître les marches formant sièges qui garnissaient les allées. De ce chef l'on gagna une rangée complète de bancs. Le travail, fort bien exécuté par un habile menuisier, coûta $3,500. — et nécessita certaines autres dépenses par suite de changements apportés au système de chauffage et à celui de l'éclairage. Les lampadaires placés sur les bancs disparurent pour être remplacés par des lustres aux cristaux étincelants qui augmentèrent la dépense de $500. — L'effet en est excellent.

Jusqu'en 1926, le Curé de Lotbinière s'était passé d'assistant, comptant un peu sur les services de l'abbé Paradis qui se faisait vieux. A cette date, il jugea prudent d'accepter un vicaire qu'on lui offrait et l'abbé Antonio Houde fut chargé de lui rendre ce service jusqu'en 1930.

Depuis assez longtemps il était question de réparer le presbytère qui, vieux de près de soixante ans, n'avait coûté que peu de chose à la Fabrique. Les marguilliers ayant sous les yeux les commodes habitations des Curés du voisinage se déterminèrent à faire une assez forte dépense, pour transformer l'ancienne maison de M. Roy et lui donner une apparence plus avantageuse. Secondés par un habile architecte, ils menèrent leur projet à bon fin en 1926. La maison a a vraiment bonne mine, mais les frais ne manquèrent pas d'être assez considérables.

La paroisse qui avait appris avec bonheur en 1924 l'ordination de l'abbé Jean-Baptiste Charland salua avec non moins de joie les nouveaux prêtres Georges Abel et le Père Donat Richard, des Missionnaires d'Afrique, lorsque l'un et l'autre revinrent au lieu natal après leur ordination en 1927.

Les travaux de voirie amorcés dès 1920 se continuèrent presque sans interruption et au moment présent il reste assez peu de chose à faire pour compléter l'empierrement des

chemins de la paroisse. Ce fut à regret que les habitants du village consentirent à faire le sacrifice d'une partie des beaux arbres qui ombrageaient le grand chemin lorsque en 1926 la Compagnie Shawinigan se mit en devoir de construire son réseau de pouvoir électrique. Leur générosité ne manqua pas d'être un peu récompensée par l'incontestable bienfait des installations faites par la puissante compagnie. Désormais, le village, pour une bonne, part eut ses lumières de rue et avec le temps la plupart des propriétaires renoncèrent au pétrole en faveur de l'électricité.

Le mois de mai 1926 vit disparaître de la scène une personnalité dont le départ fut vivement regretté de tous. Le Sieur William Lemay avait passé presque toute sa vie au service de la Fabrique de Lotbinière. Sacristain sous Messieurs Bernier, Demers, Paradis, Langlais et Voyer, la population de Lotbinière n'avait eu qu'à se louer de sa bienveillance et de sa discrétion.

Les travaux du presbytère avaient pris fin et le personnel de la cure commençait à jouir d'un repos bien gagné lorsque commença la préparation de ce que l'on a nommé les « fêtes de Pamphile Lemay ». Arrêtons-nous un instant à parler de cette petite réunion de famille qui sort entièrement de la banalité et dont Lotbinière seul pouvait être le théâtre. L'on sait qu'il existe une organisation patronnée par le Gouvernement, portant le nom de « Commission des Monuments Historiques ». Son rôle est de rechercher les endroits illustrés par les événements remarquables ou par les hommes qui ont bien mérité de leur pays, et d'y placer des inscriptions gravées sur métal pour en perpétuer le souvenir. Quelqu'un s'avisa de penser que Pamphile Lemay méritait cet honneur plus que bien d'autres. Il fit part de sa manière de voir au Commandeur Bellerive, philanthrope bien connu et en plus ami personnel du poète. M. Bellerive trouva moyen d'intéresser l'honorable M. Turgeon, Président de la Commission des Monuments Historiques, au projet qui lui souriait. Il fut décidé que le poète de Lotbinière recevrait l'honneur d'une inscription commémorative. L'on était à l'automne de 1928 et sans retard un comité se forma sous la

présidence de M. Omer Pagé, pour recueillir les fonds nécessaires. Le Gouvernement fournissait bien l'inscription, mais l'on eut la louable ambition de donner un peu d'éclat à son installation. La famille de M. Lemay devait être de la fête et après quelques tâtonnements l'on s'arrêta au dessein de mettre à l'étude le drame des *Vengeances* tiré du poème de ce nom par Lemay lui-même. C'était une inspiration fort heureuse : la pièce, très bien jouée, eut un succès phénoménal. Le programme dut être modifié par suite d'un violent orage qui survînt au dernier moment et au lieu d'une manifestation en plein air il fallut se contenter d'une réunion dans la Salle Paroissiale, à la date du 11 août 1929. Après force discours faisant l'éloge du poète, M. de Lotbinière, représentant le Président de la Commission des Monuments Historiques, dévoila l'inscription commémorative qui ne fut posée que vers l'automne. Il y avait eu un peu de discussion au sujet de l'endroit que ce « bronze » devait occuper. Comme la maison où naquit Lemay, à St-Eustache, n'existait plus, il fut trouvé bon de le placer auprès de la chapelle des processions, en le fixant sur un solide bloc de granit.(1)

L'année 1929 vit arriver à Lotbinière l'abbé Alcide Vaudreuil, originaire de la paroisse et Curé en retraite, qui vint se fixer dans le voisinage immédiat de l'abbé Paradis. C'est l'année suivante que l'abbé Georges Gingras remplaça M. Houde appelé à un autre poste.

La salle publique n'avait reçu que des réparations sommaires depuis bon nombre d'années et intérieur comme extérieur laissaient à désirer. L'abbé Voyer, en 1931, décida ses fabriciens à dépenser une somme suffisante pour rendre la maison confortable. Le travail d'amélioration permit à la Fabrique de loger convenablement son nouveau sacristain et la somme dépensée fut inférieure à $600. M. le Curé eut la satisfaction de voir ces travaux, comme tous les autres qui les avaient précédés, s'accomplir sans le moindre désagrément de la part du Conseil de Fabrique qui manifesta la bonne volonté la plus entière.

(1) Voici l'inscription : « Le poète Léon-Pamphile Lemay naquit à « Saint-Louis de Lotbinière, au rang de St-Eustache, le 5 janvier, 1837. »

C'est encore l'abbé Voyer qui l'année suivante mit en marche une autre affaire dont le succès fut un instant assez problématique. Son prédécesseur, l'abbé Paradis, touchait à sa cinquantième année de Sacerdoce. Peu amateur des démonstrations publiques, le vieillard se refusait obstinément à toute fête paroissiale à cette occasion. Ce n'était pas l'avis de M. le Curé qui insistait sur l'à-propos de donner un peu de solennité à l'anniversaire. Pour ne pas contrarier son confrère, le jubilaire consentit à faire certaines concessions que l'on jugeait nécessaires. La fête devait se faire le 12 juin avec un minimum d'invités et de tintamarre. Le tout fut bien près d'être mis de côté par suite d'un événement imprévu qui glaça d'horreur toute la population. Dans la nuit du sept au huit juin, un malfaiteur, resté inconnu, vint assassiner à deux pas de l'église un homme de bien, le notaire Siméon Bernard. Comme dans le cas de Sivrac, du temps de M. Faucher, le vol était le mobile de ce crime aussi révoltant qu'inutile. L'on conçoit que la fête organisée pour le lendemain des funérailles du regretté défunt ait souffert du rapprochement. Tout se passa bien aimablement et le jubilaire termina sa réponse aux félicitations des paroissiens en promettant de publier sans trop de retard sa chronique de Lotbinière, en chantier depuis nombre d'années. Monsieur de Lotbinière avait eu la délicatesse de s'associer à ses censitaires pour offrir ses vœux à l'abbé Paradis, qui ne manqua pas d'être sensible à cette démarche. Il devait le dix août de la même année, prendre part à une démonstration publique qui était en même temps une réparation d'honneur faite à un de ses ancêtres, Michel Chartier de Lotbinière; plus tard Marquis de ce nom. L'emplacement du fort de Carillon avec bonne partie du territoire voisin appartient actuellement à une famille américaine du nom de Pell. Ces gens ont le culte du souvenir et sont fiers des traditions glorieuses inséparables du fort édifié par Michel de Lotbinière et vaillamment défendu par Montcalm. Par suite de certaines circonstances qu'il serait oiseux de relater, les représentants actuels de la famille Pell se trouvèrent à nouer en 1928, des relations avec M. de Léry Macdonald, descendant des Char-

Le presbytère (1926).

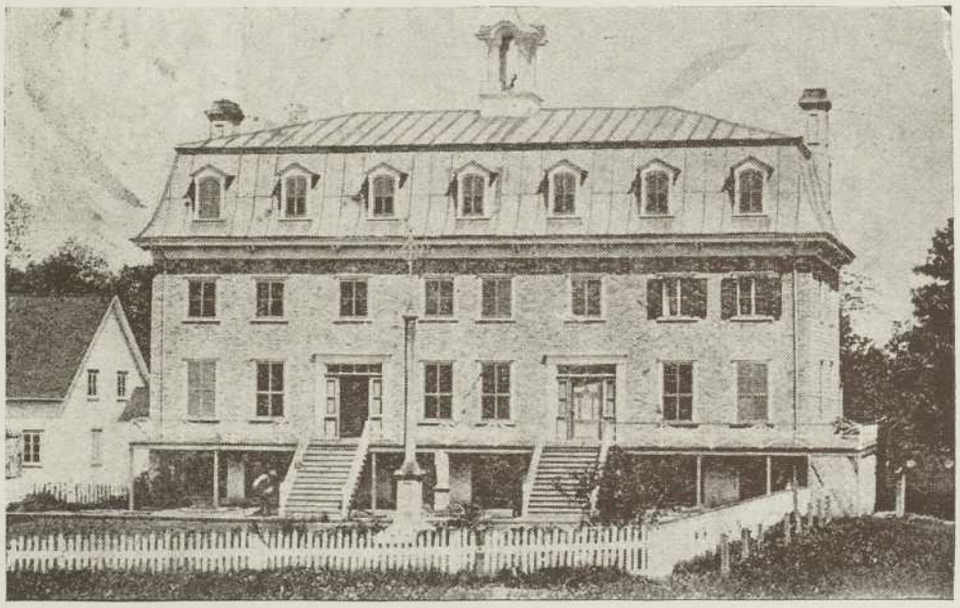

Le Couvent (1926).

tier de Lotbinière. Ce dernier, très au fait de ce qui regardait la famille Chartier, résuma dans une fort érudite conférence faite à New York en 1929, toute l'histoire de Carillon et de l'ingénieur qui en avait dressé les plans. C'est le point de départ de la démonstration de 1932. Un comité où figuraient autant d'Américains que de Canadiens organisa une pacifique invasion du territoire des Etats-Unis pour encastrer dans les remparts du vieux fort une plaque de bronze en honneur de Montcalm et de Michel Chartier de Lotbinière. Au-delà de quatre cents personnes, dont un effectif de militaires, prirent part à l'expédition qui eut un entier succès. Tous les membres de la famille de Lotbinière furent conviés à cette fête du souvenir et les Châtelains de Pointe-Platon y figurèrent au premier rang.

Depuis assez longtemps la population de Lotbinière se rendait compte que la municipalité ne disposait d'aucun appareil efficace pour combattre les incendies. Il y avait à la disposition des pompiers improvisés une douzaine d'extincteurs chimiques et la pompe à bras du temps de l'abbé Bourret, qui ne fonctionnait que par intervalles. Le Gouvernement de la Province offrait de fort alléchants subsides aux localités qui consentaient à faire certaines dépenses assez onéreuses pour les contribuables, mais Lotbinière, ennemi des dettes, jugea que la dépense à faire était trop considérable. Il fallait pourtant remédier à une situation manifestement dangereuse. Sur l'inspiration et avec l'encouragement de M. le Curé de Lotbinière, l'on finit en 1932 par se décider à faire l'acquisition d'une pompe à incendie mue par essence et calquée sur le modèle des extincteurs utilisés pour éteindre les feux de forêts. Un mécanicien de l'endroit se chargea de fabriquer l'appareil qui fut jugé amplement suffisant pour combattre les incendies ordinaires. Les deux municipalités et la Fabrique soldèrent les frais qui ne dépassèrent pas $900.00.

Lotbinière ne possédait pas encore au cimetière de lieu de sépulture destiné aux membres du Clergé. La crypte de l'église, d'un accès fort difficile, leur était réservée. La Fabrique, en 1932, se décida à combler cette lacune et pour

récompenser son initiative, l'abbé Vaudreuil, secondé par son confrère l'abbé Paradis, lui offrit un superbe Crucifix de bronze monté sur un socle monumental de granit.

C'est aux pieds de cette Croix, veillant sur le champ du grand repos, que nous donnons congé au lecteur, suffisamment édifié sur la vie paroissiale de Lotbinière pendant deux cent soixante ans de son existence.

A cette belle et bonne paroisse, que Dieu accorde une large part de prospérité ! C'est le vœu que nous formons en terminant.

———

APPENDICE

I

Titres de concession

Jean Talon, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, intendant de la la justice, police et finances de la Nouvelle-France, Ile de Terre-Neuve, Acadie et autre pais de la France Septentrionnalle.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

Sa Majesté désirant quon grattiffie les personnes qui se conformant aux grands et pieux desseins de Sa Majesté veullent bien se lier au pais en y formant des terres et seigneuries dune estendue proportionnée a leurs forces; et le sieur de Lotbiniere ayant desja commencé de faire valoir les intentions de Sa Majesté, nous auroit requis de luy en départir, Nous, en vertu du pouvoir a nous donné par Sa Majesté, avons accordé, donné et concedé, accordons donnons et concedons par ces presentes au dit sieur de Lotbinière lestendue de la terre qui se trouve sur le fleuve St. Laurens, depuis la borne de la concession du sieur Marsollet jusqua celle des Relligieuses Ursullinnes, sur deux lieues de proffondeur ; pour jouir de la dite terre en fief et seigneurie, luy, ses hoirs et ayans cause, a la charge de la foy et hommage que le dit sieur de Lotbinière, ses hoirs et ayants cause, seront tenus porter au chasteau St. Louis de Québec, duquel il rellevera aux droicts et redevances accoustumées, et au desir de la Coustume de la prevosté et viconté de Paris, qui sera suivie à cet esgard par provision et en attendant quil en soit ordonné par Sa Majesté ; à la charge quil continura de tenir ou faire tenir feu et lieu sur la dite seigneurie et quil stipulera dans les contracts quil fera à ses tenanciers

quils seront tenus de resider dans lan et tenir feu et lieu sur les concessions qui leur accordera, et qua faute de ce faire il rentrera de plain droit en possession des dites terres ; que le dit sieur de Lotbiniere conservera les bois de chesnes qui se trouveront sur la terre qui se sera reservée pour faire son principal manoir, mesme quil fe a la reserve des dits chesnes dans lestendue des concessions particullieres qui seront propres a la construction des vaisseaux ; pareillement, quil donnera incessamment advis au roy ou a la compagnie royalle des Indes-Occidentalles des mines, minieres ou mineraux sy aucuns se trouve dans lestendue du dit fief, et a la charge de laisser les chemins propres ou passages nécessaires ; le tout soubs le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu prendre la confirmation des présentes dans un an du jour dicelles.

En tesmoing de quoy nous aovons signé ces présentes, et a icelles fait apposer le cachet de nos armes, et contresigner par nostre secretaire.

A Quebek ce troisiesme novembre mil-six-cent-soixante-et-douze.

(*Signé*) : Talon.

Et plus bas, Par mon dit Seigneur,

Varnier.

*
* *

Les Sieurs Le Febvre de la Barre, seigneur du dit lieu, conseiller du roy en ses conseils gouverneur et son lieutenant general en Canda, Acadie, Isle de Terre Neuve et autres pays de la France Septentrionnalle, et De Meulles seigneur de la Source, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, grand bailly d'Orléans, intendant de justice police et finances en Canada et autres dits pays.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

Sçavoir faisons que sur la requeste à nous presentée par le sieur de Lotbinière lieutenant général de la prevosté de cette ville, a ce quil nous plût luy vouloir accorder en titre de fief, seigneurie et justice haute, moyenne et basse, trois quarts de lieue ou environ de terre non concedée, a prendre d'un bout, le long du fleuve St. Laurent a la grande Riviere Duchêne joignant le commencement de la demie lieue de concession de Charles D'Amours Sr. de Louvière ; et de l'autre (en remontant vers la petite Riviere Duchêne) aux terres du sieur St. de Ours, avec deux lieues de profondeur dans les dites terres, comme aussy la liberté de toute chasse et pesche dans lestendue des dits lieux ainsy que dans la dite grande Rivière Duchêne tant quelle ne sera point coupée par les allignemens de la concession du dit sieur de Louvière qui doivent courir sud est et nord ouest; lequel dis fief et seigneurie ne seroit qu'un avec celuy qu'il a obtenu de Mr. Talon cy devant intendant de ce dit pais, joignant les terres que les Religieuses Urselines de cette ville possedent au Platon Ste. Croix ; Nous, en vertu du pouvoir a nous conjointement donné par Sa Majesté avons donné, accordé et concédé donnons, accordons et concedons par ces presentes au dit Sr. de Lotbiniere les dits trois quarts de lieue ou environ de terre de front, non concedée, qui se rencontre le long du fleuve St. Laurent à prendre d'un costé, ainsy quil est cy dessus specifié, à la dite grande Riviere Duchêne joignant le commencement de la dite demie lieue de terre du dit sieur de Louviere et de l'autre (en remontant a la petite Riviere Duchêne) aux terres du sieur de St. Ours, avec deux lieues de profondeur ; pour en jouir et du tout ce qui sy pourra rencontrer, par le dit sieur de Lotbiniere, ses hoirs et ayans cause a perpetuité, en titre de fief, seigneurie et justice, haute, moyenne et basse, en faire et disposer comme de chose a luy appartenante ; comme aussy de toutte chasse et pesche dans lestendue des dits lieux et leur devanture sur le fleuve de St. Laurent ; ensemble dans la dite grande Riviere Duchêne qui sera mitoyenne entre

luy et le dit sieur de Louvière tant quelle ne sera point coupé par les allignemens de la terre du dit Sr. de Louviere qui coureront selon les rumbs de vents ordonnez par les reglemens du conseil souverain de ce dit pais pour les concessions qui y sont ou seront accordées, lequel fief et seigneurie avons joint, uny et incorporé, joignons, unissons et incorporons, avec celuy que le dit sieur de Lotbinière possede entre la concession des dites Religieuses Urselines et celle du dit sieur de Louvière, pour ne faire qu'un mesme fief et justice à la charge de la foy et hommage que luy ses successeurs et ayans cause seront tenus de porter à Sa Majesté au château St. Louis de cette ville de Quebec duquel il relevera aux droits et redevances ordinaires suivant la Coutume de la prévosté et vicomté de Paris suivie en ce pays et que les apellations du juge qui sera estably sur les lieux ressortiront en la prevosté de cette dite ville de Québec ; qu'il y tiendra ou fera tenir feu et lieu par les particuliers à qui il accordera des terres ; et qu'a faute par eux de ce faire il rentrera de plain droit en possession d'icelles ; comme aussy conservera les bois de chesnes qui se trouveront dans lestendue des dits lieux, propres pour la construction des vaisseaux; donnera avis a Sa Majesté et a nous des mines, minieres et mineraux sy aucuns se trouvent, et y laissera et fera laisser, mettre et tenir en bon estat les chemins et passages necessaires, si non la dite concession sera nulle et de nul effet, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des presentes dans deux ans.

En foy de quoy nous avons signé ces presentes a icelles fait aposer le scel de nos armes et contresigner par le secretaire de nous dit intendant.

Donné à Quebec le premier avril mil six cent quatrevingt cinq.

(*Signé*) : Le Febvre de la Barre
et
De Meulles.

Et plus bas, Par Monseigneur,

(*Signé*) : Peuvret.

Et a costé est un cachet.

Louis de Buade, &c.

Jean Bochart, &c.

Sur la requeste à nous présentée par René Louis Chartier escuyer, seigneur de Lotbinière, conseiller de Sa Majesté, lieutenant general, civil et criminel en la prevosté de cette ville de Quebec, a ce qu'il nous plaise luy accorder concession de trois lieues et demye de front sur quatre lieues de profondeur, au bout et à la fin de la profondeur de son fief de Lotbiniere et de celuy appellé la Petite Riviere du Chesne quil a acquis du sieur Louviers et qui ont ensemble le dit front de trois lieues et demy, avec les prèz, bois, isles, rivieres et lacs qui y sont, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec les droits de chasse, pesche et traitte dans la dite estendue, et que sil arrivoit quil decedast sans avoir disposé de la presente concession elle sera partagée entre ses enfans par portions egalles qui feront autant de fiefs quelle sera divisée en partyes differentes, sans toutefois qu'il puisse y avoir qu'un seul juge pour toutes, duquel les appellations resortiront en la dite prevosté. Nous en vertu du pouvoir a nous donné par Sa Majesté, avons au dit sieur de Lotbiniere, donné, accordé et concedé, donnons, accordons et concedons par ces presentes la dite concession de trois lieues et demy de front, avec quatre lieues de profondeur a prendre au bout et ou se termine la profondeur du dit fief de Lotbiniere et celui appellé la Petite Riviere Duchesne a luy appartenant au moyen de la dite acquisition, ensemble tous les bois, préz, isles, rivieres et lacs qui sy trouvent ; pour en jouir par luy ses successeurs ou ayans cause a perpétuité à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec les droits de chasse, pesche et traite dans toute l'estendue de la presente concession, laquelle sera partagée entre tous ses enfans par egalles portions qui seront autant de fiefs distinguez indépendans les uns des autres et sans qu'il y ayt aucun droit d'ainesse entreux, ny qu'une seule et mesme justice qui sera indivisible et dont ils jouiront tous ensemble egallement s'il arrive que le dit sieur de Lotbiniere decede

sans avoir autrement disposé d'icelle, sans quoy elle n'auroit esté accordé ; le tout a la charge de la foy et hommage au chateau St. Louys de cette ville duquel elle relevera aux droits et redevances accoutumez suivant la Coutume de Paris suivie en ce pays, que les appellations du juge qui y pourra estre estably ressortiront en la prevosté de cette ville ; — De prendre confirmation de la presente dans deux ans ; De conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chesne qui se trouverront propres pour construire des vaisseaux ; de donner avis à Sa Majesté et au gouverneur general du pays des mines, minières et minéraux si aucuns sy trouvent ; Laisser les chemins nécessaires au publique et faire tenir feu et lieu ainsy que ses successeurs ou ayans cause aux habitans qu'ils y pourront placer à titre de cens et rentes, autrement et à faute de ce faire ils rentreront de plein droit en possession des habitations qu'ils leur auront concédées.

En tesmoin de quoy nous avons signé la présente a icelle fait apposé les sceaux de nos armes et contresigner par nos secrétaires.

Donné à Quebec le vingt cinquiesme mars mil six cent quatrevingt treize.

(*Signé*) : FRONTENAC.

BOCHART CHAMPIGNY.

*
* *

RATIFICATION DE LA CONCESSION DE LA 4ième PARTIE DE LOTBINIÈRE

EN FAVEUR DU SIEUR LOUIS RENÉ CHARTIER DE LOTBINIÈRE

Datée le 15 avril 1694.

Aujour'huy quinzième du mois d'avril mil six cent quatrevingt quatorze, Le Roy estant à Versailles, voulant confirmer

et ratifier les Concessions des terres faites en son nom au pays de Canada pendant l'année mil six cent quatre-vingt treize par les Sieurs le Comte de Frontenac et de Champigny, Gouverneur et Intendant au dit pays, en vertu du pouvoir que Sa Majesté leur en a donné, Elle a confirmé et ratiffié la concession qu'ils ont faite au Sieur René Louis Chartier, Escuyer, Sieur de Lotbinière, Lieutenant Général Civil et Criminel de la Prevosté de Québec, de trois lieues et demye de terre de front avec quatre lieues de profondeur à prendre au bout et où se termine la profondeur de son fief de Lotbinière et celuy appellé la petite Rivière du Chêne qu'il a acquis du Sieur de Louvière qui ont ensemble le dit front de trois lieues et demye, avec les bois, prez, Isles, Rivières et Lacs qui s'y trouvent, pour en jouir par le dit Sieur Chartier ses hoirs et ayans cause à perpétuité comme de leur propre à titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice avec droits de chasse, pesche et traitte dans toute l'estendue de la présente concession laquelle sera partagée entre tous ses enfans par égales portions qui seront autant de flefs et Seigneuries distinguez indépendament des uns des des autres et sans qu'il y ayt aucun droit d'ainesse entr'eux ny qu'une seule et même justice qui sera indisvisible et dont ils jouiront tous ensemble également, s'il arrive que le dit Sieur Lotbinière decède sans avoir autrement disposé d'icelle, le tout à la charge de porter foy et hommage au Chateau de St. Louis de Québec et aux autres charges énoncées en la dite concession du vingt cinquième Mars mil six cent quatre-vingt treize, sans que pour ce, le dit Sieur Chartier ou ses hoirs et ayans cause soient tenus de payer à Sa Majesté ny à ses Sucecsseurs Roys aucune finance ny indemnité delaquelle à quelque somme qu'elle puisse monter Elle l'a déchargé par le présent Brevet qu'Elle a voulu signer de Sa main et estre contresigné par moy Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses commandemens et finances.

(*Signé*) : Louis

Et plus bas,

" Phelippeaux.

APPENDICE II

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DES PREMIERS COLONS DE LOTBINIERE.

A. D. 1667–1724.

1667 — Simon Jean de Nevers.

Registre des Jésuites, Sillery.

Ego qui supra Andr. Richardus in eâdem ecclesiâ (silliriacensi,) solemni ritu baptizavi infantem pridie ńatum ex patre Stephano de Nevers et Annâ Hayot conjugibus, cui nomen Simonis Joannis dedere Hubertus Simon et Francisca Bigot. 27 dec. 1667.

*
* *

1671 — 14 septembre — M. Louise Beaudet.

Registre des Jésuites, Sillery.

Ego Ludovicus Nicolas S. J. Sac. parochi vices agens, baptizavi solemniter in ecclesiâ Silliriacensi, infantem unius diei, nata ex patre Joanne Beaudet et ex matre Mariâ Grandin conjugibus. Patrinus fuit Ludovicus Saucier, matrina Maria Auvray, eam nominaverunt Mariam Ludovicam.

*
* *

1673 — 27 décembre — SIMONE ANNE BEAUDET.

Registre des Jésuites, Sillery.

Ego Jac. Vaultier S. J. Sac. vices agens parochi baptizavi solemniter in ecclesiâ Sti. Michaelis apud Silliriam, infantem unius diei, natum ex patre Joanne Beaudet et matre Mariâ Grandin, conjugibus ; nomen Simona Anna dedêrunt Petrus Cochereau et Simona Mauffay.

*
* *

1678 — CHARLES HAMEL — (d'après Tanguay).

Registre des Jésuites, Sillery.

Decimo octavo junii natus est Anonymus ex Joanne Hamel et Christina Carlotta Gaudry conjugibus et statim baptizatus est in ædibus maternis propter mortis periculum.

*
* *

1679 — CHARLES JOSEPH HAMEL

Baptême fait à Sillery, mais acte fait à Ste-Foy.
C'est le premier des registres de cette paroisse.

Le onzième jour du mois d'aoust de l'an mil six cent soixante et dix-neuf, par moy Antoyne Dalmas, faisant les fonctions curiales de Sillery et de Nostre Dame de Foy a esté baptisé dans l'église paroissiale de St-Michel à Sillery Charles Joseph fils de Jean Hamel et de Christine Charlotte Gaudry, sa femme, nay le dixième du mesme mois. Le parrain a esté Charles Hamel habitant de la coste de Saint Michel, la marraine Agnès Morin, femme de Ignace Bonhomme

habitant de la mesme coste, et ont les dits parrain et marraine signé.

CHARLES HAMEL,
AGNES MORIN.

ANT. DALMAS, S.J.

*
* *

1680 — ANTOINETTE LEMAY.
(*Grondines.*)

Le huitième jour du mois de mars de l'an mil six cent quatre-vingt, par moy prêtre curé des lieux dépendant de la paroisse de St-Charles des Roches a été baptisée en la Seigneurie de Monsieur de Lotbinière Antoinette fille de Michel Lemay et de Michelle Ouinville sa femme, né le septième jour du même mois et an que dessus. Le parrain a été Michel Lemay le fils, la marraine, Antoinette Aubert, femme de Louis Hamelin, habitant de St-Charles des Roches et les dits parrain et marraine ont déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

P. VOLANT, Ptre.

*
* *

1681 — M. MARGUERITE DANIAU.
(*Grondines.*)

Le huitième jour du mois de février de l'année mil six cent quatre-vingt-un par moi, prêtre, curé de Lotbinière et de St-Charles des Roches, a été baptisé au dit lieu de St-Charles des Roches Marie Marguerite fille de Jean Daniau et de Marguerite Vaillant sa femme, née le huitième jour de l'année mil six cent quatre-vingt-un. Le parrain a été Louis

Montenu habitant de Lotbinière, la marraine a été Marie Lemay fille de Michel Lemay aussi habitant de Lotbinière et les dits père et parrain et marraine ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellés suivant l'ordonnance.

P. Volant, Ptre.

*
* *

1681 — M. Madeleine Tousillon.
(*Grondines.*)

Le dixième jour du mois de juin de l'année mil six cent quatre-vingt-un, par moi, prêtre, curé de la paroisse de St-Charles des Roches, a été baptisée Marie Madeleine Tousillon, fille de Pierre Tousillon dit Lapointe et de Marie Madeleine Philippe sa femme, née le dixhuitième mai de l'année que dessus. Le parrain a été Joseph Lemay et la marraine Marie Grandin, tous deux habitants de Lotbinière, et les dits parrain et marraine ont déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

P. Vachon, Ptre.

*
* *

1682 — Alexis Hamel.
(*Pte aux Trembles.*)

Le vingt-uniesme d'avril de l'année mil six cent quatre-vingt deux a été baptisé par moy, prestre, curé de la Pointe aux Trembles et missionnaiire à Lotibinière, Alexis fils de Jean Hamel et de Charlotte Gaudry sa femme né le vingt-neufvième de janvier de la même année. Le parrain et la marraine sont Jacques Gauthier et Michele..... lesquels ont déclaré ne savoir ecrire ny signer de ce interpellés suivant l'ordonnance. Le père a signé.

Jean Hamel.

J. Pinguet.

1682 — Jeanne Françoise Beaudet.
(*Pte aux Trembles.*)

Le vingt-unième d'avril de l'année mil six cent quatre-vingt-deux, ont été suppléées les cérémonies du baptême à Lotbinière par moy prêtre missionnaire du dit lieu, à Jeanne Françoise, fille de Jean Beaudet et de Marie Grandin sa femme née le premier octobre de l'année précédente et ondoyée par M. Dupré, prestre. Le parrain et la marraine sont Léonard de Bord et Cristine Charlotte Gaudry femme de Jean Hamel, lesquels ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellés suivant l'ordonnance.

J. Pinguet.

*
* *

1682 — M. Angélique Gauthier.
(*Pte aux Trembles.*)

Le vingt-unième d'avril de l'année mil six cent quatre vingt-deux a été baptisée par moy, prêtre, missionnaire à Lotbinière, Marie Angélique fille de Jacques Gautier et d'Elizabeth Ursule de Nevers, sa femme, et est née le quinzième de février de la même année. Le parrain et la marraine sont Léonard Debord et Jeanne Caron, lesquels ont déclaré ne savoir écrire ny signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

J. Pinguet.

*
* *

1682 — M. Madeleine Daniau.
(*St-Joseph de Lévis.*)

Le quinzième du mois de novembre de l'année mil six cent quatre vingt-deux, par moi prêtre missionnaire a été

baptisée M. Madeleine, fille de Jean Daniau et de Marguerite Vaillant nay le sixième du mois et an que dessus. Le parrain a été Jean Pagési habitant de Lotbinière ; la marraine Marie Madeleine Tousignant demeurant au dit lieu. Les père parrain et marraine ont déclaré ne savoir signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

CLAUDE VOLANT, Ptre, Miss.

*
* *

1683 — M. MARGUERITE GORON.
(*St-Joseph de Lévis.*)

Le dixième jour du mois de mars de l'année mil six cent quatre-vingt-trois par moi prêtre missionnaire a été baptisée Marie Marguerite, fille de Michel Goron et de Marie Robineau, sa femme, nay le neuvième jour du mois et an que dessus. Le parrain a esté Timothée Goron et la marraine Marguerite Vaillant, et les père parrain et marraine ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance.

CLAUDE VOLANT, Ptre, Miss.

N. B.— Michel Goron occupait alors la terre voisine de la petite Rivière du Chêne, fief Deschaillons, mais tout auprès des terres de Lotbinière.

*
* *

1683 — CATHERINE AGNES TOUSIGNAN.
(*St-Joseph de Lévis.*)

Le vingt huitième jour de juillet de l'année mil six cent quatre-vingt-trois a été baptisée Catherine Agnès fille de Pierre Tousignan et de Marie Madeleine Philippe sa femme,

nay le vingt septième jour du mois et an que dessus. Le parrain a été Claude Volant et la marraine Charlotte Vaudry (*lisez Gaudry*) le parrain a signé, les parrain et marraine ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance.

CLAUDE VOLANT, Ptre, Miss.

*
* *

1683 — JEAN BAPT. BAUDET.
(*St-Joseph de Lévis.*)

Le dix-septième jour du mois de septembre mil six cent quatre-vingt-trois par le R. Père Xiste Letac, Récollet, a été baptisé Jean-Baptiste, file de Jean Baudet et de Marie Grandin sa femme, nay le deuxième du mois et an que dessus. Le parrain a été Jean Hamel et la marraine Michelle Ouinville. Le parrain a signé et les père et marraine ont déclaré ne seavoir signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

CLAUDE VOLANT, Ptre, Miss.

*
* *

MARIAGE

1687 — IGNACE LEMAY et M. ANNE-GIRARD.
Charlesbourg — 24 novembre 1868.

Le Lundy vingt quattrième Novembre mil six cens quatre vingt-sept après la publication d'un ban faite au prône de la messe parroissialle le dimanche vingt trois des dits mois et an et avec dispense des deux autres accordée par Monsieur de Bernières Grand Vicaire de Monseigneur de Laval premier evesque de Québec, en datte du vingt troisième des pnt. mois et an et ne s'étant rencontré aucun empeschement,

je soussigné prestre missionnaire faisant les fonctions curialles en la paroisse St. Charles de Charlesbourg ay célébré les cérémonies du mariage d'Ignace leMée âgé de vingt deux ans fils de deffunct Michel leMée et de Marie Dutaut ses père et mère de la paroisse de Lotbinière d'une part, et d'Anne Girard, âgée de dix sept ans fille de Joachim Girard habitant de St. Bernard de cette paroisse et de deffuncte Marie Billay ses père et mère d'autre part, en présence de Joseph leMée, de Charles leMée habitant de la paroisse de Lotbinière frères du marié du d. Joachim Girard père de la mariée d'Ignace Carier fils de Jean Carier demeurt. a la Coste de Lauzon paroisse St. Joseph cousin germain de la d. mariée et autres tous lesquels ont déclaré ne scavoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance à la réserve du père qui a signé.

Je soussigné, prestre missionnaire, faisant les fonctions curiales de la paroisse St-Charles de Charlesbourg, certifie tous les actes ci-dessus des baptêmes, mariages et sépultures contenir vérité. En foy de quoi, j'ay signé à Québecq, ce dix-huit juin mil six cent quatre vingt huit.

N, Dubos, p

*
* *

1689 — Michel Pinot et Simone Baudet.
(*Cap Santé.*)

L'an mil six cent quatre-vingt-neuf et le quatrième du mois de juillet, après les fiançailles faites et les trois bans publiés du futur mariage entre Michel Pinot fils de Pierre Pinot et d'Anne Doyon, de la Côte et Seigneurie de Ste Anne, Évêché de Québec et Simone Baudet, fille de Jean Baudet et de Marie Grandin, de la Seigneurie de Lotbinière, ne s'étant découvert aucun empêchement, je soussigné faisant les fonctions curiales à Lotbinière, leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence de Mtre Deschambault

Sieur Ecuyer et de Guillaume de Nevers, Notaire, qui ont signé avec nous le jour et an que dessus.

(*Signé*) : DESCHAMBAULT — DE SUESNE.

DOROTHÉ, mission. Augustin déchaussé.

*
* *

1689 — M. CHARLOTTE GOROND.
(*Cap Santé.*)

L'an mil six cent quatre-vint-neuf et le dixième du mois d'août, a été baptisé à Lotbinière par moi prêtre soussigné y faisant les fonctions curiales, Marie Charlotte, fille de Michel Goron et de Marguerite Robinaud, habitant de la Seigneurie de Deschaillons. Elle est née le même jour. A été parrain le Sieur Michel Lemay et marraine Christine Charlotte Gaudry, femme de Jean Hamel, en présence des susdits Michel Gorond, Jean Hamel et Joseph Delorme lesquels n'ont signé pour ne savoir escrire, En foi de quoi j'ai signé le jour et an que dessus.

DOROTHÉ, Mission. Augustin déchaussé.

*

1689 — MICHEL LEMAY
(*Cap Santé*)

Aujourd'hui, vingt-unième jour de novembre mil six cent quatre-vingt-neuf, a été baptisé par nous, Michel fils de Michel Lemay et de Catherine Jobin, ses père et mère. Parrain, Adrien Nepveu marchand de la paroisse de Champlain ; marraine, Madeleine Gaudry de la paroisse de Lotbi-

nière et est né le quatrième de ce mois. En foi de quoi nous avons signé. La marraine déclare ne savoir signer.

ADRIEN NEPVEU. P. F. HALOUIN DE LA PERROTIÈRE, officier.
ROBERT HOUY.
RICHARD, Ptre, Missionnaire.

*
* *

1689 — IGNACE LEMAY.
(*Cap Santé.*)

Aujourd'hui vingt-unième jour de novembre mil six cent quatre-vingt-neuf a été baptisé par nous missionnaire de Lotbinière, Ignace, fils d'Ignace Lemay et d'Anne Girard ses père et mère. Parrain François Lemay, marraine Marie-Jeanne Barabé et est né le treize du présent mois : Parrain et marraine ont déclaré ne savoir signer. En fois de quoi nous avons signé. Présent :

DE LA PERROTIÈRE-HALLOUIN. officier.
ROBERT HOUY. BERTHIOMME.
RICHARD, Ptre, missionnaire

*
* *

« *Jesus, Maria, Josephe* »

MARIAGE

1691 — CHARLES LEMAY et LOUYSE HOUDE.

(*P. aux Trembles.*)

« L'an mil six cent nonante-un, le vingt six de may, après « les fiançailles faittes et les 3 bans publiées du futur ma-

« riage entre Charle le May fils de Michel le May, et de « Louyse Houde, fille de Louys Houde, de la Coste de « Ste Croix et en présence d'Anthoine Buisson et de « Pierre du May, et de s'estant descouvert aucun empes- « chement, je soussigné, prestre et y faisant les fonctions « curiales leur ay donné la bénédiction nuptiale en présence « des ci-dessus nommés Antoine Buisson et Pierre du May.»

F. Laurent Gaschils* Ptre, Missionnaire.

* Peu lisible.

*
* *

1692 — M. Madeleine Lemay.
(*P. aux Trembles.*)

Le premier jour du mois de juillet de l'année mil six cent quatrevingt douze, par moi prêtre soussigné, curé de la paroisse de St François de Sales de Neufville et lieux circonvoisins a été baptisé à Lotbinière Marie Madeleine Lemay, fille d'Ignace Lemay et d'Anne Girard, sa femme, et est né le vingt-huitième du mois de juin. Les parrain et marraine ont été Joseph Lemay et Catherine Jobin, femme de Michel Lemay, tous habitants du dit Lotbinière qui ont tous déclaré ne savoir escrire ny signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

J. Basset, Ptre.

*
* *

1692 — Charles Lemay.
(*P. aux Trembles.*)

Le onziéme du mois de juillet de l'année mil six cent quatrevingt douze par moy prêtre soussigné, curé de St François de Sales de Neufville et lieux circonvoisins a été

baptisée à Laubignière Charles Lemay fils de Joseph Lemay et d'Agnès Gaudry, sa femme, et est né le neufvième du même mois. Les parrain et marraine ont été Charles Hamel et d moyselle Marie Madeleine Chartier, fille de René Louis Chartier, escuyer seigneur du dit Laubignière qui ont déclaré ne sçavoir escrire ni signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

J. Basset, Ptre.

*
* *

1692 — Louis Hamel.
(*Cap Santé.*)

L'an de grâce 1692 et le 12 octobre, je Frère Bonaventure, Récollet Missionnaire, ai fait les cérémonies et prières ordinaires de l'église sur Louis Hamel né le 3me octobre de la même année, fils de Jean Hamel et de Christine Charlotte Gaudry ses père et mère, lequel avait été ondoyé par Monsieur Foucault, Ptre Missionnaire de Batiscan, environ le quatre ou cinq octobre de cette année et a été nommé par le Sr Louis Chartier et Melle M. Madgeleine Lambert, fils et femme de M. de Lotbinière.

Fr. Bonaventure, Réc.

*
* *

1692 — Louis Auger.
(*Cap Santé.*)

L'an de grâce 1692 le vingtième novembre je, FR Bonaventure, Récollet Missionnaire, ai fait les cérémonies et prières ordinaires de l'église sur Louis Auger, né le 29 octobre de la même année, fils de Louis Auger et de Toinette Barabé, ses père et mère, lequel avait été ondoyé par Ignace

Lemay le premier jour de novembre de cette année et a été nommé par Noel Barabé et Michelle Ouinville lesquels ont tous déclaré ne savoir signer.

Fr. Bonaventure, Réc.

*
* *

MARIAGE

1695 — Pierre Lemay et Anne Germaine.
(*Cap Santé.*)

L'an mil six cent quatre-vingt-quinze, ce sept febvrier en vertu de l'attestation du R. Père Hilaire Récollet, Missionnaire de la paroisse de Lotbinière, par laquelle il me conste qu'il a fait les trois proclamations ordonnées de notre Mère la Ste Eglise par trois jours différents pendant la messe paroissiale, deux fois à la paroisse de Lotbinière et une à la chapelle de Ste-Croix ; ne s'étant découvert aucun empêchement légitime pourquoi le mariage ne se put accomplir, Je, Fr. Bonaventure Fricourt R. Récollet faisant pour le présent les fonctions de missionnaire dans la paroisse et Seigneurie de Portneuf, confesse avoir interrogé solennellement Pierre Lemay fils de feu Michel Lemay et de Marie Dutôt et Anne Germaine fille de Robert Germaine et de Marie Cognart de la paroisse et Seigneurie de Portneuf et après avoir entendu leur consentement mutuel en présence de Jean Hamel et de Guillaume de Nevers et de toute l'assistance; suivant la coutume de notre Mère la Ste Eglise leur ai donné la bénédiction nuptiale au commecement de la messe : Fait en la dite église de Portneuf le jour et an que dessus.

Fr. Bonaventure Fricourt, Ptre, Récollet Mission.

*
* *

MARIAGE

1697 — Jos. Grégoire et M. Marcot.
(*Pte aux Trembles*)

Le dix huitième du mois de février mil six cent quatre vingt dix sept après les fiançailles et la publication de trois bans de mariage, faite aux messes paroissiales de la paroisse de St François de Sales de Neufville et dispense des trois bans par M. de Montigny, grand vicaire de Monseigneur pour la paroisse de St Louis de Laubignière, entre Joseph Grégoire, fils de Mathurin Grégoire et de Françoise Loiseau, ses père et mère, de la paroisse de St Louis de Lotbinière, âgé de 24 ans, d'une part, et de Marie Marcot, fille de Pierre Marcot et de Martine Farrot, ses père et mère de la paroisse de St François de Sales de Neufville, âgée de vingt deux ans, d'autre part ; et ne s'étant découvert aucun empaichement légitime, je soubsigné prêtre, curé de la paroisse de St François de Sales, ay reçu leur mutuel consentement par parole libre et leur ay donné la bénédiction nuptiale dans la forme prescrite de Notre Mère la Saincte Église, en présence de Mathurin Grégoire, père du dit époux, de Jacques Marcot, cousin de la dite épouse, de Jean Baptiste Toupin Sieur Dusaut et Jean Baptiste Mézéré, habitant de la dite paroisse qui a signé avec le dit Toupin, son gendre et les autres ont déclaré ne sçavoir escrire ni signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

Jean Mézéré.

J. Basset, Ptre.

*
* *

1697 — J. Bapt. Lemetz.
Archives de Lotbinière.

Le troisième jour d'octobre 1697, je soussigné faisant les fonctions de missionnaire à la place du Révérend Père Félix

Cappes, Missionnaire de Lotbinière, certifie avoir baptisé Jean Baptiste Lemetz, fils d'Ignace Lemetz et d'Anne Girard agé de trois jours. Il eut pour parrain Jean Hamel et pour marraine Elizabeth Ursule de Nevers tous de cette paroisse. Le parrain a signé avec moi et la marraine a déclaré ne savoir signer.

(*Signé*) : JEAN HAMEL.

Fr BONAVENTURE, Récollet

*
* *

MARIAGE

1698 — FRANÇOIS DE NEVERS et MARIE MARQUOT.
(*Cap Santé.*)

L'an mil six cent nonante huit, le sept juillet, dans la chapelle et Seigneurie de Monsieur de Bécancourt, et après avoir publié trois bans de mariage dans l'église de St-Louis de Lotbinière, moi Fr Félix Cappes, Récollet Missionnaire faisant les fonction curiales j'ai béni et conjoint en mariage François de Nevers agé de vingt-quatre ans fils de Guillaume de Nevers et de Louise Vitard ses père et mère avec Marie Marquot, âgée de dix-huit ans, fille de Jacques Marquot et d'Elizabeth Salée, En foi de quoi j'ai signé et plusieurs avec moi.

G. DENEVERS, ROBERT GERMAINE, LOUIS MOTARD,

Fr FÉLIX, Récollet, Miss. de Lotbinière.

*
* *

1712 — Jos. Roy-Roux dit Laliberté.
(*Grondines.*)

Le premier jour du mois de juillet de l'année mil sept cent douze est né un fils de Gaspard Roy et de Marguerite Hébert de la paroisse de St-Louis et le dix-septième jour du même mois et an que dessus a été baptisé par moi Nicolas Deleuze, curé de la paroisse de St-Charles des Roches à qui on a donné le nom de Joseph .Le parrain a été Charles Baudet et la marraine Charlotte Gauron, lesquels ont déclaré ne pas savoir signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

Deleuze, Ptre.

*
* *

1713 — Sépulture de J. Bte Lemetz.
(*Lotbinière*)

L'an 1713 le 22 feb. fut enterré Jean Baptiste fils de Pierre Lemetz et d'Anne Germaine et estait âgé d'environ huict mois.

F. Félix, Réc.

N. B.— Sur la même feuille que ci-dessus, se trouvent l'acte de baptême de Jean François Biron et l'acte de sépulture de Marie-Anne Fournelle épouse de François Biron, tous de Ste-Croix. L'on peut conclure de là qu'en février 1713, le même missionnaire desservait Lotbinière et Ste-Croix et qu'il n'y avait pas de régistres séparés pour les deux paroisses.

*
* *

MARIAGE

1714 — Bapt. Tousignant et M. Charlotte Métot
(*Cap Santé.*)

N. B.— Bapt. Tousignant est plus connu sous le nom de Noel Tousignant.

Le trentième octobre mil sept cent quatorze vû la dispense du 3me ban de mariage accordée par Mgr de St Vallier, Évêque de Québec et la permission de marier en cette paroisse par moi soussigné, Ptre, Baptiste Tousignant, habitant de la paroisse de Lotbinière, fils de Pierre Tousignant et de Marie Magdeleine Philippe, sa légitime épouse, de l'évêché de Québec, d'une part, et Marie Charlotte Métot, fille d'Abraham Métot et de Marie Magdeleine Mézérai sa légitime épouse, lesquels après avoir vu leur mutuel consentement j'ai marié et donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par notre Mère la Ste Église, en présence de Pierre Tousignant père du garçon, de Jean Tousignant, de Jacques Gauthier, de Jean Hamel lesquels ont tous déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance, de Louis Motard et Pierre Hardi qui ont signé avec moi Ainsi signé.

Louis Motard. Pierre Hardi.

Rageot Morin, Ptre.

*
* *

1722 — M. Anne Portelance.
(*Grondines.*)

Le huitième jour du mois de février de l'année mil sept cent vingt-deux, dans l'église des Grondines a été baptisé par moi prêtre soussigné, curé du dit lieu un enfant nommée Marie au baptême, née du dernier jour de janvier dernier, fille en

légitime mariage de Joseph Portelance et de Jeanne Gotron, ses père et mère, de la paroisse de Lotbinière. Le parrain a été Michel Tousignant et la marraine Marie Hubert, lesquels ont déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis suivant l'ordonnance.

MÉNAGE, Ptre.

*
* *

1724 — SÉPULTURE DE BÔNEFEME LAPOINTE.
(*Arch. Lotbinière.*)

Ce 9me Janvier 1724 je soussignez missionnaire Récolect faisant les fonctions curiales dans la paroisse de St-Louis de Lotbinière, certifie avoir enterré la bônefeme Lapointe après avoir reçu tous ses sacrements, en foy de quoy j'ay signez les jours et ans que dessus.

Fr LUC, Récollect, mission.

*
* *

1724 — SEP. DE LOUIS MONTENU.
(*Arch. Lotbinière.*)

Ce 10 mai 1724, je soubsignez missionnaire Récolect, faisant les fonctions curiales dans la paroisse de St-Louis de Lotbinière, certifie avoir enterrez dans la paroisse de St Louis, Louis Montenu âgé d'environ quatres vingts ans après avoir reçu tous ses sacrements — en foy de quoy j'ai signez les jours et ans que dessus.

Fr LUC, R. Missionnaire.

APPENDICE III

Ordonnance pour établissement du chemin public a Lotbinière.

L'an mil sept cent vingt-trois, le dix-huit mai en vertu d'un règlement général de police arrêté au conseil Supérieur de ce pays le lundi premier février mil sept cent six, article huitième touchant les chemins : nous Pierre Robineau, Chevalier Seigneur de Bécancourt, Baron de Portneuf, Conseiller du Roi, Grand Voyer en la Nouvelle-France, nous nous sommes transporté dans la côte et Seigneurie de Lotbinière, appartenant à Maître Eustache Chartier, Ecuyer, Seigneur de Lotbinière, Conseiller au Conseil Supérieur de ce pays et là de l'avis du Sieur Joseph Lemay Capitaine de Milice de la dite Seigneurie et de Jean Pérusse, Enseigne, de Charles Beaudet Sergent, de Charles Hamel et de Jean Tousignant et de Jean Barabé, tous, habitants de la dite Seigneurie : avons réglé le grand chemin de la dite Seigneurie de trois lieues et demie de long et douze pieds ou 18 de large, à prendre en montant de la ligne des Très Révérendes Mères Ursulines qui sépare la dite Seigneurie ; suivra toujours l'ancien chemin sur la terre de Hamel qui est le premier habitant, suivant la côte laissera quinze pieds pour le chemin, reculant ses clôtures au besoin, sera le redressant toujours le plus qu'il se pourra et de là ira passer chez Charles Beaudet dit Du Cap en suivant les piquets que nous avons plantés, passera au-dessus ou à la place de sa grange et suivra le plus droit que l'on pourra le long de la côte, suivant les piquets plantés, jusqu'au ruisseau où il sera fait un pont, lequel pont passé suivra l'ancien chemin jusqu'à chez "Delorme" suivant toujours le vieux chemin, dans lequel chemin il s'est trouvé deux ruisseaux sur lesquels il est nécessaire de faire des ponts et feront les dits ponts dans les endroits où nous avons rompu des ferdoches et des branches; de

là ira rejoindre l'ancien chemin sur la terre de Sieur Joseph Lemay, le redressant le mieux qu'il pourra comme il l'a montré, descendra la côte et là sera de huit pieds de large, laquelle côte descendue, ira passer au coin de sa maison pour aller passer le long de la côte, étant l'endroit le plus sec et ira droit se rendre à la côte sur le terrain des mineurs au bas de la dite côte et ira passer au-dessus d'un tas d'aulnes où l'on reculera les fossés et sera fait un pont, lequel pont passé, suivra sur le domaine le long de la côte, reculant les clôtures afin que le chemin ne soit nullement atteint des grandes mers et ce jusqu'à vis-à-vis de l'église suivra toujours la côte, reculant les clôtures à quinze pieds de la côte jusqu'à un ruisseau où il sera fait un pont lequel pont passé suivra toujous la côte jusqu'à la borne du Seigneur et descendra chez Pierre Grenier au ruisseau de Montenu, au moulin à farine, où il sera fait un pont ; le pont passé ira se rendre à la montée du moulin, laquelle passée ira droit se rendre au-dessus de l'écluse où il sera fait un pont, le pont passé ira joindre le long de la côte suivant les piquets que nous avons plantés et laissera le long de la dite côte vingt-quatre pieds à cause de la nudité de la côte et de là ira passer entre la ligne de JeanPoudrier et de Noel Barabé jusqu'au ruisseau où il sera fait un pont suivant les plaques et marques que nous y avons faites. Lequel pont passé, ira rejoindre l'ancien chemin jusqu'au ruisseau Carolus, ruisseau du moulin des Clercs où il sera fait un pont lequel passé suivra l'ancien chemin jusqu'à un petit ruisseau où l'on fera un pont suivant toujours les piquets et viendra descendre au-dessus de la ligne de Noel Barabé et Pierre Poudrier lequel n'est obligé de le faire seul chez lui. La dite descente aura au moins seize pieds, étant en bas il suivra toujours le chemin anciennement pratiqué suivant les piquets et fera le pont qui se rencontre sur son ruisseau, lequel passé suivra toujours les piquets jusqu'au ruisseau de Baptiste Poudrier, il y sera fait un pont comme nous l'avons marqué, lequel pont passé suivra toujours les piquets et l'ancien chemin jusqu'à la ligne d'Auger et d'Ignace Lemay et descendra sur la terre de Louis Auger, suivra le

vieux chemin jusqu'au pied de la côte le redressant le plus droit qu'il pourra jusqu'à chez Ignace Lemay qui est sur la ligne qui est entre lui et Pierre Lemay, son frère, fera un petit pont sur le fossé, lequel passé suivra les piquets que nous avons plantés et passera dans son jardin au-dessus de ses arbres, lequel jardin passé suivra toujours l'ancien chemin et fera un petit pont sur un petit ruisseau qui est sur sa terre, de là ira passer sur la terre de Jacques de Nevers qui laissera dix-huit pieds au-dessus des grandes mers et fera les ponts sur les fossés qui se trouveront sur sa terre ; passera ensuite sur la terre de Jean Barabé qui laissera aussi dix-huit pieds au-dessus des grandes mers et fera les ponts qui se trouveront sur sa terre et ensuite sur Joseph Faucher, suivra toujours la hauteur à même distance des grandes mers et fera les ponts sur ruisseaux qui se rencontrent sur lieu ; suivra toujours la hauteur jusqu'à chez Pérusse, à même distance des autres, fera les ponts sur fossés qui se rencontrent sur lieu et le dit chemin monte à sa côte qu'il promet rendre praticable de huit pieds de large ; laquelle montée suivra l'ancien chemin sur les terres de Michel et Jacques Beaudet, frères, qui feront les ponts qui se trouvent sur eux, aussi bien que le bonhomme Créqui, de là ira se rendre sur le bord de la côte chez Grégoire et la côte qui est à descendre sera faite par Créqui fils qui s'oblige de la faire de huit pieds et fera passer le dit chemin au-dessus de sa fontaine et ira se rendre au coin de sa clôture et suivra toujours à dix-huit pieds du bord du côteau et ira à même distance jusqu'à chez Louis Créqui son frère ; de là passera sur la terre de Louis Auger père, reculera sa clôture et viendra se rendre droit à son ruisseau, où il fera un bon pont, lequel pont passé, il suivra le vieux à haute mer jusqu'à chez François Girard qui redressera le chemin et le rendra praticable jusqu'à chez Noel Tousignant qui aplanira le chemin en faisant des levées ou ponter deux endroits qui se rencontrent sur sa terre ; ira se rendre sur celle de Baptiste Auger, suivra toujours le vieux chemin sur ce petit coteau faisant des levées au besoin sera en suivant le dit chemin, passera devant sa porte, abattra son four et continuera

jusques sur la terre de François Auger qu'il suivra le long de la grève sur le petit côteau qu'il rendra praticable comme les autres pour se rendre au ruisseau du moulin à scie où il sera fait un pont sur l'endroit que nous avons marqué et ce où était la vieille maison, lequel pont passé descendra au bord de la côte et ira droit jusqu'à la maison de Marcotte qui reculera ses clôtures et laissera dix-huit pieds pour le chemin comme les autres, passera devant sa porte et montera la côte qu'il rendra praticable de huit pieds de large, laquelle montée suivra toujours le sentier le redressant au.besoin sera et fera des ponts là où il en aura besoin de douze pieds de large et suivant le sentier ira se rendre chez Michel Lemay et continuant sur la côte jusques chez Tousignant descendra la côte et passera au-dessus de sa grange et de sa maison et fera le pont qu'il y a à faire et ira droit se rendre chez Michel Tousignant qui rétablira son pont de douze pieds de largeur, de là remontera la butte devant sa maison, passera au-dessus de sa grange et ira joindre l'ancien chemin jusqu'au ruisseau d'Ignace Lemay, lequel rétablira son pont, lequel passé suivra le chemin usité jusques chez Portelance qui fera les ponts nécessaires sur sa terre, et suivra les piquets plantés jusqu'à chez Simon Hubert qui nous a promis de rendre son chemin praticable.

Chacun en droit doit rendre son chemin praticable en abattant les arbres, essouchant, efferdochant, rangeant les pierres et cailloux, abattant les buttes, remplissant les trous et vallons, pavant les mollières en faisant des levés ou besoin sera et lorsque les grains seront hors de dessus les terres et engrangés, nous enjoignons à tous les habitants de la dite Seigneurie d'ouvrir leurs parcs et clôtures pour l'utilité du public et commodité d'icelui.

Le dit chemin aura au moins dix-huit pieds de large dans les endroits qui sont clos au-dessus ou au dessous du chemin et pour ceux qui ne closent point de douze pieds. Et comme ils sont occupés de la bâtisse de leur église et que c'est une affaire qui ne peut se remettre, nous les exemptons pour cette année d'y travailler à moins que ce ne soit dans des heures perdues et à leur volonté. Et à l'égard des ponts ils

auront au moins douze pieds de large avec quatre au moins bonnes lambourdes et couverts de terre, les dits ponts de cèdre si faire se peut.

Enjoignons au Sieur Joseph Lemay, Capitaine de milice de la dite Seigneurie, en vertu du même règlement général de police d'avoir l'œil à ce que le dit chemin soit fait comme nous l'avons marqué de concert avec les sus-nommés et défendons à qui que ce soit de l'embarrasser soit par barrières, clôtures, semences ou autrement à peine de vingt livres d'amende applicable à la Fabrique de la paroisse du dit lieu dont le marguillier en charge sera responsable, faute à lui de faire le recouvrement des dits deniers.

Fait le jour et l'an que dessus et avons avec les sus-nommés signé au dit lieu. Tous les sus-nommés du dit lieu ont déclaré ne savoir signer, de ce requis à l'ordonnance.

(*Signé*) : « Robineau de Bécancourt ».

Vraie copie tirée du registre des procès-verbaux. Vol. I, Folio 48, Bureau du Grand-Voyer. A Québec, 1er sept. 1807

(*Signé*) : « J. F. Taschereau. Dep. G. V.

APPENDICE IV

L'Instruction publique a Lotbinière

Depuis les origines jusqu'à la Conquête, il semble bien que l'instruction des enfants a été abandonnée à l'initiative privée. L'examen des registres de l'état civil laisse entrevoir qu'un fort petit nombre des habitants de la paroisse savaient écrire. Lorsqu'il y avait quelque correspondance à faire, ordinairement c'est le Missionnaire qui s'en chargeait. Le système le plus généralement suivi était de s'assurer les services d'un Instituteur ambulant quelconque, qui séjournait pendant un certain nombre de mois, tantôt dans une concession, tantôt dans une autre. Il logeait chez les particuliers qui lui fournissaient un appartement où se réunissaient les enfants d'un arrondissement pour apprendre à lire, à écrire et à calculer. L'abbé Tanguay note que Joseph Hamel, né en 1694 et dont le père habitait Lotbinière était à l'époque de sa mort, le 23 janvier 1711, élève du Séminaire. Il est bien probable que près d'un siècle s'écoula avant qu'un autre enfant de Lotbinière eût le même avantage. Gabriel-Léandre Arsenault, né en 1761, et ordonné en 1791, est le premier prêtre originaire de la paroisse, où ses parents, Acadiens de la dispersion, ne vécurent pas longtemps. Pour qui veut réfléchir il est difficile de trouver à redire à cette absence d'organisation scolaire. Les colons vivaient répandus sur un vaste territoire où en dehors de la grève il n'y avait pas de chemins praticables, mais uniquement des sentiers à travers la forêt. A tout instant le service militaire réclamait l'ensemble des hommes valides, ne laissant que les femmes, les vieillards et les enfants pour s'occuper des cultures. Quel temps pouvait-il y avoir pour tenir des classes régulières ? Ajoutons à cela que la pauvreté des colons était extrême. Comment songer à leur imposer des frais pour

l'éducation de leurs enfants quand ils trouvaient difficilement de quoi les nourrir. Un seul d'entre les Curés qui desservirent Lotbinière avant la Conquête y demeura assez longtemps pour donner à croire qu'il enseigna autre chose que le catéchisme aux enfants. C'est l'abbé François Petit, mais son gouvernement fut tellement agité que très probablement, il n'eût pas le loisir de se faire maître d'école. Les Instituteurs ambulants de cette époque sont restés inconnus. La conquête du pays par les Anglais semble avoir apporté peu de changement au système scolaire en vogue à Lotbinière. Comme la population augmentait avec les années et que les curés restaient en place un peu plus longtemps ; il est vraisemblable qu'ils eurent le temps de s'occuper davantage d'enseignement et de multiplier, sinon le nombre des instituteurs de passage, au moins la fréquence de leurs visites. Nous croyons avoir la preuve qu'en 1814, il n'y avait pas encore à Lotbinière d'école proprement dite. A cette date, en effet, le Seigneur, l'honorable M. Chartier de Lotbinière, transmettait à M. Bouchette, auteur de l'ouvrage fort estimé : *Description topographique des deux Canada*, certaines notes qui devaient servir à dépeindre la Seigneurie de Lotbinière. Il y énumère tous les détails possibles sur la population, les ressources et les industries de l'endroit, mais il ne parle aucunement des écoles, chose qu'il n'aurait pas omise si par hasard la Seigneurie en avait été pourvue.

L'on constate par les archives de la Fabrique que de l'année 1818 à l'année 1826, il demeurait à Lotbinière un Instituteur du nom d'Amable Bochet.(1) Les registres nous apprennent l'inhumation, à la date du 28 juin 1821, de Pierre Leblond, maître d'école. Quelques années plus tard, c'est le tour de Joseph Beauchamp, originaire de Montréal, et de François-Xavier Piché qui sont qualifiés du même titre. En 1833, Pierre Rouleau fait la classe à Lotbinière où il se trouve encore en 1845. Il n'était pas le seul pédagogue présent dans la paroisse, car en 1836 Jean-Bapt.-Antoine L'Hérault, Instituteur, y mourait chargé d'une nombreuse famille. Depuis bon nombre d'années déjà, les curés de Lotbinière s'oc-

(1) Plus tard arpenteur.

cupaient d'y établir un Couvent pour l'éducation des filles. L'abbé Jean avait battu la marche mais ses bonnes intentions firent long feu par suite de circonstances adverses. Il était réservé à un de ses successeurs, l'abbé Faucher, de mener à bonne fin l'entreprise qui lui était si chère.

Il n'exista jamais dans la Seigneurie d'école de Fabrique suivant les dispositions de la loi de 1824, mais il paraît certain qu'à la suite de la législation de 1829, l'on vit surgir à Lotbinière et dans le territoire voisin un certain nombre d'écoles primaires. L'on en trouve la preuve dans le rapport de l'Inspecteur des écoles du Comté de Lotbinière pour l'année 1832. Cet officier du Gouvernement, qui se nommait Huot, donne certains détails pour tout le comté. Notons que ce rapport couvre une période antérieure à 1832. Il y avait alors 22 écoles et 48 arrondissements scolaires, ce qui voudrait dire, si nous comprenons bien, que 26 arrondissements n'étaient pas encore pourvus de maisons d'école. En dehors des écoles proprement dites, il y avait d'assez nombreuses classes logées chez des particuliers, car l'Inspecteur ajoute qu'il y a 57 professeurs dont 36 hommes et 21 femmes. Le mode de rétribution des instituteurs laisse voir que les salaires étaient payés par le Gouvernement, car sur 1567 élèves, 217 seulement payaient une redevance qui variait entre $1.00 et $1.50 par année. Quelle était la proportion de Lotbinière en tout ceci ? Elle devait être assez notable, car à cette époque les paroisses étaient clairsemées. Ce régime continua jusqu'à l'établissement de la Commission Scolaire en 1845. Dès l'année 1831, l'on voit paraître sur la scène l'un des grands bienfaiteurs des écoles paroissiales, l'abbé Faucher. Non content d'encourager les écoles existantes, il imprima une poussée vigoureuse à l'Instruction classique, protégeant les élèves bien doués et créant l'école de latin qui lui survécut de plusieurs années. Lors de la création des Commissions d'écoles en 1845, les paroissiens de Lotbinière ne furent pas lents à profiter des avantages que le nouveau système leur offrait. Dès le 7 juillet de cette année, les habitants assemblés élurent les premiers Commissaires dont les noms suivent : Edouard Faucher, Ptre et

Curé, Maxime Tardif, Ptre, vicaire, Gustave Joly, Seigneur de Lotbinière, Jos. Filteau, Notaire, Louis Grenier, Médecin, Léon Lemay, Joseph Laliberté, F.-X. Grenier et A.-F. Germain. A une réunion subséquente tenue le 28 juillet, l'abbé Faucher fut élu Président de la Commission et le Notaire Thomas Bédard, Secrétaire-trésorier. Ce dernier refusant d'accepter, le docteur Louis Grenier(1) remplit cet office pendant bien des années. A une assemblée du 6 septembre. il fut décidé d'ouvrir 12 écoles réparties sur tout le territoire de la Seigneurie. La seule concession à avoir deux écoles était celle de St-Eustache. Dès l'année suivante, le nombre fut porté à 14. Quant aux salaires des Instituteurs et des Institutrices, ils variaient de £40 à £20, pour diminuer dans un degré notable plus tard. Ce qui étonne un peu, c'est le grand nombre d'Instituteurs, qui en 1846 étaient au nombre de six : Charles-Antoine Lemay, Egésippe Fournier, D. Jacques, Louis Beaudet, Narcisse Abel, et Pierre Rouleau. Sur les six, deux devaient bientôt quitter l'enseignement: M. Lemay avec le temps devint notaire et M. Beaudet se fit prêtre pour se consacrer à l'enseignement au Séminaire de Québec dont il fut un des Directeurs. L'on voit par les procès-verbaux de la Commission Scolaire que l'emplacement de l'école du village fut donné par la famille Chavigny de la Chevrotière et que l'école y fut bâtie en 1847. Vers le même temps l'on constate l'origine à Lotbinière d'une école modèle dont le premier professeur fut Charles-Antoine Lemay. L'abbé Faucher, pendant assez longtemps et à deux reprises, eut la présidence de la Commission des écoles et c'est probablement grâce à son influence qu'en 1855 l'école modèle fut transformée en école supérieure de fillles, pour ne durer comme telle qu'une seule année. Aux autres écoles s'ajouta en 1861 une école indépendante fondée à la Rivière du Chêne (Ste-Emmélie) par M. Joly, Seigneur de Lotbinière, pour l'instruction gratuite des enfants de ses employés du moulin à scie de cet endroit. La fondation du Couvent

(1) M. Grenier semble avoir été le premier médecin résidant à Lotbinière.

de Lotbinière en 1863, œuvre chère entre toutes à l'abbé Faucher, fut le couronnement de sa carrière et assura désormais une éducation plus soignée aux jeunes filles de la paroisse. Depuis cette époque, de nombreuses et constantes améliorations ont été faites ; des constructions commodes et spacieuses ont remplacé les classes primitives qui laissaient grandement à désirer, et à l'heure qu'il est, les enfants qui fréquentent les écoles paroissiales de Lotbinière n'ont vraiment rien à envier à d'autres localités plus populeuses.

APPENDICE V

ADMINISTRATION LOCALE

Dès l'établissement du pays le Gouvernement organisa dans les seigneuries, du moment que la population lui en paraissait suffisante, un système de défense qui, en assurant aux colons une certaine sécurité, lui permettait de faire appel à leur concours pour les entreprises d'intérêt général. Dans toutes les paroisses l'on mit sur pied des compagnies de milice que commandait un chef qui prenait le titre de Capitaine. Les hommes valides de 15 à 60 ans étaient astreints au service. Le gouvernement fournissait les armes et quelque chose de l'équipement mais ne payait aucune solde ni aux miliciens ni à leur Capitaine. Ce n'était en somme qu'un genre de corvée que pouvaient justifier à peine les besoins d'un pays naissant. La nomination des Capitaines était réservée au Gouverneur, d'après une lettre de l'Intendant Raudot, en 1707, où du reste il conseille au Ministre de confier à l'Intendant et au Gouverneur conjointement, le soin de nommer à cette charge. L'utilité qu'il y voit, c'est que l'Intendant alors pourrait se servir des Capitaines de Milice pour faire exécuter ses ordonnances qui deviennent souvent inutiles « vû qu'il n'y a personne en autorité pour en presser l'exécution ». A l'origine chargé de fonctions militaires le Capitaine de Milice devint par la force des circonstances fonctionnaire civil, sans abdiquer ses attributions premières. Il remplaça dans tous les endroits où se trouvait une agglomération de gens en dehors des villes, le Gouverneur, l'Intendant et les Officiers de justice dont il exécutait les ordres. « En retour de toutes ces charges, « dit Bougainville, les Capitaines ont de grandes considé- « rations, un banc à l'église avant celui des co-seigneurs, « c'est à eux que tous les ordres s'adressent quand ils ser- « vent : » peu de chose en vérité mis en regard des obligations de l'emploi. Après la Conquête, faute de mieux, les Anglais conservèrent cette organisation après avoir tenté

cependant d'affubler les Capitaines de Milice du nom de « baillis », invention probablement sortie du cerveau de Cramahé, Suisse d'origine, qui n'oubliait pas les appellations de son pays.

Les Capitaines de Milice possédèrent juridiction jusqu'à la formation des municipalités, en conformité avec la loi de 1845. Lotbinière comme toutes les autres localités eut son Capitaine de Milice. L'on ne saurait préciser au juste à quelle époque ce fonctionnaire fut installé, mais ce fut assurément avant 1723. Le procès-verbal pour l'établissement du premier chemin de Lotbinière, dressé par Robineau de Bécancourt, Grand-Voyer, le 18 mais 1723, a soin de signaler la présence de Joseph Lemay, Capitaine de Milice, de Jean Pérusse Enseigne, et de Charles Beaudet, Sergent et il charge le Capitaine de Milice de veiller à l'exécution des détails de son ordonnance. L'année suivante, Joseph Lemay, Capitaine de Milice, est présent à la prise de possession de la cure de Lotbinière par Messire J.-Bapt. Ratel et dix ans plus tard, en 1733, il est chargé de mettre en force la première répartition légale imposée à Lotbinière, pour la réparation à frais communs d'un pont sur le chemin public à la traverse du ruisseau Montenu, au Domaine. C'est le Grand-Voyer de Boisclerc qui avait ordonné ce travail. Peu nombreux à l'origine, les miliciens atteignaient en 1750 le nombre de 108. Ils figurèrent à la bataille des Plaines d'Abraham et plusieurs d'entre eux faits prisonniers furent déportés en Angleterre. Au dire de Benjamin Sulte, en 1750, le contingent de Lotbinière était commandé par le major Bedoust. A travers les Annales de la Seigneurie, il est souvent question des Capitaines de Milice et de leurs agissements ; non seulement comme fonctionnaires du gouvernement mais assez souvent comme agents du Seigneur. La dernière fois que la milice locale avec ses officiers joua un rôle un peu saillant, ce fut pendant la guerre de 1812, aux débuts de laquelle, M. de Lotbinière, Officier Supérieur de Milice, eut sous son commandement, avec d'autres troupes, la compagnie de la Rivière du Chêne, formée de ses censitaires.

Le Capitaine de Milice de Lotbinière eut à exercer ses fonctions jusqu'à l'établissement du conseil Municipal en 1855. Toutes ses attributions civiles passèrent alors entre les mains du maire et de ses conseillers. A partir de 1867 jusqu'à une époque relativement récente, il fut maintenu dans Lotbinière une compagnie de miliciens pourvue du nombre requis d'officiers, Capitaine, Lieutenant, Caporal, Sergent et le reste, mais il n'y avait rien de forcé dans l'enrôlement, de tous points volontaire, et les quelques jours passés à faire des exercices militaires étaient rétribués par le Gouvernement. Ce fut le 30 juillet 1855 que les Conseillers nouvellement nommés prêtèrent le serment d'office, requis. Il convient de consigner ici les noms de ces élus de la première heure qui firent à leur dépens l'apprentissage des devoirs assez encombrants de Conseillers d'une municipalité de campagne. C'étaient MM. Pierre Leclerc, Olivier Bélanger, Joseph Lafond, Joseph Desruisseaux, François-Eliud Chandonnet, Joseph Auger et Isaïe Blanchet : quatre d'entre eux ne savaient pas écrire. A la première réunion officielle du Conseil Pierre Leclerc fut élu maire et l'on nomma le Sieur Charles-Antoine Lemay, Notaire, secrétaire-trésorier. La municipalité nouvelle ne devait pas souvent changer de Secrétaire-Trésorier, car Charles Antoine Lemay remplit cet office jusqu'au 15 janvier 1894, et son successeur Siméon Bernard, Notaire aussi, exerça les mêmes fonctions jusqu'à la division de la paroisse en deux municipalités. Il rendit les mêmes services à l'organisation nouvelle dite « Lotbinière Village » pendant quelques années pour être remplacé par son fils M. le notaire Eugène Bernard qui nul doute suivra les traditions de ses devanciers. Terminons cette note par la liste des Capitaines de Milice de 1723 à 1830 :

	nommé	décédé	
Joseph Lemay	1723	1757	
Joseph Auger	1762		
Jean Leclerc	1776	1790	âgé de 62 ans
François Bélanger		1811	âgé de 88 ans
Jean-Baptiste Lemay		1812	âgé de 65 ans
Pierre Leclerc		1835	âgé de 78 ans

Les plus remarquables d'entre les Capitaines de Milice furent Joseph Lemay et Jean-Baptiste Lemay. Le premier, mêlé d'une façon assez intime à l'organisation première de la Seigneurie et de la paroisse ne disparut qu'à l'époque de la Conquête. Quant au second, en plus de ses fonctions de Capitaine de Milice il était régisseur de la Seigneurie et un personnage de première importance, s'il faut croire ce qu'en dit son acte de sépulture que nous allons transcrire : « Le « quatre novembre mil huit cent douze par nous prêtre curé « de Deschambault soussigné, a été inhumé dans l'église de « Lotbinière, du côté de l'Évangile le corps de l'Honorable « Jean-Baptiste Lemay, Ecuyer et Capitaune de milice, « décédé avant hier, âgé de soixante-cinq ans, muni des se- « cours de l'église et époux de Félicité Auger. Témoins : « Messire Jean, Curé du lieu, les Sieurs Louis Legendre, « arpenteur, Ambroise de la Chevrotière, notaire, Hubert « Beaudet et un grand nombre de parents et d'amis. C.-D. « Denéchaud, Ptre. »

A partir de 1830, il se trouve à Lotbinière tellement de gens affublés du titre de Capitaine que l'on ne sait vraiment pas lequel détenait l'autorité gouvernementale. Quelques-uns d'entre eux devaient appartenir à des organisations militaires, comme Louis Legendre, qui de Capitaine devint Lieutenant-Colonel ; d'autres, en bon nombre, pouvaient bien n'être que des commandants de goélettes ou d'autres cabotiers riverains. En fait de subalternes, nous avons nommé ailleurs le major Bedoust qui lors de la Conquête commandait le contingent de Lotbinière. Il est question de deux autres officiers du même grade, François Rivard dit Lacoursière mort en 1770 à l'âge de 84 ans, et Joseph Filteau qui vécut dans le premier tiers du 19me siècle.

———

APPENDICE VI

LES SEIGNEURS DE LOTBINIÈRE

	Vie	Seigneur
René-Louis Chartier de Lotbinière. .	1642–1709	1672-1709
Ls-Eustache Chartier de Lotbinière..	1688–1749	1709– 49
M.-Eust. Gaspard Ch. de Lotbinière.	1723– 98	1749– 70
Eust.-Gasp. Alain Ch. de Lotbinière	1748–1821	1770–1821
Julie-Christine Chartier de Lotbinière, épouse de Pierre-Gustave Joly (1828)	1810– 87	1828– 60
Henri-Gust. Joly de Lotbinière.	1829–1908	1860–1908
Edmond Joly de Lotbinière.	1859–1911	1908– 11
Alain Joly de Lotbinière.	1886–	1911–

APPENDICE VII

Missionnaires et Curés de Lotbinière (1679-1920)

Missionnaires

Claude Volant de St-Claude. 1679-
Pierre Volant de St-Claude. 1680- 81
Jean Pinguet, Curé de la Pointe aux Trembles. . . 1682-
Paul Vachon, Curé des Grondines. 1683-
Dorothé, Missionnaire Augustin Déchaussé 1689-
André Richard, s. j., Curé du Cap-Santé 1689-
Hilaire de St-Hilaire, Réc., et Ant. de Lino, Réc. 1694- 95
Bonaventure Flicourt, Récollet. 1697-
Félix Cappes, Récollet. 1703- 13
Alexandre Cloutier 1714-
Valentin Chartier de Lotbinière, Récollet. 1714- 23
Luc Flamand, Récollet. 1724-

Curés

Jean-Baptiste Ratel. 1724- 25
Jean-Baptiste Lacoudray. 1725- 27
Simon-Alexis Angers. 1727- 28
Jean-Baptiste Lajus, Récollet 1728- 29
Simon-Alexis Angers. *1729- 33
Joachim Fornel 1733- 34
Jean-Félix Proteau 1734- 35
François-Ignace Levasseur. 1735- 36
Antoine Abrat. 1736- 39
Hippolyte Collet, Récollet. 1739- 42
Louis-Marie (Bonaventure) Carpentier, Réc. 1742- 46
François Petit. 1746- 61
Antoine Lagroix. 1761- 64
Jean-Baptiste Gatien *1764- 85

Jacques-Étienne Chaurest *1785– 89
Jean-Marie Fortin. 1789– 95
Jean-Marie Vidal. *1795–1800
Alexis Lefrançois 1800– 01
Paul-Louis Landriaux. *1801– 12
Joseph-Maurice Jean. *1812– 22
Jean-Baptiste Daveluy. 1822– 31
Édouard Faucher. *1831– 65
Louis-Alexis Bourret. 1865– 67
Léon Roy. *1867– 78
Charles-Augustin Bernier. 1878– 92
Benjamin Demers. 1892– 94
Louis-Laurent Paradis. 1894–1919
Jos.-Alphonse Langlais. 1919– 20
Thomas-Elzéar Voyer. 1920–

N. B.— L'indication * signifie inhumé à Lotbinière.

APPENDICE VIII

Vicaires a Lotbinière

Pierre Roy, (quelques mois) 1832
Joseph-Olivier Leclerc, (quelques mois). 1836
Antoine Langlois 1841
Louis Larouche, (quelques mois) 1842
Jean-Baptiste-N. Olscamp, (quelques mois)..... 1842
Louis Larouche..... 1842– 43
Antoine Campeau. 1843
Pierre Patry 1845
Maxime Tardif. 1845– 48
François Hilaire Belle-Isle, (quelques mois) 1849
Édouard Chabot, (quelques mois). 1849
Thomas-Aubert de Gaspé, (quelques mois). 1849
Francis McDonnell 1852– 55
Julien Rioux. 1856
Ferdinand Catellier. 1858
Joseph Hoffman. 1858– 60
Hyacinthe Gagnon..... 1860– 61
Anaclet-Olivier Pélisson 1861– 63
François-Xavier Delâge, (desservant). 1865
Hospice Desjardins, (desservant) 1878
Wilbrod Couture, (desservant) 1878
Charles-A. Leclerc, Vicaire. 1882
Philogone Lemay. 1884– 86
Clément Levesque. 1886– 87
Jean-Baptiste-E. Levasseur..... 1887– 88
Jos.-Honoré Fréchette. 1888– 89
Charles Langlois, (quelques mois)..... 1889
Joseph Gagnon. 1889– 90
Arsène O. Hudon. 1890– 92

Gustave Rémillard.....1892– 93
Émile Côté.....1893
Nazaire Pâquet, (assistant-curé).....1912– 18
Louis Carrier, (assistant-curé, quelques mois).....1918
Léon Bernard, (vicaire).....1918– 19
Eugène Delisle, (quelques mois).....1919
Eudore Deblois, (quelques mois.....1919
Antonio Houde.....1926– 30
Georges Gingras.....1930

APPENDICE IX

Prêtres originaires de Lotbinière

		Date d'ordination
Gabriel-Léandre Arsenault, né le 22 février 1761.	1791	9 avril.
Joseph-Olivier Leclerc.	* 1833	13 janvier.
Martin-Léon Noël dit Tousignan	1834	27 juillet.
Pierre Boucher.	1847	27 mars.
Paul de Villiers.	1847	20 août.
Pierre Lahaye.	1847	28 novembre.
Ferdinand Laliberté	1857	7 mars.
Onésime-Jacob Boucher	1860	17 juillet.
Louis Beaudet.	1860	14 octobre.
Hubert Beaudet.	1862	21 septembre.
Olivier Boucher.	1864	3 juillet.
Joseph-Julien Auger.	1864	24 septembre.
Napoléon Laliberté	1865	24 septembre.
Joseph-Alf. Pérusse, (Rimouski).	* 1868	8 mars.
Philippe Beaudet, P. de Ste-Croix.	1868	22 novembre.
Adélard Lemay, Père de Ste-Croix Ordonné à Montréal		
Ludger Pérusse.	1876	13 février.
Alphonse-Andronique Beaudet.	1877	26 mai.
Éloi Laliberté.	*1878	2 juin.
Chs Langlois, (Sault Ste-Marie)	1889	26 mai.
Jos.-Alcide Vaudreuil, (Sherbrooke)	1897	14 novembre.
Anaclet Lemay, (Valleyfield).	1910	9 janvier.
Égide Groleau.	1908	17 mai.
Jean-Baptiste Bélanger.	1922	7 mai.
J.-Bte Charland, (Mont-Laurier)	1924	16 mai.
Georges Abel	1927	15 mai.
Donat Richard, Père Blanc, ordonné à Alger	1927	

* Inhumé à Lotbinière.

Louis Moraud, O.M.I. ordonné à Ottawa	1914	6 juin

APPENDICE X

LÉON-PAMPHILE LEMAY — 1837-1918

Causerie sur « les poètes illettrés de Lotbinière » avec quelques mots sur l'auteur,

Le dépositaire des manuscrits de Pamphile Lemay a bien voulu nous autoriser à republier la causerie du poète sur quelques versificateurs de son temps. Le morceau mérite bien d'être conservé et comme gage de reconnaissance disons quelque bien de l'auteur lui-même.

L'un des hommes les plus remarquables sortis de Lotbinière c'est assurément le poète du terroir, Pamphile Lemay. D'autres localités peuvent se glorifier, et avec raison, d'avoir donné naissance à des illustrations de la Politique, des Beaux-Arts ou du Commerce ; Lotbinière se rappelle avec orgueil d'être la patrie du chantre des *Vengeances* et de bien d'autres récits poétiques. Né en 1837 d'une famille qui dès 1680 occupait le premier rang dans la Seigneurie nouvellement fondée et à qui, à travers les vicissitudes des temps écoulés, a fait sa marque dans toute la contrée voisine, Pamphile Lemay a toujours gardé le plus vif attachement pour son pays d'origine. Homme de lettres et hautement apprécié comme tel, employé supérieur du Gouvernement de Québec et honoré de la confiance des Administrateurs de la Province ; dans ses écrits aussi bien que dans ses démarches, il conserva toujours la nostalgie du pays natal.

Poète avant tout, il semble bien que toutes les autres occupations de sa longue vie se subordonnèrent docilement à cette sublime, si, peu profitable vocation. C'est peine perdue de chercher dans ses vers une imitation plus ou moins réussie des auteurs en vogue de la Mère-Patrie ; il s'en est assez peu occupé, — pour se frayer une voie toute personnelle. Qui

pourrait donc lui en faire un reproche alors que ses récits y gagnent une saveur canadienne, absente des travaux littéraires de la plupart de nos écrivains ? La grande facilité qu'il possédait d'aligner des vers n'a pas manqué de nuire à la perfection de ses œuvres, et la fréquence des licences poétiques les moins tolérées est un grief qu'on peut lui faire, mais Pamphile Lemay, avec toutes ces réserves, demeure encore un poète de grand mérite. Nous n'avons pas à énumérer les nombreux recueils en vers et en prose que publia Lemay ; ils sont bien connus du public et possèdent son estime. Pour Lotbinière et les gens qui l'habitent, son œuvre capitale sera toujours les *Vengeances*, chronique en vers des traditions locales, qui reflète bien les sentiments intimes des gens de l'endroit.

Lors de la publication de la *Revue de Montréal* en 1877, les éditeurs avaient demandé un article à Pamphile Lemay et il leur envoya sa « Causerie » qui figura dans les premiers numéros de la Revue. Par la suite, il y pratiqua certains retranchements dont notre reproduction tient compte.

*
* *

De quelques poètes illettrés de Lotbinière

Causerie

I

Dedans notre canton
Y a des filles, dit-on,
Qui veulent se marier
Pour se désennuyer.
Quand les garçons, le soir,
Arrivent pour les voir,
Elles sont réjouies,
Elles s'écrient : Ah ! oui,
Le voilà mon amant,
Je n'ai plus de tourment !

Ainsi chantait Lazé Leclerc, d'une vois forte et légèrement tremblante, au souper qu'il donnait à ses amis, le mardi-gras de l'an 1809.

Bien que côtoyant les bords de la quarantaine, Lazé Leclerc n'en était qu'à ses premiers essais poétiques, et sa muse, un peu vieillotte, ne semblait pas, pour cela, vouloir s'emmurailler dans le scrupule. Il venait de sortir des ténèbres où sont plongées les âmes qui ne rêvent qu'en prose ; je vous dirai tout à l'heure à quelle occasion.

En attendant, pour faire suite aux applaudissements qui accueillirent ce premier couplet, je vais vous redire tout uniment, comme un simple causeur, ce qu'il chantait si bien.

II

Ah ! j'comprends bien, la belle
Qu'la chose est naturelle,
Mais dans c't'engagement
Faut aller prudemment.
Vous prenez un'carrière
Que vous n'connaissez guère ;
Parfois y a du chagrin,
Mais p'êt'ben qu'à la fin
Ça vous amusera
De faire ce tour-là.

III

Tu te maries, ma fille,
Tu laisses ta famille,
Et tous les agréments
Avec les jeunes gens.
Tu seras bonne épouse,
Ni fière, ni jalouse.
Souvent, comm'de raison
Faut garder la maison ;
Ton époux faut chérir,
Et toujours obéir.

Vous le voyez, le rustique troubadour nourrissait des idées assez saines sur les devoirs de la femme.

La coutume voulait alors — et il est en encore ainsi dans plus d'une paroisse, — la coutume voulait qu'une épousée

renonçât à ses amusements de jeune fille, pour devenir tout à coup sérieuse comme les matrones qui l'entouraient. La fillette d'hier se réveillait un beau matin avec des idées d'économie domestique qui n'avaient guère, jusque-là, occupé son esprit pourtant éveillé. Elle allait rarement à la soirée ; ne dansait plus que le menuet ; ne badinait plus aussi librement avéc ses compagnons de la veille, mais causait gravement avec les voisines qui lui donnaient d'importants conseils. Elle tournait son rouet d'un pied fiévreux, et quelquefois même tricotait, en songeant, des petits bas de laine... rouge ou bleue ; les couleurs, en ce temps-là, ne compromettaient personne !

Mais revenons à la chanson du brave Lazé, et mentionnons son quatrième couplet qui parle du mari.

IV

S'il est bien complaisant
Vous aurez d'l'agrément,
Mais si c'est un jaloux
Vous n'n'aurez pas beaucoup.
Combien y en a-t-i'
De ces pauvres maris
Qui boiv'nt au cabaret
L'capital, l'intérêt,
Qui n'ont aucun souci
De la paix du logis !

Hélas ! ce triste refrain sera toujours d'actualité ! Cependant le barde avait encore raison, quand il ajoutait :

V

Mais les femmes, parfois,
Ont beaucoup trop de voix...
Ell' sont mises en vilaines
Pendant toute la s'maine,
Mais, le dimanch' venu,
On ne les r'connait plus.
Ell's ont des fleurs et rubans,
Se moquent des cancans,
Montrent moins leurs soucis
De la paix du logis.

Lazé, je crois bien, connaissait les femmes... les femmes de son temps, bien entendu, — je ne veux pas risquer ma réputation de galant homme. Tout de même, s'il revenait dans notre monde, un jour de semaine, il se croirait peut-être au dimanche, supposé qu'il n'eut pour se renseigner que les rubans, les plumes, les cocardes, enfin tout le tra lala de la toilette féminine.

Ce premier succès encouragea Lazé à lutiner les muses. Il était en retard, cependant, puisque l'heure du refroidissement sonnait, si toutefois il est vrai qu'elle sonne. Mais l'événement qui devait mettre son talent au jour n'avait pas eu lieu plus tôt, car, vous ne l'ignorez pas, il y a toujours un événement qui nous détermine, souvent à notre insu, à entrer franchement dans la voie où nous devons marcher.

Lazé Leclerc devînt donc poète un peu par nécesssité, à son corps défendant je pourrais dire.

Il était chantre au lutrin avec Toutil-Jean-Louis, un autre rimeur — étoile filante dans le firmament des Muses — dont je vous parlerai dans un instant. Ils chantaient fort bien à l'unisson, dans l'église, mais la messe finie, il n'y avait plus d'accord possible entre eux. C'est qu'ils n'étaient pas du même parti politique. La paroisse était divisée, profondément divisée. On n'y voyait que du feu... et pourtant elle n'était pas rouge comme aujourd'hui. Lazé Leclerc était invariablement du parti de son curé, et Toutil-Jean-Louis, bien que maître-chantre, ne chantait pas de même ! Plusieurs bonnes âmes s'en scandalisaient ; elles étaient convaincues que le Seigneur ne pouvait entendre d'une oreille favorable les chants de ce petit citoyen indépendant. Mais le curé n'enveloppait point dans une même réprobation la voix magnifique et les idées émancipatrices du jeune chantre. S'il jugeait celles-ci vilaines, il trouvait celle-là belle ; s'il tâchait d'imposer silence aux unes, il écoutait l'autre avec plaisir. C'était un homme d'esprit que ce curé !

Un dimanche, notre maître-chantre, Toutil-Jean-Louis, glissa dans le livre de son rival au lutrin, la petite épigramme suivante :

Lazé fait des efforts
Pour courir au lutrin,
Un'fois qu'il est dehors,
Il va son petit train.
Quand il est dans l'église il chant'la vérité,
Mais quand il est sorti il ment en effronté !

N'est-ce pas que ce Toutil-Jean-Louis ne tournait pas mal une épigramme ? Il faisait aussi des chansons, et surtout des chansons satiriques. Il avait la bosse de la malice. Ce genre de chansons plaît beaucoup chez nous, parce que sous notre ciel jaloux, on ne déteste pas voir égratigner un peu ses amis. Je regrette de ne pouvoir citer un couplet de ce malin rimeur. Son vrai nom était Jean-Baptiste Auger. Il ne se doutait pas qu'un siècle plus tard, un de ses compatriotes parlerait de lui comme je le fais, car je parie qu'il eût décoché un trait à son adresse.

Le dimanche suivant, pour répondre du tac au tac, Lazé, le rival de Toutil, arrive à l'église une demi-heure plus tôt que de l'accoutumée, roulant un petit papier entre ses doigts. Il cherchait son adversaire, et ses yeux, d'ordinaire si doux, lançaient des éclairs.

Il aperçoit Auger au moment où celui-ci endossait son blanc surplis : « Tiens ! lui dit-il, avec orgueil, tiens ! chante Ça au lutrin, je ferai chorus.»

Toutil, oubliant de nouer les cordons de son surplis, lut à haute voix :

A Toutil

" Tu dis qu'dans l'église je chant'la vérité,
Mais qu'une fois sorti, j'mens comm'un effronté.
Tu te trompes, Toutil, quand j'parle de tes défauts,
Je n'mens pas, il s'en faut."

Toutil-Jean-Louis se prit à rire, et tendit la main à son émule. « Nous sonnes quittes, dit-il. Allons chanter la messe Bordelaise, ça vaudra mieux que nos chansons.»

A partir de ce jour, Lazé Léclerc emet une idée fixe, — peut-être tous les poètes, rimeurs et rimailleurs, ont-ils une

idée fixe, — c'était de faire des vers, bon gré mal gré, en dépit de tous et de tout. Il composa donc des romances et des complaintes. Sa muse s'inspirait aisément ; le plus simple événement lui fournissait un sujet. Il devint vite le chansonnier de la paroisse. Les jeunes gens, lui prodiguant mille compliments, redisaient dans les veillées ses derniers couplets. la crainte inspirait bien un peu ces hommages, car le père Lazé se faisait un devoir de ridiculiser les travers de ses concitoyens ou de les tancer vertement de leurs défauts. Il croyait à sa vocation.

Avant de dire adieu à ce vieux troubadour, je citerai encore une de ses compositions que j'ai souvent entendu chanter aux jours de ma jeunesse. Mais, pour vous bien faire comprendre la morale de cette chanson, il importe de se souvenir qu'au temps où elle fut composée, l'usage voulait que les femmes eussent la tête couverte dans la maison. Quelques jeunes filles seules osaient faire fi de la coutume, et avec une certaine coquetterie laissaient flotter leurs cheveux, comme un voile, sur leurs épaules. Elles n'avaient point tort, n'en déplaise au vieux chansonnier de ma paroisse. Seulement, il y avait quelque imprudence à travailler au métier, le soir, à la chandelle, avec une longue chevelure flottante.

La chanson de Lisette

Publions l'aventure
De la fille à Fanfan.
Ah ! la pauvrette endure
Un feu bien surprenant.

Tissant l'étoff'nouvelle
Le soir à la veillée,
Au feu de la chandelle
Lisette s'est grillée.
Ses cheveux tout en flamme
Comme son jeune cœur,
Ont perdu, je l'proclame,
Leur éclat, leur couleur.

Peut-être faut-il chanter :

Ses cheveux tout en flamme —
Comme son jeune cœur —
Ont perdu, je l'proclame
Leur éclat, leur couleur...

Dans mon respect pour la mémoire de Lisette, j'aime à croire que non. Mais vous voyez comme une virgule mal placée peut compromettre une bonne réputation. Comme la vertu a raison d'aimer et de protéger la meilleure intention, je reprends ce couplet.

Ses cheveux, tout en flamme
Comme son jeune cœur,
Ont perdu je l'proclame,
Leur éclat leur couleur.
Ell' dit en elle-même :
Avec mes beaux cheveux,
Hélas ! douleur extrême,
S'en iront l's'amoureux !

Son père se lève
Dit : qu'as-tu, ma petite ?
Est-ce que j'ai fait un rêve ?
Mon enfant, parle vite.
Tout à coup j'ai pris feu
En passant la navette !
O ma navette, adieu !

Apprenez, filles sages,
A couvrir vos cheveux.
Respectez les usages
Malgré les amoureux.
Bien plus que la chandelle,
Le feu des passions
Brûle le cœur des belles...
Faites attention !

Lisette ne fut pas vaincue. Les cheveux comme les passions renaissent toujours tant qu'ils ne sont pas déracinés. Elle oublia ce petit malheur, Seulement, quand elle tra-

vaillait au métier, le soir, elle emprisonnait sa chevelure dans une jolie résille.

Le père Lazé avait appris à lire, même un peu à écrire. Il mourut à un âge très avancé, et chanta jusqu'à sa mort.

*
* *

Un autre citoyen de ma paroisse que j'ai bien connu, était José Auger ; P'tit Jos., disait-on. Il était d'un caractère bien doux, simple dans la bonne acception du mot, laborieux, économe sans être vilain, dévot sans bigoterie, et joyeux à ses heures.

Lorsque, allant à l'école de l'église, je descendais la route qui longe son champ, au temps du labourage ou de la moisson, je l'entendais toujours chanter. Pour lui comme pour l'oiseau, chanter est un besoin. Il éparpille ses rimes comme il éparpille ses grains au jour des semailles ou il les réunit pour en faire des chansons, comme il réunit les épis pour en faire des gerbes. Sa mémoire est pleine de refrains comme sa grange est pleine de trèfle et de foin parfumés. José Auger ne sait pas écrire ; il ne sait pas lire non plus. Il grave ses vers dans son esprit et, le soir, en se reposant au coin du feu, il les chante à qui veut les entendre. N'ayant jamais rien lu, Auger se trouve privé d'une grande source d'inspiration. Comme son devancier, le père Lazé Leclerc, il fait des couplets à tout propos. Il trouve moyen de composer dix refrains sur un sujet qui ne fournirait pas quatre rimes au meilleur poète.

C'est peut-être par fierté qu'une muse plus élevée et plus savante garde alors le silence. Semblable à l'aigle fier qui plane, elle arrête son vol sur les cîmes et n'en veut pas descendre. La muse ignorante, au contraire, ne pouvant s'élever bien haut, ressemble au moineau qui voltige sur les plaines et se repose sur la poussière du chemin.

Joseph Auger a chanté l'incendie de la sacristie de Lotbinière, dans une interminable complainte. Je me demande ce qu'il aurait fait si l'église eut brûlé !

Il a chanté la mort cruelle de Casimir Pérusse, l'un de mes voisins au temps jadis, qui avait été atteint par les flèches empoisonnées des Indiens, alors qu'il faisait sentinelle, une nuit, devant la tente où reposaient ses compagnons, dans les forêts de la Californie où il s'était rendu à pied.

Cette complainte, grâce au sujet, a bien été la plus populaire de toutes celles qu'il a faites. Le jeune Pérusse était connu dans tout le canton, et sa mort lamentable fit retentir son nom jusqu'aux extrémités de la province.

Plusieurs voulurent célébrer ce triste événement. Paul, le frère de P'tit Jos., fut du nombre. Paul n'était point poète, ni rimeur, ni rimailleur ; il était tout simplement vieux garçon. N'importe ! il se dit donc dans un moment d'enthousiasme, le seul probablement qu'il ait eu dans sa vie, il se dit : « je veux ben faire une chanson, moi aussi, puisque « P'tit Jos. en fait.» Il se recueillit, et, après une heure de méditation sérieuse, il se mit à chanter avec des larmes dans la voix :

C'est ce pauvre Casimir Pérusse
Qu'a reçu un coup de flèche dans l'estomac.
Il s'est écrié : aux armes ! aux armes !
Je suis foutu !

Cherchez la rime... et le bon sens. Moi, j'y renonce. Pour justifier cet appel : aux armes ! il voulait faire allusion, sans doute, à la mort violente de son concitoyen.

Joseph Auger a redit aussi la querelle qui s'éleva, un jour, entre Xavier Beaudet, tanneur, qui demeurait à quelques arpents de chez mon père, et Michel Durand, un riche cultivateur de la concesssion, au sujet d'un timon de charette.

Durand qui ne péchait pas par scrupule, paraît-il, avait trouvé, un jour, je ne sais par quel hasard, un timon de voiture qui appartenait au malin tanneur. La chose arriva aux oreilles du poète. Il se mit à chanter aussitôt ce fait merveilleux. Il le chanta longuement, mais je ne sais que le dernier couplet, et c'est le meilleur.

Beaudet qui, brave et malin,
Laisse emporter sa *ménoire*,
S'écrie ! Durand, mon vilain,
Tâche d'avoir d'la mémoire.
Si tu crois que l'on peut prendre
Tout ce qui n'est pas perdu,
Souviens-toi qu'il faudra rendre
Tout ce qui n'est pas rendu.

Si Auger ne savait pas lire, il avait des oreilles pour entendre, et le bon esprit de profiter des sermons de son curé.

*
* *

A mesure que viennent les années, l'instruction se répand parmi le peuple. La vertu s'y diffuse-t-elle également ? Elle le peut en tout cas, car elles est une humble fleur qui croît partout où luit un rayon du soleil divin, où tombent quelques gouttes de la céleste rosée.

Il y a cinquante ans, celui qui savait lire dans les lettres fines, et labourer son champ, ou cogner un clou sans dommage pour ses doigts, était fort considéré. Si, avec cela, il pouvait écrire, on disait de lui, dans le canton : il est bien instruit.

Le dernier, mais non le moindre, de ce petit groupe de rimeurs dont je vous parle, est Lazare Tace..., Lazare LeMay, de son vrai nom. Il était mon cousin germain, et valait mieux que moi, avant que j'eusse reçu quelque formation littéraire.

Lazare était un gaillard de six pieds, bronzé comme un bédouin, et gai comme un pinson. L'amour lui avait inspiré, comme à d'autres que je connais bien, ses premières chansons. Il redisait en des couplets plus remplis de sentiments que de perfection, les grâces naissantes de ses jeunes compagnes d'école. Vous le savez, à la campagne autrefois, gars et fillettes s'alignaient sur les mêmes bancs, et lisaient souvent dans le même livre. Ces lectures furent-elles la source de la verve poétique de mon cousin ? je l'ignore. Toutefois, il n'était pas nécessaire de regarder à deux fois l'œil noir de

Lazare pour vous convaincre qu'il y avait de l'esprit dans cette tête-là.

Lazare LeMay était navigateur en eau douce. Sa goélette *La Persévérance* a longtemps sillonné notre grand fleuve, depuis la grande Rivière-du-Chêne jusqu'à Montréal, la grande ville. Il a rêvé souvent, tenant la barre et regardant le flot qui murmurait une mystérieuse poésie. Son joli vaisseau fut terriblement maltraité par la débâcle du printemps de 1871. La glace s'était amoncelée au Saut, et, à cette époque, il n'y avait pas de brise-glaces. Il répara toutefois les lourdes avaries. Quand il eut repris la mer, quelques mois après, une perte plus douloureuse, vint le plonger dans uu chagrin voisin du désespoir. Il vit mourir une gentille enfant, la première, et la seule qu'il eût alors.

Lazare savait à peine écrire, et sa plume bohème ou indisciplinée ne se soumettait point au joug de l'orthographe, se moquait de la grammaire, et courait par monts et par vaux, sans se soucier des barrières de la ponctuation. Ainsi, il écrit tonnerre comme tonner... n'er..., et si on lui fait observer que ce mot n'as pas assez d'r, il vous répond: «s'il vous tombe sur la tête, vous trouverez qu'il en a de reste ».

Il dit *consolit* pour consola ; il écrit sirène, comme s'il y en avait *six ;* gentille, *jân*, comme s'il était possible d'être gentille avec un pareil bonnet ! Cependant, vous serez surpris de certaines expressions, étonnés de la tournure gracieuse de quelques-uns de ses vers, de la cadence et du rythme dont il a le secret. Voici quelques extraits d'un poème qu'il adressait à sa femme au souvenir de la petite Lazarine, l'enfant qu'ils avaient perdue.

I

Le temps n'était plus froid. Les rameaux, la verdure
Embellissaient les bois, ranimaient la nature.
On voyait des troupeaux dans tous les pâturages,
Des chants toujours nouveaux dans les nouveaux feuillages.
Tout semblait respirer un parfum de bonheur.
Seul j'étais écrasé sous le poids du malheur,
Quand je pris chargment pour des contrées lointaines,
Là où chantaient les nymphes, les *sixrènes*...

II

Oh ! viens donc, je t'en prie, accompagne mes pas.
Car seul je me sens entrainé au trépas !...
Elle cède à mes yeux, ma femme si chérie,
Et vient avec l'enfant, délice de ma vie.
Pressant contre mon cœur Lazarine *jântille*,
J'embrassais tour à tour et la mère et la fille !

Cela n'est ni mal dit ni mal fait.

Puis, ainsi balancé entre ces deux amours,
J'oubliais ma douleur pendant ces heureux jours.
Mais depuis ce moment qui *consolit* mon cœur
Je retrouve partout cet ennemi vainqueur,
Cet esprit qui me suit de tribord à babord, (le marin se trahit)
Et se rattache à moi plus cruel et plus fort.
Tout en est donc atteint qui tient à ma personne !
Il souffle son venin qui tue, qui empoisonne.

Des maux contagieux atteignent Lazarine.
Oh ! la conduiront-ils aux portes du tombeau ?
Pour elle entendra-t-on cette cloche argentine
Qui avertit le ciel d'un triomphe nouveau ?

III

O Dieu ! jette un regard dans le fond de mon âme,
Et réchauffe mon cœur de ta féconde flamme,
Pour ranimer encor cet espoir abattu,
Ce reste d'espérance, ce débris de vertu !

Des maux contagieux ont flétri Lazarine,
Et sur elle ont fermé la porte du tombeau !
Pour elle a retenti cette cloche argentine
Qui enrichit le ciel d'un triomphe nouveau.

IV

Depuis tous ces fléaux qui flétrissent mon âme,
Je vais dépérissant, je me sens affaiblir.
La mort aussi bientôt viendra trancher la trame
Des jours que le bonheur ne veut plus embellir.

C'est affreux de rêver sa dernière demeure
Quand je devais encore aspirer à la vie !
Oh ! ce n'est pas mon corps, c'est mon âme qui meurt
A tous les heureux jours dont elle fut suivie !

Des maux contagieux m'atteignent, Lazarine,
Et ne me cachent plus l'approche du tombeau.
Si on ne sonne pas cette cloche argentine,
Le ciel n'aura pas moins un triomphe nouveau !

Je ne crois pas me faire illusion en affirmant que, placé dans les conditions où se trouvait Lazare, seul un véritable nourrisson des Muses, seul un homme né poète peut écrire ainsi. Sa plume court comme si elle était habituée au travail ; il a l'inspiration qui fait les vrais poètes. Mais il ne sait pas ciseler une phrase ; il ne voit le soleil de la poésie qu'à travers les brumes de sa pensée.

Dupont a fait mieux, certes. Mais si Dupont eût été ignorant comme mon cousin, vous n'auriez jamais entendu chanter : *J'ai deux grands bœufs dans mon étable*, ni la *Mère Jeanne*, ni *Les sapins*. Il faut, voyez-vous, que l'instruction développe le talent, sans quoi celui-ci reste infécond, stérile, Il est perdu. C'est la flamme que nul vent n'attise, c'est le feu qui dort sous la cendre.

Je citerai maintenant une chansonnette à la tournure allègre et qui court avec une désinvolture charmante. Dans ce genre de poésie, l'esprit trouve mieux sa route.

Ursule notre engagère

C'est Ursule notre engagère,
Quand elle va à la moisson
Elle s'ébat sur la fougère
Chante, disant dans sa chanson
Le nom du fils...
O mes amis.
Si vous saviez l'histoire
Vous ririez bien !
C'est le fils de Grégoire,
N'en dites rien !

C'est Ursule notre engagère,—
Je vous le donne pour certain,—
Qui dit, serrant sa taille fière
Dans un heureux corset de lin,
Le nom du fils...
O mes amis
Si vous saviez l'histoire
Vous ririez bien
C'est le fils de Grégoire,
N'en dites rien !

C'est Ursule notre engagère,
Quand elle file son écheveau
Elle sourit toujours, la chère,
En voyant grossir le fuseau.
Ell' pense au fils...
O mes amis
Si vous savez l'histoire
Vous ririez bien.
C'est le fils de Grégoire,
N'en dites rien !

C'est Ursule notre engagère
Quand elle s'endort le soir
Elle met sa lèvre légère
Sur son oreiller chaud et noir
Comme le fils...
O mes amis
Si vous savez l'histoire
Vous ririez bien.
C'est le fils de Grégoire,
N'en dites rien !

C'est Ursule notre engagère,
Quand ell's se lève le matin
Ell' va pour dire : Au nom du père,
Mais elle dit : levant la main,
Au nom du fils...
O mes amis
Si vous savez l'histoire
Vous ririez bien.
C'est le fils de Grégoire,
N'en dites rien !

Le pauvre poète est mort jeune, après de longs mois de souffrances, en écoutant gazouiller les oiseaux dans les beaux arbres qu'il avait plantés autour de sa maisonnette, et en bénissant les petits enfants qu'il abandonnait avec leur mère à la bonté de Dieu.

Cependant, un mois avant de mourir, il voulut chanter encore, et ce fut pour lui son chant du cygne, qui, du reste, est demeuré inachevé. Il parlait à sa Léonise tant aimée.

Vois-tu là-bas, vois-tu sur le rivage,
Malgré les vents qui soulèvent les flots,
La femme, hélas ! qui brave ainsi l'orage
N'a pour ami que moi, vieux matelot.

On n'a connu de malheur que l'absence.
On a vécu ignorés mais heureux,
Riches d'amour ainsi que d'espérance.
Pour bien aimer on n'est jamais trop vieux !...

J'aurais aimé vous parler aussi des poètes qui naissent et meurent, non pas avec les fleurs, mais avec les élections. Ils sont nombreux. Chaque candidat a la gloire d'en faire sortir plusieurs de leur silence, comme chaque élection a l'inconvénient de tirer plusieurs candidats de leur heureuse obscurité. Nuls combats ne sont plus chantés que les combats des *hustings*, et beaucoup de chansons, improvisées alors comme les candidats, ne vivent pas plus longtemps qu'eux dans la mémoire des hommes.

Si j'ai choisi pour sujet de cet entretien les rimeurs de mon village, ce n'est pas que la poésie se soit cantonnée dans cet humble coin de terre, et qu'on ne la puisse trouver ailleurs ; c'est que je connaissais plus intimement les poètes dont j'ai parlé et que je pouvais les peindre d'une main plus sûre. Chaque paroisse a ses bardes. Notre peuple est un peuple de poètes comme ceux du midi. Les longs hivers qui chassent les oiseaux, dépouillent les bois et couvrent le sol de leurs frimas n'engourdissent pas notre verve et ne brisent point nos lyres. Nous chantons quand la bise siffle.

quand la neige tourbillonne et que le ciel est lourd ; nous chantons quand les fontaines murmurent, quand les forêts bruissent et quand le soleil brille. Nous avons hérité de la gaieté de nos pères. Nous sommes restés français de cœur et d'esprit, et voilà pourquoi, comme les Français, nous finissons toute chose par une chanson ! Et nos chansons, à nous, sont si morales, qu'elles pourraient même finir, souvent, par : Ainsi soit-il!

Pamphile LeMay.

———

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS. . . . . .

CHAPITRE I

Lotbinière.— Situation.— Description du territoire.— Étendue.— La Seigneurie et la Paroisse.— Formation de la Seigneurie. 7

CHAPITRE II

La famille Chartier de Lotbinière.— Louis-Théandre Chartier de Lotbinière.— Sa carrière à Québec.— Louis-René Chartier de Lotbinière.— Sa jeunesse.— Ses prouesses militaires. — Établissement de la Seigneurie de Lotbinière. 12

CHAPITRE III

Les premiers colons de Lotbinière.— Leur provenance.— Familles souches.— Détails.— Première visite épiscopale. . 19

CHAPITRE IV

Les premiers missionnaires de Lotbinière.— La première chapelle.— Mandement de Mgr de St-Vallier aux habitants de Lotbinienre.— Où se trouvait la première chapelle ? — Mort de Louis-René de Lotbinière. 29

CHAPITRE V

Louis-Eustache Chartier de Lotbinière, 2ème Seigneur.— État de la paroisse et de la Fabrique.— Carte de Couagne. —Remarques au sujet de cette carte.— Les nouveaux arrivés.— L'église du Domaine. 38

CHAPITRE VI

Les derniers missionnaires de Lotbinière.— Délimitation civile de la paroisse.— La famille Seigneuriale.— Mort de Madame de Lotbinière.— Le premier chemin verbalisé.— Recensement de 1724. 53

CHAPITRE VII

L'abbé J.-B. Ratel, premier Curé.— Sa prise de possession.— Libéralités du Seigneur.— Les tableaux anciens de l'église de Lotbinière.— Départ de l'abbé Ratel.— L'abbé Jean-Baptiste Lacoudray.— M. de Lotbinière entre dans l'état ecclésiastique.— Son rapide avancement.— Il fait la visite pastorale à Lotbinière.—Départ de M. Lacoudray 69

CHAPITRE VIII

L'abbé Simon-Alexis Angers (1727-33).— Mort de Mgr de St-Vallier.— M. de Lotbinière, Administrateur du diocèse.— Grand rôle qu'il joua sous Messeigneurs de Mornay et Dosquet.— Absence de l'abbé Angers et son retour à Lotbinière.— Le pont du ruisseau Montenu.— Mort de l'abbé Angers.— Six Curés en peu d'années.— Mgr de Pontbriand à Lotbinière.— Une ordonnance intéressante.. 78

CHAPITRE IX

L'abbé François Petit (1746-61).—Sa nomination à Lotbinière. — Mort de l'Archidiacre Chartier de Lotbinière.— Il est question d'une nouvelle église.— Donation d'un terrain au « Sault à la Biche ».— Érection de la nouvelle église.— Tribulations de l'abbé Petit au sujet du presbytère.— La Conquête.— Contingent de Lotbinière aux dernières actions du conflit.— Ignace Lemay et son brûlot.— Mouvement de la population de 1745 à 1761 89

CHAPITRE X

L'abbé Antoine Lagroix (1761-64).— Recensement de 1762.— Discussion de ce recensement.— Le rang de St-Eustache demande à être desservi par le Curé de Ste-Croix 112

CHAPITRE XI

L'abbé Jean-Baptiste Gatien (1764-85).— Ses débuts à Lotbinière.— Un nouveau Seigneur.— Coup d'œil sur la jeunesse de Michel Chartier de Lotbinière.— Ses épreuves. — Services remarquables qu'il rend à la cause des Canadiens-français à Londres.— Il renie sa qualité de sujet anglais et passe à l'ennemi.— Rôle que jouèrent les Chartier de Lotbinière, père et fils, lors de la révolte des colonies

américaines.— Luttes de l'abbé Gatien avec une partie de ses paroissiens.— Mort de M. Gatien.— Michel-Alain Chartier de Lotbinière (1748-1822) 137

CHAPITRE XII

MM. Jacques-Étienne Chauret (1785-89) ; Jean-Marie Fortin (1789-95).— Jean-Marie Vidal (1795-1800).—Alexis Lefrançois (1800-01).— Services rendus au pays par M. de Lotbinière, fils.— Honneurs dont il est comblé.— Deuils de famille.— Mort de Michel Chartier de Lotbinière.— État florissant de la Seigneurie de Lotbinière à l'aurore du 19ième siècle..... 162

CHAPITRE XIII

L'abbé Paul-Louis Landriaux (1801-12).— Projet de division. — Amélioration de la Voirie.— Sollicitude de M. de Lotbinière pour le développement de la Seigneurie.— M. de Lotbinière se remarie.— Il est question de bâtir une nouvelle église.— Requête à Mgr Plessis.— Difficultés au sujet de l'emplacement de l'église.— Mort de M. Landriaux 174

CHAPITRE XIV

L'abbé Joseph-Maurice Jean (1812-22).— Ses antécédents.— État de l'église à son arrivée.— Guerre de 1812.— Progrès de la colonisation et de la voirie.— M. de la Chevrotière devient administrateur.— M. de Lotbinière et l'abbé Jean s'occupent de bâtir une nouvelle église.— Visite de Mgr Panet.— Luttes de M. Jean et des Syndics.— Mort de M. de Lotbinière.— Mort de M. Jean.— M. de la Chevrotière et la succession de l'abbé Jean..... 192

CHAPITRE XV

L'abbé Jean-Baptiste Daveluy (1822-31).— Ses débuts à Lotbinière.— Le notaire Jos.-L. Papineau, administateur de la Seigneurie.— Dénombrement de la paroisse en 1818. — Détails sur les censitaires.— Travaux de M. Daveluy.— Les Demoiselles Chartier de Lotbinière se marient.— La Seigneurie de Lotbinière échoit en partage à la cadette, Madame Gustave Joly.— Résidence des nouveaux époux à Lotbinière.— Difficultés de M. Daveluy avec les Syndics.— Il quitte la paroisse.— Complainte à ce sujet..... 220

Chapitre XVI

Pierre-Gustave Joly.— Détails sur la famille Joly de Marval. — Réformes dans l'administration de la Seigneurie.— Terrier de 1832.— L'abbé Édouard Faucher, Curé (1831-65).— Les élections de 1834.— Les chapelles de procession. — Assassinat de Sivrac — Courses apostoliques de l'abbé Faucher.— Essor que prend l'instruction publique.— Le rang de St-Antoine réuni à Ste-Croix.— Achèvement des boiseries de l'église.— La route de St-François à l'église.— La Société de Tempérance 255

Chapitre XVII

La famille Seigneuriale.— Acquisition de la Pointe-Platon.— Désaccord avec les Canadiens-français.— L'affaire du Grand Jury de 1847.— Henri-Gustave Joly devient propriétaire du Domaine.— Incendie de la sacristie.— L'orgue.— Nouveau démembrement.— L'affaire du banc Seigneurial.— Le « Petit Collège ».— La Fonderie.— Les Cabotiers.— Difficulté au sujet de la terre de Fabrique.— La place de l'église agrandie.— Établissement de St-Édouard.— Le presbytère neuf.— Établissement de Ste-Emmélie.— Le Couvent.— Mort de l'abbé Faucher 272

Chapitre XVIII

Effets du démembrement de la paroisse.— Gustave-Henri Joly.— Sa jeunesse.— Abolition de la tenure Seigneuriale (1854).— Confection du cadastre de la Seigneurie (1857). — Résultats du nouvel état de choses.— La colonisation en 1857.— Mariage de H.-G. Joly en 1856.— Il devient Seigneur de Lotbinière. en 1860.—Départ de M. Pierre-Gustave Joly.— Sa mort.— Le nouveau Seigneur s'occupe de politique.— Ses succès.— L'abbé Alexis Bourret, curé (1865-67). — Lotbinière en 1865.— Nouvelles cloches.— Bibliothèque paroissiale.— Changement d'organiste.— L'abbé Bourret quitte Lotbinière. 293

Chapitre XIX

L'abbé Léon Roy (1867-78).— Lotbinière en 1868.— Corbillard paroissial.— Un sacristain évincé.— Presbytère neuf.— Tableaux.— Les religieuses du Bon-Pasteur et l'orgue.— Chapelle de la sacristie.— Épitaphe de l'abbé

Faucher.— Le maître-autel .— Grandes réparations de l'église.— Mort de l'abbé Roy.— Monsieur H.-G. Joly à l'assemblée législative de 1867.— Rôle qu'il y joua..... 301

CHAPITRE XX

L'abbé Augustin Bernier (1878-92).— Ses antécédents.— Portrait.— Réparation de l'orgue.— Difficultés au sujet de l'organiste.— Le jardin du couvent.— Projet de cimetière neuf.— Grandes réparations de l'église.— Les verrières du chœur de l'église.— Annexion à Ste-Croix des terres du Platon.— Affaire du terrain de la Vieille-Église. — Difficultés au sujet des procès-verbaux. — Démission de M. Bernier.— Monsieur H.-G. Joly et le parti libéral.— Mort de Madame Pierre-Gustave Joly.— Le Seigneur ajoute à son nom celui de Lotbinière. 311

CHAPITRE XXI

L'abbé Benjamin Demers, Curé (1892-94).— Condition de la paroisse à son arrivée.— Renouveau spirituel.— M. Demers quitte Lotbinière.— L'abbé Louis-Laurent Paradis, Curé (1894-1919).— Réparation du presbytère.— La crèche de l'Enfant-Jésus et la bénédiction des enfants.— Travaux du quai.— Les vieux tableaux et le premier missel de Lotbinière.— Les bergères.— Les chanteurs du lutrin.— Les verrières.— La ligue des hommes.— L'Union de prières.— L'abbé Paradis absent.— M. Édouard Laflèche.— Trottoir de pierre.— Système de chauffage moderne.— Le livre d'or de la noblesse rurale.— Les reliques du maître-autel.— Le banc Seigneurial.— M. Joly de Lotbinière, Chevalier de St-Michel et de St-Georges et lieutenant-Gouverneur de la Colombie-Anglaise (1900-06).— Mort de Mme Joly de Lotbinière (1904).— Mort de M. Joly de Lotbinière (1908). — M. Edmond de Lotbinière, Seigneur (1908-11)..... 331

CHAPITRE XXII

Alain Joly de Lotbinière, Seigneur (1911).— Carrière militaire.— Son mariage.— Restauration de l'intérieur de l'élgise — Difficultés à ce sujet.— Transactions avec MM. Paris et Esnouf.— L'abbé Éloi Laliberté à Lotbinière.— L'abbé Alfred Pérusse.— Le pont « Gagné ».— Les tableaux neufs. — La voûte de sûreté.— Le jubilé du Couvent.— La salle paroissiale.— Chûte des clochers.— Réparation diverses.—

L'abbé Nazaire Pâquet.— La fanfare de Lotbinière.— Sociétés nouvelles.— La première exposition.— Visite du Duc de Connaught.— Un ex-voto.— Lumière électrique à l'église et au presbytère.— Mort de l'abbé Pâquet.— Ses successeurs.— Le Petit St-Charles.— La Grande Guerre et le Seigneur.— L'abbé Paradis prend sa retraite 347

CHAPITRE XXIII

L'abbé Jos.-Alphonse Langlais, Curé (1919-20).— L'abbé Thomas-Elzéar Voyer, Curé, (1920).— Réparation de la Salle d'Exposition.— Amélioration de la Voirie.— Noces d'argent de l'abbé Voyer.— Les bancs neufs.— Réparation du presbytère.— L'on honore la mémoire de Pamphile Lemay.— Réparation de la Salle Publique.— Le Jubilé de l'abbé Paradis.— La pompe à incendie.— Le Calvaire du Cimetière 365

TABLE DE L'APPENDICE

I

Titres de concession de la Seigneurie de Lotbinière..... 375

II

Actes de l'état civil des premiers colons de Lotbinière. A. D. 1667-93. 382

III

Ordonnance pour l'établissement du premier chemin public à Lotbinière (1723). 400

IV

Les étapes de l'Instruction Publique à Lotbinière..... 405

V

Administration locale à Lotbinière.— Les Capitaines de Milice et leurs successeurs. 410

VI

Les Seigneurs de Lotbinière 414

VII

Les Missionnaires et Curés de Lotbinière (1679-1920) 415

VIII

Les Vicaires de Lotbinière. 417

IX

Les prêtres originaires de Lotbinière. 419

X

« Les poètes illettrés de Lotbinière »..... 420

ERRATA

Inutile de relever certaines omissions et quelques changements de lettres — choses qui échappent aux meilleurs correcteurs d'épreuves.

Page	*Ligne*			
165	16	Pastoale	lisez	pastorale
219	9	100	"	.00
282	22	s'établit	"	s'établir
307	33	aspet	"	aspect
323	36	difficilité	"	difficulté
342	11	lontemps	"	longtemps
419	5	Villiers	"	Villers

BNQ
000 187 354